

Volume N° 3

TABLE DES MATIERES

VOLUME III

L'EGLISE DE PLEYBER-CHRIST - INTRODUCTION.....	633
Première partie : l'extérieur de l'église - Description.....	634
A - Les cloches.....	637
B - Le clocher.....	646
a- La tour.....	647
b- La chambre des cloches ou beffroi.....	660
c- La flèche.....	661
C - Façade sud et enclos.....	661
a- L'enclos paroissial en 1837.....	662
b- Le lieu des sépultures.....	663
c- La fin d'une pratique funéraire.....	666
d- Les sépultures à Morlaix au 18ème siècle.....	671
e- Le dallage de l'église.....	673
f- Reliquaires.....	676
g- L'auditoire.....	681
h- Les enclos paroissiaux.....	683
i- Les calvaires de cimetière.....	686
j- Ramassons les miettes.....	689
IMAGES DE PLEYBER	
Palmiers de pierre.....	691
Fenêtre fleurdelisée.....	692
Le Reliquaire.....	692
Une porte jubilaire.....	692
Enfeux.....	692
L'EGLISE DE PLEYBER-CHRIST (suite)	
Deuxième partie : l'histoire de l'église, sa construction.....	693
A - Documentation.....	693
B - L'église en 1510.....	695
C - Les chapelles d'avant 1552.....	703
1- La chapelle du Treuscoat.....	704
2- A qui la chapelle troisième ?.....	707
3- La chapelle première, ou de Lesquiffiou.....	710
D - Construction d'un nouveau Choeur en 1552.....	712
E - Les travaux.....	730
F - Jehan Le Borgne et le titre de fondateur de l'église.....	734
G - Hermines bretonnes.....	737
H - Le goût des processions.....	738
I - Vers un nouveau presbytère.....	741
K - Agrandissement de l'église vers le nord.....	753
LE POINT DE NOS RECHERCHES.....	764
L - Une brochette de gouverneurs.....	781
M - Construction du porche (1666).....	782
N - Un nouveau Choeur (1678).....	784
O - Le nouveau Choeur et la sacristie (1678).....	788
P - De 1678 à 1708.....	790
Q - Achèvement de l'église.....	793
R - Aménagement intérieurs au 18ème siècle.....	801
1- Colonnade du baptistère.....	801
2- Orgues.....	802
3- Installation du Choeur en 1723.....	802

4- Armoire coffre de la Fabrique.....	804
5- La chaire 1740.....	804
6- Deux retables achetés d'occasion.....	804
7- La chapelle du Christ.....	806
8- Sous la Révolution.....	812
S - Aménagements du 19ème siècle.....	815
1- La 2ème sacristie (1869).....	815
2- Le statut concordataire des Fabriques paroissiales (1801-1905).....	816
3- Aux premiers temps du Concordat de 1801....	816
4- So anvet ! Sont nommés !.....	818
5- Rénovation du Choeur et des autels (1835).....	819
RETOUR A LA CASE DEPART.....	821
a- Le coffre du maître-autel (1823)	822
b- Le maître-autel - Son histoire..	824
c- Les tombes enlevées de Lesquiffiou	827
d- Construction du calvaire de la Chapelle (1822-1823).....	828
5 (suite) - Rénovation du Choeur et des autels (1835)	830
6- Relèvement de la Croix du cimetière et de celle des Justices (1835).....	831
7- Des glanes dans le cahier des dépenses (1835-1836)	832
8- Les travaux portés à leur perfection en 1838...	832
9- On ne désespère pas des orgues (1843).....	833
10- En attendant les gros soucis.....	833
11- La charpente s'incline (1866-1870).....	834
LA CROIX DE PROCESSION.....	841
COZ-ILIS (suite) : LE PAYS DE PLEIBER.....	842
* Première partie : nos origines bretonnes.....	843
I - Au temps de Jules César.....	844
II - Le champ de tombes gauloises.....	845
- Structure des tombelles.....	847
- Objets trouvés.....	850
- Etendue du cimetière.....	851
III - Le Treuscoat et le Penhoat.....	852
a- La garenne du Penhoat.....	853
b- Une leçon de choses sur les talus.....	853
c- Talus à parement de pierres d'un côté.....	855
d- Parc, goarem et an Tiliennou.....	855
IV - A la recherche de COZ-ILIS.....	856
a- Une pièce de "terre frauste" (1517).....	857
b- La "terre frauste" ou Coz-Ilis.....	861
c- Ar GOZ-ILIS.....	863
d- Convergences routières sur AR GOS-ILIS.....	865
1- Les voies antiques de Pleyber.....	865
2- Les bretelles de Saint-Martin.....	868
3- Le grand chemin de AR GOS ILIS.....	870
4- De Pleyber-Christ, Plounéour et St Thégonnec à AR GOS ILIS.....	872
- Le duc d'Aiguillon.....	872
- L'Oeuvre routière du duc d'Aiguillon	873
- Le réseau dit "du duc d'Aiguillon"	876
- Les ponts de la Royale 12.....	877
5- L'accès de COZ-ILIS à partir de Ste Sève	877
- La croix de Margilie.....	877
- Le site Saint Roch.....	879

- Retour à Saint Roch.....	881
- Vers Clopennou.....	882
- Le chemin de Morlaix au Faou..	886
6- Sur le site même d'AR GOS ILIS.....	887
7- AR GOS ILIS fut-il le bourg du Pleiber primitif ?.....	888
V - Les Bretons en Armorique.....	890
1- Prélude à l'émigration bretonne en Armorique	891
2- La langue armoricaine.....	893
3- L'émigration bretonne (5)-6) siècles).....	894
4- Les paroisses primitives bretonnes.....	897
5- PLEIBER.....	898
a- Le territoire de Pleiber.....	900
1- Le cas de Plounéour-Menez....	900
2- Le Guide de l'arpenteur selon Larguillère.....	901
3- Loc-Eguiner et Plounéour.....	902
4- Saint-Martin.....	905
b- Le nom de PLEIBER.....	908
Conclusion de la première partie sur nos origines bretonnes	908
* Deuxième partie : La partition de PLEIBER.....	910
1- Date du deuxième partage.....	910
2- La réforme grégorienne.....	912
3- Trois PLEIBER.....	912
4- Le prieuré de PLOE YBER.....	913
5- PLOE YBER RIUAL.....	915
6- PLOE YBER RIVAUT.....	915
IMAGES DE PLEYBER-CHRIST	
Un moulin à moudre le blé noir.....	916
Les bouleaux.....	916
L'alerte aux corbeaux.....	917
La maison de Bod-Sco.....	917
Les ponts	
- D'un pont à l'autre sur la Nationale 12.....	917
- Les ponts de la Royale 164.....	918
- Des ponts au dessus de l'eau.....	918
- Il a coulé de l'eau sous les ponts.....	918
Gorrébloué.....	918
EDITORIAL DU DERNIER BULLETIN "Je suis parti !".....	919

L'EGLISE DE PLEYBER CHRIST

INTRODUCTION

Notre église a fait l'objet d'une étude savamment conduite de l'abbé François Marie CALVEZ, alors vicaire dans la paroisse. Son livre, "Pleiber-Christ" (128 pages, 1913), imprimé à Morlaix chez A. Chevalier, consacre 32 pages à l'église, dont il donne un plan et huit photographies.

L'auteur a puisé sa documentation dans les Archives de Lesquiffiou et celles de la paroisse. Le travail est fort estimable et l'on eut pu reproduire dans son intégralité la partie qui traite de l'église. Mais notre propos n'est pas de faire un livre, aux dimensions nécessairement limitées; nous entreprenons une vaste recherche, que favorise le rythme mensuel de notre publication.

Nous disposons, pour l'essentiel, de la documentation écrite qui servit à l'abbé Calvez. Nous élargirons le champ de notre vision, l'étendant, par exemple, à la gestion ancienne de l'édifice par la population, à l'inhumation de tous les paroissiens à l'intérieur même de l'église. Aussi bien notre méthode de recherche laisse-t-elle la porte ouverte à d'utiles digressions qui surgiront au fil de notre lecture des documents; je pense, en particulier, aux familles des 16ème et 17ème siècles dont des représentants faisaient partie du corps politique de la paroisse.

*

* *

L'accoutumance à un édifice émousse le regard que nous portons sur lui. L'étranger, s'il est connaisseur, découvre vite, quant à lui, les anomalies des formes, les reprises de maçonnerie, ces détails qui révèlent les transformations, profondes parfois, qui furent apportées au monument initial. Ainsi, l'intérieur de notre église donne l'impression d'un volume harmonieux, dont le mérite, pense-t-on, reviendrait à l'architecte qui en aurait tracé le plan. En vérité, le monument a mis plus de deux siècles pour atteindre la forme que nous lui connaissons maintenant; cela s'est fait par extensions successives. Nous aurons à en établir les étapes.

Pour ce faire, nous mettrons en Oeuvre des documents d'époque portant décision d'entreprendre les travaux. Les comptes de la fabrique ont disparu, malheureusement, à la différence, on vient de le voir, de la paroisse de Saint Thégonnec, qui a eu le bon goût de conserver une partie de ses comptes, ceux de 1650 et la suite jusqu'à 1732.

Il nous faut donc remédier à ces lourdes pertes de documents par une attention pointilleuse aux détails architecturaux et, tout particulièrement, aux inscriptions et dates portées tant sur la pierre que sur le bois. Celles-ci n'ont pas échappé, sans doute, aux vieux usagers de l'église; elles interviendront en une place de choix dans l'étude de la nef centrale, pour laquelle nous ne disposons d'aucun écrit.

*

* *

Notre démarche sera abondamment illustrée de plans et de détails architecturaux. Mais le talent de François Gaouyer va se doubler, en l'occurrence, d'une compétence longuement pratiquée d'homme du bâtiment.

Pour faire Oeuvre durable nous avons tenu, tous deux, à nous entourer non pas tant de conseillers que d'amis avertis des problèmes posés par les édifices, ou, simplement, disposés à jeter sur l'église un regard différent du nôtre et sensible à des détails révélateurs qui risquaient de nous échapper.

Notre désir commun est de faire de tous les Pleybériens des connaisseurs de leur église.

*

* *

Nous commencerons par une description de l'édifice en son état présent, l'extérieur d'abord, puis l'intérieur. Ainsi a procédé l'abbé Calvez.

Durant le temps que prendra cette visite "touristique" de l'église, le rédacteur, aidé de ses collaborateurs, continuera de se pencher sur certains problèmes délicats de charpente ou de raccords dans la pierre, dont l'élucidation n'apparaît dans aucun écrit.

Nous attendons de cette analyse architecturale la mise au net du plan originel de cet édifice et une datation probable de sa construction.

Ce sera l'objet de la deuxième partie, celle qui doit faire de nous, mieux que des touristes, des connaisseurs éclairés.

Suivront d'autres chapitres, sur le mobilier, sur la gestion de l'église, sur les inhumations à l'intérieur de celle-ci, comme il a été annoncé, et, sans doute, des sujets imprévus.

L'EGLISE DE PLEYBER-CHRIST

PREMIERE PARTIE : L'EXTERIEUR DE L'EGLISE DESCRIPTION

La description que nous proposons sera dépouillée de considérations savantes sur l'histoire de l'édifice. Celles-ci seront élaborées dans la deuxième partie. Notre regard sur l'édifice ne s'interdira pas, pour autant, de s'arrêter sur des dates, des formes, des reprises dans la pierre et le bois, qui posent précisément les problèmes d'histoire que nous tenterons de résoudre dans la partie suivante.

L'occasion ne nous a pas été fournie d'observer des fouilles à l'intérieur de l'église non plus que dans ses abords immédiats et de découvrir ainsi la nature du sol sur lequel repose l'édifice. Mais les affleurements très proches de la roche schisteuse permettent de supposer qu'elle constitue le sous-sol presque immédiat de l'édifice et justifia, pour une part, le choix de l'emplacement.

L'implantation du bourg paroissial sur ce site relève, avant tout, de considérations historiques dont nous traiterons plus longuement dans une étude à venir sur le PLEIBER primitif d'avant l'an 1000 et son démantèlement au 12ème siècle. Il fallait, en effet, à la nouvelle paroisse, PLEIBER-RIVAUT, plus tard PLEIBER-CHRIST, un centre principal de culte qui fut à des distances relativement équivalentes pour les paroissiens dispersés. Le grand plateau du bourg actuel au sous-sol argileux et, de ce fait, humide, ne se prêtait pas à des constructions de type ancien solides et saines.

L'endroit adopté avait l'avantage, en outre, d'assurer un bon ruissellement des eaux de pluie en direction du sud, vers Bod-sco et en direction de l'est, vers Pont-glas. L'aménagement d'un chemin en direction du Pont glas s'imposait pour la desserte des paroissiens de la zone est : il facilita l'évacuation des eaux.

Ce chemin n'avait certainement pas, à son origine, la pente régulière que nous lui voyons actuellement. Entre l'église et le LENN-VIAN ou petit lavoir, le chemin est en creux des terres de bordure; mais le creusement profond de la roche schisteuse entre le carrefour de POUILL AR GAGNOU et LENN VIAN est une Oeuvre moderne. L'ancien chemin effleurait la roche et présentait une rupture de pente aux approches de Lenn Vian.

Pour s'en convaincre, il suffit d'observer la surélévation du talus boisé par rapport au niveau de la route présente. Par la même occasion on prêtera attention aux affleurements de la

roche dans les fossés et dans la partie basse des talus. Ce schiste, nous l'avons fait remarquer, est lardé abondamment de cristaux blancs à section losangée (macle), appelés "chiastolites".

*
* *

Selon la carte I.G.N. au 25 millième, l'altitude du plateau du bourg varie de 122 mètres (Kervénarc'hant) à 133 mètres (carrefour de la rue Louis Pasteur et de la route de Morlaix). Sont au niveau 132 le village du Brug, le carrefour du Butou, Kermac'harit, le carrefour de CROAS AR C'HLAN à l'extrémité de la rue du cimetière. Le carrefour si encombré et si préoccupant où trône un monument historique des commodités anciennes sur la rue de la République est au niveau 131.

C'est, à quelques décimètres près, le niveau de l'église.

.page 834

*
* *

Comme il est courant, l'église est orientée d'ouest en est. Le bout oriental, où est le CHOEUR avec le maître autel, s'appelle le CHEVET de l'église. Ce mot vient du latin CAPUT, tête; c'est un terme d'honneur pour désigner la partie noble du monument.

Les descriptions anciennes des maisons, des églises et des terrains que nous devons aux notaires parlent de HAUT-BOUT ou COTE SUZAIN, là où nous disons CHEVET ou HAUT de l'église, cela n'impliquait pas, de soi, que le niveau y fut plus élevé qu'au BAS-BOUT ou COTE SOUBZAIN. Par contre, dans le cas des terrains, le vocabulaire mettait en cause des différences réelles de niveau, tout comme dans notre façon de parler du haut ou du bas d'un champ.

*
* *

Aujourd'hui nous employons le terme de FACADE pour désigner toute ordonnance d'architecture que l'observateur voit FACE à lui. Selon une telle façon de parler, notre église a quatre façades, que nous nommerons ainsi : la façade de la Tour, à l'ouest, la façade du Porche, au sud; le Chevet ou façade est, avec les excroissances des deux sacristies; enfin la façade nord. Nous suivrons cet ordre des façades dans notre circuit extérieur.

*
* *

Les façades sud et nord présentent une suite de PIGNONS : la muraille s'épanouit en triangles délimitant un ensemble de petits édifices perpendiculaires à la nef centrale et s'ouvrant sur elle, que l'on désignait ici sous le nom de CHAPELLES : chacune de celles-ci a sa fenêtre, fermée par une vitre ou VITRAIL.

Les deux côtés obliques ou RAMPANTS des pignons sont recouverts en pierres de taille triangulaires formant ce qu'on appelle une CHEVRONNIERE. Ces pierres sont profilées simplement sur la façade nord. Elles sont ornées, par contre, de motifs saillants ou CROSSES sur la façade sud. Deux des pignons de cette façade sont couronnées d'une pierre buissonnante ou FLEURON, qui suggère leur antériorité.

Les eaux pluviales des toitures sont recueillies par un système de NOUES et de CHENEAUX. Une NOUE est un angle rentrant par lequel deux toitures se coupent; ainsi la toiture de la nef centrale est coupée suivant deux noues par la toiture du porche ou d'une chapelle.

Un CHENEAU est un conduit qui longe le toit, recueille les eaux. Il est commun, en notre cas, à deux chapelles contiguës. Le CHENEAU conduit les eaux soit dans un tuyau de descente, comme des deux côtés du porche, soit, plus généralement, dans le cas de notre église, dans des GARGOUILLES saillantes. La fonction architecturale des gargouilles est de rejeter les eaux à quelque distance des murs.

L'évacuation de ces eaux a constitué l'un des problèmes majeurs posés par l'entretien des édifices, maisons ou églises, dans les siècles passés. La solution adoptée ici au début du 20ème siècle de remployer en dallage autour de l'église des pierres de granit provenant de la chapelle de Saint-Donat, ce procédé s'est révélé bien malheureux pour la santé de l'édifice. Nous avons dit pourquoi; nous y reviendrons sans doute.

Les CHENEAUX sont confectionnés en plomb. Les NOUES sont traitées en ardoises comme il convient pour un monument classé de Bretagne. L'ardoise utilisée est l'ARDOISE DE LA MONTAGNE; ce terme désigne depuis des siècles l'ardoise des Monts d'Arrée, extraite de carrières à ciel ouvert, creusées vers le sommet de la montagne. Cette ardoise colorée de teintes rouille se distingue de l'ardoise bleue que l'on allait chercher anciennement dans la vallée de Chateaulin. Les carrières de cette région étaient desservies en direction du Léon par le fleuve côtier navigable de l'AULNE. Le port de Landerneau servait d'entrepôt à cette marchandise, comme aux dalles d'ardoise qui furent utilisées pour le dallage des églises. Le fait est attesté pour Bodilis. Il est probable que les très longues dalles qui furent employées à la confection du bassin de rinçage de nos buanderies toilières (CANDY) provenaient de cette même région ardoisière et par la même filière commerciale.

*

* *

Quelques éléments de toiture évacuent leurs eaux selon le procédé classique utilisé par les anciens, pour leur propre maison, la CHANLATTE. Ce procédé consiste à relever le nez du dernier rang d'ardoises pour réaliser un léger tremplin permettant aux eaux ruisselantes de plonger à plus grande distance du mur. Cette rupture de pente était obtenue par la mise de CHANT d'une latte, c'est-à-dire sa fixation par sa face étroite. Chez nous cette surélévation de la charpente provoquant un adoucissement de la pente était plus élaborée; on l'appelait COYAU.

Dans nos églises cette mise des murs à l'abri des pluies était complétée par un élément saillant d'architecture appelé CORNICHE.

Le système de la chanlatte est employé sur la sacristie et sur les rampants du toit de part et d'autre de la tour, en façade ouest.

Durant deux siècles, à tout le moins, 16ème et 17ème, les ardoises furent fixées par les longues chevilles de bois retenues par des lattes (GOULAZ, en breton). Peut-être parviendrons-nous, par le détour des archives de Saint Thégonnec, à déterminer la date approximative de l'emploi des VOLIGES et des clous de fer pour fixer les ardoises sur celles-ci.

*

* *

La plupart des lecteurs ne sont guère au fait de ces divers termes du bâtiment; les dessins leur seront très secourables. Ainsi procéderons nous tout au long de ce travail, multipliant les croquis architecturaux.

Le PLAN que nous reproduisons en ce numéro donne l'état présent de l'édifice. D'autres plans suivront, qui feront apparaître les agrandissements successifs, fort bien datés pour l'essentiel, qui ont abouti à cet état actuel. Notre espoir est de parvenir à dresser le plan de l'église de départ, de la décrire et d'en proposer la date probable.

A - LES CLOCHES

Une maison proche de l'église de Plougouven a reçu de ses propriétaires le nom de MOUEZ AR C'HLEIER, LA VOIX DES CLOCHES. Cette appellation exprime, à merveille, l'écho qu'éveillaient dans le cœur de nos ancêtres les tintements de leurs cloches et les joyeuses envolées de leur carillon. Selon la direction et la force des vents, le son s'en épanchait de proche en proche, faisant part à chacun de la peine comme de la joie des familles, scandant la journée du martèlement des heures, semant parfois l'épouvante d'un sinistre tocsin dont l'appel lancinant au secours mobilisait la population entière.

*

* *

Les vieilles générations, hantées du sort des morts, faisaient une ample consommation des GLAS ou tintements funèbres, qui requéraient, jusqu'à nos jours, le concours des sonneurs de cloches. Présentement toutes les sonneries s'effectuent par des moteurs électriques placés auprès des cloches. Leur commande se règle de la sacristie. Le glas qui sert actuellement a été automatisé sur la base des timbres de nos trois cloches; le résultat est fort disgracieux, comme chacun l'a observé. Faut-il y porter remède ? Il suffirait, sans doute, de régler autrement la cadence des tintements.

Plus d'une fois, au cours de cette étude de notre église, nous serons conduits à faire référence aux comptes financiers de la fabrique de Saint Thégonnec, ceux de Pleyber Christ ayant complètement disparu. Ces comptes sont conservés dans leur suite complète de 1649 à 1732 (Archives départementales : 255 G 58 à 61). C'est l'époque précisément au cours de laquelle notre église fut bouleversée de fond en comble pour aboutir à l'édifice que nous avons sous les yeux. Ainsi voyons-nous attestée à Saint Thégonnec au milieu du 17ème siècle la coutume de sonner les cloches la nuit de la Toussaint au 2 novembre : pour avoir assuré cette sonnerie la Toussaint 1653, Jean Le Ber reçut de l'argent plus une collation soit une dépense de 45 sous. En 1665 on note : "En collation et autrement aux sonneurs des cloches pour avoir sonné la nuit de la Toussaints... 2 livres 5 sous". Le tarif n'a pas changé.

*

* *

La fonction cultuelle dévolue aux cloches, l'invitation qu'elles lançaient à se rendre aux offices faisaient de ces bronzes sonores des instruments religieux consacrés à leur mission au cours d'une cérémonie de bénédiction. On parlait à ce propos de baptême : on donnait à la cloche un nom, que lui imposaient un parrain et une marraine. Même les petites cloches de nos chapelles donnaient lieu à de telles célébrations. Les registres paroissiaux relatent par exemple :

"Ce jour vint quatrième mars mil sept cens vint deux a été procédé à la bénédiction de la cloche de la Chapelle de KERRACH dépendant de la maison du Coetlosquet, par le soussigné recteur à ce commis par Monseigneur l'évêque de Léon. Parein et mareine : chevalier Allain du Coetlosquet et Demoiselle Barbe Mauricette de Kerandraon. Présents les soussignés et plusieurs autres... Les signatures :

Barbe Moricette de La Roche - J. B. P. du Coetlosquet - Marie Janne de La Noë du Coetlosquet - O. Herlan curé (vicaire) de Pleiber christ - Louis Simon prêtre - Yves riouvall prêtre - Halléguen recteur de pleiber christ".

Il s'agit de la chapelle Sainte Apolline depuis longtemps disparue, qui se dressait à l'angle sud est du carrefour de la voie antique du Pont-Glas et de l'allée de Kerrac'h.

1) - SEBASTIENNE-MARIE DE PLEYBER CHRIST

La plus ancienne de nos trois cloches et la moyenne, présentement, date de 1833. La décision de la foudre nous est rapportée dans le cahier des délibérations du Conseil de la Fabrique.

"L'an mil huit cent trente trois (1833) le 7 du mois d'août a été soumise à la délibération du conseil de la Fabrique de la paroisse de Pleiber christ la question de savoir si la cloche qui se trouve dans la tour de l'Eglise paroissiale actuellement hors d'état de remplir l'objet de sa destination par suite d'une rupture qui règne dans toute sa hauteur, doit être refondue.

Monsieur le Président (Yves Laurans) a proposé au conseil d'ordonner la refonte de cette cloche, de charger M. Villart, son secrétaire, de diriger cette opération et de désigner l'ouvrier à qui elle sera confiée, s'en rapportant du reste au zèle de mon dit sieur Villart pour obtenir le plus bas prix possible en même temps que le meilleur travail.

Le conseil à l'unanimité considérant l'urgence de la réparation proposée et pour laquelle une allocation de 500 francs a été faite au budget (1834) de la paroisse, ordonne qu'elle sera entreprise à la diligence du secrétaire du conseil, lequel est autorisé à passer tous marchés et donner tous ordres qu'il croira utiles au bien de la fabrique en ce qui touche le présent mandat.

Ont signé : Y. Laurans, président, Marrec, recteur, Claude Le Joncour, Maire, Villart, secrétaire, Sébastien Bizien, Yves Léon".

Villart était propriétaire du Treuscoat.

*

* *

Nous n'avons pas le récit de la bénédiction mais nous avons cette cloche sous les yeux et y pouvons lire en partie haute, sur trois lignes, introduites chacune par une main à l'index pointé, l'inscription suivante en caractère majuscule :

"SEBASTIENNE-MARIE DE PLEYBER CHRIST, BENITE PAR Mr MARREC RECTEUR - MESSIRE SEBASTIEN-JOSEPH BARBIER, MARQUIS DE LESCOET PARRAIN ET MARRAINE MARIE-RENNE JONCOUR. M.M. (messieurs) LE JONCOUR MAIRE - G. FICHOU TRESORIER - Y. LORRANS P (président) - M (monsieur) VILLART S (secrétaire) Y. LEON S. BIZIEN. MARGUILLIERS".

Sur la partie basse, évasée, on lit du côté ouest, sur une seule ligne "FONDUE PAR BRIENS FRERES A MORLAIX EN 1833".

Les lecteurs auront deviné en MARIE-RENNE JONCOUR, notre Marie-Renée Joncour, veuve Jean-Marie ABGRALL, longuement évoquée dans l'histoire du PORZ-RUZ.

La cloche porte en médaillon du côté est une Vierge à l'enfant et du côté ouest un crucifix très étiré, du type dit "janséniste".

2) - QU'EST DEVENUE GUILLAUME-MARIE ?

Quelques années avant la remise en service de cette cloche refondue et rebaptisée SEBASTIENNE-MARIE DE PLEYBER CHRIST, notre clocher fut victime de la foudre; c'était le 6 mars 1817. Les décisions qu'imposa le désastre sont rapportées dans le cahier des délibérations du Conseil de la fabrique. Nous allons reproduire le récit de la catastrophe et des dispositions qu'il fallut prendre.

L'année suivante, le 5 avril 1818, on décida de fondre une cloche fêlée qui était dans la tour. La relation de cet évènement a l'intérêt d'évoquer le cérémonial d'une bénédiction de cloche. Nous la reprenons pour faire plaisir aux lecteurs. Cette cloche, GUILLAUME-MARIE, eut une existence assez courte, que nous essaierons de déterminer brièvement.

*

* *

a) La foudre frappe le clocher

Nous citons le cahier des délibérations (au presbytère) en date du 6 mars 1817 :

"Le conseil de la Fabrique de l'église succursale (dénomination napoléonienne) de Pleiberchrist, d'après l'invitation de monsieur l'abbé Le Corre, prêtre desservant (dénomination officielle du recteur) s'est assemblé ce jour 6 mars 1817. Il a été composé des sieurs :

Guillaume POULIQUEN, président

Jean Pierre CORRE, desservant (membre de droit)

Jean (Le) BRETON, maire (membre de droit)

Louis-Marie QUEIN(N)EC, trésorier

Jean-Marie GUILLOU, secrétaire

Guillaume FICHOU

et François CORRE, conseillers.

Pour délibérer sur les moyens de parvenir à réparer le fâcheux désastre occasionné par la chute de la FOUDRE, arrivé ce matin à 5 heures sur la FLECHE de la TOURRE de l'église, dont 10 à 12 pieds (3,3 m à 4 m) ont été abatus sur la TOITURE. La SEULE CLOCHE QUI EXISTOIT a été renversée et jettée sur la plate forme. Plusieurs grosses pierres de taille ont été arrachées du contrefort de la Tourre dans l'intérieur de l'église. Presque tous les vitrages ont été brisés; d'autres dégats ignorés jusqu'à présent feront connoitre l'étendue de ce grand malheur.

Le dit conseil délibérant a décidé que le trésorier est autorisé de faire mander sur le champ Jean SOUETRE, maître-maçon, de la Ville de Morlaix, Jean-François GOURMELON, couvreur d'ardoises et Laurent CAOUÏSSIN, charpentier, les deux derniers demeurant en ce bourg et Julien LE CANN, vitrier demeurant à la ville de Morlaix et le sieur COROLLER, expert demeurant au dit bourg, POUR DONNER UN DEVI(S) ESTIMATIF des réparations à faire, afin que l'on puisse statuer si les febles fonds que le trésorier a entre mains pourront non pas suffire, mais aider efficacement à l'honoreuse dépenses dont est cas. Ce dernier a représenté que le délicat de sa situation actuelle ne pouvoit dépasser 300 francs, somme bien insuffisante, à coup sûr, dans la triste position où la commune se trouve par cette catastrophe.

Le conseil, après la décision provisoire ci-dessus, se réserve de prendre toutes délibérations ultérieures pour obtenir des autorisations et secours requis, afin que tous les contribuables subviennent respectivement à raison de leur fortune à la réparation d'un édifice destiné au culte de la religion catholique.

Signatures : gme fichou, François Corre, L. M. Quéinnec, trésorier - Le Breton, maire, Le Guillou secrétaire".

Deux semaines plus tard, le 23 mars, le conseil de la Fabrique donne l'ordre au trésorier de procéder aux travaux.

Il n'est pas question ici d'une fêlure de cloche provoquée par la foudre, mais de la chute sur la plate forme de la "SEULE CLOCHE qui existoit". La fêlure constituant un accident requérant la dépense d'une refonte, les délibérations y eussent fait référence obligatoirement. Il n'en a rien été.

De cloche il ne sera question qu'un an plus tard. Les dégâts de la foudre furent réparés; la flèche en garde encore la cicatrice en bout de la pointe, où se perçoit un léger décrochement.

*

* *

b) GUILLAUME-MARIE de Pleyber Christ

L'année suivante, en 1818, à la fin d'une séance du conseil de la Fabrique, tenue le 5 avril, "quelques membres du Conseil représentent l'urgente nécessité où se trouvoit la commune de se pourvoir d'UNE MOYENNE CLOCHE POUR SECONDER CELLE QUI EXISTE. Le conseil adopte cet avis et délibère ensuite relativement à cet objet et décide à l'unanimité que LA CLOCHE FENDUE depuis quelque temps, actuellement dans la Tour, sera refondue".

L'abbé Calvez (Pleyber christ p 24) écrivait que "l'unique cloche qu'il y eut (dans la tour lors du coup de la foudre) tomba fêlée sur la plate-forme du clocher". Les documents laisseraient plutôt entendre que cette cloche était celle qui était en service et continua de l'être - et que la cloche fêlée, en réserve dans la tour, était une seconde cloche, hors d'usage depuis quelque temps pour motif de fêlure.

La "moyenne cloche" que l'on voulait se donner devait "seconder" celle qui était déjà en service. Est-ce forcer le texte que de voir la GROSSE CLOCHE en celle-là même qu'il s'agissait de seconder ?

*

* *

A la suite de cette décision de refondre la cloche fêlée, le cahier des délibérations a conservé un extrait du marché passé pour la FONTE DE LA CLOCHE. Les fondeurs sont les sieurs Frédéric et Michel BRIENS, frères, demeurant place Saint Mathieu à Morlaix. Ils s'obligent à refondre une cloche à raison de 1 franc 10 centimes par Kilogramme. Cette cloche fait environ 450 kgr. Le conseil désire que l'on y ajoute 50 kgr, lesquels seront payés 3 francs 90 centimes le kgr. La cloche sera garantie un an à dater de sa mise en place. Le paiement sera effectué, les deux tiers à livraison et le dernier tiers, à la fin de la garantie. Le marché, en double exemplaire, fut passé au bourg le 24 mai 1818.

*

* *

Le choix d'un parrain et d'une marraine pour la cloche était un problème délicat pour les conseillers de la Fabrique : il fallait prendre garde aux susceptibilités entre familles des notables, d'autant plus qu'un tel choix fleurait l'honneur et même l'honneur payant. On s'en aperçoit aux formules alambiquées dont se sert le rédacteur.

Le dimanche 21 juin 1818, le conseil procéda au choix du parrain et de la marraine de la cloche, qui allait être fondue sans tarder. Leur choix se porta sur Guillaume FICHOU, du Barric et Marie PAPE de Kergoat-Vian; ils obtinrent l'unanimité des voix. "Le conseil se persuade que ces individus (nous aurions dit : ces personnes) accepteront le choix fait d'eux avec d'autant plus de satisfaction que l'estime que le conseil de la fabrique fait d'eux et de leurs aimables familles, l'a porté à les appeler à participer de préférence à cette pieuse cérémonie". Le compliment est fort mal tourné.

Marie Pape était une grande dame de la campagne, connue pour l'importance de ses biens. Nous en avons la description. J'en ai retenu spécialement le grand nombre des armoires, des pressoirs à fil et des coffres qui furent vendus aux enchères après sa mort, au début de 1832. Les héritiers n'attachèrent aucun intérêt à ces meubles ni aux lits clos, si prisés de nos jours. C'était la liquidation de l'aventure toilière de deux riches familles, les MADEC et les PAPE.

*

* *

Le Cahier des délibérations pour une fois, se fait gazette, en poursuivant : "L'an 1818, le mercredi premier jour du mois de juillet à 8 heures du soir fut refondue la SECONDE CLOCHE de cette paroisse par les sieurs Frédéric et Michel BRIENS frères, fondeurs à Morlaix, demeurant place Saint Mathieu. Cette cloche eut pour parrain Guillaume FICHOU et pour marraine Marie Pape. Elle pèse 860 livres et fut payée à raison de 11 sols par livre pour la fonte, comme nous l'avons fait voir par les conditions exprimées au marché; les fondeurs supportant le déchet (déchet) des matières. Plusieurs membres du Conseil de la Fabrique furent présents à cette fonte".

D'affilée le récit se continue par la BENEDICTION.

*

* *

"Les Cérémonies de la Bénédiction de cette cloche furent faites par Mr CLOAREC, recteur, curé cantonal de Saint Thégonnec, le 3ème dimanche de juillet, 19 du mois (1818). De suite après la Grand-Messe on vint processionnellement à la Porte de l'Eglise (devant la tour). Tous les préparatifs pour monter la cloche étant faits d'avance, elle fut suspendue à la tour à 4 pieds d'élévation (1,30 m) dans l'extérieur de l'église. Pendant qu'on faisait les Saintes onctions sur cette cloche qui étoit vêtue du(ne) robe blanche, les prêtres assistants chantoient des psaumes. Le parrain se tenoit à la droite et la marraine à la gauche du maître de cérémonies.

Grand nombre d'ecclésiastiques assistèrent à cette cérémonie. Mrs les Conseillers de la fabrique, Me le Maire et ses adjoints y assistèrent en cortège. Le peuple étoit en si grand nombre que l'aspect en étoit admirable.

La bénédiction finie on entra dans l'église en chantant le Te Deum. Et la cloche fut ensuite mise en place en moins d'une heure de temps... Pour rapport, Le Breton, maire".

*

* *

Les Conseillers durent être quelque peu déçus du poids de GUILLAUME-MARIE. Ils avaient escompté parvenir à la barre des 1000 livres, ce qui eut été un glorieux symbole. En vérité de bascule, avec ou sans les 50 kilos complémentaires prévus, nous ne le savons, GUILLAUME-MARIE modestement n'atteignit que 430 kgr, soit 860 livres.

Ce poids combiné au prix pratiqué pour la fonte en 1818, 1,10 franc le kilogramme, permet de déduire avec une quasi certitude que la cloche SEBASTIENNE-MARIE, fondue précisément pour 500 francs en 1833 à partir d'une cloche fendue, provient de Guillaume-Marie.

Nous ignorons les circonstances de la fêlure de celle-ci. Cet incident ne fut pas porté au compte des fondeurs puisque ce sont les mêmes qui obtinrent la refonte, comme on l'a lu.

La nouvelle marraine Marie-Renée du Porz-ruz avait marié sa fille unique Marie-Yvonne Abgrall à Alain Madec, fils de Marie Pape.

3) - JONATHAS-NATHALIE-PERRINE-ALINE DE PLEYBER

CHRIST

Nous sommes démunis de toute documentation écrite sur la grosse cloche et sur celle qui l'a précédée. Mais l'inscription qu'elle porte sur sa robe encore fraîche la révèle comme une vieille dame centenaire.

La dédicace, en majuscules, s'étend sur trois lignes en partie haute; elle commence du côté ouest, marqué d'une croix faisant 20 cm de haut. Le passage d'une ligne à la ligne inférieure est signalé par une main inclinée pointant l'index.

"EN L'AN 1880 J'AI ETE BAPTISEE POUR L'EGLISE DE PLEYBER CHRIST PAR MP. ANDRE. CURE DE ST THEGONNEC ET NOMMEE JONATHAS-NATHALIE PERRINE-ALINE PAR Mr JONATHAS-ERASONE BARBIER. MARQUIS DE LESCOUET ET Melle PERRINE-ALINE LAVALOU. Mr LAURENT MAIRE. O. LEJONCOUR FICHOU TRESORIER. GIQUEL. J.M.JONCOUR. F. GOARNISSON . FABRICIENS . Mr JAOUEN RECTEUR".

*

* *

Les fondeurs ont mal lu le 2ème nom du marquis de Lescoet; il faut le rétablir en ERASME. Quant à NATHALIE c'était le prénom de la marquise, sa mère. Jonathas se maria l'année qui suivit le parrainage de la cloche.

La marraine était la jeune héritière de GLASLAN, Aline Marie Perrine LAVALOU. Son père, Yves Lavalou, originaire de Plougasnou, avait épousé Marie-Perrine FICHOU, de Glaslan, le 7 novembre 1865. Ils étaient majeurs; elle était née à Glaslan en même temps qu'un jumeau, Jean-Pierre, le 16 décembre 1839. Aline-Marie-Perrine, à s'en tenir à l'ordre des prénoms imposés au baptême, naquit le 6 septembre de l'année suivante.

La marraine de la cloche était donc toute jeune, 13 - 14 ans.

Elle épousa le 29 avril 1890 à Pleyber Christ un proche parent de son père et portant les mêmes nom et prénom que lui. Il fallut une dispense de l'empêchement de consanguinité du 2ème degré. Son mari était notaire à Rostrenen.

Aline LAVALOU devait décéder à Plouescat le 20 octobre 1891; ses obsèques furent célébrées à Pleyber Christ le 22 octobre. Sa tombe s'y voit encore.

*

* *

Dans la partie basse, évasée, de la cloche, est inscrit le nom de l'entreprise : BOLLEE ET SES FILS FONDEURS ACCORDEURS AU MANS.

Le nom du père est suivi d'une distinction honorifique. Les points cardinaux sont indiqués par des médaillons; l'ouest par une croix, nous l'avons dit; le sud par des armoiries papales; l'est par une immaculée conception et le nord par un coeur cerclé d'une couronne d'épines.

On notera aussi deux bandeaux de feuilles de chêne.

La base de la cloche fait 120 cm de diamètre et le haut 60 centimètres; les deux circonférences sont distantes de 105 centimètres. Nous ne possédons pas d'indication sur son poids et nous n'osons pas en proposer une approximation, de peur de carillonner aux oreilles de tous une incompétence notoire. Disons seulement qu'elle est BEAUCOUP plus lourde que Sébastienne-Marie, laquelle approche de 450 kgr : les paris sont ouverts.

4) - JEAN-LOUIS de PLEYBER CHRIST

La GROSSE CLOCHE et la MOYENNE sont bien visibles : elles occupent les deux compartiments de la CHAMBRE DES CLOCHES. La volée, aujourd'hui mécanique, s'effectue dans le plan est-ouest; dans ce mouvement la paroi sonore s'en vient heurter un lourd battant fixé au fond de la coupe.

*

* *

Les vieux Larousse sont une mine de renseignements sur les techniques passées. Empruntons au LAROUSSE UNIVERSEL en 2 volumes (1922) la description des opérations de la fonte d'une cloche.

"Dans la fabrication d'une cloche, le métal employé est principalement le BRONZE (alliage de cuivre, d'étain et de zinc, dans des proportions variables).

La fonte d'une cloche comprend trois opérations : le TRACE, qui détermine la forme et les proportions de la cloche. Le MOULAGE, qui consiste dans l'établissement du MOULE proprement dit, et du NOYAU ou FAUSSE CLOCHE, séparés l'un de l'autre par un vide dans lequel pénètre le métal en fusion, et qui représente l'épaisseur que doit avoir la cloche.

On distingue dans une cloche, en commençant par le bas : d'abord la PATTE ou partie le plus mince, puis la PANSE plus épaisse et recevant les chocs du BATTANT en fer forgé, la GORGE qui sépare la panse des FAUSSURES (courbure où s'amorce l'élargissement) constituant la partie médiane; enfin, surmontant le tout, le CERVEAU, sorte de calotte sphérique portant à l'intérieur l'anneau du battant, qui se relie à celui-ci au moyen de lanières en cuir ou BRAYERS".

Le souci encyclopédique était si vif dans le Larousse que le même ouvrage donne une note copieuse sur la bénédiction des cloches; mais nous en avons donné un exemple plus haut.

*

* *

La plupart des anciens connaissent sous le nom de JEAN-LOUIS la troisième de nos cloches, celle de l'ANGELUS : elle est placée au dessus de la chambre, là où la flèche prend son essor.

Jean Gaouyer nous a rendu le service d'emprunter l'échelle de fer, passablement rouillée, qui permet l'accès au "grenier" de la tour. Nous saurons désormais, pourquoi la population avait donnée à cette cloche d'en haut le nom de JEAN-LOUIS, qui ne s'y trouve pas inscrit. Voici ce qu'on y peut lire :

.page 843

"L'AN DE GRACE 1911, J'AI ETE FONDUE POUR L'EGLISE DE PLEYBER CHRIST, JEAN GUILLOU ETANT RECTEUR DE CETTE PAROISSE;
J'AI EU POUR PARRAIN Mr JEAN-LOUIS MADEC, MAIRE ET POUR MARRAINE Mme LA MARQUISE DE LESCOET"

Une invocation en breton y est portée : "KALON-SAKR A JEZUZ, HO PET TRUEZ OUZOM". - Coeur Sacré de Jésus ayez pitié de nous.

*
* *

Le fondeur, selon le bon usage, a signé son Oeuvre : "FERDINAND FARNIER FONDEUR A BEAUCOURT - VOSGES".

Les dimensions relevées sont : en partie haute, 45 cm de diamètre, en partie basse 70 cm et 66 cm en distance oblique des deux circonférences.

JEAN-LOUIS est la cloche familière des Pleybériens : c'est elle qui, matin (7 h), midi et soir (19 h) sonne l'Angélus. Cette sonnerie de l'heure porte le nom latin ANGELUS (ange) qui évoque le récit de l'Annonciation en Saint Luc (1 verset 26). La dévotion de l'Angélus était très pratiquée dans les régions de chrétienté et les communautés religieuses. A l'appel de trois séries de tintements bien espacés et durant la sonnerie qui suivait, on récitait un abrégé de l'annonciation, interrompu par trois Ave-Maria.

Empruntons au Vieux Larousse, encore lui ! la notice historique qu'il consacre à cette dévotion. "On fait remonter cette prière (de l'angélus) au 11ème siècle; mais elle fut commandée spécialement par le Pape Calixte III effrayé du succès des armes de Mahomet II (chute de Constantinople en 1453). Peu après, en France, Louis XI consacra la 12ème heure du jour à la Sainte Vierge, et c'est lui, croit-on qui introduisit à Paris l'usage de sonner les cloches trois fois par jour pour avertir les fidèles de réciter l'angélus".

Jean-Louis MADEC, maire, tenait un magasin là où se trouvent les bureaux du C.M.B., actuellement "crêperie des Fougères".

*
* *

En 1911 se déroulèrent dans la paroisse les exercices spirituels d'une MISSION. Toute la population se trouvait confiée quelques semaines au zèle vigoureux d'une équipe de religieux et de prêtres séculiers. La méthode de ces retraites collectives avait été inaugurée au 17ème siècle par Michel Le Nobletz.

Les Missions paroissiales donnaient lieu à l'édification de mémoriaux, ainsi sur la route de la gare la CROIX DE MISSION (1886). Le transfert à Pont Glaz de la croix de Saint Donat est un souvenir de la Mission de 1911. On peut penser que la cloche de l'Angélus en est un autre.

5) LA CLOCHE DE SAINT DONAT

Lorsque le recteur, Mr Caquelard, jugea à propos d'interrompre le service religieux du dimanche à Saint Donat, en 1876, la chapelle était vouée à la ruine. Au début de ce siècle, ses débris arrivèrent au bourg. L'abbé Calvez, contemporain de ce transfert, écrit en 1913 (p 82 - 83) : "la pierre de taille (de la chapelle) forme un pavé de 2m x 30 à l'extérieur Nord de l'église paroissiale et l'empoutrement de chêne, a servi à diverses réparations".

La CLOCHE de Saint Donat est conservée. De temps en temps elle mêle au carillon paroissial, un son de fêlure peu agréable. Elle rappelle, comme elle peut, les gloires de son antique chapelle. C'en est d'ailleurs le seul écho, avec le souvenir de quelques fidèles dévots, rappelé au prône de la grand'messe, à l'occasion de quelques offrandes".

L'auteur poursuit par la notice de la croix de Saint Donat, que nous citons ci-dessus.

On avait aménagé, pour cette cloche, une suspension fixée à la paroi de la chambre de SEBASTIENNE-MARIE. L'installation, fort disgracieuse, s'aperçoit d'en bas, mais de cloche il n'y en a plus. Elle s'est envolée, je ne sais où. Il est peut-être, de par le monde, des oreilles qui ne perçoivent pas le son d'une ébréchure, comme il est des gosiers qui ne font point la différence de l'aigrelet et du moelleux.

6) - SONNEURS DE CLOCHES

Il y a peut-être un terme français pour rendre l'acte de sonner des cloches, mais il ne me vient pas sous la plume. Le mot SONNERIE n'a pas ce sens précis dans l'usage; du désespoir, je parle donc de SONNEUR de cloches. C'est l'une des fonctions attribuées aux sacristains : CLOC'HER. Le terme est attesté dans le Catholicon (1464), avec le double sens de "celuy ou celle qui sonne les cloches ou qui les fait".

Avant leur électrification, qui est très récente, les cloches de nos églises étaient actionnées à bras d'hommes. Beaucoup d'entre nous se souviennent d'avoir prêté leur concours aux carillons des baptêmes et des noces, un réconfort les attendait à l'auberge.

*

* *

A Pleyber Christ, les sonneurs avaient à grimper les 77 marches de l'escalier pour atteindre la chambre des cloches. Les gais lurons ébranlaient les lourdes masses d'airain et s'évertuaient, non sans imprudence parfois, à outrepasser l'amplitude des oscillations. La cloche de l'Angélus, elle, était reliée à l'intérieur de l'église par une corde facilitant ainsi notablement les trois sonneries quotidiennes.

Les tintements des deux grosses s'effectuaient aussi d'en-bas par la manipulation des battants à l'aide de cordes.

Il est très probable qu'antérieurement à l'édification des ORGUES, dont nous aurons à reparler, les cloches étaient actionnées d'en bas : les trois orifices taillés dans le balcon de la chambre des cloches, au dessus du toit, ont du servir aux mouvements des cordes. C'est ainsi que s'actionnaient de l'intérieur de l'église les deux cloches les plus lourdes de Gouézec : durant les vacances, j'en fus le sonneur assidu.

Le câble, qui emprunte présentement le chemin des cordes, conduit aux divers moteurs électriques, qui désormais, assurent tintements et volées. Par les combles ce câble rejoint, dans la sacristie, le branchement électrique et l'horloge régulatrice.

7) - L'HORLOGE

La vieille horloge à poids n'est plus en service mais elle est là toujours dans la chambrette suspendue qu'on avait aménagée pour elle contre le flanc sud de la tour. On accède à la chambre de l'horloge par une porte pratiquée dans la cage de l'escalier : le seuil de l'entrée est placé entre les marches 20 et 21. De toute évidence il s'agit d'une retouche bricolée de la cage.

A l'époque où fut construite cette tour, au 16ème siècle, l'horloge mécanique à roue dentée et poids était depuis des siècles, d'un emploi courant. Elle apparaît au 10ème siècle, les sonneries au 12ème siècle seulement, d'après le GLOSSAIRE de la collection Zodiaque.

Il y a dans la tour, de plain pied, avec la 27ème marche, une chambre maçonnée en pierres de taille au plafond dallé. Le dallage du sol sonne creux à l'extrémité nord du local. La chambre, assez spacieuse, est éclairée à l'ouest par la fenêtre la plus basse de la tour, au nord par une sorte de meurtrière. Deux trous carrés aménagés en partie haute des parois nord et sud ont dû recevoir un madrier. Est-ce la chambre originelle de l'horloge ? Sans pouvoir y répondre, il me paraît utile d'évoquer l'existence de cette chambre (2,58 x 1,23 au sol, 2,18 m de hauteur). Le plan en est publié ci-après. Le document pourrait inspirer un connaisseur.

La vieille servante du TEMPS, qui repose immobile sous le toit, mériterait le sort d'une conservation plus honorée dans une salle qui exposerait les humbles merveilles de l'outillage ancien.

*

* *

Les tintements de l'heure étaient transmis à la grosse cloche par un système de câbles; la force motrice était fournie par la chute lente d'un poids. Comme les horloges de maison, ces horloges d'église requéraient la remontée manuelle des poids à des intervalles trop fréquents pour celui qui y était assujéti.

On se rappelle le tintamarre qui perturbait les cérémonies religieuses lorsque se déclenchaient les interminables sonneries de 10, 11, 12 coups de l'heure. Mais dans le recueillement d'une église vide un sentiment étrange vous saisissait, celui du TEMPS qui chute irrémédiablement et de la PAIX qui survit au désastre.

B - LE CLOCHER

Comme il convenait, nous avons traité des CLOCHES avant de parler du CLOCHER, dont la destination première fut de donner un support élevé aux cloches, afin de répandre leur voix le plus loin possible.

Dans les pays méridionaux, à Saint Marc de Venise, par exemple, la tour des cloches ou CAMPANILE, est un édifice séparé de l'église. Le latin CAMPANA rappelle que la CAMPANIE, province d'Italie, fut le siège d'une fabrication de cloches; une ville de cette province, NOLE, semble à l'origine d'un commerce de clochettes. Jehan LAGADEUC de Plougonven, dans son dictionnaire breton-français-latin, LE CATHOLICON (1464), fait référence au latin NOLA, que l'imprimeur de 1499 a mal lu, NONOLA. L'auteur s'est contenté de copier là-dessus un dictionnaire plus ancien de l'abbaye Saint Germain des Prés, dont voici la notice : "Nola, une cité de champagne - et sonnete que l'en met ès piés (aux pieds) des oiseaux".

Le même LAGADEUC propose du breton CLOCH (prononcer CLOC'H) les traductions françaises "campane, cloche, sonette" et la traduction latine "campana".

Le français CAMPANE n'était point inconnu en nos régions, comme on le voit par cet exemple. Il était d'un emploi courant à Roscoff, au 17ème siècle : le corps politique de ce bourg se rassemblait "à son de campane". Il s'agissait, me semble-t-il, de la petite cloche installée dans le clocheton qui couronne le mur diaphragme de l'église : cette cloche était actionnée aisément d'en bas, par une corde.

*

* *

Le terme même de CLOCHE a prévalu sur les autres appellations. On lui donne une origine celtique, précisément anglo-irlandaise. Il aurait supplanté un terme chrétien, plus courant dans la Gaule, SIGNUM, qui rappelle la fonction primordiale des divers instruments sonores : émettre des SIGNAUX, dont la signification est convenue entre les gens. Tel est bien le langage des cloches.

C'est peut-être par le détour de l'ancien provençal, TOCAsENH, de "tocar = frapper" et "senh = cloche" que le terme latin "signum" s'est conservé dans notre TOCSIN, attesté en 1379, sous la forme "TOUQUESAIN", d'après le dictionnaire LE ROBERT. Cette sonnerie de l'alarme s'exécutait par le tintement pressé et redoublé, comme haletant, de la grosse cloche.

Le tocsin traditionnel ne serait pas compris d'emblée ni immédiatement par nos contemporains, qui ne connaissent que l'Alarme à la SIRENE.

.page 847

L'église de Pleyber-Christ
La façade Ouest

.page 848

*
* *

Le plan d'architecture que François Gaouyer a réalisé du CLOCHER, dans le format du Bulletin, à l'échelle de 1/150, a bénéficié des mesures effectuées à cet effet par Rémi Le Jeune. Le dessinateur les a portées en clair pour épargner aux lecteurs un calcul d'échelle dont beaucoup se jugeraient incapables. On retiendra, avant tout, que la flèche culmine 34 mètres, soit, plus précisément, 33,99 mètres.

*
* *

Les architectes chrétiens ont bâti des clochers dès le 7ème siècle. Mais ils étaient petits et encore rares au 11ème siècle. Le GLOSSAIRE des éditions Zodiaque note : "Ils étaient faits autant pour distinguer l'église de loin que pour contenir des cloches. Ils servaient de même à marquer la puissance des chapitres, abbayes ou communes". L'observation vaut pour nos paroisses bretonnes : le clocher est l'un des monuments où s'affiche l'orgueil paroissial : "L'esprit de clocher" n'est pas qu'une expression historique, mais recouvre un particularisme bien enraciné en divers préjugés de pays, même aujourd'hui.

*
* *

Notre clocher est constitué de trois éléments :

- a) La TOUR avec son ESCALIER
- b) La CHAMBRE DES CLOCHES
- c) La FLECHE

Ce seront les trois parties de ce paragraphe consacré au CLOCHER.

a - LA TOUR

Aucun édifice ne peut tenir debout, qu'il soit de pierres, de bois, de fer, de béton ou même de branches, si, au départ de la construction, on n'a bien veillé au respect des forces de liaison qui en assurent la stabilité. La plus précieuse de ces forces c'est la liaison au sol, ou PESANTEUR. C'est une force gratuite et toujours à la disposition de l'homme; mais on ne peut impunément, l'oublier ni tenter de la contourner; la pesanteur, tôt ou tard, se vengera des mauvais calculs de l'imprudent. Une muraille, par exemple, prendra du ventre sous la poussée de la terre qu'elle était chargée de retenir ou du fait d'une surcharge en partie haute, peut-être aussi par la faiblesse des fondations; alors il faut épauler la partie en danger par des madriers ou même des contreforts maçonnés. Qui n'a vu de ces murailles consolidées d'urgence pour éviter leur ruine ?

Le couronnement d'une grosse tour, aux assises larges pourtant, peut provoquer une poussée sur les murs porteurs. Il en est de même pour la toiture d'ardoises de nos maisons et de nos églises : leur poussée sur les murs tend à écarter ceux-ci.

On remédie couramment à ce danger, dès les premières menaces, en attachant les murs parallèles l'un à l'autre par des TIRANTS de fer qui relient les deux murs; ces tirants sont fixés à leurs extrémités à des X, en fer aussi, qui étreignent la face externe des murailles. Ces X corrigent une erreur d'appréciations des constructeurs ou des restaurateurs des édifices. On peut citer les TIRANTS un peu voyants de l'église de Loc-Eguiner Saint Thégonnec.

.page 849

Mais puisque nous sommes dans l'art de faire tenir debout une tour, une leçon de choses sur la grosse tour de PLEYBEN paraît de mise pour nous qui connaissons son homologue de Saint Thégonnec.

Le CLOCHER-PORCHE de Pleyben a été accolé à l'église devers le sud. Il fut construit à partir de 1588; des raisons financières, tenant pour une large part à de lourdes amendes infligées à la population pour son attitude durant la Ligue (1595), retarderont l'achèvement de la tour jusqu'en 1642. Est-ce présomption de l'architecte, trop audacieux, ou négligence d'entretien, la grosse tour carrée de Pleyben a dû être secourue par l'insertion de nombreux tirants en partie basse; on s'en aperçoit à la double rangée d'énormes X qui barrent les faces ouest et est de la tour; il a même fallu accoler au fût par d'autres X des contreforts qui tendait à s'écarter.

.page 850

La fragilité de la grosse tour de Pleyben tenait à la faiblesse de ses contreforts d'angle en équerre : ils ne montent qu'aux 2/3 de la hauteur du fût. L'élégance y gagnait, mais non pas la stabilité.

La contre épreuve est encore là sous nos yeux, à Saint Thégonnec. Le CLOCHER PORCHE fut entrepris en 1599, mais ne fut achevé qu'en 1626. On lui cherche son inspiration dans le gros clocher de Pleyben; les ressemblances entre ces deux édifices ne doivent pas dissimuler les différences très profondes de la structure des faces de la tour, sans parler des couronnements. Nous ne sommes plus en Cornouaille : les contreforts en équerre épaulent le fût jusqu'à la plate-forme. Le clocher de Saint Thégonnec, beaucoup plus massif que celui de Pleyben, moins élégant, certes, mais il a un double mérite, à mon sens. D'abord, la stabilité s'est révélée très bonne, grâce à ses contreforts; un autre mérite, c'est de n'avoir rien d'un clocher cornouaillais et de s'être bien inséré dans la tradition architecturale en vogue dans la région de Morlaix et du Tréguier.

En évoquant ces tours je veux seulement éveiller l'attention des lecteurs sur la stabilité des édifices, afin que cette attention se concentre précisément sur le clocher de Pleyber Christ, si différent et du Kreisker et de la tour Saint Mathieu de Morlaix et des deux tours précédemment observées. Comment se fait-il que notre clocher tienne debout sans problèmes depuis plus de 400 ans ?

.page 851

*

* *

Le clocher de Pleyber Christ est apparenté dans sa facture à un vaste ensemble de clochers bretons, d'origine trégorroise, reconnaissables, avant tout, à la structure de la TOUR.

On étonnera beaucoup les lecteurs qui ont dans l'esprit la silhouette du clocher de ROSCOFF en suggérant un rapprochement entre celui-ci et notre clocher. En premier, on retient en effet le couronnement étagé de dômes et lanternons qui paracheva en style renaissant, peu après 1570, une tour d'une inspiration tout autre. La flèche de Pleyber Christ, datée de 1603,

s'inscrit, quant à elle, dans la grande tradition gothique des clochers bas bretons, aux flèches à JOURS.

Mais si nous arrachons notre regard à la fascination de ces formes élégantes jetées dans les airs pour abaisser nos yeux sur le fût rigoureux qui les porte, le rapprochement s'impose : les deux tours sont bâties selon les mêmes principes architecturaux. On les attribue à PHILIPPE BEAUMANOIR, comme nous allons le dire plus longuement. De tels clochers constituent une variante bretonne, originale et savante, du CLOCHER-PIGNON ou encore CLOCHER-MUR.

*

* *

Dans un CLOCHER-MUR, le logement des cloches est assis sur le haut d'un mur de l'église, le plus souvent sur le pignon d'une façade, d'où l'expression CLOCHER-PIGNON.

Outre notre clocher, objet de cette étude, nous pouvons observer chez nous deux petits clochers-pignons d'importance égale. A Saint Maudez, auprès de Pontpol, la charge qu'ajoute à la muraille de façade le poids du clocheton a été compensée par l'adjonction au pignon de deux petits contrefort dressés à l'extérieur. Seul est conservé de cette chapelle, on le sait, le pignon ouest avec son clocher et sa porte. Le mur de façade de Saint Maudez fait 3 pieds d'épaisseur (99 cm), les murs latéraux faisaient 2 pieds (66 cm). Le granit de parement est bleuté; il provient de Kerbizien, tout à côté, par delà la rivière du Queffleut. C'est ce granit qui fut employé à la construction de la ferme imposante de Lesquiffiou et aussi, me semble-t-il, dans la façade nord du château (1902). Les contreforts (56 x 56 cm) sont simplement accolés à la façade; actuellement ils se décollent.

On trouvera dans nos dessins la silhouette de cette chapelle (page 852 du présent ouvrage).

La façade de la chapelle du Christ qui nous est plus familière, ne requérait pas la précaution de contreforts : la maçonnerie, plus volumineuse qu'à Saint-Maudez, a bien toléré la surcharge de poids du clocheton.

*

* *

On rencontre aussi, de-ci de-là, dans nos régions, des petits clochers-murs émergeant des combles. Ils sont juchés sur la pointe d'une muraille portée par une arcade intérieure à l'édifice, que l'on appelle arc-diaphragme. Cet arc souligne la séparation de l'ancien Choeur réservé au clergé de la nef des fidèles. Ainsi, à la cathédrale de Saint Pol, à Roscoff, à Santec, au Folgoët et, plus près de nous, à Ploujean.

Ces clochetons ne visent pas à rompre l'austérité d'un faitage rectiligne courant du chevet au clocher. Ils ont une véritable fonction de clocher aussi; ils abritaient une cloche qui s'actionnait à l'aide d'une corde de l'intérieur même de l'église, probablement du côté de la nef. On évitait de la sorte au sonneur la pénible ascension du grand clocher. Cette cloche était tintée à l'intention des personnes qui assistaient à l'office, tintement des glas, tintements de la consécration, appel des prêtres aux offices, convocation des membres du corps politique à leur réunion. Ils s'étaient égaillés après la grand'messe pour prendre l'air, pour écouter les bannies sur la croix, pour deviser et boire une chopine dans les auberges : la cloche les rappelait à leurs devoirs de municipaux du temps.

.page 852

A Santec, m'a rapporté monsieur le chanoine Guivarc'h, SAIK SANTEC pour les familiers, la cloche du clocheton était dénommée CLOC'H GORO, la cloche qui annonçait l'heure de la traite des vaches.

.page 853

Tous ces modestes clochetons pignons de chez nous, gothiques ou renaissants, ont pris le relais en Bretagne des humbles clochers plats, percés de baies pour y loger les cloches, qui se voient encore par milliers en France, particulièrement dans le Centre et le Midi. Les plus anciens, restaurés souvent, sont de style roman (11ème - 12ème siècles). Le gothique, qui prit la suite du roman vers 1200, n'a pas dédaigné ces couronnements de façade, élémentaires peut-être, mais peu dispendieux.

La simplicité de leur maçonnerie, leur robustesse, leur coût peu élevé, la possibilité d'y loger plusieurs cloches, la commodité des sonneries, la rusticité même de ces clochers plats en firent la vogue durable dans les campagnes. Ce furent les clochers des paroisses pauvres de nos provinces. Ils ont assuré jusqu'à nos jours, à la satisfaction des gens, le service que l'on attendait, faire entendre les cloches.

Nous publions ici deux de ces clochers romans.

*

*

*

La Bretagne dut connaître aussi, à l'époque romane (11ème - 12ème siècle) puis au début du gothique, une floraison de ces clochers tout simples.

Ils ont disparu à peu près tous. Les guerres entraînèrent certainement des destructions : les chevauchées anglaises des rois Plantagenêts (11ème - 12ème siècles) et, davantage encore la guerre civile de succession au trône ducal entre les Penthièvre (Blois) soutenus par la France et les Montfort soutenus par l'Angleterre et qui l'emportèrent (1341-1365).

Le grand siècle breton, le 15ème siècle, inauguré par le duc Jean V (1370 - 1442) et terminé par la duchesse Anne verra l'essor de l'architecture religieuse gothique. La faveur des princes bretons et à leur suite, la faveur de la Noblesse rendent raison, pour une large part, des monuments religieux les plus prestigieux du siècle tels le KREISKER de St Pol de Léon, LE FOLGOET, KERNASCLEDEN, SAINT FIACRE, LOCRONAN, etc...

Mais le mécénat princier dont bénéficièrent au 15ème siècle ces chapelles célèbres n'a guère profité aux églises paroissiales, singulièrement à celles des campagnes, confiées aux soins de leurs seuls paroissiens. A en juger par la passion de bâtir des églises neuves qui s'empare de nos populations autour de 1500 et arrivera même à ressembler à de la fièvre, on admettra sans peine que les fruits du commerce maritime breton ne se sont répandus avec quelque ampleur sur nos campagnes productrices qu'après cette date. Cela est patent pour Pleyber Christ et notre zone toilière, comme il va apparaître par la suite.

Si nos populations rurales avaient disposé au 15ème siècle des ressources qu'il accumulèrent aux 16ème et 17ème siècles, ils eussent construit en leur temps de belles églises d'un gothique qu'ils n'auraient jamais eu le cœur de détruire par la suite, les clochers surtout.

L'émulation paroissiale, comme on l'appelle, n'a pu jouer entre paroisses qu'aux époques de richesse et de stabilité politique.

*

*

*

Si les réflexions sont pertinentes, elles nous conduisent à proposer une silhouette probable du clocher qui précéda à Pleyber Christ celui qui s'y trouve comme nous l'établirons depuis le milieu du 16ème siècle.

Le type que nous suggérons c'est la façade occidentale de Loc-Eguiner-Saint-Thégonnec sur laquelle pointe un clocheton. Il a dû être ainsi toutes proportions gardées, pour les grosses paroisses des environs, même Saint Thégonnec, dont le clocher ancien est de 1573.

.page 854

Cette ancienne chapelle de Plounéour Ménez ne devint église de paroisse qu'en 1843 ; la commune n'obtint son indépendance qu'en 1866, exactement le 31 décembre. La partie nord de

cette petite église semble dater du 17ème siècle comme nous aurons à l'observer dans l'étude de la nef de Pleyber Christ.

Rappelons que cet édifice est placé dans le carrefour de la voie antique que nous avons décrite CARHAIX (VANNES) - ABERVRAC'H et de la voie d'âge très vénérable, MORLAIX-LE FAOU, sur laquelle nous nous proposons d'écrire une note.

*
* *

Quelques dizaines d'années avant que ne fut fait choix du modèle de notre TOUR (le fût), la CORNOUAILLE avait mis au point un type de clocher svelte, très élégant que nous dénommons précisément LE CLOCHER CORNOUAILLAIS. Sa stabilité est éprouvée.

Le plus connu de ces clochers est, sans contredit, celui de la chapelle SAINT FIACRE, au FAOUET, anciennement du pays de Cornouaille. Beaucoup de nos lecteurs ont randonné en ces régions du Centre-Bretagne. Le Club du 3ème âge, si je ne m'abuse, a visité cette chapelle; plusieurs des participants ont même dû probablement, faire rouler sur le chemin d'accès leur fidèle cochonnet, ce nécessaire compagnon qui entretient désormais partout et en tout lieu, le goût de survivre des hommes de ma génération.

Cette chapelle était achevée en 1480 puisque son célèbre jubé est daté de cette année par une inscription assez récemment découverte lors d'une restauration des peintures : "l'an mil quatre cent quatre vingt fut fait cest heupvre (Oeuvre) par oliv(ier) Loergan".

La tour repose sur la façade. Deux tourelles l'encadrent à distance respectueuse, tels deux acolytes honorant un personnage de qualité, mais assurant aussi, avec une élégance discrète, la stabilité de l'ensemble en même temps que le service des cloches.

Plutôt que d'en proposer ici la silhouette ou celle du clocher cornouaillais exemplaire de Pleyben (façade occidentale), j'ai choisi de montrer aux lecteurs le clocher moins imposant et réduit au nécessaire, de la chapelle de mon coeur, Notre Dame de TREGURON, en Gouézec. Le fût qui porte le clocher est court. L'accès à la cloche se fait, au départ, suivant un escalier courant le long du rampant, qui s'achève en escalade par pierres d'encorbellement sur le fût. L'ensemble repose sur la façade, très enterrée, qui mesure 2,15 m d'épaisseur à l'endroit de la voûte d'entrée.

*
* *

Etrangement, le clocher cornouaillais, qui eut égayé son plateau, ne fut point agréé au pays de Léon, qui s'honorait pourtant de posséder le prestigieux KREISKER, construit sous l'épiscopat de Jean Prigent (1436-1439) sur une chapelle plus ancienne.

.page 855

Le clocher cornouaillais n'eut point l'heur non plus d'éblouir les trégorrois. Peut-être lui reprochait-on sa gracilité qui interdisait d'y loger de fortes cloches. Les grosses tours que nous évoquons plus haut, qui se dressèrent auprès de tours préexistantes, plus légères, à Pleyben et Saint Thégonnec, par exemple, et aussi probablement à Saint Mathieu de Morlaix, ne doivent pas être jugés seulement sur leur monumentalité, qui n'est pas sans lourdeur : elles eurent fondamentalement une fonction, celle d'accueillir de TRES GROSSES CLOCHES, afin d'avoir les plus gros décibels du pays, du moins dans le registre grave des BOURDONS.

L'inestimable Vieux Larousse a réservé sa place à "LA SAVOYARDE, nom donné à l'énorme cloche du sacré-Coeur, à Paris, qui est un don des fidèles de la Savoie. Elle pèse 26 215 kilogrammes". Ce nom de BOURDON est dû, sans doute, au son émis par le gros insecte de ce nom. Une des plus anciennes cloches conservées est le bourdon de la Cathédrale de Reims; il pèse 1 500 kgr et date de 1570 (d'après le Glossaire des éditions Zodiaque).

*
* *

.page 856

A l'heure même où la Cornouaille achevait de se donner son visage gothique et calmait son ardeur de bâtir, le TREGOR entra en transes et imposait ses choix au Léon voisin qui s'enfiévrera pendant plus d'un siècle jusqu'à s'essouffler enfin, à St Thégonnec du moins en 1714.

*
* *

La tour de Pleyber Christ est inspirée d'un plan dont les premières réalisations sont trégorroises. René COUFFON a consacré une étude à ce type de clocher sous le titre "UN ATELIER ARCHITECTURAL NOVATEUR A MORLAIX A LA FIN DU XVème SIECLE. Son influence en Bretagne" (Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne 1938).

La nouveauté introduite par cet atelier est double; d'abord la structure de la tour et la forme polygonale donnée au chevet, jusque là traité en chevet plat.

Le premier monument de ce style qui nous soit parvenu est la chapelle de Saint Nicolas en Plufur (Côtes du Nord)(page852); on y accède de nos régions par la voie express, avec sortie à Plouégat Moysan jusqu'à Trémel où l'on s'engage sur la route de Plufur. Le chemin piétonnier pour s'y rendre prend au bas de la descente de Trémel. La chapelle est implantée dans une vallée étroite tout près d'un petit cours d'eau; le soleil n'y donne bien qu'aux saisons où il monte haut dès le matin jusqu'au soir; on y fait alors de belles photos du chevet et du clocher occidental. François Gaouyer nous en propose la silhouette croquée tout récemment.

Nous ne nous attacherons pas présentement à la forme polygonale du chevet.

*
* *

Tout est gothique en cet édifice, à part le fût de la tour entièrement inédit. J'ai fait dessiner le profil de la plinthe qui court le long de la façade; elle est gothique et fait apparaître la rupture de style qui s'est opérée dans la plinthe correspondante de notre tour. On a passé du CAVET (creux) gothique à la DOUCINE. Cette observation est capitale, nous le verrons, pour analyser la nef de l'église, la dater et dater du coup, bien des éléments, arcs, fenêtres des églises voisines de la nôtre.

La chapelle de Saint Nicolas a cet immense mérite pour l'historien de posséder encore l'inscription de sa fondation répartie sur plusieurs pierres alignées assez haut sur la façade de la tour, une partie étant devers le nord. Je transcris la lecture qu'en propose Couffon :

"Alain de Plusquellec de Boncoeur de Bruillac, qui était seigneur, fit le devis de ceste église en cette forme et à la guise (à la coutume ?). René Leros était miseur de ceste chapelle (trésorier) et gouverneur. PHILIPPE BEAUMANOIR fut sans fael (sans faille) le maître ouvrier en pierres. De Mezambeiz était seigneur. J. Marhec qui est fond(at)eur de ceste église et donna place, dont il désire avoir grâce (de Dieu). L'an M.CCCC IIIIxx et VIII (1488)..." Nous arrêtons ici la transcription.

Une inscription de cette importance exigerait une photographie en éclairage rasant (à 1 heure solaire au soleil d'été), pour prémunir des interprétations rapides.

Un exemple de l'utilité d'un tel traitement photographique d'une inscription a été proposé ici dans un numéro précédent. Il concerne l'église de Trédrez. Cette église est la 2ème du type précédent, datée par l'inscription de 1500. Cette pierre a hauteur d'homme pourtant a été fort mal lue par Couffon, qui s'est bien gardé, d'ailleurs, de la traduire littéralement.

.page 857

*
* *

C'est à l'érudit morlaisien, Louis Le Guennec, que nous devons la publication de la partie conservée dans une copie du 17ème siècle du devis que dressa le 26 décembre 1511, PHILIPPE

BEAUMANOIR, pour la construction de l'église de PLOEGONVEN. Le texte n'est pas reproduit, et c'est grand dommage, mais simplement analysé. La partie du devis concernant le clocher est perdue.

Le Guennec en parle dans sa NOTICE SUR LA COMMUNE DE PLOUGONVEN p 39 - 45.

A cette époque, il y avait dans la paroisse une famille Beaumanoir, mais l'on ne peut assurer que ce Philippe en était.

*

* *

Des BEAUMANOIR travaillèrent aussi à la construction d'une nouvelle église à Saint Melaine qui remplaça l'ancienne dont la destruction fut décidée par les paroissiens le dimanche 7 février 1489. Le granit utilisé fut amené de l'île de Batz par bateau.

Philippe Beaumanoir, vraisemblablement le même que celui de Saint Nicolas, apparaît sur le chantier de Saint Melaine de 1511 à 1516, d'après Couffon, comme "maistre et principal feurastier (entrepreneur) de l'Oeuvre".

Déjà en 1506, on le voit soumissionner avec un collègue, J. Prigent, pour la construction d'un calvaire à St Melaine; ils n'en eurent pas le marché.

Les mêmes déboires lui surviendront en 1536. La tour de Notre Dame de Guingamp s'étant écroulée la fabrique lança un appel d'offres. Philippe Beaumanoir, en association avec Jehan Hemery, présenta un projet. On préféra le projet de Jehan Le Moal. Avec ce dernier, la Renaissance entre de façon explosive dans la paysage artistique de la province.

*

* *

Nous venons d'arracher à la fosse commune du temps quelques hommes du cru ensevelis dans l'oubli. Leur Oeuvre a survécu jusqu'à nos jours.

On ne peut affirmer en toute certitude que l'inventeur de ces formes, nouvelles alors, de la tour et du chevet polygonal, fut un de nos BEAUMANOIR. Du moins en furent-ils les propagateurs : ils en firent comme un plan qui se retrouve en de nombreux documents peut être dénommé avec justesse clocher et chevet BEAUMANOIR.

Le clocher nous intéressant seul ici et la silhouette de notre clocher ayant paru dans la numéro précédent, nous proposons en ce dernier numéro de l'année, le PLAN AU SOL de la tour de Pleyber Christ.

*

* *

La FACADE ouest, bien plus tardive que la porte et la tour, est datée avec une précision absolue par le devis de sa construction, que nous aurons à faire valoir dans l'étude de l'intérieur de l'édifice. Cette date est 1708.

Cette année là, l'église fut élargie, nous le verrons, en sa partie basse; en façade, de part et d'autre de la tour, la largeur fut doublée et la forme rectangulaire avec les légers contreforts réalisés de neuf. Dans cette façade de 1708 une porte fut réservée de part et d'autre, que l'on reboucha plus tard, à une date inconnue.

.page 858

Auparavant, la façade, réduite à la moitié en ses deux côtés, avait des rampants en bonne pente. Les deux personnages conservés de chaque côté aux angles appartinrent probablement aux deux chevronnières disparues.

.page 859

Nous publierons la silhouette de la façade avec son clocher, telle qu'on put l'observer tout au long du 17ème siècle. Attendons le dessin pour apprécier le coup d'oeil; il n'est pas prématuré, cependant, de lui soupçonner une élégance plus raffinée.

La muraille de cette façade, au droit des nefs latérales, fait 2 pieds de largeur (65 - 66 cm).

*

* *

Le plan au sol que nous proposons de notre tour définit bien, dans son originalité architecturale, le type même d'un clocher Beaumanoir.

Habitué à apercevoir aux murs de nos édifices gothiques leurs inévitables mais nécessaires contreforts, nous serions tentés de considérer aussi comme des contreforts les parties des piliers de la tour qui débordent de la façade, aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur. L'erreur serait de s'entretenir à l'image et à la technique des contreforts proprement dits.

Le plan au sol fait apparaître de part et d'autre de la tour, à l'intérieur de l'église, deux masses de pierre dont l'une intègre l'escalier. C'est sur ces massifs que viennent buter les deux arcades du bas de la nef et qu'elles trouvent appuis. On peut parler en ce cas de contreforts intérieurs.

Pour décrire la tour Beaumanoir elle-même, COUFFON procédait ainsi : "Dans les édifices (morlaisiens) qui nous occupent, le constructeur a très élégamment résolu le problème (de la stabilité du clocher-pignon) de la façon suivante : il éleva, de chaque côté du porche et de part et d'autre du mur pignon, des contreforts de section constante jusqu'à hauteur de la plate-forme supportant le beffroi (ou chambre des cloches), constituant ainsi avec la portion du mur intéressée une véritable poutre en I sur laquelle la plate-forme repose. Il a donc pu donner d'une part à cette poutre une section suffisante pour avoir une pression unitaire acceptable; et, d'autre part, grâce à sa grande inertie transversable, une bonne stabilité.

De plus, et c'est là sa principale innovation, il a pu ainsi, sans danger, ériger cette poutre aussi haut qu'il l'a désiré au dessus du faîtage pour donner à son clocher une allure plus élancée" (art. cité 1938, p. 67).

*

* *

Cette analyse ne me satisfait pas pleinement et j'aurais aimé qu'un homme de l'art ou bien balaie mes réticences ou me propose une image autre que la poutre en I. Nous avons choisi le terme de pilier plus proche, nous a-t-il semblé, de la nature de ces deux hauts murs.

Les lecteurs, pas plus versés que moi dans le vocabulaire de la construction et sans doute fort ignorants des problèmes de la répartition des forces, retiendront simplement, avec raison, que les principes Beaumanoir étaient bons puisque le nombre est impressionnant des clochers de ce type parvenus en bon état jusqu'à nous, par exemple le clocher de Guimiliau (vers 1535 ?), celui (le vieux) de St Thégonnec (1673), Sainte Geneviève en Ploujean (1561), le clocher de Ploujean (1586) avec une flèche gothique.

*

* *

.page 860

Dans le numéro de septembre nous avons publié la magnifique porte de la tour. Elle est de style renaissance et porte, gravée sur la frise, la date de 1551 en chiffres modernes. L'inscription est en deux parties, d'un côté 15, de l'autre 51, séparées par deux motifs, présentement en forme de petites poupées gravées aussi dans la pierre.

.page 861

L'église de Pleyber-Christ
La porte d'entrée de la façade Ouest

.page 862

On y a vu le chiffre 8 et lu 15/88, par exemple de Kerdanet dans son édition LA VIE DES SAINTS d'Albert Le Grand (1837 p 504); cette lecture rapide laisse de côté la fin de l'inscription, 51. Aucun doute n'est possible, c'est 1551.

Mais il reste à rendre raison de ces deux motifs centraux de la frise. En la place d'honneur qui est la leur, au centre, ils avaient, à l'origine, en 1551, une signification accessible à la population. Ils devaient être des signes héraldiques. Je propose l'explication suivante dont la probabilité est très sérieuse.

Comme on le voit par l'inscription de la flèche en 1603 publiée déjà et que nous commenterons dans le prochain numéro, la nef de l'église et ici la tour "appartenaient" à la population elle-même et non au clergé ni à la noblesse : la gestion de cette part de l'édifice était confiée à la FABRIQUE. C'est le responsable annuel de cette gestion, désigné ici sous le nom de GOUVERNEUR, en abrégé GO, qui faisait mettre son nom avec la date sur les éléments nouveaux de l'édifice réalisés sous son mandat; par exemple, Jean Léon sur la flèche (1603), Yvon INIZAN sur la poutre de la chaire avec la date de 1658.

Nos deux petites poupées en creux ne pouvant être les initiales du gouverneur de 1551, le patronyme ne s'abrégant pas puisqu'il s'agissait, au contraire, d'en faire étalage, il faut chercher autre chose.

Les picoteurs ou tailleurs de pierre, pour faire identifier leur travail et chiffrer leur productivité, mettaient leurs marques de tâcherons parfois sur les pierres de taille. Mais il est inconcevable qu'en cet endroit privilégié fussent mis en place des marques de tâcherons ou les symboles de l'architecte.

L'explication pourrait être celle-ci, inspirée de la surabondance des HERMINES stylisées qui constituent le plus clair des ornements sculptés sur les 4 poutres du haut de l'église. Sur la poutre de la chaire, bien des hermines ont été rabotées et à peu près toutes les FLEURS DE LYS; on devine encore l'une ou l'autre de ces dernières. Nous aurons à traiter plus longuement de ces poutres et à décrire l'acharnement de la Révolution Française (1793) sur tous ces symboles de la Royauté et de la Noblesse.

Nos deux poupées pourraient ainsi avoir été deux modestes hermines dont les contours auraient été piqués pour leur enlever la référence à la féodalité.

Nous aurons sans tarder le parti que nous pouvons tirer de cet attachement à l'HERMINE vers 1550 pour deviner la mentalité du pays.

*

* *

La diffusion de ce numéro dans toutes les familles n'interrompra pas le fil du récit entrepris dans les numéros précédents de l'histoire de notre église paroissiale. Nous veillerons cependant à donner aux lecteurs de circonstance les éléments d'appréciation de ce que nous avancerons, quitte à anticiper quelque peu certaines données historiques sur les inhumations à l'intérieur des églises, ainsi que sur la responsabilité qu'assumait financièrement la POPULATION de l'église et de son enclos.

1 - En 1551

L'entrée sous la TOUR est datée de 1551, en chiffres modernes et non plus en chiffres romains, comme on en rencontrera encore dans des monuments postérieurs, tel le Calvaire de Plougonven, dont l'inscription dédicatoire porte en caractères gothiques minuscules "Ceste croix fust fayte : en lan mil VC L IIII.." Mais les sculpteurs ont choisi pour le noeud de la croix, les chiffres modernes 1551, de gravure plus aisée.

.page 863

L'inscription de la porte est étalée en deux parties 15 et 51 entre lesquelles se voient présentement deux sortes de poupées en forme de 8. J'ai proposé d'y voir deux hermines (bretonnes) ou une hermine et une fleur de lys (française) qui auraient été buchées durant la Révolution Française, en 1793, comme symboles de la féodalité. Les interventions révolutionnaires sont fort claires sur les grandes poutres de la nef.

*

* *

Cette inscription de 1551 n'est pas la première en date que l'on relève dans la paroisse. La plus ancienne est 1531 gravée en surcharge d'une magnifique inscription gothique contenant la date elle-même en gothique : c'est sur la croix de ROZ AR C'HRA.

La date de 1536 en chiffres modernes est portée sur le socle de la croix dressée au carrefour de la chapelle du Christ. Nous avons publié le texte français de cette inscription. Cette croix est sans rapport avec la chapelle, plus récente de deux siècles.

Si le recours aux chiffres modernes n'a rien d'exceptionnel en 1551, le choix du style renaissant pour la porte est par contre l'indice d'une initiative novatrice. A qui peut-on l'attribuer ?

Dans les clochers trégorrois de la première moitié du 16ème siècle, comme dans les clochers cornouaillais de la même époque, les portes d'entrée sous la tour sont traitées en accolades gothiques; c'est le cas, par exemple, du clocher de Guimiliau.

.page 864

A ma connaissance, la porte renaissance de Pleyber-Christ est la première de ce type placée à l'entrée occidentale d'une église en notre région. Elle a été sculptée pour la place qu'elle occupe et ajustée avec soin à la tour, mais comme une pièce d'apparat. On se persuade d'autant mieux de cet aspect de pièce rapportée que l'on observe, en comparaison, les entrées sous la tour de la chapelle Sainte Geneviève (1561) en Ploujean et de l'église elle-même de Ploujean (1586) en ces deux cas, comme à Ploubezre, près de Lannion (1577), les motifs renaissants de la porte font corps avec la tour et ont été taillés à même la pierre de celle-ci, très probablement sur les chantiers même de ces édifices.

*

* *

Dans notre région immédiate, Plounéour Menez, Pleyber Christ et Saint Thégonnec, le granit utilisé en pierres de taille dans les églises est d'un grain assez grossier et de nature poreuse.

L'abbé Calvez dans son étude (Pleyber christ 1913, p 27), avance : "la pierre vient de la grande carrière située entre La Feuillée et Huelgoat". On voudrait la preuve et que soit précisée l'implantation de cette carrière. Outre l'absence de preuve, une telle affirmation pourrait laisser croire à des lecteurs, généralement peu informés, que les granits bleus, très durs, que l'on dénomme "granit d'Huelgoat" furent utilisés en pierre de taille à ces époques anciennes. C'est oublier que les ciseaux des picoteurs anciens étaient plus proches des fers doux que des aciers modernes. Ceux qui rendent visite à l'aquarium de Roscoff peuvent voir en attente sur le fronton de la porte un bloc de granit, du même granit bleu d'Huelgoat qui est utilisé dans la construction de tout l'édifice. L'architecte, un Parisien sans doute, ne connaissait pas la dureté exceptionnelle de ce matériau; travaillant de surcroît pour une grande administration d'état, il put enfreindre impunément l'interdiction édictée par les Beaux Arts d'utiliser sur ce site protégé du granit de couleur sombre.

A deux reprises, un sculpteur fut envoyé de Paris pour tenter d'extraire de ce bloc la POULPE ou Pieuvre qui eut dû, dans le projets de l'architecte, illustrer le thème de l'Aquarium. Ce fut peine perdue, à la honte de l'architecte.

*

* *

Nos anciens, confrontés aussi à ces limites de leur outillage, choisissaient leurs carrières en conséquence.

Nous ne disposons d'aucune documentation portant sur les approvisionnements de matériaux de construction dans la région de Pleyber Christ au milieu du 16^{ème} siècle. Par contre, nous sommes bien renseignés un siècle plus tard par les données comptables de la fabrique de Saint Thégonnec - Archives départementales 255 G, N° 58 à 61 - couvrant les années 1650-1732. Les méthodes de gestion étaient identiques en 1550; les prix seuls ont dû changer.

Ainsi en 1656-1657, on relève "55 livres douze sous versés aux picoteurs (nom des tailleurs de pierres) pour avoir rompu (nous dirions "débité") des pierres de taille en LA MONTAIGNE et pour droit de poullage d'icelle". Le "poullage" est sans doute la redevance versée au propriétaire du sol exploité, comme cela est précisé en 1655 : "à Laurens Riou pour avoir permission de rompre et prendre la pierre dessus terre, 9 livres 8 sous".

.page 865

La MONTAIGNE semble désigner la partie granitique de Plounéour Menez; un carrière de cette paroisse est citée au moins deux fois, Jean HERRY. Il n'y a pas lieu de supposer que la pierre de Pleyber Christ soit venue d'ailleurs que de Plounéour. Faut-il rappeler que le terme de Montagne ici n'est pas le mot techniquement exact. Les hauteurs des Monts d'Arrée ne sont pas granitiques, mais constituées de quartzites et de schistes. Le granit n'émerge que sur les abords de ces monts.

*

* *

Les charrois des divers matériaux jusqu'au chantier de l'église s'effectuaient en grands convois de bénévoles où l'ambiance n'était certes pas à la morosité. La tradition en était maintenue par les deux paroissiens chargés annuellement de la gestion de l'édifice ou fabriques : ils ne lésinaient pas sur les dépenses de victuailles requises pour la collation de tous ces joyeux lurons.

En 1656, pour un convoi de 80 charrettes, les frais de la collation, viande, vin et pain se montèrent à 173 livres 16 sous, somme élevée. Parfois le détail en est fourni. Ainsi, en 1654 : "achat d'un boeuff pour subvenir aux frais de charroy, 75 livres, 8 sous et 2 barriques de vin, 75 livres". On n'oublie pas de compter "du bois pour cuire la viande pour le charroy, 3 livres - un boisseau et demi de sel, 21 sous".

Je n'ai point relevé dans ces distributions le picotin des chevaux, celui-ci était à la charge du propriétaire. Au 17^{ème} siècle encore, dans ces régions d'élevage du cheval, les boeufs étaient d'un emploi courant pour des labours et des charrois. Mais pour des expéditions collectives, c'eut été perdre la face que d'y introduire la vitesse lente des bovins. On cite des expéditions jusqu'à Landerneau et plus loin encore jusqu'aux Montagnes Noires pour y chercher les pierres tombales d'ardoise destinées à revêtir le sol de l'église de Saint Thégonnec.

*

* *

De telles équipées de joyeux lurons n'étaient concevables qu'en des sociétés rurales. Elles n'avaient rien de commun en leur esprit avec les CORVEES dues à des propriétaires seigneuriaux ou monastiques ou encore à l'Etat breton, puis à l'Etat français. Elles n'avaient qu'un temps, celui requis par des constructions neuves ou le gros entretien de l'église : c'était un événement dans une vie d'homme, qui laissait des souvenirs impérissables, dus, pour une bonne part, au savoir-faire des fabriques dans l'organisation de plantureuses collations.

L'autorité épiscopale voyait d'un assez mauvais oeil, dit-on, ces grosses dépenses de viande et de vin. Elle eut été mieux inspirée de conseiller la modération des projets, par exemple,

à Saint Thégonnec, que de vouloir donner des leçons de gestion à ces fabriques de grande expérience.

*

* *

A Roscoff, aux mêmes époques, on procéda autrement, non pour éviter les tracasseries d'une autorité épiscopale très proche, mais tout simplement parce que c'était un bourg et port de commerce peuplé de marchands aisés et sans paysannerie susceptible d'y exercer quelque influence.

Les matériaux de construction pour l'essentiel venaient par bateaux, par exemple, le granit de l'île de Batz. On y trouvait des entrepôts d'ardoises, de bois d'Oeuvre, de bois de chauffage, de chaux...

.page 866

Si d'aventure, l'on avait besoin d'effectuer des charrois, on louait les services d'un charretier. Par exemple, parmi les dépenses occasionnées par la construction des ORGRES (orgues) en 1649, on relève :

"Du 16ème Mai (1649) à Ollivier Le Moulin et au Jannou pour avoir esté, avecque cinq chevaux à Landerneau quérir ledict facteur d'orgues (Thomas HARISSON) avec ses hardes... paie 6 livres 12 sous

... Plus au dict Jannou pour avoir esté avecque son cheval à Plouénan avecque le dict facteur d'orgues chercher du bois pour aider à la construction des dites orgues, païé 18 sous et 4 sous 6 deniers en un pot de biere

... Plus pour le louage du cheval du sus dict Malgorn pour avoir esté à Huelgoat chercher (du bois d'Oeuvre) 1 livre 4 sous".

2 - LE PROSNE DU 5 MARS 1552

La date de 1551 inscrite dans la porte indique l'année de sa mise en place. Le projet d'ensemble de la reconstruction de l'église est certainement antérieur d'au moins un an. La décision de tels travaux se prenait ; "ou (au) prosne de la messe dominicale".

Dans l'ancienne conception de la liturgie, le sanctuaire ou Choeur était séparé de la nef des fidèles par une grille ou chancel : c'était au sens propre le PRONE. La messe se célébrait au fond du Choeur; lorsque le prêtre interrompait la messe après l'évangile il se rendait à la grille du Choeur ou PRONE, ouvert pour la circonstance; de là il s'adressait aux fidèles et ses communications constituèrent ce que l'on a appelé, au sens dérivé, le PRONE.

La grille a eu parfois le caractère monumental d'un JUBE; comme nous le verrons, Pleyber Christ semble avoir eu son jubé. St Thégonnec en eut un certainement.

C'est en cet endroit et durant cette interruption de la messe que se déroulaient devant toute la population, les interventions, débats, communications concernant les intérêts de la communauté des paroissiens.

Le "prosne" (prône) du 5 mars 1552 a été enregistré, à la demande de divers partenaires sur un parchemin. Une seule copie a été conservée de ce rapport de séance ou procès-verbal, l'exemplaire de la famille LE BORGNE, qui venait de prendre racine à Lesquiffiou. Cette pièce, en excellent état, est aux Archives de Lesquiffiou.

Nous aurons à faire valoir cette pièce dans l'étude intérieure de l'édifice. Le prône fut consacré à la défense des prééminences de la noblesse inscrites dans le vitrail. Le pignon du maître-autel tombait en ruines. On n'avait certes pas attendu la date du 5 mars 1552 pour en débattre; ce prône réglait seulement par voie de justice les charges que la population devait s'imposer pour honorer les droits prééminenciers de certaines familles nobles. La population, s'engageant à rétablir ces droits dans la nouvelle construction, obtenait le droit d'abattre le pignon et d'entreprendre à l'est les travaux déjà bien engagés du côté de l'ouest (porte de la tour 1551).

*

* *

Laissant de côté l'objet même de la décision du 5 mars 1552, nous décrivons la forme que prenaient ces vieilles assemblées paroissiales délibérantes. Nous ferons ainsi connaissance avec ceux-là même qui s'engagèrent à doter la population d'une église neuve. L'un ou l'autre des délibérants du 5 mars 1552 durent être les "fabricques" du temps (1549 - 1550 ?) où fut prise la grande décision de refaire l'édifice; ce n'étaient pas les deux "fabricques" en exercice ce jour-là.

.page 867

Au jour et à l'heure qui avaient été déterminés en accord avec les officiers de justice, à l'heure du prône le dimanche 5 mars 1552, les "FABRICQUES ET SINDIQUES de la paroisse, Jehan CARNEC et Jehan HERLAN" exposèrent devant l'assemblée l'objet à débattre, à savoir, officialiser le consentement des prééminenciers nobles à la destruction du pignon du Choeur et leurs exigences concernant la réédification.

Étaient présents, dans l'ordre hiérarchique du procès-verbal lui-même :

- 1) Les officiers de Justice de la Cour de Pensez : Messire Jehan LE SCAFF, Seneschal de la juridiction de Pensez et Daoudour (Landivisiau). Escuyer Maître Jehan KERSAINCT-GILY, substitud et commys du procureur de la juridiction. Ainsi que le RECEVEUR de la juridiction.
- 2) Les membres de la noblesse. "Nobles homs (c'est un singulier) maître Jehan LE BORGNE pour le compte de son épouse Margaritte de KERGUENNEC, dame de Lesquiffiou. - Nobles homs Pierres (s est fréquent alors, comme dans Jacques) KERAUDY, seigneur de Lhohenec - Guillaume de LA ROCHE, seigneur de Kergrac'h, Henry COETLOSQUET, seigneur de Kermorin, Guillaume KERAUDY, DU MENEZ, François HENRY.
- 3) Les prêtres ont le titre de Missire - Messire étant réservé à la noblesse. Missire Jehan MERYADEC, pbre, curé (vicaire en titre) de la dicte paroisse - Missire Hervé SIBIRIL - Missire Yves OLLIVIER - Missire Yves GUILLOU, pbres (prêtres). Il y avait d'autres prêtres sans doute dans la paroisse; ceux-ci étaient convoqués officiellement par les fabricques. Est-ce un oubli du rédacteur ou une malice des fabriques ? Le RECTEUR n'est pas cité dans cette nomenclature du clergé.

En vérité, il était là. Avant que ne soit prise la décision d'abattre le pignon et de le reconstruire, le procès verbal ajoute :

"Et a esté présent ou dict prosne a tout ce que dessus VENERABLE et Discret M(issir)e (Me) Yves COETELM, chantre et chanoyne de Léon et RECTEUR de la dicte paroisse de Pleiber Crist".

Nous saisissons ici sur le vif l'une des plaies de l'Eglise de ces temps : l'attribution de paroisses à des prêtres qui se contentaient d'en toucher les revenus et se la coulaient douce dans les villes épiscopales ou ailleurs, se reposant de la charge d'âmes sur son vicaire ou sous-curé, appelé "Curé" par la population.

C'est au recteur, bénéficiaire de la dime qu'incombait l'entretien de la partie de l'édifice appelée CHOEUR. Il ne semble pas qu'on ait reproché au recteur des négligences particulières dans l'entretien du Choeur. Comme il apparait, c'est l'église entière qui était atteinte de "caducité".

C'est la population, par la voix des deux fabricques et non le Recteur, qui a l'initiative et qui fait les frais de l'intervention de la Cour de Pensez.

- 4) Après le clergé, sont nommés les représentants de la paroisse. Ils sont dits LES PARROESSIENS PARTABLES; il s'agit de personnes imposables par distinction avec la noblesse et le clergé exempts alors d'impôts. Voici leurs noms : "Francoys SYMON - Laurens LE LEDAN - Yvon MEUDEC - Hervé GUILLOU - Francoys LE LEDAN - Lorans LE LEDAN, aultre Lorans LE LEDAN, (de) Leslouch - Hervé BIDEGAN - Paul COETYVY - Francoys DONVAL - Francoys GUYOT - Ollivier et Francoys KERYELL - Allain LORANS - Allain PICHON - Jehan BELLOUR - Yvon ROLLAND - Hervé LORANS et Charles SIBIRILL".

Au lieu d'un etc..., toujours irrespectueux quand il s'agit d'hommes, l'énumération se poursuit par l'évocation de l'assemblée plus vaste, "Et la MAIRE ET PLUS SAINE VOIX des parroessiens de la dicte paroisse".

C'est la vieille formule utilisée pour désigner l'ensemble des personnes qui prenaient en charge l'administration des biens de la paroisse, édifices, revenus immobiliers et recettes occasionnelles, dites CASUELLES.

Outre les 2 fabricques et les 19 nommés, il y avait ceux qui étaient reconnus comme ayant VOIX délibérative, pour leur sérieux (la plus saine voix) et une certaine prépondérance sociale au sein de la population leur donnant autorité morale pour débattre des intérêts communs de cette même population; cette notion de prépondérance est suggérée par l'adjectif "maire", du latin "major", qui veut dire "plus grand" (que le commun).

.page 868

Cet ensemble de paroissiens non nobles, ni clercs, portait les noms de "Général de la paroisse" et plus tard "corps politique".

*

* *

Depuis août 1532, la Bretagne était annexée à la France. A la date du 5 mars 1552, le roi de France était Henri II (1547 - 1559). L'évêque de Léon était Christophe de Chavigné (1521 - 1554).

b - LA CHAMBRE DES CLOCHES OU BEFFROI

Une tour d'église a pour fonction première de donner un support élevé à la chambre des cloches, dont les sons peuvent ainsi se répandre au loin. Le local de nos cloches était destiné à en recevoir deux seulement.

JEAN-LOUIS ou cloche de l'angélus (1911), est en surnombre : on lui a bricolé un bâti de bois sur le plafond dallé de la grosse cloche (1880) : JONATHAS-NATHALIE-PERRINE-ALINE. Pour avoir accès à JEAN-LOUIS on a brisé le dallage de granit qui faisait plafond au-dessus de la moyenne cloche (1833), SEBASTIENNE-MARIE.

*

* *

Un escalier en colimaçon, qu'on appelait une VIS au 16ème siècle, dessert la chambre des cloches, à partir de l'intérieur de l'église. Dans les clochers de ce type, dits clochers Beaumanoir ou trégorrois, l'escalier, agrippé à la tour sur l'une de ses faces, aboutit à la plate-forme du beffroi. Dans la première moitié du 16ème siècle, la tourelle d'escalier est terminée par une toiture pyramidale en pierres de taille; la forme est de type gothique. Cette toiture de la tourelle d'escalier pointe nettement dans le ciel, sans adhérence à la chambre des cloches, alors que la tourelle est incrustée dans la tour.

Pour les clochers Beaumanoir postérieurs au nôtre (1551), par exemple Roscoff, Ste Geneviève (1561 - Ploujean), Ploujean (1586), la toiture de la tourelle a adopté, comme à Pleyber Christ, la calotte hémisphérique ou DOME, de style renaissant. Mais en ces cas et dans les autres où fut utilisé le dôme, celui-ci, comme il est dans l'ordre, n'adhère d'aucune façon à la chambre des cloches.

*

* *

Cette observation conduit à s'interroger sur la double originalité de notre tour. Dans l'état présent de celle-ci, l'escalier de la tourelle se termine à la 41ème marche sur un palier, où l'escalier reprend d'identique façon à l'intérieur même de la tour pour mener au plancher du

beffroi, 77ème marche. De ce fait, le dôme de la tourelle se trouve encastré pour une part dans la muraille de la tour elle-même.

Cette rupture exceptionnelle de la cage d'escalier et l'anomalie de ce dôme encastré trouvent leur explication probable dans le changement du plan initial, lequel prévoyait une tour comportant 41 marches.

.page 869

La construction d'un édifice neuf de cette importance, de son chevet à la tour, exigeait un gros effort financier de la part de la population. Les conditions de crédit que nous avons connues, les subventions de tous ordres qui ont soutenu l'effort des particuliers et des collectivités nous rendent difficiles l'intelligence de tous ces siècles besogneux. L'église de Pleyber-Christ n'atteindra sa forme actuelle qu'en 1708, près de 160 ans après les piliers de la nef. Il y fallut donc du temps et, au départ, une ambition mesurée.

Signalons aux lecteurs occasionnels de ce numéro que la façade occidentale du côté de la tour, a été composée de cette forme, précisément en 1708. Les deux portes bouchées que l'on y voit de part et d'autre de la tour furent percées en 1708. Leur obturation doit dater du 19ème siècle.

Nous n'essaierons pas de reconstituer la tour en son projet initial fort modeste. Outre qu'il ne s'agit que d'une hypothèse, certes probable, nous ignorons tout du couronnement de cette tour.

Cette tour basse pourrait rendre raison de la chambre relativement spacieuse, haute de 2,58 mètres, qui a son palier au niveau de la 27ème marche de l'escalier.

Le plafond en dalles de granit qui ferme cette chambre correspond assez exactement au palier où vient s'arrêter l'escalier en tourelle.

Nous avons parlé de cette chambre et en avons donné le plan dans le numéro de novembre 1984 (p 12-13-17-23). La fonction de cette chambre est difficile à déterminer; j'ai pensé à une horloge.

La surélévation de la tour n'aurait pas changé la destination de cette chambre.

c - LA FLECHE

Nous ignorons tout du coût d'une telle construction, aussi bien que de la nef. Le financement s'échelonnait en une longue suite de budgets annuels. La porte est placée en 1551. La flèche à jour, octogonale, est de 1603. La construction du clocher a donc duré un peu plus de 50 ans.

La flèche reste fidèle au style gothique. Elle porte à sa base du côté du midi, une inscription fort explicite. Certains caractères, dans la partie centrale, sont usés, mais ils sont faciles à rétablir; ils concernent le mot "GOVERNEVR". Les N, comme il est courant dans les inscriptions sur la pierre et le bois de ces époques, est inversé, par un mauvais emploi du pochoir :

I. LEO GOVER EVR CE LA 1603.

Il s'agit de Jehan Léon, qui, au titre de "gouverneur", présidait à la construction de cette flèche. Ce titre de GO (abréviation de Gouverneur) apparaît en divers endroits de la nef de l'église avec des dates proches de 1660. Nous essaierons de déterminer la fonction de ces GO face aux deux "fabricques". Il s'agit en toute hypothèse d'un représentant élu de la population.

Les quatre pilastres à flèche, qui se dressent aux angles de la balustrade et les 4 autres qui sont placés à la base de la flèche, ne doivent pas être pris pour des "enjolveurs"; ils remplissent une fonction de stabilisation en ajoutant aux angles une charge supplémentaire : ce sont des pinacles de charge.

.page 870

C - FACADE SUD ET ENCLOS

Le dessin que François GAOUYER nous offre pour 1985 s'inspire à la fois de l'état présent de la façade sud qui est inchangée et de la forme de l'enclos qu'atteste une carte postale des premières années du siècle, postérieure à l'arrachage des arbres du cimetière, dont nous parlerons.

*

* *

Conseillé par le Comité d'hygiène et de salubrité publique de l'arrondissement, le 28 mars 1887, le déplacement du cimetière de l'église fut décidé par le Conseil. Un premier projet envisagea par 13 voix contre 2 d'aménager une portion de 40 ares dans PARC AR POUL sur la route de la gare (6 novembre 1887). L'enquête d'expropriation de ce terrain fut délaissée systématiquement par le commissaire choisi par le conseil. Il tenta de dresser une pétition en faveur d'un autre terrain.

Le conseil fut fort mécontent de cette manoeuvre déloyale. Mais ce fut, en vérité, sur ce second terrain que se fixa définitivement le choix municipal, le 17 mars 1889. Il s'agit du terrain du cimetière actuel, agrandi depuis à deux reprises.

Pour l'aménagement de ce cimetière, de sa clôture en particulier, le conseil décide d'emprunter 6 575 fr (11 août 1889). Le règlement du cimetière est adopté le 7 avril 1890. Et, par 14 voix contre 2, on décide le transfert au nouveau cimetière de la croix de l'enclos paroissial. Nous essaierons de reconstituer en image cette magnifique croix de la première moitié du 16ème siècle, qui fut saccagée durant la Révolution et restaurée assez maladroitement.

C'est le 27 décembre 1903 qu'est décidé le dépôt sur le terrain vague du Pont-glas de toute la terre à ossements qu'on serait amené à extraire du vieux cimetière afin d'agrandir la place. A cette date, le cimetière avait encore des arbres. Ce n'est que le 21 février 1904, en effet, que le Maire est autorisé à faire abattre les arbres, "pour permettre la coupure projetée à travers le cimetière".

Le dégagement des terres et la nouvelle clôture de ce qui était conservé du cimetière fut réalisé en 1905 et 1906 par Jean Marie GRALL. Nous avons traité de ces questions en mars 1983 (p 24 - 25).

Le document photographique qui a inspiré notre dessin peut donc daté de 1904 : on ne voit plus d'arbres et la clôture n'a pas encore été détruite (1905). J'ai fait silhouetter la croix en son emplacement probable d'avant 1890.

a) L'ENCLOS PAROISSIAL EN 1837

Le plan cadastral de l'enclos en 1837 nous montre la configuration de l'église, telle qu'elle fut réalisée en 1708. Une seule transformation a été apportée à l'édifice depuis 1837, l'adjonction, dans l'angle sud-est de la 2ème sacristie, le local où est placée la chaudière du chauffage. Ce bâtiment date de 1869.

L'église (section H, N° 617) mesure 860 M2 et le cimetière (N° 618) 1420 M2. Le reliquaire ou ossuaire, construit en 1737, mesure 60 M2 (N° 616). Le bâtiment (N° 615) faisant en plan 30 M2, servait de mairie en 1837. Cet édifice était l'auditoire ou tribunal de la juridiction de Lesquiffiou dans l'ancien régime. Après avoir servi de mairie ce bâtiment fut à usage de prison.

D'après une carte postale représentant un mariage avant 1905 (carte postale expédiée en février 1911), l'entrée de l'enclos à l'ouest se faisait sur la place SALOMON, du nom d'un paroissien du 18ème siècle, me semble-t-il, - SALOMON ou SALAUN en breton. On a situé sur ce plan cadastral l'enclos 1837 avec ses trois grandes entrées à pilastres. On y voit, en pointillés, l'enclos actuel datant de 1907 ou peu après.

.page 871

Plan cadastral de Pleyber-Christ (1837)
L'église et l'enclos paroissial

.page 872

SALOMON a été déboulonné au profit de GAMBETTA.

L'étroitesse du passage entre l'ancien enclos et les maisons qui faisaient face à la tour rendait impossible une entrée charretière (pour les convois funèbres) devant la porte de la tour.

On observera la présence, au milieu du passage nord, d'un puits collectif dénommé PUNS AR BARREZ, le puits de la Paroisse. Nous devons ce renseignement à Hervé NORMAND, qui a bien connu l'ancien enclos.

Le dessin fait apparaître la structure en CHAPELLES LATÉRALES qui fut adoptée, nous verrons pourquoi, aussi bien au sud qu'au nord de l'édifice.

Après un essai d'ensevelissement dans le cimetière fin 1742 et 1743-1744 on revient à l'église. L'abandon définitif des inhumations dans l'église fut marqué par la mort de Pierre PENARGUER.

"Le corps de Pierre PENARGUER, 98 ans environ, mort hier, au village de Kmabon, a été inhumé dans le cimetière de cette église le 21 juin 1763".

*

* *

.page 873

Les lecteurs ont dû être surpris d'apprendre que le cimetière de l'église n'est entré que si tardivement en service comme lieu ordinaire et obligatoire des sépultures, le 21 juin 1763.

Alors même qu'il était vide ou presque vide de tombes, l'enclos de l'église portait, depuis les origines, le nom même, à l'orthographe mal fixée, de CIMETIERE.

Ainsi, grâce aux archives de Lesquiffiou, nous disposons d'un grand parchemin du 3 août 1510, un arrangement entre Lesquiffiou et le Treuscoat concernant l'édification de chapelles privées dans le bas côté sud de l'église à la hauteur du Choeur d'alors. Retenons les allusions qui y sont faites au CIMETIERE.

Le seigneur du Treuscoat, Goulven de KCRIST (Kergrist) "voulait et prétendait faire une CHAPELLE en l'église paroissiale et cimetière de la paroisse de pleiber crist ou droit le cueur (à la hauteur du Choeur) dicelle esglise au dessus du PETIT HUYS quest ou droit le dit cuur du cousté devers lespitre et par lequel lon va hors du dit cueur dedans le cimetière".

Comme nous le verrons, en 1510 le cimetière ne s'étendait qu'au sud de l'édifice. L'église, à cette date, n'avait de part et d'autre de sa nef centrale qu'une seule nef latérale ou bas-côté. Nous en donnerons un plan. Ne cherchons pas, pour le moment, à nous représenter cet état ancien, qui ne se dégagera que de l'étude intérieure du monument.

Retenons cependant l'allusion qui était faite dans le parchemin à une petite porte (PETIT HUYS) qui menait du Choeur au cimetière. Il est probable que le linteau de cette porte a été remployé; ce serait l'ANSE DE PANIER qui s'aperçoit encore sur la façade sud vers l'est.

Cette porte, aujourd'hui obturée, desservait sans doute la chapelle de Lesquiffiou. L'autre porte, obturée aussi, de style renaissant, desservait la chapelle du Treuscoat. Le soin dont fut entouré cette porte oblige à supposer que le PETIT HUYS avait un fronton en accolade, de type gothique. Nous en proposerons une reconstitution qui s'inspirera de la porte occidentale de la tour à Guimiliau.

b) LE LIEU DES SEPULTURES

Nous disposons d'un document remarquable rapportant le lotissement funéraire du sol d'une église au moment même de son entrée en service : c'est la BAILLEE ou vente des TOMBES, à laquelle il fut procédé à Roscoff le dimanche 28 décembre 1550 et le lendemain lundi 29.

Les "honorables marchands" avaient construit de leurs deniers une vaste chapelle bâtie sur dune nommée TEVENN (dune) CROAZ BAZ du fait d'une croix sur la rive face à l'île de BAZ. Leur désir était d'avoir sur place toutes les facilités de la vie chrétienne : messe dominicale, baptêmes, mariages, enterrements.

L'évêque de Léon, Christophe de Chauvigné, n'entendait pas les choses ainsi et leur refusait le plein exercice du culte pour les obliger à garder des liens étroits avec la cathédrale. Les

Roscovites intentèrent un procès à l'évêque devant le conseil du Roi et l'emportèrent ; l'évêque dut autoriser le service religieux complet, qui fut confié à un vicaire. Les deux valeureux marguilliers s'appelaient Jehan Bernard et Jehan Hervé. Lors de la Baillée des tombes, 117 concessions, d'après mon relevé, furent adjudgées.

On connaît la liste des acquéreurs avec le nombre de tombes, les emplacements choisis par eux et les mitoyennetés, exactement comme dans les descriptions anciennes des terrains.

Jehan Bernard, par exemple, un "honorabile marchand", fit son choix : "sous la fenestre estante au milieu de la muraille devers le nord, cinq tombes joignantes avec pouvoir de faire un arc et voûte (ENFEU) sous la dite fenestre, en outre, envoûter et vitrer à ses propres cousts et deppens la dite fenestre et l'entretenir à jamais et y mectre ses MARQUES (armoiries marchandes). Et ce pour 25 sols de rente et 5 escus (de dotation)".

.page 874

La "dotation" ou droit d'entrée en possession était de 1 écu (environ 3 livres) par tombe. La rente, elle, était annuelle, 5 sous par an et par tombe. Les preneurs pouvaient se libérer de la rente par le versement unique de 6 livres; le tarif pratiqué dans le cas était LE DENIER VINGT QUATRE, soit un peu plus de 4%.

D'après les indications de cette baillée des tombes, il y avait au moins deux personnes inhumées dans la chapelle au moment de la vente. Les premiers baptêmes enregistrés doivent être de 1550 et non de 1552 (comme dans le relevé des Archives départementales). La célébration de la messe dominicale, attestée en 1550, a pu précéder de quelques années le service religieux complet obtenu de force de l'évêque.

*

* *

A Roscoff, édifice qui venait de s'ouvrir au culte, nous sommes en présence du plan initial d'occupation du sol de la CHAPELLE Notre-Dame de Croas-Baz. Les concessions étaient propriété privée des acquéreurs, qui les laissaient à leurs héritiers ou les cédaient à d'autres par vente ou donation; en ce cas, se déroulait une cérémonie de prise de possession; nous avons publié ici le compte rendu d'une cérémonie de cette nature à Sainte Sève en 1674. Le sol de la chapelle était constitué ainsi de dalles funéraires sur lesquelles les propriétaires pouvaient faire graver inscriptions et armoiries.

Ceux qui acquéraient les emplacements situés en dessous d'une fenestre endossaient la charge, on l'a vu, d'habiller la fenestre d'une dentelle de pierre (on disait alors FORMURE, aujourd'hui FENESTRAGE). Ils devaient vitrer celle-ci et pouvaient y insérer leurs MARQUES. Ils avaient pouvoir aussi de creuser un enfeu dans la maçonnerie intérieure constituée de pierres quelconques liées à l'argile. Un tel honneur devait être très lourd financièrement et s'accompagnait de l'obligation d'entretenir le vitrail.

*

* *

Lorsque, au milieu du 16ème siècle, la population de Pleyber-Christ prit la décision de reconstruire son église, il fallut tenir compte, comme nous le verrons, de l'implantation de l'édifice qui précédait : le sol appartenait à divers propriétaires, nobles ou non, qui y avaient leurs tombes. Pour cette raison, entre autres, les piliers du Choeur et de la nef centrale durent prendre les emplacements des piliers anciens. L'irrégularité des travées doit tenir à cette même astreinte.

Mais si nous ne possédons aucun plan de la répartition des tombes dans notre église, l'utilisation funéraire de celle-ci est établie avec la plus grande clarté : l'église a servi longtemps de NECROPOLE. Cette pratique fut courante en ce que nous appelons BASSE-BRETAGNE, ou Bretagne de l'ouest.

Nous avons tous appris que les Rois de France avaient leur tombe dans la Basilique Saint Denis. On supposait aussi que la noblesse avait joui d'un privilège analogue, l'ensevelissement

sous le toit d'une église ou d'une chapelle. Mais que les gens de condition modeste aient pu jouir, eux aussi, du même "avantage" et se faire enterrer tous, le plus communément du monde, dans leur église, cela surprend de prime abord et provoque inévitablement un flot de questions du genre : "A quoi servait alors le cimetière qui jouxtait l'église ? Comment pouvait-on inhumer tout ce monde dans nos églises ? Comment se présentait le sol de l'édifice ? A quelle profondeur enterrait-on ?..."

*

* *

.page 875

Les historiens de la Bretagne commencent à se pencher sur cette pratique funéraire. Ainsi Alain CROIX dans son gros ouvrage "La Bretagne aux 16^{ème} et 17^{ème} siècles - LA VIE, LA MORT, LA FOI" (1981, p.1007 et suivantes). Citons encore les pages consacrées à la sépulture dans le Léon par Roger Leprohon "VIE ET MORT DES BRETONS SOUS LOUIS XVI (1984, p 141 - 145)".

La recherche sur ce point ne fait guère que commencer; si le dépouillement des archives paroissiales se poursuit chez nous et ailleurs, les historiens disposeront, un jour, non plus de quelques échantillons seulement, mais de bases larges pour asseoir leurs analyses et donner corps à leurs spéculations.

A quelle époque s'introduisit, dans les mœurs anciennes, la généralisation à tous les fidèles de l'ensevelissement dans l'église paroissiale ou dans une chapelle de dévotion ? Nous ne sommes pas en mesure de proposer une réponse.

Quelles motivations poussèrent nos populations à réclamer pour elles-mêmes cet "honneur" que s'étaient réservé longtemps, comme un droit, la noblesse et le clergé ? Le sentiment que l'église paroissiale était leur bien propre, qu'ils lui assuraient toutes ses ressources, qu'ils géraient celles-ci par deux des leurs, les FABRIQUES, qu'ils avaient la décision des travaux concernant l'édifice et que, de surcroît, ils fournissaient la dîme au recteur, il était tout naturel qu'une telle prise de conscience se fit jour chez les paroissiens et se généralisât à des évêchés entiers bas-bretons.

*

* *

Si l'on ne peut déterminer les origines de cette pratique d'ensevelissement, on peut la voir à l'Oeuvre dans les REGISTRES DE SEPULTURES et assister ainsi, à sa disparition au cours du 18^{ème} siècle.

Nous avons déjà publié (mai 1984, p 21) le relevé des obsèques enregistrées à Pleyber-Christ entre 1613 et juillet 1668. On se reportera à notre tableau année par année; l'enregistrement, comme il apparaît, est très lacunaire. Mais, sur le point précis que nous observons, à savoir le lieu des sépultures, ce document est probant. En effet, seules 12 sépultures sur un total de 1095 portent la mention "le corps... a été inhumé dans le cimetière". Les 1083 autres sépultures se firent à la mode du temps, dans l'église, comme il est attesté, par exemple, pour les 6 enregistrements les plus anciens (1613-1614), dont j'ai la photocopie. L'absence de cette notation du lieu de la sépulture est une présomption sûre qu'il s'agit du lieu ordinaire des ensevelissements, l'église. De telles négligences administratives étaient fort courantes : chaque prêtre rédacteur avait sa formule stéréotypée, qui permet de l'identifier, alors que la signature serait d'un autre.

*

* *

Les registres de Roscoff confirment cette observation. Le cahier des sépultures est ouvert en 1612; il a aussi ses lacunes. Mais il fait mémoire de ceux qui ont péri en mer lors de leurs navigations marchandes lointaines sous l'effet de la tempête ou dans des affrontements avec les

Pirates BARBARESQUES (Afrique du Nord) sur les côtes espagnoles. Les sépultures se font en règle générale, sous le toit de la chapelle principale, Notre Dame de Croaz-Baz, ou dans l'une ou l'autre petite chapelle du pays.

.page 876

Ainsi, en 1614, où le registre est tenu avec une grande régularité, semble-t-il, sur 48 inhumations, 1 seule n'est pas faite sous un toit de chapelle. Le vicaire du moment, François QUIDELLEUR (dont le nom veut dire "fabricant de nasses"), latiniste remarquable, qui aimait à varier ses expressions, au lieu d'écrire "cimetière" disait, si mes souvenirs sont bons, "SUB DIU", ce qui signifie "en plein air".

Il s'agissait de "Fancisca Nigra", Françoise la Négrresse, originaire d'Ethiopie. Le jour de l'inhumation n'est pas précisé; on sait seulement que l'enregistrement le place entre deux autres obsèques (5 août et 12 août). Son âge n'est pas donné. Cette femme avait du être délivrée des barbaresques qui la tenaient en esclavage et ramenée au pays par un marchand, chez qui elle aurait servi. Son nom de Françoise et l'enregistrement de ses obsèques laissent entendre qu'elle avait été baptisée après sa libération. Mais, toute chrétienne qu'elle fut, pour l'esprit du temps, elle n'était qu'une étrangère à la communauté des Roscovites.

On se gardera d'interpréter la référence à l'Ethiopie dans le sens géographique strict; de même que pour l'Ethiopien dont le baptême est rapporté en ces termes quelques mois avant le décès de Françoise. Je traduis l'acte :

"Après qu'il eut été catéchisé, un Ethiopien qui passait aux yeux de tous pour avoir 20 ans, fut baptisé le 11 mars 1613 selon le cérémonial de l'Eglise. Son parrain fut noble homme Jacques Traonmilin, officier de la cour de justice de Lesneven (peut-être sénéchal) et sa marraine catherine DECHERRY". La marraine porte un nom basque; il y avait alors à Roscoff plusieurs familles de ce nom dont les femmes étaient du cru (Treut, Kerneau). Le vicaire a négligé de noter le nom donné au jeune homme : ce dut être Jacques, comme son parrain.

Je n'ai pas trouvé trace du baptême de Françoise dans les registres de Roscoff.

c) LA FIN D'UNE PRATIQUE FUNERAIRE

Les autorités religieuses et civiles tentèrent de contrebattre ce procédé d'inhumation, que la foi ne justifiait en aucune façon et que l'hygiène la plus élémentaire réprouvait. Les mentalités, à toute époque, sont caractérisées par l'opiniâtreté et l'imperméabilité à la raison. Nos populations étaient attachées viscéralement à cette pratique, dont elles faisaient un droit sacré pour les défunts et un devoir impérieux pour leurs descendants.

Longtemps elles s'obstinèrent à braver, sur ce point, les règlements.

Citons, parmi d'autres, deux arrêts du Parlement de Bretagne.

A la demande de l'Avocat Général du Roi, le Parlement de Bretagne prend le 19 août 1689 un arrêt défendant formellement d'inhumer dans les églises sauf les personnes qui y disposeraient d'un enfeu. Décision inefficace apparemment puisque, le 2 octobre 1741, le Parlement revient à la charge :

"Le substitut du Procureur Général du Roi entré en la Cour, a remontré qu'encore que par plusieurs Arrêts de la Cour il ait été défendu d'inhumer qui que ce soit dans les Eglises et chapelles, dans les tems de contagion, excepté ceux qui y ont droit d'Enfeu; cependant dans plusieurs endroits de la province et surtout de la Basse Bretagne (Bretagne de l'ouest), les Paysans surtout, s'opiniâtrent à y faire inhumer et rassemblent souvent plusieurs corps dans la même fosse, ce qui ne sert qu'à répandre de plus en plus la contagion dans ces cantons affligés de la Dyssenterie. Qu'ils poussent même sur cela la témérité si loin, que quand les recteurs s'opposent à ces inhumations, ces Habitants les font eux-mêmes sans recourir aux cérémonies de l'Eglise, ce qui est un abus et un scandale qu'il est à propos d'arrêter" (D'après Roger Leprohon, p 143).

*

* *

L'hebdomadaire LE COURRIER DU FINISTERE, le 5 janvier dernier, consacrait un article, fort intéressant, à l'auteur de la "Vie des Saints", en breton, BUHEZ AR ZENT. Il s'agit, je ne le savais pas, d'un recteur de BEUZEC-CONQ; cette paroisse dont dépendait alors la Ville de Concarneau a été absorbée par celle-ci.

Claude-Guillaume de MARIGO (1693 - 1759) fut recteur de Beuzec de 1722 à 1743. Son BUHEZ AR ZENT parut à Quimper en 1752; son livre a connu une vingtaine de réimpressions. Ce que nous retiendrons de lui, pour notre propos, c'est l'acte de sa sépulture tel qu'il nous est transcrit dans le Courrier :

"L'an mil sept cent cinquante neuf, ce jour 20 février, a été inhumé dans le cimetière de Saint Primel, en cette paroisse (La Chandeleur), le corps de Messire Claude Marigo, ancien recteur de Beuzec-Conq, mort en odeur de sainteté à l'âge d'environ 60 ans en la paroisse du Saint Esprit, rue Neuve (à Quimper), ayant déclaré par écrit vouloir être enterré au cimetière Saint Primel. Ont assisté au convoi et enterrement le clergé de la cathédrale et un grand concours de peuple".

Ce saint homme avait le goût bon.

*

*

*

Yves-Marie de KERSULGUEN succéda comme Recteur de Pleiber-Christ à Missire Jacques HALEGUEN, décédé le 16 janvier 1740 et inhumé le lendemain sans que soit précisé dans l'acte le lieu de sa sépulture; ce fut l'église, certainement, comme il apparaîtra.

Lorsque de Kersulguen mourut, le 16 juillet 1777, il fut inhumé le lendemain "dans le cimetière de cette église"; il était "âgé de 77 ans environ", suivant le vocabulaire administratif de l'époque. C'est durant le rectorat de Kersulguen, le 21 juin 1763, comme nous l'écrivions dans le numéro précédent, que prit fin à Pleyber Christ la pratique de l'inhumation dans l'église.

Il eut été intéressant de connaître le sentiment du clergé et les réactions de la population devant les attaques répétées de l'autorité contre cette vieille pratique d'ensevelissement. Nous ne disposons pas de témoignages écrits; ils eussent été bien plus éclairants pour nous qu'une analyse des actes de sépulture, froidement administratifs, stéréotypés.

Les rédacteurs sont, le plus généralement les vicaires ou "curés"; en 1740-1741 ils sont au nombre de 4 dans notre paroisse. Chacun d'eux a ses habitudes de rédaction; mais il leur arrive de changer de formules et d'adopter des rédactions plus précises.

C'est ainsi que François MEUDEC et Jacques Mevel indiquent rarement le lieu de la sépulture, pour faire plus bref sans doute. Mais quand ils notent ce détail c'est toujours "dans cette église". Manifestement c'est bien à l'église aussi que se font les inhumations, alors même que ces deux rédacteurs négligeraient de le noter. On s'en persuade aisément en observant la pratique rédactionnelle des deux autres vicaires de 1740-1741, Hervé DONVAL et Olivier CARADEC. Ils interviennent moins souvent que les précédents; mais dans presque toutes leurs rédactions ils notent le lieu de la sépulture et c'est toujours "dans cette église". Il s'agissait bien de la pratique ordinaire des sépultures.

L'incrédulité que suscite l'évocation de cette pratique funéraire des Bas-Bretons doit céder devant les faits bien attestés. Nous venons d'en fournir d'assez nombreux. Achéons cette analyse par le relevé des obsèques célébrés en notre paroisse les vingt dernières années qui précédèrent l'inhumation définitive de tous les paroissiens dans le seul cimetière. Cet événement se produisit, nous l'avons dit, le 21 juin 1763.

1- LA MORTALITE EN 1740 ET 1741

Le tableau détaillé des âges du décès que nous proposons vise à nous donner des éléments d'appréciation sur la mort des enfants en une année normale (1740) et en une année qui

suit immédiatement, marquée par une grave épidémie (1741) dès le début d'octobre. Cette épidémie continuera ses ravages dans la première moitié de 1742.

L'épidémie serait, sans doute, celle que relate l'Arrêt du Parlement (2 octobre 1741) cité plus haut sous le nom de DYSENTERIE.

Nous adoptons pour ce tableau les abréviations suivantes. Les nombres seuls désignent les années; la lettre m signifie mois, la lettre s semaine et la lettre j jour. Les points d'interrogation soulignent une absence de données sur le point de l'âge. A la mode de ces époques l'âge est toujours affecté de la nuance "environ".

Notre relevé suit l'ordre chronologique. En 1740, année normale, il y eut 94 décès. En 1741, les décès doublent, 187.

*

* *

1) MORTALITE 1740 - 94 décès :

a - AU-DESSOUS DE 10 ANS

JANVIER - 10m. 8. 8. 10 m. 15j. 7j. 6. 1j. - FEVRIER - 7j. - MARS - 22m. 4m. 5s. 15m. 15j. 8j. 8j. - AVRIL - 9s. 6j. ?. 1m. 15j. 15j. - MAY - 14m. 15j. 1j. 13m. 2m. - JUIN - 2m. 3s. 1m. 10m. 9m. - JUILLET - 15j. 4m. - AOUST - 3j. 5m. 4j. - SEPTEMBRE - 15j. - OCTOBRE - 6s. 4,5m. 9s. - NOVEMBRE - 5. 4. - DECEMBRE - 6m. 8j. - Soit 45 enfants.

b - AU-DESSUS DE 10 ANS

JANVIER - 60. 72. 70. le recteur HALEGUEN (âge non indiqué). 60. un voyageur (âge non indiqué). 60 - FEVRIER - 60. 60. 30. 60. 70. 35. 33. 14. 60. - MARS - 72. 65. 50. - AVRIL - 36. 67. 38. 50. 40. - MAI - 72. 20. 50. 60. - JUIN - 60. 62. 62. 90. 44. - JUILLET - 36. - AOUST - aucun décès - SEPTEMBRE - 80. - OCTOBRE - 60. 23. un homme trouvé dans une garenne (âge non indiqué). - NOVEMBRE - 80. 60. 60. 40. 70. 18. - DECEMBRE - 50. 45. 72. 65. 60. soit 49. On observera que les deux personnes étrangères au pays qui furent trouvées mortes furent enterrées sur autorisation judiciaire; il est précisé qu'elles furent inhumées dedans l'église.

*

* *

2) MORTALITE 1741 - 187 décès

a - ENFANTS AU-DESSOUS DE 10 ANS

JANVIER - 10m. 4. 15j. - FEVRIER - 3s. 18m. 6. 4m. 1j. 6. - MARS - 3. 3j. 8j. 7j. 17m. 6m. 1j. - AVRIL - 1m. 2j. 3j. 8j. 9. 15j. - MAY - 3m. 3m. 12m. 5j. 2m. - JUIN - 3m. 3m. 9. 3. 5. - JUILLET - 2m. 1j. 4. - AOUST - 1j. 14j. 9m. - SEPTEMBRE - 18m. 3. 2. 9. 9. 6m. 1m. - OCTOBRE - 2m. 3. 13m. 7. 2. 6s. 5. 6. 1j. 1. 6m. 18m. 2. 2. 8. 3m. 5. 16m. 19j. Soit en octobre 19 - NOVEMBRE - 6. 8. 3m. 3m. 4. 13m. 4. 3m. 4. 7. 9. 9. 15j. 2. 6m. 4. 20m. 7. 20m. Soit en novembre 19 - DECEMBRE - 3. 3j. 1j. 1. 15j. 3. 15j. 2. - Au total 91 enfants.

b - AU-DESSUS DE 10 ANS

JANVIER - 33. ? . 60. ? . 19. 40. 30. 50. 80. 30. - FEVRIER - ? . 30. 50. 70. 35. 50. 60. - MARS - 15. 80. 80. 60. 60. 60. 40. 35. 93. - AVRIL - 40. 36. ? . 40. 15. 70. 80. 50. 75. 56. 30. - MAY - 70. 70. 50. 37. 80. - JUIN - 40. 80. 60. - JUILLET - 22. 67. 70. - AOUST - 50. 40. 12. 60. 55. - SEPTEMBRE - 30. - OCTOBRE - 70. 70. 76. 30. 50. 48. 78. 40. 50. 19. 60. 40. 60. 80. - Soit 14 en octobre - NOVEMBRE - 80. 48. 50. 15. 60. 15. 60. 83. 30. 60. 11. 10. 70. 41. 75. 80. 14. 50. 20. 60. Soit en novembre 20. - DECEMBRE - 60. 60. 40. 30. 77. 50. 50. 70. Soit au total 96.

.page 879

2 - L'ALERTE DE 1742 - 1743

L'épidémie éclate dès le début d'octobre 1741 : 88 décès dans le cours du trimestre.

L'épidémie n'allait pas s'arrêter par la vertu d'un changement d'année. Elle se prolongea en 1742, qui connut 217 décès, dont 4 le 31 décembre 1742, avec obsèques le 1er janvier 1743. Soit donc 213 sépultures en 1742.

En cours d'année 1742 le sol de l'église atteignit son point de saturation funéraire. On réussit à y caser les 98 premiers de l'année. Mais l'alerte est donnée le 28 may le vicaire Mével note que "le corps de Marie Kerléo... a été inhumé au semitiere de cette église" (N° 99). Pour le N° 100 (30 may) et jusqu'au N° 154 (23 aoust) on a encore trouvé de la place dans l'église.

Du N° 155 (10 septembre) au N° 159 (13 septembre) et peut-être N° 160 (19 septembre) la sépulture se fait dans le "cimetière".

On revient dans l'église pour les N° 161 et 162 et peut-être aussi pour les N° 163, 164, 165, tous trois du 30 septembre.

Le N° 166 est au cimetière et sans doute les N° suivants jusqu'au N° 172 (15 octobre).

Du N° 173 (17 octobre) jusqu'à la fin de l'année N° 213 (31 décembre) tout le monde est inhumé dans le cimetière, sauf un enfant de 2 jours qui fut inhumé le 18 décembre dans l'église.

*
* *

L'année 1743 fut très éprouvée aussi : 183 sépultures auxquelles on joindra 4 du 1er janvier 1743 enregistrés en 1742. De nombreux sondages dans le cahier convergent ; cette année là tout le monde est inhumé dans le cimetière.

L'année 1744 est marquée par une accalmie (115 décès), qui se confirme en 1745 (67 décès). Jusqu'au 21 août 1744 tout le monde est enterré dans le cimetière, mais à partir du 4 septembre 1744 on reprend le chemin de l'église. On ne l'abandonne que le 21 juin 1763.

*
* *

Ainsi du 4 septembre 1744 jusqu'aux obsèques de Pierre PENARGUER, de Kermabon, âgé de 98 ans environ et inhumé le 21 juin 1763, les actes de sépulture noteront avec régularité le lieu de la sépulture, et toujours ce sera l'église. Il n'y eut, durant cette période, aucune grave épidémie, comme il apparait par le relevé suivant.

A partir de 1747, ce relevé des sépultures est facilité par la tenue de registres spéciaux des sépultures imposée par l'autorité civile. Auparavant les registres étaient communs aux Baptêmes, aux Mariages et aux Sépultures, d'où leur sigle en archives : B M S.

Rappelons que toutes les sépultures qui suivent eurent lieu dans le sol de notre église :

.page 880

1745 : 67	1746 : 91	1747 : 112
1748 : 122	1749 : 105	1750 : 97
1751 : 87	1752 : 89	1753 : 99
1754 : 111	1755 : 81	1756 : 88
1757 : 120	1758 : 89	1759 : 112
1760 : 108	1761 : 127	1762 : 92

En 1763 : il y eut 47 sépultures dans l'église, les dernières d'une longue pratique d'au moins trois siècles.

Outre Pierre Penarguer qui inaugura le cimetière le 21 juin, 32 autres y furent inhumés jusqu'à la fin de l'année; le total des décès de 1763 se montait ainsi à 80.

3 - A SAINT THEGONNEC

La paroisse voisine de Saint Thégonnec eut à souffrir de l'épidémie de 1741-1742 plus gravement encore que Pleyber Christ.

En 1741, on enregistre 280 décès, dont la moitié dans les trois derniers mois de l'année. En 1742, on enregistre 240, dont 155 durant le premier semestre. En 1743, le total est de 227, dont 139 dans le 1er semestre. En 1744, on note 143.

L'étonnant c'est que durant ces trois années de grande mortalité, 1741-1742-1743, l'on soit parvenu à enterrer tout le monde, adultes et enfants, à l'intérieur de l'église; les actes de sépultures le précisent à chaque décès. Pour ces trois années consécutives le total est de 747 sépultures, soit une moyenne annuelle de 250. Certes, comme à Pleyber-Christ, le nombre des enfants était très élevé, environ la moitié. Mais manifestement, la capacité funéraire de l'église de Saint Thégonnec était plus grande que celle de l'église de Pleyber Christ, puisqu'à St Thégonnec le sol de l'église ne fut pas saturé de cadavres et qu'il ne fut pas besoin de recourir au cimetière.

*

* *

Pourtant, si l'on se reporte aux superficies cadastrales des deux églises, la différence n'est pas si grande entre les deux édifices : 860 m² à Pleyber Christ et 1000 m² à Saint Thégonnec. C'est que la surface disponible pour les sépultures est si bien distribuée à St Thégonnec et dégagée de piliers qu'on peut avancer l'hypothèse suivante : le plan de cette église (début du 18ème siècle) a été déterminé, pour une bonne part, par le désir d'obtenir une capacité funéraire très confortable. A Pleyber Christ, par contre, le sol est plus morcelé, du fait des piliers, nombreux.

*

* *

On aurait aimé connaître les motivations qui amenèrent peu à peu les populations bas-bretonnes à abandonner leur tradition de la sépulture à l'intérieur des églises et à élire le cimetière pour cet office. La décision d'un tel transfert était l'affaire de la population elle-même, représentée par son corps politique. Le clergé eut un rôle déterminant dans ce changement profond de mentalité. Mais ce rôle ne pouvait qu'être incitatif; éventuellement, il se doublait de l'exemple, comme on le voit à Saint Thégonnec. Il est dommage seulement que nous n'ayons plus la trace écrite de la prédication qui disposa les esprits à ce changement.

.page 881

*

* *

Nous évoquons plus haut le rôle rédactionnel assez modeste tenu dans les registres de 1741-1742 de Pleyber Christ par l'un des vicaires en titre, Hervé DONVAL, originaire de la paroisse. Nous le retrouverons quelques années plus tard RECTEUR DE SAINT THEGONNEC. Il meurt le 17 avril 1758. Rompant avec la tradition toujours en vigueur dans sa paroisse, il se fait enterrer dans le cimetière.

"Le 18ème jour du mois d'avril de l'an mil sept cent cinquante huit A ETE ENTERRE DANS LE CIMITIERE de cette église le corps de vénérable et discret Missire Hervé DONVAL, âgé d'environ 55 ans, ANCIEN MISSIONNAIRE et RECTEUR de cette paroisse, décédé le jour précédant après avoir reçu ses sacrements. Les cérémonies de ses funérailles faites par vénérable et discret missire Bertrand Coadic, recteur de Guimiliau, ANCIEN MISSIONNAIRE ET dojen de l'archidiaconé de Léon, en présence de messieurs l'abbé de Kersulgen, recteur de Pleiber christ, Y: Podeur, recteur de Commana, fr: Pape recteur de Lambaol-Plouarzel, G: Mével recteur Gouénou, Jacques Tanguy son beau-frère, Jean Donval et autres qui ne signent". Tous ceux qui sont nommés signent.

Le mois de juillet suivant, le 3, est enterré dans le cimetière de Saint Thégonnec, un vicaire (curé) de la paroisse, Jacques Cottain, lui aussi "ANCIEN MISSIONNAIRE DE CE DIOCESE", âgé d'environ 61 ans. Le recteur de Saint Thégonnec est alors Guillaume Labbat.

*
* *

En 1757, Hervé Donval étant recteur, la généralité des sépultures se fait dans l'église, sauf 1, qui a lieu dans le cimetière, le 28 décembre.

En 1758, il y eut 174 décès. Le lieu de la sépulture se met à osciller dans le temps, depuis janvier jusqu'à décembre, au rythme suivant. L'abréviation egl. signifie "en cette église" et cim "dans le cimetière de cette église". Voici donc ce tableau des lieux de sépulture de janvier 1758 à fin décembre de la même année :

30 egl - 1 cim (16 mars) - 12 egl - 1 cim RECTEUR (18 avril) - 21 egl - 1 cim (30 may) - 1 egl - 6 cim - 7 egl - 2 cim - 1 egl - 1 cim - 2 egl - 2 cim - 1 ? - 1 cim vicaire Cottain (3 juillet) - et 3 cim - 1 egl - 4 cim - 2 egl - 1 cim - 2 egl - 4 cim - 2 egl - 1 cim - 1 egl - 2 cim - 2 egl - 1 cim - 2 egl - 22 cim - 1 ? - 12 cim - 1 egl - 14 cim - 1 egl - 5 cim -

La cause était entendue dès la fin de l'année 1758, comme on s'en persuade en consultant les sépultures de 1759, au nombre de 207 : je n'y ai relevé que 5 faites dans l'église, la première d'entre elles le 9 avril précédée de 57 "dans le cimetière de cette église".

*
* *

L'exemple du recteur se faisant enterrer dans le cimetière précipita une évolution à laquelle sa prédication avait certainement disposé les paroissiens. Hervé DONVAL avait fait partie, tout comme Jacques COTTAIN, du groupe de MISSIONNAIRES DIOCESAINS.

C'étaient des prêtres de paroisse qui s'étaient formés au type de prédication populaire mis en honneur au 17ème siècle par Michel Le Nobletz et le Père Maunoir. Ces exercices religieux intenses, qui s'étendaient sur plusieurs jours, s'appelaient MISSION. Les prêtres qui dirigeaient ces grandes manoeuvres paroissiales pouvaient, sans inconvénients sérieux, s'absenter de leurs paroisses respectives, le nombre de prêtres étant pléthorique dans chaque paroisse. On s'explique ainsi fort bien que, du temps de son vicariat à Pleyber Christ, Hervé Donval n'intervenait que périodiquement dans la célébration des actes religieux : à certains moments il participait à une mission quelque part dans son diocèse de Léon.

.page 882

Sortant beaucoup, fréquentant des confrères de régions diverses, ces missionnaires avaient tout naturellement, une ouverture d'esprit plus grande que des prêtres confinés au milieu de leurs gens. C'était le cas, semble-t-il, d'Hervé Donval.

Cinq ans après St Thégonnec, Pleyber Christ adoptait la pratique nouvelle de l'ensevelissement dans le cimetière. A la différence de St Thégonnec, la rupture avec l'ancien procédé fut franche, sans repentir. Ce fut le 21 juin 1763.

d) LES SEPULTURES A MORLAIX au 18ème siècle

La pratique funéraire des paroisses rurales a évolué profondément, nous venons de le voir, au cours du 18ème siècle. Elle aboutit, en 1763 à Pleyber Christ, à l'instauration de la sépulture pour tous les fidèles dans le cimetière, à la réserve de la noblesse, comme nous l'observerons pour Saint Martin de Morlaix. Sous le choc d'idées nouvelles, les mentalités se sont mises à bouger, appliquant toute l'âpreté de leurs vieilles convictions à défendre leur droit de tombe dans "le champ des morts", le cimetière de l'Eglise paroissiale.

*
* *

Il n'est pas sans intérêt d'observer comment, dans une ville comme Morlaix, au début du 18ème siècle, on résolvait le problème du lieu de la sépulture.

A cette époque, Morlaix était une ville maritime et une grande place commerciale. On rencontrait sur les quais des marchands et des matelots des diverses provinces et des pays étrangers. En ces temps de grave tension avec l'Angleterre la ville pouvait être envahie de militaires, en subsistance chez l'habitant ou en transit.

En 1710, la ville disposait d'un HOPITAL GENERAL et HOTEL DIEU, selon la dénomination du temps. Ce double établissement était tenu par les Religieuses de Saint Thomas de Villeneuve, arrivées en 1687; il regroupait les pauvres et les vieillards dans l'HOPITAL; les malades étaient soignés dans l'HOTEL DIEU. Cet ensemble hospitalier fut ravagé de fond en comble avec des maisons du quartier dans un incendie survenu la nuit du 6 janvier 1731. Son emplacement fut abandonné alors et fut aménagé en une place, connue aujourd'hui sous le nom de Place de Viarmes. L'établissement fut reconstruit, dès 1733, sur le coteau, face à St Martin. Il est à l'origine de ce que nous appelons "le vieil hôpital" ou "l'hôpital d'en bas".

*

* *

La population de Morlaix était regroupée, depuis les débuts du 12ème siècle, en trois paroisses : Saint Mathieu, Saint Melaine et Saint Martin. Toutes trois étaient des PRIEURES ou dépendances d'abbayes, dans l'ordre : l'abbaye de Saint Mathieu (sise à la pointe du même nom), celle de Saint Melaine (Rennes) et celle de Saint Martin (Tours). Le responsable paroissial ne portait pas ici le titre de "recteur", mais celui de "vicaire perpétuel", en abrégé "v. p." dans les signatures des registres.

La paroisse Saint Melaine enregistrait les décès de l'Hopital Général et Hôtel Dieu, qui était situé sur son territoire. Les sépultures se faisaient dans un cimetière particulier, le CIMETIERE SAINTE MARTHE, sur les hauteurs, auprès du Carmel.

.page 883

L'importance de la population flottante et la forte mortalité qui frappait malades de l'hôtel Dieu et pauvres de l'hôpital rendent raison du recours aux divers cimetières de la ville; chaque paroisse avait aussi son cimetière touchant l'église. Les paroissiens proprement dits, qui avaient domicile à Morlaix, semblent pratiquer tout naturellement, comme les ruraux, la sépulture à l'intérieur de leur église. Nous observons quelques inhumations dans l'église conventuelle des Dominicains ou Jacobins et dans la chapelle de la Madeleine sur les hauteurs de St Melaine.

1) SEPULTURES DE SAINT MELAINE EN 1710

EGLISE : 118

CIMETIERE SAINT MELAINE : 46

EGLISE DES DOMINICAINS : 3

CHAPELLE DE LA MADELEINE : 6

CIMETIERE SAINTE MARTHE : 80.

2) SEPULTURES DE SAINT MATHIEU EN 1710

EGLISE : 107

CIMETIERE SAINT MATHIEU : 52

Le lieu n'est pas indiqué pour 4 sépultures. Une tertiaire est inhumée dans l'église des Jacobins. Pour autant qu'on puisse faire crédit à l'âge attribué aux défunts, on citera un cas de longévité exceptionnnelle : "Allain Le Coz âgé de cent dix ans après avoir receÿ tous ses sacrements a esté enterré dans le cimittière de l'église paroissiale de Saint Mathieu le dixiesme jour du mois de juin de l'an mille sept cent dix. Et ont assisté à son enterrement Yves le Coz et Guillaume Le Coz qui ne scavent signer - Jacques SIBIRIL, prestre".

3) SEPULTURES DE SAINT MATHIEU EN 1720

EGLISE : 119

CIMETIERE DE L'EGLISE : 33

On relève deux sépultures dans l'église des Dominicains.

4) SEPULTURES DE SAINT MARTIN 1747, 1749 et 1755

Pour ne pas perdre les résultats d'un relevé des sépultures de Saint Martin, je les glisse ici.

En 1747, les sépultures ont lieu en règle générale dans le CIMETIERE, qui entourait alors l'église; les familles nobles continuent à faire usage de leurs caveaux de l'église ou ENFEUX. C'est le cas de la famille de Coetlosquet qui possédait le PORSMEUR : elle eut trois sépultures cette année-là.

En 1749, outre quatre enfants non baptisés inhumés "dans un recoin non béni du cimetière", on note 76 inhumations dans celui-ci. Mais il n'y eut que 6 inhumations dans l'église.

En 1755, j'ai prêté une attention particulière aux personnes qui continuent à se faire inhumer dans l'église; j'en ai relevé 4 seulement et qui sont de la noblesse. Outre deux enfants non baptisés, on inhuma 102 personnes dans le cimetière. Quatre à cinq personnes furent inhumées hors de la paroisse.

*

* *

Il ne s'agissait pas d'établir un prix de la modernité entre la ville et la campagne mais d'élargir la perspective de nos observations sur la sépulture dans notre paroisse.

.page 884

e) LE DALLAGE DE L'EGLISE

Le fait étant acquis de l'ensevelissement de tous les fidèles à l'intérieur des églises, le lecteur, à juste titre, continuera à se poser de nombreuses questions sur le déroulement des rites funèbres.

Enchâssat-on tous ces morts ? Ou la pléthore des cadavres a-t-elle contraint, en certains cas, à les enterrer dans de simples suaires ou linceuls cousus ?

Faute de documents précis et étendus dans l'espace et le temps chacun élaborera ses probabilités. Un historien récent que nous avons cité, Alain CROIX est bref sur le sujet, "le traitement du cadavre" (p 955 - 958). On notera que dans notre français régional on parlait plutôt de CHASSE que de cercueil. Le Catholicon breton (1464) relève l'expression : "HARCHET DEN MARU", qu'il traduit littéralement "chasse de homme mort". L'ouvrage imprimé (1499) n'en retient que le terme de "chasse". L'auteur connaît cependant le mot de SARCUEIL, dont il donne une traduction "bretonne", SARQUEU.

*

* *

Les contemporains mesuraient certainement les désagréments de cette perpétuelle fouille de leur église. Plus que d'autres, les prêtres avaient lieu de s'en plaindre. Alain Croix (p 1100) cite les récriminations du recteur d'Esquibien en 1656. Il souligne le "péril qu'il y a de tumber en portant le saint sacrement par l'église... par deffault d'aplanissement des pierres thumballes d'icelle église, la difformité qu'il y a dans le plat fonds de la dite église, par l'inégalité de longueur et coupe des dictes tumbes, estantes pour la pluspart... composées de pierres de massonnaige (maçonnerie) sans reigle, taille ni picqueure". Rappelons que le tailleur de pierre, celui qui "pique" celle-ci pour obtenir une surface plane, se disait "picoteur".

*

* *

Nous possédons pour Saint Thégonnec les comptes d'un achat important de dalles schisteuses, avec les frais annexes du transport et de la mise en Oeuvre. La Montaigne Noire dont il est question désigne la région de Chateaulin, connue alors par sa pierre ardoisière et le commerce intense qu'on en faisait par l'estuaire de l'Aulne.

Landerneau en recevait par bateaux dans ses entrepôts; les dalles de l'Eglise de Bodilis, à la fin du 16ème siècle, y furent prises par un convoi de charrettes, selon le procédé rural que nous voyons pratiqué une nouvelle fois à St Thégonnec et qui fut aussi de règle pour les travaux de l'église à Pleyber Christ. En l'absence de tout compte paroissial, nous avons une approche sérieuse de ce qui se faisait ici par les comptes de la paroisse voisine. Il s'agit d'opérations réalisées durant l'année comptable de Saint Thégonnec (3ème dimanche de septembre 1665 - 3ème dimanche septembre 1666).

*

* *

"Pour les PIERRES TUMBLALES qu'ils (les marguilliers) ont acheptées tant dans la MONTAIGNE NOIRE (c'est le bassin de Chateaulin) que dans la MONTAIGNE DAREE 169 livres 12 sols.

- Pour subvenir au charrois desquelles PIERRES TUMBALES et autres affaires de la dite fabrique, 2 barricques de vin pour la somme de 57 livres tournoises, compris le charroy d'icelles...

57 livres

- En pain et viande pour donner a ceux qui ont charroié les dites pierres tant dans les dites montaignes noire et darée qu'au bourg - 46 charrettées qui ont été charroïées en 3 diverses fois...

80 livres 10 sols

- Pour picoteurs et autres ouvriers qui ont taillé et acomodé et posé les dites pierres tumbales pour PAVER la dite église et ceux qui ont porté de la terre pour l'unir soubz icelles pierres...

67 livres 2 sols.

- Pour ouvriers qui ont travaillé à paver et unir la dite église en COLLATION (repas) tant au commencement que finissement de leur travail... 9 livres".

.page 885

*

* *

Ces comptes laissent entendre qu'à PLEIBER SAINT THEGONNEC, nom officiel de la paroisse en 1665, la population, par le truchement du corps politique et des deux fabriques en charge, exerçait un droit de regard sur la tenue du dallage funéraire. La rénovation partielle de celui-ci fait suite à des travaux importants réalisés sur tout l'édifice.

Ce beau damier régulier, stabilisé par un apport de terre, ne dut pas conserver longtemps son niveau. Les sépultures incessantes, inévitablement, le disloquèrent, ajoutant leurs effets aux mouvements du sol provoqués par la décomposition des corps.

*

* *

Le dallage actuel de notre église est réalisé, pour une faible partie, par d'anciennes pierres tombale de granit. On n'y voit aucune inscription ni armoirie; cependant sur deux d'entre elles la surface laisse apparaitre une cavité peu profonde qui pourrait provenir d'armoiries martelées.

Pour l'essentiel, le sol actuel est constitué de dalles schisteuses rectangulaires aux dimensions les plus variées. Cette pierre grisâtre est très différente d'aspect du schiste bleu des Montagnes Noires ou du schiste veiné des Monts d'Arrée. Elle est connue sous le nom de PIERRE DE LOCQUIREC et fut très appréciée jusqu'à nos jours dans toute la région de Morlaix pour le dallage des cuisines.

Le nom scientifique de cette variété de schiste vert grisâtre est "CHLORITOSCHISTE A ALBITE DE LOCQUIREC". Mais qu'on ne m'en demande pas plus !

Les dalles de Locquirec, utilisées dans notre église, provenaient-elles du débitage de pierres tombales préexistantes ou furent-elles achetées en vrac à Locquirec pour cet emploi précis

en dallage ? Je pense que ce sol a été réalisé à l'économie de matériau et que ces dalles ont été récupérées, larges ou étroites, sur d'anciennes pierres tombales.

*

* *

La pierre de Locquirec fut utilisée aussi dans des circonstances analogues en l'église de Roscoff, l'année 1777 : après la cessation des sépultures à l'intérieur, on décida d'ôter les pierres tombales, en granit, à Roscoff, afin de réaliser un nouveau dallage, régulier celui-ci, sans inscription.

.page 886

On réutiliserait au mieux les pierres tombales. On compléterait la superficie à l'aide de pierres de Locquirec, achetées à cet effet. Mais on devait veiller à placer celles-ci en composition sur l'emplacement des nouveaux bancs (du type stalles), dont l'acquisition fut décidée en même temps. Le dallage de Locquirec ne serait donc pas apparent; le coup d'oeil des allées serait obtenu par le dallage en granit.

Les bancs disparurent vers 1860 sous l'influence du recteur Serré, qui fit introduire les CHAISES individuelles. Le dallage de 1777, à son tour, fut remplacé en 1890 par de grandes dalles épaisses (15 cm) de granit reposant sur le sable marin des vieilles sépultures. Depuis quelques années, des bancs, de nouveau, ont repris possession du dallage.

*

* *

Notre église, comme bien d'autres, a connu cette même évolution de ses SIEGES. Mais son dallage a été conservé, sans retouches notables, en l'état qui lui fut donné au 18ème siècle, après l'interruption définitive des sépultures intérieures, en juin 1763.

La composition adoptée fut celle de BANDES PARALLELES se développant à partir du bas de l'église jusqu'aux balustrades du Choeur et des deux autels qui encadrent celui-ci. Aucun souci de symétrie n'y apparait; la plus extrême fantaisie règne dans la largeur des bandes.

Observée de la porte d'entrée, la nef donne le sentiment fort net d'être déportée vers le sud; le déplacement d'axe est de 17 cm (voir le N° de décembre 1987, p 10). Cette impression de déporter est accentuée par l'aspect au sol de l'allée qui accueille le fidèle.

La bande principale, libre de tout empiètement de bancs, conduit de l'entrée au Choeur : elle prend appui à ses deux extrémités sur une pierre tombale en granit; l'entre-deux est meublé de pierres de Locquirec de même largeur, 78 cm. Les bandes qui la jouxtent de part et d'autre sont recouvertes partiellement par les bancs.

Pour aider le lecteur à se faire quelque idée de cette composition de sol, je propose la séquence suivante des pierres prise à la hauteur du dernier banc. Ce relevé déborde de la nef sur les allées des bas-côtés. Les nombres désignent les largeurs des pierres dans les bandes successives; l'unité est le centimètre.

La bande 78 vient d'être présentée.

DALLAGE DE L'EGLISE

NORD

.34.31.48.42.47.59.70.78.
47.49.53.51

SUD

48.48.60.54.42.35.35.31.19.
55.70.64.46.37...

*

* *

Plus grave de conséquences qu'une simple absence de symétrie, le sol de l'église N'EST PAS DE NIVEAU. les paroissiens le savaient bien à l'époque des chaises. Lors de l'introduction

des bancs dans l'église, il y a quelques années, on fut contraint de les RENDRE TOUS BOITEUX afin que leurs pieds s'adaptent aux inégalités du sol. L'orthopédie adoptée fut d'y pointer des talons de bois à la demande et de déterminer exactement par des traits de peinture au sol les emplacements précis des pieds de tous ces bancs.

.page 887

Lorsque ce dallage fut composé, après 1763, chaque dalle était posée sur de la terre apportée, puis damée et le niveau de l'ensemble était vérifié. Une pierre de 42 x 40 cm, qui s'observe aisément, a une épaisseur variable de 4,5 cm à 1,5 cm; elle repose sur de la simple terre.

Toutes ces dalles, posées sur un lit de terre, étaient jointoyées à la chaux au 18ème siècle. Présentement les joints sont en ciment; ils sont parfois étalés comme des crêpes. Plusieurs dalles sonnent creux, non parce qu'elles recouvraient une cavité aménagée, mais tout simplement parce qu'elles ne sont pas parfaitement au contact de la couche de terre sur laquelle le maçon les avait posées et damées; ce sont de simples poches vides.

*

* *

Tout récemment je visitais l'église voisine de Saint SAUVEUR, en breton "AN DRE NEVEZ" - La Trêve Neuve. On y fait d'importants travaux. L'esprit sans doute occupé à cogiter ce sujet des sépultures intérieures, d'emblée, mon regard se pencha vers le sol, attiré par son magnifique dallage de granit.

Il ne s'est trouvé personne à Pleyber Christ au temps favorable du 19ème siècle finissant pour proposer ce même BON CHOIX aux fidèles. Nous avons raté le coche.

f) RELIQUAIRES

Les fossoyeurs du temps passé furent confrontés à des problèmes délicats. Ils ont du en voir, on l'imagine sans peine. A la suite d'Alain Croix (La Bretagne des 16ème et 17ème siècles... p 1100) citons le témoignage d'un recteur de Malestroit (Morbihan) évoquant, en 1647, les péripéties de la sépulture d'un certain Jean Menaud : "Auparavant (avant) de trouver une tombe propre (en état) pour le mettre, en furent levées trois tombes". Ainsi la quatrième fut la bonne ! Le même recteur signale le cas de Gillette Nogues "La pierre de sa tombe est percée et sa teste est contre les pieds de N...".

*

* *

Très peu de lecteurs, sans doute, ont vu en usage ces édifices proches de nos églises, conçus pour recueillir les ossements des défunts. En français régional on les appelait RELIQUAIRES parce que destinés à recevoir les "reliques", en ce même français, c'est à dire "ce qui restait des corps", à savoir les ossements. Le terme qui est en usage présentement, OSSUAIRE, aurait été introduit en 1775, selon le dictionnaire LE ROBERT.

Le dictionnaire français-breton de Troude ne relève pas le terme d'OSSUAIRE (1869). Il consacre une note à ce type d'édifice sous le terme de CHARNIER : "reliquaire, petite maison basse dans laquelle on recueille les ossements des morts que l'on trouve dans les cimetières de Bretagne, en breton KARNEL, au pluriel Karnéliou".

Les documents que nous publions mettent le lecteur en mesure d'apporter un correctif à cette interprétation de Troude : en Basse Bretagne, les reliquaires monumentaux sont en rapport de construction avec la pratique de l'ensevelissement à l'intérieur des églises et non avec la sépulture, bien plus tardive, dans les cimetières. Jusqu'à une époque très récente, les historiens n'ont pas perçu ce lien de l'ossuaire avec la pratique funéraire décrite ici.

Alfred Le Bars, qui a collaboré avec Couffon au "REPERTOIRE DES EGLISES ET CHAPELLES DU DIOCESE de Quimper et de Léon" (1959), a publié un article sur LES OSSUAIRES BRETONS en 1961. Il n'y fait pas état de la pratique funéraire des siècles passés : la fréquence des sépultures en un sol peu étendu obligeait à des évacuations aussi fréquentes des fosses.

*

* *

A Roscoff, au sud-ouest de l'église, on édifia en forme de chapelle un bâtiment, destiné apparemment à servir de reliquaire; ses baies en anse de panier le datent de la première moitié du 16ème siècle, comme l'église elle-même. Assez tôt on lui changea d'affectation pour le transformer en lieu de culte sous le patronage de Sainte Brigitte : on y célébrait couramment les mariages au début du 17ème siècle.

On construisit alors (vers 1600), à l'angle opposé, nord-ouest, un autre bâtiment de style fort pur, qui servira de reliquaire jusqu'au transfert du cimetière à 300 mètres de l'église sur la dune du VIL, peu avant 1840. Une fois, à tout le moins, cet ossuaire à 2 rangs de baies sans vitres se trouva si encombré d'ossements qu'il fallut envisager d'en vider tout le contenu : on creusa une grande fosse dans l'enclos au nord de la tour et l'on procéda à la cérémonie solennelle de l'enfouissement de toutes les reliques; si mes souvenirs sont exacts cela eut lieu en 1728.

*

* *

Lorsque les reliquaires cessèrent, au 19ème siècle, de servir à leur usage funéraire, les mieux conditionnés de ceux-ci furent aménagés à d'autres usages, salles de catéchisme (Roscoff, Pleyber-Christ...) ou même salles d'écoles, selon Alfred Le Bars. Les ossuaires de Mespaul et de Saint Thomas de Landerneau ont été habités. Celui de Guiclan a servi de bureau de tabac; de même celui de Pencran.

*

* *

Toutes les églises de Basse Bretagne n'eurent pas des reliquaires monumentaux, encore moins des chapelles funéraires, comme à Saint Thégonnec, qui contribuent à la célébrité de certains enclos paroissiaux. Ces monuments ont été précédés par des édifices plus modestes affectés à cette même fonction de recueillir les ossements. Ils sont accolés, le plus souvent, à l'église elle-même, dont ils occupent un angle contre le porche; on les appelle alors des RELIQUAIRES D'ATTACHE. Ils sont encore nombreux : on citera le reliquaire de Guimiliau, celui de Saint Herbot (1558) et le plus ancien des trois, celui de la vieille église de Taulé, accolé à la tour; la date de celle ci est proche de 1500.

Il est prudent de tenir son imagination en laisse lorsque, sans l'appui de documents écrits ou de monuments, on veut se représenter les procédés plus anciens d'entrepôts d'ossements à l'air libre ou en crypte. Indiquons seulement, d'après Alain Croix, l'utilisation du grenier des porches de certaines églises en entrepôts d'ossements : on trouve encore ce type d'ossuaire à Iffendic, Langouet, Miniac, en Ille et Vilaine.

Selon Alfred Le Bars (Les ossuaires bretons 1961), un seul ossuaire dans le Finistère conservait des ossements, celui de Plourin Morlaix dans sa crypte.

L'OSSUAIRE de Pleyber Christ date de 1737. Le registre des baptêmes, Mariages et Décès (B.M.S.) de cette année en garde mémoire sous la plume du recteur HALEGUEN. "Le nouveau reliquaire fait dans le cimetière par délibération des délibérans fut FONDE le huitième jour de décembre après les Vêpres, presque toute la population présente; l'an mil sept cens trante sept".

.page 889

La cérémonie de fondation devait consister en la pose de la première pierre et en une prière de bénédiction. Le 8 décembre, fête de l'Immaculée Conception était alors jour férié.

La paroisse avait certainement son procédé d'entrepôt des ossements en usage depuis longtemps. La rectification du plan de l'église en 1708, dont nous allons traiter bientôt, entraîna sans doute le bouleversement de ce local funéraire. On peut avec vraisemblance le situer tout contre la façade sud de la vieille église, à la hauteur de la tour; cet espace fut absorbé, en effet, par l'église en 1708. Le "stock" des reliques, à cette occasion, dut être enfoui dans le cimetière.

Les reliques s'accumulant à nouveau et n'ayant plus de toit, la décence requérait, dans l'esprit du temps, l'aménagement d'un reliquaire-abri. La décision de construire cet édifice fut prise un dimanche, comme d'habitude, par le CORPS-POLITIQUE de la paroisse (voir le dessin du Reliquaire à la page 911 du présent ouvrage).

*

* *

Nous nous imaginons que, durant l'ancien régime, de telles décisions portant sur les biens de l'Eglise appartenaient au recteur, détenteur de l'autorité spirituelle. C'est là une grossière erreur. L'autorité royale avait légiféré sur tous ces points. Voici ce qu'on peut lire en 1777 sous la plume d'un avocat, Potier de la Germondaye "Introduction au Gouvernement des Paroisses".

"Les RECTEURS n'ont aucune juridiction temporelle dans leurs paroisses. Les règlements leur défendent de se mêler d'aucun compte de l'Eglise, trésoriers ou autres, de l'emploi des deniers des Fabriques, des nominations des trésoriers, de porter la main au Registre des Délibérations ni aux délibérations, si ce n'est pour les signer, ... de toucher à l'argent des confréries et à celui des troncs et de rien faire directement ou indirectement, sans le consentement exprès du général, consigné dans une délibération en forme, à peine de nullité et de 10 livres d'amende" (Arrêt du 7 décembre 1718 - dans l'auteur, p 12).

*

* *

Les "affaires temporelles" (ou matérielles) de la paroisse sont administrées par LE GENERAL. Celui-ci est composé de 12 anciens Trésoriers, dont les comptes ont été rendus et soldés et des 2 trésoriers (ou Marguilliers ou Fabriques) en exercice. A ces 14 se joignent le Recteur et les Juges de la juridiction dont l'église relève. Ce sont les DELIBERANTS.

Le général dispose d'un lieu ordinaire pour les délibérations, souvent la sacristie : "Il constitue un CORPS POLITIQUE préposé au soin et gouvernement des revenus temporels de l'Eglise et qui représente le Corps de ses paroissiens... Les 12 anciens délibérants doivent être remplacés tous les ans par des successeurs... Le général doit se conduire avec la discrétion et la prudence d'un père de famille... Il ne peut intenter procès que sur avis de 3 avocats nommés par délibération... Dans tous les cas importants, on doit convoquer une Assemblée générale des habitans notables possédans biens dans la paroisse, afin de scruter le vœu général. C'est le général qui pourvoit aux offices (enfants de Choeur, chantres, bedeaux, fossoyeurs...)"

*

* *

.page 890

Une maldonne se fit jour durant les travaux, suscitée par l'abattage de trois chênes proches du presbytère. L'abbé Calvez, qui rapporte cet incident (p 25), prêche aux délibérants l'erreur d'avoir pris ces trois chênes pour un bien d'église, désobligeant ainsi le comte de Lesquiffiou en abattant trois arbres qui lui appartenaient.

Voici les pièces du dossier, deux, qui sont conservées à Lesquiffiou : le premier acte est le texte d'une délibération du 20 avril 1738 qui a fait l'objet d'une retouche afin de parvenir à un arrangement définitif avec le Comte de Lesquiffiou. Le deuxième document est la lettre autographe du recteur HALEGUEN adressée au comte sur le même sujet le 19 may 1738.

1)- Délibération du 20 avril 1738 remise en cause

"Nous, soussignés, délibérants de la Paroisse de Pleiber christ, advertis dimanche dernier, troisième du présent mois, de nous assembler pour délibérer sur les affaires concernant notre église, et spécialement sur la batisse du nouveau reliquaire qu'on a déjà commencé dans le cimetière; nous étant assemblés ce jour de dimanche vingtième avril 1738, Déclarons et Certifions à tous qu'il appartiendra que nous n'avons fait abbatre les trois arbres de chêne qui étoient près le presbitère pour boiser le dit reliquaire que du Consentement de Monsieur le Comte de Lesquiffiou*. Et promettons que pour ne préjudicier en aucune façon aux droits du dit seigneur, nous ferons planter à la place des dits arbres trois autres plants l'avent prochain. Délibéré... etc.."/>

A partir de l'astérisque jusqu'à la fin le texte a été annulé par trois barres. Une autre rédaction le remplace écrit d'une autre plume; le texte reprend à l'astérisque :

* "propriétaire des dits arbres et du terrain où ils étoient, desquels trois arbres le dit Seigneur comte de lesquiffiou a bien voulu gratifier l'église pour la nouvelle Batisse dont est cas, parce que nous dits délibérans nous obligeons de faire planter à la place des dits arbres trois autres plants l'avent prochain, dans le susdit terrain appartenant à mon dit sieur de Lesquiffiou, en foy de quoy luy sera délivré copie de la présente pour luy servir de Lettre de non préjudice et de sureté de nos obligations

Délibéré..."

Le document ne porte aucune signature, mais un simple paraphe du classement en archives.

*

* *

2)- Lettre du recteur, en date du 19 may 1738

D'abord la suscription (recto)

A Monsieur

Monsieur le Comte de

Lesquiffiou

à son chateau de Lesquiffiou

Puis la lettre (revers) Monsieur

Nos délibérants, qui s'assemblèrent hier, délibérèrent verbalement que volontiers ils feroient et signeroient une délibération telle que vous souhaitez, si vous avez la bonté, Monsieur, de promettre à la paroisse toute garantie et indemnité, en cas que quelque autre s'avise un jour d'inquiéter ou de troubler la paroisse ce touchant. Jay été chargé par les délibérants de vous écrire cecy et vous prie, Monsieur, de nous honorer d'une réponse et de me croire d'un profond respect

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur Haléguen r. de Pl. Christ
19 may 1738

.page 891

*
* *

Les délibérants ne pouvaient pas faire l'erreur de prendre les trois chênes proches du presbytère pour un bien paroissial. Le presbytère et son terrain étaient entrés en la possession de la fabrique à la suite d'un achat-échange avec Lesquiffiou en 1628, dont nous aurons à parler longuement à propos du plan de l'église. Les trois chênes étaient sur un terrain voisin du presbytère, en rapport peut-être avec l'AUDITOIRE, dont il va être question.

Les délibérants avaient eu l'accord du comte de Lesquiffiou, François Le Borgne, pour abattre ces arbres et les faire servir à la charpente du reliquaire. Il eut fallu, sans doute, un accord écrit de vente ou de donation des trois chênes, car quelqu'un, apparemment, chercha noise à la Fabrique et pouvait susciter des difficultés à l'avenir. Le comte avait alors 68 ans; l'homme contre lequel la Fabrique prend ses précautions devait être son gendre, Claude-Alain Barbier, comte de Lescoët.

Les choses durent s'arranger sur la base du document retouché publié plus haut : le comte faisait cadeau des trois chênes, exigeant leur remplacement par trois plants dès le mois de décembre.

*
* *

Le reliquaire mesure au sol 30 pieds (9,90 m) sur 16 pieds environ (5,20 m). Sa silhouette est élégante avec ses deux pignons aigus à crochets.

Sa fonction funéraire n'est soulignée par aucun motif macabre taillé dans la pierre ni par aucune inscription; il est étonnant que la date elle-même n'y ait pas été gravée. Un seul motif macabre s'y voit encore à l'intérieur, un ange tenant une tête de mort dans l'angle nord-ouest en bout de sablière; cet élément d'architecture en bois porte le nom de BLOCHET; nous en publierons la photographie. Son symétrique nord-est a disparu, victime sans doute du pourrissement.

Le seul élément de l'architecture qui évoque la destination de l'édifice est la suite des quatre baies quadrangulaires (99 x 61 cm) ménagées dans la façade est, vers le sud, qui regardait le cimetière. Ces baies n'étaient pas prévues pour recevoir des vitres. Les baies en question sont séparées et encadrées par des colonnettes de style classique. Une porte en anse de panier y donnait accès du même côté et, plus vers le nord, une fenêtre ovale donnait un éclairage latéral.

Le pignon nord est percé d'une grande fenêtre vitrail qui marque la fonction culturelle de cette partie de l'édifice, chapelle pour les cérémonies funèbres. La moitié sud, sous les quatre baies, servait d'entrepôt pour les ossements.

La présence à l'intérieur d'une grosse poutre de bois ouvragée portant gravée la date de 1573 pose le problème d'un remploi de divers éléments d'un édifice antérieur, chapelle ou ossuaire.

L'arrière façade donne sur la place Salomon, débaptisée au profit de Gambetta : deux fenêtres, une carrée, l'autre ovale, y étaient percées, ainsi qu'une porte en anse de panier. En 1890, le recteur BUORS, organisa l'intérieur en chapelle pour catéchismes et réunions d'associations pieuses. Les fenêtres furent obturées du côté de la place. Le sol fut pavé, fort bien; les murs furent enduits et peints. On plaça un autel avec une balustrade contre le pignon sud. Deux statues anciennes, de bonne facture en bois, furent placées de part et d'autre, une Vierge à l'enfant assise et un évêque, Saint Eloi.

.page 892

*
* *

L'ossuaire, au même titre que l'église, est sous la garde des Beaux Arts. Cet organisme de l'Etat ne parvient pas à faire face à toutes les charges qui lui incombent sur les Monuments

classés. Ce bâtiment, à l'abandon, perd de jour en jour ses ardoises; le vandalisme juvénile a aggravé ces méfaits du temps en brisant les vitraux à jets de pierres.

g) L'AUDITOIRE

A l'extrémité sud de l'ossuaire il y avait un autre bâtiment sans cachet, l'AUDITOIRE ou tribunal de l'ancienne juridiction de Lesquiffiou. Dans le plan cadastral de 1837 que nous avons publié récemment, nous avons cru remarquer une discontinuité entre ces deux bâtiments.

L'Abbé Calvez, quant à lui, écrit : "Au pignon Midi était adossé un autre édifice, petit et sans cachet. Le conseil municipal y tenait ses réunions. Il a été rasé lors de la construction du muret qui entoure l'église" (p 25). L'auteur, qui semble ignorer la fonction ancienne de ce bâtiment fait erreur : il n'était pas adossé à l'ossuaire. Le pignon de ce dernier ne peut avoir donné appui à aucun édifice; on voit bien la trace de l'entrée du côté de la place. Aussi bien avons-nous la description de cet édifice vingt ans avant la construction de l'ossuaire. C'est dans un AVEU de 1716 fourni par François Le Borgne (Rôle 7ème).

"L'AUDITOIRE où s'exerce la juridiction du dit Seigneur de Lesquiffiou, située au Bourg du dit Pleibert-Crist, construite en massonnail (en maçonnerie simple), couverture d'ardoise en croupe rabattue par le devant, ayant de long 17 pieds (5,60 m), laize 14 (largeur 4,60 m) et de hauteur sept (2,30 m). Dans laquelle il y a des sièges pour les juges et un autre pour le procureur fiscal, d'autres sièges pour les avocats et procureur et le devant d'icelui à Barres de bois assis sur un mur avec sa porte et clostures situés au devant de la dite église de Pleibert Crist avec son issuë (dégagement) au devant et joignant le mur du Cemitière de la dite église - (superficie) 16 cordes (environ 10 ares) - le poteau au carcan dans la dite issuë au devant de l'auditoire armoyé des armes du dit Seigneur de Lesquiffiou".

*

* *

A cette description de l'AUDITOIRE, antérieure à la construction du Reliquaire, fait suite la description de la PRISON de cette même juridiction.

"La prison, au derrière (de l'auditoire) consistante dans un petit bâtiment de jonction élevé à 2 étages aussi construite de massonnail, couvertes d'ardoises en pavillon, au bas duquel sont les prisons et au dessus la chambre du Geolier, ayant son service (desservie) par une montée de pierre par le dehors, le dit pavillon ayant 18 pieds et demy de long (6,16 m), laize (largeur) à 2 pignons 13 pieds et demy (4,50 m) et de hauteur 13 (4,30 m) - et cernées du chemin qui conduit à la chapelle Saint Eloy, du cemitière, de Maisonneuve au sieur recteur et d'autre chemin conduisant au Rellec" (7ème rôle - un rôle c'est une feuille).

.page 893

Je ne puis faire la clarté souhaitable sur toutes les coordonnées de la prison. Ce bâtiment joint à l'auditoire n'existait plus en 1837 (cadastre).

*

* *

Les indications que nous avons fournies sur l'AUDITOIRE ou Tribunal de la Juridiction de Lesquiffiou, doivent être complétées par d'autres notations sur cette organisation judiciaire, telles qu'elles sont consignées dans l'AVEU, cité précédemment, de 1716.

Dans l'organisation féodale de la justice, c'est-à-dire avant la Révolution française, les gens d'une Paroisse relevaient tous d'une cour de justice, mais non pas la même pour tous. Dépendaient d'une Cour seigneuriale ceux qui tenaient des terres sujettes de la seigneurie, dans le cas, Lesquiffiou. L'aveu de 1716 comporte la nomenclature des terres de ce fief : elles ne recouvrent pas, il s'en faut, tout le territoire de la paroisse. Les biens de la fabrique dépendaient pour l'essentiel de la Cour de Landivisiau, dite de Daoudour, ou principauté de Léon. C'était la

continuation historique de la seigneurie LEON puis ROHAN qu'évoquait la maîtresse-vitre de l'église au début du 16ème siècle, comme il sera dit.

Chaque cour en exercice comportait un certain nombre d'OFFICES, cumulés assez souvent à cause du maigre volume des interventions. En 1716, "la Juridiction est exercée au dit bourg (de Pleiber-christ) par maître Yves LE BRETON, sieur de Laborderie, avocat au Parlement, faisant la fonction de Sénéchal. Bailliff, Lieutenant, maître Joseph RANNOU, sieur du clos, Greffier, et avec les autres officiers, notaires, procureur et sergent et Le nommé Pierre Hervéou, Géollier" (24ème rôle).

*

* *

Retenons encore de l'aveu de 1716 la description qui est faite sur ce même 24ème rôle du GIBET de cette juridiction ou FOURCHES PATIBULAIRES.

"En la paroisse de Pleiber-Christ, les FOURCHES PATIBULAIRES à trois POSTS (poteaux) ou Pilliers, armoyées des armoiries du dit Seigneur de Lesquiffiou, cy-dessus déclarées, et située sur une MOTTE DE TERRE avec l'issuë en dépendante au devant de la grande rabine plantée d'arbres des deux côtés et en quelques endroits à double rang, qui est LE CHEMIN menant du dit MANNOIR DE LESQUIFFIOU au bourg de Pleiber christ.

La dite MOTTE sur laquelle sont les PATIBULAIRES et issusés contenant 80 cordes (1 journal environ), cerné de terres du Seigneur de Kermorvan, du Convent de Kerantelven, à présent à la dame de Béthune (de la famille de Lesquiffiou) et des garennes du Treuscoat et du chemein".

*

* *

Le lieu aux pendaisons portait en breton le nom de "AR JUSTISS" ou "AR JUSTISSOU" (les Justices). Il est douteux que ce lieu fut au carrefour actuel marqué d'une croix, que l'on appelle LA JUSTICE. Il est probable qu'il était à l'est de ce quartier, sur un carrefour plus ancien, vers Kerjézéquel. Nous traiterons de ce sujet plus tard à propos des chemins.

Mais comme je n'envisage pas de revenir un jour sur les fonctions dévolues à ces cours de justice féodales, je voudrais répondre brièvement aux questions que le lecteur se pose, tout naturellement, à ce propos.

.page 894

Les personnes assujetties à la juridiction de Lesquiffiou, par exemple, les domaniers de Kervern, traitaient leurs affaires d'héritages domaniers ou mobiliers, leurs ventes par devant le notaire de cette cour et versaient les droits au procureur fiscal de la juridiction. La cour de Lesquiffiou faisait aussi pour les assujettis, l'office de tribunal correctionnel. Ainsi, je me suis procuré aux archives départementales (annexe de Brest) le dossier d'une plainte déposée auprès de "Monsieur le Sénéchal et seul juge de la Jurisdiction de Lesquiffiou" par Jeanne Hamon, veuve de François l'Hellouet demeurant à KERSERHOU en "Saint Martin les Morlaix", sur des terres relevant de la seigneurie de Lesquiffiou. La plainte a été déposée en avril et mai 1711 par les soins de maître Vincent Le Corre, choisi comme son procureur par la plaignante.

Celle-ci porte plainte auprès du juge de sa juridiction contre son gendre Maurice le Ridelleur, demeurant lui aussi à Kerserhou, qui lui aurait fait subir violence et mauvais traitements. A l'origine de ces graves voies de fait, il y avait, selon la plaignante une affaire de barrière de bois : Jeanne Hamon, à ses propres frais, avait fait placer une barrière à l'entrée de la Rabine ou allée qui conduisait à la ferme. Son gendre, considérant cette barrière comme un bien propre, l'avait otée de son emplacement pour la mettre chez lui. La scène des violences est décrite avec ce luxe de détails que nous exigeons de la rubrique COUPS ET BLESSURES de nos quotidiens.

Je n'ai pas trouvé trace du verdict.

*
* *

Ces juridictions féodales pouvaient avoir à connaître des affaires CRIMINELLES surgissant entre assujettis de la seigneurie. Voici un cas d'INFANTICIDE. Le recteur Haleguen nous a laissé la relation suivante de la découverte du cadavre et de la perplexité où sont les gens concernant la juridiction qui doit intervenir :

"Monsieur,

J'ay l'honneur de vous donner avis qu'hier au matin notre sacristain trouva dans le cimetière de notre église un enfant mort enveloppé d'un linge ayant un bras cassé et la tête ensanglantée. Tout le monde me dit d'abord que c'étoit à Mrs les Juges royaux de Lesneven de connoître du fait, mais je viens de recevoir la réponse de Monsieur le procureur du Roy que c'est à Messieurs les juges de Lesquiffiou ou de Landiviziau d'en connoître. Cet enfant ne pouvait avoir, dit-on, que 6 ou 7 jours. Ayez la bonté, Monsieur, de faire part de ma lettre à Monsieur le Sénéchal et de m'honorer d'un mot de réponse, car le petit cadavre sent déia mauvais. Je suis avec bien du respect

Monsieur

Votre très humble et très

16 avril 1736

obéissant serviteur

Haleguen R. de Pleiber Christ"

Nous disposons aux archives départementales (Brest) de l'enquête ou information qui fut entreprise pour tenter d'identifier les auteurs du crime. Mais nous n'avons pas la relation du procès lui-même ni le verdict. Il serait indécent, dès lors, de répandre le nom de la présumée coupable tel qu'il apparait dans la seule enquête.

Après l'expertise du médecin et du chirurgien royal, l'enfant put être inhumé par le sacristain "au lieu ordinaire pour mettre les enfants non baptisés"; c'était dans le cimetière devers le nord.

.page 895

h) LES ENCLOS PAROISSIAUX

Certaines paroisses de Haute Bretagne (pays de Rennes) et du pays Nantais ont pratiqué, elles aussi, la sépulture dans l'église pour l'ensemble de leurs paroissiens. Alain Croix en donne la carte pour le 17ème siècle (p 1090). Mais en ces diocèses, le plus grand nombre des paroisses enterrait, de préférence, dans le CIMETIERE, ce qui posait aussi des problèmes, celui de la CLOTURE, en particulier.

Selon ce même auteur, les procès-verbaux des visites pastorales au DIOCESE de NANTES, datés entre 1554 et 1689, "reprennent d'une seule voix l'ordre de CLORE LE CIMETIERE, la dénonciation du PACAGE DU BETAIL" (p 1095). Ainsi à Saint Molf, en 1573, les gens font pâturer leurs chevaux dans le cimetière. L'année précédente, 1572, à Séverac, le Vicaire général constate que "les porcs fouillent les fosses des trépassés" (p 1096).

L'évêque de Nantes, lui-même, en 1642, fait une observation analogue. En 1665, un archidiacre désaffecte un cimetière parce qu'il est "tout déclos". Les autorités religieuses s'attachent ainsi à faire clore partout les cimetières. Les statuts diocésains de 1682 en renouvellent l'injonction. Mais on relève encore des infractions au règlement diocésain; ainsi en plein bourg de La Chevrolière à 12 km de Nantes, on voyait chiens et pourceaux trainer des ossements humains.

*
* *

La situation était analogue dans le diocèse de RENNES.

Même dans les diocèses BAS-BRETONS, qui utilisaient peu le cimetière pour inhumer les autorités religieuses, au cours du 17ème siècle, poussent à clore celui-ci et à en interdire l'accès

au bétail. Les paroissiens de Saint Thomas de Landerneau, qui étaient du diocèse de Cornouaille, désiraient obtenir de l'évêque de Quimper la bénédiction d'un nouveau cimetière en 1638-1639, font valoir qu'il est "bien clos de FOSSEZ, défensible contre tout bétail" (Alain Croix, p 1097). La clôture est, dans le cas, un talus de terre ici appelé FOSSE, qui cerne le terrain, interrompu par un large passage pour les convois et processions et percé en quelques endroits choisis d'ECHALIERS, ou entrées piétonnières barrées d'une pierre plate debout, qu'il fallait enjamber. Une barrière fermait l'entrée principale; elle pouvait être une grille de fer.

Ainsi, dans une paroisse aisée, comme Saint Thomas de Landerneau, on n'avait pas encore envisagé en 1638 de clore de murs le nouveau cimetière paroissial. Il était clos tout de même, à la mode rurale. Nous saisissons là les origines de la notion d'ENCLOS PAROISSIAL colportée par le tourisme.

*

* *

L'entrée principale des cimetières a toujours fait l'objet de beaucoup de soins. Plusieurs ont adopté un parti monumental, qu'autorisaient les ressources de la fabrique. L'un des plus étonnants et aussi des plus anciens est la porte triomphale de SAINT THEGONNEC ou arc de triomphe. Celui-ci accumule les motifs ornementaux de la Renaissance, niches, lanternons et boules godronnées. La date y est gravée, 1587.

La porte monumentale de Saint Jean du Doigt lui est presque contemporaine 1584 - 1585; elle est encore gothique. De la même époque est encore l'arc de triomphe de SIZUN; il est daté de 1585. L'ossuaire adjacent fut construit en même temps. L'ensemble est de style renaissant.

.page 896

L'exubérance qui se fait jour, mais différemment, à Sizun et à Saint Thégonnec, nous permet de mieux apprécier la sobriété de notre porte renaissante de 1551, leur ancienne de plus de 30 ans.

*

* *

Outre son intérêt architectural, qui est très grand, la porte monumentale de LA MARTYRE, de facture gothique, mérite l'attention des Pleybériens pour une raison qui leur est particulière. En effet, cet arc triomphal porte en façade sud une remarquable Déposition de Croix de même composition et style que celle de notre ancienne Croix du cimetière, aujourd'hui dans le cimetière en usage.

Nous parlons de cette croix dans le paragraphe suivant, mais nous réservons à plus tard la tentative de reconstitution de cette croix, gravement mutilée durant la Révolution. Avant d'y parvenir il me faudra faire le point avec Monsieur l'abbé Castel de l'époque où fut édifié le portail de La Martyre.

Deux croix, entre autres, baliseront notre exercice de reconstitution : la croix du cimetière de GUICLAN et celle du cimetière de SIBIRIL. On serait bien inspiré, lors d'un passage en ces lieux, de leur faire visite.

*

* *

Les historiens proposent, en général, l'interprétation suivante des arcs de triomphe, que j'emprunte à l'un des derniers ouvrages sur l'Art de Bretagne par Debidour (1979).

"Les PORCHES introduisaient dans la maison de Dieu. Tout différemment sont conçues les PORTES qui ouvraient sur l'espace en ciel libre où étaient rassemblés les morts" (p 125).

Ce que nous avons dit des sépultures des 16ème, 17ème et 18ème siècles oblige à corriger ces idées générales. Tous ces arcs de triomphe et tous ces calvaires, dont nous allons

parler, ont été construits, en pays bas-breton du moins, à l'époque où les sépultures avaient lieu dans l'église et où personne, de surcroît, n'envisageait qu'elles puissent un jour avoir lieu en dehors de l'église.

Il faut donc chercher ailleurs la raison de ces constructions imposantes. Ce pourrait être celle-ci, pour les entrées triomphales : la maison de Dieu et son modeste parc étaient dignes, aux yeux des gens, d'avoir leur entrée monumentale, à un titre bien plus grand encore qu'un manoir noble se donnait un portail d'entrée sur la voie publique.

A Pleyber Christ nous n'avons pas eu, semble-t-il, de porte triomphale, mais une entrée bornée par deux pilastres, celle, sans doute, qui est attestée par une carte postale antérieure à 1904 et dont nous avons publié un dessin dans le numéro de janvier 1985 (p 21). L'enclos paroissial avait des arbres au 18ème siècle; le cahier des Comptes de la Fabrique de 1763 à la Révolution, conservé aux archives départementales (162 G 5) fait état de la présence d'arbres dans le cimetière.

Ainsi, en 1764, "Guillaume Quoquil reçoit 5 livres 4 sols pour avoir fait les fagots des émondes (branches coupées) des arbres du semitière".

En 1783 on note dans la CHARGE, c'est-à-dire en recette, la "vente des émondes des ARBRES ABATTUS sur le cimetière, soit 194 livres 16 sols". C'était une bonne somme. Les arbres abattus ne donnèrent pas de bois d'Oeuvre, sinon sa valeur eut été portée en compte.

La vente de ces fagots se fit certainement par le crieur sur la croix; c'était la méthode courante des enchères pour les offrandes en nature, veaux, cochons, navets, céréales (bleds), froment, fil de lin. Le prix atteint laisse supposer que les arbres étaient assez nombreux. Leur implantation devait gêner l'aménagement des tombes; le cimetière venait d'entrer en service 20 ans auparavant (1763).

.page 897

Y avait-il, parmi ces arbres, des IFS séculaires ? Peut-être. Cet arbre, en effet, est connu depuis les Romains comme plant funéraire, non pas seulement par la permanence de son feuillage, symbole d'immortalité, mais aussi par son caractère vénéneux, dont sont victimes encore parfois les troupeaux. On dit aussi que les ducs de Bretagne s'engagèrent à en faire des plantations auprès des églises, afin d'en protéger les toitures.

L'abbé Loaec, dans un article fort instructif sur LES IFS EN BRETAGNE (le Courrier du Finistère, 24 juillet 1982) ajoute d'autres considérations; ainsi, le roi Edouard 1er d'Angleterre (1272-1307), poussa aux plantations d'ifs autour des églises de son royaume et au tir à l'arc long, dont le bois, ainsi que les flèches, étaient fournis par les ifs.

Comme les autres diocèses bretons, le Léon eut aussi ses grands ifs; l'abbé Loaec évoque les origines (fin 16ème siècle) de celui de Kernilis.

*

* *

Quoi qu'il en soit de l'essence des arbres de l'enclos en 1783, on n'abattit ceux-ci que pour introduire des arbres d'une autre essence, des SAPINS.

Outre la permanence de leur feuillage sombre une raison d'intérêt a pu déterminer le choix de tels plants : l'espoir, quelque peu illusoire, d'en tirer un jour du bois d'Oeuvre, comme ces PLANCHES DE SAPIN que l'on vendait à Morlaix, mais c'étaient là des Bois du Nord.

C'est ainsi que la fabrique fit en 1785 un gros achat de PLANCHES de SAPIN, pour le montant de 445 livres. Les bénévoles qui en firent le transport depuis Morlaix eurent droit à un repas chez Gilles Huet "obergiste" au bourg pour lequel la fabrique versa 15 livres 12 sols.

La destination de ces planches n'est pas précisée. Ce pouvait être le lambris de la voûte, à moins qu'il ne se soit agi de voliges pour la couverture. Mais j'ignore à quel moment on a passé sur l'église du procédé ancien des lattes étroites (GOULAZ, en breton) avec chevilles de bois pour retenir les ardoises, au procédé des lattes jointives ou voliges utilisant des clous de fer pour y fixer les ardoises. Un problème connexe devait être résolu préalablement : la fabrication industrielle des clous d'ardoises.

*
* *

Les Comptes de la Fabrique (Archives départementales 162 G 5) notent la plantation de sapins dans "le cimetièrre" en 1785; la main d'Oeuvre fut payée 8 livres 10 sols, environ 17 journées de manoeuvre. Le repas chez Gilles Huet donné aux charretiers des plants fut payé 5 livres 14 sols. Il n'est pas dit d'où venaient ces plants.

En 1786, on relève dans les mêmes comptes : "sapins plantés autour du cimetièrre par Olivier Pouliquen, du Runduic, et consorts... pour 12 livres 5 sols". Le repas de circonstance coûta 6 livres 17 sols.

En 1788, il est question encore d'une plantation auprès de l'église et de la chapelle du Christ; le travail coûta 19 livres 13 sols et 9 deniers en main d'Oeuvre. On ne précise pas la nature des plants. En ce qui concerne la chapelle, sont-ce les châtaigniers qui s'y voient encore ? Des connaisseurs en végétation pourraient nous dire s'il est raisonnable de leur donner 200 ans.

.page 898

i) LES CALVAIRES DE CIMETIERE

Les historiens de l'art de Bretagne ont porté intérêt entre autres sujets, aux CALVAIRES de Basse-Bretagne. Ils ont cherché à déterminer les raisons de leur édification. Influencés sans doute par ce qu'ils voyaient au début du siècle et qu'illustrent les premières cartes postales, des tombes basses serrées tout contre les calvaires, ces historiens ont mis la construction de ces monuments en connexion étroite avec le culte des morts. Leur sentiment cherchait confirmation dans les gravures du 19ème siècle qui témoignaient du même mode de sépulture à l'extérieur de l'église.

Il m'est arrivé à moi-même d'écrire sur ce sujet des calvaires et de proposer au cours de projections, des considérations historiques du même genre, empruntées aux divers auteurs patentés : à leur suite, je le vois bien maintenant, je me fourvoyais. Essayons donc de mieux nous y retrouver.

*
* *

Le terme français de CIMETIERE vient du latin COEMETERIUM, qui apparait, pour la première fois, sous la plume d'un auteur chrétien d'Afrique du Nord Tertullien (155 - 220) : un lieu pour enterrer les morts. L'origine du mot est grecque, l'image est celle de Repos, de Dortoir.

En breton le cimetièrre se dit BERED, soit avec l'article AR VERED, "le cimetièrre". Une tombe se dit BEZ.

C'est à partir du 4ème siècle que s'établit en Occident la coutume d'enterrer les morts autour de l'église ou dedans celle-ci. Quand, en 1128, HERVE, vicomte de Léon créa le prieuré paroisse de Saint Martin de Morlaix au profit de l'Abbaye de Marmoutiers (Tours), il s'exprimait en ces termes : "Je fais don à Dieu, à Saint Martin et aux Moines de Marmoutiers d'une terre près de mon château de Montrelaix (Morlaix), afin qu'y soient édifiés un monastère, un CIMETIERE et un bourg".

Toute paroisse ancienne est inconcevable sans un cimetièrre qui jouxte l'église paroissiale, aussi bien en Bretagne que dans le reste de l'Europe. La destination de ce cimetièrre était la sépulture des morts. Dès l'époque carolingienne, selon le Cartulaire de Redon, les grands personnages religieux et civils de Bretagne se faisaient inhumer dans les églises monastiques. Ainsi en 869, le roi de Bretagne, Salomon, exprime le désir d'être inhumé dans l'église du monastère de PLELAN (Ille et Vilaine) où reposent déjà sa femme et l'abbé fondateur de Redon, Conwoion.

Les personnes de condition moins huppée, moines ou pieux laïcs, étaient enterrées dans le cimetièrre, toujours selon le même cartulaire. Quand des particuliers faisaient don à l'abbaye d'une église qui leur appartenait, par exemple à Fruzai en 1047, il est précisé que la donation

s'applique aussi à "tout le cimetière". Cette précision de "tout le cimetière" voulait éviter toute contestation; il arrivait, en effet, qu'un cimetière appartint à plusieurs chevaliers, comme il apparaît dans la Charte 365 (entre 1032 et 1060). Ici, un chevalier, frappé d'amende pour violences, cède 1/6 du cimetière; trois autres, spontanément semble-t-il, offrent à l'abbaye chacun sa part personnelle de ce cimetière, 1/4; soit les 3/4.

*

* *

Que les paroisses bas-bretonnes aient pratiqué anciennement la sépulture dans leur cimetière, sauf pour la noblesse, est incontestable. Le problème est de savoir à quelle époque et sous la pression de quelles motivations nos populations rurales, contre la coutume en vigueur, ont réclamé pour elles-mêmes le droit d'ensevelissement dans LEUR église, jusque là privilège de la noblesse. Si nous sommes assez bien renseignés par les actes de sépulture du 18ème siècle sur la FIN de cette pratique dans les diverses paroisses et sur le retour généralisé au cimetière, nous sommes par contre, fort mal renseignés sur ses ORIGINES. Notre documentation est même très lacunaire en registres des sépultures avant le milieu du 17ème siècle.

.page 899

Nous ne nous attarderons pas à ce sujet des ORIGINES : c'est l'affaire, bien délicate, d'historiens de métier.

A la documentation historique que nous avons fournie ajoutons l'attestation de l'ensevelissement dans l'église de PLOUGASNOU au 15ème siècle. On conserve, en effet, aux archives départementales (185 G 50) un petit dossier contenant quelques parchemins, en fort mauvais état, dû au salpêtre, contrats de vente de tombes. Les deux plus anciens sont de 1501. Les vendeurs sont les deux fabriques de l'église de GUYCASNOU, Raoul Le Segalen et Jehan Geffroy; ils cèdent par l'un de ces actes, "une tombe vacante près le baptistaire et ne procurant aucun revenu aus dits paroissiens". Cette tombe pour laquelle personne ne payait plus est vendue "à Nicolas... et Catherine Clech pour la rente annuelle de 2 sols 1 denier, hypothéquée sur une pièce de terre sise le Porz Guen". Ainsi en 1501, tout le sol était déjà quadrillé de tombes.

*

* *

Notre étude vise à établir qu'à l'époque où furent bâtis les calvaires des enclos paroissiaux bas-bretons, les cimetières étaient à peu près vides de tombes et que la situation est restée inchangée jusqu'à l'époque, variable d'un lieu à l'autre, où le CIMETIERE retrouva sa destination première de lieu des sépultures pour l'ensemble des paroissiens. Ce fut 1758, nous l'avons dit, pour St Thégonnec, 1763 pour Pleyber-Christ. Ce fut un peu plus tôt à Gouézec, mon pays, dès 1737 semble-t-il. Un scandale venait de se produire dans l'église à la fin de 1736; contre l'assentiment du recteur qui poussait à l'ensevelissement dans le cimetière, trouvant aussi que le sol de l'église était surchargé de cadavres, des paroissiens, au nombre de 4 prirent l'initiative de faire creuser des tombes dans l'église pour y enterrer leurs morts, sans beaucoup d'égards pour les cadavres qui s'y trouvaient déjà. Le recteur René Le Calloc'h, professeur de théologie au séminaire de Quimper (selon les comptes de la Chapelle de Tréguron en 1738), porta plainte. S'ensuivit un procès et recours en appel des 4 paroissiens. Le dossier est aux archives départementales sous la Cote 70 G 3; je viens d'en prendre connaissance.

*

* *

Les choses s'étant déroulées ainsi en pays bas-breton, l'enclos de l'église fut utilisé à d'autres fins que les inhumations; les rassemblements s'y firent tout naturellement, les processions purent s'y dérouler sans problèmes autour de l'église. Nous verrons qu'au 16ème

siècle les doléances des paroissiens de Pleyber-Christ, portèrent sur l'impossibilité de processionner autour de l'église parce que le jardin du presbytère occupait tout le terrain jouxtant l'église d'alors du côté nord.

L'édification de GRANDS CALVAIRES d'église requérait un espace assez vaste pour y implanter ces monuments, pour déambuler autour, en se reculant assez pour contempler les parties hautes de la Crucifixion. De surcroît, ces calvaires firent l'objet d'une leçon de choses chrétiennes prodiguée par des prédicateurs : on ne voit pas la foule des paroissiens piétinant les tombes alors qu'ils écouteront le sermon. De même encore, la chaire à prêcher de la chapelle funéraire de Guimiliau (1648) suppose qu'à cette date la population pouvait s'assembler entre le calvaire et la chaire : le terrain était libre de tombes.

.page 900

*

* *

Les considérations que nous faisons sur les grands calvaires d'église trouvent un appui dans l'observation des calvaires des CHAPELLES.

Les CHAPELLES PAROISSIALES furent nombreuses dans le passé et le demeurent encore en Cornouaille. Leur statut n'était pas uniforme. Beaucoup d'entre elles servaient à la MESSE MATINALE des dimanches et fêtes, mais on n'y baptisait pas et on n'y célébrait pas les obsèques. Les actes principaux de la vie chrétienne s'accomplissaient sauf exceptions dûment autorisées, dans l'église paroissiale : baptêmes, mariages, obsèques. La grand'messe des paroissiens était célébrée à l'église, sauf le jour du Pardon des chapelles. Telle était la fonction dévolue anciennement aux deux chapelles paroissiales de Pleyber Christ, SAINT DONAT et SAINT ELOI.

Chacune de ces chapelles disposait d'un PLACITRE, un terrain vague entourant la chapelle, généralement planté d'arbres. L'ensemble était clos de talus à la mode du pays. Sur le placître la fabrique de la chapelle, distincte de la fabrique de l'église avait dressé une croix à personnages, quand ce n'était pas un calvaire imposant, comme à trois Fontaines, de Gouézec, qui porte les dates de 1584, 1593, 1597; à Saint Vénéec de Briec ou à Quilinen, de Landrévarzec. Or, il n'y a pas lieu d'envisager qu'il y ait eu là des cimetières. Non plus qu'à Lambader, en Plouvorn, où il y avait sur le placître l'un des plus grands et des plus beaux calvaires bretons, dont les reliques sont entreposés dans la chapelle ou remployées dans une croix de chemin voisine.

Certaines chapelles avaient un statut proche de celui d'une église paroissiale : on avait le droit de donner les sacrements, de célébrer les mariages, de procéder aux obsèques et inhumations. C'était le cas de Roscoff, qui n'eut le plein statut de paroisse qu'après la Révolution. Auparavant, c'était une trêve de Saint Pol de Léon. Roscoff avait son CIMETIERE dès l'origine (1550).

*

* *

Les calvaires, où qu'on les trouve, auprès de l'église paroissiale ou auprès d'une chapelle paroissiale, sont des monuments élevés par la dévotion des paroissiens à l'honneur de Dieu et des saints. Les croix de chemin, elles, furent édifiées par la piété des particuliers qui y firent graver leurs noms et, s'ils étaient nobles, leurs armoiries.

Nous possédons encore gravée dans la pierre la dédicace des calvaires de PLOUGONVEN et de GUIMILIAU.

L'inscription de Plougouven, en superbes caractères gothiques minuscules, se lit ainsi : "Ceste croix fust fayte : en lan mil VcLIIII (1554) à l'honneur de dieu et nre dae (notre dame) de pitié : et monseigneur saint yves : pries dieu pour les trespasés".

La prière pour les morts qui est sollicitée des passants est un leitmotiv de la dévotion ancienne des bretons pour leurs morts, qui s'exprimait en tous lieux et en toute circonstances, même les plus joyeuses, comme les mariages. Il ne faut point voir en cette inscription une allusion

à d'éventuelles tombes réparties sur le cimetière placître : les morts étaient dans l'église et leurs os desséchés dans le reliquaire voisin.

.page 901

La dédicace du Calvaire de Guimiliau, inscrite sous Jésus ressuscité, est brève : elle exprime tout l'élan d'un cœur croyant : "AN GLORIAM DOMINI 1581" - "A la gloire du Seigneur Jésus-Christ".

*
* *

Nous allons arrêter ici les réflexions que nous suggère cette mise au clair historique du fait peu connu de l'ensevelissement dans l'église chez les Bretons de l'ouest ou Bas-Bretons.

La conclusion concernant l'édification des calvaires d'église s'est déjà imposée au lecteur : ceux-ci furent construits dans l'enclos-cimetière à une époque où il était abandonné pour les sépultures au profit du sol même de l'église. On put donner à certains des proportions imposantes précisément parce que le cimetière ne jouait plus qu'une fonction de placître : ce statut a duré des siècles, jusqu'au milieu du 18ème siècle, avant un peu ou après, selon les paroisses.

Il y a encore de beaux jours pour la RECHERCHE historique en Bretagne. A ceux qui écrivent d'éviter toute précipitation.

j) RAMASSONS LES MIETTES

L'attention au détail est singulièrement payante en toute recherche.

En préparant le présent numéro j'ai été conduit à consulter entre autres documents, le Cahier des Comptes de la Fabrique de Pleyber christ entre 1763 et 1788, dont j'avais repéré la présence aux Archives départementales à Quimper (cote 162 G 5). J'y cherchais avant tout la trace (comptable) des travaux de pavage exécutés dans l'église après l'arrêt de sépultures intérieures. Je l'y ai bien trouvée, avec d'autres détails, qu'il me paraît bon de conserver. Nous avons déjà utilisé dans le texte ce qui concernait les plantations dans le cimetière.

*
* *

1 - PAVAGE DE L'EGLISE - C'est en 1766-1767 qu'il fut exécuté.

- Comptes 1766 - "payé à Yves Mazé et Yves Lancou pour unir et combler les pierres tombales dans l'église... 36 livres 2 sols.

Pour un rouet (sans doute, brouette) pour transporter la terre dans l'église... 3 livres

- Comptes 1767 - payé pour la pierre tombale pour finir le pavage de l'église... 56 livres 19 sols".

Yves Mazé et Yves Lancou étaient sacristains de l'église.

Ainsi le pavage a été réalisé à partir des pierres tombales existantes. Contrairement à ce que j'ai écrit, le schiste ne provenait probablement pas de Locquirec : le sol de St Thégonnec, aussi inégal que le nôtre, est constitué d'un schiste qui ressemble au nôtre; or nous savons qu'à Saint Thégonnec il provenait des Montagnes Noires et des Monts d'Arrée.

*
* *

.page 902

2 - ORGUE - Durant toute cette période (1763-1788,) l'organiste Pierre-François DANIELLOU recevait 120 livres de traitement annuel pour "toucher l'orgue".

En 1770, le sieur Valtrin, facteur d'orgues, effectue sur l'orgue des réparations pour 100 livres.

En 1774, on dépensa 42 livres pour "peindre l'horgue".

En 1778, l'orgue fut réparé à nouveau, coût 180 livres 4 sols - cette année là, la recette de la Fabrique se monta à 2039 livres et la dépense à 1630 livres.

*

* *

3- ORFEVRERIE - En 1763, "payé à Jean Pierre Le Goff 240 livres pour avoir raccommodé et doré la croix de procession et de calicez" (lire 2 calices). Il s'agit de notre célèbre CROIX. L'abbé Castel lui consacra un numéro du Bulletin. La même année, "pour ruban et teindre le tabliez servant à orner la grande croix, 1 livre 10 sols".

En 1765, "payé à Guillaume GILLES pour avoir donnez a diner au GOFF, orfeuvreur, 3 livres". - "à Mr Le Goff, orfeuvre pour le SOLEIL (ostensoir) et CYBOIRE... 319 livres 4 sols".

En 1772 (folio 58) "payez à mr LE GOFF, orphevre pour une CROIX D'ARGANS... 846 livres". Cete croix existe toujours.

En 1774 "à Mr LE GOFF, pour une boete dargent pour porter la Communion 27 livres".

Cet orfèvre avait son atelier à Morlaix.

*

* *

4 - LE TRONC DE LA FONTAINE - Les troncs extérieurs de St Thégonnec et de Pleyber Christ étaient fracturés assez souvent. Leur réparation coûtait cher.

La Fontaine du Christ avait un tronc de fer fixé sur un socle de pierre. En 1778 "pour accomoder le tron... 93 livres.

Pour piquer la pierre du tron 10 livres 10 sols".

Ainsi cette pierre, aujourd'hui déposée auprès de la mairie, a été taillée (piquée) en 1778. On a dû reproduire un modèle plus ancien, car sa forme octogonale fait songer à la fin du 15ème siècle.

A cette époque là, à Pleyber Christ, le manoeuvre ou darbareur était payé 12 sous par jour. Le tailleur de pierre pouvait gagner une livre, soit 20 sous.

Dès 1783 il faut réparer le tronc : "payé à Allain Rolland pour accomoder le grand tron de pierre de la Fontaine de la chapelle de Christ... 54 livres".

*

* *

5 - LA CIERGERIE - L'éclairage (cierge, huile) constituait une grosse dépense annuelle. Par exemple en 1780, 365 livres sur une dépense totale de 1405 livres. - En 1781, 461 livres sur une dépense totale de 1581 livres - En 1784, 269 livres sur un total de 1767 livres.

*

* *

.page 903

6 - LA CHAUX à blanchir, comme la chaux à mortier, était achetée à l'hôpital de Morlaix, qui possédait un Four à chaux. Le calcaire ou pierre à chaux y venait par bateaux, sans doute de Normandie.

*

* *

7 - RECETTES - Le lecteur s'interroge sur les sources des finances de la Fabrique. Voici pour l'année 1778 le bordereau de la CHARGE (Recette) présente par les deux Marguilliers Jacques Caroff et Yves Prigent

- Rentes 320 livres 7 sous
 - Revenus des fermages 319 livres 7 sous 6 deniers
- Total : 1232 livres 14 sous 6 deniers.

A ces revenus fonciers et fondations s'ajoutaient les ressources casuelles groupées sous des rubriques traditionnelles.

Cueillette (quêtes ?)	102 livres 10 s. 6 d.
Pour des recommandations	99 l 13 s
Pour veaux, cochons, etc...	92 l 13 s 3 d
Legs testamentaire	41 l
	335 l. 16 s. 9 d.

Le total des recettes se montait donc à 1568 livres. A quoi s'ajoutait le reliquat des exercices précédents confié aux marguilliers. La charge totale était ainsi de 2039 livres 2 sous 7 deniers. Les amateurs pourront calculer ce reliquat !

La vente des dons en nature se faisait à la sortie de la grand messe par le crieur public. La vente la plus lucrative était celle du FIL (de lin) offert à la Fabrique : 759 livres en 1776, 1295 livres en 1771.

GARDE NOCTURNE A L'EGLISE - La garde nocturne de l'église est attestée dans les comptes paroissiaux. Les motifs sont sans doute les vols avec effraction des troncs, qui semblent avoir été courants autour de 1780.

En 1776, "2 Crais de toile et un tapis pour le lit des gardiens de l'église... 20 livres 15 sols". Le KREZ serait une unité de mesure faisant 5 aunes (soit 6 m) de toile. Dans le cas c'était pour confectionner des draps.

En 1777, "Payé aux sacristes pour loger dans l'église 18 livres". Il en est de même les années suivantes. J'ai relevé en 1782, 1787, 1788...

Cette garde n'était que passagère, liée sans doute à des foires régionales qui créaient sur nos routes de forts mouvements de population.

La perte des cahiers de délibération ne permet pas de fournir d'authentiques précisions.

.page 904

IMAGES DE PLEYBER

PALMIERS DE PIERRE

Les dessins que nous publions introduisent en beauté les analyses que nous entreprendrons de l'architecture intérieure de notre église, dès le prochain numéro.

Monsieur Pierre Guerrier, de Roscoff, nous a fait l'amitié d'observer la structure des piliers de mon ancienne église et de mettre son talent caché de dessinateur à nous en fournir l'illustration. Nous sommes doublement gâtés puisque François Gaouyer s'est appliqué au même exercice pour notre église, cadette de celle de Roscoff, mais de quelques dizaines d'années seulement. L'instant de séduction passé, le lecteur prêtera attention à des détails architecturaux.

1) Les arcades sont constitués dans les deux cas - ce qui est général - par deux arcs jointifs accolés; nous avons appelé "arc enjoliveur" celui du dessous.

2) A Pleyber Christ, apparait pour les premières fois le profil des arcs en doucine (convexe). Dans le style qui précédait, le profil des arcs est en cavet; d'où le choix de l'église de Roscoff.

3) Dans l'arc du bas côté (Pleyber), la pierre fait l'épaisseur entière, ce que soulignent clairement les joints.

.page 906

LES PILIERS DU COTE NORD

Le lecteur le moins averti de problèmes d'architecture s'apercevra, grâce aux dessins de François Gaouyer, des reprises réalisées du côté nord sur les piliers de la nef afin d'élargir l'église. La différence de traitement de piliers du côté nord et du côté sud constitue l'argument majeur de notre étude sur l'église.

.page 910

FENETRE FLEURDELISEE

Cette fenêtre que nous publions en page centrale se trouve à proximité est de la façade sud. On ne cite, dans le Léon, qu'une autre fenêtre en fleur de lys : une imposte de la porte de la sacristie de Plougourvest; cette petite fleur doit être relativement récente.

A Pleyber Christ, il s'agit d'un fenestrage en Kersanton noir dont seule a été conservée, pour l'essentiel, la fleur. On a inséré celle-ci dans une autre structure de pierre.

Nous reviendrons sur cette étonnante chirurgie (peut-être 19ème siècle) et sur l'époque du fenestrage originel.

Retenons présentement la forme concave (ou CAVET) de l'entourage de la fenêtre qui est un signe de l'antériorité de celle-ci sur la nef.

.page 911

LE RELIQUAIRE

Notre dessinateur a réalisé une vue de l'édifice que jamais personne n'a pu obtenir de visu : l'église, en effet, avait la disposition présente quand fut édifié le reliquaire - ossuaire en 1737.

Le bâtiment est de belles proportions, rappelant le style de l'époque 1600. Aurait-on remployé un monument de cette époque ? La poutre intérieure, qui avait servi ailleurs comme poutre de chevet, porte la date de 1573. Le remploi me paraît probable, mais on n'en a pas la preuve écrite. A la même époque, la fabrique acheta deux autels, à la cathédrale de Saint Pol de Léon; l'un de ces autels est toujours là, mais démonté.

Le reliquaire précédent fut conservé; il est l'objet de soins d'entretien en 1770 sous le titre de "le vieil reliquaire".

Il devait servir alors de cabane pour le matériel des fossoyeurs; il n'était certainement pas accolé à l'église.

.page 912

UNE PORTE JUBILAIRE

La porte renaissante que nous publions en ce numéro a reçu de l'abbé Calvez l'épithète JUBILAIRE. Je ne connais pas d'autre application de ce terme à une porte obturée; mais le mot n'est certainement pas une création de l'auteur.

Ce terme fait sans doute allusion à la Porte Sainte de Saint Pierre au Vatican que l'on ouvre solennellement pour un JUBILE ou ANNEE SAINTE et que l'on ferme solennellement ensuite, la tenant fermée jusqu'à la prochaine année sainte, en principe 50 ans après.

Notre porte, située sur la façade sud, doit dater du milieu du 16ème siècle. Elle eut une destination que nous déterminerons. L'obturation date de très longtemps, de 2 à 3 siècles. Le jubilé tarde.

.page 913

ENFEUX

Notre église garde de l'édifice ancien d'avant 1550 trois arcades ou "voûtes" murales qui ornaient des tombes nobiliaires. On a donné à ces arcades le nom d'ENFEUX qui s'appliquait, en vérité, à tout le monument funéraire.

Le mot vient du verbe "enfouir", d'après le dictionnaire.

La plus récente de ces arcades (dessin ci-dessous) est dans la chapelle du Treuscoat; elle date de 1515 environ. Nous mettrons en Oeuvre ces documents dans la suite de notre étude historique.

L'église de Pleyber-Christ
L'enfeu du Treuscoat

.page 915

L'EGLISE DE PLEYBER-CHRIST

DEUXIEME PARTIE : L'INTERIEUR DE L'EGLISE HISTOIRE DE LA CONSTRUCTION

Dans l'introduction à ce travail sur l'église paroissiale, publiée dans le N° 110 - octobre 1984, je me proposais, sans trop m'y astreindre, de suivre un plan de type touristique, où la visite extérieure ferait suite à la description de l'intérieur (p 20).

Je ne faisais pas mystère, d'ailleurs, de l'intention qui dictait un tel choix : me donner le temps d'observer l'édifice, de vérifier mes hypothèses, de visiter les églises de la région, Léon et Tréguier, qui présentent des analogies architecturales avec la nôtre et dresser une chronologie des styles. Il me fallait le temps, surtout, d'élaborer de manière satisfaisante les données sur l'église qui précédait, contenues dans deux parchemins, l'un de 1510 et l'autre de 1552. L'église antérieure, en effet, a déterminé l'emplacement initial du nouvel édifice.

Je suis en mesure, désormais, de proposer aux lecteurs une histoire de la construction de l'église, qui rende raison à la fois de son aspect extérieur et de sa structure intérieure. La description du chevet et de la façade nord s'insérera dans le cadre de cette histoire. Le mobilier, quant à lui, constituera un troisième chapitre.

A - DOCUMENTATION

La gestion de l'église paroissiale et de son patrimoine par la Fabrique donnait lieu à des réunions ou congrégations, convoquées généralement par une annonce au prône de la grand'messe du dimanche précédent.

Les délibérations étaient l'objet d'un PROCES-VERBAL. Ce terme, alors proche de ses origines, servait à désigner le rapport rédigé par un notaire présent des paroles (verbal) prononcées par les divers intervenants, en suivant le déroulement (procès) de la réunion. On n'aurait pas dit, en ce cas, compte rendu de séance, comme il est devenu courant de le dire; le terme s'appliquait à la reddition des comptes financiers d'une gestion, présentée à qui de droit (en l'espèce le CORPS POLITIQUE) par les personnes mandatées pour cette gestion. Les membres du Corps politique contrôlaient les comptes, faisaient éventuellement des observations; il signaient les Comptes. Ceux-ci étaient présentés ensuite à l'autorité épiscopale, souvent, un vicaire général.

*

* *

Les CAHIERS DES DELIBERATIONS constituent, pour l'époque qu'ils recouvrent, le document rêvé de l'historien. Outre qu'ils relèvent les sentiments des délibérants, la mentalité générale et les motivations des décisions prises, ces cahiers font apparaître, dans leur suite

chronologique, les travaux d'importance réalisés sur l'église ou sur des maisons appartenant à la Fabrique, de même que les achats exceptionnels.

A ma connaissance, aucun cahier des délibérations de la fabrique de Pleyber Christ, couvrant une période antérieure à la révolution de 1789, n'a été conservé. Nous disposons cependant de quelques procès verbaux de réunion insérés comme justificatifs dans des contrats qui engagent la population. Nous mettrons en Oeuvre ces contrats.

.page 916

Nous devons à l'obligeance de Monsieur et Madame de Chabannes d'avoir eu communication de certains de ces documents, que les Archives de Lesquiffiou, seules, ont conservés. Nous leur en exprimons notre gratitude, d'autant plus vivement que ces parchemins constituent la base de notre documentation. Ils évoquent, en effet, un état de l'église en 1510 et la décision prise en 1552 de détruire le Choeur de l'église ancienne.

Ces pièces eussent dû se trouver aussi dans les Archives de la Fabrique paroissiale; elles n'y sont plus. Elles eurent leur place certainement dans les Archives de la famille de Kergrist, alors au Treuscoat. A quel titre, se demandera-t-on, des documents concernant l'église sont-ils entrés dans les archives "privées" des familles seigneuriales ? En vérité, ces familles sont fondées à les posséder, car, dans la société féodale, la noblesse avait des droits honorifiques d'armoirie, d'enfeu, d'escabeau. On ne pouvait passer outre à ces droits lors de la réfection des murailles et des vitres; il fallait l'accord écrit des divers prééminenciers et l'engagement écrit de la population de rétablir ces signes de la noblesse dans les parties refaites avant de procéder à toute destruction.

La Révolution française s'est acharnée sur les armoiries, qui rappelaient la féodalité. On peut penser ce qu'on veut du système féodal. L'historien quant à lui, ne peut que regretter la perte de tant de documents, qui lui eussent donné l'âge de tous ces documents mutilés.

Nous allons voir, dans quelques pages, les conclusions étonnantes que l'on peut tirer de la description des armoiries portées sur la maîtresse vitre du Choeur en 1552, au moment même où la décision est prise de détruire le pignon.

*

* *

Les CAHIERS DES COMPTES de la Fabrique, eux aussi, sont très précieux pour l'historien. On y trouve la trace comptable des travaux, le prix de la main d'Oeuvre et des divers matériaux, le nom des artisans, peintres, verriers, orfèvres qui eurent à Oeuvrer pour la fabrique. Nous avons publié dans les numéros précédents quelques renseignements puisés dans les comptes de Saint Thégonnec (17ème siècle) et dans le seul cahier des comptes de Pleyber Christ qui soit conservé (1763- 1788).

De ce dernier cahier nous extrayons encore la donnée suivante, relative au clocher. En 1776, "payé à Hervé Bertélé pour avoir chiqueté la tour et trois autres maisons appartenantes à l'église... 195 livres". En breton, chikat signifie "rejointoyer, crépir". On a francisé le mot breton.

Les joints que nous observons encore sur la tour tranchent nettement par leur couleur jaunâtre sur les joints sombres pratiqués sur la façade ouest. Certains joints de la tour se sont désagrégés, mais on n'a pas cru devoir les refaire. Il est fort possible que ces joints, apparemment de ciment, datent précisément de 1776. Sans doute le ciment ne fut pas utilisé en mortier dans nos régions avant l'époque contemporaine; mais je garde le souvenir très net d'avoir rencontré dans des documents roscovites, du 18ème siècle je crois, l'expression "chiquer la tour avec du ciment", où la mention du "ciment" m'avait surpris et le terme français-breton "chiquer" un peu embarrassé.

*

* *

.page 917

Notre église a atteint sa forme présente à la suite de grandes campagnes de travaux, échelonnés sur un siècle et demi, à partir de 1550. Les articulations majeures de cette histoire nous sont livrées par les documents écrits; mais ceux-ci, à eux seuls, ne permettent pas toujours de déterminer l'extension de chaque campagne. Nous devons prêter dès lors attention aux inscriptions portées dans la pierre et le bois, mais, surtout pour la première campagne, attention à des détails architecturaux, de ceux-là mêmes qui s'offrent au regard de chacun.

ENTIÈREMENT RECONSTRUITE au milieu du 16^{ème} siècle, notre église reçut plus tard, peu après 1630, un premier agrandissement du côté nord dans le bout est. Le porche porte la date de 1666. Le Choeur avancé a suivi. Le dernier agrandissement date de 1708; il affecta le côté nord en sa partie ouest et donna à la façade de la tour son aspect actuel.

Nous allons décrire toutes ces étapes. Mais, pour suivre avec profit cette histoire complexe, il est bon d'avoir en l'esprit la silhouette de l'église qui précédait. Deux documents déjà signalés, de 1510 à 1552, nous fournissent assez d'éléments pour proposer une reconstitution vraisemblable.

B - L'EGLISE EN 1510

Les renseignements sur cette église ancienne nous sont fournis par deux parchemins conservés à Lesquiffiou, le premier de 1510 et le second de 1552. Ces pièces sont classées, comme les autres que nous citerons, dans le dossier "LESQUIFFIOU - A - EGLISE DE PLEYBER CHRIST".

*

* *

1) PARCHEMIN DE 1510 - Le document est de grandes dimensions, environ 60 cm de largeur et 70 cm de hauteur. On y trouve trois rapports relatifs à la même affaire. Il serait fastidieux pour l'ensemble de nos lecteurs d'en avoir sous les yeux la transcription complète en français ancien, qui recouvrirait bien 6 pages du Bulletin. Nous allons donc conter l'affaire et ne citerons du texte que ce qui vient à notre recherche sur l'église.

C'est en 1458, nous avons évoqué l'évènement, qu'Alain, vicomte de Rohan, fonde sur sa terre du TREUSCOAT une seigneurie en faveur de maître Jehan de KERGRIST. Ce titre de "Maître" laisse entendre qu'il exerçait le métier d'homme de loi. Aux 15^{ème} et 16^{ème} siècles, en Bretagne, la ROBE, comme on disait, était envahie par une noblesse besogneuse, mais scolarisée. On dut faire grise mine, au début, à ce seigneur nouveau venu.

A l'époque où nous sommes, en 1510, le sieur du Treuscoat se nommait Goulven de Kergrist. On ne lui décerne pas le titre de "maître", à la différence de son antagoniste, Maître Charles de Pestivien, qui intervient en cette affaire comme "tuteur et garde de François de Kerguennec, sieur de Lesquiffiou".

*

* *

Goulven de Kergrist, désireux de se faire reconnaître quelques avantages nobiliaires dans l'église paroissiale, avait envisagé, avec l'accord du corps politique et de l'autorité épiscopale, de se constituer une chapelle privative sur le bas-côté sud, à la hauteur du Choeur : il la construisait sur le terrain du cimetière, sous la forme d'une avancée à toit élevé ouvrant sur le bas côté. Notre église actuelle est traitée en une

.page 918

L'église de Pleyber-Christ en 1510
Plan et coupe

suite de chapelles, reconnaissables en façades sud et nord à leurs pignons pointus percés de grandes fenêtres.

.page 919

En 1510, comme on va le préciser, l'église n'avait aucune chapelle de ce type : les bas-côtés étaient fermés par un mur droit, peu élevé, percé d'un certain nombre de fenêtres, de quelques portes, dont, sans doute, un porche tout simple au sud. Au sol, le plan dessinait un rectangle.

*
* *

Le projet de Goulven de Kergrist provoqua l'opposition de Charles de Pestivien. Sans doute soupçonnait-il son voisin de vouloir profiter de la minorité de François de Kerguennec pour placer Lesquiffiou devant le fait accompli, au préjudice des droits honorifiques de son pupille. Un tuteur évite de prêter le flanc au reproche de se désintéresser des biens de sa tutelle.

Depuis quelque temps, le torchon brûlait entre Lesquiffiou et le Treuscoat. Charles de Pestivien avait beau multiplier les plaintes en cour de justice, rien n'y faisait et le bailli de Léon, maître Jehan de Coetquitz, seneschal de Pensez et seigneur de Kernégues n'était pas parvenu à les rabibocher.

Les choses se gâtant et menaçant de tourner en pitoyables et coûteux procès, de communs amis de la noblesse morlaisienne s'entremirent pour ouvrir les voies à une réconciliation et parvenir à un arrangement qui sauvait l'honneur des deux parties. L'accord fut conclu sous les auspices du "baillif de Léon, commissaire commis des chancelleries et conseil du Roy et duc, notre souverain seigneur. Ce fut à Mourlaix en la maison ou demeure Yvon de Coetquelfen et Anne de Quirigou, sa femme, le tiers jour daougst lan mil cinq cens dix" (3 août 1510).

On trinqua sur place, n'en doutons pas.

*
* *

Goulven de Kergrist pouvait construire sa chapelle, à ses frais, en recourant au procédé des piliers qui permettait de sauvegarder le couloir du bas-côté. S'il prenait envie au seigneur de Lesquiffiou de se bâtir aussi sa chapelle sur le cimetière, il rembourserait aux Kergrist la mitoyenneté du mur-pilier séparatif : Lesquiffiou aurait la partie qui jouxte le chevet et le Treuscoat l'autre moitié.

Nous verrons ce qu'il advint de ce projet de chapelle : pour l'instant nous cherchons surtout à établir le plan de l'église en 1510, à partir des données de notre parchemin.

*
* *

Un troisième seigneur voulut profiter de ce déballage de prééminences pour se faire reconnaître, lui aussi, le droit d'élever une chapelle contre le bas-côté nord. Guillaume de Cornouaille, seigneur de Kerguern, en Guipavas, possédait en effet des droits honorifiques en ce bas côté à la hauteur du Choeur; il avait même des armoiries dans la maîtresse-vitre. Ces droits seigneuriaux étaient en relation avec la seigneurie (prévôté) de Keromnès-La Salle.

Nous apprenons ainsi que ce terrain où Guillaume de Cornouaille voulait construire sa chapelle faisait partie du JARDIN DU PRESBYTERE et que le presbytère lui-même était implanté dans les parages immédiats, probablement en bordure est du jardin.

.page 920

Presbytère et jardin appartenait à la Fabrique. Le recteur en titre, même s'il ne résidait pas dans la paroisse, ce dont nous allons avoir des exemples, avait la disposition de cette maison. En 1510, nous l'apprenons, le recteur était "Maistre Jehan KERBRIENT".

*
* *

La transaction convenue entre nos trois seigneurs ne pouvait avoir son plein effet qu'à deux conditions formellement exprimées dans l'acte. Les parties avaient pris certainement leurs dispositions pour s'assurer que ces conditions ne feraient pas problème. Dans la logique juridique l'opération devait se faire en trois étapes : la transaction du 3 août, le décret de justice, puisqu'il y avait un mineur en cause et l'accord du recteur.

François de Kerguennec, étant mineur, ne pouvait s'engager par lui-même. Il fallait une décision de justice pour entériner l'accord souscrit par son tuteur. Le 17 août furent convoqués à Morlaix autour du bailli de Léon une brochette de parents et amis de la famille Kerguennec. Il s'agissait pour eux de faire valoir aux yeux du bailli que, de leur commun avis, le contrat du 3 août non seulement ne lésait pas le mineur mais lui était profitable. Comme prévu, Jehan De Coetquizt donna son aval.

*
* *

Une deuxième condition devait être remplie : que l'on obtienne l'accord du recteur aux projets convenus entre les seigneurs. Il y avait diverses raisons à l'intervention du recteur.

Ces projets visaient à une transformation profonde des bas-côtés à la hauteur du Choeur et risquaient de provoquer l'ébranlement de celui-ci. Or l'entretien du Choeur était de la responsabilité financière du recteur parce qu'il touchait la dîme.

Par ailleurs, la prétention émise par Guillaume de Cornouaille d'implanter une chapelle sur le jardin du presbytère portait préjudice au droit du recteur et de ses successeurs.

L'accord du recteur fut consenti "en la ville de Mourlaix par devant mon dit seigneur le bailli de Léon ches Ana du Guirigou ou elle demeure a présent, le 22ème jour daougst lan mil cinq cens dix".

*
* *

On sera surpris probablement du peu de cas qui est fait dans ces transactions du corps politique des paroissiens. Pour Goulven de Kergrist seul, il est fait état de l'avis favorable donné par la population à une emprise sur le cimetière. On ne voit pas Charles de Pestivien ni Guillaume du Vieux-Chastel, procureur en cette affaire de Guillaume de Cornouaille, se soucier du consentement de la population à cette emprise de terrains. Il est vrai que, s'étant engagé en faveur de Kergrist, le Corps politique était bien obligé de condescendre aux désirs de ces deux familles plus anciennement assises en Pleyber Christ.

*
* *

.page 921

Que pouvons nous déduire de ce parchemin de 1510 sur la structure de l'église à cette date?

L'édifice n'avait pas de chapelles : le bas-côté sud jouxtait le cimetière suivant un mur rectiligne interrompu par des fenêtres et un petit porche débordant. Le bas-côté nord jouxtait de même façon le jardin du presbytère; il est probable qu'une porte permettait de passer du jardin dans l'église pour la commodité de l'hôte du presbytère.

Le chevet était rectiligne; l'église de 1510, de forme rectangulaire, devait atteindre la ligne actuelle de la façade ouest (la tour). François Gaouyer nous propose ce plan. Nous avons essayé d'imaginer la coupe probable de la charpente; elle était à deux versants.

Le document qui suit, de 1552, apporte une donnée de très grande importance sur l'âge vénérable de cette vieille église.

2) ENTRE 1510 ET 1539

Qu'advint-il de la transaction de 1510 ?

Goulven de Kergrist, si impatient de se tailler une place honorable dans l'église et qui disposait certainement des finances nécessaires, ne dut pas tarder à se construire sa chapelle et à la doter d'une tombe en enfeu. Il allait y descendre bientôt.

Le 4 février 1517, en effet, sa veuve Alienor Le Saux, tutrice de leurs enfants "Goulhen, Jeanne et Françoise de Kerchrist" déposait en Cour de Pensez la description des biens et revenus de la Seigneurie du Treuscoat. Dans le système féodal, nous l'avons dit, le Seigneur supérieur, dans le cas Jacques de Rohan, recevait comme droits de succession d'un vassal décédé ou droit de rachat, une année des revenus de son fief. Goulven de Kergrist venait de décéder en cours de 1516. C'est à lui qu'on attribue la construction du manoir du Treuscoat.

Nous possédons une copie (fin 18ème siècle) de cet aveu de 1517; nous n'y voyons pas trace de la chapelle.

L'abbé CALVEZ (Pleiber Christ 1913, p 97 - 98) écrit : "La grosse tour ronde a son Nord rattaché au corps de logis par une petite tourelle qui repose sur un cul de lampe; sous celui-ci est une meurtrière; plus bas encore cette inscription : "Goulven de Kergrist, archier, à la montre de 1503". Cette pierre a disparu depuis 1913, comme a disparu d'en dessous l'escalier de la grosse tour, un ARC, lors de la dernière restauration. Ni la pierre ni l'arc n'étaient des pièces authentiques. Le libellé de l'inscription sent l'érudit du 19ème siècle transcrivant une note de lecture et voulant illustrer par un arc de fantaisie le titre militaire de son personnage; la pierre ayant disparu on ne peut juger des caractères utilisés dans la gravure.

*

* *

On pourrait penser aussi que François de Kerguennec, devenu majeur, se serait empressé, pour sauver son honneur, de construire une chapelle entre le chevet et la nouvelle construction des Kergrist. Mais cette hypothèse ne semble pas tenir : un document de 1539, que nous allons commenter, attribue la construction à son beau-frère, Jehan Le Borgne peu avant 1539. François de Kerguennec n'avait sans doute pas le caractère entreprenant de celui-ci ni sa fortune.

D'après un état des mariages concernant Lesquiffiou et conservé aux archives du château, François de Kerguennec épousa en 1534 Marguerite Levesque, fille de François Levesque, seigneur de Kermarquer (en Pleumeur-Gautier) et de Françoise Coëttredrez, dame en deuxième noces Goezbriant.

Je savais par un parchemin que François de Kerguennec était décédé, sans enfant, le 2 mars de cette même année 1534. Et c'est sa soeur aînée, Margaritte de Kerguennec, qui hérita de la seigneurie de Lesquiffiou. Or, la veille, le 1er mars, François de Kerguennec faisait dresser acte d'une donation. Je disposais du document en photocopie mais je n'y avais point prêté l'attention requise; or il est particulièrement émouvant.

.page 922

*

* *

Le notaire ou "passé" Y. de May, habilité auprès de la cour de Lesneven et de l'officialité de Plouégastel (archidiaconé occidental de Tréguier) s'en vient ce jour là, 1er mars 1534, au manoir de Lesquiffiou, sur la sollicitation de François de Kerguennec, sieur du dict lieu

(Kervennec) et de Lesquiffiou. A propos du lieu de Kervennec que le nobiliaire de Pol de Courcy situe à Plouvorn, je crois utile de faire part du doute que pose à mon esprit cette localisation, doute surgi à la découverte, publiée ici autrefois, du nom d'un vieux barrage "Didreulen Kervennec", situé au sud de Coatilézec et fort bien repérable encore de nos jours. Aux historiens de voir !

En même temps que le notaire, arrive à Lesquiffiou Jehan Forget, sieur de Kerlan, en St Martin, qui représente sa fille Catherine. Le notaire, à la demande de François de Kerguennec, rédige l'acte de la donation que celui-ci fait à Catherine Forget du lieu et maictairie... an Coz Roch et du lieu de Kbizien situés en Plourin-Morlaix. Maître Guillaume Ksulguen, sans doute le mari de Catherine, ne pourra prétendre qu'à la jouissance. Il est précisé que la transaction se fait "par et à tiltre de donaison (causa mortis)", entre deux traits dans le texte. Cette clause latine "pour cause ou raison de mort" laisse entendre que François, qui est mourant, veut mettre ordre à sa conscience, sans qu'on en laisse deviner plus.

De ce fait, l'insistance sur le lieu même où se déroule l'acte notarial ajoute à la gravité de la scène. "Donné, faict et gréé ou (au) dict lieu et manoir de Lesquiffiou, le dict sieur de Lesquiffiou estant en la chambre sur les estables du dict manoir par dedans la fenes(tre de) la porte du dict lieu". Je reconstitue entre parenthèses les lettres qui ont échappé à la photocopie par erreur de cadrage; je vérifierai à l'occasion cette reconstitution de la fin de ligne.

François de Kerguennec occupe la chambre qui est au-dessus des étables : le malade a besoin de chaleur, tant pis pour les odeurs. Il est dans l'embrasure de la fenêtre qui donne sur la cour intérieure du manoir, en breton PORZ, francisé en PORTE. Il est sans doute assis.

Quelques heures plus tard, le lendemain 2 mars 1534, François de Kerguennec mourait.

*

* *

François de Kerguennec ne laissant pas d'enfant, c'est sa soeur ainée, Margaritte, qui hérite à l'instant même de la seigneurie de Lesquiffiou, le 2 mars 1534.

Elle avait épousé maître Jehan Le Borgne (on écrit souvent Le Borigne), sieur de Kerguidou. Leur mariage datait de 1526 au plus tard et non de 1540 comme l'écrit l'abbé Calvez. En effet, nous voyons Margaritte ratifier le 15 avril 1524 l'accord passé en son nom par son mari avec François de Kerguennec et réglant la succession paternelle. François, à sa majorité, était habilité à transférer à sa soeur sa part d'héritage.

J'ai tenté de débrouiller l'écheveau des Kerguennec-Le Borgne dans l'étude sur MORLAIX, que nous avons publiée, à la suite de la découverte dans les archives Le Borgne d'un certain CHAMP DU RELAIX. On se reportera au N° d'octobre 1981. Ce que j'y ai écrit sur le décès du père de Margaritte (en 1523) est à corriger : le père devait être décédé déjà en 1510 puisque François est sous la tutelle de Charles de Pestivien.

.page 923

3) JUILLET 1539

Une troisième famille noble s'était fait reconnaître en 1510 le droit de se bâtir une chapelle dans le jardin du presbytère sur le bas-côté nord de l'église. Les CORNOUAILLE qui avaient francisé leur nom breton de KERNEAU (en Lambézellec) se retirèrent en 1539 de la compétition honorifique au profit de Jehan Le Borgne.

Celui-ci, en effet, ne pouvait prétendre, de son vivant, au titre de "seigneur de Lesquiffiou" qui appartenait à sa femme et passerait un jour à l'ainé de leurs fils. Lui, il n'avait d'autre titre que celui de "seigneur de Kerguydou". Son patronyme de LE BORGNE n'était illustré dans l'église par aucune armoirie : il n'avait aucun droit d'y introduire ses armes. Une telle situation devait le blesser dans son amour propre.

Et voici qu'il trouva en 1539 le moyen de sauver son honneur et d'illustrer son nom. Intrigua-t-il pour y parvenir ? On peut le penser.

*

* *

La famille de Cornouaille, nous allons l'apprendre, possédait un écusson à ses armes dans le vitrail du Choeur. Jehan Le Borgne obtient d'Olivier de Cornouaille qu'il lui fasse donation de cet écusson, "donaison pure et simple", selon la formule. Il fait confirmer cette donation immédiatement par l'autorité épiscopale.

Les archives de Lesquiffiou conservent sur une unique feuille de papier à la fois le contrat de donaison rédigé en français, adressé à la chancellerie épiscopale, puis la confirmation épiscopale de celui-ci en latin, enfin le certificat de publication de la décision à Pleyber-Christ.

Je répugnais à me pencher sur le grimoire latin rédigé en sténo de notaire. Je lui ai trouvé beaucoup d'intérêt lorsque j'ai vu qu'il y était question d'une "capella, chapelle". Nous transcrivons le contrat et résumerons le texte latin.

* *

* *

Voici d'abord le CONTRAT DE DONATION du 16 juillet 1539.

"Nobles homs, Ollivier de Cornouaille, sieur de Kguern, de Lousulien et Komnès, a donné et donne à Maistre Jehan Le Borgne, sieur de Kguydou, stipulant et acceptant pour luy, ses hoirs (héritiers), successeurs et causayantz, à jamais, par et à tiltre de pure et simple donaison, irrévocable à jamais.

Scavoir est ung escuczon des armes du dict sieur de Kguern estant en la grant vitre au dessus du grant aultier (autel) de lesglise parrochial(e) de pleiber crist en levesché de Léon.

Et en - tout le droict, cause, raison action et interest queulxconques du dict sieur de Kguern en la dicte vitre o (avec) ses appartenances. --- quoy a le dict sieur de Kguern signé cestes et faict mettre -- le signe du notaire soubzscript. Le 16ème jour de juillet lan mil cinq centz trante neuff (16 juillet 1539)

+ de Goezbrient Ollivier de Cornouaille
(en toutes lettres, hautes
et fines, à la mode noble)

.page 924

Chaque tiret signale un terme que je n'ai pu déchiffrer avec certitude.

Nous verrons plus bas le lien des Cornouaille avec le lieu de Komnès en Pleyber Christ.

* *

* *

Ce texte était communiqué à l'autorité religieuse pour en obtenir la confirmation. L'argumentation, avancée pour y parvenir, est rappelée dans les attendus de la CONFIRMATION, du 22 juillet 1539.

Voici le résumé de ce document en latin.

"Le contrat de donation qui nous a été présenté, dit le secrétaire, en faveur de Jehan Le Borgne, ne nuit en aucune façon à l'église paroissiale. Le sieur de Kerguydou a déjà construit dans l'église de Pleiber Christ, à ses frais et dépens, une "belle chapelle" (pulchra capella). Et c'est ce même bon propos d'embellir l'église que favorise cette donation. Pour ces raisons et d'autres nous approuvons et confirmons la donation.

Nous faisons défense à quiconque de se mettre au travers de cet arrangement sous peine d'une sentence d'excommunication et d'une amende de cent écus d'or sol (à l'effigie du soleil) pour le receveur de l'évêque ainsi qu'une amende de la moitié pour le sieur de Kguydou.

Ce dernier est autorisé à enlever les armoiries du sieur de Kguern et à mettre les siennes propres en leur place".

*

* *

La PUBLICATION de ces deux documents se fit devant les paroissiens de Pleyber-Christ le dimanche suivant, 27 juillet, au prône de la grand-messe (major missa, en latin).

Cette proclamation fut faite par un certain Yves OLIER, qui en fournit ici certificat. La rédaction latine de ce court document nous vaut un rappel des origines de nos patronymes. Le nom d'OLIER, prononcé aujourd'hui à la française, "ollié", est traduit ainsi : Yvo OLIVERII, soit Yves, (fils) d'Olivier.

Citons, en regard, la grande cascade de noms relevée dans les archives de Lesquiffiou pour un contrat de mariage de 1334 "Guillaume fils Huon fils Guillaume fils Robert de Lesquiffiou, avec Aliz fille Hervé de Coettirezeuc (aujourd'hui Coatilézec) chevalier et d'Agayce". Une telle suite généalogique permet de remonter assez haut dans le temps et de situer Robert dans la première moitié du 13ème siècle.

*
* *

A quel titre Guillaume de Cornouaille possédait-il la seigneurie de Keromnes - La Salle en Pleyber-Christ dont la dénomination juridique était PREVOTE ? C'est en référence à cette seigneurie qu'il avait des droits honorifiques dans l'église et qu'il avait tenu à faire valoir, nous l'avons vu, en 1510.

J'emprunte à un ouvrage récent sur "LES BIENS DE LA COURONNE DANS LA SENECHAUSSEE DE BREST ET SAINT RENAN d'après le rentier de 1544", la note érudite consacrée au terme de Prévôt (p 254).

"PREVOT, à l'origine (12ème siècle), agent seigneurial, préposé à l'administration d'une PREVOTE avec compétence judiciaire financière et militaire. Dépouillés de l'essentiel de leurs attributions par suite de la mise en place des SENECHAUSSEES, les prévôts continuaient à Brest et à Saint Renan à percevoir une partie des rentes domaniales; rétribués à l'origine par un fief attaché à la dignité de prévôt, ils étaient dits PREVOTS FEODES, ce qui ne les empêchait pas de retenir pour leur salaire une partie (le dixième) des sommes qu'ils encaissaient".

.page 925

La prévôté de Keromnès était un fief ou domaine de ce type, anciennement du moins. Le Moulin du Pré en avait dépendu. Le seigneur dominant de la région était ici le vicomte de Léon, puis au 14ème siècle, nous allons y revenir, le vicomte de Rohan. Le prévôt de Keromnès veillait anciennement aux intérêts de ce seigneur dominant. Jusqu'à la Révolution française la paroisse versait une redevance légère au fermier des droits féodaux de cette prévôté : 1 livre 11 sols 6 deniers par an, d'après les comptes paroissiaux de 1763 à 1788 (archives départementales 162 G 5).

Ollivier de Cornouaille, de notre écusson de 1539, est cité dans les documents de 1544 publiés dans l'ouvrage précité.

Une note tirée de la même publication complète notre information sur le vieux système de la justice, la Sénéchaussée.

"SENECHAUSSEE, circonscription domaniale apparue en Bretagne dans le courant des 13ème et 14ème siècles. On y trouvait un tribunal ou barre qui servait de cour de première instance pour les habitants du fief ducal et de cour d'appel aux justiciables des juridictions seigneuriales. Le premier juge portait le nom de SENESCHAL, le second d'ALLOUE ou BAILLI (en Basse-Bretagne, et en particulier à Saint Renan), le troisième de LIEUTENANT. Un PROCUREUR y défendait les intérêts du prince et un RECEVEUR, qualifié d'ORDINAIRE, assisté d'un CONTROLEUR dans certaines sénéchaussées, y percevait les revenus domaniaux" (p 254).

Nous rencontrons souvent dans nos documents le SENECHAL de Pensez; il ne s'agit pas d'une cour ducale, mais de la juridiction d'une famille puissante, les LEON, puis ROHAN.

*

* *

J'ai noté aux archives de Lesquiffiou pour l'année 1493 le contrat de mariage d'un Guillaume de Cornouaille, sieur de Kguern avec damoiselle Margaritte KRIEC, fille mineure et seule héritière noble de M(aître) Ponthus de Kriec seigneur du LOUCH et de damoiselle Margarite de KGUENEC soeur de Mr Hervé de KGUENNEC, seigneur de Lesquiffiou.

Cet Hervé de Kguennec, que l'on voit vendre "la coupe hors terre du boys revenant" (nous disons "taillis") à Kerbizien en Plourin en 1500, est le père de François et Margaritte que nous avons évoquée longuement. Leur tante Marguerite avait-elle hérité de Keromnès ou bien son mari avait-il ce domaine en ses propres héritages ? Je ne sais. En tout cas, à en croire la donation de 1539, les Cornouaille avaient des armoiries à leurs armes sur le côté évangile (nord) du vitrail, plus honorable, me semble-t-il, que le côté épître (sud) du même vitrail. Un gendre de Lesquiffiou pouvait-il, pour cette seule raison, prétendre à de telles prééminences dans notre église ?

Quoi qu'il en soit, c'est en cette "bonne place" côté évangile que Jehan Le Borgne obtint le droit de placer ses propres armes : "d'azur à trois huchets d'or, liés et virolés de même". Ceci apparaîtra clairement dans le procès verbal de 1552.

La cession de l'écusson par Ollivier de Cornouaille a-t-elle accompagné une vente de Keromnès à Jehan Le Borgne ? Je ne sais si une telle vente eut lieu en ce moment. Je constate que, en 1651, selon une copie d'aveu plus tardive et relative à Keromnès - document conservé à Lesquiffiou - Julien de la Jumelaye époux de dame Janne Peron donne les origines de propriété de Keromnès. Janne Péron est fille unique de dame Isabeau Le Borgne; la seigneurie de Komnès est échue à Isabeau par le décès de Dame Janne Le Moign (on écrit Le Moyne) fille de Trevigni et en son vivant dame de Lesquiffiou. Il s'agit de la première femme d'Alexandre Le Borgne, laquelle était décédée en 1583, selon l'abbé Calvez.

.page 926

Tout cela ne suffit pas à établir que Jehan Le Borgne avait fait entrer dans la seigneurie de Lesquiffiou le domaine de Komnès. Il importe assez peu pour notre étude.

*
* *

Mettons en Oeuvre, à présent, les données sur notre église ancienne recueillies au cours de la lecture des documents de 1510 et de 1539. Nous serons ainsi en mesure de situer dans le temps la reconstruction de l'église et les agrandissements successifs qui ont donné à l'édifice son aspect actuel. Un plan illustre l'essai de reconstitution qui suit.

L'église de 1510 avait une forme rectangulaire avec une nef centrale et de part et d'autre un bas-côté. Le chevet était droit; le maître autel, en pierre de taille, y était appuyé, en dessous d'un vitrail, dont la petitesse sera soulignée dans la description de 1552. Chacun des bas-côtés disposait, sans doute, d'un autel de pierre, plus petit, placé aussi contre le chevet, avec une fenêtre au-dessus. L'alignement de ce chevet est conservé, par la muraille où se bute le bas-côté sud et à laquelle est adossé l'autel Saint Joseph. Ce mur a été utilisé, en effet, par Jehan Le Borgne pour construire sa chapelle et ne fut pas démoli, de ce fait, lorsque le chevet fut détruit en 1552 et reconstruit sur les mêmes fondations.

Les piliers de la nef devaient être distribués approximativement comme à présent. Il est certain que leur forme n'était pas cylindrique ni la moulure des arcades du type actuel. L'église, en effet, était largement antérieure à l'apparition de ces formes. L'étude de la maîtresse-vitre en 1552 conduit à placer la construction de cette église avant 1400; nous dirons pourquoi. Dans l'impossibilité de préciser davantage l'âge de cette église, il serait présomptueux d'imaginer le style des piliers et de leurs arcades.

Les murs nord et sud ou murs gouttereaux reposaient sur l'alignement des piliers actuels des deux bas-côtés; la toiture étant à deux versants, ces murs montaient à 3 mètres environ. On y avait ouvert des fenêtres : l'élément de fenêtre réemployé à l'intérieur de l'église entre deux chapelles pourrait provenir d'une fenêtre d'origine. Nous en reparlerons dans le prochain numéro.

Côté ouest l'édifice devait atteindre l'alignement de l'actuelle façade de la tour. Nous savons, en effet, que l'église, bloquée dans son extension vers le nord par le jardin du presbytère jusqu'en 1630, conserva de ce côté, vers le bout ouest, sa vieille muraille jusqu'en 1708.

Le crucifix qui avait émigré à la chapelle du Christ et que, par sécurité, j'ai mis à l'abri dans l'église, a dû appartenir à l'ancienne église : c'est une Oeuvre du 15ème siècle.

C - LES CHAPELLES D'AVANT 1552

L'attribution que nous avons proposée des chapelles de Lesquiffiou et du Treuscoat aurait gagné en assurance si les diverses armoiries qui en marquaient la possession n'avaient pas été détruites en 1793-1794 par la Révolution. Les lecteurs eussent pu les observer par eux-mêmes.

En vérité cette perte est largement compensée, dans le cas de nos deux chapelles, par une riche documentation écrite, qui restitue l'état des marques honorifiques à diverses époques et situe ainsi de façon précise chacune de ces chapelles privatives.

.page 927

Toutes les armoiries et prééminences ont été décrites, en effet, avec une évidente complaisance à chaque fois que la seigneurie changeait de mains par une succession héréditaire ou par achat.

*

* *

Dans le premier cas, celui de la succession héréditaire, observable sans rupture à Lesquiffiou depuis plus de 600 ans, l'héritier devait fournir au seigneur dominant l'état de ses héritages; ce document portait le nom d'AVEU. Il était contrôlé en principe par le suzerain, qui jouissait des revenus d'une année entière de la seigneurie vassale. Dans le cas de Lesquiffiou et du Treuscoat, le seigneur dominant était de ROHAN, dont la cour de justice était à Pensez.

Ces descriptions des DROITS HEREDITAIRES et de leurs revenus chiffrés accordaient une place de choix aux DROITS HONORIFIQUES ou PREEMINENCES, dont la seigneurie jouissait dans les églises et les chapelles du pays. Ils témoignaient, au sein du monde féodal, de la supériorité sociale reconnue, avec plus ou moins d'empressement, à certaines familles.

Nous n'avons pas à suivre, au fil des successions, l'évolution des armoiries. Nous cherchons à mettre une suite dans le développement architectural de l'édifice. Les aveux, dans le cas de Lesquiffiou, nous sont moins précieux que les divers procès verbaux, rédigés à chaque fois que les paroissiens voulaient agrandir ou embellir leur église : l'accord de Lesquiffiou était requis. On reconnaissait à cette famille le titre de "Fondateur de l'église paroissiale". Nous essayerons de percer les origines de ce titre d'honneur. Il me semble que maître Jehan Le Borgne n'est pas étranger à sa création.

*

* *

En ce qui concerne la seigneurie du TREUSCOAT, nous disposons de deux pièces précieuses. La première est un AVEU du 4 février 1517 souscrit par Aliénor Le Saux, portant sur les héritages laissés par son mari, Goulven de Kergrist. Nous avons indiqué dans le numéro précédent (p 16) que ce document ne portait aucune allusion à des droits honorifiques. Si l'on prête attention à l'intérêt extrême que la noblesse attachait à toutes ces prérogatives, le silence de l'aveu sur une chapelle en l'église paroissiale établit, avec grande probabilité, que cette chapelle n'était pas édiflée à la date du 4 février 1517.

La deuxième document que nous allons mettre en Oeuvre, est la PRISE DE POSSESSION de la seigneurie du Treuscoat le 18 août 1664 par écuyer François Le Diouguel, sieur de Lanrus (St Martin), demeurant Rue Bourret à Morlaix. La vente lui avait été consentie par

Messire Henry de Kerampuil pour le prix de 33 000 livres, le 7 juillet 1664. La description des prééminences occupe les pages 9 et 10 de ce dossier sur velin, conservé au Treuscoat.

Nous trouvons là confirmation de l'implantation que nous avons donnée à cette chapelle du Treuscoat. Nous y voyons aussi décrites armoiries et tombes, qui contribuent à leur façon à mieux cerner la construction. Le document évoque, en même temps, un univers où le souci de la gloriole humaine et du pouvoir social s'étalait lourdement jusque dans les églises. Ce monde est révolu, mais nos édifices religieux en gardent des traces insoupçonnées, singulièrement une structure en chapelles latérales.

Pour ces raisons, la publication de l'ACTE POSSESSOIRE des prééminences du Treuscoat (18 août 1664) m'apparaît très utile. Des explications seront nécessaires. Elles viendront à la suite du texte. Pour nous y retrouver, nous avons introduit des subdivisions numérotées.

.page 928

*

* *

1) - LA CHAPELLE DU TREUSCOAT

Nous commençons par cette chapelle, non pas seulement parce que l'initiative de dresser des chapelles latérales en notre église est due à Goulven de Kergrist dès avant 1510, mais parce que cette chapelle fut la PREMIERE à être bâtie, rompant la façade sud de la vieille église.

Le DROIT de construire la chapelle avait été accordé, nous l'avons vu, en 1510. Le mise en Oeuvre de ce droit ne fut pas le fait de Goulven de Kergrist, puisque, à sa mort, nous le disions, cette chapelle n'est pas nommée dans la liste de ses héritages. Il nous faut donc reculer la construction après février 1517.

*

* *

Un détail d'architecture en façade nous conduit, d'autre part, à admettre l'antériorité de cette chapelle sur celle de Lesquiffiou, qui la jouxte à l'est. L'observation m'en a été faite par François Gaouyer, dont les dessins si appréciés, autant que le talent, révèlent une grande compétence architecturale, façonnée au cours d'une longue carrière dans le bâtiment.

Si l'on observe, en effet, le contrefort extérieur qui marque la séparation des deux chapelles, on constate que les pierres de taille sur la façade de la chapelle du Treuscoat, à gauche de l'observateur, sont parfaitement agencées avec les pierres du contrefort. Par contre, la façade de la chapelle de Lesquiffiou fait voir une saignée dans toute la hauteur du contrefort. Rappelons que, d'après le contrat de 1510, la famille du Treuscoat devait céder la mitoyenneté à Lesquiffiou le jour où cette dernière famille déciderait d'élever sa chapelle. C'était chose faite en 1539, et l'honneur en était attribué à Jehan Le Borgne, si l'on se fie au document épiscopal de 1539, que nous avons publié précédemment.

On placera, dès lors, la construction de la chapelle du Treuscoat entre 1517 et 1534, date de l'arrivée des Le Borgne à Lesquiffiou.

*

* *

Voici maintenant la PRISE DE POSSESSION des PREEMINENCES du Treuscoat le 16 août 1664.

"Les PREMINANCES et DROITS HONORIFFIQUES (de la seigneurie du Treuscoët) consistent en

1) - la chapelle seconde en l'esle (l'aile) du costé de l'espitre au midy de la dicte Eglise, où il y a au pillier du milieu un hostel (autel) de pierre.

2) Et au premier pillier de la nef de la dicte église vers le maître-autel (maître-autel) il y a de juxta au dedans de l'arcade une tombe eslevée de pierre grise (kersanton), des deux costés de laquelle il y a un escusson en relief, l'un armorié d'un crois(s)ant montant, chargé de quatre tourteaux, trois en cheff (en haut) et un en pointe (bas) - et l'autre des mesmes armes en alliance (en alliance) avecq autre croissant montant accompagné de trois coquilles deux à une.

.page 929

L'église de Pleyber-Christ
Les chapelles de la façade sud

.page 930

Et au bas bout de la dicte tombe il y a une autre escusson des mêmes armes my party (moitiés accolées) avecques des mâcles losanges percés à jour par un autre losange.

3) - Et au pignon du midy de la dicte chapelle il y a une fenestre et vistre au soufflet supérieur (compartiment du haut) de laquelle sont aussy les armes du dict lieu de Treuscouet : D'OR au CROISANT DE SABLE (noir) chargé en cheff de TROIS TOURTEAUX et un en pointe.

4) Aussy de mesme au dessous de la dicte vistre il y a une ARCADE ENFONCEE dans ledict pignon dans laquelle il y a un VIEUX BANCQ ROMPU (démoli).

5) - Au deux costés de laquelle vouste sont les armes du Treuscouet : Scavoir du costé vers la chapelle de la Trinité (chapelle de Lesquiffiou) en alliance avec le dict croissant accompagné de 3 coquilles, deux en cheffe et une en pointe Et / (p 10) de l'autre costé aussy partye en alliance à sept macles, trois en cheff, trois en fasce (fasce - milieu) et une en pointe.

6) - Soubz lequel BANCQ A ACCOUDOUEUR il y a une PIERRE TUMBALLE et une autre au devant de l'hostel (autel) joignant le pillier du milieu de la dicte chapelle, laquelle dernière tombe est armoyé(e) des armes de la dite maison du Treuscouet.

7) - et pareillement sont les dites armes au CHEFF DE L'ARCADE joi(g)nant le grand pillier du dict costé de l'espitre et ainsy dans la nef de la dicte église.

8) - Dans laquelle chapelle préminances et droits honorificques cy dessus icelluy sieur de Mesansquer (Vincent Cudennec) en la dicte qualité (de procureur du vendeur) a mis et induit le dict sieur acquéreur en la plaine et entierre possession actuelle et corporelle par sy estre le dict sieur de Lanrus agenouillé, fait ses devotions et prières et jetté de leau benist sur les dictes tombes et droicts de sépulture et fait tous autres actes a ce requis et necessaires denottans la dicte possession".

De l'église la compagnie se rend au Treuscoat, puis dans les diverses tenures de la seigneurie, métairies et convenants.

La tournée de propriétaire ne put être terminée le 18 août, la nuit survenant. On signa le procès-verbal avant de se séparer.

La visite fut achevée le "vandrede" 5 septembre.

A cause d'un vice quelconque de forme, que je n'ai pas voulu chercher, la grande tournée du propriétaire dut recommencer avec les mêmes le 19 mars 1665. Et re-rapport ! Les gens, n'étant pas fous, se contentèrent de reprendre la description précédente des préminances, y introduisant seulement leurs variantes orthographiques, ainsi que je l'ai vérifié.

*

* *

Nous regroupons, selon l'ordre numérique introduit dans la description des préminances, les explications que requiert ce texte :

1- C'est bien la 2ème chapelle du côté sud qui est la chapelle du Treuscoat. Son aspect intérieur de 1664, identique architecturalement à l'état présent, diffèrait sensiblement, dans notre hypothèse, de l'aspect d'origine, à part la muraille sud. Mais au sol, du moins, la surface occupée est identique.

On en retiendra aussi que, seule, la chapelle seconde relevait de la seigneurie du Treuscoat. Ainsi, la chapelle troisième enserrée entre la seconde et le porche n'en relevait pas, alors que son pignon donne le sentiment fort net d'avoir été construit au cours d'une même campagne de travaux que le pignon de la chapelle seconde. Il faudra donc chercher une explication propre à l'édification de la chapelle troisième ainsi que de l'ouverture haute qui a été aménagée entre les deux chapelles et que le démontage de l'autel de Saint Jean a mis à nu.

La belle porte renaissante, aujourd'hui bouchée, était l'entrée des châtelains du Treuscoat. Elle est légèrement plus récente que la maçonnerie de la façade; peu après 1550, semble-t-il.

.page 931

*
* *

2- Contre le pilier actuel de l'ancienne table de communion il y avait en 1664 une tombe de pierre grise (probablement en kersanton). Elle est dite élevée; le terme plus ancien était "enlevée". Il s'agit d'un monument hors-sol et non d'une pierre tombale à ras du sol. Les dimensions n'en sont pas données, seulement les ornements héraldiques et la position. Celle-ci n'est pas assez clairement décrite. Le premier pilier de la nef soutient, en effet, deux arcades, l'une dans la nef elle-même et l'autre dans le bas côté. Sous laquelle était la tombe ?

.page 932

J'ai été tiré d'embarras par une prise de possession de ces mêmes prééminences en 1729 par un nouveau seigneur du Treuscoat, Jean Thépaut, sieur de Vilozern (ou KEROZERN en Ploubezre C. d. N.). Le document a été connu de l'abbé Calvez qui le publie dans son PLEIBER CHRIST (p 47) "Du côté méridional, à la droite en entrant, à vis (en face) de la chapelle de la trinité, on remarque une tombe élevée..." Cette tombe était donc dans le bas côté, perpendiculaire au pilier.

Le haut bout de cette tombe touchait le pilier. Le bas-bout, visible des gens, portait les armoiries d'Aliénor Le Saux : en mi-parti les armes de son mari, Goulven de Kergrist et les siennes propres. En effet, le blason des LE SAUX était : d'azur (bleu) à 7 mâcles d'argent (blanc).

Nous avons publié autrefois les armes des Kergrist (début 1981), mais les reprenons ici avec les autres armoiries relevées dans le texte. Un croissant montant est un croissant dont la concavité est tournée vers le haut; le "tourteau" ressemble à un palet. Ces armes se lisent, comme dans le vitrail (3) : D'or au croissant de sable (noir), chargé en chef de 3 tourteaux et un en pointe.

Sur un autre côté de la tombe se voyaient juxtaposées deux armes : celle de Kergrist à dextre (à droite - mais correspondant à la gauche de celui qui regarde) et à senestre (gauche) les armes de l'épouse du Kergrist inhumé ici; ce devait être la belle-fille d'Aliénor. Mais nous ignorons son nom; ses armes propres étaient un croissant montant avec trois coquilles 2, 1.

*
* *

3- Les armoiries en vitrail étaient choyées entre toutes. On eût aimé avoir, par la même occasion, la description de l'ensemble du vitrail qui devait contenir des images religieuses.

4- La voûte creusée sous la fenestre est précisément l'enfeu toujours présent que nous avons publié en page centrale dans le numéro précédent.

Le banc du Treuscoat faisait fonction de stalle puisqu'il y avait un accoudoir. Il était enfoncé dans l'enfeu et appuyé au mur, position fort malsaine, nos murs entretenant l'humidité. L'état d'abandon de ce meuble en 1664 témoigne du peu d'intérêt que le propriétaire portait à cette chapelle, comme d'ailleurs au manoir du Treuscoat. Le mauvais état de celui-ci a fait l'objet

d'expertises qui furent consignées dans le titre d'achat de 1664. L'ancien propriétaire préférait habiter au manoir de Kerampuil, auprès de Carhaix.

5- Cet enfeu portait les mêmes armes que la tombe. Du côté est, position de dextre, le couple qui tient alors le Treuscoat; côté ouest, senestre dans le cas, madame la douairière Aliénor.

6 et 7- Le sol de l'église, pour le plus clair, était revêtu de pierres tombales; rien de particulier dans le cas.

*
* *

En 1664 on voyait aussi les armoiries du Treuscoat au haut de deux arcades : dans la première arcade du bas-côté, dominant la chapelle du Treuscoat et dans la grande nef, au haut de l'arcade qui ouvre sur la chapelle. On devine encore aujourd'hui leur emplacement par les marques de mutilation.

.page 933

Mais, comme nous aurons à l'établir, ces arcades sont postérieures de quelques années à la construction de cette chapelle et des deux autres chapelles qui l'encadrent.

La chapelle du Treuscoat légèrement antérieure à celle de Lesquiffiou était fermée à l'est par un mur, sur lequel la chapelle de Lesquiffiou s'appuiera en mitoyenneté. Ce mur disparaîtra lors de la reconstruction du Choeur en 1552 pour être remplacé par une arcade.

La chapelle avait un autel contre le mur; le mur disparaissant, l'autel fut appuyé au pilier, comme il est dit au paragraphe 1 de l'acte possessoire de 1664.

*
* *

La fenêtre de cette chapelle, comme celle de la chapelle qui suit vers l'ouest, étonne par le traitement qu'a subi la pierre de taille de son encadrement. Plutôt que d'envisager une réfection tardive de ce cadre de pierre (18ème-19ème siècle) il me paraît plus juste de proposer une autre explication à cet ébrasement disgracieux, couronné d'une voûte en plein-cintre surbaissé.

Le réseau de pierre qui meuble la fenêtre et qu'enserme l'encadrement est une composition préfabriquée de granit fin. On se procurait ces "formures", comme on disait aux 16ème-17ème siècles, à Landerneau. Il s'agissait de pièces de série, dont la mise en place sur les édifices posait toujours des problèmes de maçonnerie, petits ou gros, résolus à la demande avec plus ou moins d'élégance.

Nous préciserons plus tard que les vitraux de l'église sont tous de la main de Jean Louis Nicolas, verrier morlaisien (fin 19ème siècle).

.page 934

2) - A QUI LA CHAPELLE TROISIEME ?

Pour simplifier les écritures nous donnons à nos chapelles sud la numérotation en usage anciennement. La chapelle du Treuscoat portant, nous venons de la voir, le numéro deux, la chapelle de Lesquiffiou qui la jouxte à l'est est la première. Après la deuxième vient la TROISIEME, en direction du porche. Nous sommes à la recherche de la famille détentrice.

*
* *

Nous venons de noter le parfait alignement des pierres de taille sur la façade des chapelles 2 et 3. Cette continuité s'observe depuis les fondations jusqu'à la pointe des pignons de fenêtre.

Certes, cette régularité de la composition n'établit pas, à elle seule, l'unité de campagne des travaux. Un exemple tout proche, d'une régularité analogue, nous incite, en effet, à la prudence. Il s'agit de la façade commune aux deux chapelles implantées entre le porche et le pignon de la tour. Nous ne disposerions pas du devis de construction (1708) de la chapelle appuyée à ce pignon, nous serions en grande peine, sans doute, d'établir que cette chapelle est postérieure de quelques années à celle qui joint le porche. Cette harmonisation des façades lors des travaux d'agrandissement était une exigence incluse dans les marches : l'honneur du maçon était engagé dans la rectitude des alignements.

*

* *

D'autres observations corroborent notre sentiment que les chapelles 2 et 3 furent conçues et réalisées en même temps.

On peut faire valoir en ce sens la présence dans la façade de ces chapelles de 4 trous carrés, aujourd'hui obturés, à part un dont le remplissage s'effrite. Ces trous, faisant de 12 à 14 cm de côté, sont alignés exactement à 214 cm du sol. Ce sont des BOULINS destinés à recevoir des madriers pour dresser les échafaudages requis à la construction des deux fenêtres et de leurs gâbles élevés.

La même technique des boulins s'observe aussi sur la chapelle première, celle de Lesquiffiou; les boulins sont un peu plus petits et légèrement moins élevés au dessus du sol (205 cm).

*

* *

On prêtera aussi une grande attention à la muraille qui sépare ces chapelles 2 et 3. Son caractère de mur mitoyen est souligné par l'ouverture haute qui y a été aménagée et qui ouvre sur les deux chapelles. On y a inséré une fenêtre plus ancienne, du 14^{ème} siècle, sans doute, qui faisait partie de la muraille sud en 1510.

La chapelle 3 avait certainement un autel de pierre appuyé contre ce mur mitoyen. La fenêtre intérieure devait faire vitrail pour cet autel. On peut admettre que ce vitrail était armorié. L'autel disposait d'une crédence pour les burettes, toujours en place.

Un tel aménagement d'un mur mitoyen n'a pu se réaliser que par un accord explicite et sans doute amical des deux "propriétaires" voisins.

Le démontage récent de l'autel St Jean, pour en assainir le bois, laisse voir l'ouverture de la muraille, que le retable cachait. Cet autel, je le précise une nouvelle fois, fut acheté d'occasion entre 1746 et 1755 à la cathédrale de Saint Pol, pour le prix de 72 livres; il était dédié alors à l'apôtre Saint Paul et il en porte encore l'effigie.

.page 935

Nous devons ce renseignement à Monsieur l'abbé Castel, qui y joint cet autre, concernant l'ancien autel du Sacré-Coeur, dont les reliques sont entreposées au dessus du Club du 3^{ème} âge. Cet autel fut cédé en même temps que l'autre par la cathédrale pour le prix de 150 livres. Il était dédié à Saint Sébastien et à Saint Roch.

*

* *

Qu'il s'agisse ici d'une chapelle nobiliaire, on n'en peut douter. La fenêtre est surmonté en façade d'un écusson dont les motifs sont détruits mais dont le contour se détache bien; il est double apparemment et devait comporter des armes en alliance.

Sous la fenêtre a été encastrée une tombe élevée surmontée d'une arcade ou ENFEU. Nous en avons publié le dessin (page 914 du présent ouvrage). C'est le plus vieil enfeu de l'église; il pourrait être du 14ème siècle. Cette arcade en plein-cintre portait deux écussons dont les emplacements se devinent bien.

Cet enfeu devait orner, avant 1510, le mur du bas-côté à l'aplomb de la position qu'il occupe actuellement. Selon l'abbé Calvez, l'enfeu de cette chapelle "conserve le souvenir des deux grandes tombes que les seigneurs de Lesquiffiou avait au Choeur" (p 48). Nous allons retrouver ces deux tombes dans un instant. On aurait bien voulu savoir quel lien l'auteur avait découvert entre cet enfeu et les tombes de Lesquiffiou.

Face à l'enfeu de la chapelle 3 on aperçoit encore en dallage sous l'arcade de la nef une large pierre de granit que l'orgue électronique recouvre en partie. Il s'agit certainement d'une tombe de famille de la seigneurie, propriétaire de la chapelle 3.

*

* *

A défaut des armoiries détruites de la Révolution et d'attestations écrites, nous n'avons d'autre moyen d'identifier la chapelle 3 que de procéder par élimination.

Les trois chapelles nobiliaires du côté sud, légèrement antérieures toutes trois à l'église, sont identifiables, sauf la 3ème. La 2ème est au Treuscoat, la 1ère à Lesquiffiou, comme on va le souligner.

Le bas-côté nord n'eut de chapelles nobiliaires qu'après 1630; il en eut alors 3 : la 1ère à Lesquiffiou, nous verrons pourquoi, la 2ème à Kermorin, la 3ème à la famille de La Roche (Kerrach). Jusqu'à cette date de 1630, ces seigneuries avaient leurs prééminences fixées contre la muraille du bas-côté.

Nous anticipons quelque peu l'étude que nous consacrerons au bas-côté nord pour faire cette constatation : la SEIGNEURIE de LOHENNEC n'eut rien du côté nord. Nous n'avons aucun témoignage écrit qu'elle ait eu des prééminences au sud. Or, de toute évidence pour l'historien, la seigneurie de Lohennec n'a pu être sans droits honorifiques en cette église : les familles se succédaient, de KERAUDY au 16ème siècle, LE BORGNE autour de 1600, du DRESNAY après 1640, les droits honorifiques suivaient.

*

* *

.page 936

Jehan de Keraudy, seigneur de Lohennec, intervient en 1510, avec d'autres seigneurs de la région de Morlaix, pour donner son avis sur l'arrangement convenu entre Lesquiffiou et le Treuscoat. Il était alors procureur de la Cour de Pensez.

Quarante ans plus tard, lorsqu'il est question de détruire le Choeur pour en reconstruire un autre, en 1552, dans la liste des nobles qui ont leur mot à dire sur ces transformations, immédiatement après "Nobles homs Me (maître) Jehan Le Borgne... (1er nommé), viennent "nobles homs Pierres K(er)audy, seigneur de Lhohénéec, Guillaume de La Roche, seigneur de K(er)grac'h, Henry Coetlosquet, seigneur de K(er)morin", puis trois nobles sans titre, dont Guillaume K(er)audy. On rappelle que l'orthographe "nobles homs Pierres..." pour désigner un singulier n'est pas fautive, mais archaïque et encore proche de l'origine latine de ces mots. Nous continuons à écrire JACQUES avec un S final, on ne sait trop pourquoi, alors que Pierre, Philippe ont perdu cet appendice.

On remarquera que le Treuscoat n'est pas représenté nommément en cette liste. Sans doute, une vacance ou, plus simplement, une absence à la messe.

*

* *

Il doit bien y avoir quelque part des pièces provenant des Archives de Lohennec. Mais nous ne savons où elles sommeillent. Le seul document concernant cette seigneurie que nous ayons trouvé est une déclaration de revenus de 1751, relative aux biens détenus sur Pleyber Christ par Messire Joseph-Michel-René du Dresnay, seigneur de Lohennec et autres lieux. Cette déclaration donnait l'assiette d'un impôt de 5%, on disait alors VINGTIEME, réclamé par le Roi. Cette pièce est aux archives départementales.

En conclusion, nous proposons d'attribuer cette chapelle troisième à Lohennec et la considérons comme contemporaine de celle du Treuscoat, soit entre 1517 et 1534.

3) - LA CHAPELLE PREMIERE, ou de LESQUIFFIOU

Tous les rites, religieux, sociaux, militaires ou sportifs, respectent un certain nombre de conventions, qui leur sont communes à tous : droite, gauche, centre, haut, bas, milieu... Que l'on songe, par exemple, à l'ordre des personnages sur une tribune d'honneur, ou à la distribution des vainqueurs sur le podium à la fin des compétitions sportives.

Dans une église, le maître-autel est point de référence. Le haut-bout, dit suzain, était réputé plus honorable par les anciens, pour une tombe par exemple, que le bas-bout ou fond de l'église, éloigné du maître-autel.

Ce dernier lui-même, ayant deux extrémités, déterminait aussi l'honorabilité respective des deux bas-côtés. Le bout de l'autel où le prêtre lisait le livre des Epîtres s'appelait le coin de l'Epître. Le bas-côté du midi, qui lui correspondait, était le côté de l'Epître. Le coin symétrique de l'autel où on lisait l'Evangile déterminant dans l'édifice le côté de l'Evangile; c'était le septentrion ou nord, nos églises étant axées généralement est-ouest.

Le côté Evangile était plus honorable que le côté Epître.

*

* *

La chapelle sud de Lesquiffiou, première du côté épître, était plus estimable par son emplacement que celle du Treuscoat et celle de Lohennec situées du même côté, mais moins proches du maître-autel.

.page 937

Nous verrons que, depuis l'arrangement de 1510, Lesquiffiou possédait du côté évangile un droit de bâtir la première chapelle, qui ne put être honoré avant 1630.

*

* *

Ce sont les VITRAUX qui constituaient le support privilégié des armoiries. Et parmi les vitraux la palme revenait au vitrail du maître-autel. Y avoir ses armes était l'indice visible d'une certaine suprématie dans la paroisse. La seigneurie dominante avait la jouissance des plus hauts compartiments de la vitre. Avoir ses armes en dessous des précédentes signifiait un statut inférieur de vassalité. A hauteur égale dans la vitre, la position à DEXTRE (à gauche, pour celui qui regarde) était considérée comme plus honorable que la position à SENESTRE (à droite pour celui qui regarde).

En obtenant d'Olivier de Cornouaille la cession de l'écusson que celui-ci possédait dans le vitrail du Choeur, Jehan Le Borgne fit un coup de maître inespéré. Par une simple manoeuvre, pudiquement présentée comme une "donation", messire Jehan prenait le dessus sur Lesquiffiou lui-même. Ceci apparaîtra, dans un instant, de par la position exacte des armes des Le Borgne.

*

* *

Lorsque Jehan Le Borgne fit valoir le droit de Lesquiffiou de se bâtir sa chapelle sud, entre 1534 et 1539, nous l'avons vu, il y fit placer trois fenêtres à gâble. La première, à l'est, reposait sur le pignon de l'ancienne église; sa vitre portait en haut les armoiries de Lesquiffiou. Lors de la mise en place du retable (autel actuel St Joseph) en 1700, ces armoiries furent conservées en place et apparentes. L'obturation de cette fenêtre doit être consécutive à la Révolution française. En dessous de cette fenêtre, on plaça un autel de pierre dédié à la Sainte Trinité. Nous en trouvons plus bas une description en 1700.

Les deux autres fenêtres qui font suite, à gauche, à la fenêtre murée continuent d'éclairer cette chapelle de Lesquiffiou. La 1ère est dans la muraille en oblique qui joint l'ancien pignon à la nouvelle muraille de la façade sud. La fenêtre qui suit est celle à fleur de lys en Kersanton noir que nous avons publiée; elle est dans la façade sud.

On aperçoit sur le dessin les anciennes entrées de la chapelle du Treuscoat (style renaissance) et de la chapelle de Lesquiffiou (anse de panier). Cette dernière entrée vient prendre appui sur le contrefort du mur mitoyen qui sépara à l'origine les deux chapelles et céda la place une dizaine d'années après à l'arcade que nous y voyons encore.

*

* *

Le dessin nous montre le Choeur actuel de l'église (1678). Y apparaît aussi un agrandissement de la sacristie qui a absorbé le contrefort de droite du Choeur. La sacristie basse, à gauche du Choeur est de 1869 (abbé Calvez p 26). Le porche sud, qui a absorbé le mur de la chapelle de Lohennec, est de 1666. On aperçoit à l'extrémité ouest la dernière chapelle (1708).

.page 938

On prêtera attention au soubassement qui court de la gauche à la droite du dessin. Aux époques diverses où furent réalisées toutes ces murailles visibles on a respecté le même modèle ou modénature de la base. Nous en publions le profil à part. Les maçons ont récupéré sans doute le soubassement de l'église ancienne. Ce soubassement est encore en place dans la portion de pignon ancien auquel s'appuie la sacristie de 1869; c'est son profil qui a été reproduit en dessin.

Ce type de soubassement est fort différent de celui qui est employé en façade ouest et en façade nord, qui reprend le modèle utilisé dans la base de la tour et dont la date est 1551. De quelle époque dater le soubassement ? Nous ne disposons pas de points de comparaison, les ouvrages sur l'architecture bretonne ne prêtant guère attention à ces détails, si éclairants pourtant; Comme on le dira dans l'analyse du vitrail du Choeur en 1552, il n'est pas aventureux de proposer à l'église de 1510 une date de construction antérieure à 1364.

*

* *

Le 25 avril 1700, le recteur, les prêtres et le général adressent une requête "à haut et puissant messire François Le Borgne, chevalier, seigneur de Lesquiffiou et Fondateur de l'église paroisse de Pleiber-christ". Ils lui font part du dessein où ils sont de "mettre un retable dans la chapelle de la Trinité au costé de l'épistre du grand autel, laquelle chapelle vous appartient et c'est moyennant vostre bon plaisir et consentement".

La lettre poursuit en détaillant les marques honorifiques que ce projet risquait de cacher : "comme dans la dite chapelle vos armes sont placées en plusieurs endroits, premièrement dans la vitre de la dite chapelle, secondement gravées en deux pierres servantes de niches à chaque costé de l'autel de la dite chapelle; troisièmement au massonnage qui fait le devant de l'autel de la dite chappelle". Les paroissiens prient Messire François Le Borgne de les autoriser à enfoncer dans la muraille en la place où elles sont les deux pierres gravées d'armes (2), de faire passer le retable devant elles et devant les armes gravées sur le vieil autel de pierre (1). Ces armoiries cachées maintiendraient la "conservation de vos droits".

Quant "aux armes qui sont dans la vitre (de l'autel) elles demeureront en mesme estat sans estre couvertes ni offusquées (offusquées = masquées)".

La même lettre supplie Messire Le Borgne d'autoriser l'agrandissement de la sacristie avec déplacement d'armoiries : cet agrandissement de la sacristie effectué en 1700 s'observe sans peine.

La supplique, conservée à Lesquiffiou, porte 21 signatures : le recteur Julien LE DROGO, le soubzcuré (ou vicaire) Allain PEZRON, trois autres prêtres, Allain ANDRE, Hervé SIBIRIL, Guillaume MADEC, un diacre Pierre GUEDON, 16 paroissiens : d'abord les deux fabriques Hervé CREN et Yves LEON, puis Tanguy MENEZ, Jan PEZRON, Guillaume MADEC, François COUILL, Hervé PENNEC, Yves INISAN, Pierre DONVAL, Guillaume MEUDEC, Charles MAGUET, Yvon BRETTON, Michel MESSENGER, Yves CORRE, G(uillaume) MADEC.

*

* *

Le dimanche suivant, 2 may 1700, l'affaire fut présentée à la population au prône de la Grand-messe, célébrée par le curé (vicaire). De cet ACTE PRONAL, nous possédons deux copies sur papier, une à Lesquiffiou, l'autre aux archives paroissiales.

.page 939

Il y est précisé que les "armes gravées" en cause sont "en bosce", c'est-à-dire en relief. Les paroissiens s'engagent à mettre "au dict retable les armes du dict seigneur de Lesquiffiou" en compensation de celles que le retable cachera.

Messire François le Borgne, qui était présent à cette grand'messe, approuve ce projet d'embellissement de l'église et donne son accord, le projet n'entraînant pas "de préjudice à ses droits".

Nous reviendrons sur le titre de FONDATEUR de l'église revendiqué par les Le Borgne.

L'autel de pierre de la chapelle de la Trinité construit par Jehan Le Borgne n'existe plus; de même a disparu l'autel de pierre de la chapelle du Treuscoat, de celle de Lohennec, du maître autel et de l'autel du Rosaire (côté Evangile). Tous ces autels avec leur retable sont épontillés, c'est-à-dire soutenus par des madriers verticaux. Cet aménagement est du 19ème siècle. Il semble avoir favorisé la conservation en atmosphère humide de ces compositions en bois. Y a-t-on pensé ? La contre-épreuve est fournie par l'autel de Notre-dame de Pitié dont le massif en maçonnerie de grès quartzitique a entretenu le développement de la mûre, ravageant toutes les boiseries de cet autel. On fera bien de réfléchir à cette observation et d'en tirer profit lorsqu'on décidera de remonter cet autel démantelé.

*

* *

La clarté ayant été faite de notre mieux sur l'état de l'édifice aux approches de 1550, nous pouvons à présent décrire la construction de la nouvelle église et en suivre le développement, qui s'achèvera en 1708.

D - CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU CHOEUR EN 1552

La tour, nous l'avons dit, était en construction lorsque lui fut accolée la porte d'entrée de style Renaissance; c'était en 1551, comme l'établit, pour le bonheur de l'historien, l'inscription gravée au fronton de cette porte.

Des travaux d'une telle importance, financés par la population, ne pouvaient être entrepris sans son accord exprès. En vérité, il s'agissait d'un vaste projet de RECONSTRUCTION de l'église entière, comme cela apparaît à l'unité de style des piliers et des arcades de la nef.

Nous ne disposons plus, pas même aux archives de Lesquiffiou, du procès-verbal de la délibération prônale au cours de laquelle la décision fut prise par la population de refaire son

église. Mais nous voyons le projet mis en Oeuvre au bas-bout de l'édifice en 1551, et nous allons le découvrir en voie de s'accomplir au haut-bout en 1552. Cette constatation laisse entendre que les travaux commencèrent à l'ouest, du côté de la tour pour progresser en direction de l'est, vers le Choeur. Nous tenterons d'établir un plan probable de la progression des travaux. Mais auparavant, nous allons prendre part à la délibération du 5 mars 1552, au cours de laquelle la noblesse donna son aval à la destruction du vieux pignon du Choeur et la population s'engagea à respecter les droits honorifiques de celle-ci en cette partie de l'édifice qui doit être reconstruite.

Nous n'avons pas l'original ou minute de ce procès-verbal; seule, la copie authentique destinée au seigneur de Lesquiffiou et rédigée sur parchemin nous est connue. Nous en faisons la publication intégrale. Le parchemin fait 30 cm x 66 cm, il comporte 72 lignes écrites dans la largeur de la peau. Comme nous avons procédé plus haut, nous avons subdivisé le texte en paragraphes que nous avons numérotés afin que le lecteur puisse se reporter sans trop de peine aux explications du commentaire qui suivra et qui adoptera la même numérotation.

.page 940

1- AUTORISATION JUDICIAIRE DE DEMOLIR LE PIGNON DU CHOEUR, POUR LE REBATIR ET LUI JOINDRE UNE SACRISTIE - DIMANCHE 5 MARS 1552.

Par déférence pour nos lecteurs, peu versés dans le vieux français, nous avons accentué tous les e qui requièrent une accentuation, alors que celle-ci n'est pas portée une seule fois dans le texte.

Les noms de famille sont écrits entièrement en minuscules, l'initiale comprise. Nous les écrivons en majuscules, pour soutenir l'attention des lecteurs.

La cédille sous c n'est pas encore en usage, mais Francoys se prononçait avec notre ç. Chacun y veillera.

*

* *

1) - "Ce dimanche cinquiesme jour de mars lan mil cinq centz cinquante deux ou (au) prosne de la grande messe dominicalle ce jour célébrée en léglise parrochiale de la parroesse de pleiber crist, Jehan CARNEC et Jehan HERLAN, fabricques et sindicques de la dicte parroesse ont remonstré à nobles homs, Messire Jehan LE SCAFF, docteur ès loix, sieur de Kmorvan et de Kryel, Monseigneur le Senneschal de la jurisdiction de Pensez et de Daoudour, présent escuyer maistre Jehan KSAINCTGILLY, substitud et commys de Monseigneur le Procureur de la dicte jurisdiction, convoqués et assemblés en lendroict par les dictz fabricques aux fins cy-après.

*

* *

2) - Que à raison de la caducité et vieillesse du pignon suzain (au haut bout) de la dicte église à l'endroict où est le grand aultier (autel) - Lequel est presque ruyné et la vitre y estante estre si petite et obscure que à paine faut (tombe) clarté que bien peu,

Ont Iceulx parroessiens délibéré par commune deliberacion (assemblée générale) desmolir et abastre le dict pignon pour laugmenter et réédiffier de nouveau à l'honneur de Dieu,

Et outre y construire de nouveau au joignant et derrière du dict pignon un Secréténérie (sacristie) que est requise et nécessaire à y faire pour y mettre les calices, chasubles et aultres ornemens de la dicte esglise.

Moyénant la permission et consentement des dictz officiers (de justice), Daultant que icelle église est tenue du fieff proche de très hault et puissant Seigneur, monseigneur le Viconte de ROHAN, auquel appartient la dicte jurisdiction de Pensez et aussi celle de Daoudour (Landivisiau), membre deppendant de sa principaulté de Léon. Et que ses armes sont au sommet lieu dicelle vitre comme supérieur et patron dicelle église.

*
* *

3) - Requérans les dictz fabricques que leur plaise faire procès verbal de lestat du dict pignon et des préminances et droictz prérogatiffs de mon dict Seigneur pour les Remectre et Réintégrer en telle forme que sont à présent et que il plaira aus dictz officiers adviser - Et aussi de lordre des aultres armoyries et préminances estantes ou (en la) dicte vitre;

Et sur ce prendre l'advys et délivracion des nobles et partables (imposables) parroessiens de la dicte paroesse.

*
* *

.page 941

4) - Sur quoy, amprès que mon dict Seigneur le Senneschal a parlé aux nommés cy-après.

SCA VOIR à :

- nobles homs M(aistr)e Jehan LE BORGNE, sieur de Kgyudou et de Lesquiffiou en son nom et gérant les négoce de damoiselle Margaritte de KGUENNEC, sa compaigne et espouse, dame des dictz lieux - Nobles homs Pierres KAUDY, sieur de Lhohenec, Guillaume de LA ROCHE, sieur de Kgrac'h, Henry COETLOSQUET, sieur de Kmorin - Guillaume KAUDY - Guillaume DU MENEZ, Francoys HENRY.

- Missire Jehan MERYADEC pbre (prêtre), curé (vicaire) de la dicte paroesse, Missire Hervé SIBIRIL, Missire Yves OLLIVIER, Missire Yves GUILLOU pbres.

- Francoys SYMON, Laurens LE LEDAN, Yvon MERYADEC (barré) MEUDEC, Hervé QUILLIOU, Francoys LE LEDAN, Lorans LE LEDAN, aultre Lorans LE LEDAN Leslouch (son village), Hervé BIDEGAN, Paul COETYVY, Francoys DONVAL, Francoys GUYOT, Ollivier et Francoys KYELLE, Allain LORANS, Allain PICHON, Jehan BELLOUR, Yvon ROLLAND, Hervé LORANS et Charles SIBIRILL.

- Et la maire et plus saine voix des parroessiens de la dicte paroesse, (formule classique désignant globalement les personnes non nommées et dont la voix compte lorsqu'il s'agit de décider des intérêts collectifs), congrégés et assemblés ou dict prosne pour l'officze dyvin ouyr, trecter et déterminer de leurs communs (collectifs) négoce et affaires, prosne faisans.

*
* *

5) - Lesquieulx (lesquels) ont dict dun commun assentiment et nully contredisant (personne ne contredisant)

Que ilz sont d'advys que le dict vieill pignon soict démolly pour le rédiffier de nouveau et y faire une secréténerie ainsi que l'ŷupvre (l'Oeuvre) le requera, par ce que les nobles qui y ont armes à présent y auronct leurs dictes armes et armoiries ou dict nouvel bastiment en lendroict que ilz ont à présent ou (en la) dicte vitre.

Et à tout ce que dessus ont iceulx parroessiens donné leur consentement, Requérans, jointz a leurs dictz fabricques (joignant leur requête à celle des deux fabriques), à mon dict seigneur le Senneschal les permectre à desmollir le dict pignon et faire proces verbal de lestat des dictes préminances, droictz prérogatiffs et de lestat des dictz vitre et pignon.

*
* *

6) - Et après que ont esté visittés par mon dict seigneur le senneschal les dictz vitre et pignon que aparissent à veue oculaire (à vue d'oeil) estre comme lon a remonstre cy devant, ouy (entendu) sur ce le dict commis du procureur du dict seigneur Viconte, a permys et permect ausdictz parroessiens abastre et desmollir le dict pig(n)on pour le rédiffier de nouveau et y faire une

secrétenerie comme bon semblera ausdictz parroessiens o (avec) les pointz et conditions cy après exprimés.

*
* *

7) - Et procédant à la certification de lestat des dictes prémyrances appiert (il est clair) à veue oculaire et a esté appuré (vérifié) que en la grande fenestre et vitre estante ou dict pignon y sont : les armes du dict Seigneur Viconte ès deux suzains souffletz d'icelle (les deux compartiments hauts du fenestrage), scavoir en checun des dictz souffletz, d'or à ung lion de sable que sont les armes de la dicte principaulté de Léon.

.page 942

Et au dessoubz sont les armes du dict sieur de Kguydou et celles de la dicte damoiselle Margaritte KGUENNEC dame des dictz lieux de Kguydou et Lesquiffiou, scavoir deux escussons en blason, l'un d'Azur à trois huchets d'or que sont les armes du dict sieur de Kguydou. Et laultre de sable à ung lyon d'argent billetté de mesmes avecques ung anellet aussi de mesmes estant au revers de la queue d'icelluy lyon, que sont les armes anciennes de la dicte maison de Lesquiffiou.

Et ne conste que (et n'apparait pas que) il y ayt aultres armes ne intersignes (entresignes ou marques) en la dicte fenestre.

.page 943

*
* *

8) - Et se sont les dictz parroessiens obligés et s'obligent o (avec) toutz leurs biens amprès la perfection (après l'achèvement) du dict pignon remectre et asseoir (placer) les armes du dict seigneur de ROHAN au dedans de la fenestre et vitre que sera faicte ou dict pignon aux plus sommets lieux, souffletz et roses, d'icelle en leurs propres coustz et despans (aux frais des paroissiens) ainsi que sont describés (décrits) cy devant.

Et outre, y seront mises les plaines armes du dict viconte, scavoir de gueules (couleur rouge de l'écu) semé de mascles dor (losanges percés à jour par un autre losange).

Aussi audessoubz des dictes armes seront ès dicte fenestre et vitre apposés les armes et armoiries des dictz sieur et dame de Kguydou et de Lesquiffiou.

Pour lequel seigneur viconte stipule (intervient expressément) et accepte en ceste partie le dict K SAINTCTGILLY son dict procureur.

*
* *

9) - Et a esté présent ou dict prosne à tout ce que dessus vénérable et discret Me (missire) Yves COETELM, chantre et chanoyne de Léon et recteur de la dicte parroesse de pleiber-crist.

*
* *

10) - Et au moyen de ce que dessus (grâce à l'arrangement conclu) sont les instances de plégement et arrest inthimés à instance du dict K SAINCTGILLY ou dict nom (agissant comme procureur) de non desmollir et abastre le dict pignon mises hors et reiectées (l'interdiction judiciaire de démolir le pignon est annulée).

*

* *

11) - Et les dictz nommés pour ce que le fait leur touche respectivement condempnés par nostre dicte court de Pensez ce que dessus et le contenu en cestes tenir et loyaulment et en bonne foy observer et accomplir sans jamais encontre venir de droict ne de faict et par leurs sermentz.

*
* *

12) - De tout quoy nous ont le dict K SAINCTGILLY ou dict nom et les dictz parroessiens tant nobles que partables demandé avoir acte. Et leur a esté baillé et délivré cestes, consanties et faictes en forme de contract et procès verbal par la court de Pensez ou dict prosne en la dicte église parrochiale de pleiber Crist, les dictz jour et an que dessus".

*
* *

Suit la liste des "canelles" (mots barrés) et des "interlignes" (ajoutés), liste soumise à la signature des parties.

Il s'agit d'une copie conforme sur parchemin signée par deux notaires : c'est l'exemplaire de Lesquiffiou. Je n'identifie pas assez clairement les deux signatures notariales pour proposer des noms aux lecteurs.

.page 944

2- COMMENTAIRE DE L'ACTE PRONAL DU 5 MARS 1552

Nous suivons le texte et regroupons les explications dans l'ordre des subdivisions que nous y avons introduites.

1) Les décisions importantes touchant aux intérêts de la population sont prises durant l'interruption de la grand'messe que l'on appelle le PRONE.

Les deux fabriques de l'année sont Jehan CARNEC et Jehan HERLAN. C'est à eux qu'il revient d'entreprendre les travaux de l'église et de prendre les initiatives requises à cet effet. Le moment est venu d'envisager la poursuite du chantier de l'église du côté du Choeur.

Un préalable se pose aux travaux en cette partie de l'église où se situent les marques nobiliaires des grands prééminenciers de l'église : l'accord de ces seigneurs à ce bouleversement et la garantie donnée par la population au maintien de leurs prééminences dans le Choeur à rebâti. Avant la conclusion d'un tel arrangement, il est interdit de démolir le vieux pignon, comme il est rappelé au paragraphe 10.

Ce préalable transforme le projet de détruire le Choeur pour le reconstruire en une autorisation juridique de procéder aux travaux. La cour de justice compétente se déplace sur les lieux aux frais (très lourds) des paroissiens : le Sénéchal de Penzé - Daoudour (Landivisiau) avec le substitut du Procureur.

Il va de soi qu'un tel accord de la population et des prééminenciers était convenu entre les parties au moment même où s'élaborait le projet de reconstruction de l'église. On peut même penser, comme on le redira, que l'un des principaux initiateurs du projet était Jehan Le Borgne. Mais s'agissant, pour ce dernier, de droits héréditaires à transmettre à ses successeurs, Jehan Le Borgne était tenu, de par le système féodal, d'éviter toute prodigalité sur ce point des droits honorifiques. L'embellissement de l'église et la gloire de Dieu étaient reconnus traditionnellement comme les seuls et valables motifs pour justifier la démolition des symboles honorifiques incrustés dans les murailles à détruire. Encore fallait-il éviter tout préjudice aux prééminences héréditaires. Pour cela, la population devait s'engager à placer, à ses frais, dans l'édifice nouveau des marques nobiliaires analogues, dont l'équivalence avec les anciennes était établie par un DECRET DE JUSTICE, porté sur place par la cour de Justice de Pensez (paragraphe 11).

*

* *

2) - Nous apprenons ici les raisons qui ont conduit à envisager la démolition du pignon de l'est, auquel est adossé le maître autel.

Ce pignon est vieux, vétuste même puisqu'on le dit "caduc", c'est-à-dire menaçant ruine. Le maître autel est "presque ruiné"; il s'agit d'un autel en pierres de taille. La fenêtre est si petite et si obscure que c'est à peine si l'on voit clair, il faut entendre à l'autel et dans le Choeur.

*

* *

.page 945

Le chevet du Choeur ancien était PLAT. Il devra le rester dans le nouveau projet. La mode se répandait pourtant du chevet polygonal, imaginé par les Beaumanoir peu avant 1500. Nous avons confirmation de cette disposition en chevet plat dans la description du pignon en 1678, au moment même où on va se mettre en place le Choeur avancé actuel.

Du procès-verbal judiciaire dressé le 18 août 1678 ne retenons présentement que ce qui concerne le pignon qui doit être démoli, précisément le pignon reconstruit en 1552.

"Le général (la population) de la dite paroisse ayant fait dessein pour l'augmentation et embellissement de la dite Eglise, de démolir le pignon suzain (du haut bout de l'église) qui est celui du grand autel, lequel est à présent en ligne parallèle des deux chapelles costières étant des deux côtés de l'Evangile et de l'Epître et d'avancer le dit pignon dans le cimetière..." (archives de Lesquiffiou). Il faut comprendre ce parallélisme dans le sens que le pignon est dans le même alignement que les chapelles premières des deux côtés.

*

* *

Il est question d'AUGMENTER le pignon du Choeur lors de sa réédification. Le terme est équivoque pour nous. Il ne l'était pas pour ceux qui assisteraient au prône : le nouveau pignon serait plus élevé que l'ancien. On s'en convaincra par le détour d'une réflexion.

Le pignon, nous venons de le voir, fut reconstruit dans l'alignement de la chapelle sud de Lesquiffiou, à l'emplacement du pignon ancien, sans déborder sur la muraille de cette chapelle ni sur la muraille correspondante du bas-côté nord. On ne parlait pas encore de chapelles de ce côté nord. Il n'en sera question qu'en 1631.

Si l'augmentation du pignon s'était entendue de son allongement au sol, cela n'eut pu se faire que par une emprise sur les chapelles sud et celle de Lesquiffou particulièrement. Or on ne relève aucune réclamation à un tel projet.

Aussi bien, en allongeant le pignon, on se serait obligé à déplacer légèrement les fondations des piliers et à bousculer de nombreuses tombes. C'eut été soulever des tas de problèmes sans en tirer aucun avantage pour la structure de l'édifice. Piliers et arcades seront ici de conception nouvelle, c'est vrai. Mais la nouveauté de conception n'était pas la contrainte imposée aux nouvelles arcades de se trouver un appui sur un contrefort dressé aux deux bouts exacts du nouveau pignon.

L'augmentation dont il s'agit ne peut se comprendre que dans le sens de la hauteur. La nef nouvelle gardera l'alignement des piliers anciens. Les bas-côtés seront maintenus dans les limites antérieures et ne parviendront que peu à peu à leur extension actuelle pour être fixés en 1708.

Le faitage suivit, mais nous ne sommes pas en mesure de préciser de combien de décimètres. L'avancement du Choeur en 1678 n'entraînait, de soi, aucune retouche au faitage de l'église.

Des problèmes seront posés, nous le verrons, par la charpente de l'édifice, au 19ème siècle. Peut-être y a-t-il eu un léger tassement du faitage de 1552. Nous en reparlerons.

*

* *

On construira aussi, au derrière du pignon, mais adossé à lui, un édifice bas à destination de SACRISTIE. L'insistance mise à justifier l'utilité d'une telle construction laisse entendre que, jusqu'à lors, l'église ne disposait pas d'un tel local. On entreposait calices et ornements dans un coffre de bois bardé de ferrures (ARC'H, en breton) placé dans le Choeur.

.page 946

L'expression DE NOUVEAU, appliquée à la réédification du pignon et à la construction de la sacristie, n'a pas, en ces cas, la signification moderne de "pour la deuxième fois". Elle suggère plutôt l'aspect "nouveauté" de ces deux travaux : le pignon sera reconstruit "d'une manière nouvelle", ce qui sera sensible à la forme de la fenêtre. Quant à la sacristie elle sera construite "pour la première fois".

.page 947

Le terme de SECRETENERIE, à un détail près (TAINERIE), est du bon vieux français du 14ème siècle. A la même époque, le dictionnaire latin-français de Saint Germain des Prés traduit : "SACRISTA vel (ou) SACRISTARIUS" par "SECRETAIN", notre "sacristain", en breton "sacrist". Dans cette langue "sacristie" se dit "sécrotéri".

*

* *

La sacristie de 1552 sera en usage jusqu'en 1678; à cette date, elle disparaîtra, en même temps que le pignon, pour faire place au Choeur actuel.

Nous ne possédons pas le plan de cette sacristie et n'en conservons aucune trace non plus. Mais nous connaissons encore des sacristies de ce type, adossées à des chevets plats : à Plougasnou (15ème siècle, semble-t-il), à la chapelle de Lambader en Plouvorn qui pourrait être de 1543. Ces sacristies ont l'aspect d'appentis avec leur toiture d'un seul versant, couverte en dalles de granit, traitées comme de grandes ardoises. La toiture prenant sous l'appui du vitrail coule les eaux de la pluie qui frappe le vitrail et n'ôte aucune part de l'éclairage de celui-ci.

Les bâtiments de cette nature ne disposent que d'une seule entrée, dans le pignon du Choeur, à droite ou à gauche du maître autel en pierre de taille, lequel, à l'origine, était appuyé au pignon. Un escalier y donnait accès; il avait plus ou moins de marches suivant la configuration du terrain et la hauteur de l'appui du vitrail.

De telles sacristies, dans leur principe, faisaient moins office de salle d'attente pour les prêtres que d'entrepôt pour l'orfèvrerie sacrée et les ornements, éventuellement aussi pour les archives de la fabrique : c'est là qu'on mettait le TRESOR à l'abri des VOLEURS. Cette destination de CHAMBRE FORTE explique la forme donnée à son plafond; il est voûté en PLEIN CINTRE par une maçonnerie de pierres de taille.

Nous proposons la sacristie de Lambader comme un exemple fort approchant de notre "SECRETENERIE" de 1552.

Le maître autel refait en pierre de taille en 1552 fut adossé au pignon, comme il sera précisé au moment même où fut prise la décision d'agrandir le Choeur, le 18 août 1678 : "(le) maître autel qui est contre le dit pignon suzain".

La sacristie de Penmarc'h est plus ouvragée. Elle n'occupe pas tout l'espace compris entre les pignons; elle a ses 4 murailles propres. La toiture est à deux versants de longueur inégale. Le versant oriental est orné d'une balustrade dont les jours sont constitués de coeurs inversés.

Les sacristies de chevet revêtues en dalles de granit furent courantes aux 15ème et 16ème siècles. L'abandon du procédé fut consécutif à l'emploi de chevets polygonaux. C'est ainsi

qu'avant que ne fut réalisé son Choeur avancé et surélevé, peu après 1600, l'église de Roscoff était à chevet plat et disposait d'une sacristie en pignon légèrement enterrée.

*

* *

L'église paroissiale relève directement (fief proche) du vicomte de Rohan, juridiction de Pensez. Le vicomte était l'un des très grands seigneurs bretons. C'est en 1363 que Jean 1er, vicomte de Rohan, épousa la fille unique et héritière d'Hervé de Léon, apportant ainsi aux Rohan la vicomté de LEON. Ce titre ne recouvre pas le Léon historique, mais des territoires disséminés, par exemple, la presqu'île de CROZON. On en trouve la liste dans l'armorial de Pol de Courcy sous le nom de famille DE LEON. Il y avait encore en 1550 plusieurs terres auprès du bourg qui appartenaient au vicomte de Rohan. Nous nous intéressons présentement à l'église seulement.

.page 948

Notre document rappelle que le vicomte de Rohan occupe la position seigneuriale dominante dans notre région immédiate; cela est signifié par la place éminente (sommets) de ses armes sur la maîtresse-vitre. Celles-ci sont décrites plus bas (7) et les exigences du vicomte précisées pour la nouvelle vitre (8).

*

* *

La famille de Rohan avait le pas sur la noblesse de Pleyber Christ : Lesquiffiou, Lohennec, Treuscoet, Kerrac'h... étaient vassaux des Rohan. Le droit de PATRONAGE reconnu à ces derniers sur l'église paroissiale était, de soi, de grande importance : le PATRON présentait à l'Evêque le candidat qui lui agréait pour le poste de recteur de la paroisse; l'évêque donnait l'investiture religieuse. Dans les époques plus anciennes les choses se déroulaient de la sorte. Je ne sais si, en 1550, les évêques avaient recouvré leur indépendance à l'égard des patrons laïcs.

L'église et les biens fonciers de la fabrique qui relevaient du fief proche des Rohan, étaient de la juridiction de Pensez (Léon - Rohan), associée souvent à Daoudour (Landivisiau). Ils ne dépendaient pas de la juridiction locale de Lesquiffiou.

Un titre différent de celui de "patron", celui de FONDATEUR de l'église, sera revendiqué, nous le verrons, par la famille LE BORGNE. Ecartons, dès à présent, toute allusion en ce terme à une quelconque donation du terrain de l'enclos par un seigneur de Lesquiffiou, comme à la construction par lui de l'édifice paroissial. Il est hautement probable que le terrain de l'église paroissiale fut concédé par un vicomte de LEON; nous reviendrons sur ce sujet dans notre étude sur le PLEYBER des origines bretonnes et sur son démantèlement.

*

* *

3) - Les deux "fabriques" sollicitent du sénéchal la description des prééminences incrustées dans le pignon que l'on a dessein de démolir. Ils requièrent aussi du magistrat qu'il s'adresse aux intéressés, nobles et général de la population, afin d'obtenir leur adhésion formelle à l'opération juridique en cours.

*

* *

4- - Nous avons ici un tableau des notables du temps, répartis en trois catégories sociales : les nobles, les prêtres, les roturiers. Cette liste est parlante d'elle-même. Faisons simplement quelques remarques :

"Nobles homs" est un singulier ancien et non un pluriel. - "Pierres" a gardé du latin "petrus" son s final, comme "Jacques, François, Charles, Gilles...". Philippes, courant au 16ème siècle, a perdu son s. Ce sont les fantaisies de la langue.

"Yves" est considéré ici comme plus distingué et appliqué aux nobles et aux prêtres. Les "gens du commun" sont YVON.

Les prêtres cités sont des autochtones, c'est-à-dire de Pleyber Christ, le "Curé", officiellement le "soubz curé", est le vicaire; il est seul à porter le titre. Le RECTEUR n'est pas nommé dans cette liste. Juridiquement il n'avait pas à intervenir dans la décision en cours. Nous reviendrons sur le statut du recteur dans le commentaire du paragraphe (9) : "à tout cela le recteur a été PRESENT".

.page 949

Rappelons qu'en ces vieux écrits on disait MISSIRE avec un i pour les prêtres et MESSIRE avec un e pour les nobles.

Le patronyme dominant de cette liste de notables est Le Lédan; l'étymologie probable est "Le Large". L'homonymie étant alors courante, en de tels cas, on précise "autre" en ajoutant le domicile, d'où, "autre Lorans Le Lédan, (de) Leslouc'h".

Ceux qui seraient mortifiés de ne point trouver en cette liste le nom d'un ancêtre pourront se consoler en les supposant cachés provisoirement sous l'anonymat des notables innomés que recouvre le pudique "et cetera" de "LA MAIRE ET SAINTE VOIX DE LA PAROISSE". L'adjectif "maire" signifie "principal, prépondérant". Quant à "sain" comme dans "tête saine", il suggère l'idée de "bon conseil, bonne mentalité". En breton, cela se serait dit : "Pennou braz ar barrez. Les grandes têtes de la paroisse".

*

* *

5) - L'assemblée se déroule comme prévu; l'accord des parties ayant été préparé, il s'agit seulement de lui donner forme juridique, afin d'éviter, à l'avenir, frictions ou procès. Les parties renouvellent leur assentiment au projet en présence du sénéchal.

*

* *

6) - Le Sénéchal inspecte les lieux et constate que l'exposé de la question par les fabriques est conforme à l'état des choses. Maître KERSAINCT GILLY, mandaté (commis) par le Procureur du Vicomte pour défendre les droits de ce dernier ne trouve rien à opposer au projet envisagé. Alors, le sénéchal donne l'autorisation de réaliser les travaux mais à condition de respecter les points qui vont suivre (8).

*

* *

7) - On procède préalablement à la description détaillée des prééminences insérées dans la fenêtre du Choeur.

Ce sont, exclusivement, les armes suivantes :

1) - Dans les deux compartiments hauts (suzains) du fenestrage, les armes, en deux exemplaires, de la vieille famille de LEON, possédées par les Rohan, nous l'avons vu, à partir de 1363.

Ces armes se lisent : D'OR A UNG LION DE SABLE (noir). On les trouvera représentées en ce numéro avec celles dont nous allons parler.

L'absence en ce vitrail des armoiries des Rohan et de leurs célèbres mâcles soulève un sérieux problème d'histoire. Nous voyons, en effet, le vicomte de Rohan exiger que, dans la vitre à

refaire, on introduise les pleines armes des Rohan auprès des armes des Léon. Le document ne précise pas leurs places respectives; nous chercherons à déterminer la disposition de ces armes.

*

* *

.page 950

On voit mal des ROHAN, devenus par mariage les héritiers des LEON, autoriser la fabrique de Pleyber-Christ à placer dans le registre supérieur du vitrail les seules armes, et, de surcroît, en double exemplaire, de la famille de LEON. La disposition du fenestrage favorisait, en effet, une composition en alliance ROHAN-LEON.

L'absence des mâcles des ROHAN dans le vitrail laisse supposer que la composition de celui-ci est antérieure au mariage de Jeanne de Léon (1363) ou, à tout le moins, à sa mort. Nous sommes alors dans les dernières années du 14ème siècle.

*

* *

Ce qui nous est dit de l'exigüité de la fenêtre inciterait à vieillir encore l'édifice. Mais on évitera d'attribuer ce pignon à l'époque romane (11ème - 12ème siècles) et aux débuts du gothique (fin 12ème et 13ème siècle). Aussi petite que soit, en effet, selon le document, la fenêtre du Choeur, elle n'en disposait pas moins d'un "remplage" ou "fenestrage" en pierre de taille comportant dans la voûte un "réseau" distribué, nous dit-on, en SOUFFLETS.

Nous sommes si habitués en nos régions à voir des fenestrages en pierre de taille que nous sommes tentés de crier à l'indigence artistique devant les fenêtres d'église qui n'en possèderaient pas et dont les vitrages seraient tenus uniquement par une armature de fer. Notre église a, du côté nord, devers le clocher, trois fenêtres de ce genre. Elles sont contemporaines de la fenêtre sud proche de la tour, 1708. On a été soucieux de sauvegarder l'aspect de la façade sud : le remplage de cette fenêtre est en pierre de taille. Pour les trois autres, placées sur la façade nord, moins soignées, on a utilisé le fer, probablement par économie; aucune famille noble n'ayant de prééminences en cette partie basse de la vieille église, il n'y eut personne à faire valoir des droits sur ces vitres et d'exiger ainsi des remplages traditionnels en pierre de taille, comme on en voit sur les chapelles seigneuriales d'à côté.

*

* *

L'art roman avec ses baies étroites et le gothique à ses débuts n'utilisèrent pour leurs compositions vitrées que des châssis en fer. Les meneaux de pierre complétés par des réseaux dans la partie voûtée se développèrent à partir de la seconde moitié du 13ème siècle. Le terme de RESEAU rappelle le mot "rois" ou "rais", plus tard "rets", filet à prendre les animaux.

Les remplages ou fenestrages gothiques, "formeures" dans notre vieux langage, "constituent une menuiserie de pierre, des châssis indépendants du gros de la construction et que l'on peut démonter et réparer comme des châssis de bois. Les meneaux ont un rôle plus ou moins considérable (suivant l'importance des baies)... Les dessins (de pierre), d'apparence fantaisiste, obéissent à une tendance déterminée : ils sont compris de façon à résoudre les pesées de la clairevoüe en pressions verticales. Les redents eux-mêmes ne sont pas inutiles : ils peuvent servir à renforcer le réseau sur les points faibles" (J.A. Brutails - Pour comprendre les monuments de la France - 1919 - p 168).

*

* *

La fenêtre ancienne du Choeur, encore en place au début de 1552, avait un réseau dont les mailles ou jours sont appelées SOUFFLETS dans notre texte.

.page 951

Si l'on s'en tient aux définitions proposées par les ouvrages récents sur l'art de Bretagne, par exemple celui d'André Mussat (1979), ce type de maille de pierre est rattaché à la dernière étape du gothique (15ème - 16ème siècle), dite époque flamboyante : "SOUFFLET, dessin des remplages flamboyants en forme de quatre-feuilles étiré ou de coeur".

.page 952

L'emploi du terme de "soufflet" dans cette description n'établit pas que les compartiments armoriés de notre vitrail fussent de l'une des formes tardives retenues sous ce nom, par les historiens. La fenêtre datait probablement, nous venons de le dire, du 14ème siècle : les jours des réseaux n'étaient pas traités en formes longues et étirées comme des flammes qui vaudront au gothique final le nom de flamboyant. Le style du 14ème siècle, dit rayonnant, recourt à des formes aux courbures plus douces, rosaces, quadrilobes trèfles.

*

* *

Il nous reste encore une fenêtre de ce style rayonnant. Elle a été réemployée par Jehan Le Borgne dans la construction de la chapelle de Lesquiffiou (1534-1539) : elle fait la jonction en oblique du pignon et de la façade sud. Elle devait servir de fenêtre de pignon dans l'ancien bas-côté et fut remplacée par une fenêtre plus large, aujourd'hui aveugle. Nous ne connaissons pas le remplage de celle-ci. L'autre fenêtre à fleur de lys doit être une acquisition de Jehan Le Borgne.

La fenêtre du 14ème siècle a un quadrilobe comme remplage; dans le dessin que nous en publions l'on a veillé à souligner la bande chanfreinée qui cerne toute l'ouverture, voûte et pieds-droits. C'est ce même profil des jambages que l'on rencontre dans les baies des Jacobins à Morlaix.

*

* *

2) - Nous nous sommes attardés aux questions historiques que posaient les armes de LEON placées dans le registre supérieur du réseau. Les armes insérées en dessous soulèvent aussi des problèmes de même nature.

Commençons par le premier nommé de ceux-ci et, à ce titre de premier nommé, situé à dextre, du côté évangile. C'est le blason des LE BORGNE de Kerguydou. Rappelons, encore une fois, que le préfixe KER étant féminin, GUYDOU doit, en bon breton, se prononcer VIDOU, de même dans KERGUENNEC, le suffixe GUENNEC doit se prononcer VENNEC. Les notaires anciens écrivent rarement ces noms selon leur prononciation bretonne, dite vulgaire, KERVIDOU et KERVENNEC, mais en écriture qui sauvegarde clairement l'étymologie : Ker-guidou et Kerguennecc.

Les noms de famille français et bretons, nous l'avons dit aussi, étaient désignés anciennement par le vocable de SURNOM, le NOM désignant alors le nom de baptême.

*

* *

Nous avons eu l'occasion déjà de décrire et de publier les armes des LE BORGNE : "d'azur (bleu) à trois huchets (des cors) d'or".

L'écusson qui nous est décrit en 1552 était d'introduction toute récente dans le vitrail (1539). Nous avons raconté dans le numéro de mai 1985 (p 19 - 24) l'exploit féodal réalisé par

Jehan Le Borgne lorsqu'il obtint d'Olivier de Cornouaille la cession de l'emplacement que celui-ci possédait dans la maîtresse-vitre. Le droit d'y arborer ses propres armes était survenu à Jehan Le Borgne en vertu d'un acte pudiquement dénommé "donation". On admettra difficilement qu'il s'est agi là d'une cession gratuite sans transfert de la seigneurie foncière qui fondait le droit à la dite prééminence. Si l'on en croit l'abbé Calvez (p 113), Keromnès n'est entré à Lesquiffiou et par voie de mariage qu'en 1581. Nous essaierons de résoudre ce point d'histoire car nous sommes ici à la source même des prétentions des Le Borgne au titre de FONDATEUR de l'église.

.page 953

Il nous faut revenir aussi sur l'arrangement de 1510 entre Lesquiffiou et Le Treuscoat, dont nous traitons dans le même numéro de mai 1985 (p 8 - 15), afin de corriger une grosse erreur de lecture commise par l'abbé Calvez (Pleiber-Christ - p 46). L'auteur conclut, en effet, une citation du parchemin de 1510 par ce résumé : "Noble seigneur de Kerguennec a droit à la fenêtre de l'autre côté devers l'évangile, à la maison presbytérale et son jardin". Cela revient à attribuer à Lesquiffiou, dès 1510, non seulement la prééminence du côté évangile, mais la propriété du presbytère et de son jardin.

Tout cela est entièrement faux et, ce qui est grave, contribue à déformer l'image que l'on se fait du fonctionnement d'une fabrique paroissiale durant l'ancien régime. Le texte même du parchemin est fort clair et n'autorise pas la lecture proposée par l'abbé Calvez. Reprenons donc la question.

*

* *

Le presbytère et le jardin qui lui était attenant et qui jouxtait l'église du côté nord (ou côté évangile) étaient la propriété de l'ensemble des paroissiens constituant le GENERAL de la population. Cette résidence était mise à la disposition du RECTEUR, lequel devait l'entretenir en bon père de famille. Les autres prêtres de la paroisse avaient chacun leur résidence à titre privé, propriétaires ou locataires.

La gestion du presbytère (du RECTEUR) et de son jardin, comme la gestion des autres biens paroissiaux était l'affaire de la FABRIQUE. Aucun particulier, fut-il seigneur ou recteur, ne pouvait légitimement s'approprier un bien paroissial. Il en sera ainsi jusqu'à la séparation de l'Eglise et de l'Etat en 1904; à cette date l'Etat spolia les fabriques paroissiales de tous leurs biens immobiliers, fonciers et mobiliers.

Si le recteur apportait, de sa propre initiative, des améliorations au presbytère, il ne pouvait faire valoir cette plus value et s'en faire dédommager par la fabrique paroissiale. Si le recteur, par sa négligence, avait laissé se dégrader le presbytère, c'était à lui et, en cas de décès, à ses héritiers naturels de remettre le presbytère en l'état où il lui avait été confié. Toutes les décisions à incidences financières appartenaient à la fabrique : le recteur apprenait, à ses dépens, qu'il lui fallait respecter la coutume.

*

* *

L'interprétation de l'abbé Calvez ne tient pas compte, par ailleurs, du caractère "privé" de la transaction de 1510 et pourrait laisser croire que les prééminenciers d'une église avaient la "libre" disposition de ce bien de fabrique qu'était l'église et son enclos.

La convention de 1510 est, en effet, un arrangement entre trois particuliers, des nobles en la circonstance; l'acte est passé devant le bailli, dans une maison de "Mourlaix". La fabrique paroissiale n'intervient en aucune façon dans la conclusion juridique de ce conflit de seigneurs.

Par contre, les décisions touchant aux intérêts importants de la fabrique donnaient lieu à délibération publique au cours d'un prône de grand'messe dominicale. La population avait été avertie du sujet à débattre par une annonce prônale le dimanche précédent. En effet, c'était à l'ensemble de la population, nobles et prêtres compris, d'en débattre et de s'engager dans une

décision. Tout empiètement sur les droits de la fabrique était poursuivi devant la justice. Malgré l'énormité des frais à engager, nos populations mettaient à honneur d'entreprendre des procès pour sauvegarder l'intégrité des droits de la collectivité.

.page 954

Aussi bien, une seule des trois familles nobles engagées dans l'arrangement de 1510, celle des KERGRIST du Treuscoet, avait pris la précaution juridique de rechercher l'accord préalable de la population et de l'évêché pour l'emprise envisagée sur le terrain du "cimetière", propriété des paroissiens. Goulven de Kergrist est aussi le seul des trois candidats à "une chapelle" qui reçoit à ce moment, l'aval du recteur. Les deux autres n'étaient pas en mesure de construire leur chapelle à cette date, François de Kerguennec en raison de sa minorité et peut-être faute de ressources, Guillaume de Cornouaille parce que l'emplacement prévu n'était pas encore libre; il ne le deviendra que 120 ans plus tard, en 1630. Les Cornouaille, alors, auront disparu de la scène; leurs droits honorifiques avaient passé entre-temps en la possession de Lesquiffiou, en 1539, comme nous l'avons dit.

*
* *

En 1510, après les Rohan, la prééminence dans l'église revenait aux Cornouaille et non aux Kerguennec de Lesquiffiou. Cette observation est de grande importance historique pour Pleyber Christ et met en valeur le rôle de Jehan Le Borgne dans la promotion de Lesquiffiou et dans la construction de notre présente église.

*
* *

Nous poursuivons le commentaire de l'acte prônal du 5 mars 1552. La date de 1551 gravée au fronton de la porte de tour située dans le temps les travaux de la partie ouest du présent édifice. Le document du 5 mars 1552 prélude à la construction du Choeur par quoi, semble-t-il, s'achève l'édifice dans la structure qui fut envisagée en 1550. Plus tard interviendront des agrandissements d'importance, que nous étudierons dans l'ordre de leur réalisation.

Nous en sommes présentement au paragraphe 7 du document de 1552, relatif aux armoiries peintes à cette date sur la maîtresse vitre, dont la démolition est envisagée. L'accord des familles nobles détentrices de ces prééminences est requis avant toute transformation du chevet. A quoi vise la rencontre du 5 mars 1552.

*
* *

Le titre de MAITRE donné à Jehan Le Borgne n'a rien de nobiliaire; il indique une compétence juridique dans le cas, acquise par l'intéressé à la suite d'études universitaires. Les nombreuses juridictions féodales qui recouvraient la région faisaient ample consommation d'officiers de justice, de notaires et d'avocats; la noblesse en avait presque fait sa chasse gardée. Jehan Le Borgne a dû exercer l'une de ces professions dites "de robe". Pour en trouver la trace il faudrait disposer d'archives autres que les siennes propres.

Jehan Le Borgne, nous l'avons vu, avait réussi à se faire "donner" par Olivier de Cornouaille l'emplacement à ses armes que ce dernier possédait dans la maîtresse-vitre. Il semble bien que Jehan Le Borgne ne fit pas l'acquisition préalable de la Seigneurie de Keromnès.

*
* *

.page 955

La famille CORNOUAILLE-KERGUERN avait ses racines à Guipavas sur le domaine ducal de Brest-Saint Renan.

Cette famille possédait à Pleyber-Christ la PREVOTE de Keromnès-La Salle. Dans les prééminences de l'église paroissiale les Cornouaille venaient immédiatement après les Léon-Rohan, sans doute au titre de la PREVOTE.

"A l'origine (12ème siècle), le PREVOT était un agent seigneurial préposé à l'administration d'une PREVOTE avec compétence judiciaire, financière et militaire. Dépouillés de l'essentiel de leurs attributions par suite de la mise en place de SENECHAUSSEES, les prévôts continuaient à Brest et à Saint Renan à percevoir une partie des rentes domaniales; rétribués à l'origine par un FIEF attaché à la dignité de prévôt, ils étaient dits PREVOTS FEODES, ce qui ne les empêchait pas de retenir pour leur salaire une partie (le sixième) des sommes qu'ils encaissaient". Ainsi s'exprime Jean Kerhervé dans le lexique qui accompagne la publication du rentier de 1544 relatif aux "BIENS DE LA COURONNE dans la sénéchaussée de Brest et Saint Renan" (1984). Olivier de Cornouaille y est cité aux folios 159-160.

*

* *

Plusieurs grandes seigneuries bretonnes s'organisèrent comme le duc en prévôtés pour assurer la recette des redevances sur leurs vastes domaines; ce fut le cas de ROHAN et le régime appliqué à notre région de Pleyber-Christ.

Dans son HISTOIRE DES INSTITUTIONS DE LA BRETAGNE, tome II p 309, PLANIOL parle à ce propos de SERGENTERIES FEODEES.

Les grande seigneuries, dit-il, "étaient semées de terres concédées à la charge de faire le service de la recette. C'étaient des sergenteries féodées analogues à celles qui existaient sur les domaines ducaux... Ces sergenteries placées sous les seigneurs autres que le duc ne nous sont guère connues que par des aveux postérieurs à 1500. Mais... l'organisation des sergenteries remonte certainement à la période ducale. Au 16ème siècle toutes ces terres étaient considérées comme nobles. Tantôt il en existait une par paroisse; tantôt chacune d'elles desservait plusieurs paroisses. Elles paraissent avoir été assez exigües. Comme sur les domaines ducaux, ces sergenteries prenaient aussi le nom de prévôtés".

*

* *

La prévôté de KEROMNES relevait de la seigneurie Léon Rohan. Le MOULIN DU PRE, à l'est du bourg, avait dépendu du fief de Keromnès. On trouve trace de redevances féodales à la PREVOTE de Keromnès jusqu'aux approches de la Révolution française.

Ainsi, dans l'aveu des biens de la fabrique fournie à la juridiction de Daoudour le 21 août 1753, on lit à l'article 12, concernant le village AN REFURET au nord de Keromnès : "affermé pour la somme annuelle de 18 livres deux sols, chargée par an de CHEFRENTÉ à la PROVOTÉE de Keromnès de 6 deniers au ban des autres chefrentes".

De même, pour un bien de fabrique situé à Gorrébloué (article 13) et loué 23 livres 5 sols, l'héritage roturier est "chargé d'un sol de chefrente à la Seigneurie de Landivisiau et d'un autre sol à la provotée de la SALLE KEROMNES".

.page 956

Le même aveu de 1753 signale encore, à l'article 59, une maison d'habitation ou "manale" située au bourg, avec terres et puits, louée 55 livres 15 sols, et chargée de "6 sols de chefrente à la provotée de la Salle Keromnès".

Rappelons qu'une "chefrente" est la rente d'origine due à un seigneur pour un bien foncier dont il s'est dessaisi en faveur de quelqu'un. Cette rente "à perpétuité" est généralement très faible. Les comptes de la fabrique pour les années 1764 à 1788, les seuls qui soient conservés de l'ancien Régime, notent année après année :

"Pour provotée de la Salle, 1 livre 11 sous 6 deniers". J'ai oublié de noter le nom de la personne à qui ces modiques sommes étaient destinées (Archives départementales 162 G 5).

*

* *

Les CORNOUAILLE-KERGUERN étaient aussi seigneurs du BOIS DE LA ROCHE en Commana. Ils avaient leur tombe dans l'église abbatiale du Relecq. La voûte de leur enfeu, du même style que celle du Treuscoat en notre église, a conservé en leur état ses trois blasons d'origine; ils ont échappé à la fureur destructrice de la Révolution. L'enfeu est appuyé au mur du transept sud : l'écusson d'en haut porte les armoiries pleines du "surnom" Cornouaille. Les deux autres représentent les alliances Cornouaille-Poulmic (vers l'est), Cornouaille-Kergorlay (vers l'ouest). Nous les reproduisons en ce numéro.

Ces armes des Cornouaille telles qu'on les voit au Relecq se lisent : "fretté d'argent et d'azur, qui est Kerguern, chargé d'un croissant de gueules (rouge), qui est Kernéau (ou Cornouaille)". Ainsi se présente, dans le tome I de Dom Morice, le sceau N° 20 de Guyomar de Cornouaille (en 1313). Les frettes désignent les bandes entrecroisées dans un écusson.

*

* *

La pierre tombale du Relecq que nous avons publiée dans le numéro précédent représente un magnifique écu fretté, mais sans croissant. C'est la tombe d'un chevalier, probablement du parti français (fleurs de lys). Cette dalle de granit fut trouvée dans l'emplacement du cloître auprès de la porte d'entrée nord de l'église.

Peut-on identifier ce chevalier ? L'absence de croissant dissuade d'y voir un KERNEAU, même avec le "surnom" francisé de CORNOUAILLE. On pourrait penser à un KERGUERN dont l'écu était constitué de simples frettes; selon Pol de Courcy, les Kerguern se fondirent dans Cornouaille vers 1300.

Une autre famille noble, trégorroise celle-ci, pourrait revendiquer cet écu fretté. Les GUICAZNOU eurent, en effet, des accointances avec la jeune abbaye cistercienne du Relec. La branche aînée de GUICAZNOU, vieille famille de Plougasnou (GUIC = bourg), posséda la seigneurie de BODISTER en Plourin-lès-Morlaix. A la fin du 13ème siècle, cette importante seigneurie passa aux DINAN-MONTAFILANT, selon Pol de Courcy. Les armoiries des GUICAZNOU sont identiques à celles de Kerguern.

Si les bâtiments de l'abbaye sont implantés dans le diocèse de Léon, la rivière séparative d'avec le Tréguier passe à cinquante mètres du chevet de l'Abbatiale. Les terres situées au-delà de cette limite territoriale devinrent propriété de l'Abbaye, elles faisaient partie de la paroisse de Plourin dans la zone de la vieille seigneurie de Bodister. La dotation a dû être le fait de celle-ci.

Rien d'étonnant qu'un Guicaznou se soit fait inhumer dans l'abbaye.

.page 957

*

* *

Quoi qu'il en soit de l'attribution de la pierre tombale, l'implantation des Cornouaille dans le pays est ancienne. Guillaume de Cornouaille en était persuadé. En 1510, il fait valoir par son procureur ou représentant, Guillaume du Vieux Chastel, que "lui-même et ses ancêtres de tout temps sont en possession de la vitre et fenestre de l'aultre côté (le nord) devers l'évangille et maison presbytérale d'icelle parroesse et de la masière (muraille) costière ou dict endroit".

.page 958

Ni Lesquiffiou ni le Treuscoët ne lui disputent cette prééminence. Ils consentent à ce que Guillaume de Cornouaille "pourra pareillement y faire édifier chappelle et la conduire et eslancer comme tous eulx (comme eux) tant en hault que en bas, comme bon luy semblera du dict costé et icelle eslancer ou jardrin de la dicte maison presbyteralle".

C'est ce texte dont l'abbé Calvez nous a donné plus haut un résumé : l'infidélité est patente (numéro précédent p 27); Guillaume de Cornouaille ne pouvait, sans déchoir, faire moins que les deux autres seigneurs, inférieurs à lui au regard de leurs prééminences en cette église.

.page 959

*

* *

Où placer cette "vitre et fenêtre", côté évangile, dont Guillaume de Cornouaille revendique la possession immémoriale. Il ne s'agit pas, semble-t-il, de la portion de la maîtresse vitre du Choeur que Jehan Le Borgne se fera "donner" en 1539 par Olivier de Cornouaille : cette fenêtre n'est pas à lui. Il est très probable que la fenêtre en question était au chevet est du bas-côté nord. Avant la mise en place des grands retables en bois des 17ème et 18ème siècles, nos églises à deux bas-côtés disposaient d'une fenêtre à l'extrémité est de ceux-ci. D'autre part, la "masière costière", la muraille basse qui fermait l'église du côté du jardin du presbytère, ne disposait pas, semble-t-il, de fenêtres, du moins dans la travée des Cornouaille. Beaucoup de nos vieilles chapelles eurent un mur aveugle du côté nord, sans doute pour des raisons climatiques mais aussi pour des motifs de sécurité contre les voleurs : ceux-ci ont sévi à toutes les époques, l'objet des vols ayant simplement évolué de l'argent et métal précieux aux bois sculptés.

Dans cette interprétation, qui me paraît assurée, de la place de la "vitre et fenêtre", on ne peut situer la "maison presbytérale" contre le chevet du bas-côté nord, là où l'on fera la sacristie actuelle plus tard, au 17ème siècle. Le presbytère devait être dans le prolongement du chevet vers le nord, comme nous l'avons implanté sur le plan de masse de l'église en 1510 (mai 1985 p 17).

Les fenêtres marquées sur ce plan du côté nord n'existaient pas, si du moins l'analyse précédente est juste. Le presbytère avait certainement sa communication avec l'église, mais l'emplacement proposé dans la "masière costière", revendiquée par Guillaume de Cornouaille, n'est pas conforme au texte précédent de 1510. Comme les anciens chevets plats respectaient la monumentalité de la façade, on n'envisagera pas une entrée dans le pignon comme l'entrée actuelle de la sacristie. Peut-être sera-t-on dans le vrai en se représentant l'entrée de service du côté sud (cimetière), "l'huys" dont il est question dans le document, permettant le passage du Choeur au cimetière.

*

* *

Puisque nous en sommes à nous corriger pour améliorer notre travail, précisons deux points concernant les moulures du soubassement au sud et au nord de l'édifice actuel.

Depuis que nous avons mis en chantier cette étude sur l'église, j'ai prêté une grande attention aux moulures des soubassements de nos édifices anciens en Léon, Tréguier et Cornouaille, afin de compenser par des analyses stylistiques la pauvreté de notre documentation écrite.

A partir de nos observations nous proposons de corriger ainsi le texte consacré aux moulures p 22 du numéro de juin 1985.

Commençons par la moulure (figure 1) qui règne sur la façade ouest, celle du clocher. Elle comporte un bombé ou doucine qui tranche sur le creux ou cavet, en usage de la fin du 14ème siècle jusqu'au milieu du 16ème siècle, l'époque du gothique flamboyant. C'est ici que nous observons la première apparition de la moulure (I) en doucine; la date inscrite sur la porte renaissance de la tour 1551 marque aussi l'entrée de la doucine dans les soubassements comme dans les arcades intérieures et les jambages des fenêtres. Les exemples abondent dans la région

de la nouveauté architecturale de la doucine, ces exemples sont postérieurs de quelques années à l'emploi qui en est fait dans notre église. Ainsi, l'entrée monumentale de l'enclos de Saint Thégonnec, datée par une inscription de 1587, recourt au même type de moulure en doucine dans le soubassement.

.page 960

La moulure de la façade ouest se retourne légèrement juste l'épaisseur du mur, sur la façade nord. Mais le profil (fig II) du soubassement de ce dernier côté est d'un style très différent et beaucoup plus simple. Il est du type courant, partout observé durant la période du gothique flamboyant (fin du 14ème - milieu du 16ème siècle). On peut parler ici d'une réutilisation du soubassement nord de la vieille église : une des rares reliques de celle-ci. Le profil comporte un creux large ou cavet.

Sur les façades sud et est règne une moulure complexe très soignée dont nous reprenons aussi le dessin. Dans le passage incriminé du numéro de juin 1985, j'émettais l'hypothèse que certains éléments de ce soubassement avaient été récupérés de l'église ancienne de 1510 : le modèle en aurait servi pour les parties plus tardives des murailles, en particulier dans le chevet de 1678.

C'est en vain que l'on chercherait une moulure de ce genre sur des édifices du style flamboyant (14ème - 16ème); le modèle courant, nous venons de le dire, était celui du soubassement nord (fig. II). Certes, la moulure (III) est employée dans le chevet de la chapelle de Lesquiffiou; mais elle se poursuit aussi dans le retour en angle droit du Choeur de 1678, là où fut logée au 19ème siècle la sacristie sud.

Il est plus raisonnable d'admettre que la moulure (III) fut adoptée pour la muraille extérieure commune aux deux chapelles du Treuscoët et de Lohennec. On pourrait la dater, dès lors, de 1520 environ. Pour des raisons d'harmonie, on aura suivi ce modèle dans les murailles postérieures aux chapelles du Treuscoët et de Lohennec, à savoir la chapelle de Lesquiffiou (entre 1534 et 1539), le porche sud (1666), le Choeur avancé (1678), puis la sacristie, en deux étapes, qui suivit immédiatement et la dernière chapelle sud contre la façade ouest (1708).

Dès 1551, on l'a vu, un autre modèle est adopté (fig. I) sur la tour : il eut du succès dans la région. Par contre, la moulure (III) du Treuscoët ne fit pas école hors de Pleyber-Christ. Nous ne lui avons trouvé ni antécédents ni imitateurs. Des yeux plus exercés en ont peut-être observé d'autres spécimens.

*

* *

Nous prêtons attention aux chaussures que portent les gens et mesurons leur distinction à la façon qu'ils ont de poser leurs pieds chaussés l'un devant l'autre.

.page 962

Les soubassements de nos édifices sont leurs chaussures; nous dirions, leurs SABOTS. Ils ont une fonction à remplir, qui n'est pas seulement d'ordre esthétique, mais aussi utilitaire : faire glisser à quelque distance des fondations les filets d'eau de pluie qui se formeraient sur la surface des murailles.

Par la suite, l'on ne fut pas toujours assez soucieux de maintenir en évidence le soubassement de nos églises et de nos calvaires. C'est ainsi que le magnifique soubassement de la croix du cimetière a été enfoui dans les couches successives du sable des allées. Avant de réaliser le présent dessin nous avons tenu à confirmer notre sentiment par une légère fouille.

Cette croix du cimetière serait un excellent exercice d'observation. A part l'embranchement en corniche dont nous venons de parler et les deux groupes du panneau élevé, tout le reste, dont le crucifix, est inauthentique et fort mal restauré.

*

* *

3) - Pour achever notre commentaire du paragraphe 7 traitant des armoiries, il nous reste à envisager les armoiries portées sur la maîtresse vitre, du côté épître, que Jehan Le Borgne revendique pour sa femme, Margarite de Kerguennec, dame de Lesquiffiou, comme étant "les armes anciennes de la dicte maison de Lesquiffiou", à savoir : "de sable (noir) à un lyon d'argent (blanc) billetté de mesmes avecques ung anellet aussi de mesmes estant au revers de la queue d'icelluy lyon". Le dessin en a été proposé p 10 du numéro précédent.

Personne n'est en mesure, ce 5 mars 1552, d'identifier ces armoiries et de donner le nom de famille - on dit alors le SURNOM - auquel attribuer ce blason. Il ne s'agit certainement pas des armoiries des KERGUENNEC puisque Jehan Le Borgne avait de bonnes raisons de connaître celles-ci, étant celles de son épouse.

On ne peut douter par ailleurs que ces armoiries fussent la possession de la maison de Lesquiffiou : la chose devait être admise dans la noblesse de la paroisse et dans la population. Aucune protestation ne s'est élevée en tout cas, contre la revendication de ces armoiries par la dame de Lesquiffiou.

Un siècle plus tard, on ne se fera plus de scrupules à attribuer ces armoiries au surnom KERGUENNEC, soit KERVENNEC en bonne prononciation. Nous lisons, en effet, dans l'ARMORIAL BRETON d'écuyer Guy Le Borgne, bailli de Lanmeur (1667) : "KERVERNEC, jadis au dit lieu en Plouvorn, évêché de Léon, et à Lesquiffiou - de sable au lion d'argent, l'escu semé de billettes de mesme - ROCH AN HERON, idem" (p 158). L'ouvrage ne témoigne certes pas d'une recherche approfondie; sur ce point il se contente de répéter ce qu'on disait à Lesquiffiou au 17ème siècle.

Ces fausses armes de KERGUENNEC ne sont pas les seules inventées par les Le Borgne. Ce sont eux qui ont imaginé aussi et utilisé, comme nous le verrons, dans l'église les armes du surnom LESQUIFFIOU. Guy Le Borgne, tout naturellement, en fait état dans une notice copieuse sur Lesquiffiou; il ne donne bien sûr aucune référence à ces époques anciennes.

*
* *

Pol de Courcy, en 1840, a publié, lui aussi, un recueil d'armoiries intitulé NOBILIAIRE et ARMORIAL DE BRETAGNE. Nous lui laissons la responsabilité du blason qu'il donne aux KERVENNEC. Notre réserve tient à ce que nous n'avons rencontré ce blason dans aucun document.

.page 963

Le même auteur consacre une notice aussi au surnom LESQUIFFIOU. Il cite sa référence, précisément le bailli de Lanmeur. Pol de Courcy y ajoute une devise en breton qui sent l'artifice tardif du 19ème siècle. Voici la devise de Courcy :

"LESQUIFFIOU (DE), sr du dit lieu, paroisse de Pleyber-Christ, évêché de Léon.

D'argent à trois souches déracinées de sable (noir) (G. le B.). Devise : QUEMER AR C'HOAT, HA LES AR C'HIFFIOU (Prends le bois et laisse les souches)".

LESQUIFFIOU est un ancien nom de lieu. Le préfixe LES incite à le dater bien avant l'an 1000 et à lui donner une signification seigneuriale : LES, ou LIS en vieux-breton, est traduit par le latin "aula" - Cour. De même la gallois "Ilys" désigne un château. Il devait s'agir, aux origines bretonnes, d'une demeure en bois protégée par une palissade. C'est peut-être à celle-ci que ferait songer le pluriel QUIFFIOU, "tronc d'arbres" plutôt que "souches".

Si l'on ne peut faire aucune confiance aux armoiries "à souches" du nom de Lesquiffiou, on accordera une bonne vraisemblance au blason revendiqué pour cette maison par Jehan Le Borgne. A une nuance près, ici un "annelet" derrière la queue du lion, c'est un blason commun à LA ROCHE-HERON et à COETLOSQUET.

On arrêtera nos investigations à ce point d'incertitude. Ajoutons en commentaire au paragraphe 7 que la maîtresse vitre ne comprend aucune marque de noblesse autre que les blasons décrits. Le constat en est fait pour couper court à d'éventuelles prétentions.

*

* *

8) - Le constat des prééminences terminé, les paroissiens s'engagent à reproduire les blasons dans la nouvelle fenêtre et à joindre aux anciens les pleines armes de ROHAN.

9) - Nous apprenons le nom du recteur et les fonctions plus honorables qu'il remplissait dans la cathédrale de Saint Pol; il habitait cette dernière ville. La paroisse était confiée à un curé (vicaire), Missire Jehan MERYADEC. C'était la mode du temps que les recteurs de paroisses importantes eussent des fonctions autour de l'évêque et ne résident pas dans leur paroisse.

Louis Le Guennec a lu "Missire Yves COETELIN" pour le nom du recteur. La lecture COETELM me paraît plus exacte. Aucune de ces formes n'est attestée par ailleurs.

Nous avons fait remarquer que le recteur est simplement "présent" : il n'a pas voix au "chapitre".

*

* *

10) - 11) - 12) - Tant que l'accord n'est pas conclu juridiquement il est interdit de toucher au Choeur sous peine de poursuites.

Toutes les parties s'engagent à tenir les termes de l'accord.

Les frais sont tous à la charge des paroissiens. Chaque partie aura sa copie de l'acte sur parchemin.

E - LES TRAVAUX

Au 19ème siècle, dans nos régions, on construisit beaucoup d'églises pour remplacer les anciennes, jugées trop petites, vétustes et sans doute démodées. L'emplacement lui-même était nouveau, plus ou moins proche de l'ancien édifice. On pouvait dès lors utiliser la vieille église jusqu'à ce que la nouvelle fut achevée. Ce fut le cas, par exemple, à Taulé, Henvic, Mespaul...

.page 964

On ne procédait pas ainsi aux époques anciennes : on rebâtissait, en général, aux mêmes emplacements et l'on s'arrangeait pour éviter l'interruption du culte, quitte à en subir une certaine gêne, particulièrement au moment de la construction du Choeur.

*

* *

Nous allons tenter, avec l'aide de François Gaouyer, de proposer un déroulement probable du chantier de l'église autour de 1551.

Regroupons les observations déjà faites :

1) La porte sous la tour est datée de 1551 par une inscription gravée dans le fronton.

2) Sur les bases de la tour et dans les arcades de la nef apparaît une moulure nouvelle, dite "en doucine" (convexe) par différence avec la moulure en usage à l'époque du gothique flamboyant, la moulure "en cavet" (creux). Nous relevons ici les premiers emplois de la doucine en nos régions. Les bulletins précédents ont largement illustré ces détails d'architecture.

3) En mars 1552, les travaux de la nef sont assez avancés pour qu'il devienne urgent de prendre la décision concernant les prééminences à respecter dans le chevet du Choeur qui est à reconstruire.

Ainsi les travaux de construction des piliers de la nef et de leurs arcades ont débuté par le massif de la tour et ont progressé en direction du Choeur.

Les "picoteurs" ou tailleurs de pierre préparèrent leurs pierres dans l'enclos même, à l'abri des cabanes. La mise en place des arcades se fit à l'aide de formes ou gabarits.

*

* *

4) Les piliers de la nef sont cylindriques, suivant un modèle apparu dès le 15^{ème} siècle : les voussures des arcades prennent appui sur les piles sans recourir à des chapiteaux.

Ces arcades sont composés de deux voûtes indépendantes l'une de l'autre. L'arc supérieur joue un rôle fondamental dans la structure de l'édifice : c'est sur la suite des arcades que reposent les deux murailles de la nef qui soutiennent charpente et toiture.

L'arc en dessous, simplement accolé à l'arc porteur, joue un rôle esthétique seulement; nous l'avons appelé "arc enjoliveur" dans nos dessins précédents.

Les joints de ciment que nous apercevons entre les deux arcs, comme entre les pierres qui les constituent ne contribuent en aucune façon à la solidité de l'ensemble. Celle-ci est uniquement affaire de composition des forces.

L'arc enjoliveur prend appui sur les piliers, lesquels sont taillés en débordement pour le recevoir.

*

* *

5) Sept des dix piliers de la nef ont des bases octogonales, c'est-à-dire à huit pans : ce sont les cinq piliers du côté nord et les deux du côté sud proches de la tour. Les trois autres, vers le Choeur, ont des bases circulaires : elles délimitent les trois chapelles seigneuriales de Lesquiffiou, du Treuscoët et de Lohennec.

.page 965

Ces trois chapelles, nous l'avons établi, sont antérieures de quelques années à peine aux travaux de la nouvelle église. Elles furent intégrées à celle-ci par le moyen d'arcades latérales prenant appui sur les piliers de la nef correspondants. On a peut-être jugé la base circulaire plus élégante dans ces chapelles seigneuriales que l'octogone en usage plus anciennement.

6) L'oeil le moins exercé reconnaîtra sans peine le travail en sous-Oeuvre qui dut être accompli dans les piliers de la nef situés du côté nord lorsqu'on voulut élargir l'église de ce côté et lui donner là son aspect présent. Cela se fit en deux fois, comme on le verra, vers 1630, puis en 1708.

Pour l'instant, en 1552, l'édifice reste bloqué de ce côté nord par le jardin du presbytère. Rien ne fut ménagé en attente dans les 5 piliers pour recevoir les arcades des futurs bas-côtés du nord.

7) Le porche actuel fut construit en 1666, un siècle plus tard. La chapelle Notre Dame de Pitié, présentement en attente de restauration, suivit de peu le porche. En 1708 il ne restait de l'étroit bas-côté ancien sud que la portion entre le dernier pilier de la nef et la façade de la tour.

L'élargissement se fit cette année-là par le moyen de la double arcade latérale et de son pilier intermédiaire, tels qu'ils sont actuellement.

*

* *

Nous sommes en mesure désormais de suivre le déroulement probable des travaux en 1551-1552.

On laissa en place la vieille église et ses trois chapelles seigneuriales. On put ainsi travailler à l'abri et assurer le culte durant le chantier.

.page 966

On pouvait envisager deux alignements pour les nouveaux piliers : l'un à l'intérieur de la nef ancienne, l'autre dans chacun des bas-côtés. On adoptera, semble-t-il, le procédé le plus simple, juxtaposer en dedans les nouvelles arcades aux anciennes. C'est bien le sentiment de François Gaouyer.

.page 967

Après la tour, on édifia en direction du Choeur la double série des piliers de la nef, avec leurs arcades.

Quand le chevet du Choeur fut achevé en 1552 et muni de ses deux contreforts, on maçonna les deux murailles de la nef par dessus arcades et piliers. On y introduisit des poteries acoustiques, goulots ouverts sur la nef, destinés à étouffer l'écho. On aperçoit encore bon nombre de ces goulots. Plusieurs ont été obturées par les enduits, ce qui empêche d'en étudier la répartition.

La maçonnerie fut montée jusqu'à joindre la charpente tout au long de la nef et lui servir désormais de support.

Les vieux piliers et leurs arcades ne soutenant plus rien furent démolis. A défaut de comptes paroissiaux on peut citer une note de dépense relative à une démolition analogue dans l'église de Saint Thégonnec un siècle plus tard (1656-1657). "A des laboureurs pour deffaire les vieilles arcades de la grande nef de l'esglise, une autre petite arcade et la muraille costière, pour descendre les vieux bois et couverture qui estoient de ce costé... 13 livres".

*

* *

Une charpente prend appui sur une muraille par le moyen de la SABLIERE. Il s'agit d'un élément même de cette charpente posé horizontalement et en long. Son objet est de supporter les extrémités d'autres pièces de bois, une succession de fermes... des entrails...

Sur les deux murailles de la nef on fit reposer de l'une à l'autre neuf grandes poutres ou ENTRAITS. Liés à la sablière, leur office était celui de TIRANTS empêchant l'écartement des murs par poussée de la charpente.

Un entrail est tout proche de la tour; il est caché par la tribune. Le suivant a été scié pour dégager l'espace de l'ancien orgue. Toutes les poutres sont à ENGOULANTS, c'est-à-dire qu'elles sortent à chaque bout de la gueule d'un monstre. Deux autres gueules sont représentées en opposition dans la partie médiane des trois premières poutres du Choeur. Entre ces deux monstres, des blasons sont sculptés devant et derrière; les armoiries n'y sont plus peintes.

Ces trois premières poutres sont ornées aussi de bandes semées d'HERMINES (Bretagne), poutres 1 et 2 et de bandes alternées d'hermines et de FLEURS DE LYS (royauté) sur la poutre 3; les fleurs de lys ont été rasées à la Révolution.

La quatrième poutre est plus tardive; elle fut réalisée en 1658, comme il y est sculpté avec le nom du Gouverneur de l'église : "Y(von): INISAN : GO(verneur) 1658". Cette poutre très creusée de motifs portait aussi un semis d'hermines et de fleurs de lys : la Révolution s'est attaquée aussi à ces ornements. Nous avons déjà rencontré cet honorable marchand de toiles de Kervern.

*

* *

La SABLIERE est ornée dans toute sa longueur. Nous nous proposons d'en offrir des photographies aux lecteurs ainsi que d'autres sujets d'église. Comme les poutres du Choeur, la sablière de celui-ci date de 1552. Le reste est du 17^{ème} siècle; nous en reparlerons.

L'ornementation de la sablière semble réalisée par application sur la sablière proprement dite d'une corniche mince sculptée. Le motif du Choeur est constitué d'oiseaux fabuleux.

.page 968

*

* *

Le Choeur de 1552 occupait les deux travées d'en haut. Il devait être clos au nord et au sud de claires-voies de bois. Il était séparé de la nef des fidèles par un JUBE, comme on en voit à Lambader. Un certain décrochement de la sablière entre le Choeur et la chaire pourrait en garder la trace.

A Saint Thégonnec, en 1657-1658, on faisait encore de gros frais autour du jubé : "pour accommoder le jubé et poser le crucifix en sa place 10 livres 10 sols. Pour lever le Jubé tant aux ouvriers pour une arbre de chesne acheté d'Alain Picart et planche de sapin 269 livres 16 sols".

Il semble qu'on ait conservé en 1552 le crucifix du 15ème siècle. Il s'agit du beau crucifix dressé présentement dans la chapelle de la Vierge. Il était sur la poutre de gloire du jubé face aux fidèles.

Au 16ème siècle, la plupart des maisons de cette région étaient couvertes en genêt, BALAN. Mais, pour l'église, par respect, on recourait à l'ardoise. Le procédé de fixation était la cheville de bois perçant l'ardoise et prenant appui sur le bord supérieur d'une latte, GOULAZ, en breton. Les lattes étaient fixées aux chevrons ou aux fermettes par des clous de fer. Les ardoises étaient collées les unes aux autres par un mortier d'argile, qui assurait l'étanchéité de la toiture.

Les comptes de Saint Thégonnec, plus récents d'un siècle, gardent le souvenir des vieux procédés de couverture : "clous et lattes pour servir à la couverture... 235 livres.

4 fustailles de barriques pour faire des CHEVILLES pour couvrir l'église... 3 livres" (Archives départementales 25 G 58 - Comptes de fabrique 1649 - 1650).

*

* *

Les enduits intérieurs étaient constitués d'un torchis d'argile stabilisé en surface par un lait de chaux.

- "45 sols pour du FOIN pour faire mortier pour couvrir l'église et blanchir faisant ensemble 5 livres 05 sols..." (1649-1650). Il s'agit plutôt d'enduit, me semble-t-il, que de mortier de toiture.

C'est au genêt et divers bois qu'on recourait pour obturer les fenêtres en attendant leur vitrage, ainsi que pour clore les parties en chantier.

"Pour bois et genêts qu'ils avoient fait mettre dans les fenestres de la dicte église en attendant y avoir mis des vitres... 4 livres 10 sols (comptes 1650 - 51)... Payé tant en genetz et charroy d'iceux et autres bois pour garnir le devant de l'église où l'on fait le bastiment neuff qu'aux ouvriers qui les ont mis en Oeuvre... 12 livres" (1654 - 1655).

Ces bois et genêts étaient vendus après usage. Ainsi "vieux bois et genetz ayant servi à clore le chapelle de HERLAN (dans l'église)... 19 livres (1656 - 57)".

Les vitraux étaient protégés contre les méfaits par des treillis de bois, qui leur ôtait beaucoup de lumière : "4 traillis pour protéger vitres, compris la façon bois et clous... 60 livres (comptes 1650 - 51)".

*

* *

Nous aurions aimé évoquer les conditions salariales et économiques des divers corps de métiers à cette époque. Nous ne disposons d'aucune donnée pour ce pays. Aussi bien serions-nous dans l'impossibilité d'établir une comparaison sérieuse avec les conditions salariales et le prix des choses aujourd'hui.

.page 969

Les travaux pour l'église étaient payés pour une part en nature, logement et repas à l'auberge. Les frais de forge pour l'outillage des picoteurs étaient à la charge de la fabrique. La signature d'un marché, l'achèvement d'un travail s'accompagnaient de collations.

Les bénévoles de la campagne qui assuraient avec leurs charrettes les lourds et longs transports de matières pondéreuses ou qui prêtaient main-forte aux maçons et aux charpentiers pour mettre en place de lourdes pierres ou les grosses poutres de la nef étaient "récompensés" par des repas copieux. La fabrique, en certains cas de grandes manoeuvres, achetait un boeuf, du bois pour le cuire et une ou plusieurs barriques de vin pour l'arroser. Le soin de la préparation était confié à "l'hôte" ou aubergiste du village.

C'est ainsi qu'on opérait à Saint Thégonnec dans la seconde moitié du 17ème siècle. Mais c'était certainement une très ancienne pratique comme de donner un verre de vin aux hommes le jour de leur communion pascale "une barrique de vin pour la communion aux fêtes de Pasques de 1650... 42 livres".

Pour des travaux bénévoles exécutés au commencement du carême 1653, on ne servit pas de viande mais du poisson. La fabrique de St Thégonnec paya en pain, poisson et beurre 70 livres 15 s. A quoi on ajoutera le vin : cette année là, on acheta au moins 5 barriques de vin, revenant, avec leur transport, à 52 livres environ.

Les tailleurs de pierre touchaient alors 12 sous par jour; ils avaient droit, en outre, à un potage que la fabrique payait 1 sou à l'aubergiste. Le logement des divers travailleurs était à la charge aussi de la fabrique.

Les temps ont changé. Ils changeront encore.

.page 970

F - JEHAN LE BORGNE ET LE TITRE DE FONDATEUR DE L'EGLISE

La suite de l'histoire de notre église va nous montrer la famille LE BORGNE de Lesquiffiou en possession tranquille du titre de FONDATEUR de l'église et des privilèges afférents à ce titre. Il semble bien que la revendication soit consécutive à l'entrée en scène de Jehan Le Borgne, sieur de Kervidou, comme époux de Marguerite de Kervenec, dame de Lesquiffiou. Celle-ci succède, nous l'avons dit, à son frère François de Kervenec, mort sans enfant le 2 mars 1534.

*

* *

Nous avons vu qu'en 1510, selon l'ordre des prééminences pratiqué dans l'église, c'étaient les CORNOUAILLE qui venaient immédiatement après les seigneurs dominants, LEON - ROHAN, et non les KERVENEC de Lesquiffiou. Ces derniers, au même titre que les autres familles nobles, avaient des droits dans l'église, mais pas de droits particuliers sur l'église, le droit par exemple de faire montre de leurs armes en divers endroits de l'édifice ou d'élever des tombes armoriées dans le Choeur. Toutes choses que nous verrons les LE BORGNE établir et revendiquer âprement en tant que FONDATEURS de cette église.

Les abbés du Relec prétendaient eux aussi au titre de FONDATEURS de l'église de Plounéour-Ménez. La population de cette paroisse, avec à sa tête Guillaume du Coëtlosquet, décida de se construire une église neuve (la présente), en 1649. René de Rieux, évêque de Léon, eut à donner son aval en tant que FONDATEUR au titre d'abbé du Relec, (Notre Dame du Relec, par H. Perennès, p 28).

Nous n'avons trouvé nulle part cette notion de FONDATEUR d'une église paroissiale. Si l'on peut se faire une idée assez claire de ce qu'elle recouvre de privilèges, on est bien en peine de cerner les "fondements" d'un tel titre. Peut-être s'agissait-il seulement d'être reconnu comme le premier des seigneurs de la paroisse, sans avoir joué, pour autant, un mécénat singulier à l'égard de l'église.

*

* *

Telle est bien la position honorifique à laquelle accéda la famille LE BORGNE par le fait de la cession à Jehan Le Borgne, en 1539, de la prééminence dont jouissait en notre église Ollivier de CORNOUAILLE. Le terme de "donation" employé à cette occasion recouvre probablement une transaction financière entre les deux parties : Jehan Le Borgne avait trop d'intérêt à cette opération.

Aussi bien savons-nous par Monsieur Claude Roussel que ce même Ollivier de Cornouaille, vers cette époque, vendit sa seigneurie du BOIS DE LA ROCHE, en Commana, à un autre seigneur, de Bouvens, me semble-t-il. L'abandon de ce bien dut lui peser, car le droit de sépulture des Cornouaille au Relecq était lié à la possession de la seigneurie du Bois de La Roche.

Manifestement Ollivier de Cornouaille avait de grosses difficultés financières. La seigneurie de Keromnès lui tenait sans doute moins et fut sacrifiée probablement avant le Bois de la Roche. On s'étonnera seulement que Jehan Le Borgne n'ait pas mis le grappin sur les terres de Keromnès.

C'est une autre famille, en effet, qui détient vers 1550 la seigneurie de Keromnès. Dans un acte prônal de 1558 que nous publions dans le paragraphe suivant apparaît en deuxième place de la noblesse locale, après le seigneur de Lesquiffiou, un nouveau venu dans le pays, Yves LE MOYNE, sieur de Trévigner. Ce ne peut être qu'au titre de Keromnès, comme il apparaît à la fin du siècle.

.page 971

J'ai sous les yeux un bail de la "Meterye (métairie) de Keromnès" en date du 17 avril 1593. Le bail est consenti par "nobles homs Allexandre Le Borgne, seigneur de Lesquiffiou, Kervidou, La Motte, etc... résidant à présent à Morlaix". Il est le fils d'Adrian et petit-fils de notre Jehan Le Borgne. Il souscrit au bail de 9 ans "au nom et comme curateur et garde naturel de demoiselles Isabeau et Marye Le Borgne, ses filles, de lui procréées en feuë damoiselle Janne Le Moyne, sa compaigne espouse en premyeres nopces". Alexandre se maria quatre fois. Il mourra en 1623.

Keromnes était ainsi un bien propre (douaire) de Jeanne Le Moyne, qui passa à ses filles et ne fit que transiter par Lesquiffiou.

*

* *

Le titre de TREVIGNER porté par cette vieille famille noble LE MOYNE, en breton MANAC'H, vient d'un lieu dit de Plounéour-Trez, orthographié aussi Trévigné et TREVIGNY (dans Pol de Courcy). L'exemplaire du Catholicon de Lagadec, (1499), conservé à Quimper fut donné en 1634 par le seigneur de TREVIGNE à son fils Charles de Trévigné, Jésuite à Quimper, comme il est porté sur la page de garde du livre.

*

* *

On peut se demander pourquoi Jehan Le Borgne s'en tint, en 1539, à l'appropriation des seules prééminences de Keromnès et ne fit pas l'acquisition des terres de la seigneurie.

L'explication est conjecturale. Ollivier de Cornouaille avait peut-être intérêt à scinder prééminences et terres. Jehan Le Borgne, qui paraît avoir été bien dans ses affaires et dans celles de sa femme, avait, semble-t-il, lui aussi quelque intérêt à modérer son appétit de terres pour consolider sa première place dans la hiérarchie nobiliaire locale.

Il est certain, par ailleurs, que Jehan Le Borgne, en 1543, est l'objet de poursuites auprès de la Cour des Comptes de Nantes pour n'avoir pas fait la déclaration des biens et revenus que sa femme et lui possédaient en domaine royal, sans doute à Morlaix et dans la région de Lanmeur.

Par l'édit de Moulins (13 février 1538), François 1er ordonna la réformation générale du domaine de Bretagne. Il s'agissait de l'ancien domaine ducal sur lequel le duc, pour le roi, exerçait une suzeraineté féodale, exigeant l'hommage de leurs vassaux et le versement de rentes, droits de succession.

Pleyber-Christ ne faisait pas partie du domaine royal, mais dépendait des Rohan.

La chambre des Comptes de Bretagne (à Nantes) fut chargée par le roi de cette révision du rentier des Biens de la Couronne. La sénéchaussée de Brest et de Saint Renan fut ainsi inspectée en 1544 et le rentier rénové. Ce rentier de 1544 vient d'être publié (1984). Le rentier correspondant de Morlaix n'a pas été publié encore; nous ne connaissons pas sa date, 1543 sans doute, si nous nous reportons au document qui suit, émané précisément de la chambre des Comptes de Bretagne.

*

* *

.page 972

Le parchemin (34 x 14 cm) est conservé à Lesquiffiou. Il comporte 10 lignes d'une belle écriture fine. Il est écorné légèrement en partie haute, à droite. deux à trois mots ont ainsi disparu; nous proposons de restituer ainsi : "de Monseigneur". Le document est du 19 décembre 1543.

Le voici dans son intégralité.

"Les gentz des comptes de bretagne aux sennechaulx, bailliffz et lieutenants des courtz et jurisdictions de Monseigneur" le daulphin en ce dict pays et duché, procureurs et receveurs, leurs substituds et commis et chacun Salut.

De la part de noble homme maistre Jehan Le Borgne, sieur de Kguydou, nous a este fait dire et remonstrer que a présent il est détenu de maladie tellement qu'il ne peult comparoistre ne venir en personne en la dicte chambre faire les foy et hommaige et bailler mynu et dénombrement quil est tenu de faire au dict seigneur. Par raison des terres, rentes, héritaiges et revenus que il (lui) et damoiselle margarete de Kguennec, sa compaigne espouse, tiennent soubz les dictes jurisdictions.

Requerant luy estre donné delay de ce faire.

Nous à ces causes luy avons donné delay de venir en la dicte chambre faire les dictz foy et hommaige et de bailler ses mynus et dénombrementz par un mesme jucqau (jusqu'au) quinzième jour de juign prouchain venant

Si (aussi) nous mandons de par le dict seigneur et a chacun de vous sicomme a luy appartiendra que durant le dict temps ne luy soit fait trouble ne impeschement. Et si auchun luy estoit fait ne le tirer a consequence.

Donné et fait à Nantes en la chambre et soubz Le Séele (sceau) des actes des dictz comptes - Le dix neuffiesme jour de décembre lan mil cinq centz quarante troys.

par les gens
des dictz comptes

De la ripvière (?)
(greffier)."

Le sceau de cire apposé sur le bas du parchemin a disparu avec le lambeau de parchemin qui le portait. A-t-il été subtilisé par un collectionneur de sceaux, comme cela s'est produit assez souvent ?

*

* *

Jehan Le Borgne n'avait pas mis beaucoup d'empressement à se soumettre aux exigences royales. Mais les gens des comptes n'avaient pas le coeur à badiner et d'autant moins que, pour cette Oeuvre de réformation, leur personnel était réduit. La maladie fut retenue comme une excuse valable et la chambre des Comptes octroya à maître Jehan un délai de 6 mois pour s'exécuter.

Mais le plus important pour lui c'était d'établir en faveur de sa famille le DROIT de FONDATEUR de cette église paroissiale. Il y a fort bien réussi.

G - HERMINES BRETONNES

L'époque que nous étudions fut marquée en Bretagne par un évènement majeur aux conséquences durables, l'Acte d'Union de la Bretagne à la France par François 1er en 1532. La Province accueille cette opération politique avec un certain soulagement teinté d'appréhension pour ce qui s'ensuivrait. La noblesse bretonne, particulièrement, ne fera guère preuve d'enthousiasme pour le nouveau système et les Etats de Bretagne adopteront souvent une attitude frondeuse devant ce qu'ils considéraient comme des empiètements du pouvoir central.

Dans ce contexte politique de la première moitié du 16e siècle breton on est conduit à s'interroger sur le choix de l'hermine bretonne pour orner les deux premières poutres du Choeur et l'association probable avec la fleur de lys sur la troisième.

.page 973

*

* *

Ces trois entrants ou poutres à engoulants sont à dater de 1552. En leur partie médiane sur les deux engoulants en opposition sont tracés, de part et d'autre, des écus "muets", c'est-à-dire sans armoiries. Ils étaient destinés à être peints. On ne voit pas de traces de buchage sur les écus des deux premières poutres. On en devine sur les écus de la 3e poutre; l'écusson de celle-ci qui est tourné vers la nef est de forme ronde; il est placé dans un cadre sur lequel on discerne des découpes qui font songer à un feuillage.

Ces trois poutres de section circulaire entre engoulants se trouvaient au-dessus du Choeur neuf de 1552. Si, comme il est probable, ce Choeur se terminait du côté de la nef par un jubé en bois, provenant de l'église qui précédait, dans cette hypothèse, les trois poutres ornementées n'étaient guère visibles des paroissiens. Les familles nobles avec leurs familiers placés à droite et à gauche du Choeur pouvaient, eux, les observer.

De par leur position au-dessus du Choeur ces trois poutres avaient une situation privilégiée, selon les appréciations du temps. Invisibles aux hommes, particulièrement les trois tournés vers la maîtresse-vitre, ces écus nobiliaires montaient une garde silencieuse auprès du Christ Jésus.

Nous n'allons pas nous risquer à faire la répartition des 6 écus entre les familles nobles du pays. On admettra, mais sans preuve, que les mêmes familles ont dû contribuer à l'achat de ces trois poutres. La 4ème poutre, beaucoup plus tardive, 1658, est une commande de la fabrique elle-même dont le Gouverneur a eu l'honneur de l'inscription. Y : INISAN : GO I 1658.

*

* *

L'hermine est l'emblème de la Bretagne. Sur les deux premières poutres se développe une ronde d'hermines stylisées, encadrée par un léger cordon torsadé. Ces hermines n'ont pas été buchées.

Sur la poutre troisième apparaît aussi la ronde plus pressée encore des hermines stylisées. Une autre bande vide de motifs l'accompagne; elle a été buchée visiblement et ce n'a pu être que durant la Révolution française (1793-1794). Comme pour la poutre 4ème, celle d'Inisan, on en voulait à l'emblème de la royauté, la fleur de lys. Le bûchage ici a été complet; on soupçonne à peine des traces. Mais on ne doutera pas qu'il s'agissait d'un cordon de fleurs de lys.

La Révolution s'est attaquée aussi à la 4ème poutre, de section carrée. Ici, les hermines associées aux fleurs de lys ont souffert de la proximité de celles-ci. Cependant, à gauche du nom d'Inisan, les fleurs de lys se distinguent fort bien elles-mêmes.

*

* *

L'emploi exclusif des hermines dans l'ornementation des deux premières poutres à cette date de 1552, tient-il du manifeste politique et témoigne-t-il d'un certain esprit de fronde à l'égard de la France ? Si fronde il y a eu, ce qui me paraît probable, elle est le fait des familles nobles qui avaient leurs armes sur ces poutres plutôt que du corps politique de la population elle-même, à supposer que celle-ci ait partagé cette réticence à l'égard du pouvoir français.

.page 974

La 3ème poutre était manifestement plus loyaliste puisqu'elle accordait une place au lys de France.

On sait par des documents postérieurs que la famille Le Borgne avait ses armes sur la poutre la plus proche du maître autel. Avant 1678, cet autel se trouvait exactement en dessous de la première poutre.

Il est extrêmement probable que maître Jehan Le Borgne se défiait du pouvoir français. Les deux motifs sculptés en façade ouest sur la date 15...51 étaient probablement deux hermines. On y verrait la griffe de notre Jehan.

.page 975

H - LE GOUT DES PROCESSIONS

L'église achevée en 1552, la population envisagea de se doter d'un circuit pour faire des processions. Un parchemin, conservé aussi à Lesquiffiou, nous rapporte le procès verbal d'un prône tenu le dimanche 24 avril 1558.

La population est peignée et sans doute vexée de ne pouvoir disposer, comme d'autres paroisses, d'un circuit à processions autour de leur église. Elle est certes propriétaire de l'église, du cimetière (au sud, sans tombes), du presbytère et de son jardin qui jouxte l'église au nord dans toute la longueur de celle-ci. Mais elle n'a pas la libre disposition du presbytère et de son jardin : le recteur en titre en a la jouissance par droit de fonction. Tout empiètement sur ce droit ne peut être décidé que par un accord entre le détenteur du droit de jouissance et le propriétaire, en l'occurrence la population assemblée en corps politique.

Le document que nous publions est l'arrangement conclu entre le recteur d'une part et la population d'autre part. Des notaires royaux, formant sur place la cour de Lesneven, donnent forme juridique et autorité à la décision prise.

*
* *

Le recteur, en 1558, est Pierre de La Roche, sans doute de la famille de Kerrac'h. Celui-ci n'est pas à demeure dans son presbytère de Pleyber-Christ, mais il en a la disposition. Il habite dans la cité épiscopale de Saint-Paul; il n'est pas chanoine du chapitre, mais il doit bien remplir une fonction quelconque, peut-être secrétaire de l'évêque. Ce sera du moins la fonction que remplissait un recteur de Pleyber Christ, Yves Martin (1622-1638). Il est vrai que l'évêque du temps, René de Rieux, cherchait la tranquillité dans la maison abbatiale du Relecq, dont il avait le titre d'abbé. La résidence du recteur à Pleyber-Christ pouvait s'accomoder d'un secrétariat auprès de l'évêque proche. J'ai trouvé une allusion à cette fonction administrative d'Yves Martin dans le cahier des comptes de Roscoff : "Le 19e de décembre 1632.. nous avons payé à monsieur le recteur de Pleyber Christ, secrettayre de mon dict signneur de Léon 15 livres 7 sols". Il s'agit d'une redevance paroissiale à l'évêque.

Nous allons retrouver Yves Martin au moment même où se décidera la destruction du presbytère et son transfert en une autre maison du bourg. Ce sera en 1628.

*
* *

La population est tenue de donner au recteur un logement décent, répondant aux normes du temps. Pierre de La Roche est d'accord pour laisser amputer le presbytère et son jardin. Mais il tient à défendre les droits afférents à sa fonction de recteur et sauvegarder de la sorte les droits de ses successeurs. Il veut donc des compensations équivalentes aux démolitions et amputations de terrains.

Mais voyons d'abord ce procès-verbal et donnons en l'intégralité. Le texte ne comporte aucun passage à la ligne ni numérotation. Les subdivisions que nous y introduisons visent à en faciliter la lecture pour des non-initiés. Nous commenterons ensuite certaines données ou mots qui font difficulté.

Le parchemin fait 273 millimètres de largeur sur 50 cm de hauteur. il comprend 54 lignes de texte.

*

* *

.page 976

TEXTE

"En notre cour de Lesneven ont esté en droict présents et personnellement établis devant nous notaires royaulx dicelle.

1) - Noble et vénérable personne Maistre Pierres de La Roche, recteur de Pleibercrest, demeurant en la ville et citté de Saint Paul d'une part.

2) - Et nobles gentz Alexandre Le Borgne, sieur de Kgyudou et de Lesquiffiou - Yves Le Moyne, sieur de Trévigner - Guillaume de Le Roche, sieur de Kgrac'h - Jehan Le Noyr, sieur de Kgyugaouez, tuteur de escuyer Pierres KCRIST, sieur du Treuscoet, Henry du COETLOSQUET, sieur de Kmorin, Damoysele Marie Le Liorzou, curatricze de Charles de Kaudy, son filz, nobles gentz, Guillaume Kaudy, Francoys Henry, Guillaume Le Menez.

Charles Le Dilacer, Jehan Meudec, fabricques à présent de l'esglise de Pleibercrest - Hervé Kchmynec et Yvon Simon procureurs des parroessiens subjectz à fouaige (imposables) de la dicte parroesse -

Francoys Lauscun, Yvon Couill, Yvon Bodros, Jehan Le Galloudec, Paul Madec, Francoys Richard, Charles Sibiril, Francoys Symon, Guillaume Milbeo, Jehan Sibiril, Jehan ?, Rolland Nicollas et Jehan Le Guilliou, parroessiens de la dicte parroesse de Pleibercrest -

Et les aultres parroessiens de la dicte parroesse de Pleibercrest, ce jour de dymanche vint quatriesme jour dapvrill lan commanzeant mil cinq centz cinquante houict (24 avril 1558), prosne faisantz et trectantz de leurs communs affaires et négozes en forme de corps politicque sans aulcunue contrariété.

d'aultre (part)

*

* *

3) - Lesquelles parties ont fait et font les grées, accordz et conventions que ensuyvent

Scavoir que les dits parroessiens, du consantement et bon vouloyr du dict Recteur, pourront rompre et démolir partye de la maison presbyterialle du dict recteur près et joignant la mazière (muraille) du costé de levangille de la dicte esglise jucques à 6 piedz du roy hors et près la dicte mazière de la dicte esglise, à pouvoir faire voye et yssue tant par le jardin du dict recteur que par la dicte maison, ses yssues et appartenances pour faire le tour de lesglise et cymytiere AFFIN que les dits parroessiens puissent aller en procession et faire le circuit et le tour enthier de la dicte esglise.

*

* *

4) - PAR CE QUE les dictz parroessiens en faveur et au moyen de la dicte fraction et démolissement sobligent faire la dicte démolition en leurs despans, réparer et reclore en leurs despans les dictes romptures et demolitions, relever les murailles et pignons es endroictz que lon fera rompture et infraction avecques randre et mectre en bonne reparacion de toutes choses neccessaires et requises la dicte maison presbyterialle au dict recteur - et franchir le dict jardin (expression à interpréter) devers la maison en laquelle demeure Germain Costangars ou dict bourg eclesiel d'autres six piedz ou bien daultant quilz demenbreront et diminueront le dict jardin et le clore de rechieff de murs comme est a présent - dont les parroessiens sobligent reparer et deczer (?) une chambre honneste en la dicte maison presbyterialle et une estable pour les chevaux du dict recteur dedans ung an prochain. Et le surplus des edificz et reparacions de la dicte maison feront les dictz parroessiens comme dict est cy devant en leurs propres cousts et despans avecques augmenter et reclore le dict jardrin de mur dedans cinq ans prochains soubz obligacion et ypothecque de toutz leurs biens et par leurs sermentz.

.page 977

5) - Et par ce que les dictes parties ont prins, gréé, juré, et se sont obligés soubz obligacion et ypothecque de toutz leurs biens et par leurs sermentz tenir et fournir (exécuter) ce que dessus sans jamais venir a lencontre (suivent les clauses habituelles des actes).

... En la dicte esglise ou dict prosne ce dict 24ème jour d'avril 1558. Et parce que les dictz partables ne scaivent signer ont prié noble homme maistre Jehan de Goezbriant de signer pour eulx..."

*

* *

Deux expressions en ce texte me font difficulté à moi-même et je n'en trouve pas l'explication dans les ouvrages sur le vieux français. La première est "franchir le jardin" du côté de la maison à Germain Coetangars, peut-être en direction du Nord; j'hésite entre "donner une issue ou franchise au jardin de ce côté, ou plutôt "enfermer dans le jardin une portion de terre prise de ce côté", en compensation du terrain cédé pour ouvrir le couloir des processions, environ 65 mètres carrés, plus sans doute l'emplacement du mur de clôture exigé le long de ce couloir de 33 mètres.

L'autre difficulté vient du verbe "deczer" de lecture bien assurée. "Deczer une chambre honneste en la dicte maison presbyterialle et une estable pour les chevaux du dict recteur". Je ne trouve trace nulle part de ce verbe. Le presbytère devant être amputé d'une largeur de 2 mètres, probablement suivant le pignon sud, le recteur, outre la construction d'un nouveau pignon, exige une compensation en bâtiments. On pourrait comprendre comme ceci : adosser au pignon conservé un bâtiment en rez de chaussée à usage d'habitation et communiquant par le pignon avec le presbytère - Plus loin adossée à la chambre en question, une écurie pour les chevaux du recteur. Le cheval était alors la monture classique pour les déplacements et les transports de charges à dos ou fardeaux.

*

* *

En tête de la population apparaissent les représentants des 6 familles nobles qui ont des droits dans l'église; ils agissent pour leur compte ou comme tuteurs de mineurs.

Alexandre Le Borgne, fils aîné de maître Jehan et Margarite de Kerguennec, hérite comme "principal héritier et noble" des biens et titres de ses parents. Ceux-ci disparurent tous deux entre 1556 et 1557. Nous avons parlé de leurs enfants dans les numéros 77 et 78 (octobre et novembre 1981). Dans le numéro 77 nous citons du partage à son frère cadet Adrian accordé par Alexandre ce qui est dit le 30 octobre 1558 de leurs parents : "décédés RICHES ET OPPULENTS".

*
* *

Dans l'ordre des prééminences, après Lesquiffiou, vient désormais KEROMNES, tenu, nous l'avons montré, par Yves LE MOYNE. Puis KERRAC'H, le TREUSCOET. le nom du tuteur de Pierres (avec s, ce qui est régulier) Kergrist, Jehan LE NOYR peut orienter sérieusement l'interprétation du nom de BOIS NOIR donné à une partie des bois de Lesquiffiou : non pas une couleur, mais un nom de famille comme COAT BOTMEUR non loin de là.

.page 978

Viennent ensuite KERMORIN et LOHENNEC représentée par Marie LE LIORZOU.

*
* *

Comme nous le disions, ceux qui seraient chagrins de ne point trouver leurs ancêtres patronymes dans la liste qui suit des notables de 1558 auront la ressource de s'imaginer une ascendance féminine ou de les voir assistant à la messe parmi les "aultres parroessiens".

Les personnes soumises à l'impôt direct par foyers (fouaiges) sont représentés pour leurs intérêts en cette décision par Hervé Creachminec et Yvon Symon.

Tous ces changements, en effet, seront coûteux et c'est à la population de faire les frais en tant que propriétaire.

*
* *

Le couloir des processions fut sans doute réalisé.

Ce document a le mérite de nous expliquer la fréquence actuelle d'un tel couloir entre l'église et le jardin du presbytère en beaucoup de paroisses. C'était un passage pour les processions. A Gouezec, mon pays, il en est ainsi.

I - VERS UN NOUVEAU PRESBYTERE

Le premier bouleversement d'importance qui interviendra en notre enclos paroissial après 1558 sera la disparition du presbytère et de son jardin : tout l'espace libéré est intégré à l'enclos. Cela ne fut possible que par l'achat d'une maison proche de l'église avec un jardin pour le Recteur. Ce fut en 1628, soixante dix ans plus tard.

Le but de toutes ces opérations sera d'élargir l'église du côté nord.

*
* *

Dans l'intervalle, il se passa sans doute bien des choses dans le pays, dont les évènements de la Ligue; mais nous ne disposons que de peu de documents en dehors des cahiers de baptême, lacunaires, qui remontent, en leur état présent, à la fin de 1596. Nous avons traité de ce sujet. Rappelons que le recteur en 1596 s'appelait Augustin COZ, comme il apparaît dans les actes de baptême.

Un de ses prédécesseurs dans ce poste de recteur de Pleyber-Christ fut CLAUDE LE BORGNE, sieur de Kerfraval, fils de Jehan et de Margarine de Kerguennec. C'est uniquement par des contrats conservés à Lesquiffiou que nous avons eu connaissance de sa qualité de prêtre et recteur de notre paroisse. On se reportera à l'étude que nous avons faite du NOM DE MORLAIX (N° 77 et 78, octobre-novembre 1981). Il se fit construire un manoir à Kerjézéquel. Ses armes sont encore visibles en peinture sur une cheminée de la maison Créac'h. Nous ne savons pas quand il devint notre recteur. Le 14 mars 1573 il porte le titre de recteur de Pleiber-Crist dans un bail qu'il

consent du PARC AN RELAIX. Il mourra peu après le 4 juin 1581. Le seigneur de Lesquiffiou était alors ALEXANDRE LE BORGNE, fils d'Adrian. Cet Alexandre épousa, nous l'avons vu, Jeanne de Trévigné, qui avait en dot Keromnès.

.page 979

*
* *

Nous découvrons aussi la signature du recteur Claude sur une donation d'une pièce de terre faite à la fabrique par son frère Adrian, seigneur de Lesquiffiou, le 6 avril 1577. Il s'agit de PARQUIC AN POUULLOU DON tenu en ferme par "Katherine Rolland veufve feu Henry Le FERZ, Guillaume et Rolland Le FERZ ses enfans". "Ce petit champ des trous d'eau profonds" est "ou terrouer du village de LEMLECH".

On y lit aussi la signature du curé (vicaire) Yves FICHOU; il a été prié de signer au nom du groupe des paroissiens qui assistent au prône. Voici les noms cités : "Hervé et Ronan LORANS, Guillaume MILBEO, Jehan BELLOUR, Jehan MEUDEC, Tanguy QUILLIOU, Jehan MEUDEC, Francoys LAUSCUN, Jehan LE GALLOUEDEC, Paul COATYVY, Yvon BARON, Estienne SIBIRILL, Yvon CREMINEC, Yvon GUEVELL, Yvon DONVAL, Yvon FOLL, Alain EFFVER (notre futur LEVER), Alain LE SCAFF, Guillaume HERLAN, Estienne PRIGENT, Francoys MADEC, Jan LEDAN, Hervé RYOUAL".

*
* *

Quelques jours plus tard, le 22 avril 1577 (un mardi), à l'église, notre ADRIAN parvient à une transaction avec les "chappalains de la paroisse de Pleiberchrist". Il s'agit des prêtres du pays, sans poste, qui assuraient des messes de fondations, assistaient à des offices et faisaient, sur demande du recteur, certains remplacements. On les appelait "DOM". Les vicaires en fonction se disaient en breton "AN AOTROU CURE".

Adrian Le Borgne, qui avait succédé à son frère aîné Alexandre comme seigneur de Lesquiffiou, en 1561, reprochait à celui-ci d'avoir eu la main trop large dans son testament pour les fondations pieuses. Il prétendait même, et c'est écrit dans notre transaction, que son frère défunt Alexandre avait agi "en hayne et par courroux" contre lui, son héritier principal. Dans le cas précis, Adrian trouvait exorbitant de fonder "une messe ebdomadaire au jeudy" pour la famille de Lesquiffiou en l'établissant sur la donation aux "chappalains" de "la maison o (avec) ses appartenances en laquelle demouroit à présent Allain de la Forest ou bourg parochiel" (Testament du 13 août 1561).

L'arrangement consista pour les chapelains à accepter de remplacer la maison du bourg par un lieu et convenant de COATGONVAL, évalué à 6 livres 5 sols de rente annuelle. En 1577, ce convenant était tenu par Barnabas POUPON. Celui-ci, qui prend part, naturellement, à la transaction, fait signer à sa place "escuyer Charles de La Roche, seigneur de Kergrac'h (Kerrac'h)".

*
* *

Outre son pittoresque humain, qui est de tous les temps, ce document a l'intérêt de nous donner une image de la structure cléricale de la paroisse en 1577. D'abord, à la tête de la paroisse "noble et vénérable personne maistre Claude Le Borgne, recteur d'icelle paroisse", puis "Mes (missires) Yves FICHOU et Guillaume THEPAULT, curés (vicaires du recteur), enfin le groupe des "chapalains" : Mes Hervé SIBIRIL, Olivier LABBE (signé ABBAT), Yves GUILLOU, Yves BAELEC (BELEC), Hervé LEDAN et Hervé DONVAL, pbres (prêtres) et chapalains dicelle parroesse et y demourantz". Les chapelains sont au nombre de 6; il n'est pas précisé qu'il y en eût d'autres, mais absents de la réunion.

.page 980

En plus de la copie sur parchemin de l'acte de 1577, les archives de Lesquiffiou conservent une copie sur papier revêtu d'une superbe brochette de signatures que nous aurons le loisir d'observer dans le numéro suivant. C'est un superbe tableau qui nous révèle les profondeurs du cœur de l'homme. On sera sans doute subjugué par la large griffe d'Adrian, à laquelle tous sont priés de se soumettre. Un des notaires est Keraudy (de Lohennec) et l'autre un Trévégan. Quatre chapelains et le recteur ont signé.

*

* *

Nous publions en ce numéro les signatures de l'acte sur papier qui rapporte la transaction que nous évoquions à la fin du numéro précédent, intervenue entre Adrian Le Borgne et les chapelains de l'église en 1577.

Adrian Le Borgne, seigneur de Lesquiffiou s'y montre impérial : rien ne doit lui résister. Son frère, le recteur Claude, signe en dessous. Du même côté se lisent les signatures de deux chapelains : Yves Guillou et Yves Baelec (nous écrivons Belec avec un ou deux l.) - En haut nous déchiffrons : Charles de la Roche qui souscrit pour le compte du fermier de Coatgonval, Barnabas Poupon - En dessous l'écriture ferme d'Hervé Sibirill, chapelain. A côté se voit la signature du notaire des cours de Lesneven et Pensez, un Keraudy de Lohennec, dont le prénom me semble commencer par C., certainement le Charles qui était cité en 1558 (p 976 du présent ouvrage) on s'arrêtera aux peignes et autres graphismes qui personnalisent sa signature - Enfin la signature d'Olivier Abbat, chapelain.

.page 981

*

* *

Les archives de Lesquiffiou, qui nous ont assuré jusqu'à 1577 notre documentation sur l'église, nous ont conservé un texte rogné d'une donation faite à l'église par Alexandre, fils et héritier d'Adrian. La date en a disparu. Le gouverneur de l'église est alors Hervé Rolland. Il s'agit de terres froides vers Keromnès (qui porte encore son titre de seigneurie) : "la sixième partie d'une pièce de terre froide estant en unne garesne "ureine Kerviligy" - sans doute une Irène.

*

* *

Nous avons rappelé que les premiers enregistrements conservés des baptêmes sont de la fin de 1596.

Dans la suite chronologique où s'inscrit l'histoire de notre église pointe immédiatement la flèche du clocher. Elle est de 1603, comme il apparaît par l'inscription portée au bas de celle-ci sur le côté sud. Nous avons publié cette inscription dans le numéro de novembre 1984 (N° 111) et dans le N° 113 (p 19). Reprenons là :

I. LEON GOVERNEUR CE LAN 1603

"Jan Léon Gouverneur ce (a fait) l'an 1603".

Ce Léon était chargé de la gestion des biens qui appartenait à la communauté paroissiale.

*

* *

VIEILLES SIGNATURES

Je ne vais pas tenter de percer la personnalité des divers signataires dont nous publions le "signe manuel" comme on disait autrefois. On se livrera soi-même, à cet exercice. Un regret seulement, celui de n'avoir pas rencontré la signature de notre Jehan Le Borgne, de 1550.

1) La signature d'Alain de Rohan est empruntée à la donation d'un terrain aux moines de Saint François, terrain dont ils auront le libre choix dans les bois du CUBURIEN. L'écriture "Alan" est plus anglaise que bretonne. L'acte est du 17 octobre 1458 (ouyt). Le document est conservé au monastère des Augustines de St François de Morlaix.

Nous publions cette signature pour la raison que c'est ce même Alain de Rohan qui fonda la seigneurie du TREUSCOET à Pleyber Rivaut (bientôt Christ) en faveur de Maître Jehan de Kergrist. C'était un mois plus tôt, le 19 septembre 1458.

Nous avons traité autrefois de cette création de fief.

2) A côté de cette signature, nous avons placé celle, fine comme un fil d'araignée, d'Ollivier de CORNOUAILLE. C'est dans la donation de sa vitre à Jehan Le Borgne "le 16 juillet" 1539, comme on le lit au dessus de la signature. Cette façon de signer son nom en toutes lettres fut fort à la mode dans la noblesse, tant pour les hommes, évêques compris, que pour les femmes. Qu'on se reporte à la signature de Marie de Ploeuc en 1628.

3) Le plus grand intérêt de l'arrangement pour messes de fondation du document (papier) du 22 avril 1577 est de nous avoir conservé un beau bouquet de signatures. On y lira :

.page 982

Adrian LE BORGNE, seigneur de Lesquiffiou, en dessous, son frère, Claude LE BORGNE, agissant comme recteur de la paroisse. Charles DE LA ROCHE, "ecuyer", seigneur de Kerrac'h signe pour Barnabas Poupon de Coat-Conval. La signature à "peignes" est celle du Notaire, Charles de KERAUDY (Lohennec). Toutes les autres sont signatures de prêtres-chapelains (ou diseurs de messes) : Hervé Sibirill, Olivier LABBE (écrit ABBAT), Yves GUILLOU, Yves BAELEC. Une signature se devine encore sous O. Abbat. Deux autres chapelains sont signalés dans le texte : Hervé LEDAN et Hervé DONVAL. Il y a alors deux vicaires ("curés"); ils sont présents : Missires Yves FICHOU et Guillaume THEPAULT.

4) Sur la version papier de la séance prônale du dimanche 22 juin 1628 traitant de l'acquisition du NOUVEAU PRESBYTERE, on l'identifiera les signatures de : Marie de PLOEUC, dame de Lesquiffiou - Yves MARTIN, recteur, Jan HERLAN, vicaire. Alain LE LEDAN, prêtre qui signe pour les paroissiens. parmi ceux-ci on relève trois signatures : Hervé ROLLANT, Jan PLASSA(R)T et Jan INISAN.

Le notaire rédacteur est Seba(stien) SIMON, notaire de Daoucour (dour) et Pensés.

.page 983

CA BOUGE A NOUVEAU

L'arrivée d'un nouveau recteur peu après 1620 va précipiter les transformations de l'enclos paroissial auxquelles la population semblait aspirer dès 1552. L'obstacle, nous l'avons vu, était conjointement le presbytère et son jardin.

La solution de 1558, la création d'un couloir de 2 mètres au nord de l'église, ne pouvait être qu'une solution d'attente.

Le nouveau recteur était "vénérable personne Missire, Yves Martin". Il fut, nous l'avons noté précédemment, secrétaire de René de Rieux, évêque de Léon et abbé de trois abbayes, Le Relecq, Daoulas et Orbec (Calvados). Le système du temps, au civil comme au religieux, voulait que les personnages en place jouissent des avantages financiers et honorifiques de leur position mais n'accomplissent pas, par eux-mêmes, les charges, qui fondaient pourtant les revenus dont ils avaient la jouissance.

Les détenteurs de BENEFICES, comme on appelait ces postes ecclésiastiques, remplissaient leurs obligations par des subalternes; dans le cas des recteurs, ceux-ci portaient le

titre de "vicaires" du recteur de telle paroisse. Ce dernier pouvait laisser sa paroisse à la garde du ou des vicaires et vaquer ailleurs à diverses activités de l'organisme ecclésiastique.

René de Rieux ne résidait pas dans sa ville épiscopale, il se trouvait plus tranquille au Relecq dans la maison abbatiale. Nous avons vu des recteurs de Pleyber Christ au 16e siècle avoir leur résidence à Saint Paul de Léon.

*
* *

Ces recteurs qui faisaient leur demeure ailleurs et n'utilisaient leur presbytère qu'en passant n'avaient pas la tête, sans doute, à se battre pour un aménagement confortable de celui-ci.

Par contre, y résidant plus longuement et presque en permanence du fait de la proximité du Relec, Yves Martin, notre recteur, secrétaire de l'évêque, put mesurer l'inconfort de son logis de fonction. Il entreprit une action judiciaire contre la population, qui aboutit à un accord en date du 1er janvier 1622.

Nous ne savons pas quand Yves Martin fut installé recteur de Pleyber-Christ. La dernière signature que nous trouvons de son prédécesseur, François Pennec, est du 19 août 1620. Aucun baptême n'est enregistré par la suite jusqu'au 13 avril 1621.

Yves MARTIN, quant à lui, n'apparaît dans ces registres que le 10 octobre 1622. Dès la fin de 1621, le nouveau recteur met le "général", ou ensemble des paroissiens, en demeure soit de réparer comme il convient le presbytère soit de "luy bastir autre de nouveau (un nouveau presbytère) suffisant pour se loger". Il réclame de surcroît, qu'on "fournisse des meubles suffisants pour son entretien".

Le 1er janvier 1622, les paroissiens donnent leur accord pour la réparation du presbytère dans un délai de 3 ans. Ils fourniront aussi "deux lits garnis, deux tables et leurs escabeaux et un buffet et autres menus meubles, tant vessels que lingeryes, lesquelz meubles devoient (devaient) les dicts paroissiens fournir au dict sieur recteur dans pasques ensuyvant (avant la prochaine fête de Pâques)".

*
* *

Les paroissiens ne mirent pas d'empressement à exécuter de bout en bout les clauses de l'accord du 1er janvier 1622. Trois ans plus tard, passé le délai convenu, le recteur porta plainte envers le "général de la paroisse" pour non exécution de l'accord, avec l'attendu : "A quoy faire les dicts paroissiens n'auroint (n'auraient) satisfait au désir (la teneur) du dict acte, A LA GRANDE FATIGUE ET DOMAIGE (dommage) du dict recteur".

.page 984

Pour couper court à cette chicane, "pour a tout quoy obvier" comme écrit le notaire "les dicts paroissiens" décident d'accepter un nouvel accord avec le recteur et d'être entièrement quittes avec celui-ci de l'exécution de l'arrangement du 1er janvier 1622.

*
* *

L'arrangement qui devait mettre fin au différend fut conclu le dimanche 27 avril 1625, durant le prône de la grand-messe et en présence des notaires de Daoudour et de Penhoat. Il s'agit d'un accord amiable entre le sieur recteur d'une part et d'autre part les notables qui suivent, représentant la population.

Ce sont "Guillaume MADEC et autre Guillaume MADEC son filz, du Nonot - Guillaume LAURENS, Hervé LAURENS - Guillaume MADEC, Francoys MADEC - Francoys LEON, Jan Linisan - Allain Crechminec, Pierre et Yvon PEZRON - Yvon CORRE, Germain ANDRE - Hervé et

Estienne ROLLAND - Jan OLLIER, Ollivier LABE - Yvon JEZEQUAL, Augustin LE LEDAN - Francoys KERIEL, Noël OLLIVIER - Yvon COATIVY, Jan MEUDEC - Jan LEGOFF, Yvon GUEVEL - Yvon et Henry LE LEDAN - Guillaume LE SCAFF (SCAO), Yvon RICOU - Yvon et Hervé COUIL, Pierre LEZRAN - Hervé ROLLAND, Allain LAURENS - Yvon DONVAL, Estienne PAUGAM - Paul RICHARD, Hervé SYMON - Pierre KERIEL, Yvon RYUAL - Jan JEZEQUEL, Charles MADEC - Pierre RIOU, Guillaume MER - Jan PLASSART, Guillaume LAURANS - Le Jeune Hervé LAURENS, le Jeune Allain PEZRON".

C'est un palmarès d'une importance exceptionnelle par le nombre, 48, des personnes nommées. Nous avons souligné, dans cette liste, le nom de Hervé SYMON : il était gouverneur des biens de l'église le 6 juin 1623, selon une donation dont le parchemin constitue la pièce la plus ancienne des archives paroissiales.

*

* *

Les paroissiens s'obligent à entretenir la "maison prespitériale en deubue (due) réparation" - Le recteur promet, lui, "ne faire aucune demande ce touchant (à ce sujet), parce que luy, ses héritiers ou causeantz (ayant cause) ne seront tenus à aucune réparation de la dicte maison".

On voit bien que la question d'un nouveau presbytère est dans l'air. En temps normal, à cette époque, c'était au recteur de financer les réparations du presbytère sur ses ressources propres alimentées par la DIME versée par la population. Il devait rendre le presbytère dans l'état où il l'avait reçu; en cas de décès, la charge de la remise en l'état revenait à ses héritiers. On peut penser que François PENNEC, le prédécesseur de Martin, n'avait pas entretenu comme il faut son presbytère; en ce cas, les paroissiens avaient recours contre le recteur défaillant et d'aventure, contre ses héritiers.

Quoi qu'il en soit, ce jour là, 27 avril 1625, le recteur MARTIN se montre de bonne composition : les paroissiens "pourront agrandir et augmenter leur église parochiale dans le jardin et maison prespitoriale, par ce qu'ilz luy fourniront ailleurs à sa commodité jardin pour son entretien". Les paroissiens, de leur côté, font un geste : "en considération et fabveur (synonyme de considération) de ce autorisation", ils remettent au recteur, séance tenante, la somme de "six vingtz livres tournoises en pièces de saize soulz tournois et autres monoyes de France". Le recteur s'en déclare content. Les paroissiens, eux, "ne pourront faire aucune recharge de la dite somme"; est-ce pour dire que les paroissiens n'auront plus à refaire un tel geste financier en faveur du recteur ?

.page 985

*

* *

LE MOBILIER DU PRESBYTERE

La suite de l'accord du 27 avril 1625, relative à l'ameublement du presbytère, nous vaut une description du mobilier en place à la date précitée et fourni, comme prévu, au recteur par la paroisse. Nous transcrivons littéralement cet inventaire, le faisant précéder de quelques remarques utiles pour l'intelligence de quelques dénominations.

La pratique des inventaires était chose courante dans le passé. On y procédait après le décès d'une personne pour déterminer la part de ses biens qui revenait aux divers héritiers. Lors d'une entrée en charge des fabriques d'église on inventoriait les titres de propriété de la paroisse et les biens mobiliers de l'église, tels que l'orfèvrerie, les chandeliers, les ornements sacrés, la lingerie. A Roscoff on dispose encore de plusieurs inventaires du mobilier de l'église au 17ème siècle.

Les inventaires après décès, eux, sont conservés en assez grand nombre dans nos régions. Des familles les ont conservés jusqu'à nos jours. Les archives des anciennes juridictions féodales en conservent des séries, confiées désormais aux Archives départementales. Je

dispose, concernant Pleyber-Christ, d'un bon échantillonnage de ces inventaires dressés par la cour de Lesquiffiou. Les uns proviennent d'archives privées, d'autres du fonds de la Cour de Lesquiffiou, actuellement en dépôt à Brest.

Outre les inventaires du mobilier avec l'estimation de la valeur de chacune des pièces, les archives disposent du procès-verbal de la vente aux enchères avec le nom et le domicile des divers acquéreurs et le prix atteint par chaque lot.

*

* *

Ces documents présentent pour nous, à quelques siècles de distance, des difficultés de lecture. Elles portent sur l'identification des objets dont la dénomination est fantaisiste, plus proche du son que de l'orthographe; les unités de mesure, elles aussi, font problème.

Pour ne point encombrer l'inventaire qui suit de longues parenthèses explicatives nous regroupons les termes qui feraient achopper le lecteur moderne et en faisons l'interprétation :

- CHAR LICT : châlit ou cadre de lit en bois.

- ESCABEAU : siège de bois peu élevé, sans bras ni dossier, comme les sièges d'enfants de Choeur.

- LINCEUL : en breton, LINSEL ou LISER, drap de lit. Le DRAP est un tissu de laine. En composition, "drat de lit" serait attesté dès le 13ème siècle, selon Le Robert; il s'agit, on le sait, de toile de lin ou de chanvre, et plus tard de coton.

- ESTOILLE, pour "toile" et MARCHANDE pour signifier "toile blanchie" et propre ainsi à la vente.

- CATALOGNE de lict. On préférera cette lecture à "catalogue" car le terme "catelonne" est relevé par Jean Pierre Leguay "UN RESEAU URBAIN AU MOYEN-AGE" (1981 p. 236) pour des draps de laine fabriqués à Rennes. Il s'agit, probablement, d'un couvre-lit de laine verte.

.page 986

- CARISE, étoffe de laine croisée.

- CHARGE DASCOS : de la SERGE ("Sarge", au 12ème siècle). A l'origine une étoffe de soie. Ici une "étoffe croisée de laine, dont la trame est moins lisse et moins serrée que la chaîne et paraît à peine à l'endroit" (Dictionnaire Hatzfeld). Il s'agit probablement d'une serge d'Ecosse. SKOS en breton. Les anciens attachaient une grande importance à l'origine de leurs tissus ou meubles et avaient un faible pour les produits étrangers. Il est vrai que, vendant leurs toiles en Espagne et en Grande-Bretagne, il leur fallait y acheter, à leur tour, sous peine de voir tarir leur commerce.

*

* *

Par exemple, après le décès de Jean Guillou de Kervern, qui laissait de grands biens, on procéda à l'inventaire et estimation de ces biens. Ce fut fait sous le couvert de la juridiction de Lesquiffiou, dont relevait Kervern, du 14 juillet au 30 juillet 1777 (archives SOUBEN).

Pour nous en tenir à notre propos, l'estime pour les productions étrangères à la province, citons l'extrait suivant : "Dans la chambre où est l'armoire sur laquelle étoit scellé et référé dans la journée du quinze de ce mois trouvé sans être "hué" (?), sans soulever de protestations), lequel levé et ouverture faite de la dite armoire fut trouvé les effets cy après :

... Un juste au corps de drap d'Elbeuf brun estimé quinze livres.

Une veste de drap d'Elbeuf brun, 12 livres.

... Un juste au corps drap de Nime rouge.. 12 livres

... Une culote de même drap.. 3 livres

... Un mauvais Gilet de Segovie (Espagne)... 50 sous

Un Gilet de Ségovie blanche.. 3 livres

Un gilet de Grenade blanche.. 3 livres 10 sous

Le meilleur manteau bleuf (bleu) à usage d'homme.. 18 livres

Un autre estimé 15 livres".

*
* *

De tels inventaires, on le voit, sont riches d'enseignements sur le mobilier d'habitation, sur le matériel agricole, sur l'outillage des tisserands, sur les stocks de marchandises des fabricants de toiles...

Cette excursion nous aura reposés, comme une récréation, dans nos recherches studieuses sur l'église et sur l'épisode du presbytère, en lequel nous nous engageons présentement.

Il nous reste à préciser deux points afin de rendre aisée la lecture de l'inventaire du presbytère en 1625.

1) - Dans l'ancien système des unités de mesure, avant l'uniformisation réalisée par le système métrique (7 avril 1795), les étalons de mesure variaient d'une région à l'autre, tout en portant la même dénomination. Ainsi "l'aulne" ou "aune" oscillait autour de 1,20 mètre; on retiendra cette valeur moyenne, sûr de ne pas commettre d'erreur trop grossière.

Par contre, il faut être sur ses gardes lorsqu'il est question dans ces inventaires anciens de la LAIZE (lec'hed, en breton) comme unité de largeur des divers tissus. Cette notion, équivoque pour nous, était fort précise pour les anciens qui évaluaient les largeurs de cette façon. Il arrive parfois que les documents précisent cette largeur en "aune" : "demye aune" de laize, 60 cm, "trois quartz aune" ou 90 cm.

.page 987

Les pièces de toile de la région morlaisienne étaient d'une "demi-aune". Celles de la région de Landerneau Daoulas faisaient 3/4 d'aune (90 cm); celles de Tréguier faisaient 2/3 d'aune (80 cm). Les pièces avaient 100 aunes de longueur, soit 120 mètres environ.

Les "linceuls", aux larges dimensions, étaient fabriqués selon un procédé propre.

Chaque zone drapière avait aussi ses gabarits. L'observation ajoute encore à la difficulté de l'interprétation du terme "laize". Aussi je laisserai à chacun le soin d'y aller de son flair.

*
* *

2) Une deuxième remarque voudrait rendre raison de l'absence en cet inventaire de 1625 d'un meuble, l'ARMOIRE, que les plus anciens voyaient trôner dans tous les intérieurs. En vérité, à cette date, l'armoire n'avait pas encore fait son entrée dans les intérieurs aisés, comme ce presbytère : on entreposait le linge dans des COFFRES, ici dans un BANC. Inventée au 17ème siècle, l'armoire de bois ne s'étendra aux familles modestes qu'au 19ème siècle. Les BUFFETS à deux portes, on le voit ici, ont précédé l'armoire.

*
* *

L'INVENTAIRE DE 1625 - Cet inventaire occupe la page 3 du procès-verbal.

"Deux char lictz - Une table, un buffet garny de deux cleffz et claffveures (serrures) - Quatre escabeaux, le tout boys de chesne.

Avesques deux couettes, quatre horeilliers, le tout de pleumes (plumes) et deux traversiers (traversins) de pleumes.

Deux chesses (chaises) et deux taboreaux (tabourets) et un bonq garny de cleff et claffveure, le tout boys de chesne.

Avesques hyuict linceuls destoille marchande de trois laizes chaincun et de longueur un aulne et trois quartz.

Quatre nappes à trois quartz (d'aulne) de laize et un aulne et demy de longueur chaincune.

Et aussy une douzaine de serviettes, scauvoir cinq à un aulne chaincune destoille marchande et le reste destoille non blanchie.

Deux catalogue de lictz de couleur verde avecque deux couverture de table de carisé verd, contenant un aulne et trois quartz.

Avecques les tantes (tentures) de deux lictz, scauvoir d'un bout et costière de charge dascos et carisé verd sans aucun ciel (couronnement de lit)".

*

* *

Le recteur se déclare satisfait de ce mobilier et "quicte les dicts paroissiens", c'est-à-dire "les tient quittes". En outre "il promet ne leur faire autre demande ce touchant parce qu'il rendra les dicts meubles en mesme nombre". De la sorte les paroissiens demeurent quittes des prétentions du recteur.

*

* *

.page 988

LE CONSENTEMENT DU FONDATEUR

Ce qui suit immédiatement est le premier exemple que nous ayons rencontré de la revendication du titre de FONDATEUR par un seigneur de LESQUIFFIOU. Nous en trouverons d'autres par la suite.

"Le tout fait (l'arrangement précédent du recteur et des paroissiens) du gré et consantement de noble et puissant Misire Jan Le Borgne, chevalier de l'ordre du Roy, seigneur de Lesquiffiou, Kervégant, Kervidou, Les Salles et ja (maintenant) presant sur la présente, lequel est recogneu par les dicts paroissiens fondateur de ceste dicte église, prespitaire et jardin en depandant".

Ici le "fondateur" exerce un droit de regard sur l'église et le presbytère adjacent; il serait ainsi le garant de l'ordre féodal. Il attend la reconnaissance formelle du titre par les paroissiens.

Nous avons vu comment ce titre d'honneur était échu aux Le Borgne en 1539, par dévolution probable d'Olivier de Cornouaille. Avec le temps le titre parut prestigieux et les paroissiens s'en accommodèrent car il ne semblait pas entrainer de redevances envers le fondateur.

*

* *

Tout ceci s'est passé en "l'église paroichiale de Pleiber Christ en l'endroit (au moment) du prosne de la grande Messe dominicalle (après l'évangile), célébrée par Mis(s)ire Jan Labat, prestre de la dicte paroiesse (mais non pas vicaire).. le 27e avril 1625".

Les grandes manoeuvres venaient de commencer.

J - LE NOUVEAU PRESBYTERE

Jusqu'à la date du 27 avril 1625 notre documentation écrite nous l'avons trouvée dans les seules archives de Lesquiffiou. Le titre de FONDATEUR qui était reconnu aux seigneurs de Lesquiffiou, du moins à partir de Jehan Le Borgne (après 1539), leur créait un droit de disposer d'une copie des actes relatifs aux transformations de l'église. La paroisse eût dû posséder toutes ces pièces et bien d'autres du 16ème siècle; rien n'en a été conservé.

Les autres familles nobles de la paroisse, Lohennec, Kerrac'h, Treuscoat, Kermorin eurent aussi des copies d'actes à chaque fois que leurs prééminences particulières étaient en cause. Sur

ce point nous n'avons rien trouvé dans les archives du Treuscoat, réduites d'ailleurs à une seule liasse. Les archives des autres familles seigneuriales me sont inconnues.

*

* *

La peine nous a été épargnée de fouiller dans le vaste trésor de Lesquiffiou. Des Archivistes du 18ème siècle, relayés au début du 20ème siècle par Louis Le Guennec, avaient procédé au classement des documents. Monsieur et Madame de Chabannes ont eu l'obligeance de nous confier le dossier "LESQUIFFIOU - A - EGLISE DE PLEIBER CHRIST", où sont rassemblées, depuis le 18ème siècle, toutes les pièces relatives à notre église. Louis Le Guennec a enrichi ce dossier pièce par pièce, d'un résumé assez copieux du contenu, rédigé de sa main.

L'aubaine était sans prix, notre gratitude est à la mesure de celle-ci.

.page 989

*

* *

Nous entrons maintenant dans une nouvelle période de l'histoire de notre église. Dès 1510, il est apparu que le jardin du presbytère interdisait à la fois la construction de chapelles nobiliaires au nord et les processions autour de l'église, auxquelles la population semblait tenir beaucoup.

Le recteur Yves MARTIN, nous venons de le lire, fait abandon à la fabrique du jardin du presbytère sans que soit préalablement déterminé le choix d'un autre terrain; le recteur passe outre à certains désagréments de son presbytère, pour avoir reçu une compensation de "six vingtz livres" (120). Bientôt, il le sait, l'affaire jardin et presbytère va s'arranger. C'est ce qui l'a poussé à composer avec les paroissiens en 1625.

Le 22 juin 1628, les paroissiens faisaient l'acquisition d'un NOUVEAU PRESBYTERE. Le terrain situé au nord de l'église devenait libre et l'on pouvait envisager d'agrandir celle-ci.

*

* *

Désormais, à partir de 1628, nous allons disposer d'une double documentation, le dossier de Lesquiffiou, cité à l'instant, et les archives de la paroisse, présentement au presbytère. Plusieurs des pièces sont ainsi conservées en double exemplaire.

Acquisition du nouveau presbytère - L'acquisition du nouveau presbytère et de son jardin s'est faite sous la forme d'un CONTRAT D'ECHANGE entre le seigneur de Lesquiffiou et la fabrique.

Les deux relations du contrat dont nous disposons présentent des différences notables. La copie paroissiale, d'abord, est rédigée sur velin : deux peaux mesurant 28,5 cm de hauteur et de 54 cm à 50 cm de longueur. L'ensemble constitue un cahier de 4 feuilles. Cette copie est signée des deux notaires de Daoudour, Simon et Jan Quicguer. D'après le document paroissial la minute de l'acte portait la signature de Jan Le Borgne.

La copie paroissiale comporte, en outre, l'acte possessoire ou prise de possession des biens échangés, signé des deux notaires. Nous en parlerons. A la suite on trouve un reçu de la cour de Pensez pour des droits féodaux de mutation. Pour terminer, en 8ème page, en fort mauvais état, un reçu de greffe des insinuations. Nous en parlerons aussi.

*

* *

La copie de Lesquiffiou est sur papier. Elle ne comporte que le contrat d'échange et encore l'ampute-t-elle des considérants et de la liste des membres du corps politique, laissant en blanc une bonne moitié de page. Le document présente plusieurs ratures.

De plus, c'est "noble et puissante dame MARIE DE PLOUEC, fame expouxe de noble et puissant messire Jan Le Borgne (suivent ses titres) qui intervient et signe déclarant qu'elle fera ratifier l'acte par son mari". Le document de Lesquiffiou a l'avantage, en effet, de nous conserver l'ensemble des signatures échangées ce dimanche 22 juin 1628. Nous publions ces signatures dans le présent numéro.

*

* *

.page 990

On peut expliquer ces divergences de rédaction de la façon suivante.

La complexité d'un tel contrat d'échange posait le problème de l'évaluation amiable des divers biens échangés et de la compensation monétaire à verser à l'échangeur le moins bien loti. Le projet longuement mûri et couché sur velin par les notaires, restait à déterminer le jour de la signature et à y convoquer, un dimanche précédent, le corps politique de l'année. Les notaires feraient la lecture du contrat minutieusement rédigé; on y introduirait éventuellement des retouches, récapitulées ensuite au bas de l'acte et signées, tout comme l'acte, par les signataires habilités. Il ne s'agit pas, en effet, d'un procès verbal de séance, mais de la signature d'un document tout préparé.

Le dimanche prévu pour la signature, le 22 juin 1628, le recteur, Yves Martin, officie à l'autel. Mais Jan Le Borgne, cocontractant, se trouve empêché, raison d'indisposition ou de voyage, on ne sait. Sa femme le remplace au pied-levé. Il n'était pas question de retoucher la minute préparée par les notaires ni les copies toutes prêtes pour les contractants, au nombre de 2.

Le notaire Simon rédigea d'urgence un contrat sur papier dont il se contenta de retenir les données essentielles; laissant un espace vide, comme on l'a dit, que, par la suite, on négligea de compléter. L'acte de l'échange put ainsi être signé des parties le jour convenu.

Peu après, à une messe dominicale sans doute, Jan Le Borgne étant présent, on compléta la minute sur velin en l'habillant des signatures requises. Le notaire registrateur, qui détenait celle-ci, ajouta aux copies le nom des signataires de la minute. Jan Le Borgne y est nommé; sa femme non, ce qui était normal.

On n'allait pas introduire dans ces documents la date réelle où Jan Le Borgne signa le contrat, l'acte sur papier signé de sa femme faisant foi.

*

* *

LES PARTENAIRES - D'une part, Jan LE BORGNE, d'autre part les représentants des paroissiens, à savoir

"François LEON, gouverneur de la dite esglise et des biens et revenus dicelle - Guillaume HERLAN, Yvon DONVAL, fabricques - Guillaume MADEC, Yvon RIOUAL, Jan LINISSAN - Guillaume JEZECQUEL, Paul RICHART, Jan PLAZART - Hervé ROLLAND, Yvon JEZECQUEL, Hervé et Mathieu LEVER - Yvon MADEC, Jan MADEC, Nedellec (Noël) OLLIVIER - Jan PEZRON, Hervé BIDECHAN - Andreau MADEC, Yvon GUEVEL, Yvon BELLEC - Claude BACON, Jan MEUDEC, Jan KLEAU - Jan CLECH, Yvon HERLAN, Yvon BARON - Jan LE GOFF, Hervé LE LEDAN, Pierre LERZAN - Hervé LYVEN, François PICART, Yvon LABAT - Claude KIEL, Guillaume RICHART, François MADEC - François MADEC, Alain CRECHMINEC, Yvon RICOU, Paul LAURANS".

Le corps politique se monte ici à 40 membres.

*

* *

LES CONSIDERANTS - Gouverneur et fabriques, au nom du corps politique font savoir au seigneur de Lesquiffiou que "les paroissiens estoient (étaient) en vollonté de croistre et augmenter la dicte ecclisse ce quilz ne peuvent faire sans desmollir et abattre la maison prespicteralle quy est joignant icelle (église). Supliant le seigneur de Lesquiffiou de voulloir bailler ausdits paroissiens UNE MAISON QUE LUY APPARTIENT sitte au bourg... pour servir de maison prespicteralle... afin de pouvoir abattre et desmoller lancienne maison prespicteralle pour parvenir a pouvoir agrandir et affranchir la dite ecclisse".

.page 991

Le seigneur de Lesquiffiou acquiesce à la dite "resmontrance (exposé) et suplication", reconnaissant qu'il est necessaire d'agrandir l'église.

*
* *

LE CONTRAT - Le seigneur de Lesquiffiou "a (donc) consanty de bailler (céder) ausdits paroissiens A TILTRE D'ESCHANGE ET PERMUTATION FINALLE (pour toujours)... scavoier (savoir) une MAISON avecques une chambre au portal, gallerie au dit portal, maison à four avec jardrin, courtil..." d'un seul tenant. Il cède aussi aux paroissiens deux pièces de terres "Parc an Coat" et "Liors ar forn".

Le seigneur de Lesquiffiou déclare ne faire aucune réservation à cette cession "fors (sauf) la supériorité et patronnage que le dit seigneur retient à soy ?" Je ne sais ce que représente exactement ce "patronage" sur le presbytère, peut-être le droit de maintenir les armes de Lesquiffiou sur le portail d'entrée.

De leur côté, "pour rettour contreschange et récompense" (compensation)... les paroissiens cèdent au seigneur de Lesquiffiou une autre maison du bourg avec un champ nommé "Parc tirien JAC", situé au terroir de "Pont an claff". Il s'agit de notre "Pont ar c'hlan", auprès du cimetière. Pour établir l'équivalence entre les biens échangés, les paroissiens verseront, sur le champ, au seigneur de Lesquiffiou la SOMME de 720 livres.

*
* *

LE NOUVEAU PRESBYTERE - Immédiatement après, toujours au cours du même prône, les paroissiens "baillent et délivrent au dit sieur recteur, qui accepte, la dite maison à eulx baillée par le dit seigneur de Lesquiffiou".

Quant aux deux champs de "Parc an coat" et de "Liorz an forn", ils sont réservés par les paroissiens pour eux-mêmes, afin d'en avoir la libre disposition.

La maison quant à elle, avec ses dépendances, devient propriété de la paroisse qui l'affecte, en tant que "maison prespicteralle", "tant pour le recteur que pour ses successeurs recteurs". Yves MARTIN, le recteur, "se contante accepte comme ESTAGE (logement) suffisant pour se loger et ses successeurs recteurs".

Le recteur "entretiendra (sous-entendu, "à ses frais") la maison et la rendra (à son départ) en REPARATION (bon état) par ce que les dits paroissiens luy fourniront des ESTOFFES (des matériaux) pour subvenir à ce quy sera nessesaire de réparation sur le basti(m)ent qui est à présent pour unne sailli s(er)vir".

Nous interrompons la lecture pour élucider les termes que nous avons soulignés. Le mot "servir" me parait plus probable que "faire". Le document de Lesquiffiou présente aussi ses difficultés de lecture : je m'arrête à "seil" et "faire" - ce qui donne "pour un seil faire". De quoi s'agit-il ? On peut hésiter ente une "avancée" sur la façade (genre apoteis) et un édicule sur l'arrière, à usage de commodités.

*
* *

Une prise de possession d'un bien foncier était autrefois un rite fort pittoresque. Nous en avons donné un exemple relatif à l'acquisition de la moitié de MANER-COZ à la fin du 17ème siècle; nous n'allons pas suivre la triple opération qui nous est rapportée, prise de possession de la propriété cédée aux paroissiens par Jan Le Borgne, prise de possession des biens acquis en échange par ce dernier et enfin prise de possession de la nouvelle acquisition paroissiale par le recteur, à titre de maison presbytérale pour le recteur de Pleyber Christ et ses successeurs recteurs. On le voit, les paroissiens n'étaient tenus de loger que le recteur; le vicaire ainsi que les prêtres habitués (habitants la paroisse) s'organisaient eux-mêmes.

.page 992

Le nouveau presbytère avait un portail d'entrée permettant le passage d'une charrette. D'un côté de l'entrée, appuyée, semble-t-il, au mur, était un bâtiment dénommé CHAMBRE, logement en rez de chaussée. De l'autre côté, du portail, appuyée aussi au mur, était une GALERIE ouverte sur la cour. La maison disposait d'une ECURIE : le cheval était la monture ordinaire de ces époques aux routes médiocres. Les prêtres se déplaçaient à cheval.

*
* *

Ce presbytère de 1628 s'est maintenu sur le même site jusqu'à une époque toute récente. En 1876, la fabrique décida la construction d'un grand presbytère qui pût recevoir recteur et vicaires. La dépense totale s'éleva à 18.315 frs 42.

L'abbé Calvez (p. 122-123) rapporte le nom de personnes qui -consentirent des prêts à la fabrique pour permettre de réaliser le projet.

L'auteur a fait une grosse erreur concernant les origines de propriété de ce bien de fabrique. "Ces terrains, dit-il, avaient été DONNES à l'église de Pleiber Christ par Messire Jean Le Borgne, seigneur de Lesquiffiou aux termes d'un acte passé le 22 juin 1628". Nos lecteurs sont en mesure de rétablir la vérité : l'acte d'échange n'a rien d'une donation. Ce que l'on peut dire à l'honneur de Jean Le Borgne, c'est qu'il s'est prêté à une transaction qui arrangeait manifestement les paroissiens.

Le presbytère actuel, proche du cimetière, est la propriété de la commune.

*
* *

Satisfait de son nouveau logement, le recteur Yves Martin, donne quitus aux paroissiens et promet de ne plus leur faire aucune demande au sujet de "son logement de prespictaire". Désormais "les dits paroissiens disposeront à l'advenir, du VIEULX PRESPICTERE ansin (ainsi) qu'ilz voiront bon estre".

Depuis le temps, un siècle environ, où l'on attendait le jour où le côté nord de l'église serait libre pour recevoir un élargissement de l'édifice, les paroissiens pensèrent qu'enfin l'on y parvenait ce 22 juin 1628. ils ne viendront au bout de leurs peines qu'en 1708. Il y faudra encore des étapes.

K - AGRANDISEMENT DE L'EGLISE VERS LE NORD

Nous savons déjà, par les documents du 16ème siècle publiés ici, que tout projet de transformation d'une église était soumis à l'accord préalable des seigneurs qui possédaient de droits dans les parties de l'édifice à rénover. Ces droits d'armoiries, de tombes, de vitres

armoriées, d'autels et de bans avaient été consentis par les paroissiens aux familles seigneuriales pour la seule raison, semble-t-il, de leur appartenance reconnue à la noblesse.

.page 993

Certains de ces "droits acquis", comme on dirait aujourd'hui, pouvaient remonter à des dates reculées, on les recouvrait de l'étiquette hautement garantie "droits immémoriaux". D'autres droits, consentis à des époques plus récentes par les paroissiens, devaient être certifiés par des titres écrits.

Nous avons vu, en 1510, le seigneur du Treuscoat faire état d'un accord avec les paroissiens concernant la chapelle qu'il désirait bâtir. Nous allons voir en 1631 le seigneur de Kermorin, requis de présenter un titre de 1537 qu'il prétendait posséder et qui établissait ses droits sur une partie de la muraille à démolir.

*

* *

Le processus déjà décrit d'une descente de justice pour trancher des droits de la noblesse va se reproduire à nouveau après le transfert du presbytère dans son nouveau domaine, acquis le 22 juin 1628.

L'élargissement de l'église du côté nord devenait possible. Il posait certes des problèmes financiers; mais nous ne pouvons juger de ceux-ci, la comptabilité de la fabrique ayant entièrement disparu en notre paroisse. On ne faisait guère d'emprunts à l'époque.

Trois familles nobles étaient concernées dans la démolition de la muraille nord : LESQUIFFIOU, KERMORIN, KERRAC'H. Leurs droits et les charges qu'ils entraînent pour les paroissiens vont être réglés par voie de justice le 19 may 1631.

Nous ne publions pas in extenso le procès verbal de cette opération qui se déroula dans l'église. Ce n'est pas tant la longueur du document (12 pages de notre bulletin) qui nous en dissuade, car l'exploration que nous allons en faire sera encore plus longue. Ce qui lasserait le lecteur c'est le charabia juridique et plus encore les tournures du français de ce temps et son vocabulaire. Nous allons donc conter la journée du 19 may 1631, en veillant à ne rien perdre des nombreuses précisions qui nous sont fournies sur la structure de l'édifice. Nous ne nous interdirons pas, d'ailleurs, de faire les citations littérales utiles.

*

* *

Nous suivrons le document conservé aux archives paroissiales. Il est rédigé sur des feuilles de parchemin (50 cm x 29,5 cm) au nombre de 5. Pliées en deux, celles-ci constituent un cahier de 20 pages (25 cm x 29,5 cm). Le texte occupe 18 pages d'une écriture très aérée, comportant de 20 à 25 lignes dans la hauteur (29,5 cm). C'est ce que l'on appelle une GROSSE, écrite en caractère plus gros que ceux de la MINUTE.

Les archives de Lesquiffiou possèdent aussi une copie de ce procès verbal.

Le document paroissial porte une ancienne cote; BBBB, avec le titre "PROCEZ-VERBAL DE L'EGLISE POUR A Y BASTIR". Nous retenons ce libellé.

I - PROCES VERBAL du 19 may 1631

C'est à un juge de haut rang que revenait, semble-t-il, de présider à des arrangements de ce genre et d'imposer ses décisions aux parties. Ce fut le sénéchal de Lesneven.

REQUETTE DU GOUVERNEUR - Le gouverneur en exercice était Bernard MADEC. Il adressa sa requête à Pierre de GOEZBRIAND, sénéchal de Léon au siège de Lesneven. Il lui fait part des projets d'agrandissement de l'église, conditionnés par la "démolition" préalable d'une muraille "où il y a des prééminances à diverses personnes".

.page 994

Bernard Madec demande donc au sénéchal de bien vouloir descendre à Pleyber-Christ pour trancher cette affaire de prééminences.

Le sénéchal donne son accord et notifie le 6 mai à toutes les personnes qui avaient des intérêts en cause à se trouver en l'église le 19 mai suivant. Un seul ne s'y trouvera pas, "le sieur de LA FONTAINE PLATE, curateur des enfens mineurs du deffunct sieur de Kervarchant". On ne voit d'ailleurs pas le rapport avec notre église.

*

* *

DE LESNEVEN A PLEIBER CHRIST - Le sénéchal quitte Lesneven le 18 mai en compagnie de maître Guy TURIN, procureur de Bernard Madec, de maître Guillaume LESGUERN, avocat, substitut du procureur du Roy et du commis au greffe de Lesneven, Guillaume LOCHOU.

"Nous aurions logé au presbitère de la dicte paroisse" doit s'entendre du seul sénéchal.

Vinrent-ils à cheval ou en voiture ? Cela n'est pas indiqué.

La distance est précisée, 7 lieues. Elle intervenait dans l'évaluation des honoraires ou EPICES de ces messieurs.

*

* *

La rencontre du 19 may 1631 avec le sénéchal sera traitée comme une suite de trois épisodes. Le premier est intitulé LA SEANCE DU TRIBUNAL, le deuxième L'INSPECTION. Un troisième s'est agrippé aux deux autres comme un passager clandestin, nous l'appelons L'IMPROMPTU DES MISSIRES PRETRES.

Durant la séance, les gens sont assis pour écouter les divers exposés. Ils seront debout avec le sénéchal durant son inspection des marques de noblesse.

*

* *

a) LA SEANCE

L'ASSEMBLEE - Le 19 mai, Bernard MADEC et son procureur TURIN s'en vinrent chercher le sénéchal au presbytère et, avec le substitut et le greffier, on se rendit à l'église.

Se présentèrent d'abord les prêtres : missires Yves MARTIN, recteur, Allain LE LEDAN, Yves LAURENS et autre Yves LAURENS et Jan LAURENS, prêtres de la paroisse.

Puis, messire Jan LE BORGNE, seigneur de LESQUIFFIOU, nobles homs Ollivier LE BORGNE, sieur de Lohenec, esquier Claude KCHRIST.

Viennent ensuite Bernard MADEC, Jan MADEC, Hervé GUILLERM, Yvon et autre Yvon CORRE, Yvon COATIVY, Guillaume MADEC, Guillaume LAURENS le jeune, Yvon LE GUIRIEC, Yvon CARIOU, François MADEC, Maître Philipès QUIGUIER.

*

* *

PRESENTATION DE L'AFFAIRE - Maître TURIN fait un rappel de la question : l'église n'est plus assez grande pour recevoir les personnes qui se pressent le dimanche à la grand'messe. Les Paroissiens sollicitent donc l'autorisation "d'agrandir leur esglise du costé du septentrion depuis un bout jusqu'à l'autre et d'y faire des ARCADES et CHAPELLES, moiennant qu'il plaise à messieurs de la noblesse qui y ont des escabeaux, enfeus (tombes) et prééminences". On leur propose de mettre ces escabeaux (bancs), enfeus et armoiries dans les chapelles à bâtir en la forme et manière où ils sont à présent.

.page 995

*
* *

INTERVENTION DE MESSIEURS DE LA NOBLESSE - Intervient alors le SEIGNEUR DE LESQUIFFIOU. Il commence par rappeler et maintenir "qu'il est le seigneur FONDATEUR de l'esglize et premier prééminencier" du côté où l'on veut élargir. Il dispose de ce côté du DROIT DE LIZIERE (bande armoriée), du banc ou escabeau le plus proche du pignon et d'une fenêtre au dessus du banc.

Il est d'accord pour l'élargissement de l'église. Mais il pose plusieurs conditions : d'abord que son escabeau (banc) soit au même niveau par rapport au pignon qu'il est présentement, que la tombe et la place qui se trouve actuellement sous cet escabeau lui soient maintenus, que les deux fenêtres qui seront faites l'une au pignon est et l'autre au pignon nord de la nouvelle chapelle lui soient réservées.

Il signe alors le procès-verbal - Jan Le Borgne.

Si je comprends bien cette description, en 1631, il n'y avait pas de fenêtre dans ce bas-côté sur le pignon est. Il faudrait admettre dès lors, contrairement à ce que nous avons supposé, que le vieux presbytère était adossé au pignon.

*
* *

- Intervient en deuxième lieu noble homme Jan LE LONG, sieur de Keranroux (en Plufur) au nom de sa femme Françoise de Kermerchou, "propriéteresse" de KERMORIN. Lui aussi est d'accord pour qu'on agrandisse l'église de ce côté. Il veut bien qu'on déplace son banc contre la muraille à bâtir, mais il tient à ce que la "timbe" (tombe) qui est actuellement sous son banc lui soit conservée en son emplacement. Il n'y a pas de fenêtre au dessus du banc. Jan LE LONG fait état alors d'un document, vieux d'une centaine d'années (18 avril 1537) pour demander que sa femme ait droit à ses armes sur la fenêtre qui doit se faire (le 2ème vers le bas).

Jan LE LONG, à son tour, signe sa déposition.

*
* *

Puis, c'est au tour de Claude de LA ROCHE, seigneur de KERGRAC'H (notre Kerrac'h), de présenter ses droits et d'émettre ses prétentions concernant leur maintien. Il est d'accord pour l'élargissement de l'église, pourvu que ses prééminences soient sauvegardées. Il ne veut pas que l'on "remue" (déplace) son escabeau ou banc de la position qu'il occupe sur des "tumbes" lui appartenant. Il exige que ses armoiries, actuellement placées sur la fenêtre qui est là, soient transférées sur la fenêtre à bâtir dans la nouvelle muraille. - Il signe alors sa déposition.

*
* *

.page 997

LA POPULATION PREND POSITION - La noblesse ayant émis ses "prétentions", la population, par la voix de son procureur TURIN, donne son consentement, l'assortissant de quelques restrictions : "Il a esté consenty que (les dicts seigneurs) jouissent des tumbes qu'ils ont soubz leurs escabeaux à fleur de terre, SANS QU'ILS AIENT FACULTE D'Y METTRE AUCUN ESCABEAU NI ACCOUDOVER (prie-Dieu) POUR ENCOMBRER la dicte esglize".

Au nom de ses mandants, maître TURIN demande "communicquation" du titre de 1537 mis en avant par le sieur de Keranroux.

Quant au sieur de Kergrac'h, il aura lui aussi à "duplacer son escabeau et armoyries joignant la muraille qui se fera de nouveau de la forme qu'ils sont à présent".

TURIN poursuit, "requérant qu'il soit proceddé à l'ESTAT des dites choses" à savoir l'expertise détaillée des prééminences.

*

* *

INTERVENTION DU SENECHAL - "DE TOUT QUOY AVONS DECERNE ACTE".

Alors, selon le rituel judiciaire, le SUBSTITUT du procureur se joint aux paroissiens pour "requérir" le sénéchal de procéder au dit Etat, le magistrat décide donc : "AVONS PROCEDDE A L'ESTAT DES DICTES PREEMINANCES ESTANTES DU COSTE DE L'ESVANGILLE EN LA DICTE ESGLIZE".

b) L'INSPECTION DES PREEMINENCES

Le sénéchal se lève et se rend vers le bas côté, suivi de la compagnie. Le greffier a l'habitude, sans doute, de telles descentes dans les églises, il sait lire les armoiries.

L'intérêt principal, pour nous, de la longue description des droits honorifiques, c'est de nous livrer en filigrane et, parfois, en clair, la structure du vieux bas-côté nord.

Pour alléger notre parcours à travers ce rapport d'enquête, nous rendrons en dessins les nombreuses armoiries que les seigneurs FONT VOIR au sénéchal. Pour beaucoup d'entre elles nous sommes en mesure d'identifier les familles représentées.

On saura gré à François Gaouyer de nous avoir prêté main-forte pour la réalisation des écussons et autant de gré pour l'interprétation des mensurations signalées dans le procès verbal.

Nous transcrivons directement dans le système métrique les dimensions citées en "pieds" (33 cm environ) dans le texte, ceci pour la commodité de nos lecteurs. Ceux d'entre eux qui auraient un faible pour les "pieds" rétabliront la mensuration ancienne en multipliant le nombre des mètres par 3.

Rappelons que le bas côté mesurait, comme aujourd'hui, environ 31 m de longueur d'est en ouest. Nous allons avoir la surprise de découvrir sa largeur. Patientons le temps de la visite des prééminences de Lesquiffiou.

*

* *

1)- LESQUIFFIOU - Nous commençons l'enquête sous la conduite de Jan Le Borgne, seigneur de Lesquiffiou. Il "FAIT VOIR" les prééminences dont il jouit de ce côté nord de l'église.

.page 998

D'abord, dans la muraille côtière, il fait voir une "FENESTRE VITREE et ARMOYEE", haute de 1,65 m et large de 1 m. Elle est formée d'une ROSE (en haut) et de deux PANNEAUX.

Dans la ROSE "est un escus(s)on portant d'azur (bleu) à trois huchetz (cors) d'or my-party d'argent et (à) un croissant à (et) trois croisilles (petites croix) de gueulle (rouge)". La régularité de la rédaction conduit à intervertir "et" et "à", comme les mêmes armes sont décrites sur le panneau de droite.

.page 999

Le terme "my-party" (mi-parti) s'applique à un écusson partagé en deux moitiés égales. Pour des couples, comme c'est le cas ici, les armes du mari sont à dextre (à droite, mais pour celui qui regarde c'est à sa gauche), les armes de la femme de l'autre côté.

Nous avons dans la rose, en alliance avec les armes des Le Borgne (huchets) les armes des TREVIGNER (vigné, vigni), selon Jan Le Borgne lui-même. Ces armes à croisilles ne

coïncident pas avec celles que Pol de Courcy attribue, dans Armorial (1846), à la famille LE MOYNE de Trévigné.

On fera confiance, sur ce point, à Jan Le Borgne : ce sont les armes de son propre père Alexandre en alliance avec celles de sa première femme, Jeanne Le Moyne de Trévigné, décédée en 1583. Jan Le Borgne était fils de Jeanne de Lanuzouarn, épouse en troisième nocces d'Alexandre Le Borgne. Nous avons signalé que les Trévigné avaient succédé aux Cornouaille à Keromnès. Grâce à un écusson de la même fenêtre nous apprendrons que ce fut par mariage.

*

* *

Les DEUX PANNEAUX de la fenêtre portent aussi chacun un écusson : celui de gauche "est d'azur à un fretté d'argent (blanc)". Celui de droite est plus complexe : "d'argent à un croissant et trois croisilles de gueulle my-party d'azur à ung fretté d'argent en escartellé portant d'azur à ung mouton d'argent armé".

Le sénéchal enregistre : "Quel fretté l'on nous a dit estre les armes de la seigneurie de KEROMNES".

Tentons une approche plus affinée des marques nobiliaires de ces deux panneaux. Le "frette" ou "fretté" est un entre-croisement de bandes en diagonale. On retrouve le fretté dans les armes diverses des CORNOUAILLE. L'écusson de gauche est celui de la branche KERGUERN. L'écusson de droite est celui d'un seigneur de TREVIGNE et de son épouse une CORNOUAILLE.

Il doit s'agir de Yves Le Moyne, seigneur de Trévigné (oct. 1985 p. 19). Les armes de son épouse sont une variante connue des armes des Cornouaille : la présence d'un mouton "armé" (bélien en position d'attaque) lui est commune avec les armes du vieux comté de Cornouaille : "d'azur au mouton passant d'argent, accorné et onglé d'or". Ce même mouton offensif se retrouve dans les armes de la ville de QUIMPER.

Le rapprochement du bélier avec le nom KERNEAU a pu être suscité par une étymologie populaire : KERN, cornes et KNEAU, en moyen-breton, "toise de brebis" selon le Catholicon, pour "toison". Ce dernier mot se retrouve avec ce sens en gallois CNU.

Cette fenêtre est représentée selon les conventions classiques des couleurs dans la figure 1. C'est à l'époque où nous sommes (1636) qu'un religieux, le P. Pietra Santa imagine cette transposition des couleurs en un système précis de traits, hâchures et points.

*

* *

Après la présentation de la rose et avant de descendre aux panneaux, le greffier note : "Le reste de la dicte muraille (costière) AU DEDANS DU CHOEUR estante sans vitre ny armes fors (sauf) LA LIZIERE chargée d'escusson(s) le fond desquels est en BLANC, sans blason d'aucun champ (sans les couleurs) A TROYS SOUCHES my-party de TROIS HUCHETZ. Lesquelz le dit sieur de Lesquiffiou nous a dit estre les ANTIENNES (anciennes) armes de Lesquiffiou et les nouvelles d'à présent. Et au-dessoubz et aux deux panneaux..." (fig.2). Le texte se poursuit par la description des deux panneaux que nous venons de transcrire.

.page 1000

La LISIERE est une bande armoriée; elle peut être en tissu. Dans le cas, elle est peinte en blanc sur le mur, à la hauteur de la rose. Les armoiries ne portent pas leurs couleurs, mais seulement le dessin des motifs : ce sont les "prétendues" armes anciennes du "surnom" LESQUIFFIOU (3 souches), mi-parti avec les armes des LE BORGNE (3 huchets). Il ne s'agit pas ici d'un couple mais d'une composition fictive.

.page 1001

La description de cette lisière m'a plongé longtemps dans l'embarras, à cause de la référence qui y est faite au CHOEUR. J'en suis sorti en remettant en cause l'idée que je me faisais, et beaucoup d'autres avec moi, du Choeur d'une église : extrémité de la grande nef, réservée autrefois aux prêtres, et où est placé le maître-autel. Or, de toute évidence, le CHOEUR dont il est question désigne l'extrémité orientale de ce que nous appelons un bas-côté.

Avec soulagement je retrouve évoquée cette notion élargie du CHOEUR dans le Glossaire (vocabulaire) de l'Art Roman (collection ZODIAQUE). "Au sens large, (le Choeur) c'est la partie de l'église réservée au clergé et interdite aux fidèles". Il y a même un sens très strict du CHOEUR, l'endroit occupé par les stalles; le SANCTUAIRE désignant la partie occupée par le maître autel.

Les autels des bas-côtés qui jouxtaient le Choeur du maître-autel étaient désignés, il y a peu de temps encore, sous la dénomination de "petits Choeurs".

*

* *

Après la présentation de la fenêtre et de la lisière, Jan Le Borgne fait voir à la compagnie "au-dessoubz de la dicte fenestre (qui vient d'être décrite) en l'endroit (au droit) d'icelle nous (senechal) auroit le dict sieur fait voir ung ESCABEAU (banc), lequel ayant fait mesurer, l'aurions trouvé avoir 7 piedz de long (2,30 m) et trois (1 m) de largeur". Nous ne pouvions décemment faire parler le sénéchal en mètres.

Sur cet escabeau "il y a ung escusson de relieff en bois armoyé" comme la rose : LE BORGNE - TREVIGNE. Ce "banc et escabeau" est revendiqué comme lui appartenant par le sieur de Lesquiffiou.

Ce dernier montre, au-dessous de l'escabeau, une TUMBE de même grandeur que celui-ci, "à FLEUR DE TERRE". Jan Le Borgne la revendique comme son bien.

*

* *

Le "descriptif" poursuit en donnant la position du banc et de la tombe par rapport au maître autel. Ces coordonnées, fort précises pour les assistants, sont d'interprétation difficile pour nous. Raison de plus pour citer le texte intégralement : "Joignans les dicts BANC et TUMBE au dedans de la dicte esglize le marche pied du Grand autel et avance au-delà du plus hault marchepied devers le pignon principal de la dicte esglize et distant d'icelluy (pignon, sans doute) de 6 piedz (2 m)".

Avant de proposer une lecture claire de ce texte, embroussaillé à nos yeux, précisons la notion de "marchepied" d'autel. On accède à un autel ancien par une suite de marches (DEGRES, autrefois) comportant des paliers ou MARCHEPIEDS notablement plus larges qu'une simple marche. Au départ le plus bas marchepied, à un degré au-dessus du Choeur des stalles, est assez profond et prend toute la largeur du Choeur et s'étend à droite et à gauche du maître-autel. C'est sur ce premier marchepied qu'avant le Concile Vatican 2 le prêtre récitait les prières au bas de l'autel. C'est sur ce marchepied que les enfants de Choeur évoluaient.

Durant la célébration eucharistique, le prêtre était debout sur la large plate-forme du haut ou "LE PLUS HAUT MARCHEPIED" contre l'autel. Selon le niveau donné à l'autel il pouvait y avoir un marchepied intermédiaire; il pouvait en être ainsi dans notre église, mais ce n'est pas certain.

L'autel de 1631 était en place depuis 1552. Il était en pierre de taille, sans revêtement de bois. Marches et paliers étaient aussi en pierre de taille. La partie basse du Choeur où se tenaient clergé et chantres était au niveau de la nef : on y faisait des inhumations.

.page 1002

*

* *

Ce rappel de la structure générale d'un Choeur ancien a pour but non pas de fixer la position du banc seulement, ce qui était l'objectif du sénéchal, mais de nous permettre de découvrir la largeur du bas-côté et, par là, de retrouver la méthode qui sera mise en Oeuvre pour construire le nouveau bas-côté.

Transcrivons donc en clair le plan de situation du banc décrit par le greffier.

"Le BANC et la TUMBE sont jointifs du marchepied bas du maître autel". Or, comme le greffier vient de le noter, ce même banc de 2,30 mètres de long touche la muraille côtière à l'aplomb de la fenêtre. Le banc de Lesquiffiou a donc la largeur du bas-côté, 2,30 mètres.

Si, munis de ce renseignement, nous bondissons à l'église, mètre en main, nous verrions que les piliers construits du côté nord à la suite de la réunion du 19 may 1631 furent implantées au dehors, le long de la "muraille costière". François Gaouyer nous expliquera alors que les chapelles nord furent construites par "enveloppement" du vieux bas-côté. Mais nous n'en sommes pas encore là, mais à la description de ce qui est à démolir.

*

* *

Lesquiffiou, nous l'avons écrit longuement, s'était chamaillé autour de 1510 avec le Treuscoët à propos de "bonnes places de messe" et de "bons emplacements de tombes" : dans l'esprit de ces époques c'est la proximité du maître-autel qui établissait la hiérarchie des places.

Lesquiffiou s'était vu reconnaître le droit aux "meilleures places" en 1510, du côté épître (sud). Par la suite, les LE BORGNE avaient réussi à s'approprier aussi les meilleures places" pour les vivants et pour les morts du côté évangile (nord). C'est autour de celles-ci que le sénéchal est en train de tourner ce 19 may 1631.

Jan Le Borgne ayant exigé d'avoir une position aussi avantageuse pour son escabeau dans le bas-côté à construire, le sénéchal fait mesurer la distance du banc au pignon et préciser, en même temps, la position du banc par rapport au marchepied haut de l'autel sur lequel évolue le célébrant : on tenait à bien VOIR L'HOSTIE à l'élévation par un sentiment où la foi s'était embroussaillée de superstitions.

*

* *

C'est ainsi que, pour en terminer avec Lesquiffiou, le greffier note comme nous l'écrivions plus haut : "et (le banc) avance au delà du plus hault marchepied devers le pignon (en direction du pignon) principal de la dicte esglise et distant d'icelluy de 6 piedz (2 m)".

Le chevet ou pignon de l'église étant plan à cette époque (chevet plat), la face antérieure du banc est à 2 m du pignon. D'autre part, cette ligne des deux mètres traverse l'autel lui-même, puisque le marchepied d'en haut est en retrait des deux mètres, on ne nous dit pas de combien. Il est extrêmement probable que l'autel n'avait pas tant de largeur (plus de deux mètres). L'autel n'était pas accolé au pignon : un couloir avait été réservé entre l'autel et le pignon pour la desserte commode de la sacristie, alors adossée au chevet, comme on l'a dit.

.page 1003

*

* *

Nous en avons fini avec Lesquiffiou. Nous passons à KERMORIN. La patience a payé. Il reste encore à engranger.

2) KERMORIN - La seigneurie de Kermorin était la possession, aux premières années du 17ème siècle, de noble homme François de KERVERCHOU, souvent cité comme parrain dans les baptêmes entre 1601 et mai 1603, avec le titre de seigneur de KERMORIN.

En 1631, la dame de Kermorin est Françoise de KERMERCHOU, probablement la fille de François. Elle n'habitait pas à Pleyber-Christ car elle n'a pas pris soin de ses armoiries : aucune trace même des armes des KERMERCHOU, "Une croix treflée chargée de cinq étoiles".

Jan Le Long, qui présente les prééminences de sa femme, fait voir au sénéchal un BANC qui touche le bas de l'escabeau de Lesquiffiou; ce banc a les mêmes dimensions que ce dernier, mais il ne porte pas d'écusson. Le banc est à 1,30 m du dernier marchepied du grand autel. De toute évidence ce banc de 2,30 m de long et 1 m de large est placé contre la muraille contre le dos du banc de Lesquiffiou.

Au-dessus du banc de Kermorin est peint sur la muraille "ung TYMBRE" ou cadre ornementé contenant 5 écussons. L'écusson principal "porte de sable un lion d'argent non armé (qui ne sort pas ses griffes) avec des Billettes d'argent sans nombre". Ce sont les armes de la dicte maison de Kermorin, assure Jan Le Long. Plus précisément, ce sont les armes des COETLOSQUET. Aux quatre angles intérieurs du timbre il y a un écusson, mais effacé (figure 3).

*

* *

Le sieur de Keranroux dit alors au sénéchal "avoir droict de faire placer la dicte muraille en l'endroit du dit Banc et y faire une arcade (enfeu) et une fenestre au-dessus et de mettre pierres tumbelles en la dicte voulte et arcade et ses armes dans la dicte fenestre, par (en vertu de) le dict acte du huictiesme jour d'avril (à noter l'apparition de l'apostrophe d') lan mil cinq cens". Le greffier a oublié d'écrire la suite de la date ("trente et sept"); mais le document avait été signalé plus haut, lors de la déposition de Jan Le Long. La même déposition indique que, sous le banc, il y a une tombe, observation que le greffier a oublié aussi de reprendre.

"En l'endroit" (à ce moment), Jan Le Long exhibe son titre de 1537. Le greffier relève les signatures : "signé Y. Olier transy (?), de la Roche, passe (notaire), O. Abbat, P. Sibirill pbrs (prêtres)". Le document a encore son cachet de cire au sceau de la juridiction de Daoudour (Landivisiau).

Pourquoi, dira-t-on, ressortir cent ans après un titre dont les détenteurs successifs, seigneurs de Kermorin, n'avaient tiré aucun parti ? Ce titre gardait-il dès lors une quelconque valeur en l'an 1631 et pouvait-il établir sérieusement des droits prééminenciers dans la structure à venir au bas-côté ? Le substitut du procureur et les paroissiens demanderont communication de ce titre : il soulève, en effet, un point de droit, sur lequel la justice aura à se prononcer.

Nous verrons, par un état postérieur du bas-côté, ce qu'il advint de cette prétention de Kermorin. Du manoir de Kermorin il reste remployées dans une maison du début du 20ème siècle, trois jolies portes simples et des armoiries au fronton de l'apothéisme.

.page 1004

*

* *

3) KERRAC'H - la visite des prééminences de la seigneurie de KERGRAC'H va donner plus de travail au greffier que le relevé des droits de Kermorin.

Jusqu'à présent, la compagnie avait dû entrer dans le Choeur pour suivre des yeux la présentation de leurs prééminences par Jan Le Borgne et Jan Le Long. Après la production faite au sénéchal du titre de 1537, le greffier écrit : "Et estans entrés dans la nef de la dicte esglise nous (du sénéchal) auroit en icelle (nef) du mesme costé et en la dicte muraille costière le dict sieur de KERGRACH, fait voir un AUTEL non armoyé au-dedans de la dicte nef, joignant la dicte muraille et LA CLOSTURE du (de) BOIS qui fait la séparation du CÍUR (Choeur) et de la nef, (autel) appelé l'AUTEL DE NOSTRE-DAME..."

L'autel, que Claude de La Roche revendique comme sa propriété, barre entièrement le bas-côté : il touche la muraille d'un bout et vers l'intérieur la clôture de bois qui délimite le Choeur et le sépare de la partie des fidèles, ou "neff" (avec ses deux bas-côtés correspondants). On

s'explique ainsi le passage de tous ces messieurs dans la nef, afin d'observer cet autel sur sa façade tournée vers l'ouest. On constate que l'autel n'est pas armorié.

*

* *

De quelle nature était cette cloture de bois qui fermait le Choeur du côté des fidèles. Le texte n'avait pas à le préciser, l'observation visant seulement à relever les coordonnées de cet autel destiné à disparaître incessamment. La clôture était-elle basse comme nos balustrades ou plus monumentale comme à Saint Herbot ? S'agissait-il d'un véritable JUBE comportant une galerie haute avec un escalier d'accès en bois (Lambader) ? Le terme de "jubé" n'est pas utilisé ici, mais l'argument n'est pas suffisant pour écarter cette interprétation.

Nous l'avons dit déjà, me semble-t-il, les comptes de Saint Thégonnec pour l'année 1657-1658 (septembre à septembre) signalent deux dépenses portant sur la réparation du JUBE et sa remise en place :

"Pour accommoder (avec du fer) le jubé et poser le crucifix en sa place... 10 livres 10 sols". Ce crucifix est toujours dans l'église.

"Pour lever le jubé, tant aux ouvriers que pour une arbre de chesne acheté d'Alain Picart, planche de sapin 269 livres 16 s".

.page 1005

*

* *

J'incline à interpréter "clôture du Choeur" dans le sens de "jubé". Quoi qu'il en soit, c'est la ligne de séparation du Choeur et de la nef qu'il serait bon de déterminer pour situer la position de l'autel Notre Dame. Un élément de la SABLIERE du Choeur, un BLOCHET, en termes d'architecture, pourrait nous donner la réponse à cette question.

Dès sa construction, en 1552, le nouveau Choeur avait reçu ses trois poutres-entrants à engoulants, ornées de motifs, parmi lesquels des hermines en grand nombre et des fleurs de lys; nous avons donné des dessins tout récemment. Dès 1552, aussi, ou peu de temps après, le Choeur avait été habillé d'une voûte en lambris. A la jonction du lambris et de la muraille des arcades, on fixa, entre poutres, des deux côtés, une sablière sculptée avec soin, représentant, entre autres motifs, des oiseaux fantastiques. Cette frise, traitée d'une même main, se poursuit au-delà de la 3ème poutre, en direction de la nef : elle est arrêtée par un court élément de madrier sculpté, fiché dans la muraille, que l'on appelle un BLOCHET. Il y a une brisure et une rupture du style de la sablière entre les deux blochets et la poutre "1658 INISAN" de la chaire.

Il est probable que le Choeur de 1552-1631 descendait jusqu'à l'aplomb des blochets et qu'au delà de ceux-ci commençait la nef. Dans le plan que nous publions en pages centrales nous adoptons cette hypothèse.

*

* *

Le plan de situation de l'autel Notre Dame, en 1631, nous met sur la voie de l'explication d'une anomalie architecturale d'observation aisée : le pilier où la chaire est fixée est déporté sensiblement (30 cm) vers le bas de l'église par rapport à son homologue du côté sud. De ce fait l'arcade qui suit est singulièrement rétrécie et sa pointe plus aiguë. Nous avons déjà attiré l'attention sur cette anomalie (sept. 1985 p 24).

En même temps que nous rendons compte de cette irrégularité du plan, nous cueillons dans le procès verbal de 1631 des données relatives au côté nord de l'édifice qui laissent deviner la méthode utilisée dans la reconstruction de 1550-1552.

Nous nous étions interrogés, dans le numéro de septembre 1985, sur le procédé utilisé pour reconstruire notre église sur le même emplacement, tout en continuant à célébrer (avec

gêne) le culte et, sans doute, les inhumations dans la vieille église. François Gaouyer nous avait suggéré que ç'avait pu être en plaçant les piliers nouveaux et leurs arcades d'un style alors inédit dans la vieille nef; c'était apparemment le procédé le plus simple et nous l'avons schématisé (p 23 sept. 1985). Notre hypothèse n'était étayée d'aucune preuve. Il semble bien que c'est l'autre schéma qui était le bon : les piliers de la nef de 1550-1552 furent implantés dans les bas-côtés. Tentons de l'établir.

*
* *

Le déport si disgracieux du pilier de la chaire ne fut pas décidé en 1550 sans une raison sérieuse.

L'autel Notre Dame occupait, avant 1550, la place qu'il occupe en 1631 : c'était un autel de grande dévotion donnant sur la partie des fidèles. Il n'était pas question d'agrandir l'église du côté nord en 1550, à cause du jardin du recteur. Pas question non plus de transfert de l'autel Notre dame : pour le mettre où ?

.page 1006

Un pilier risquait de porter atteinte à l'autel Notre Dame; on jugea préférable de déporter le pilier vers le bas, tout en gardant naturellement l'alignement des piliers. Il est très probable d'ailleurs que KERRAC'H fit valoir alors ses droits sur l'autel.

.page 1007

L'implantation du pilier dans la vieille nef eût été sans incidence sur la forme de l'autel, puisqu'on se serait éloigné de celui-ci. Ce serait aussi une hypothèse toute gratuite que d'envisager la contrainte surgissant sur le pilier sud.

C'est bien la méthode d'ENVELOPPEMENT qui fut employé en 1550-1552. C'est elle qui sera utilisée dans l'agrandissement du côté nord.

*
* *

Après l'autel Notre Dame, Claude de la Roche fait voir une FENETRE à deux panneaux et trois soufflets faisant 2 m de haut, sans comprendre le jambage; les mesures sont prises, en présence du sénéchal, par "Yvon SALAUN, architecte".

Au plus haut des soufflets se voit "ung escusson portant de sable à ung lyon rampant et des Billetes d'argent et au-devant de la plus haulte patte une billette chargée une hermine et les autres billetes sans nombre". Ce sont les armes de LA ROCHE.

Dans le soufflet de droite, en dessous, les mêmes armes de la Roche, "my party d'or avecq deux faces (bandes horizontales) de sable et ung croissant de sable au dessus" - Ce sont les armes de Charles de la Roche et de Catherine de KERAUDY, sa femme, qui bâtirent en 1536 la croix de FEUNTEUN CHRIST dont nous avons publié l'inscription.

Cet écusson des KERAUDY de Lohennec est représenté avec son croissant dans une pierre de la cour du manoir. Pol de Courcy n'a pas signalé la présence d'un croissant dans les armes des Keraudy.

*
* *

Le soufflet de gauche porte les armes de la Roche "my-party d'or à un lion de sable traversé d'une barre d'or". L'abbé Calvez nous a conservé (p 112) une brève généalogique des la Roche. Les armes présentes pourraient être celles des parents de Charles, Yves de La Roche; le nom de la mère nous échappe.

Le panneau de droite porte les armes de Claude de La Roche lui-même et celles de son épouse, Marie Le Borgne de la Tour, "d'argent à une tour de gueulle portant lambeau (ou lambel = brisure formée d'un filet horizontal garni de pendants et placé en haut de l'écu)".

Dans le panneau de gauche sont encore les armes de La Roche "my-party d'or à un lion de gueulle et des billettes d'azur". La position dextre suggère que le couple représenté par ces armes est soit les grands-parents, soit les parents du seigneur de Kerrac'h. Mais les noms des épouses donnés par l'abbé Calvez ne s'accommodent aucun d'eux de ce my-party. Y eut-il remariage ? Nous n'insisterons pas. (figure 4).

La vitre-panoplie de KERRAC'H, nous fait-on observer, "avance environ le mitan de l'autel Notre Dame", Le "mitan" est synonyme de "milieu". Nous ne connaissons la largeur ni de la fenêtre (on admettra 1 m) ni de l'autel (ce pourrait être 1 m aussi). On se représentera la fenêtre avançant de 50 cm au-dessus de l'autel, l'autre moitié étant à l'aplomb du marchepied ou plate forme de l'autel.

Il est probable que cet autel était appuyé à une cloison de pierre ou de bois comblant le vide entre l'autel et la voûte de bois du bas-côté. Le document de 1631 n'en parle pas. Si cloison il y avait, celle-ci était dans l'alignement de la clôture du Choeur; il est précisé, en effet, que l'autel est "AU-DEDANS de la nef".

(à suivre, page 1025, après le chapitre
"LE POINT DE NOS RECHERCHES")

.page 1008

LE POINT DE NOS RECHERCHES

Les lecteurs occasionnels qui nous rejoignent en nombre sur ce chantier de recherches historiques ont droit, de notre part à tous, rédacteurs, dessinateur et abonnés, à des égards particuliers.

A leur intention, nous interrompons l'étude de nos documents pour faire le point des résultats acquis au cours de l'année écoulée. Cette halte sera bienfaisante aux abonnés eux-mêmes. Nous nous proposons, en effet, d'illustrer par des plans toutes les étapes que nous avons discernées dans la construction de notre église paroissiale. Nous anticiperons même l'insertion sur plan des dernières campagnes de travaux dont nous n'avons pas encore publié l'étude, mais dont nous connaissons le déroulement.

Mais nous avons mieux à offrir aux lecteurs qu'une sèche chronologie des travaux réalisés sur leur église entre 1510 et 1708. Nous leur dédions les vues auxquelles nous venons d'aboutir, après bien des tâtonnements, touchant aux méthodes de construction qui furent utilisées sur ce chantier. Elles surprendront sans doute le lecteur tout comme il fut surpris de lire, en cours d'année, que le sol de l'église recèle encore les ossements de ceux qui décédèrent avant juin 1763; jusqu'alors on inhuma à l'intérieur de l'édifice. Et c'est vrai.

1) L'EGLISE DE PLEYBER CHRIST EN 1510

La paroisse venait à peine d'abandonner son vieux nom de PLEIBER RIVAUT pour adopter celui de PLEIBER CHRIST lorsque, pour la première fois, en 1510, nous entendons parler d'agrandissement de son EGLISE.

Le grand parchemin auquel nous nous référons, daté, pour l'essentiel de son contenu, du 3 août 1510, est conservé aux archives de Lesquiffiou. Il rapporte un arrangement intervenu entre la seigneurie de Lesquiffiou et celle du Treuscoat, portant sur la construction de chapelles seigneuriales à greffer sur le bas côté sud de l'église, au niveau du Choeur. Une CHAPELLE latérale d'église est une avancée de l'édifice au delà du couloir qui constitue ce que nous appelons un bas-côté de la nef. Intérieurement, les chapelles étaient généralement cloisonnées et abritaient un autel pour la célébration des messes quotidiennes. La façade extérieure des chapelles varie selon la structure de l'édifice. L'aspect n'est point le même, par exemple, à Plougouven, ni à Plourin-Les-Morlaix qu'à Pleyber-Christ. Ici, les chapelles alignent des pignons aux frontons

élevés. Les quatre dernières, construites en 1708, n'avaient d'autre but que l'harmonisation des façades.

*

* *

S'il était envisageable d'élargir l'église du côté sud en 1510, c'est que le terrain était la propriété des paroissiens et qu'à l'époque il était libre de charges. On parlait certes, à son propos, de CIMETIERE. Mais nous l'avons établi, les inhumations se faisaient alors pour tous dans le sol même de l'église.

Par contre, en 1510, il ne fut pas question de greffer des chapelles seigneuriales, dans l'immédiat du moins, du côté nord. Le terrain qui jouxtait ce bas-côté appartenait, certes, lui aussi, aux paroissiens. Mais il était affecté depuis longtemps à l'usage du recteur, en tant que JARDIN du PRESBYTERE. Les paroissiens devaient en effet assurer au recteur, mais non pas aux autres prêtres, fort nombreux alors, un logis de fonction ou presbytère, avec ses dépendances habituelles, jardin, cour, écurie...

.page 1009

Le presbytère de 1510 jouxtait ce jardin et l'église. On ne disposera du jardin et du presbytère qu'après 1628. Cette année là, les paroissiens firent l'acquisition d'une maison du bourg et l'affectèrent à usage de presbytère; c'est le site actuel de la mairie.

*

* *

Le parchemin de 1510 ne nous apprend rien sur la structure de l'église, sur ses dimensions, sur le style des piliers, sur le profil des arcades, sur la forme des fenêtres, sur la largeur de la nef.

Tous ces renseignements nous eussent éclairés sur l'âge de l'édifice et sur la technique utilisée dans ses transformations successives. Mais ce document seigneurial de 1510 ne visait pas à décrire l'architecture du bâtiment, il réglait un conflit entre seigneurs.

Les documents qui suivront auront eux aussi un objectif fort limité : dresser procès-verbal des droits honorifiques de la noblesse, armoiries, escabeaux, bancs, tombes, que les travaux d'agrandissement projetés menaçaient de disparition. Le but de la descente de justice était de trancher les droits des diverses parties, population et noblesse, et d'assurer, en particulier, aux seigneurs qui avaient des intérêts dans l'opération, des droits honorifiques équivalents à ceux qui allaient disparaître.

Une seule fois, à notre connaissance, c'était en 1708, au moment où l'église parvient à sa forme, le juge a cru bon d'insérer dans le procès verbal nobiliaire le MARCHE des travaux à entreprendre.

*

* *

Il se trouve, cependant, que les descriptions du mobilier nobiliaire de l'église comportent, une fois ou l'autre, des mensurations au sol définissant l'alignement de la vieille muraille côtière, conservée partiellement, tant au nord qu'au sud, jusqu'en 1708.

Il apparaît ainsi, au travers des documents de 1631 et de 1708, que l'église de 1510 était de plan rectangulaire, mesurant intérieurement 31,50 mètres de long et 13,30 mètres de large. Il est raisonnable de supposer, en outre, que la muraille côtière faisait 70 cm d'épaisseur environ.

Si nous superposons ce plan à celui de l'église actuelle nous observons que les piliers des deux bas-côtés nord et sud ont été dressés à l'extérieur de l'édifice, le long des deux murailles côtières. La conclusion s'impose : on construisait les chapelles latérales avant de faire disparaître le tronçon correspondant du vieux bas-côté. On peut parler à ce propos de procédé d'ENJAMBEMENT ou d'ENVELOPPEMENT.

La méthode peut nous surprendre aujourd'hui; je ne l'imaginai pas moi-même. Elle était pourtant particulièrement apte à résoudre le problème posé aux paroissiens : élargir, au fur et à mesure des entrées de fonds, leur église tout en gardant le couvert et le clos pour la célébration du culte et pour les inhumations.

Au 19^{ème} siècle, comme de nos jours, on a procédé autrement pour la construction des églises ou leur reconstruction après incendie ou leur restauration. Durant le chantier de la nouvelle église on continue d'utiliser la vieille, comme ce fut le cas à Kerlouan, à Taulé, à Henvic, etc... Ou bien, comme à Plouvorn, on émigre le temps qu'il faut à la chapelle voisine de Lambader. Ou bien encore on aménage provisoirement des salles publiques ou simplement des baraques, comme on vient de le faire à Plourin-les-Morlaix

.page 1010

*

* *

Peut-être a-t-on remarqué que les piliers du bas-côté nord ne sont pas bien alignés : ils se déportent sensiblement vers l'extérieur, à l'approche du pignon ouest. On verra en ce fait la confirmation de l'analyse précédente : les deux derniers piliers furent implantés hors de l'édifice, contre la vieille muraille côtière, fort délabrée alors sur une longueur de 13 mètres. Le constat en est fait le 15 janvier 1708, lors de l'inspection préliminaire aux travaux :

"L'assemblée nous a conduit (il s'agit du subdélégué de l'Intendance pour la région de Morlaix) au bas de la dite église, nous faisant voir la nécessité de faire réparations et chapelles mentionnées au dit billet du marché par les RUINES qu'ils nous ont fait remarquer dans l'endroit où seront bâtis les nouvelles arcades du côté de la chapelle St Yves" (côté nord vers l'ouest).

Si l'on avait édifié les dernières chapelles du côté nord sur un terrain débarrassé de son bas-côté correspondant, on eût mis son point d'honneur à tenir l'alignement des piliers.

Les "ruines" dont parle le document pouvaient prendre l'aspect d'une muraille faisant ventre.

C'est peut-être par voie de conséquence que la façade actuelle nord n'est pas d'équerre avec la façade ouest.

*

* *

2) LES TROIS PREMIERES CHAPELLES (1520 - 1540)

Envisagée, nous l'avons dit, par l'accord du 3 août 1510 entre Lesquiffiou et le Treuscoët, la construction des chapelles fut réalisée en trois tranches échelonnées dans le temps. En 1540, l'ensemble se développait en façade sud à l'est du vieux porche (l'actuel est de 1666) : dans l'ordre, la chapelle que nous attribuons à Lohennec, la chapelle du Treuscoët et la chapelle de Lesquiffiou, la plus orientale des trois et la dernière construite. Ces trois chapelles étaient séparées entre elles par une muraille formant cloison.

L'église avait encore sa nef et ses bas-côtés d'origine, dont nous allons établir les dimensions.

Les chapelles ne tarderont pas à être retouchées intérieurement par la mise en Oeuvre de piliers et d'arcades qui raccorderent ces bâtiments au nouveau vaisseau du Choeur et de la nef, réalisé en 1551-1552.

3) LE GRAND CHANTIER (1551 - 1552)

La transformation fondamentale à laquelle nous assistons autour de 1550 est jalonnée par deux dates fort rapprochées l'une de l'autre, 1551, gravée au fronton de la porte ouest, sous la tour et le 5 mars 1552, date portée sur un parchemin, conservé à Lesquiffiou, relatant l'accord des

seigneurs pour la démolition du PIGNON DU CHOEUR et pour sa reconstruction, avec adjonction d'une SACRISTIE contre ce pignon.

*

* *

.page 1011

Ces références chronologiques s'accompagnent de certaines nouveautés de style. Nous en relevons trois.

La plus frappante est la première apparition dans la région du style Renaissance, la porte sous la tour, datée par son inscription de 1551.

Si la conception de la TOUR apparente celle-ci aux clochers BEAUMANOIR, apparus à la fin du 15ème siècle, les moulures de la base rompent avec la tradition en vigueur jusqu'aux approches de 1550. Au lieu du large cavet (concavité) de la moulure en usage dans le gothique flamboyant, nous voyons apparaître ici un renflement (convexité) au doucine.

.page 1012

Les piliers sont cylindriques avec pénétration directe des arcades dans les piles. Le procédé, apparu au 15ème siècle, était courant dans la première moitié du 18ème siècle et le restera bien au-delà du 16ème siècle, par exemple à Plounéour-Menez (milieu 17ème siècle). La nouveauté ici, comme dans le soubassement de la tour, est dans le passage du cavet à la doucine sur le profil des arcades.

*

* *

La convergence de ces considérations stylistiques et chronologiques nous a conduit à situer la construction de cette grande nef dans les années 1551-1552.

Le chantier commença par la construction de la TOUR, à l'ouest. La PORTE renaissance y fut encastrée au cours de l'année 1551.

Au début de 1552, la progression des piliers et arcades en direction du pignon du Choeur était assez avancée pour qu'il apparût urgent d'obtenir l'accord des nobles pour la démolition du vieux pignon et la mise en chantier d'un nouveau pignon. Ce fut l'objet de l'assemblée du 5 mars 1552.

a) LA METHODE DE CHANTIER

Lorsque je me suis mis à réfléchir à la façon dont furent menés les travaux de transformation de la vieille nef, ma première idée fut que l'alignement des piliers fut conservé. Cette hypothèse, qu'aucune vraie preuve n'étayait, est évoquée dans le N° de juillet 1985 : nous donnions là une explication de l'expression "augmenter le pignon", rencontrée dans le procès-verbal de 1552. L'interprétation ne vaut pas, non plus que l'hypothèse envisagée, qui multipliait les difficultés techniques.

François Gaouyer, qui est du bâtiment, nous avait alors suggéré (septembre 1985, p 23-24) un procédé plus rationnel de reconstruction de la nef, permettant le déroulement du service paroissial : c'était de dresser les piliers neufs et leurs arcades maçonnées à l'intérieur de la vieille nef, le long des alignements des vieilles piles. Mais, appliquée à l'église ancienne, cette hypothèse conduisait à attribuer à sa nef une largeur de 9 mètres environ entre piles, ainsi calculée : $7,28 \text{ mètres entre piliers actuels, diamètre des piles (67 cm), plus le soubassement (15 cm) soit } 7,28 + 0,67 \times 2 + 0,15 \times 2 = 8,92 \text{ m.}$

Un tel édifice, dont le faitage était à 12 mètres, n'aurait pu tenir avec des piliers plus écartés que les présents et notablement moins élevés.

*
* *

C'est moins par l'élimination des hypothèses précédentes que par la mise en Oeuvre des procès-verbaux féodaux que nous avons été acheminés à l'hypothèse d'une nef plus étroite que la présente. La construction de la nouvelle nef se fit selon un procédé d'enveloppement analogue à celui que nous avons décrit pour l'élargissement de l'église en chapelles latérales : les nouveaux piliers furent implantés au-delà de l'alignement des vieilles piles, dans le bas-côté.

La vieille nef était donc plus étroite que la présente dont la largeur, on vient de le dire, est de 7,28 mètres. Les piles anciennes, dont la forme nous est inconnue, peut-être octogonale, étaient certainement bien moins épaisses que nos piles cylindriques. L'écartement des alignements homologues devait être environ 70 cm. La vieille nef aurait donc eu approximativement : $7,28 - (0,70 \times 2) = 5,88$ m de large.

.page 1013

C'est une largeur de nef rassurante, car elle s'inscrit dans le gabarit commun à nos églises rurales du 15ème siècle et du début du 16ème siècle. Ainsi, à l'église Saint Pierre de St Pol de Léon (15ème siècle) : 5,65 mètres. A Brennilis (fin du 15ème s.) : 5,65 mètres. A Guimiliau (1ère moitié du 16ème s.) la nef fait 5,80 mètres pour une longueur d'origine de 33 mètres environ. La magnifique nef haute de Plougonven, édifiée par Philippe Beaumanoir entre 1507 et 1523, avec des piliers octogonaux, fait 6,10 mètres de large.

Un calcul analogue au précédent nous donne la largeur approximative du vieux bas-côté de 1510 : 3 m.

*
* *

Une irrégularité dans la distribution des piles et le resserrement notable d'une arcade autour de la chaire s'explique bien, nous l'avons fait observer, par cette hypothèse d'une emprise des nouveaux piliers sur le vieux bas-côté. La présence d'un ancien autel de Notre Dame dans le bas-côté nord a obligé à décaler la pile vers l'ouest. Cet autel était encore en place en 1648; il disparut peu après au profit de l'autel Notre Dame du Rosaire élevé contre le pignon est, du côté nord. L'autel qui s'y trouve maintenant a remplacé en 1700 l'autel du Rosaire; il a d'ailleurs été fort retouché, nous le verrons, au cours du 19ème siècle.

*
* *

La même hypothèse d'un élargissement de la nef rend parfaitement raison d'une expression utilisée dans le procès-verbal du dimanche 5 mars 1552 : "desmolir et abastre le dict pignon (est) pour l'AUGMENTER et réédifier de nouveau".

Nous avons supposé, au départ, on vient de le rappeler, que les piles nouvelles avaient été implantées dans le même alignement que les anciennes. La logique voulait, dans ce cas, que l'augmentation ne pût se réaliser qu'en hauteur. Mais des tonnes d'idées ne font pas un grain de vérité.

Il n'y avait pas lieu, en effet, d'imaginer une transformation radicale de la charpente et de la toiture du Choeur, qu'aucun document n'envisage. Tout laisse supposer d'ailleurs, comme nous le dirons, que la charpente, déjà en place en 1510, s'est conservée jusqu'à nos jours au-dessus de la nef et du Choeur ancien, non sans avoir été consolidée plus d'une fois au cours des siècles.

*
* *

Dans ces conditions, "l'augmentation du pignon" envisagée le 5 mars 1552, ne peut s'entendre que de son élargissement, consécutif à l'élargissement de la nef.

On a observé, en effet, ces renforts de maçonnerie en pierres de taille élevés sur la face extérieure des murs de nos églises gothiques : ce sont des CONTREFORTS, dont l'objet est de compenser par leur masse les effets sur les murs de la poussée d'arcades intérieures. Dans notre cas, la nef ayant été élargie, le pignon, impérativement, devait être élargi en conséquence et muni de contreforts d'une largeur adéquate, qui corrigeraient la poussée de la nef sur le nouveau pignon.

A l'autre extrémité de la nef, la poussée est absorbée d'un côté par l'escalier de la tour, de l'autre par un massif intérieur...

Remarquons que les deux piliers à lanternons qui sont dressés en façade ouest ne sont pas de vrais contreforts, mais de simples ornements pour rompre la monotonie des deux surfaces de la façade.

.page 1014

*

* *

Ainsi, en 1551-1552, la nef fut élargie aux dépens des deux bas-côtés. Depuis elle n'a pas été transformée.

Le passage de la vieille nef, large d'environ 5,88 mètres, à la nef présente, large de 7,28 mètres, se fit "en douceur", par le procédé du doublement de l'ancien système porteur : on dressa l'ossature piliers arcades dans chacun des bas-côtés le long de la nef ancienne. Lorsque cette ossature, commencée du côté ouest (tour), vint à toucher le pignon du Choeur, on démolit celui-ci pour construire un nouveau pignon plus large, portant en ses extrémités un contrefort pour amortir la poussée des arcades. Dans ce pignon, on ouvrit une fenêtre plus grande que l'ancienne. On n'en aura la description qu'en 1678. Une sacristie fut accolée au pignon.

*

* *

Dans le cas de la construction des chapelles latérales, celles-ci achevées, il n'y avait aucune difficulté particulière à libérer l'espace par la démolition du vieux bas-côté.

Les choses étaient certainement plus compliquées en ce qui concerne le chantier de la nef. Les piliers et les arcades maçonnées de la vieille nef constituaient une gêne sérieuse pour maçonner au dessus des piliers et arcades de la nouvelle nef placés derrière et monter la muraille à toucher la charpente. Nous ne chercherons pas à imaginer le processus de la finition. Les charpentiers de ce temps avaient beaucoup de métier : ils s'en sont tirés sans problèmes particuliers.

Des POTERIES furent intégrées à la maçonnerie des nouvelles arcades : leur goulot s'ouvre sur la nef; leur fonction était peut-être acoustique.

Le travail de finition se fit certainement par travées, la démolition aussi. Au fur et à mesure que la nouvelle nef était en état de tenir la toiture on démolissait la tranche correspondante de la vieille nef, libérant l'espace.

Je ne puis dire à quel moment de la finition on mettait en place les grosses poutres horizontales qui traversent la nef. Est-ce avant ou après la démolition de la vieille nef ? Ces poutres ou ENTRAITS ou TIRANTS sont partie d'une ferme et relient les deux arbalétriers de celle-ci, afin de maintenir leur écartement.

*

* *

Le seul changement d'importance intervenu depuis 1552 dans la structure de la nef a été le prolongement de son vaisseau par un Choeur rectangulaire profond de 4 mètres en 1678.

Des retouches aussi furent apportées aux piliers par des procédés de sous-Oeuvre. Elles sont de deux types.

Ce sont d'abord les BENITIERS (voir dessin de F. Gaouyer) encastrés dans 5 piliers, à des dates précisées en deux inscriptions, allant de 1658 à 1664. Trois portent gravées sur le bénitier lui-même le nom du "gouverneur" de l'année. Les deux bénitiers de la table de communion ont été supprimés plus tard, précisément pour pouvoir fixer la table de communion aux piliers. Ces bénitiers étaient en relation avec l'ensevelissement à l'intérieur de l'édifice.

Le second type de retouches aux piliers de la nef s'observe aisément du côté des "chapelles" nord. On saisit mieux leur aspect de retouche tardive par comparaison avec les deux premiers piliers sud. Ceux-ci sont taillés d'origine (1552) recevoir des arcades de la nef et les arcades latérales des chapelles de Lesquiffiou et du Treuscoët. On hésitera pour les deux piles suivantes (porche) même si la reprise des piles n'est pas bien décelable. La dernière pile sud, auprès de la tour, a été retouchée on le sait en 1708.

.page 1015

Les retouches du côté nord affectent tous les piliers. Au premier pilier, auprès de la sacristie, on a veillé à obtenir une harmonie de l'arcade latérale avec le pilier; ce raccord fut réalisé entre 1631 et 1648. Au 2ème pilier (la chaire), le raccord de l'arcade latérale se fait par une sorte de cul-de-lampe; il peut être daté de 1648 environ. Les trois derniers piliers ont été raccordés aux arcades latérales en 1708; on s'est inspiré du modèle précédent, mais on a utilisé ici un granite grossier.

*

* *

Le lecteur se reportera avec soulagement aux dessins que François Gaouyer nous prodigue ici. L'évolution de notre église y apparaît avec les précisions que notre texte s'acharnait à décrire.

On remarquera sur le plan 2 (Grand chantier) l'unique nouveauté apportée à l'enclos entre 1552 et 1603 : il s'agit du couloir large de deux mètres destiné aux PROCESSIONS autour de l'église - TRO AN ILIS. Les paroissiens obtinrent du recteur, Missire Pierre de La Roche, la cession d'une partie de son presbytère (partie à démolir) et d'une bande de son jardin le long de l'église. C'était en 1558.

.page 1023

TRAVAUX EN SOUS-OEUVRE DANS LES PILIERS

François Gaouyer s'est ingénié à illustrer le procédé utilisé pour insérer dans des piliers de 1550 des bénitiers postérieurs d'un siècle.

Cinq piliers ont subi ce traitement; deux bénitiers ont été brisés pour encastrer la balustrade du Choeur. Les noms portés sur ces bénitiers sont ceux des "GO(VERNEURS)".

b) Aux origines du chantier (1551-1552)

Nous n'avons conservé, en notre paroisse, qu'un nombre infime de procès verbaux des délibérations prises par le corps politique touchant les intérêts communs à la population "leurs communs négoce". Il y avait les assemblées de routine, les assemblées provoquées par le "gouverneur des biens de la fabriques", pour des travaux à faire, des cessions à réaliser, des achats à faire, des procès à intenter, pour la défense du patrimoine commun... En toutes ces affaires, le recteur n'avait aucun pouvoir de décision, aucune voix délibérative.

Ce vide documentaire fait surgir d'innombrables questions sur les motivations réelles ou avouées des travaux entrepris, sur le rôle joué par des personnages influents de la paroisse, sur le poids dans les décisions d'interventions épiscopales. En 1708, par exemple, l'évêque pousse à achever le chantier de l'église.

*

* *

En 1510, nous l'avons vu, l'édifice commence à bouger sous l'action revendicative du seigneur du Treuscoat, Goulven de Kergrist. L'église est alors en état ancien datant probablement des années 1400. Il n'est suggéré d'aucune façon dans le parchemin de 1510 que le bâtiment était en mauvais état, encore moins vétuste. Et l'on construit, agrippé à la vieille nef, l'ensemble des trois premières chapelles sur le côté sud.

Le 5 mars 1552, le chantier de la nef touchant probablement à sa fin, l'assemblée motive sa décision de refaire le pignon par les considérations suivantes : "A raison de la caducité et vieillesse du pignon suzain (haut de l'édifice) de la dicte église à l'endroit où est le grand autier (autel), lequel est presque ruyné et la vitre y estante estre si petite et obscure que à paine faut (tombe) clarté que bien peu".

Le tableau est peut-être noirci, comme cela se voit en des documents analogues. Quand on veut faire du neuf on s'arrange toujours pour vieillir outrageusement l'ancien. L'époque actuelle illustre à merveille ce propos et il n'est point nécessaire d'en appeler à Molière : "Qui veut noyer son chien l'accuse de la rage" (Femmes Savantes II, 5).

*
* *

Il n'est pas dit ici que cette démolition du pignon est en relation avec l'élargissement de la nef, en voie d'achèvement, et décidé par une délibération antérieure. De celle-ci nous n'avons aucune trace et ses motivations nous échappent dès lors. Nous en sommes réduits à soulever des questions.

Techniquement, on pouvait élargir l'église, semble-t-il, en conservant la vieille nef. Ainsi a-t-on commencé par opérer sur les trois chapelles sud, avant 1540. Serait-ce que les piliers de la vieille nef aient donné des signes de fatigue, par exemple, d'inclinaison sous la poussée de la charpente insuffisamment tenue par un seul entrait haut ? Il est probable, en effet, que la charpente ne disposait pas alors d'entraits bas reposant sur la sablière.

.page 1024

Dans ce cas, la construction d'une nouvelle nef aurait répandu à une double préoccupation, de sécurité et d'économie, l'économie tenant à la conservation de la charpente et de sa toiture. Toute idée de prestige serait ainsi à écarter.

Pour justifier l'élargissement de la nef, fit-on valoir l'insuffisance de l'édifice pour l'accueil de l'assistance aux messes dominicales ? Il est certain que, dès 1510, on envisagea l'extension de l'édifice sous la forme de chapelles seigneuriales du côté nord au profit des Cornouaille, Kervern, seigneur de Keromnès, Le Salle, puis en remontant vers l'ouest, au profit de la seigneurie de Kermorin puis, celle de Kerrac'h. Lorsque, un bon siècle plus tard, en 1631, on put commencer à procéder à cette extension un des arguments avancés c'est que l'édifice de 1631 était insuffisant pour accueillir les assistances dominicales.

*
* *

Il est probable qu'un homme eut une influence déterminante dans la précision prise par les paroissiens, dont il était, de construire une nouvelle nef.

Maître Jehan Le Borgne, seigneur de Kervidou (en Lanmeur), était arrivé à Lesquiffiou à la suite de l'héritage de cette seigneurie échu, le 2 mars 1534, à sa femme, Marguerite de Kerguennec. Le titre de Lesquiffiou faisant plus de poids dans la hiérarchie nobiliaire de la région que celui de Kervidou, le couple choisit d'organiser l'avenir de leur famille dans le rayonnement du titre maternel de Lesquiffiou.

Dès 1539, Jehan Le Borgne réussit à s'insinuer au premier rang des seigneurs locaux en obtenant d'Ollivier de Cornouaille, pour lui-même, Jehan Le Borgne, et ses successeurs, les prééminences dont les CORNOUAILLE jouissaient anciennement dans notre église paroissiale.

Cette manoeuvre plaçait les LE BORGNE au-dessus des Kerguennec dans la hiérarchie des droits honorifiques.

Le titre féodal de FONDATEUR de l'église paroissial de Pleyber-Christ, revendiqué avec constance par les LE BORGNE, s'origine certainement à la même fiction juridique de 1539.

Cet homme ne se sentait pas fait pour les seconds rôles.

*
* *

Ici s'achève notre panorama de nos recherches 1985, sur l'église. Ces recherches vont se poursuivre au delà de 1628, au rythme plus lent du dépouillement de nos documents. Cette suite ne présente aucune des difficultés d'analyse rencontrées précédemment.

.page 1025

L'EGLISE DE PLEYBER CHRIST

HISTOIRE DE LA CONSTRUCTION

(suite)

Le numéro de janvier était une halte; nous avons pris le temps d'opérer un survol des études déjà faites, d'y proposer des corrections. Les lecteurs auront apprécié particulièrement la suite en images que François Gaouyer nous a offerte des diverses étapes de la construction. Ces plans, en avance sur nos études, vont faciliter la poursuite de celles-ci, qu'il nous faut reprendre maintenant au point où nous étions parvenu en décembre 1985.

*
* *

3) KERRAC'H (suite)

Nous en étions à l'inspection des droits seigneuriaux dont jouissait en 1631, le 19 mai, la famille de LA ROCHE, implantée alors au manoir de KERRAC'H.

Nous avons parlé de l'AUTEL NOTRE DAME situé dans le vieux bas côté nord. On se reportera au dessin central du N° de décembre. Le sénéchal inspecteur est conduit "au dessus de l'autel", c'est-à-dire vers le haut de l'église pour y observer le mobilier de Claude de La Roche.

D'abord, à 1,30 m de l'autel Notre Dame, "ung coffre a ung BANCQ et ESCABEAU lequel est joint au dict coffre (lequel sert) d'ACCOUDOIER au hault (vers le haut de l'église) du dict BANCQ... Lequel BANCQ et ESCABEAU a 2,60 mètres de long et 1 m. de large. Et le dict COFFRE 0,50 m de large et 1,25 m de long" (Figure 5 du N° de déc. 1985).

Entre ce banc et la muraille côtière, le sieur de Kerrac'h "fait voir un aultre BANCQ enfoncé dans une VOULTE ayant 2,20 m de long et 1 m de large".

*
* *

Il est bon de préciser la structure de ces bancs. Leur largeur, 1 mètre ou 3 pieds, nous interdit d'y voir des bancs au sens moderne, conçus uniquement pour la position assise. Il s'agit de BANCs d'église, comme les deux qui jouxtent encore le Choeur, avec plancher de bois, siège, dossier, agenouilloir servant aussi de repose pieds et tout du long portant un appui légèrement incliné pour soutenir les coudes en position agenouillé : c'est cela précisément l'ACCOUDOIR.

Ce type de bancs était courant dans nos églises bretonnes au début du 19ème siècle; mais peu de paroissiens en avaient la jouissance. La majorité des assistants devait rester debout.

*
* *

VOULEZ VOUS VOUS ASSEoir ? Offrons nous une plongée de deux siècles en avant pour assister à l'introduction de quelques chaises (individuelles) en notre église et à l'échec des fabriciens dans leur tentative de fournir des sièges aux assistants.

Nous sommes renseignés là dessus par le CAHIER DES DELIBERATIONS de la FABRIQUE allant de 1804 à 1850 conservé au presbytère.

.page 1026

Le dimanche 26 décembre 1830, le bureau des marguilliers se réunit pour mettre au point un procédé de taxation des places à l'église.

*
* *

"1) Considérant que les faibles ressources de la fabrique ne peuvent qu'avec beaucoup d'économie pourvoir aux dépenses urgentes qu'on est journellement obligé de faire pour l'entretien et la décoration de l'église et dépendances, ne peut rien négliger des ressources que la fabrique peut retirer de ses droits.

En conséquence, en conformité de l'article 64 du décret du 30 décembre 1809.

.page 1027

Chaque fidèle qui désirera occuper une CHAISE , un ESCABEAU ou un BANC dans l'intérieur de l'église payera au trésorier de la Fabrique une LOCATION ANNUELLE d'après le tarif ci-après, à dater de la publication et de l'affiche de la présente délibération.

2) Que notre église, n'étant pas assez vaste pour permettre de bancs fermés est d'avis de ne consentir au placement d'aucun banc de cette espèce, excepté dans le sanctuaire, attendu que l'étendue de ces bancs empêcherait que les fidèles puissent assister commodément au service divin.

Suit le TARIF :

Pour chaque CHAISE 2 F

Pour chaque ESCABEAU 1 F

Pour la place de chaque individu qui occupera les bancs qui se trouvent dans l'intérieur du sanctuaire 1 F

Pour la place de chaque individu qui occupera les bancs qu'on fera des premiers jours dans la chapelle de St Yves (plus tard Sacré-Coeur - voir N° Janvier 1986, plan 3) 2 F.

Les COFFRES contre et hors le Choeur et les BANCS LONGS placés au milieu de l'église seront GRATIS pour les pauvres. L'emplacement de BANCS FERMES dans le Sanctuaire ser(ont) loué par adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur.

La présente délibération faite pour être soumise à l'approbation du conseil (de la Fabrique) dans la première assemblée".

Signatures : Jean Pierre Pouliquen, Bourven et Marrec, desservant (recteur).

Le conseil de la Fabrique, réuni le dimanche 2 janvier 1831 à la sacristie, confirme ce projet de tarif qui lui a été proposé "pour avoir la pleine et entière exécution".

*
* *

La suite de l'opération CHAISES ET BANCS ne manquent pas d'intérêt.

Le dimanche 1er mai 1831, le bureau des marguilliers se réunit pour procéder à l'adjudication au plus offrant de l'emplacement du banc occupé par Monsieur le Marquis de Lescoet. "Personne ne s'étant présenté pour offrir au-delà de dix francs par an, somme offerte par Monsieur André Le Tallec, garde de la forêt de Lesquiffiou, pourvu d'une procuration du Marquis

de Lescoet, le bureau, autorisé par le conseil de fabrique, a adjugé le banc à Monsieur le Marquis de Lescoet".

*

* *

Le Bureau des marguilliers, trois semaines plus tard, se réunit à nouveau le 22 mai 1831. Ils sont déçus : "les pauvres ne veulent pas profiter des places gratuites qui leur sont offertes. Il faut donc revoir l'utilisation de ces bancs".

"Considérant : 1) qu'il est urgent de viser au moyen de venir au secours des faibles ressources de la fabrique qui est depuis longtemps et qui est encore aujourd'hui obligé d'avoir à sa charge des ouvriers pour des travaux extraordinaires.

Considérant 2) que les BANCS qui sont tout autour et à l'extérieur du Choeur et qui avaient été primitivement destinés pour les pauvres ne remplissent point le but qu'on s'était proposé, aucun ou presque aucun pauvre ne venant s'y placer, le dit bureau a trouvé bon et convenable de louer les dits bancs et de fixer à trente sols (1,50 F) la location annuelle de chaque place sur les bancs des deux côtés du Choeur et à 2 francs la location annuelle de chaque place sur les bancs qui sont au fond du Choeur en remplacement des deux VIEUX COFFRES qui ont été ôtés d'après l'avis et l'ordre du conseil : monsieur le Maire et ses adjoints ont leurs places à Saint Jean (chapelle Lohennec). Les autres places seront louées 2 livres vieux (style pour franc) la place.

.page 1028

Considérant : 3) que les bancs qui ont été faits aux autels de la Vierge (au nord du Choeur), de St Yves (voir plus haut) et de la Trinité (sud du Choeur), ne sont pas encore occupés, le bureau engage les fidèles à y louer des places, dont le prix a été fixé comme suit, par une délibération du bureau prise le 26 décembre 1830..." Le bureau cite le tarif publié plus haut.

Le conseil approuve la décision le dimanche de Pentecôte et demande au trésorier, Guillaume Fichou, de prendre les noms de ceux qui se présentent jusqu'au dimanche suivant inclusivement.

*

* *

Manifestement, la population bouda le procédé de la location annuelle. Les budgets de la fabrique transcrits dans le Cahier des délibérations n'introduisent la rubrique de ces locations qu'à partir du budget de 1835, sous le titre "la concession des bancs et tribunes... 60 fr". C'est vraiment faible : entre 30 ou 60 places louées. Le terme "tribunes", qu'on retrouve par la suite, pourrait désigner les "escabeaux" signalés par le bureau des marguilliers.

.page 1029

Le total des locations sera toujours de 60 fr dans le budget de 1850, le dernier à être conservé. La rubrique est alors répartie en deux paragraphes :

- La location des chaises 20 fr.
- La concession des bancs ou tribunes 40 fr.

Les chaises n'apparaissent dans le budget qu'en 1844, pour la somme de 12 fr, les bancs pour 48 fr.

Le cahier s'arrêtant sur le budget de 1850, nous ne disposons d'aucune indication sur l'apparition du procédé de recette, inventé pour pallier l'échec de la location annuelle des places, la méthode de la CHAISIÈRE, passant dans les rangs pour réclamer la contribution dominicale aux personnes disposant d'un siège. Le procédé était moins lourd pour les modestes que le versement en une fois de 2 fr.

*

* *

LA VOULTE (enfeu) de KERRAC'H - L'inspection des prééminences du côté nord s'achève par la description de l'enfeu de Kerrac'h.

La VOULTE mesure 2,60 m de haut et 2,20 m de large. Au dedans de cette voûte, depuis "l'andossement de l'escabeau" jusqu'au haut de la voûte de pierre, Claude de la Roche, fait remarquer "ung tymbre en peinture avecq des escussons effacés".

Le greffier poursuit : "AU HAULT de laquelle voulte nous auroit fait voir trois escussons dans une arcade de pierres de taillé, au hault desquelz il se void un lion et des billettes sans nombre". Ce sont les armes de la Roche. Au bas, ce sont les armes de la Roche - Keraudy et les armes du couple La Roche non identifié du soufflet gauche de la fenêtre (Voir le N° de décembre 1985 p 17, où nous proposons la distribution vraisemblable des écussons) (page 1006 du présent ouvrage).

L'enfeu lui-même me parait être du 15ème siècle. Les armoiries des LA ROCHE-KERAUDY y ont été placées autour de 1530.

4) FIN DU PROCES VERBAL DES PREEMINENCES

Le procès-verbal des prééminences se termine par un constat.

"N'ayant aucunes armes ny autre fenestre dans la dicte muraille costière en la dicte nef, fors la continuation de la dicte LIZIERE avecq les mesmes armes, que le dict seigneur de Lesquiffiou nous a dit luy appartenir".

Ainsi, à partir de la fenêtre de Kerrac'h (N° décembre 1985 p 10) jusqu'au bas de l'église, la muraille était aveugle (orbe). On y apercevait seulement la lisière blanche de Lesquiffiou.

Ce constat vise à empêcher l'intrusion subreptice de prééminences seigneuriales aux dépens des paroissiens. C'est l'une des fonctions du procureur du roi dans de telles enquêtes : garder trace des marques de noblesse afin de distinguer, par la suite, l'introduction de marques abusives, celles en particulier d'une noblesse usurpée, qui voudrait jouer à la noblesse authentique.

*
* *

C'EST FINI ! "De tout quoy nous avons fait et rédigé le présent procès verbal soubz nostre signe (signature du sénéchal) du dict sieur substitut, des dicts sieur recteur, seigneur de Lesquiffiou, du dict Marrec (pour Madec), gouverneur, Turin, procureur (des paroissiens) et de nostre adjoint (greffier) - les dicts jour et an que devant" (19 may 1631).

*
* *

.page 1030

En vérité, l'inspection est terminée et il n'y a plus qu'à entendre la décision du sénéchal autorisant les travaux à entreprendre.

Mais, profitant de la présence du sénéchal pour régler un problème de tombes qui le préoccupe, le clergé de Pleyber Christ demande au sénéchal de résoudre son problème. La séance se prolonge, dès lors, et la décision d'autorisation des travaux est rejetée à la fin de ce 2ème débat.

.page 1031

II - LA REQUETE DE MISSIRES LES PRETRES (19 may 1631)

Une question agitaït alors le clergé de la paroisse : les prêtres estimaient par trop restreint le nombre des tombes qui étaient affectées à leur sépulture dans l'église, 3 tombes, alors qu'ils étaient au nombre de 16.

Sur ce total de 16 prêtres, demeurant dans la paroisse, deux seulement avaient une charge paroissiale, le recteur et le sous-curé ou curé, c'est-à-dire le vicaire. Les 14 autres étaient bien des prêtres ordonnés, "habitués", c'est-à-dire demeurant sur la paroisse, chez eux ou chez leurs parents. Ils pouvaient aider au service religieux, mais leur destination propre était la célébration des messes pour les défunts.

Cette profusion de prêtres était courante dans les diverses provinces françaises à la même époque. Chez nous on les appelait "les prêtres de la paroisse", les prêtres "habitués" et parfois DOM YAN. Ce statut ecclésiastique de "DOM JEHAN" est attesté en 1464 dans notre région par Jehan Lagadec, l'auteur du Catholicon. Le manuscrit donne DOUM comme forme bretonne du terme.

Des historiens désignent ces prêtres sans charges d'âmes sous le nom de "prêtres obituaires", du terme OBIT ou service religieux au bénéfice d'un défunt, généralement à l'anniversaire du décès.

*

* *

Nos 16 prêtres considéraient que le seigneur de Lesquiffiou était, lui, surabondamment pourvu de tombes et qu'il honorerait son titre de FONDATEUR DE L'EGLISE PAROISSIALE en concédant aux prêtres l'une ou l'autre de ses tombes.

L'affaire était certainement réglée avant la venue du sénéchal; on profite de sa présence pour "pourvoir l'affaire de justice" et faire entériner l'accord par un décret émanant de lui.

Le jour n'est pas indiqué où fut déposée auprès du sénéchal la requête du clergé. Ce fut peut-être le soir même de son arrivée au presbytère, le 18 mai 1631. Il est certain que ce problème des tombes des prêtres n'entraînait en aucune façon dans l'objet prévu initialement (6 mai 1631) pour la séance du 19 mai 1631.

L'expression imprécise mais discrète utilisée dans le procès-verbal de cette deuxième affaire suggère que le sénéchal fut sollicité en dernière minute d'entériner l'accord préparé entre le clergé et Lesquiffiou "ET DEPUIS (le 6 mai) ont requis les prestres..."

*

* *

Cette affaire de 1631, dont nous publions intégralement le procès-verbal, illustre bien cet attachement forcené des Bas-Bretons à la pratique funéraire de l'ensevelissement à l'intérieur des églises, déjà étudiée au cours de 1985.

*

* *

1) "Et depuis ont requis les dictz sieur recteur et les autres prestres cy devant desnommés que sur leur remontrance (observation) de n'avoir aucunes tumbes fors (à part) trois non débatifs (indiscutables), estans néanmoins au nombre de saize pbres (prêtres) en la dicte parroisse - vers (font observer à) le dit seigneur de Lesquiffiou comme fondateur dicelle (esglize) qu'il luy plaise leur conceder sa dicte tumbre estante soubz son dict escabeau, en cas que la dicte esglize soit acreue (accrue) il leur concedde la faculté de se faire enterrer dans icelle et deux ou trois autres tumbes qui leur seront à ceste fin destinées prohibitivement (avec interdiction d'y enterrer d'autres que des prêtres), que aussi possède le dict seigneur au-devant et joignant le marchepied du grand autel (sa plate forme basse)".

.page 1032

Le représentant du clergé local se tourne alors vers le substitut du procureur du roi et le général (groupe des notables) de la paroisse pour leur demander d'appuyer leur requête et d'obtenir un décret de justice sur leur affaire.

"Requérant le dict sustitut et général de la dicte paroisse de sy adhérer et consentir qu'il leur soit pourveu de justice, attendu la necessité, et que toutes les autres tumbes de la dicte esglize ont esté conceddées par le dit seigneur et (le) général de la dicte paroisse à des particuliers pour en jouyr et disposer privativement soubz certaines charges, offrant de redoubler et augmenter leurs prières pour eux".

*
* *

2) "Sur quoy le dict Turin au dit nom (procureur de Bernard Madec, gouverneur de l'église) ouy (entendu) le substitut et le général leur (aux prêtres) ont, en notre présence (le sénéchal) accordé leur(s) fins, moyennant le consentement du dit seigneur de Lesquiffiou".

*
* *

3) Celui-ci, "attendu que la dict(e) tombe estant soubz son dit escabeau est EN LIEU EMINENT et que les tumbes que prétendent les dictes prestres seroient EN LIEU EMINENT et préjudiciable au dit seigneur, estant les plus haultes du coeur (Choeur), nous a dit (au sénéchal) ne pouvoir consentir les dites fins et sy opposer formellement en la dicte qualité, si au préallable, les dictes prestres et le général de la dicte paroisse ne l'eussent des intéressé autre part EN LIEU EMINENT, comme ilz prétendent avoir les dictes tumbes - requérant estre reçu en sa dicte opposition pour la poursuivre en temps et lieu vers (contre) et ainsy qu'il voira l'avoir affaire".

Dans le système féodal, alors en vigueur, la sauvegarde de l'ordre politique était liée au maintien de la hiérarchie des statuts sociaux et, particulièrement, des droits seigneuriaux. Toute aliénation volontaire de l'un quelconque de ceux-ci passait pour saper l'ordre. Ce qui apparait comme de l'orgueil personnel dans la recherche d'un emplacement de tombe EMINENT, c'est-à-dire proche du maître-autel, doit être perçu en liaison avec le maintien reconnu de la hiérarchie sociale.

*
* *

4) "Sur quoy ouy le dit Turin au dit nom, et les dictes parroissiens présans cy dessus nommés, après s'estre conférés ont unanimement consanty et accordé vers le dict seigneur de Lesquiffiou que pour le désintéresser ilz ont fait faire une TUMBE ENLEVEE (au-dessus du sol) pareille à celle qu'il a présent du costé de l'espittre (sud) en mesme endroit du costé qu'ils prétendent faire la dicte CHAPPELLE (côté nord) pour en jouyr et les siens ainsy que bon leur semblera et y faire mettre ses armes - Requérant le consentement du dict sustitut du dict procureur du Roy, attendu que le lieu et scituation de la dicte tombe est joignant le pignon suzain (haut, à l'est) et principal de la dicte esglize, MOITIE DERRIERE et l'autre moitié au costé du grand-autel, qui avance de plus de dix piedz (3,30 m) au dedans du coeur de la dicte esglize comme moins encombrant et préjudiciable à cause de la scituation qui se fera en l'endroit de la muraille que prétendent desmollir les dictes parroissiens et joignant le dit pignon.

.page 1033

- Et à ceste fin et attendu l'utilité très grande et bien publicq et pour l'honneur qu'ils désirent rendre ausdicts pbrès à cause de leur qualité, qu'il plaise au dict sieur (de Lesquiffiou) accepter leur dict offres et le dict sustitut de adhérer avecq eux et la justice d'y pourvoir.

Et a le dict Turin au dit nom signé. Ainsy signé Jan Le Borgne, Claude de La Roche, Ollivier Le Borgne, Claude de Kerchrist, P. Quiguer, Ledan, Jan Laurens, Martin, G. Goff, Y. Laurens, J. Madec et Y. Cor."

- En français ancien, "enlevé" est synonyme de "élevé"; il s'agit d'un monument funéraire élevé au-dessus du sol; la hauteur en sera signalée en 1678, "entre 3 et 4 pieds", soit entre 1 m et 1,30 m. On notera qu'à la date du 19 mai cette 2ème tombe "enlevée" du Choeur était déjà commandée, à leurs frais, par les paroissiens.

Les coordonnées approximatives de la première tombe nous ont servi dans les plans publiés en décembre. Les armoiries ne sont pas décrites ici; on les trouvera en 1678.

*

* *

La séance se poursuit par l'intervention du SUBSTITUT.

5) "Sur quoy ouy le dict sieur sustitud du dict sieur procureur du Roy s'adherant et requérant les fins et conclusions des dicts parroissiens, pour les raisons cy-dessus, leur estre accordées (le substitut demande qu'on donne satisfaction aux paroissiens) et vers le dit seigneur de Lesquiffiou, attendu l'utilité du bien publicq, (qu'il) soit condamné d'accepter leur offre - ce qu'il a volontairement fait et a signé".

*

* *

6) Le sénéchal est en mesure désormais de porter sa sentence, les parties ayant exprimé leur accord dans les termes rituels :

"Et en conséquence et le dict cas advenant (la tombe enlevée mise en la place prévue) AVONS ORDONNE ET ORDONNONS que la dicte tumbe estante soubz le dict escabeau avecq les deux autres de proche en proche que le dit seigneur a entre une autre tumbe luy appartenante joignant celle du dict sieur de Kergrac'h du costé de l'évangille et de l'autre d'autres tumbes luy appartenantes leur demeureront pour s'en servir à la dicte fin privativement pour l'enterrament des dicts prestres, attendu le nombre, par ce que les dicts parroissiens feront jouyr le dit seigneur de Lesquiffiou d'une TUMBE ENLEVEE et le garantiront du trouble que on luy pourroit faire sur la possession dicelle, le dict cas advenant (si cela arrivait) et ce, suivant leur offre fait les jour et an que devant.

- Et ont les dicts sieur Recteur et autres prestres et le dict sieur de Lesquiffiou signé".

*

* *

7) AUTORISATION DE DEMOLIR LA MURAILLE ET DE PASSER MARCHE - "Et le requérant le dict sieur sustitud du procureur du Roy (à sa demande), PERMIS (c'est le sénéchal qui parle) ausdicts parroissiens de faire desmolir la dicte muraille costière du costé de l'évangille (nord) et d'accroistre la dicte esglize, ainsy et en la forme la plus commode qu'il se pourra. Et à ceste fin BANNIR LE MARCHE A QUI POUR MOINGS (au moins disant), où et ainsi qu'il appartiendra.

.page 1034

Et ordonné que le dict sieur de Keranroux (qui représente les intérêts de Kermorin) communiquera l'acte par luy certé (affirmé) et mentionné cy-dessous tant ausdict(z) substitud que ausdictz parroissiens pour y estre cy après de justice pourveu comme il appartiendra pour son intérêt (la justice tranchera et, nous le verrons, débouterà Kermorin de ses prétentions)".

Suivent les signatures de la minute "ainsy signé Jan le Borgne, Pierre Gozebriand (sénéchal), G. Lesguern (substitut), Guy Turin, procureur (des paroissiens) et G. Lohou commis au greffe".

Notre parchemin, qui est une grosse, est signé de Gilles, greff...

*

* *

A la suite de ce long texte est glissée une note comptable :

"Taxe pour trois journées : neuf escus quartz.

Au substitud du procureur du Roy : sept escus et demi quartz.

Au procureur des parroissiens : six escus quartz.

Receu pour ceste minutte et vacation (temps consacré) : neuf escus".

Ces indications comptables sont transcrites de la minute. L'écu devait faire 3 livres environ.

Nous sommes toujours un peu perdus dans nos tentatives de rendre les tarifs anciens en termes de comparaison accessibles à nos mentalités. Manifestement, les tarifs des hommes de loi, des bureaucrates, sont très élevés par rapport aux meilleurs salaires de la main d'Oeuvre qualifiée, maître-maçon, maître-charpentier, maître-couvreur. Autour de 1630, trois journées de ceux-ci à Pleyber-Christ ne devaient pas dépasser 40 sous, soit 2 livres.

Le négoce, par contre, laissait place à des bénéfices copieux, ce fut le cas de nos marchands de toile. Les tarifs des orfèvres et des peintres nous paraissent aussi élevés. Les laboureurs étaient plutôt des besogneux : le tissage du lin apportait aux laboureurs de la région un utile complément de revenus, qui faisait défaut en bien des zones rurales.

III - LES PREMIERES CHAPELLES DU COTE NORD

L'autorisation judiciaire de passer MARCHE pour les travaux (19 mai 1631) fut suivie d'effet comme on va le voir. Mais il ne nous reste aucune trace du marché. Les comptes de la fabrique nous eussent permis de suivre la progression des travaux, le financement de ceux-ci; nous aurions connu le nom des divers artisans, le salaire des métiers, le prix des choses. Tous ces documents sont perdus, victimes de l'incurie des gens.

*

* *

Les travaux commencèrent par la première travée, à l'est, où Lesquiffiou, nous l'avons vu, avait obtenu des prééminences. Les travées 2 et 3 suivirent, dans l'ordre.

Les travaux s'échelonnant sur des années, peut-être sur une vingtaine, on se représentera les arcades des chapelles murées provisoirement jusqu'à la mise en clos et couvert de la chapelle suivante.

*

* *

.page 1035

La première chapelle fut dédiée à NOTRE DAME DU ROSAIRE, dévotion fort à la mode sous Louis XIII, entretenue dans la région par les Dominicains (ou Jacobins), qui avaient un couvent à Morlaix.

Avant que l'on eût inauguré officiellement la confrérie du Rosaire, on maintint en place, comme on va le voir, le vieil autel de Notre-Dame situé auprès du pilier de la chaire dans le bas-côté.

Cette nouvelle chapelle Notre-Dame est évoquée en ces termes dans l'ouvrage d'un Père Carme de Saint Paul de Léon, Cyrille Le Pennec, publié à Morlaix en 1647, "Histoire des Eglises et chappelles de Nostre Dame basties en l'Evesché de Léon". Nous citons d'après Miorcec de Kerdanet, qui a inséré cet ouvrage (pages 493 à 521) dans son édition de LA VIE DES SAINTS de la Bretagne-Armorique par Albert Le Grand" (1837).

"A Pleiber-christ, bien qu'il n'y aye point, que je sache, aucune chapelle séparée consacrée au nom de la Vierge toute foy, je ne veux manquer de vous advertyr que les dévots paroissiens ont augmenté le bastiment de leur Eglise paroissiale d'une belle costière, où ils placent un bel autel en l'honneur de la Vierge mère de Dieu" (p 504).

Lors du passage de Cyrille Le Pennec, l'aménagement de l'autel était en cours. Cet autel n'a rien à voir avec celui qui s'y trouve présentement, lequel date de 1700 et a subi de profondes transformations au 19ème siècle. Nous y reviendrons.

.page 1036

*
* *

Un autre document fait état de l'achèvement de cette chapelle, alors que les travaux se poursuivent au-delà. Il s'agit d'une intervention écrite de Vincent Le Borgne en date du 27 août 1648, relative à l'emplacement de la 2ème chapelle.

Cet emplacement avait été revendiqué, lors de la séance du 19 mai 1631, comme un droit de la seigneurie de KERMORIN. Le représentant de celle-ci avait fait valoir un titre datant du siècle précédent (5 avril 1537), voir décembre 1985, p 23 - 25.

.page 1037

Il semble bien que ce titre fut considéré par le juge comme périmé et de nul effet. Les héritiers de la seigneurie ne poursuivirent pas et disparurent du panorama paroissial. C'est ainsi, me semble-t-il, que notre ancien mousquetaire du Roi et compagnon de d'Artagnan a été amené à fournir son consentement à l'AFFRANCHISSEMENT de l'église dans cette partie. "Affranchir" c'est ici rendre libre et mettre l'emplacement en question à la libre disposition des paroissiens, sans charges à l'égard de Kermorin ni d'une autre seigneurie. Vincent Le Borgne revendique pour lui la disposition de la fenêtre à bâtir en cette deuxième chapelle.

Cette pièce est aux archives de Lesquiffiou. On pourra suivre la photocopie que nous publions sur la transcription présente, où nous rendons les abréviations dans la forme complète des termes.

*
* *

"Ce jour vingt et septiesme d'aouste Mil six centz quarante huit a esté présent en personne devant les notaires soubzsignants messire Vincent Le Borgne, chevalier de l'ordre du roy, Seigneur de Lesquiffiou, Keraliou, Kervidou, Kervégant, Les Sales et coetera - Lequel a consanti par la teneur de Cestes aux habitans de la parroesse de pleiber christ d'AFFRANCHIR l'esglise de la dicte parroesse de pleiber-christ, scavoir ce qui est entre la Chapelle de nostre dame (auprès du pilier de la chaire) et la chapelle du saint Rosaire. - Moyenant (à condition de) mettre ses armeries (armoiries) de Lesquiffiou en dessus de la fenestre et vitre qui se fera. - Promettant avoir agréable le dict affranchissement et ne venir encontre, par sa foy et serment.

Faict et ainsy gréé par la jurisdiction de les quiffiou et celle de Pensetz soubz le signe (signature) du dict seigneur et les prestres - Les dicts jour et an que devant - Vincent Le Borgne".

Ce document sur papier ne comporte que cette signature.

*
* *

Les choses ne vont pas vite. La chapelle du Rosaire est achevée à la date du 28 août 1648. On envisage d'entreprendre la 2ème chapelle, comme on vient de le lire.

Le lecteur se reportera au plan N° 3 du N° de janvier 1986. Ce qui m'y fait dire que la 3ème chapelle fut construite avant 1666, c'est le sentiment que cette tranche fut achevée avant que l'on ne s'attaque au porche sud puis à la chapelle contiguë de Notre Dame de Pitié.

Nous connaissons la structure de cette troisième chapelle, dite de saint Yves, où Kerrac'h avait ses prééminences, par la description qui en sera faite en 1708, au moment où le chantier de l'église va reprendre pour s'achever.

On prêtera attention à la qualité du granit utilisé dans les deux premiers piliers. Les trois derniers sont d'un grain fort grossier; ils sont de la dernière campagne des travaux, 1708.

En classant ce papier signé du seul Vincent Le Borgne, Louis Le Guennec commente : "Consentement donné par Vincent Le Borgne, sr de Lesquiffiou, fondateur de l'église, au projet d'agrandissement de cette église". On corrigera par "affranchissement". Que Vincent Le Borgne fut habilité à intervenir en tant qu'ayant le titre de "fondateur" n'est pas dit dans le texte, mais ne peut faire de doute; l'original, revêtu de toutes ses signatures, a disparu; il faisait certainement état du titre de "fondateur". C'est d'ailleurs ce que suggère la revendication de la 2ème fenêtre pour les armoiries de Lesquiffiou.

.page 1038

*

* *

Ici s'achève le paragraphe K consacré aux travaux sur la partie nord de l'église après 1631. Une deuxième tranche de travaux sera menée plus expéditivement en 1708.

L - UNE BROCHETTE DE GOUVERNEURS

Des inscriptions font mémoire dans l'édifice, entre 1658 et 1666, de quatre gouverneurs qui ont géré chacun un an les biens de la fabrique paroissiale.

1) YVON INISAN a son nom bien en évidence sur la face ouest de la 4ème poutre. C'était en 1658. Le même dut implanter, dans les deux piliers de la balustrade du Choeur, des bénitiers, détruits pour permettre l'installation de la table de communion. La date de 1658 est portée sur le pilier nord. Le bénitier sud portait sans doute date et nom.

2) L'année suivante, 1659, le gouverneur est Yvon MADEC. Il inscrit son nom sur les deux piliers troisièmes. Du côté du porche, on lit Y : MADEC : GO, sur le bénitier; la date 1659 s'étale à l'opposé et au-dessus du bénitier.

Le même gouverneur fait encastrier un bénitier sur le pilier homologue avec l'inscription Y : MADEC : GO . K . V ., prolongée sur le pilier par la date 1659.

Cet Yvon MADEC a complété son identité en ajoutant K. V., les initiales de son village : il voulait certainement éviter toute confusion avec un homonyme, susceptible, lui aussi, d'être gouverneur.

Nos registres, nous l'avons indiqué plus d'une fois, sont, en général, pauvres de ces renseignements qui nous eussent éclairés.

Autour de ces années 1660 - 1671, j'ai relevé au moins trois Yvon MADEC, de Quibiec, Nonnot en 3ème en juillet 1660 qui perd sa femme "Helaine Caroff..." Il est sans intérêt pour nous de poursuivre cette enquête. On s'arrêtera à la nomenclature des villages en K(er). V : Kervern, Kervenarc'hant, Kerveur (près du Treuscoët), Kervenezec et dans leur prononciation bretonne régulière, Kervabon, Kervarquer, Kervoysan, Kervorin, Kervac'harit, correspondant à l'écriture notariale en M, ainsi Kermabon...

3) L'autre pilier, le 4ème, auprès du porche, a été muni lui aussi d'un bénitier par un autre gouverneur, avec l'inscription : YVON . ANDRE . G : 1664

On se reportera à la page centrale du N° de novembre 1985.

Le même gouverneur a fait graver son nom sur une longue banderole dans la sablière de la nef qui fait face au porche (longueur 3,20 m).

YVON : ANDRE : DE : K : OUGANT : GOUVERNEUR : LAN 1664.

La banderole est tenue à ses extrémités dans une bouche humaine; en sa partie centrale, elle est maintenue par deux mains appartenant à un personnage fort réjoui, couvert d'un chapeau rond à rebord. Toutes les concavités de la banderole sont ornées de visages humains.

Le gouverneur précise son domicile; Kerougant, forme courante alors du nom de notre Kerohan. Il se distinguait lui aussi d'un ou plusieurs homonymes; on relève alors un Yvon ANDRE à Rosarbeleg.

4) Le gouverneur de 1666, Ian INISAN, a fait mettre son nom sur l'une des portes du porche, comme on va le lire dans le paragraphe qui suit.

.page 1039

M - CONSTRUCTION DU PORCHE - 1666

Notre documentation historique sur le PORCHE tient uniquement en une double inscription de la date 1666, l'une au fronton et l'autre gravée dans le bois de la porte ouest de ce même porche.

Le gouverneur de 1666 nous découvre ainsi son nom. L'inscription se devine plus qu'elle ne se lit en dessous du médaillon de Jésus, symbolisé par les trois premières lettres de son nom grec I H S (le H était E). Sous le monogramme se voit un coeur percé de trois clous.

Les portes ont été barbouillées uniformément d'une peinture épaisse, aujourd'hui écaillée. Mais, comme on le sait, un monument classé ne peut subir la moindre retouche sans l'intervention, même financière, des beaux Arts. Combien de temps les choses resteront-elles en cet état ?

L'inscription est ainsi libellée avec des N inversés, comme il est courant sous la main des menuisiers de chez nous.

IA : INISAN : GOV : 1666.

Ce Ian INISAN, marchand de toile à Kervern, fait état ici de sa fonction de "gouverneur" des biens de la paroisse en 1666.

*

* *

Bien abritées sous le porche, PORCHET en breton, les deux portes ont traversé les siècles sans dommages notables. Elles constituent un échantillon remarquable, très rare, de la menuiserie ancienne, clairement datée de surcroît, 1666. Nous ne pouvons en rendre honneur à celui qui y a travaillé; seul y a son nom, comme sur les meubles de cette époque, celui qui passe commande, Ian Inisan.

Je ne suis pas sûr que leurs serrures soient d'origine; elles sont certainement fort anciennes avec leurs boîtiers ou PALASTRES consolidés par des armatures de fer. De même leurs loquets pouciers. Dans nos régions bretonnantes, le terme PALASTR a divers sens, mais pas celui de boîtier de serrure. Ce peut être un emplâtre ou un cataplasme et, déjà, à l'époque du Catholicon (1464). Ce peut être le plâtre en certains lieux. Dans le bâtiment, "palastr" désigne l'arrière-linteau d'une porte ou d'une fenêtre. Mais le sens le plus usuel n'est pas flatteur. Il se dit, tout comme son homologue français, "emplâtre" d'un individu sans énergie, "quel emplâtre !".

*

* *

Le fonctionnement de ces serrures dut, sans doute, donner à désirer plus d'une fois et les clefs se perdre. Mais, un jour, il y a fort longtemps, on négligea de réparer les serrures et l'on

adopta, pour la fermeture de ces portes, le procédé archaïque de la BARRE DE BOIS. Pour recevoir les extrémités de ces barres, on creusa des cavités dans les jambages de granit. Le procédé était efficace mais fort disgracieux sur des portes soignées et munies d'une "claveure" ou serrure ancienne. De surcroît, les deux barres présentes sont à peine dégrossies.

Rendra-t-on vie, un jour, à ces serrures ? Aujourd'hui le problème serait probablement de confectionner des clefs adéquates.

La porte vers l'est arbore, quant à elle, le monogramme de Marie sous la forme latine M A revêtue du signe abrégé . Au dessous du nom est représenté un coeur avec deux glaives.

.page 1040

L'église de Pleyber-Christ
Les portes du porche

.page 1041

*
* *

Le porche a une voûte d'une hauteur inhabituelle. Généralement, les porches de ce type comportent sous les combles une salle sur voûte de pierre, avec une fenêtre au pignon, salle d'archives, à laquelle on accédait par un escalier donnant dans l'intérieur de l'église. On n'envisagea pas, semble-t-il, de réaliser une chambre haute; on fut soucieux, avant tout, d'harmoniser la façade sud en faisant régner le pignon du porche avec les quatre autres pignons des chapelles existantes.

La surface intérieure du porche a la forme d'un carré de 4,35 mètres de côté. Comme tous les porches de nos régions, celui-ci disposait sur les côtés est et ouest d'une banquette de pierre intégrée à la maçonnerie, pour s'asseoir. Si je me fie au souvenir de quelques anciens, c'est immédiatement après la guerre de 1914, que les banquettes de pierre furent arasées : le clergé, peut-on penser, les aurait fait disparaître, leurs occupants aux heures des messes négligeant de passer la porte de l'église. La position de ces banquettes est parfaitement repérable dans les deux murailles. Par rapport au niveau présent du dallage, le haut du siège était à 60 cm.

*
* *

Le sol du porche est une belle composition géométrique, organisée autour d'un carré central de 35 cm de côté, nervurée par deux diagonales. Les dalles sont de petites dimensions; elles sont taillées dans le même granit que les dalles qui entourent l'église.

.page 1042

L'église de Pleyber-Christ
Le porche de la façade sud

.page 1043

De toute évidence, ce dallage du porche est récent. On peut être assuré, en effet, par l'exemple d'autres églises, que le porche servit, des origines à 1763, pour des inhumations. Le porche était anciennement dallé de pierres tombales. D'autre part, la hauteur des banquettes de pierre, 60 cm, est nettement trop élevée. Manifestement le dallage présent a été abaissé de 15 cm. On voit encore sur les deux murailles est et ouest une ligne claire continue au niveau 15 cm : c'est la trace probable de l'ancien dallage. Le haut de la banquette était ainsi à 45 cm. De la sorte, le dallage d'origine était de niveau avec le dallage de l'église, ce qui est régulier, alors que, présentement, il y a un décrochement de 15 cm, bien désagréable.

Je n'ai trouvé aucune attestation de la confection du dallage du PORCHET. Il est probable qu'il fut réalisé lorsqu'on aménagea les abords de l'église à la suite du transfert du cimetière en son emplacement présent. La réalisation du nouvel enclos est à placer en 1905-1906. On reverra sur ce point le N° de mars 1983 (p 24 - 25) (p 587 du présent ouvrage (Vol II)) et celui de janvier 1985 (p 20) (p 870 du présent ouvrage (Vol III)) .

*

* *

Le porche fut disposé avec une double série de 6 niches à coquille, destinées à loger la galerie des Apôtres. Les statues, en pierre de kersanton, mesurent 1,05 m; elles reposent sur des consoles de granit.

Jésus préside au rassemblement des Douze, mais non point en Christ de majesté, comme il est courant, mais dans le cadre d'une scène évangélique. Au-dessus des portes, à gauche, Jésus, debout, tient une clef dans la main gauche. A droite, Pierre est à genoux, tourné vers Jésus. Entre les deux, trois têtes d'animaux sortent d'une cuve, symbolisant un bercail. Jésus ressuscité confie à Pierre la charge de son Eglise.

"PAIS MES AGNEAUX !... PAIS MES BREBIS !..." (St Jean, ch 21, versets 15, 17).

Notre église est consacrée, en effet, à Saint Pierre.

*

* *

Par on ne sait quelle chance, cet ensemble complet de sculptures, exposé aux déprédations de 1793, n'a pas souffert. Il est probable que les statues ont été enlevées par la population et cachées, en attendant des jours meilleurs.

C'est l'Oeuvre d'un atelier bien connu, ROLAND DORE de Landerneau, on reconnaît ses productions à la rigueur des traits du visage. La croix dite de Kervern, mutilée comme la presque totalité des croix, était de l'atelier Doré (1647).

La date du porche, 1666, fait de cet ensemble l'un des plus tardifs qu'on puisse attribuer à cette entreprise.

*

* *

Le recteur en charge était Alain de Rospiec, qui fut en fonction de 1644 à 1678; on le suit à la trace dans les registres paroissiaux. Il n'y avait aucune raison pour que son nom ou ses armoiries fussent gravés sur le porche; le nom du gouverneur était seul légitime, il fut gravé, nous l'avons vu, sur la porte.

Il est probable que le fronton reçut les armoiries des Le Borgne au titre de fondateurs de l'église paroissiale.

.page 1044

N - UN NOUVEAU CHOEUR (1678)

La lenteur que nous observons dans la progression des travaux de l'église, près de deux siècles, a tenu, pour une large part, au désir de la population de ne point attendre la fin des travaux pour se doter de mobilier, telle notre célèbre croix d'argent doré, dont l'abbé CASTEL nous offrira une étude au cours de l'année. De tels achats d'orfèvrerie, la commande d'autels en bois doré au goût du 17ème siècle, constituaient, en vérité, des dépenses somptuaires au regard des budgets de la fabrique. L'achèvement de l'église a entraîné à cause de l'adoption de ces priorités successives, mobilières ou immobilières, qui accaparèrent les ressources fort limitées de la fabrique. La modicité du marché de 1708 laisse deviner qu'on eût pu, depuis longtemps, achever l'édifice en la forme prévue en 1631; il eût fallu, pour cela, s'accrocher au projet et ne point s'en laisser divertir.

.page 1045

*

* *

La construction d'un nouveau Choeur et l'ameublement de celui-ci en 1678 témoignent d'une telle évolution du goût. En avançant le Choeur vers l'est, ce n'est pas tant celui-ci qu'on agrandissait, mais la nef des fidèles qu'on avançait d'autant. De surcroît l'on se donnait la possibilité d'éclairer le maître-autel par deux fenêtres latérales, au nord et au sud : le chevet du Choeur, de droit qu'il était, passerait à trois pans, chacun percé d'une fenêtre; c'est la position présente.

L'avancement du pignon entrainerait, certes, la disparition de la sacristie en bout de pignon construite en 1552. Mais le goût n'était plus à ce type de sacristie mais à des sacristies placées latéralement au Choeur.

*

* *

Le seul document dont nous disposons, touchant à ce nouvel engagement de chantier, est un procès-verbal des prééminences nobiliaires insérées dans le Choeur en place au début de 1678 et qui datait de 1552.

Cette pièce-papier de 7 pages (253 x 190 mm) est aux archives de Lesquiffiou. Elle n'est pas copie authentique, ni authentifiée par un notaire. L'écriture m'en paraît du 18ème siècle. Une note de classement (fin 18ème siècle) reconnaît : "Copie non garantie". Mais il n'y a aucune raison d'en rejeter teneur ni texte.

*

* *

Au début de 1678, la population envisage d'agrandir le Choeur vers l'est. La vitre portant des armoiries de Lesquiffiou, disposant de part et d'autre du maître-autel de tombes élevées armoriées, la transformation du Choeur ne put se faire sans l'accord des prééminenciers et le décret de justice qui le consacre.

Cette fois, le juge retenu est Yves FERRIERE, seigneur de Kernoter ou Kergauthier, en Plouezoc'h, auprès de Morlaix. Celui-ci exerce la fonction d'ALLOUE ou juge en second au PRESIDIAL de Quimper-Corentin.

C'est en 1552 que le pouvoir royal introduisit en Bretagne une nouvelle structure judiciaire, le Présidial, faisant fonction de cour d'appel, échelon entre les diverses cours féodales et royales et les cours souveraines. On répartit la province et quatre juridictions présidiales : Nantes, Rennes, Vannes et Quimper. Ces cours de justice avaient compétence pour certaines causes criminelles et pour les affaires civiles n'excédant pas 10 livres de rente. Ici, nous étions du ressort de Quimper.

*

* *

Le 18 avril 1678, Yves Ferrière quitte Morlaix et se rend à cheval à Pleyber Christ; il y arrive à 10 heures du matin. Il est accompagné de Jean de Kerault, conseil du gouverneur de l'église, François Keriell, et d'un notaire royal de Morlaix, Le Roux. Louis de Kerhoas, sieur de Quellenec, est commis d'office Procureur du Roy.

.page 1046

Ces messieurs, accompagnés de Kériel et du recteur, entrent dans l'église. Le conseil de la fabrique, Jean de Kerault, expose l'objet de la rencontre :

"Le Général de la paroisse ayant fait dessein pour l'augmentation et embellissement de la dite Eglise, de démolir le pignon suzain (haut de l'église), qui est celui du grand autel - Lequel est à présent en ligne parallèle des deux chapelles costières étant des deux côtes de l'évangile et de l'épître - Et d'avancer le dit pignon dans le cimetière".

Nous apprenons, à ce moment du procès verbal de la réunion, que Kériel avait entrepris ses démarches auprès du tribunal le 4 mars 1678 et que l'alloué avait lancé le 22 mars les diverses convocations et l'ordre au recteur de procéder aux bannies du prône les dimanches 27 mars, 3 et 10 avril, afin de tenir avertis tous ceux qui prétendaient avoir des droits dans le dit pignon. Un seul de ceux-ci avait eu droit à un "exploit au pied" (intervention d'huissier), Messire Charles de Kergoat, seigneur de Tronjolly (Cléder), curateur du fils mineur de défunt messire Vincent Le Borgne (de son) vivant seigneur de Lesquiffiou. Ce dernier était décédé le 31 août 1672. Sa 3ème femme, Françoise de Rosmar, lui donna un fils posthume, François, qui sera le dernier Le Borgne de Lesquiffiou; la seigneurie passera aux Barbier de Lescoët.

Dans le dossier est déposé aussi l'acte de consentement (au changement du pignon) de Messire Paul Hercule de Rieux agissant pour le Seigneur, Marquis de Sourdéac, son père, possesseur de la principauté de Léon à Landivisiau.

*

* *

LA VITRE DU CHOEUR, le 18 avril 1678.

Après ces préliminaires, on passe à la description du VITRAIL, du moins les prééminences qu'on y observe. On notera que les motifs religieux qui y étaient représentés ne sont pas décrits; non qu'il n'y en eût pas, mais le procès-verbal ne concernait que les armoiries. On regrettera qu'aucune allusion n'y soit faite dans les divers procès-verbaux féodaux que nous publions.

Le juge fait intervenir les personnes qui ont des intérêts en cette affaire de prééminences, population, seigneurs, procureur du Roy. Il donne acte des diverses dispositions et des descriptions d'armoiries faites par les intéressés.

Le juge donne alors (p 5 -7) sa description des prééminences et l'authentifie; nous retiendrons cette description "avérée"; elle est plus précise que la présentation faite par les divers intéressés. On se reportera à la page consacrée aux armes du vitrail.

*

* *

Armes du vitrail - L'alloué du Présidial, "par exprès donne pour avéré que la vitre étant au pignon suzain est composée d'une FORMERIE (fenestration) de pierre de taille de 9 JOURS". De ces éléments vitrés ou jours, 6 seulement portent des armoiries. Les trois autres jours en partie basse ne sont pas armoriés et ne sont donc pas décrits : ils devaient porter des sujets religieux.

La description des armoiries se fait dans un ordre numérique croissant, inverse de l'ordre hiérarchique.

1) La première ligne est de trois jours.

JOUR I - "Celui qui est au milieu, et qui est plus élevé que les deux autres (II et III), porte en haut,

.page 1048

- un écusson party de France et Bretagne à la couronne royale et orné du Cordon de Saint Michel" (IA)

- "et un autre écusson au-dessous dans le même jour, de gueules (rouge) à 9 macles ou lozanges d'or, orné aussi du Cordon de Saint Michel et une couronne à fleurons" (IB).

JOURS II ET III - "Le second jour, du côté de l'Evangile ainsi que le 3ème qui est du côté de l'épître, portant un écusson en bannière (en carré) d'or au Lion morné (sans griffes) de sable (noir).

*
* *

2) "Dans la seconde ligne il y a aussi 3 jours dont les premier et second (V) sont chargés d'un écusson (IV) en bannière (en carré) d'argent à trois souches d'azur (bleu), timbré d'une couronne perlée.

- Le 3ème jour (VI) de la dite seconde ligne est chargé d'un écusson party au premier coupé, le premier du dit coupé au champ d'argent à trois greliers (ou huchets) d'or - le second du dit coupé de verre blanc, le second du party d'argent à 3 chevrons de gueules".

*
* *

EXPLICATION DES ARMES - On proposera les interprétations suivantes de ces diverses armes :

IA - Doivent être les armes de HENRI II, dauphin et duc de Bretagne, avant de devenir roi de France (1547-1559) - Le cordon de St Michel est une distinction créée en 1463 par le roi Louis XI.

IB - Les 9 macles, 3 par 3, sont caractéristiques de la famille des Rohan; ils étaient seigneurs dominants de notre région de Pleyber-Christ : ils possédaient la principauté de Léon-Daoudour (Landivisiau)

II et III - Ce sont les armes des LEON. L'expression "armes en bannière" est ainsi expliquée dans le dictionnaire de Hatzfeld : "ayant la forme carrée d'une bannière, plus honorables que les armes qui sont terminées en pointe ou écusson".

En 1678 la principauté de Léon était aux mains d'un Rieux, le marquis de Sourdéac; ses armoiries propres n'apparaissent pas dans le vitrail.

*
* *

IV et V - Armoiries du "surnom" de Lesquiffiou (queff = souche). Ce sont, à mon sentiment, des compositions tardives, combinées par les LE BORGNE au 16ème siècle. L'adoption de la forme "bannière" est un indice de cette volonté de remonter au lointain passé de la chevalerie.

VI - L'écusson VI est composé, si j'en crois une collection d'écussons relevée au début du 17ème siècle (1614) pour le compte du marquis de Carman, les fractions ou coupés ne portent pas en réduction l'écu complet, même s'il est convenu de le lire comme s'il était entier. On ne représente que la fraction correspondante de l'écusson plan avec les motifs éventuels qu'elle comporte. Ainsi le coupé LE BORGNE ne porte qu'un seul huchet, alors même qu'on en énonce 3.

Les huchets ou greliers sont de petits Cors de chasse. Les Le Borgne en ont 3 dans leurs armes, 2 en haut et 1 en bas. L'écusson est "parti", c'est-à-dire en 2 moitiés séparées par un trait vertical. La moitié dextre (à gauche de qui regarde) est dite "coupé", c'est à dire divisée en deux parties par un trait horizontal.

.page 1049

Selon Charles de Kergoët, le coupé du dessous, en verre blanc, contenait plus anciennement les armes des LANUZOUARN (en Plouéan). Alexandre Le Borgne, seigneur de Lesquiffiou, avait épousé en 3èmes noces Jeanne de Lanuzouarn dont il eut un fils Jan, qui lui succéda à sa mort le 11 février 1623.

La moitié droite de cet écusson VI, lue d'argent à trois chevrons de gueules (rouge,) était interprétée par Charles de Kergoët comme les armes des PLOEUC : Jan LE BORGNE avait épousé Marie de Ploeuc, qui lui avait donné dix enfants. Comme on va le voir, les armoiries des

PLOEUC sur le pignon comportaient un fond d'hermines. Il est probable que le fond se soit décoloré.

*

* *

Autres prééminences - Outre les armes de la vitre, le juge relève d'autres prééminences autour du chevet.

"1) Avons pareillement donné pour avéré que des deux côtes du maître autel contre le dit pignon il y a deux tombes enlevées (= élevées) de 3 à 4 pieds de terre, armoyées des dites armes de Lesquiffiou, c'est-à-dire des dites souches et des dits grelliers ou huchets.

2) Avons aussi donné pour apuré (vérifié) que la plus haute pierre tombale plate (la plus haute ou plus proche de l'autel) qui est au devant le milieu du dit maître autel est armoyé des dites souches, comme il nous a paru par une seule des dites souches que nous avons pu voir, le reste de la tombe étant sous le parchepied de l'autel;

3) Et aussi donnons pour apuré qu'il y a quelques restes de lizière autour de l'église, où nous avons remarqué les dites armes de Lesquiffiou, surtout contre la sacristie derrière le grand autel, où il y a deux écussons écartelés (4 quartiers) : au 1er d'argent à 3 souches d'azur (Lesquiffiou), au second de Bretagne à trois chevrons de gueules (Ploeuc, Bretagne pour d'hermines), au 3ème d'azur à 3 grelliers d'or (Le Borgne) et au 4ème vairé d'or et de gueules (?)."

C'est la seule attestation que nous ayons de la présence de la sacristie en cette place, hors la décision en 1552 de l'y bâtir. Ces deux écussons peints devaient être représentés sur l'enduit du pignon, probablement au-dessus des 2 tombes "enlevées".

4) - "A la demande du seigneur de Tronjolly (représentant Lesquiffiou) avons donné comme apuré qu'aux deux arcs boutants du dit pignon suzain en dehors, il paroît y avoir eu deux écussons pareils aux susdits, comme l'on peut voir par les dits chevrons et vairé de gueules et d'or, le reste des écussons étant effacé par l'injure de l'air".

Le juge n'a pas été bien inspiré de suivre le représentant de Lesquiffiou dans ce rapprochement des éléments d'écussons extérieurs avec les deux écussons peints de l'intérieur (3) : les arcs boutants avaient reçu des écussons lors de leur construction en 1552. Il est prudent de n'en pas proposer une description.

5) "Donnons pareillement pour apuré (vérifié) au dit de Kerhoas pour le procureur du Roy que dans le dit pignon et vitre principale il n'y a aucuns écussons en vitre ni en relief que ceux cy-dessus mentionnez".

Ainsi s'achève le procès-verbal de 1678, par les signatures que relève notre copie : "Yves Ferrière, alloué, Louis de Kerhoetz adt (avocat) et Le Roux, adjoint (notaire royal à Morlaix). - Ainsi signé au délivré, J. Moisan".

O - LE NOUVEAU CHOEUR ET LA SACRISTIE (1678)

Les dispositions féodales prises le 18 avril 1678, on put lancer le marché des travaux. On n'en connaît pas la teneur. On ne sait rien non plus ni du coût de ces travaux ni de leur durée. Mais nous pouvons juger du plan de la nouvelle avancée, avec ses trois fenêtres, son chevet orné de galettes, par le Choeur présent qui en a conservé l'architecture.

.page 1050

Cette abside donna de graves soucis en 1866, que rapporte l'abbé Calvez (Pleiber Christ p 44). Nous reviendrons sur le sujet. Retenons seulement que le conseil de fabrique exigea que la restauration du chevet fut faite à l'identique.

*

* *

Le vieux pignon de 1552 fut conservé certainement jusqu'au dernier moment, afin d'assurer le culte sans gêne notable. L'abside prit l'emplacement de la sacristie du pignon.

Lorsque l'abside fut proche de sa finition, le clos et le couvert assurés, on détruisit le pignon.

*
* *

LA SACRISTIE - On implanta une nouvelle sacristie, appuyée au pignon du bas-côté nord et à la muraille nord du nouveau Choeur. La porte ronde que nous voyons à la sacristie présente est son entrée d'origine (1678). Quelques années plus tard, en 1700, nous aurons à le rappeler, la sacristie reçut une extension vers l'est. On s'en rend bien compte en faisant le tour extérieur de la sacristie (N° septembre 1985 p 8) (p 961 du présent ouvrage).

.page 1051

*
* *

LE CHOEUR - Avancé désormais de 4 mètres vers l'est, le Choeur en fut réduit approximativement d'autant à l'ouest, au profit de la partie des fidèles ou nef.

Le dallage du Choeur était anciennement en granit, de même que l'autel et ses emmarchements. Il en fut de même pour le nouveau Choeur et sa table d'autel. On fit alors l'acquisition du grand retable qui encadre de ses colonnes de MARBRE NOIR le tableau du vitrail.

Au cours du 19ème siècle, on réalisa de nombreuses transformations dans le Choeur : suppression du dallage, de l'autel de pierre avec ses emmarchements, introduction du parquet, coffre de bois sculpté par dessus le vide rappelant la présence ancienne d'un autel de pierre, vitraux de Jean-Louis Nicolas, stalles actuelles, lambris à droite et à gauche représentant les 4 évangélistes. La présente nomenclature n'a d'autre but que d'affiner le coup d'oeil historique des paroissiens. La description suivra, on l'a dit.

*
* *

En bref, seul le haut retable qui se dresse derrière l'autel serait d'origine, soit de 1678.

Cette date n'est pas établie par une inscription ni par un marché, ni par un compte de fabrique. Il s'agit d'une déduction probable faisant suite à la construction du Choeur lui-même.

L'atelier du sculpteur n'est pas identifié. A la fin du 17ème siècle, les retables monumentaux furent en vogue; certains sculpteurs de cette époque ont laissé un nom dont LERREL. On parle aussi d'une influence des sculpteurs de la Marine.

*
* *

L'agrandissement de la nef entraîna la disparition de l'ancienne clôture du Choeur marquée en partie haute par un crucifix avec une Vierge et St Jean. Cette distribution était courante, en effet, au 16ème siècle. Le crucifix gothique aux formes émaciées, qui se trouvait autrefois dans la chapelle du Christ, a toutes chances de provenir de la clôture ancienne du Choeur. Ce crucifix est dressé actuellement dans le Choeur nord.

Récemment, pour des raisons de sécurité, nous avons enlevé le Crucifix de la nef et l'avons placé contre le mur nord. Ce crucifix à l'anatomie athlétique, comme un Rubens, est apparenté à la sculpture du maître autel. Il dut être mis en place en 1678, en même temps qu'une première chaire à laquelle il faisait face.

La chaire qui est en place porte une inscription avec la date sur trois faces de sa cuve :
F^F^P^MONSIEVR LABE^DE^K(er) SVLGEN ^R^/

ET^JEAN^MER^/ FAVRIQVES^LAN^1740^.

L'abréviation F.F.P. se lit "fait faire par"; elle est fréquente sur les meubles.

*

* *

.page 1052

Il nous reste peu de sièges de Choeur antérieurs à 1678. En 1723, nous publierons le texte, on meubla le Choeur de nouveaux sièges, sculptés en profondeur. Beaucoup sont conservés dans le Choeur sud, mais ils se disloquent. Ils seraient faciles à restaurer !

*

* *

La bande ornée qui ceinture le chevet du Choeur se retrouve dans la sacristie sud, indice d'une muraille autrefois à l'air libre (1869).

Ce que nous savons, par un AVEU de Lesquiffiou, en 1716, sur les prééminences de cette seigneurie dans la vitre, montre que l'on reprit la distribution que l'alloué avait relevée en 1678. Un point de cette reconstitution m'intrigue : reprit-on dans la nouvelle vitre l'écusson à couronne royale parti de France et de Bretagne ? Je ne le pense pas. Nous possédons un dessin de prééminence royale au haut du vitrail de Roscoff vers 1614, dans une fenêtre, alors toute récente. Ce sont désormais les pleines armes royales. Il devait en être ainsi dans notre église entre 1678 et 1789.

.page 1053

P - DE 1678 A 1708

1) -CHAPELLE N. DAME DE PITIE - L'édification d'un porche en 1666 préluda du même côté à la construction d'une chapelle adossée à la muraille ouest du porche. Elle fut consacrée à NOTRE-DAME DE PITIE : l'image de Marie portant sur ses genoux son Fils mort inspirait aux chrétiens des sentiments de compassion.

La date de la construction n'est pas connue. Postérieure au porche, qui est de 1666, la chapelle Notre Dame de Pitié est antérieure à l'achèvement de l'église, daté de 1708 par un long document que nous ne tarderons pas à publier. En 1678, on construisait le nouveau Choeur et son autel. En 1700, comme il va être dit, on fit l'acquisition des deux autels latéraux. Nous proposons comme période probable de la construction de la chapelle Notre Dame de Pitié les approches de 1690.

Cette chapelle fut close à ses débuts, du côté ouest, par une muraille élevée donnant sur le cimetière. L'achèvement de l'église en 1708 entraîna la disparition de cette muraille et son remplacement par une double arcade, que l'on y voit à présent. On se reportera au plan N° 4 du N° de janvier 1986.

*

* *

Le 17 novembre 1981, Monsieur Mouton, architecte en chef des Monuments historiques vint en catastrophe inspecter l'église. La mairie lui avait fait savoir que l'autel Notre-Dame de Pitié se couvrait deci delà de champignons, alors qu'il venait à peine d'être restauré et rutilait de ses peintures. Aline Emeillat, qui faisait le service assidu de cet autel, ne cessait, semaines après semaines, de pourchasser ces moisissures résistantes. Il s'agissait de la MERULE.

La décision fut immédiate, de démonter le retable, élément par élément, en recourant aux soins de l'artiste même qui avait réalisé la restauration. Les bois furent tous traités vigoureusement et les murs passés au lance-flamme.

Depuis cette date, tous les bois gisent misérablement entassés dans les deux dernières chapelles. Aucune restauration n'est en vue : les Beaux Arts tirent la langue.

*

* *

Par sécurité, on démonta aussi tous les bois de la chapelle Saint Jean (plan N° 1 de janvier 1986 - chapelle de Lohennec) : autel, parquet, armoire à bannières et balustrade. En vérité, on y trouva beaucoup de bois vermoulu, mais pas de bois touché par la mэрule. Seul un petit réceptacle en bois, oublié au-dessus de la niche centrale de l'autel, contenait un gros flocon blanc qui pouvait passer pour de la mэрule.

On jugea bon aussi de faire inspecter, par une entreprise de charpente, l'angle sud-est de la voűte du Choeur et d'en traiter quelques éléments, qui, depuis, n'ont pas repris leur place.

*

* *

L'éventrement de l'autel Notre-Dame de Pitié a mis à nu l'imposante maçonnerie de moellons qui soutenait ce grand édifice de bois. On y voit surtout des pierres schisteuses et des grès quartzitiques du type de TI-NEVEZ. Ces pierres sont liées à l'argile, selon le procédé utilisé pour toutes les maçonneries ordinaires de nos régions avant 1914. Il était difficile d'imaginer un milieu plus favorable à la prolifération de la mэрule que cette argile humidifiée par l'eau qui suinte des joints de la muraille extérieure et celle qui s'insinue du sol par les fondations.

.page 1054

Les bâtiments de France avaient prévu l'assainissement de toute la partie basse de la muraille sud. Le devis se montait à 30 000 Fr environ et l'administration avait traité avec une entreprise. Une réunion de chantier avait même eu lieu, à laquelle j'avais été invité. Il s'agissait de collecter toutes les eaux du toit et celles de ruissellement et les écarter de la muraille; toutes les grandes dalles de granit disposées vers 1910 contre la muraille seraient enlevées. On attend toujours ! ()

*

* *

Lorsqu'on se préoccupera de réparer ce gűchis on devra, avant toute chose, détruire la maçonnerie de moellons entrelardés d'argile. Les solutions de remplacement, modernes ou anciennes, ne font pas défaut; il s'agit de réaliser le vide sous le coffre de l'autel, comme on l'a fait au 19ème siècle, me semble-t-il, pour les trois autels du haut de l'église. Ce vide leur a été salutaire.

La maçonnerie incriminée n'est pas d'origine, elle doit être de la seconde moitié du 19ème siècle.

2) - AUTEL DU SAINT ROSAIRE ET AUTEL DE LA TRINITE 1700 - Les deux autels monumentaux qui encadrent le Choeur sont de facture identique, avec les mêmes colonnes de marbre noir. Leur achat ne fut pourtant pas réalisé dans une seule et même commande. Du moins, le rapport du prűne du 2 may 1700 conservé aux archives paroissiales, n'envisage que l'aménagement de l'autel de La Trinité, aujourd'hui Saint Joseph.

a) Nous épargnerons aux lecteurs la liste des prűtres et des membres du corps politique qui font entendre leur intention de poser un retable sur l'autel de la chapelle de La Trinité, du côté de l'építre, moyennant la permission de Messire François Le Borgne, seigneur de Lesquiffiou. Cete chapelle, en effet, lui appartient et porte ses armes en plusieurs endroits, tant en bosse

(sculpture) qu'en vitre; notamment ses armes sont gravées en deux pierres faisant niches de part et d'autre de l'autel, ainsi que sur le devant de l'autel en pierre de taille.

La mise en place du retable sur l'autel ne pourra se faire sans porter atteinte aux diverses armoiries de Lesquiffiou : certaines seront couvertes, des pierres gravées devront être enfoncées dans la muraille, mais sans être brisées, "en conservation et mention du droit". Par contre, les armes qui sont dans le vitrail seront conservées dans l'état. En compensation, les paroissiens s'engagent à mettre les armes de Lesquiffiou sur le retable.

*
* *

b) AGRANDISSEMENT DE LA SACRISTIE - Le recteur, Julien Le DROGO, poursuit en exprimant le désir des paroissiens d'agrandir la sacristie. Il demande au seigneur de Lesquiffiou la permission de faire de nouveaux fondements pour la sacristie et de déplacer deux pierres armoriées, placées en dehors de la sacristie, qui gêneraient le travail; on les remettra dans le nouveau mur de la sacristie.

.page 1055

*
* *

Cette assemblée paroissiale du dimanche 2 may 1700, à laquelle assistait François Le Borgne, avait été préparée, il va de soi, par des démarches auprès de ce dernier. Les archives de Lesquiffiou conservent la lettre adressée par le clergé et les paroissiens au seigneur du lieu le 25 avril 1700, ainsi qu'une copie notariale de l'acte prôné du 2 may 1700.

*
* *

c) CE QUI EN EST ADVENU - Nous voulons éviter aux lecteurs certaines erreurs que pourrait susciter l'observation de l'état présent des deux autels latéraux et de la sacristie.

1- Chapelle de LA TRINITE - En 1700, on lui garda son vitrail et son autel de pierre portant sur le devant un écusson en bosse. Ceci est attesté par un aveu de Lesquiffiou, en date du 28 août 1716.

Toutes les armoiries visibles furent brisées durant la Révolution. Au 19ème siècle, la fenêtre fut murée; on le voit bien du dehors. La partie centrale du retable fut complétée par obturation. L'autel fut dédié à St Joseph et une statue de plâtre érigée au milieu. L'autel, en pierre de taille, fut enlevé. On réalisa un coffre de bois faisant fonction d'autel.

Selon les comptes paroissiaux, dont l'abbé Calvez disposa (p 34), les trois coffres d'autel; maître autel, St Joseph, Notre Dame ainsi que les stalles actuelles, furent réalisés en atelier par M. PONDAVEN à St Pol de Léon en 1869. L'ensemble, auquel on joindra le lambris du Choeur, coûta 5523 Francs.

A ces travaux de boiserie a prélué certainement la suppression des vieux autels en pierres de taille et de leurs emmarchements ainsi que des dallages des trois Choeurs pour leur remplacement par du plancher.

*
* *

2 - Chapelle Notre Dame - De la première moitié du 17ème siècle, cette chapelle du Rosaire avait son vitrail sur la muraille Nord. Il est probable que l'achat du retable a suivi de très peu celui du retable jumeau précédent. Cet autel, nous venons d'en traiter, subit des aménagements en 1869. C'est alors qu'on y introduisit la statue en plâtre de Notre Dame du type Immaculée Conception.

3 - Sacristie - On évitera de prendre la porte à imposte de la sacristie et sa fenêtre pour des ouvertures de style 1700 : elles sont du 19ème siècle.

Q - ACHEVEMENT DE L'EGLISE - 1708

C'est encore à une expertise de prééminences féodales que nous devons la conservation de la décision d'achever l'église. Pour une fois même, le MARCHE des travaux nous est parvenu par ce détour.

Nous avons aux Archives paroissiales la copie d'origine du procès-verbal, signée par "Harscouet de Pradalan, subdélégué du département de Morlaix", qui présida l'inspection, et de son greffier Guégan. Le 26 octobre 1716, une copie notariale fut collationnée de celle-ci et qui se trouve aux archives de Lesquiffiou.

.page 1056

La minute, elle, revêtue de ses très nombreuses signatures de paroissiens, ne nous est pas connue.

*
* *

1) PROCES-VERBAL DES PREEMINENCES - 15 janvier 1708 -

Le personnage qui préside à l'expertise et prend les décisions judiciaires porte le titre de "subdélégué au département de Morlaix". Hierosme - Joseph HARSCOUET, sieur de Pradalan, fait sa demeure sur St Melaine de Morlaix. Cette famille était originaire du pays de Guérande. Le recteur de PLEYBER SAINT THEGONNEC, depuis 1674, au moins, jusqu'à 1711, était de cette famille, missire Jan-Armand Harscouët.

En 1708, le recteur de Pleyber-Christ est toujours missire Jullien (Le) Drogo. Les deux fabricques de service sont Jan Martin et Guillaume Madec.

L'évêque de Léon, alors Jean-Louis de la Bourdonnaye (1701-1745), avait pris une ordonnance le 11 août 1707, portant que "les deniers de la fabrice soyent employés pour l'exécution du MARCHE EN QUESTION en datte du trante octobre dernier, arrêté sous seign privé entre le général des dits paroissiens et G: TAUCQ et Yves CORRE, Jan FILY et Yves POLARD, entrepreneurs".

*
* *

En vérité, le marché, dit "en question", est postérieur à l'ordonnance citée de l'évêque, qui serait du 11 août 1707, alors que le marché inséré dans le procès-verbal et authentifié est du 30 octobre 1707.

Ce "BILLET DE MARCHE" sera publié dans son intégralité; c'est le seul de toute l'histoire de la construction à nous avoir été conservé. On aura ainsi une certaine idée des conventions anciennes du travail.

*
* *

a - SEANCE DANS LA SACRISTIE

A l'issue de la grand'messe, ce dimanche 15 janvier 1708, les personnes convoquées, nobles intéressés, recteur, fabricques et représentants de la population se rassemblent dans la sacristie. Les nobles qui ont à intervenir, à cause de prééminences sont "messire François le Borgne de Lesquiffiou et Charles-Louis du Coatlosquet, seigneur du dit lieu, agissant pour Dame

Marie-Anne du Coatlosquet, veuve... de deffunct messire Jan Le Borgne, seigneur de Keruzoret (Plouvorn), tutrice des enfants mineurs de leur mariage". Une épithète "renoncsante" est ajoutée à "veuve"; je n'en sais pas la signification.

Charles du Coatlosquet a la charge, ici, des prééminences de Kerrac'h, dont il fut question longuement en 1631.

*
* *

Le greffier donne lecture du marché, rappelant l'intention des paroissiens : "l'augmentation, ornement, embellissement et régularité de la dite église". La lecture est faite "en langage français et breton". Le recteur et les paroissiens redonnent leur accord au marché. "Pour l'ouvrage qu'ils entendent faire... il ne se fera aucune imposition ny levée de deniers sur la dite paroisse. On y emploiera seulement les deniers de la fabrice qui sont existants et suffisants", conformément à l'ordonnance de l'évêque.

.page 1057

*
* *

Le seigneur de Lesquiffiou, en tant que fondateur de l'église et le seigneur du Coatlosquet, comme représentant de Mme de Keruzoret, sont requis alors de donner leur accord à ce marché. Le seigneur de Lesquiffiou demande de faire reconnaître par les paroissiens son titre de seigneur fondateur de la paroisse. Pour ce faire, il réclame la lecture par le recteur du procès-verbal des prééminences du 18 may 1631 - que nous avons publié. Il y est fait référence clairement au droit de seigneur fondateur, reconnu à Lesquiffiou par la population. Le recteur s'exécute et montre le parchemin en question, archivé BBBB, et conservé encore aujourd'hui dans l'armoire paroissiale à trois clefs de 1735 : Jan Le Borgne y intervient en tant que fondateur de l'église.

Ainsi reconnu dans son droit de fondateur et de premier prééminencier, François Le Borgne donne son consentement à l'ouvrage prévu au billet de marché.

*
* *

b - PREEMINENCES EN LA CHAPELLE SAINT-YVES

L'assemblée quitte la sacristie et entre alors dans l'église pour se rendre à la chapelle SAINT-YVES, construite depuis une cinquantaine d'années.

Au cours de l'inspection, à la demande du juge, l'entrepreneur Jean Fily, relève les dimensions de la chapelle en question. Nous avons tenu compte de celles-ci dans le plan N° 3 de janvier 1986; on s'y reportera.

"La chapelle, rapporte le greffier, a de long, depuis le pilier au niveau de l'hôtel (autel) de St Yves (N°2) jusques au bout de muraille costière, 20 pieds huit pouces" (6,85 m).

Ce bout de muraille ferme alors le bas-côté vers l'ouest. La largeur de la chapelle est de 4 m; le couloir de circulation n'y est pas inclus. L'autel lui-même fait 5 pieds ou 1,65 m. La chapelle a été dédiée à St Yves.

Le seigneur du Coatlosquet ne veut pas qu'on réduise cette chapelle à la longueur de l'arcade correspondante, la plus réduite des arcades, nous l'avons indiqué. Il s'oppose ainsi à ce que l'on édifie un autel (supplémentaire) contre le pilier N°3 à bâtir et ne donnerait son accord que pour le pilier N°4, bien au-delà des 6,85 m de longueur de la chapelle St Yves. En fait, on ne construira pas d'autre autel sur le bas-côté nord; rien ne dit même qu'on l'avait envisagé.

Le recteur, au nom des paroissiens, promet de respecter les prééminences existantes de Kerrac'h, enfeu armorié avec son banc encastré et écussons du vitrail. Mais il dénie à cette seigneurie tout autre droit de tombe en cette chapelle : ce droit appartient à la population.

c - VISITE DE L'EXTERIEUR DE L'EGLISE

Il s'agit de faire connaitre, par le recteur, l'appartenance à Lesquiffiou des vestiges d'écussons portés sur le pignon de la chapelle St Yves, des témoins presque effacés du droit de lisière de Lesquiffiou, à titre de fondateur.

- Du pignon de la chapelle Saint Yves, on passe au bas de l'église "nous faisant voir la nécessité de faire réparations et chapelle mentionnées au dit Billet de Marché PAR LES RUINES qu'ils (les paroissiens) nous ont fait remarquer dans l'endroit où seront bâties les nouvelles arcades du côté de la chapelle Saint Yves".

- On se rend alors du côté sud, vers le bas de l'église : "ils nous ont fait remarquer en dehors du Bâtiment de la ditte église une place vuide (vide) ayant de longueur 14 pieds 9 poulces (4,87 m) et de largeur 13 pieds 8 poulces (4,50 m), dans laquelle sera batye la nouvelle chapelle qui fait le premier article du dit billet de marché, duquel néantmoins la teneur suit par INCERTION (pour insertion)".

.page 1058

Suit le marché - On se reportera au plan N°3 janvier 1986.

2) LE MARCHE (30 octobre 1707)

"CE JOUR TRANTIESME octobre mil sept cents sept ont esté passé les points et conditions de MARCHE pour la construction de quelques nouvelles chapelles dans l'église paroissiale de Pleiber Christ et réparation de la chapelle de Saint Yves aussy dans la ditte église,

entre honorable gents Guillaume TOCQUER, demeurant au bourg paroissial de Saint-Hégonnec et Jean FILY, de la paroisse de Comanna, MAISTRES ARCHITECTES - Et Yves CORRE de la Ville de Morlaix et Yves POLARD, du dit bourg de Pleiber Christ, leurs associés, d'une part,

et les soussignés, Recteur fabriques et délibérateurs et autres habitans de la ditte paroisse de Pleiber christ, d'autre part.

*

* *

PRIMO, feront les dits Tocquer, Fily et associés une Petite Chapelle au bas de la ditte église, du côté du midy, entre la CHAPELLE DE NOTRE DAME DE PITIE et le PIGNON de la ditte église qu'ils avanceront dehors jusques au niveau du pignon de la ditte chapelle de Nostre Dame, y feront un pignon de la hauteur du pignon de la ditte chapelle de nostre dame, dans le dit pignon une fenestre à mètre une vitre conforme à celle qui est entre la chapelle du Rosaire et celle de Saint Yves (fenêtre nord N° 2) - Dans laquelle ils placeront les barres de fer pour soutenir les vitres que LES PAROISSIENS fourniront - et feront une CORNICHE depuis la Tour jusques au pignon de la ditte chapelle.

DEMOLIRONT aussy la muraille entre la ditte chapelle de Nostre Dame et celle qu'ils doivent faire de neuff et la MURAILLE qui va de la ditte chapelle au pignon de la ditte église (il s'agit du dernier restant de l'ancien bas-côté). Ils auront toutes les pierres (de ces deux murailles) pour leur ouvrage.

Ils feront un PILLIER en la place de la ditte muraille, avecq une arcade à chaque costé d'icelluy, l'un pour joindre la muraille et l'autre jour pour joindre le pillier qui est dans l'autre qui se trouve vis à vis. - Le tout en pieres de taille et placeront les FONDS (il s'agit des FONTS baptismaux) dans la ditte chapelle neuve (au sud) ou ailleurs sy on juge à propos".

En fait, le baptistère fut placé du côté nord. Le fond actuel de l'église, du côté sud, fut réalisé suivant le marché. Seule fut ajoutée une poutre-tirant au 19ème siècle, dont nous aurons à reparler.

On reverra les plans 3 et 4 de janvier 1986.

*

* *

2) - Dans un document notarié ancien, l'adverbe "primo" ouvre la nomenclature, mais sans entraîner d'autres subdivisions comme "secundo"... Le texte se poursuit par "de plus". Nous passons au côté nord.

"De plus croîtront ("croître" est intransitif - nous dirions "augmenteront") les dits architectes la vitre (N° 3) de la chapelle Saint Yves à plus prez (au plus près) comme celle du Rosaire (N° 1) ou autant que le pignon permettra, lequel pignon (de la chapelle St Yves) les dits entrepreneurs diminueront autant qu'il conviendra faire pour la conformité de l'ouvrage, le rétabliront comme il sera à propos".

.page 1059

La chapelle Saint Yves faisant plus de 6 mètres de long, son pignon était singulièrement disgracieux. Le nouveau pignon ne devrait faire qu'environ 4 m. On fait confiance aux hommes de l'art.

*
* *

3) "FERONT un pillier au milieu de la chapelle du dit Saint Yves avec une arcade (arcade) à chaque côté, l'un(e) pour aller à la muraille costière de l'église et l'autre pour joindre le pilier de l'autre rang (la nef).

Depuis le dit pillier et arcade ils en feront deux autres pilliers avec leurs arcades de chaque côté pour finir le dit rang de pilliers, lesquels PILLIERS auront chacqu'un d'eux 18 huit pouces de grosseur (50 cm de diamètre) et leurs arcades à proportion".

*
* *

4) "FERONT aussy les dits entrepreneurs une Muraille costière depuis la ditte chapelle de Saint Yves jusqu'au bas de l'église dans laquelle ils feront TROIS PIGNONS de mesme hauteur et de mesme travail que les chapelles plus hautes. - Dans chaque pignon ilz fera la place d'une vitre dans les deux plus haut, de la grandeur de celle de Notre Dame de Pitié et dans le plus bas comme celle de l'autre chapelle neuve du côté du midy et y placeront les barres de fer pour tenir les vitres que les paroissiens fourniront.

Seront les dits places de vitres toutes de pierres de taille".

*
* *

5) "GARNIRONT les dits pignons de CHEVRONS de pierre (nous disons "chevronnière") comme les autres et FERONT une PORTE au pignon d'en bas (façade ouest) de la ditte église entre la tour et la ditte muraille costière. DE MESMES HAUTEUR LARGEUR ET TRAVAIL que l'une de celles (2) qui sont au PORCHET (porche)". Nous sommes ici du côté nord.

"ET FERONT UNE CORNICHE depuis la tour jusqu'à la Cornière (nord) conformément à l'autre côté (sud)".

*
* *

6) Toujours dans l'ancien bas-côté nord "DEMOLIRONT les dits entrepreneurs la muraille costière (ancienne), celles du CELLIER et celles de la CHAPELLE DES FONDS (baptistère) qui sont sur la voye de leur ouvrage, auquel ils pourront employer toutes les pierres des dites murailles".

Il apparait dans ce descriptif qu'anciennement les fonts baptismaux se trouvaient au bout de l'étroit bas côté nord sans commune mesure avec le baptistère aménagé au 18ème siècle. Ce qui étonnera davantage le lecteur c'est l'existence d'un CELLIER dans l'église ancienne; ce local, à destination de réserve, devait se trouver à l'intérieur, contre le clocher. On y enfermait entre autres choses des barriques de vin. Nous savons, par les comptes de Saint Thégonnec du 17ème siècle, que la Fabrique faisait usage de vin qu'elle achetait en barriques. Ce vin était distribué aux nombreux bénévoles qui prenaient part aux travaux collectifs de l'église, aux transports des matériaux de construction. La tradition aussi voulait qu'on donnât du vin aux hommes après leur communion pascale.

.page 1060

Ainsi "une barrique de vin pour la communion aux festes de Pasques de 1650, 42 livres". Outre le vin de Pasques attesté tous les ans on note des "barriques de vin pour affaires paroissiales"; par exemple 2 barriques en 1652-1653 pour le prix de 106 livres. Ces derniers achats étaient couplés avec l'achat d'un boeuf en cas de repas.

Notre document a la mérite de rappeler que la fabrique faisait son entrepôt dans l'enclos paroissial et non au presbytère.

*

* *

7) Le contrat énonce maintenant les conditions du marché.

"A tout quoy faire les dits entrepreneurs s'obligent sollidairement tous quatre, LES UNS POUR LES AUTRES ET UN SEUL POUR TOUS, à leurs dépents.

et feront leurs POINTES à leurs frais et autre travail pour leurs outils". Il arrivait, en effet, qu'une fabrique fit condition de prendre à sa charge l'affutage par un forgeron des outils des picoteurs (tailleurs de pierre). Il arrivait aussi qu'une fabrique mît à la disposition des picoteurs une forge et sa provision de charbon. Ainsi, en 1666, à Saint Thégonnec "En charbons, pour servir aux picoteurs dans la forge de la dite église... 6 livres 15 sols".

*

* *

8) "Les entrepreneurs fourniront leurs DARBAREURS (nos manoeuvres) et massons nécessaires pour placer leurs ouvrages, et ils s'obligent de rendre PARFAIT (achevé) sous le premier jour d'aoust prochain (1708) le dit ouvrage, qu'ils promettent et s'obligent de GARANTIR jusqu'à passé jour et an puis (depuis son accomplissement) - et de REPARER toutes les fantes ou autres deffauts qui y pourroient arriver sous le dit jour et an".

*

* *

9) "Le tout en faveur de la SOMME de SEPT CENT LIVRES, que les dits paroissiens s'obligent de payer et faire avoir aux dits entrepreneurs à mesure que l'ouvrage avancera sans pourtant qu'ils puissent exiger des dits paroissiens aucune somme qu'au préalable leur travail ne soit en avance de 60 livres".

*

* *

10) "De plus fourniront les paroissiens tous les matériaux sur la place et creuseront pour tous les fondements (fondations), feront étansonner (étançonner) où il faudra, fourniront les cordages et boissages pour étansonner - et feront faire les moules pour les arcades et plans aux vitres".

*
* *

11) Et l'on passe aux signatures :

"En foy de quoy et accomplissement de tout ce que dessus ont les dites partyes signé les dits jour et an que devant (30 Oct. 1707). Du depuis est dit (depuis cette date on a ajouté) que le présent dûment signé demeurera entre les mains du recteur, dont il donnera copie aux partyes et représentera le présent toutes les fois à qui il appartiendra".

.page 1061

Ainsy signé G. Tauoc (taoc, chapeau), Yves Corre, Jan Fily, Yvon Polard, Guillaume Madec fabrique, Yves Corre, Guillaume Madec, Guillaume Caro, Guillaume Madec, Guillaume Le Traon, Charles Léon, G. Madec, François Caroff, Allain Pouliquen, Yves Corre, Michel Messenger, Tanguy Menez, François Joncour, Yves Léon, Jan Léon, Yvon Madec, Yves Madec, Allain Madec". On aura remarqué la fréquence des homonymes.

*
* *

12) Tout n'est pas fini "Et en l'endroit (à ce moment) seigneur de Lesquiffiou nous a prié (le subdélégué) de marquer, nous ayant à cette fin requis de rentrer dans l'église, en haut d'une fenêtre qui est dans la charpente joignant les FONDS BAPTISMAUX que il y a un écusson au haut de la vitre portant d'argent à un croissant et trois croisilles de gueulle my parti d'azur à un freté d'argent. Ce que le dit sieur recteur et le dit général (population) ont recogneu (reconnu) estre les armes des anciens seigneurs de Lesquiffiou en alliance et offrent de les remettre sy mieux n'aime le dit seigneur de Lesquiffiou faire faire à ses fraix un nouvel écusson de ses armes alliances qui sera remis dans la nouvelle vitre qui sera faite en cet endroit dans la reconstruction qui se fera".

Le recteur et ses gens ne s'encombrent pas de recherches érudites; ils prennent pour argent comptant les prétentions des le Borgne au titre de FONDATEUR. En vérité, l'écusson des fonds baptismaux n'a rien à voir avec l'ancienne seigneurie de Lesquiffiou : ce sont des armes de la seigneurie de KEROMNES, qui précéda Lesquiffiou dans le titre de fondateur de l'église - voir N° de décembre 1985 p 8 et 16.

*
* *

13) Le procès verbal est signé alors des diverses parties. La minute en est perdue, comme on l'a dit.

3) LES TRAVAUX DE 1708

Les travaux convenus au marché furent réalisés dès cette année 1708. Depuis cette date, l'église a gardé pour l'essentiel l'aspect, tant extérieur qu'intérieur que nous lui voyons présentement. Mais l'on ne s'étonnera pas qu'au cours des siècles qui ont suivi, bientôt, un édifice aussi vaste n'ait posé de graves problèmes d'entretien ni suscité des aménagements intérieurs d'importance.

Nous consacrerons un paragraphe à ce qui fut réalisé après 1708. Mais dans l'intention d'affiner le coup d'oeil historique du lecteur, nous regroupons ici les éléments de l'architecture attribuables au chantier de 1708. On se reportera aux plans publiés en janvier 1986.

.page 1062

a) FACADE OUEST - On dut considérer que la grande et haute entrée sous la tour posait des problèmes sérieux de fonctionnement pour les offices et sans doute aussi d'entretien. C'est pourquoi, me semble-t-il, on aménagea dans la nouvelle façade deux portes latérales desservant les bas côtés; ces portes, du même gabarit que celles du porche, étaient d'un maniement plus facile que la porte à double battant de la tour. Cette dernière devait servir aux convois funèbres, aux défilés de mariages et aux processions.

Je ne sais quand ces portes latérales furent obturées. Peut-être au milieu du 19ème siècle. Des problèmes très sérieux se posèrent alors, en effet, touchant à la solidité de l'édifice, comme nous le dirons. Ainsi la grande poutre qui fait office de tirant dans la dernière chapelle sud contre le pignon porte la date de 1856 et les armoiries de Jonathan Barbier, marquis de Lescoët et de son épouse Nathalie Pinczon. Ce sont eux qui ont édifié en 1864 les vastes bâtiments de la ferme modèle de LA GARENNE, dont le réseau d'égoûts a passé très vite pour être des souterrains fabuleux du Moyen-âge.

La devise qu'on peut lire sous les écussons de la poutre "SUR MA VIE", est celle des Barbier de Lescoët. Jonathas et son épouse eurent à coeur de participer, à leurs frais, à l'entretien de l'église; cela ne fut pas toujours, comme nous le dirons, du goût de tous les recteurs.

C'est à eux que l'on doit aussi la restauration, en 1857, de la CROIX DE PROCESSION; leurs armoiries sont gravées sur la hampe. Jonathas de Lescoët mourut en 1871. Une étude est en instance de parution sur cette CROIX due à l'abbé Yves Pascal CASTEL. Le Bulletin paroissial la présentera dans le numéro de Mai et l'offrira à tous les abonnés.

*

* *

Les deux personnages qui couronnent les angles nord et sud de la façade ouest ont été remployés des chevronnières de l'ancien pignon ouest.

Du côté sud, un biseau a été aménagé dès 1708 dans l'angle de la façade. La première pierre du reliquaire-ossuaire tout proche fut posée le 8 décembre 1737.

*

* *

b) LES NOUVELLES CHAPELLES - Quatre chapelles furent ainsi construites : 1 au sud, 3 au nord, séparées des chapelles antérieures et les unes des autres par une maçonnerie haute reposant sur une arcade. Le granit employé dans les piliers et arcades est assez grossier. On l'a dit, par ailleurs, l'appui des arcades latérales sur les piliers de la nef est de forme assez fruste du côté nord. On a pris plus de soin au dernier pilier sud de la nef.

Aucune de ces quatre chapelles n'a reçu d'autel. La dernière du côté nord a été consacrée aux fonts baptismaux.

*

* *

BAPTISTERE - Un détail héraldique (d'armoirie) relevé en fin du procès verbal de 1708 nous a appris que les anciens fonts baptismaux étaient confinés au bas-bout de l'étroit et vétuste bas-côté nord. Une lucarne de pierre reposant sur la muraille côtière leur donnait espace et lumière.

.page 1063

Le MARCHE ne prévoyait pas l'aménagement des fonts. On hésitait, nous l'avons lu, entre un emplacement au sud ou au nord. On adopta la chapelle du côté nord et on y plaça les anciens fonts. La forme octogonale de la cuve de pierre et de son socle est, en effet, un signe d'ancienneté qui tranche sur la forme hexagonale de la plate forme de granite qui porte ce mobilier baptismal.

Outre la cuve d'eau baptismale, dans laquelle le prêtre puisait à l'aide d'une coquille, les fonts baptismaux disposaient d'une petite PISCINE portée sur un socle, cylindrique ici, creusée jusqu'au sol d'un étroit canal d'évacuation : la tête de l'enfant était tenue au-dessus de cette piscine durant l'instant du baptême. La piscine et la grande cuve sont taillées dans un même bloc.

.page 1064

En fait l'eau baptismale était conservée dans un bassin de plomb placé dans la cuve de pierre. L'eau était abritée des poussières et d'éventuelles profanations par un couvercle de bois consolidé par des ferrures avec serrure.

*

* *

c) RETOUR SUR LES DIVERSES CAMPAGNES DE TRAVAUX Au moment où l'église s'achève, en 1708, on peut s'interroger sur la place du MECENAT dans le financement des travaux. Un mécène, on le sait, est une personne riche et généreuse qui soutient largement des artistes de sa fortune. Pour une Oeuvre, comme une église, on parlerait plutôt de BIENFAITEUR. Nous venons de voir LESQUIFFIOU tenir un tel rôle au milieu du 19ème siècle. En fut-il de même durant l'ancien régime ?

J'ai entendu des paroissiens dire qu'une Croix processionnelle aussi belle que la nôtre n'avait pu qu'être offerte par la famille de Lesquiffiou. Ces personnes font erreur lourdement : ni cette croix ni les travaux sur l'église n'ont bénéficié de subventions extraordinaires de la part de la noblesse, de prêtres aisés ou de cossus marchands de toile. Qu'ils aient fait un sérieux appoint une fois ou l'autre, on n'en a aucune preuve; la décence seule nous incite à le supposer.

Les INISAN-MADEC qui édifièrent à l'honneur de leur famille le calvaire de Kervern (1647) y consacèrent une forte somme certainement. Il en fut de même pour toutes les croix du pays, élevées toutes à leurs frais par des particuliers. Il n'est pas sûr que les mêmes aient eu un geste large pour l'entretien et l'embellissement de l'église, qui était l'affaire de toute la population.

*

* *

Le titre de FONDATEUR DE L'EGLISE, dont Lesquiffiou eut la jouissance à partir de 1539, mettait le Seigneur de Lesquiffiou plutôt dans la position d'un BENEFICIAIRE que d'un BIENFAITEUR. Il n'y a pas lieu de supposer, sur la simple base d'un tel titre, qu'il ait fait des DONATIONS insignes et mémorables à l'église paroissiale.

Pour nous en tenir à la grande CROIX, il faut y voir une acquisition de la fabrique, préalablement débattue en réunion du Corps politique. Il est profondément regrettable que la délibération soit perdue tout comme les comptes du 17ème siècle : on y aurait trouvé le nom de l'orfèvre et le coût de l'achat. A défaut, l'abbé CASTEL nous proposera une hypothèse sur le nom de l'orfèvre et la date de son travail.

Les paroissiens ont pu être conseillés sur place dans leur choix par des personnes plus cultivées, prêtres ou nobles, mais c'est au Corps politique lui-même qu'il faut rendre l'honneur d'avoir fait l'acquisition de ce chef d'Oeuvre.

*

* *

Si l'on en croit Henri WAQUET, qui fut notre archiviste départemental et bien placé, de ce fait, pour avoir accès aux documents anciens, l'évêché de LEON disposait "en 1618, et, très vraisemblablement depuis plusieurs années, d'une CONFRERIE DES ARTS, groupant dans une même aspiration vers la beauté, en une compagnie de près de 125 membres, des prêtres, des artistes, des gentilshommes et des bourgeois". L'auteur poursuit : "Impossible de discerner ce que fut l'action positive de cette confrérie; mais comment douter qu'elle ait été grande ?" Waquet

attribuerait à l'action de cette confrérie les compositions monumentales du Léon, réalisées au 17ème siècle par nos populations rurales.

.page 1065

Ceci est décrit dans l'ouvrage de WAQUET, intitulé ART BRETON (éditions Arthaud, 1960) p 104. L'on a multiplié depuis les recherches sur l'art de la région et affiné notre jugement historique. Il est un point où cet ouvrage demeure inégal, la qualité de l'illustration, en noir et blanc. Un regret cependant, concernant le sujet de la Confrérie des Arts : on eût désiré en connaître la source, afin de la consulter.

R - AMENAGEMENTS INTERIEURS AU 18EME SIECLE

Les travaux de 1708 visaient à achever l'église en lui donnant une forme régulière. L'agrandissement notable réalisé ainsi augmentait la partie réservée aux fidèles pour la participation aux offices comme pour l'ensevelissement. On n'éprouva pas le besoin de dresser des autels dans les nouvelles chapelles. Le seul travail mobilier d'importance accompli en celles-ci le fut au baptistère.

*

* *

1) COLONNADE DU BAPTISTERE - Les six colonnes de bois qui encadrent les fonts baptismaux portent un entablement monumental. La corniche de celui-ci donne appui à un réseau de six nervures qui se rejoignent en clef de voûte : dominant la cuve baptismale, une colombe aux ailes éployées évoque l'Esprit Saint planant au-dessus de Jésus lors de son baptême.

La colonnade est close en partie basse par une balustrade appuyée aux six troncs équarris qui soutiennent cet édifice ajouré. Les barreaux ou balustres sont de surface plane.

*

* *

On regrettera de n'y point voir gravés les noms des fabriques qui commandèrent le travail ni la date. Cette Oeuvre, très soignée, eût mérité pour son auteur l'hommage de la postérité; mais le nom du sculpteur ne nous est connu généralement que par les documents comptables de la Fabrique. Nous n'avons conservé de ceux-ci qu'un seul cahier des comptes allant de 1763 à 1788, aux Archives départementales, cote 162 G 5.

Je n'y ai point relevé l'achat de cette colonnade. Il semblerait ainsi que l'acquisition fut antérieure à 1763. Mais ce cahier des comptes fait apparaître que les fonts baptismaux, autour de 1766, n'étaient pas en excellent état. Les comptes annuels étaient présentés, en effet, à l'Evêché de Léon pour approbation. Lors du contrôle des comptes de 1766, le 20 juin 1767, le Vicaire général Chrestien de La Masse fait observer : "La fabrique est en situation de réparer les fonts baptismaux". L'année comptable 1766 laissait, en effet, apparaître un RELIQUAT (le terme employé) de 410 livres 19 sous, ainsi établi :

Charge (recettes) : 1607 livres 13 sous

Décharges (dépenses) : 1196 livres 14 sous

L'interdiction de fournir photocopie de tels documents reliés m'a ôté l'opportunité d'approfondir l'étude dans mon bureau.

.page 1066

L'église de Pleyber-Christ
Détails du baptistère

.page 1068

*
* *

2) ORGUES - Ce cahier des comptes 1763-1788 enregistre le traitement de l'ORGANISTE. Durant cette période, la charge est occupée par Pierre-François DANIELLOU. Son traitement annuel 120 livres est constant. Il était versé par "quartier" soit tous les trois mois.

Il s'agissait bien d'ORGUES et non d'un autre instrument d'accompagnement du chant. J'ai noté ceci, par exemple :

- Réparation des orgues en 1770 par le sieur Valtrin, facteur d'orgue : coût 100 livres.
- En 1774, pour "peindre l'horgue" : 42 livres
- Pour "accomoder l'orgue" en 1778 : 180 livres 4 s.

*
* *

Il est extrêmement probable que notre église avait des orgues au début du 17^{ème} siècle au dessus de l'entrée ouest. Les deux bases rondes en granit qui ont été arasées au niveau du dallage devaient soutenir les piliers de la vieille tribune des orgues.

*
* *

3) INSTALLATION DU CHOEUR EN 1723 - Nous reprenons le terme même de CHOEUR utilisé par le recteur; nous en préciserons le sens, le terme ayant pu évoluer depuis.

Dans le registre des B(aptêmes) M(ariages) S(épultures) de l'année 1723 une page entière (recto du rôle ou feuille 6) est consacrée par le recteur HALEGUEN à l'aménagement du CHOEUR. Le texte en est des plus solennels; il est rédigé en latin savant; la plume du recteur est grande et ferme.

Nous en publions la traduction complète. Monsieur l'abbé Calvez, qui en avait pris connaissance, s'est contenté d'y picorer quelques lignes (p 43). Sa transcription est inexacte, à tout le moins. La voici "En février 1723 : On installe un Choeur neuf, de facture distinguée, ayant 10 pieds de long 15 pieds de large, avec 12 sièges mobiles plus 3 stalles, au milieu du Choeur, à l'usage des chantres, plus l'aigle, formant hémicycle au dehors". Nous avons souligné les faux-sens. Le texte entier remet les choses en ordre.

*
* *

"L'an de la grâce et vérité à nous faite par Jésus-Christ, mil sept cent vingt-trois, le troisième des calendes de février (3 février), fut mis en place dans l'église paroissiale de Pleyber-Christ un CHOEUR récemment fabriqué en bois de CHENE et d'IF, orné à la manière des ciselures (opus torcuticim). Ce CHOEUR fait 10 pieds de long et 15 pieds de large (3,30 m x 5 m); il groupe 12 sièges pliants, munis d'accoudoirs. En plus, trois sièges (tabourets) placés au milieu du Choeur à l'usage de ceux qui chantent à l'aigle (ou lutrin). Les portes de ce Choeur sont de forme orbiculaire, tel un hémicycle".

*
* *

.page 1069

La description est suivie de l'énumération du clergé local et du personnel de l'église. "D'autre part, voici ceux qui constituaient, cette année là, le clergé de cette église fort renommée :

Jacques HALEGUEN, recteur de la sus dite église paroissiale, promoteur de Léon (procureur faisant fonction de ministère public dans des juridictions ecclésiastiques), licencié (en droit) de la très estimée Faculté de Paris. Olivier HERLAN, curé (vicaire) et d'autres prêtres qui ont ajouté ci-dessous leur signature. S'occupaient de la fabrique des hommes de grande estime Jacques LE GALL et Jean CORRE. Quant au personnel chargé de sonner les cloches, que l'on a aussi l'habitude ici d'appeler SACRIST(AIN), ce sont Jacques LOUSAOUIS et Guillaume HERLAN".

Suivent les signatures

HALEGUER. R. de Pleiber Christ
pétras Caro prêtre O. Herlan curé.

*

* *

Nous prenons intérêt, certes, à cette nomenclature mais nous sommes plus préoccupés, de nos jours, de connaître l'auteur d'un ouvrage que le nom de ceux qui en font l'acquisition. Aussi est-ce avec grande satisfaction que j'ai relevé, dans la marge du texte précédent, l'indication par le recteur du nom même du sculpteur. On dirait que le recteur a pris conscience, après coup, de l'injustice de son oubli et qu'il a voulu la réparer.

Voici cette note, d'abord dans le texte, qui est en latin. "Fabrefecit yvo Fautier landaturiavensis (vernacule landivisiau) intestini toreumatis opifex".

*

* *

.page 1070

Le recteur eût pu rédiger son rapport en français. Il en a fait un exercice de bravoure en recourant au latin, dont il a manifestement la maîtrise. En latin TOREUMA se dit d'un vase ciselé, en métal précieux, un ouvrage en demi-relief. L'adjectif "intestinum" joint généralement au mot "opus" s'applique à de la menuiserie fine, de la boiserie à moulures. Le recteur a sans doute voulu suggérer par le mot "toreuma" l'aspect de ciselure que présentaient ces nouvelles stalles. Les deux grandes stalles à lions couchés et les montants des autres stalles qui sont conservés justifient bien l'appréciation du recteur. Comme l'usage n'autorise pas l'emploi du terme de "ciselure" pour le bois nous retiendrons celui d'EBENISTERIE.

.page 1071

Nous traduirons donc : "A fabriqué ce Choeur Yves GAUTIER, de Landivisiau, artisan d'ébénisterie".

*

* *

La description de la porte du Choeur en hémicycle m'a remis en mémoire une porte analogue dans le Choeur de Saint Thégonnec. Je m'y suis précipité pour contrôle. Bien m'en a pris : c'est identiquement la même technique de ciselure, les mêmes lions couchés.

Sur ce modèle complet de Choeur toujours en place, nous vous proposerons dans le prochain numéro une reconstitution du Choeur d'Yvon Gautier.

4)- L'ARMOIRE COFFRE DE LA FABRIQUE -1735 - Les fabriques paroissiales mettaient leur orfèvrerie, leurs titres et leur argent dans de solides coffres à trois clefs. On en voit encore dans quelques paroisses.

Chez nous, on acheta à cet effet, en 1735, une armoire à trois clefs différentes très ouvragées, conservée au presbytère. Intérieurement, cette armoire est distribuée en 7 rangées de tiroirs ainsi réparties de haut en bas : 5 tiroirs - 3 - 3 - 1 - 3 - 3 - 5.

Ce meuble, qui a servi jusqu'à nos jours, avait reçu trois serrures afin de ne pouvoir être ouvert qu'en présence des trois co-responsables, le recteur et les 2 fabriques, qui disposaient chacun de l'une des trois clefs. Le grand tiroir du milieu était occupé par les titres de la fabrique; ceux qui en ont été conservés s'y trouvent encore.

La traverse haute de l'armoire a reçu une inscription en caractères majuscules; les séparations entre les termes ont la forme de l'accent circonflexe ^.

F^F^P^M^H^ALEG^VEN^RECTEUR^ET^Y^CARO^ET^P^SIMON^L^1735^

On lira, "Fait faire Par M(issire) HALEGUEN, RECTEUR ET Yves CARO et Pierre SIMON, Lan 1735.

L'inscription tient en une seule ligne; mais le menuisier graveur s'était réservé une 2ème bande en dessus tracée au poinçon.

*

* *

5)- LA CHAIRE 1740 - La chaire actuelle, réduite au silence par l'introduction du micro, n'est certainement pas la première du genre en notre église. Celle qui la précédait n'a laissé aucun souvenir; nous ne chercherons donc pas à nous la représenter.

Au bas de la "cuve", la chaire porte gravée sur trois de ses quatre faces l'inscription :

F^F^P^M^MONSIEVR^LABE^DE^KSULg^VEN^R^

ET^FRANCOIS^MADEC^ET^JEAN^MER^

FABRIq^VES^LAN^1740^

On notera la maladresse du graveur introduisant deux minuscules g et q, au milieu des majuscules. On le voit, François de Kersulguen, recteur, était en place en 1740 et le restera jusqu'en 1777. L'abbé Calvez se trompe (p 86) en le faisant venir en 1744, soit 4 ans après la mort de l'abbé HALEGUEN (16 janvier 1740).

.page 1072

L'armoire à coffres et à triple serrure

.page 1073

La chaire est d'un goût discret. Les panneaux étaient enrichis des effigies des 4 évangélistes collées sur la boiserie. Deux ont été volées, il y a quelques années à peine, saint Mathieu et saint Marc. Je les avais photographiées. Saint Luc et saint Jean ont été mis à l'abri en même temps qu'une Vierge collée sur la porte d'entrée de la chaire.

*

* *

6) - DEUX RETABLES ACHETES D'OCCASION - 1749 - Je dois à Monsieur l'abbé CASTEL communication de l'acquisition, par Pleyber Christ, au 18ème siècle, de deux retables de la cathédrale de Saint Paul de Léon : l'un fut payé 75 livres, l'autre 150 livres, selon des comptes conservés aux archives de la Loire Atlantique.

Ces deux retables furent acquis par la Fabrique dans un lot d'autels mis en démolition par une ordonnance de l'Evêque portant sur la cathédrale même de Léon.

La descente de l'Evêque sur les lieux nous est rapportée dans un copieux procès verbal, conservé aux Archives départementales du Finistère. J'en dois communication aussi à Monsieur l'abbé Castel.

Sollicité par le chapitre cathédral de procéder à la réduction du nombre des autels de la cathédrale, l'évêque Jean-Louis Gouyon de Vaudurant se rendit en sa cathédrale le mardi après-midi ("relevée"), 1er avril 1749, afin de prendre sur place des ordonnances sur les autels (maintien, transformation, transfert, démolition). 31 autels furent ainsi inspectés et pour 14 d'entre eux la démolition fut décrétée.

L'acquisition de nos deux autels doit être placée en 1749.

*
* *

A quels autels furent affectés les deux retables de la cathédrale ? En réserva-t-on un pour la chapelle "neuve" qu'on venait d'édifier auprès de FEUNTEUN CHRIST, dont nous parlons ci-dessous ? Le plus probable est que les deux retables ont servi à meubler les deux seuls autels de l'église qui n'étaient pas encore mis au goût du temps, celui des retables à colonnes, à savoir l'autel St Yves du côté nord et l'autel de la chapelle symétrique au sud. On profita de l'aubaine pour donner à l'église sa parure complète d'autels (6).

Le plus volumineux et, sans doute, le plus cher (150 livres) servit à la rénovation de l'autel St Yves. Il deviendra un jour sans doute au 19^{ème} siècle, l'autel du SACRE CŒUR. L'autre, plus étroit, habilla la chapelle sud, que nous avons attribuée à Lohennec.

*
* *

L'abbé Calvez, qui avait illustré son livre (1913) de nombreuses photographies, n'a pas cru devoir reproduire l'autel du Sacré-Coeur. Il oublie de noter le nom du photographe; est-ce lui-même ?

Voici la description qu'il fait de cet autel (p 32). "Le coffre se divise en trois panneaux agrémentés de découpures. Il est de facture récente, comme la balustrade. Le tabernacle fait partie de deux gradins ornés de festons en ronde-bosse. Les deux colonnes torsées, d'exécution médiocre, sont surmontées d'une corniche dentelée, qui porte en son milieu une petite niche contenant l'archange Saint Michel. Au grand tableau du milieu, posé sur le tabernacle, se trouve le SACRE CŒUR : des deux côtés les statues de Saint Yves et de Saint Roch".

.page 1074

*
* *

Cet autel du sacré Coeur a été supprimé il y a une bonne quinzaine d'années. Il gênait, m'a-t-on dit, la sonorisation de l'église. Les débris de cet autel sont entreposés dans le vaste grenier des dépendances de l'ancien presbytère - l'actuelle Mairie. On y voit les grandes statues en plâtre de Saint Yves et de Saint Roch. Ces reproductions en plâtre furent très à la mode à la fin du 19^{ème} siècle et au début du 20^{ème} siècle. Ainsi la Vierge et Saint Joseph des deux autels latéraux sont des plâtres du 19^{ème} siècle; de même St Eloi et Saint Herbot à l'entrée du Choeur.

*
* *

La chapelle du Sacré Coeur est reconnaissable à sa fenêtre et à sa voûte peinte. La fenêtre, en verre blanc, ornée d'un liseré rouge, porte en son réseau un médaillon du Sacré Coeur; nous en reparlerons au chapitre suivant, dans le paragraphe consacré aux vitraux de Jean Louis NICOLAS. Notons seulement que la vitre qui fait suite vers le bas est datée de 1881.

La voûte de bois, peinte en bleu et ornée de feuillages dorés, entourant des monogrammes de Jésus, I H S, témoignera encore longtemps de l'emplacement de cette chapelle du Sacré Coeur.

Trois écussons armoriés peints en leurs couleurs, à l'extrémité des poinçons de la charpente, permettent d'attribuer à la famille Barbier de Lescoët le financement de ces embellissements de la chapelle. Ce sont, en allant du pilier à la fenêtre : BARBIER DE LESCOËT, au milieu en écartelé, LESQUIFFIOU (souches) - LE BORGNE (huchets) et auprès de la fenêtre, GODDES DE VARENNES. Ces dernières armes se lisent : "D'argent à la fasce de gueules (bande

rouge), en chef (haut) de deux étoiles de sable (noir) et en pointe (bas) d'une hure de sanglier de même (noir)".

Le couple bienfaiteur était Jonathas-Erasme BARBIER, marquis de Lescoët et Augustine-Lucy-Anne de GODDES DE VARENNES, qui s'étaient épousés en 1881. Le marquis de Lescoët mourut à Lesquiffiou le 15 janvier 1930, âgé de 77 ans; son épouse décéda à Dinard le 22 février 1934, âgée de 73 ans. Le permis d'inhumer a été inséré dans le registre paroissial des sépultures.

*

* *

Le devant de l'autel de la chapelle sud porte deux médaillons fort soignés en relief : à gauche, pour l'observateur, ce pourrait être un Jean l'Évangéliste; celui de droite est certainement un Saint Paul apôtre.

L'abbé Calvez (p 47) qui l'appelle "Autel St Jean" avait noté une certaine ressemblance avec le retable du Sacré Coeur, mais en mieux.

*

* *

.page 1075

7) - CHAPELLE DU CHRIST - 1747 - J'introduis ici quelques considérations sur la fondation de la Chapelle du Christ, pour la raison que je ne prévois aucune autre occasion d'en parler. Le sujet requiert d'utiles mises au point. L'Abbé Calvez a consacré de nombreuses pages (p 55 - 67) à cet ensemble chapelle, fontaine, calvaire et publié les deux cantiques bretons qui entretinrent la dévotion au Seigneur Christ, le premier de 30 couplets, à partir de 1883, le second de 15 couplets et 1 refrain, à partir de 1897. Le merveilleux et la légende se donnent ici libre cours.

*

* *

Selon l'abbé Calvez, en 1735, une femme du pays qui s'en revenait de la ferme voisine de Kergoat, la nuit tombée, aperçut au dessus de la fontaine FEUNTEUN CHRIST "une grosse flamme éblouissante", s'élevant, descendant, s'étalant, disparaissant et revenant, toujours au-dessus de la fontaine.

Le lendemain, tout le monde en parlait dans le bourg. Et la nuit venue, les badauds furent nombreux à venir sur le site; ils furent témoins du même phénomène.

*

* *

Personne, de nos jours, ne songerait un instant à donner une explication miraculeuse à un tel fait, fut-il attesté par de nombreux témoins. Cette fontaine éloignée de toute habitation bordait la voie ancienne Morlaix-Quimper, au passage du ruisseau qui se forme là des eaux de Gorré Bloué, Coat ar Voarem et Bodassin. Les bêtes se désaltéraient au ruisseau, les hommes à la fontaine. Nous avons signalé une distribution analogue au Pont Glaz, avec la fontaine voisine, à l'usage des voyageurs, FEUNTEUN-VENN, "la belle fontaine", aujourd'hui retournée à la fange.

FEUNTEUN CHRIST, étant creusée en un lieu marécageux, rien d'étonnant à ce qu'on y ait observé des émanations gazeuses s'enflammant spontanément et donnant lieu, par leurs flammes fugitives, à la dénomination de FEUX FOLLETS.

Dès lors, rien que de très naturel en tout ceci, mais à l'époque, en 1735, on crut à une intervention surnaturelle et on en référa à l'Évêque de Léon. En 1913 encore, l'abbé Calvez (p 63) voyait la preuve du caractère surnaturel du phénomène dans "l'émotion, l'inquiétude qui envahissait même les plus instruits, les plus froids".

La crédulité, chez l'homme, est un état de fièvre qui s'entretient de tout et de rien; ni la foi, ni la raison n'en ont que faire. Commençons, dans notre cas, par dissocier en nos esprits le rapprochement des trois éléments qui définissent traditionnellement nos chapelles bretonnes : chapelle, calvaire, fontaine. Dans la suite historique, la dernière venue est la chapelle.

*

* *

a) FEUNTEUN CHRIST - Les anciens ont vu en place la fontaine monumentale. Job Guével a reproduit de mémoire l'image qu'il nous en offrit en janvier 1980. L'entourage en pierres de taille fut détruit par les Allemands durant l'occupation, afin de disposer de la source pour les besoins de leur boulangerie, installée sur le terrain où l'on construira plus tard la Salle des Fêtes.

L'abbé Calvez a noté les dates inscrites sur la pierre haute du pignon : 1736 et 1851. La première est la date d'érection de l'enclos de la fontaine; la seconde est l'indice d'une restauration. On se dépêcha, comme on le voit, d'embellir la fontaine,

.page 1076

L'oratoire de la fontaine du Christ

Dessin de Job GUEVEL

d'en faciliter l'accès aux voyageurs; un tronc y fut disposé pour recueillir leur obole. L'entretien de celui-ci coûta plus cher à la fabrique qu'il ne rapporta en aumônes; on forçait les troncs de plein air et même les autres.

.page 1077

*

* *

FEUNTEUN CHRIST nous est attesté plus anciennement comme désignation de terroir englobant des terres de la fabrique.

Ainsi, dans un AVEU AU ROI, souscrit par la Fabrique en 1640, on lit au haut du folio 2 (recto) :

"Plus, une garesne, terre froide, sittié au TERROIR DE FEUNTEUN CHRIST donant devant le levant à terre du sieur de Kermabon, d'autres endroitz les chemins illecques (qui sont là)" (contrat de fermage du 5 avril 1614). Cette garenne ne touche pas le chemin de Morlaix à Quimper, ce qui va être le cas de l'autre terrain.

Au revers du même folio 2, il est question de "Plus, une garesne terre froide appelé GUN GUEGUEN (Yun Veguen) située au TERROUER de FEUNTEUN CHRIST donante du bout à l'orient au chemin menant de Morlaix à KEMPERTIN..." Cette garenne, donation du seigneur de Lesquiffiou, donnait sur la voie ancienne, à l'ouest de celle-ci.

A cette date de 1640, le terroir de ces deux terres paroissiales ne se réfère pas à une chapelle, qui n'y existait pas mais à une fontaine dédiée au Christ située sur les bords de la voie antique, alors en usage entre Morlaix et Quimper, et face au branchement vers le bourg, qui passait à Kermac'harit.

*

* *

b) LE CALVAIRE - 1536 - On le dénomme Calvaire du Christ; il n'est pas sûr que c'en soit la dénomination authentique. La confusion à éviter c'est d'établir un lien d'origine de cette croix avec la chapelle, qui lui est postérieure, en effet, de deux siècles.

Il s'agit d'une croix de chemin simplement dressée en bordure du vieux chemin Morlaix-Quimper, sur un terrain privé, à l'endroit où s'embranchait le chemin du bourg. Si l'on définit CROIX de CARREFOUR une croix implantée en plein carrefour et dont les véhicules peuvent faire

le tour, comme c'est le cas actuellement, il ne s'agissait pas d'une telle disposition en "rond point anglais" autour d'une croix; le terrain du calvaire était jointif au champ voisin, du côté nord de l'embranchement. Il y a seulement une vingtaine d'années que l'on a réalisé le bout de chemin qui a isolé le calvaire du champ.

Tout en étant un symbole chrétien marquant l'embranchement de Pleyber Christ, cette croix rappelait que nous passions en cet endroit précis à la lisière de quelques terres tenues de la mouvance de la seigneurie de KERRAC'H, la famille de LA ROCHE.

Nous avons rapporté comment nous étions parvenu à déchiffrer l'inscription en minuscules gothiques qui ceinture le socle. La date, elle, en chiffres modernes, 1536, était d'une lecture aisée, enregistrée dans l'ouvrage de l'abbé Calvez. On se reportera au numéro d'octobre 1982 (p 19-21). La lecture retenue pour cette inscription est la suivante :

"Charles de la roche et katerine de k(er) audi sa compaigne, dame de k(er)olan ont fait faire ceste croi en lan 1536".

Cette croix portait certainement en partie haute l'écusson du couple. On retrouvera celui-ci dans le bulletin de décembre 1985 (figure 4 et 6, à droite).

.page 1078

Abattue, comme toutes les croix en place durant la Révolution, la croix fut remontée plus tard en réutilisant un groupe d'une descente de Croix et de saint Hervé provenant d'une autre croix détruite; ce groupe de Kersanton porte aussi un nom de donateur : "HERVE FER 3 (forme gothique du Z) 1574".

*

* *

c) LA CHAPELLE DU CHRIST- 1747 - On eût aimé disposer de la relation de l'entrevue que l'évêque de Léon aurait consentie aux paroissiens de Pleyber Christ au sujet de FEUNTEUN CHRIST. L'abbé Calvez, suivant en cela le cantique breton, place sur le siège de Saint Pol, en 1735, Jean Louis Gouyon de Vaudurant. Or celui-ci n'y arrive qu'en 1745.

"L'évêque, raconte l'auteur, ne pouvant récuser ni mettre en doute le témoignage si imposant, si précis d'un fait, qui se renouvelait encore, ordonna qu'un ORATOIRE fut élevé en cet endroit et conseilla aux paroissiens de Pléiber d'avoir une affection plus grande, plus chaude encore pour le Christ, leur patron".

Le terme "Oratoire" peut prêter à confusion. Les ouvrages lui donnent le sens de "petite chapelle", généralement privée. Mais c'est d'une autre signification qu'il s'agit ici puisque l'oratoire demandé par l'évêque en 1735, alors Jean Louis de la Bourdonnaye, fut réalisé, on l'a vu, en 1736, sous la forme d'une fontaine monumentale dominée par un fronton, portant une niche : en celle-ci fut placée une statue du Christ glorieux tenant comme un trophée sa croix, comme au maître autel de l'église.

Cette notion d'oratoire est courante en nos régions pour désigner des édicules qui présentent à l'air libre ou sous un dais une statue à vénérer. Les nombreux monuments à Notre Dame élevés au bord des chemins en certaines régions il y a quelques années sont regroupés sous cette dénomination d'oratoires.

*

* *

L'évêque de Léon avait suggéré de dresser sur le lieu un oratoire au Christ : ce fut la fontaine monumentale.

L'idée d'édifier une CHAPELLE non loin de la fontaine (100 m, vers le nord) germa, dix ans plus tard, dans la tête d'un nouveau recteur, Yves Marie de Kersulguen.

L'abbé Calvez a eu connaissance sans doute aux archives paroissiales de la donation à la fabrique paroissiale d'un vaste terrain, proche de la fontaine. C'est Jean Labbat, père d'Alain Labbat, vicaire, qui l'avait donné par acte notarié du 28 janvier 1692 (Calvez p 56-57).

L'entrée de ce terrain dans le patrimoine de la Fabrique est attestée en ces termes dans un Aveu du 13 mai 1713 adressé à la Principauté de Léon.

"3e article.

... Plus deux garesnes sentrejoignantes, contenant deux journaux et demy de terres froides, situées au terouer de la Fontaine du Christ, cernées au couchant du grand chemin de Morlaix à Quimper au nord d'autre chemin qui conduit de K(er)maharit à la Salle, au levant et midy des terres des Bidegans, de Poulran".

*

* *

.page 1079

Quarante ans plus tard, alors que la chapelle est bâtie, un aveu de 1753, au même article 3, écrit :

"Deux garennes s'entrejoignants, terre froide, situées au terroir de la Fontaine du dict Bourg (erreur de dénomination; celle-ci était la fontaine du LENN VRAS). Dans l'une desquelles est Construite la Chapelle dédiée au Christ, aians (ayant) leurs fossés (talus) vers les chemins contenant en fonds deux cents cordées cernée au couchant du grand chemin de Morlaix à Quimper, au levant et midi de terres aux héritiers de Bidegan, de Poulran, et au nord du chemin qui conduit de K(er)maharit à la Salle-K(er)omnès".

Le terrain de la fabrique comprenait, outre la garenne bordée de hêtres, la garenne qui cernait celle-ci vers le nord, limitée en cette direction par le chemin disparu de Kermaharit à la Salle, et dont il ne reste aujourd'hui qu'un bout de talus.

*

* *

Les comptes financiers de la fabrique étaient soumis à la signature épiscopale : c'était l'occasion pour l'évêque ou son vicaire général de suggérer des emplois prioritaires pour les disponibilités financières de la paroisse.

Les archives paroissiales ont conservé, à propos de notre chapelle, deux petits billets révélateurs :

1) "28 août 1745" - " Nous permettons d'employer ce qui sera nécessaire de l'argent de l'église paroissiale de pleiber christ pour la bâtisse de la Chapelle Le Christ à guimilliau, le 28 août 174(5)
+ j.L. eu.C. de Léon."

.page 1080

Qui est ce Jean Louis, évêque, comte de Léon ? Ils furent, en effet, 2 Jean Louis à se succéder en 1745 sur le siège de Léon. Jean Louis de la Bourdonnaye mourut à Brest le 22 février 1745. Son successeur, Jean louis Goyon de Vaudurand, ne fut sacré que le 12 octobre 1745.

Cette double impossibilité d'une signature J.L. un 28 août 1745, nous oblige à regarder la date de plus près : il faut y lire un 3 et non un 5, comme l'a lu l'annotateur du billet.

Le 28 août 1743, l'évêque de Léon était Jean Louis de la Bourdonnaye.

*

* *

Le 2ème document est bien du 22 juin 1746, comme il a été annoté, mais il recourt au terme ambigu d'oratoire, et qui nous obligera à un commentaire.

2) "22 juin 1746" - "Nous permettons aux fabriques de la paroisse de pleiber christ d'employer la somme de quatre cens livres de l'argent de l'Eglise pour construire un oratoire

auprès de la fontaine de Christ située en la dite paroisse; parce qu'ils se chargeront dans leurs comptes pour l'église paroissiale des offrandes qu'on recevra au dit oratoire.

A Léon, le 22 juin 1746.

De Launay, vicaire général".

L'oratoire dont il est question ne peut désigner la chapelle, alors en construction. Le jambage droit (99 cm x 57 cm) de la porte sud est gravé d'une inscription : elle donne la date, 1747, et rappelle, dans son libellé, que cette chapelle fut bâtie avec l'argent de la fabrique

LORS FA :

P: MARTIN

ET Y: POU

LlqUEN

1747

"Lors (étaient) fabriques Pierre Martin et Yves Pouliquen - 1747". On notera l'emploi, alors courant, d'une minuscule "q" dans une inscription en majuscules. Les deux U sont sans doute aussi des minuscules. A cette époque la majuscule est V.

*

* *

L'autorisation du vicaire général pour utiliser l'argent de la fabrique est justifiée par le droit reconnu à la Fabrique de bénéficier des fruits du sanctuaire. Ce ne fut pas, en général, le statut de nos chapelles bretonnes : celles-ci avaient leur gestion propre par une fabrique indépendante de la fabrique paroissiale. Je pourrais citer, par exemple, les deux chapelles de Gouézec : Tréguron et Trois-Fontaines dont les gestions étaient autonomes.

L'abbé Calvez prolonge l'inscription par une autre portant le nom du recteur :

"YVON : MARIE : DE : KERSULGUEN : ETANT : RECTEUR : LORS"

L'auteur a-t-il observé cette inscription en place. On en doutera, en tout cas, il n'en est pas trace.

*

* *

L'abbé Calvez se pose la question de savoir si "c'est la première chapelle qui ait été élevée en cet endroit".

Il croit pouvoir admettre l'existence d'une chapelle antérieure. Voici les raisons avancées :

.page 1081

1) "Le calvaire du Christ existait longtemps avant cette date - 2) Sur le cahier des comptes de 1747, on peut lire que M. de Kersulguen "restaura" entièrement la chapelle du Christ - 3) Sur le cahier de 1784, on lit que l'offrande à la chapelle "neuve" s'élevait, le jour du pardon à la somme de 184 livres 18 sols - Les mots "neuve" et "restaura" permettent de croire à une chapelle antérieure". (p 57)

L'argumentation historique que nous avons conduite conclut, sans ambages, à l'inexistence d'une chapelle sur les lieux avant l'effervescence de 1735.

*

* *

Nous emprunterons à l'abbé Calvez ce qu'il dit de la chapelle durant la Révolution française et la reconstruction de la chapelle au début du 19ème siècle. "Inventaire de 1790 - A la chapelle du Christ, dite Chapelle neuve, il y a un autel sans paramant avec 5 chandeliers de bois, une imache du saint... 2 imaches de la Sainte Vierge, 2 crucifix d'attache aux murailles, les imaches du Christ et de saint Roch, une armoire à un battant, en bois de sapin où il n'y a qu'un peu de cire avec une table servant à recevoir les offrandes, 2 échelles et 3 bancs, un pupitre. Dans la tour, il y a une petite cloche" (Rapport d'Hervé Kerautret, procureur de la commune) (abbé Calvez p 56).

.page 1082

*
* *

"Estimation de la chapelle - Le 14 Thermidor an III (1795) M. Guillou, commissaire-expert, délégué par le district de Morlaix, se rend à Pleiber-christ. Il examine minutieusement la chapelle, son mobilier, les terres dépendantes, qu'il parcourt et donne l'estimation qui suit :

- 1 - Chapelle et mobilier;
- 2 - Garennes du Christ mesurant 80 cordes (1 corde = 0,61 are) et plantées de 20 jeunes chênes;
- 3 - La fontaine du Christ et le tronc. Le tout est mis en vente 918 francs" (p 57-58).

*
* *

Les dessous d'une faillite - "Une faillite du 10 juin 1810 nous apprend que l'acquéreur (de la chapelle) avait été M. Jean Maurice Le Maître, de Morlaix. Il dut céder à ses créanciers la totalité de ses biens. Ils se plaignirent, même, qu'il n'y en eut pas davantage.

La chapelle du Christ fut remise en vente, avec jouissance immédiate pour l'adjudicataire. Après 18 enchères, le sieur Yves Brulard, fabricant de tabac à Morlaix fut déclaré acquéreur, du consentement des créanciers, pour la somme de 1000 francs.

(Enregistré le 18 juin 1810, folio 86).

Il donna le tout à la fabrique du Christ, aux termes d'un acte devant M. Larenne, notaire à Morlaix, le 17 novembre 1810, et l'église fut autorisée à accepter cette donation par décret impérial du 18 juin 1811" (p 58)

A l'époque du premier cadastre (1838), les Brulard étaient propriétaires de COAT CONVAL.

*
* *

La restauration de 1829 - La chapelle était fort délabrée. Le dimanche 3 mai 1829, le conseil de fabrique s'assembla pour traiter de "la reconstruction de la chapelle du Christ qui depuis longtemps menace ruine".

Le conseil de fabrique de ce type concordataire (1801) n'avait pas la même configuration que la fabrique de l'ancien régime : désormais le recteur et le maire en étaient membres de droit. On décida ce qui suit :

"Considérant qu'il est de la plus grande importance pour l'intérêt de la Fabrique que cette chapelle soit reconstruite le plus tôt possible, vu les offrandes qu'on y recueille journellement, considérant aussi que d'après le compte que le sieur trésorier a rendu le 5 avril dernier, il y a en caisse une somme de 2352 fr 25 c., somme que nous pensons suffisante pour faire face aux dépenses de cette reconstruction sans avoir besoin de recourir à la commune.

Autorise le dit sieur trésorier à faire toutes les dépenses et paiements qui seront reconnus nécessaires pour la dite reconstruction..." (Registre des délibérations de la Fabrique) - signé : Marrec recteur, Jean-Pierre Pouliquen, Yves Léon, Louis Fichou, C. le Joncour maire.

*
* *

L'abbé Calvez (p 59) précise : "La chapelle est démolie en 24 journées. 58 charettes, payées chacune 0,60 francs par jour, sont employées à faire les charrois d'arbres, de pierres et de moëllons".

.page 1083

Le chevet forme un demi hexagone régulier dont le pan central est aveugle : au haut de celui-ci deux pierres rappellent cette restauration. Le libellé de l'inscription n'est pas de lecture facile et son exposition à l'est ne donne pas lieu à des éclairages rasants commodes alors que le jambage de la porte sud jouit, deux fois par jour de soleil, de cet éclairage rasant qui met en évidence les caractères gravés.

L'abbé Abgrall, qui regroupait en 1916 (Bulletin de la société archéologique) les inscriptions finistéennes qu'il avait relevées, propose de celle-ci la lecture suivante : Mr MARREC : Ror JONCOUR : FABRIQUE : 1829.

Ce n'est pas une lecture fidèle, même si le sens y est.

L'abbé Calvez (1913) a regardé d'un peu plus près, si près même qu'il a cru y découvrir un CALICE. Voici sa lecture de l'inscription (p 56) : "Le chevet... porte à son sommet extérieur, une pierre ornée d'un CALICE et l'inscription suivante :

IHS : Mr MARREC : Ror

JONCOUR : FABRIQUE : 1829"

L'auteur n'a pas pris le soin, au moment d'écrire, de contrôler ses notes. En vérité, il y a deux pierres nettement séparées : aucune trace de calice, ce qui est naturel, la chapelle n'étant pas la donation d'un prêtre mais l'Oeuvre de la fabrique de 1829.

*

* *

Ma vue est trop déficiente depuis des années pour que je m'aventure à déchiffrer, même avec des jumelles, des inscriptions qui ne seraient pas fortement éclairées en lumière rasante. Je parviens à des lectures proches de l'authentique par l'étude des photographies que je parviens encore à en faire aux heures où l'éclairage adéquat, c'est-à-dire rasant, est vigoureux.

Dans le cas présent, m'aidant de vues plus jeunes et meilleures que la mienne, j'aboutis à la lecture suivante :

1ere pierre : IHS Mre MARREC R ///
JONCOUR M //////////////

2ème pierre : ////////////// TL 1829

La lecture "FABRIQUE" après JONCOUR n'a aucun fondement dans la pierre. C'est une interprétation d'érudits sur une moitié de ligne illisible; leur érudition, en vérité, était trop courte : on n'était plus au 18ème siècle mais sous le concordat de Napoléon.

.page 1084

Après JONCOUR, une lettre M se détache nettement d'après des observateurs sollicités de collaborer à notre lecture : leur sentiment est d'autant plus précieux qu'ils ignoraient la qualité de ce JONCOUR : il était MAIRE en 1829, comme nous l'avons dit plus haut. Il signait C(laude) LE JONCOUR.

Je pensais bien que sa qualité de MAIRE serait exprimé dans la pierre. Laisant à leur mystère les finales des deux lignes, nous proposons la lecture suivante : "IHS (monogramme de jésus) - M(issire) MARREC, R(ecteur)... JONCOUR M(aire)..."

Comme pour approuver mon entêtement à percer ce mystère, les dix charolaises qui brouaient dans le coin à chacune de mes visites, n'ont jamais manqué de venir me saluer, se tenant le long du fil respectueusement, en silence, opinant de la tête.

Ce premier mai, au matin, c'est en leur compagnie que j'ai entendu le premier chant du coucou, quelque part vers Coat ar Voarem.

La nature a ses agréments qui compensent les aridités de la recherche.

8) - SOUS LA REVOLUTION - L'un des privilèges des Français né de la Révolution, c'est de ne pouvoir aborder cette période de leur histoire sans passion et de préférer la tricherie partisane à l'histoire des événements et des hommes qui ont eu à vivre ceux-ci, à les subir tout autant qu'à les faire.

Le Français, selon la couleur de ses lunettes politiques, se croit tenu, par dignité, pense-t-il, à être POUR ou à être CONTRE. Et chacun d'y aller chercher ses grands hommes pour les honorer en son Panthéon et de plonger les autres dans son enfer, où il envoie grouiller ses adversaires avec leurs héros.

Ce ne sont point des considérations de cette nature qui nous ont dissuadé d'entreprendre une étude sur la Révolution à Pleyber Christ. Tout simplement, le temps m'est limité, et trop court pour une telle entreprise. Il faut savoir se borner et se disposer déjà au mot FIN.

*

* *

Dans la perspective de notre étude sur l'église, la Révolution intervient avant tout par l'acharnement de la Terreur (1793-1794) à effacer toute marque de noblesse dans l'édifice, vitraux ou écussons de pierre ou de bois, à renverser au dehors toutes les croix et calvaires. "La descente des croix" fut réalisée méthodiquement au début de 1794.

Aucun inventaire n'existait des croix anciennes. Les dénominations cadastrales de 1838 permettraient, en plus d'un cas, d'en établir l'existence en certains branchements de routes. Toutes ne furent pas rétablies après la Révolution. Aucune ne retrouva son aspect antérieur.

La CROIX du Cimetière, qui devait être de 1520 environ, d'après des compositions analogues de la région, fut abattue des premières. Le bloc de la déposition de Croix et de Marie et St Jean auprès de la croix résista à la chute. Le Crucifix et le croisillon qui portait le groupe n'ont laissé aucune trace. On ne songea sans doute pas à conserver les débris jugés trop petits.

*

* *

Quarante ans plus tard, en 1834, le marquis de Lescoët, Messire Sébastien-Joseph BARBIER fait un legs important à l'église afin de rénover le Choeur de l'église et d'y réaliser un parquet de sapin. Le Recteur donne connaissance de ce legs au cours du Conseil de Fabrique tenu le 1er dimanche de janvier 1835.

.page 1085

Nous aurons à revenir sur cette importante délibération dans le chapitre suivant et dernier "L'EGLISE DURANT LE 19ème siècle". Nous en retenons seulement ce qui est rapporté de la CROIX du Cimetière (depuis transférée en notre cimetière actuel).

En reconnaissance au marquis de Lescoët qui en avait exprimé le désir, le Conseil prend en charge la restauration de la Croix du Cimetière et de celle de la Justice. Ce fut l'Oeuvre de monsieur LEONARD "sculpteur", réalisée pour la somme de 210 francs.

De la croix ancienne, qui était très belle, n'ont été conservés que le bloc décrit plus haut et le soubassement. La composition présente n'est pas de bonnes proportions.

*

* *

Nous disposons du COMPTE RENDU de leur gestion des biens de l'Eglise que présentèrent Guillaume FICHOU, de La Salle-Keromnès et Jean SIMON, de Kroual, marguilliers en l'an 1803, au sortir de la Révolution. Notons, au passage, le glissement du nom traditionnel du "manoir" de Kerroual à la forme dégradée Kerouel, propice aux interprétations les plus extravagantes. La forme ancienne a une signification toute naturelle, Kerroual, le village de Roual, nom d'homme et de famille, qu'atteste à Pleyber le nom d'une ferme et de son terroir AR ROUALOU, pluriel du nom de famille ROUAL dans un nombre impressionnant de cas. Citons, par exemple Guillermou, "Les Guillerm", Yannou, "Les Jean", Bellegou, "Les Bellec".

*

* *

En 1803, la CHARGE, comme on disait, la recette, pour nous, se monte à 1118 livres; elle comporte quatre rubriques.

1) Les recettes de chaque dimanche, exprimées en langage traditionnel de livres, sols et deniers, qui étaient déposées dans les plats de quête, totalisent 700 livres, soit 700 francs, dans le système introduit par la Révolution.

2) Les grands services rapportent 153 livres.

3) Les offrandes de fil de lin, auxquelles s'ajoutent 2 coeffes, une "brasière" (ou chemise pour femme - 4 livres), préalablement soumises à la vente aux enchères sur la croix, atteignent 130 livres.

4) Les offrandes diverses totalisent 133 livres.

*

* *

La DECHARGE, ou dépense, est de 1034 livres.

Nous y relevons les frais engagés pour le PAVAGE de l'Eglise et y trouvons la confirmation de ce que nous avançons à ce sujet, à savoir l'emploi étendu de la pierre de Locquirec dans notre église :

"Payé à Yves Marzin pour une autre gabarée de pierres de Locquirec, suivant sa quittance du 13 thermidor, an II.... 142 livres.

Payé à Olivier Marzin, de Carantec, pour une gabarée de pierres de Locquirec, suivant sa quittance (pour paver l'Eglise), du 26 messidor an 11... 141 livres".

Les gabares (embarcations pour le transport des marchandises) déchargèrent certainement à Morlaix, car "les frais de voitures pour aller prendre ces pierres", s'ajoutant aux "frais de barrières" totalisent, pour les deux fois, 16 livres 12 sols.

.page 1086

La "Barrière de Brest", comme on continue de l'appeler, était sur la route droite, dite du Duc d'Aiguillon qui passe, quelle horreur ! pour une voie romaine alors qu'elle était en train de s'achever dans la seconde moitié du 18ème siècle. A cette barrière d'octroi passait aussi la voie antique Morlaix-St Pol-Roscoff.

*

* *

A cette époque, 1803, Morlaix n'était encore qu'un "port à marées", alors que la Manufacture des tabacs était, depuis plus de cent ans, en plein essor. Pour couper aux lecteurs toute envie de plonger dans la nuit des temps la construction du bassin à flot de Morlaix, voici les origines de celui-ci. Je me souvenais les avoir rapportées dans le Bulletin paroissial de Roscoff. J'eus quelque mal à retrouver mon texte, le sommaire des numéros n'ayant rien d'une table détaillée des matières traitées. Sous la rubrique "Documents sur Roscoff", dans le numéro de mars 1968, je lis ceci :

"Depuis 1734, à tout le moins, il était question de doter le port de Morlaix d'un bassin à écluse... C'est une loi du 16 juillet 1845 qui décida de la construction d'un bassin avec barrage-écluse à la hauteur du four à chaux de Kerever. Un crédit de 900 000 francs fut alloué pour les travaux. Ceux-ci, commencés en 1846, seront terminés en 1855 : leur coût s'élèvera à 762 000 francs - Les quais de l'avant-port et le plateau de carénage firent l'objet d'une deuxième tranche de travaux, qui furent achevés en 1860 et coûtèrent 120 000 francs".

*

* *

Le lecteur de 1986, sans attendre le rapport annuel de la Cour des Comptes sur les Comptes de la nation, ressent la nausée devant nos gestions modernes, plus malodorantes que la

vase du bassin. Il se sentira revivre à mi-côte de la Rue Villeneuve où sont attablés, à l'auberge, les charretiers pleybériens de 1803; le rafraîchissement qu'ils y prennent est à la charge de la paroisse, comme l'avance qu'ils auront à faire des droits d'octroi. C'était le bon savoir vivre simplement.

La Barrière passée, le convoi poursuivait en direction de Brest. Au carrefour du Binigou, il quittait la Nationale 12 (nom républicain de la Royale 12), se dirigeait vers le sud jusqu'à la croix (disparue) de Tréoudal, où il empruntait le grand chemin antique du Roudourou, qu'il abandonnait à La Justice pour rejoindre l'église par Croas ar C'hlan, Pont ar c'hlan (la rue du cimetière).

*

* *

Ainsi, après la tourmente, dans la paix politique retrouvée, la vie religieuse reprenait souffle et renouait avec les pratiques anciennes. Le détail des recettes établit qu'en 1803 la fabrique n'avait pas encore recouvré, même en partie, ses biens fonciers, lesquels avaient été vendus comme biens nationaux, comme, on l'a vu, la Chapelle du Christ; certains étaient encore sous séquestre, comme on s'en aperceva.

.page 1087

S - AMENAGEMENTS DU 19EME SIECLE

1) LA 2EME SACRISTIE 1869

Un seul agrandissement a été réalisé sur notre église depuis 1708, date à laquelle, on s'y est longuement attardé, l'édifice a reçu la structure architecturale que nous lui connaissons : c'est la construction, en 1869, de la sacristie-sud. La distribution intérieure de l'édifice n'en a pas été affectée.

L'abbé Calvez, qui est notre unique source sur ce point (p 26), nous rapporte que Monseigneur Sergent, alors évêque de Quimper, avait exigé que l'on abaisse le maître autel, dont il estimait la disposition trop élevée.

Avant 1869, il y avait à l'arrière de cet autel élevé une "sacristie", selon les termes mêmes de l'abbé Calvez. C'est la disparition de celle-ci qui a engagé la FABRIQUE à se doter d'un local extérieur à l'édifice, où transférer les fonctions de la "sacristie" à disparaître.

*

* *

Il n'y a pas lieu d'émettre le moindre doute sur l'authenticité des renseignements fournis, sur ce point, par l'historien de Pleyber Christ. Qu'il ait eu ou non connaissance du Registre des Délibérations de la Fabrique autour de 1869, l'auteur, qui était vicaire ici, pouvait recueillir auprès des anciens un écho de ce qui s'était passé moins de cinquante ans auparavant.

On regrettera cependant que l'auteur n'ait pas songé à rapporter la hauteur dont le maître-autel fut abaissé ni la disposition et l'usage de la "sacristie" disparue.

Nous sommes habitués depuis 1869 à l'organisation présente du maître-autel. Elle m'apparaissait, à moi-même, particulièrement harmonieuse, comparée à la disposition bien plus élevée de nombreux maîtres autels anciens de la région. La remarque historique de l'abbé Calvez m'a obligé à y regarder de plus près avec François Gaouyer. Nous avons trouvé des indices clairs d'un arrangement antérieur du retable, avant 1869.

Nous y reviendrons, le moment venu d'observer le maître autel dans ce cadre historique précisé par l'ancien vicaire de Pleyber Christ.

Pour l'instant, essayons de prendre la mesure du vide historique creusé par la perte impardonnable du registre de la Fabrique entre 1849 et la fin du régime concordataire (loi du 9 décembre 1905).

*
* *

2) LE STATUT CONCORDATAIRE DES FABRIQUES PAROISSIALES (1801 - 1905)

Les fabriques paroissiales, que nous avons vues à l'Oeuvre durant l'ancien régime, reprirent leurs activités de gestionnaires, dans le cadre du concordat passé entre le pape Pie VII et le premier Consul, le 15 juillet 1801.

La gestion des biens fonciers qui restaient encore à la fabrique et des revenus du culte continua à s'inspirer des mêmes principes de sérieux et de responsabilité personnelle qui caractérisent les sociétés traditionnelles. Le Maire, ce tout nouveau responsable de nos communes, alors jeunettes, était membre de droit du Conseil de la fabrique, le desservant aussi, le recteur "ancien style".

.page 1088

La tenue des assemblées ordinaires et extraordinaires de la fabrique, la reddition des comptes étaient soumises, comme auparavant, à la rédaction d'un rapport.

Nous conservons encore aux archives paroissiales le Registre de ces délibérations ouvert en 1804, abandonné en 1849. Il constitue le document fondamental et rigoureusement authentique des travaux réalisés dans l'intervalle sur l'église et, éventuellement, sur des immeubles paroissiaux.

*
* *

L'intérêt historique de ce registre nous fait regretter amèrement la disparition du registre qui lui faisait suite (1849-1905). Durant cette période, nous le savons, par de brèves notations de l'abbé Calvez et par des correspondances de Lesquiffiou qui nous ont été confiées par Monsieur de Chabannes, dans la seconde moitié du 19ème siècle, notre église posa de très graves problèmes de stabilité.

Nous ne pouvons guère qu'évoquer ces problèmes dans l'impossibilité où nous plonge la perte du registre d'en faire l'étude sérieuse.

Il n'est pas improbable que ce document dorme quelque part où il ne devrait pas être, comme ces livres prêtés ou ces documents empruntés légitimement ou non, qui ne retrouveront jamais plus le chemin de leur maison. LE COUCOU, avec le procédé qu'on lui reconnaît pourtant, mériterait, par contraste, de plus beaux hommages.

Mais nous ne sommes pas ici pour pleurer sur nos impuissances, mais pour trouver notre joie avec les hasards qui surviennent.

*
* *

3) AUX PREMIERS TEMPS DU CONCORDAT DE 1801

Le seul avantage que j'ai sur le lecteur n'est pas, comme on pourrait le penser, une quelconque science du sujet que je traite, depuis longtemps accumulée dans ma tête, et que, tel un professeur, dont l'image hante nos cervelles, je n'aurais qu'à déverser dans la pitoyable escarcelle des ignorants.

Mon avantage est le suivant : je suis contraint d'apprendre ce que j'ignore pour avoir quelque chose à vous dire qui se tienne debout, non par la vertu d'un langage châtié, mais par une saveur de vérité et une certaine fraîcheur d'expression qui rappelle l'odeur du pain qui sort du four.

Les choses étant ainsi de mon côté, assistons ensemble aux premiers pas de ceux qui eurent la charge de gérer les ressources de l'Eglise dans le cadre nouveau du Concordat.

*
* *

Le cahier de leurs délibérations (333 x 210 mm pour une épaisseur de 30 mm) a été très broché. La reliure, en carton épais, a cédé du dos.

"Le présent registre contenant le nombre de cent cinquante deux Rolles (feuilles), premier et dernier compris, a été par moi soussigné, Guillaume Fichou, adjoint de la commune de pleiber christ, remplissant les fonctions de Maire, chiffré et cotté dans toutes ses pages, pour avoir à insérer les délibérations et arretés des Marguilliers chargés de l'administration des Biens de l'Eglise de cette commune, ce jour vingt floréal douzième année de la République française".

.page 1089

Guillaume Fichou est un habitué du porte-plume. Il se contente de numéroter et de parapher les 4 premières feuilles. Au dos de la dernière page et tout en bas, il écrit "chiffré et cotté ce jour vingt floréal, douzième année Républicaine - Gme Fichou, adjoint".

Ce registre est utilisé sur ses 49 premières feuilles, jusqu'à 1849. Entre temps, en 1840, on avait commencé à l'utiliser par l'autre bout, pour les listes annuelles des "FABRIQUES DE L'INTERIEUR".

Mais, à partir de 1851 jusqu'à 1860, ce cahier à l'envers sert aussi à enregistrer, outre la nomination des fabriciens "de l'intérieur", la réunion statutaire prévue à Quasimodo (1er dimanche après Pâque) pour le Bureau des marguilliers. C'est une période de désordre administratif.

*
* *

Le registre ouvert par l'adjoint Guillaume Fichou commence par les deux rapports suivants.
1er rapport. "Ce jour, premier Prairial, an douze de la République française (21 mai 1804) - ainsi dans le texte - nous fabriques nommés par le gouvernement pour gérer les biens invendus appartenants à l'église de pleiber, assisté de monsieur le desservant - nouveau nom du recteur - avons nommé et nommons, pour trésorier et pour percevoir les dits biens, le citoyen Guillaume Pouliquen demeurant au village de Kerguellin - notre Kergalein - commune de pléiber, canton de saint Thégonnec, et lui donnons pouvoir et procuration pour toucher et percevoir les dits biens et contraindre qui de droit, selon les lois et règlements faits à ce sujet par le gouvernement. - En foi de quoi, nous avons signé. Y: JONCOUR cadet, Pierre LE GALL, Gme POULIQUEN, ABGRALL desservant".

*
* *

2ème rapport. Celui-ci traite de l'organisation des collectivités ou quêtes.

"Ce jour quatrième frimaire an treize (25 novembre 1804), nous Desservant et marguilliers, nommés par le gouvernement pour gérer les affaires et les biens de l'Eglise succursale - dénomination officielle - de pléiber-christ - assemblés extraordinairement pour choisir et désigner les marguilliers et collecteurs de l'intérieur de la dite Eglise, avons choisi et nommé pour

- 1) - Grands fabriques : Jean-Pierre Fichou de Kermarquer et Jean Pennec de Kervenarc'hant
- 2) - Pour Notre Dame de Pitié, Louis Anne Fichou de Kermarquer
- 3) - Pour le St Sacrement, Hervé Léon, du Bourg
- 4) - Pour le Rosaire, René Joncour de Traondoun (un moulin)
- 5) - Pour les trépassés, Guillaume Criminec et Alain Sibiril de Kermarquer.
- 6) - Pour distribuer le pain bénit, Laurent Caoussin du bourg et Hervé Marchaland, de Trévalan.

Lesquels fabriques cy-dessus prendront les clefs et entreront en charge le onze nivose de la présente année (1er janvier 1805). Fait et délibéré en conseil les mêmes jour et an que devant.

Y : Joncour cadet, Pierre Le Gall, Gme Pouliquen".

*
* *

.page 1090

Cette organisation prend la suite du régime ancien des fabriques paroissiales, dont elle reprend les méthodes. Certaines de celles-ci, on va le voir maintenant, ont été en usage jusqu'à la guerre de 1939.

4) A ZO ANVET ! - SONT NOMMES !

Les RECETTES commandent en toute gestion raisonnable. Et c'est le souci de celles-ci que recouvre la vieille organisation des quêtes au cours des offices.

Le registre officiel des délibérations n'a servi que sur 49 feuilles, jusqu'en 1849. Mais par l'autre bout, dès 1840, il a été utilisé comme répertoire des QUETEURS, sous le titre : "Registre, pour servir au Bureau des marguilliers - Pleyber Christ".

La première formulation enregistrée est du 22 novembre 1840.

"Le vingt deux Novembre mil huit cent quarante, nous, soussignés (ils ne signent pas), membres composant le conseil de la fabrique de pléiber - christ, réunis en assemblée pour élire, selon l'usage de temps immémorial, des FABRIQUES DE L'INTERIEUR qui doivent entrer en charge le janvier mil huit cent quarante et un, avons en conséquence procédé à la dite nomination par voie de scrutin, dont le résultat a décidé EN FAVEUR de :

- Grands fabriques - Allain Goarnisson, de Runduic, et Yves Léon, de Poul-ran
- Fabrique de N. Dame de Pitié - Jean Quéinnec, du Nonnot
- Fabrique du Saint Sacrement - François Le Guen, de Kerjézéquel
- Fabrique du Rosaire - Jean-Marie Tanguy, de Kervénezec
- Fabrique des Pauvres - François Becam, du Rest-Glaslan
- Fabriques des trépassés - Yves Laurent, de Lemlac'h et François Bécam, de Toul Minou".

Pour distribuer le pain bénit - Jacques Léon, de Lemlac'h et Guillaume Donval, de Lohéneec. Dès l'année suivante, le 21 Novembre 1841, le système se révèle un peu plus complexe. Les distributeurs du pain bénit sont 4. Surtout apparait l'organisation de LA QUETE DE SAINT YVES.

Il s'agit d'une quête à domicile. La paroisse est divisée, pour ce faire, en 5 sections, dénommées "section du levant, section du midi, section du couchant, section du nord et section du bourg".

Chaque section est visitée par deux jeunes gens. L'argent recueilli servait, semble-t-il, à la confection du pain bénit. Le cahier porte le détail de ces quêtes entre les années 1900 et 1908; citons 201 fr en 1907, 158 fr en 1908.

Avant 1860, la nomination de ces 10 quêteurs par le conseil de Fabrique était présentée ainsi, à la suite des divers fabriciens de l'intérieur : "Nous avons ensuite procédé au choix de ceux qui, selon l'ancien usage, doivent faire la quête de Saint Yves".

*
* *

Les listes de tous ces fabriciens se poursuivent dans ce cahier jusqu'à 1946. Aux dernières années, les distributeurs du pain bénit forment 7 équipes de 2.

La dernière liste des quêteurs de Saint Yves portée sur le cahier est celle pour 1912. Les anciens ont quelque souvenir de cette quête, dénommée en breton QUEST SANT EUZEN.

*
* *

.page 1091

Les cahiers sont rédigés naturellement en français. Mais la proclamation des NOMMES au prône se faisait, tout naturellement aussi, en breton.

En 1918 et de 1921 à 1926 c'est précisément le texte breton du prône qui fut collé sur le grand cahier au papier bleu de l'époque révolutionnaire.

Reprenons ainsi les nominations de FABRICIENS pour 1925, pour retrouver un écho des prônes en breton.

"A ZO ANVET DA FABRIKET

evit ar bloas a zeu 1925.

- Fabriket bras - Louis COLLEC eus (de) Kermabon
- Fabrik an Itron Varia a Druez - Jean-Fois POULIQUEN eus Loennec
- Fabrik ar Sacramant - Alain Herry eus an Nonnot
- Fabrik ar Beorien (pauvres) - Pierre Le Guen, eus Kerjézéquel
- Fabriket an Anaon (trépassés) - Guillaume Dilasser, eus ar Bruc
- Jean Marie Coat, eus Créac'h méot
- Fabriket ar bara benniguet
- Yves Pouliquen, eus Rungoarnisson
Jean Marie Caroff eus Loennec
- Yves Corre, eus Coat Luzec
Ernest Paugam eus Kermorin
- Jean Yar, eus Kermabon
François Marie Jacq eus ar Porz Ruz
- Louis Thoribé, eus ar Roc'h
Louis Hameury eus Kernevez-Loennec
- Guillaume Laviec eus ar Maner-Coz
Eugène Léon eus Runduic
- Yves Caroff eus Nemlac'h
Pierre Meudec eus Penn-Vern."

*

* *

Les lecteurs qu'épouvantent les mots bretons, à commencer par leur propre nom, se reporteront à la liste en français de 1840; on est frappé de la constance de la tradition dans le monde rural.

Peu à peu, cette vieille organisation de la vie religieuse est apparue inadaptée et pesante pour des esprits plus ouverts sur le monde qu'aux temps des sociétés traditionnelles. Désormais, c'est une autre aventure qui se court, dont la maîtrise échappe, chacun en devient conscient, à tous les partenaires.

5) RENOVATION DU CHOEUR ET DES AUTELS - 1835

L'année 1835 voit une transformation notable du Choeur, du maître autel et des deux autels latéraux, à la suite d'un LEGS de messire Sébastien-Joseph Barbier, marquis de Lescoët.

Le registre du Conseil de la Fabrique nous a conservé un compte rendu fort copieux. Le document va être publié en entier. Son importance tient moins aux travaux qui furent réalisés qu'aux aperçus qui nous sont donnés sur la structure du sanctuaire et qui permettent d'évoquer enfin le maître autel de 1678. Ce sera l'objet principal du commentaire qui suivra.

.page 1092

*

* *

a) COMPTE RENDU

"Aujourd'hui, premier dimanche du mois de janvier mil huit cent trente cinq, les membres du bureau entendus, le CONSEIL DE LA FABRIQUE légalement assemblé, veut et ordonne ce qui suit.

1) Le lambris de la CHAPELLE DE LA TRINITE (aujourd'hui St Joseph) sera restauré et un revêtement en planches sera fait pour unir le lambris à la sculpture de la dite chapelle;

Ainsi que des CHAPELLES DE LA SAINTE VIERGE (au nord du Choeur) et des TREPASSES (peut-être la chapelle connue plus tard sous l'invocation du Sacré Coeur).

Les PILIERS des orgues (antérieurs aux piliers actuels de la tribune) seront aussi revêtus et un tambour sera fait pour cacher les poids de l'horloge. UN ACCOUDOIR SERA FAIT DEVANT LES STALLES DU CHOEUR (il n'y en avait pas dans l'ancien Choeur du 18ème siècle).

*

* *

2) Est allouée une somme de 150 livres (pour francs) pour les réparations à faire au presbytère. Mais la dite somme ne pouvant être suffisante, la cour ayant besoin d'une porte cochère en chêne et d'une nouvelle ferrure, les murs de crépissure, la salle d'un plafond et d'un plancher, Monsieur le recteur (se) charge de payer l'excédant de la somme allouée, et le conseil lui accorde en dédommagement les pierres de la petite porte de la cour qui sera supprimée et les pierres et le bois qui restent après la restauration et la reconstruction des chapelles de Saint Donat et de Christ... Une nouvelle balustrade sera faite à l'église, une croix érigée au cimetière, la chapelle du Christ pavée, (ce dernier paragraphe a été ajouté en interligne).

*

* *

3) Le Conseil accepte avec reconnaissance les dispositions testamentaires de feu Messire Sébastien-Joseph Barbier, marquis de Lescoët.

Monsieur le Recteur, exécuteur du testament, les expose ainsi :

1) Le tableau du maître-autel sera restauré ainsi que la boiserie sur laquelle il est appuyé - Le cadre du tableau aura une forme cintrée par le haut pour le conformer à la place qu'il occupe.

2) Deux bancs parallèles seront faits pour les officiants en remplacement des trois vieux fauteuils et, en remplacement des TOMBES dont les pierres appartiendront à la MAISON DE CHARITE, seront fait deux autres bancs d'Oeuvre. Les CINQ PREMIERS DEGRES par lesquels on monte au maître-autel seront remplacés par AUTANT DE nouveaux degrés (marches) en bon SAPIN DU NORD et les pierres de deux degrés seront mises à la disposition de Madame la Supérieure des Filles du Saint Esprit.

3) Un GRILLAGE en bois, selon le plan donné par l'ouvrier et approuvé par le conseil, surmontera la plate-forme des STALLES DU CHOEUR et se prolongera jusqu'au sanctuaire qui sera lui-même boisé tout en neuf. La Corniche de la boiserie seulement sera en chêne, le reste sera en bon sapin du Nord. Les petits bancs et le marche-pied du Lutrin seront remplacés par des nouveaux. Un des couvercles des enfeus sera mis sur la tombe de Monsieur de Lescoët, l'autre sera à la fabrique.

4) Les deux croix connues de l'ouvrier, toutes les statues qui sont dans l'Eglise, les colonnes, les corniches seront mis en parfait état de réparation.

.page 1093

"MONSIEUR LE ROUX, Jean-Marie, de Saint Paul de Léon, s'est chargé de fournir, de faire et de placer tout ce que dessus pour une SOMME CONVENUE entre lui et Monsieur le Recteur et portée sur le testament de feu Messire de Lescoët.

Le testateur ayant aussi désiré que l'on érigeât une croix à l'endroit dit LES JUSTICES, le Conseil se charge de cette érection de croix à ses dépens, par reconnaissance pour feu Messire Sébastien-Joseph Barbier, Marquis de Lescoët d'honorable et heureuse mémoire.

Tout l'ouvrage ci-dessus est soumis à l'approbation de Monsieur de Gouzillon, chargé pour ce par le conseil. Monsieur de Gouzillon acceptant a signé avec nous, membres du conseil.

Signatures.

Gme pouliquen, adjoint - Jean breton (trésorier) - Hervé Traon, Sébastien Bizien, Yves Léon, Marrec, recteur".

*

* *

"Les membres du conseil de la fabrique après avoir ci-dessus signer, avant de se séparer, ont autorisé Monsieur le Trésorier à payer à Mr Léonard, sculpeur, la somme de deux cents dix francs pour prix aplacement de deux Christ, un au Cimetière (de l'église - aujourd'hui au cimetière) et au autre au justice (il y est toujours).

Et ont les membres du Conseil signé les dits jours, mois, an.

Bourven, adjoint - Hervé Traon, Sébastien Bizien".

*

* *

Le numéro de juin s'achevait par le rapport d'une réunion du 1er janvier 1835 au cours de laquelle le conseil de la fabrique donna son accord à des travaux dans le Choeur, financés par un legs du Marquis de Lescoët, récemment décédé.

J'avais déjà entrepris l'analyse de ce document. Il était le seul en notre possession à donner quelques renseignements sur la structure du Choeur et du sanctuaire de l'église en leur état d'origine, c'est-à-dire, pour le sanctuaire, en 1678. Et voici, alors que je n'osais plus l'espérer, j'ai retrouvé les archives "perdus". Cette découverte me conduit à un retour fort éclairant à l'état des choses en 1678 et nous prépare au grand et dernier branle-bas de 1866-1870.

*

* *

RETOUR A LA CASE DEPART 1678

Dans le numéro précédent (juin 1986, p 12 - 13) (p 1087 du présent ouvrage), j'ai exprimé mes regrets de la disparition de documents paroissiaux auxquels l'abbé Calvez, en 1913, avait eu accès. Je viens de les retrouver.

A la fin de juillet, l'idée m'est venue de téléphoner à notre archiviste diocésain (évêché de Quimper) pour tenter de combler cette lacune par une documentation parallèle propre à l'évêché. Dès que je lui ai fait part de ma requête, la réponse fusa : "Ces papiers doivent être aux Archives départementales". Le temps d'ouvrir un dossier et l'hypothèse se confirma : la paroisse de Pleyber-Christ avait placé en DEPOT aux archives départementales trois cahiers relatifs aux activités de la fabrique paroissiale au cours du 19ème siècle. Il m'en lut, sur le champ, le sommaire; il s'agissait bien de ces documents "perdus".

.page 1094

*

* *

L'archiviste me remit en mémoire, à cette occasion, la campagne de sensibilisation qui fut entreprise auprès du clergé paroissial pour la mise en dépôt des archives paroissiales aux archives départementales. La campagne était menée de conserve par cette administration et

l'évêché. Je me suis souvenu alors du passage à Roscoff de monsieur Charpy, archiviste départemental, venu prendre en charge nos archives paroissiales. Il y a de cela environ vingt ans; j'approuvais pleinement l'opération, du simple point de vue de leur bonne conservation et du respect dû à ces documents fragiles, dont les recteurs et leurs femmes de ménage n'eurent pas cure toujours.

Arrivant à Pleyber-Christ en 1977, je fus surpris de découvrir dans le grand tiroir de l'armoire à casiers de 1735 une nichée de papiers, cahiers et parchemins allant de 1600 environ à 1900. Je les croyais ratissés par la razzia-sauvegarde. Ne trouvant aucune attestation officielle d'un quelconque dépôt, fournie par le conservateur des Archives, je ne poussai pas l'enquête plus loin : c'est tout ce qui restait, me disais-je, de nos archives paroissiales avec les registres, baptêmes, mariages et sépultures depuis 1800 jusqu'à nos jours.

*

* *

Le 28 juillet, sans plus tarder, je me rendis aux archives départementales de Quimper après m'être fait confirmer que la série V dépôt se trouvait bien au chef-lieu et non à Brest. J'y retrouvais les brebis perdues, sous la cote V dépôt Pleyber Christ.

- 1) CAHIER DES DELIBERATIONS DE LA FABRIQUE (1850-1881)
- 2) CAHIER DES RECETTES ET DEPENSES (1823-1879)
- 3) COMPTES (1842-1850) - BANCS et chaises (1852-1870).

Je me suis borné à dépouiller le cahier des délibérations autour de 1866-1870 et à relever, dans le cahier des recettes et dépenses (1823-1879), les dépenses effectuées après 1822 relatives à des travaux que nous étudions ici. J'y ai même découvert l'acte de naissance de la croix de la chapelle : c'est un rassemblement de pierres disparates sur un terrain auparavant sans monument. On consacrera une note à cette découverte surprenante et riche d'enseignements sur l'esprit qui guida la restauration des croix et calvaires après la Révolution.

Le rapprochement des recettes et dépenses des délibérations fait apparaître des négligences dans la tenue du cahier de celles-ci. Le cahier de la charge (recettes) et de la décharge (dépenses) exprime par son vieux vocabulaire la responsabilité grave que portait le trésorier et le sérieux exigé de la comptabilité : c'était toujours aux risques et périls du trésorier, comptable de sa gestion auprès des paroissiens. En ce qui concerne les dépenses, il était tenu de produire, "si mestier est", comme on disait, en cas de besoin, les quittances, rédigées sur des petits bouts de papier de toutes formes.

Les cahiers des recettes et dépenses sont de merveilleux compléments aux registres des délibérations. Nous allons nous en rendre compte immédiatement.

.page 1095

a) LE COFFRE DU MAITRE AUTEL - 1823

L'abbé Calvez décrit ainsi ce coffre, qu'il dénomme "tombeau". Ses appréciations artistiques ont leur intérêt, même si on ne les partageait pas.

"Le maître-autel se compose d'un tombeau et d'un retable.

Quatre colonnettes torsées portent le tombeau, entortillées de vignes, d'églantiers, de branches de chênes et de lauriers : elles manquent de sobriété.

Le panneau principal figure la Cène. Il choque un peu par le défaut de proportion des sujets. Aux deux extrémités, les niches, avec leur encadrement beaucoup trop chargé de sculptures, offrent les statuette bien exécutées de saint Pierre et de saint Paul.

Tout le tombeau est de châtaignier, sculpté en 1823, par M. Jean-Marie LE ROUX, de Saint pol de Léon" (p 39).

La statuette de St Paul apôtre ayant été volée il y a une dizaine d'années, celle de saint Pierre a été enlevée et mise à l'abri.

*

* *

Le cahier des délibérations de la Fabrique ne faisait aucune allusion à une transformation de cet autel autour de 1822-1823. J'étais tenté, dès lors, de mettre en doute l'information du savant vicaire de Pleyber-Christ et de reporter l'intervention de Jean-Marie Le Roux à l'année 1835. Nous avons vu et nous allons revoir qu'il exécuta des travaux dans le Choeur à cette date.

Le cahier des recettes et dépenses (V dépôt 2) Pleyber Christ) rétablit les choses dans l'ordre. L'exercice ouvert le 9 février 1823 révèle ceci, qui touche à notre sujet

" - Payé pour le voiage de saint Paul, prendre LE COFFRE et LE MESSEPIER et le souper à Pleiber... 12 frs 90.

- le 31 janvier (1824) payé à JEAN-MARIE LE ROUX pour un coffre et le massépié pour le maître autel... 405 frs 10.

- Payé à Joseph Robinaud pour peindre le coffre autel et les quatre pied destaux le 04 février (1824)... 108 frs 25.

*
* *

Comment expliquer, dès lors, l'absence de toute allusion à ces travaux d'une certaine importance dans le registre des délibérations ? L'abbé Calvez semblait avoir négligé cette référence comptable : il se reportait à un autre document, où l'on parlait de TOMBEAU et de Jean-Marie Le Roux.

Si l'on regarde de près le registre des délibérations (1800-1850) qui est, rappelons le, au presbytère, on se rend compte que le dos du registre s'est rompu en plus d'un endroit et que des feuilles se sont détachées; on a recouru à de la colle pour les maintenir en place. Comme les feuilles ou roles n'ont pas été chiffrés contrairement à la règle, la perte d'une feuille n'est pas discernable du premier coup; il faut y regarder de plus près.

C'est précisément une zone de turbulence qui apparait dans le registre après le compte rendu de la séance du 1er avril 1821, réunion statutaire pour l'établissement du budget de 1822 et la vérification des comptes de l'exercice qui s'achève.

La feuille se termine par le "Vu et approuvé" du curé de Saint Thégonnec L. Tanguy, "commissaire nômé" par l'évêque. il signe le 19 septembre 1821.

.page 1096

*
* *

Dans l'état actuel du registre on passe immédiatement à la séance statutaire de l'année suivante, dimanche 7 avril 1822 (le "deux" final est effacé par les doigts) pour décider du budget 1823 (net). Toute cette feuille est consacrée à cette réunion statutaire avec, au dos, le vote d'une subvention de 300 francs pour le 2ème vicaire que l'évêque vient de nommer.

Toujours dans l'état présent, la feuille qui suit s'ouvre ainsi : "Monsieur le trésorier d'envoyer à Monsieur le preffet des doubles du tout..."

Inutile de poursuivre l'enquête, la réponse est là. La feuille est perdue qui comportait le début de ce texte avec la date de la délibération en cause. Le document porte le "Vu et approuvé" du curé de St Thégonnec, en date du 23 juin 1823.

Le curé L. Tanguy sera fidèle à accomplir sa charge de contrôleur du registre des délibérations de la paroisse suffragante; il signe tous les ans de 1819 à 1833 oubliant de dater entre 1829 et 1833. L'absence de la signature 1822 confirme la perte de la feuille correspondante.

*
* *

On aurait aimé savoir d'où l'abbé Calvez avait tiré son terme de "tombeau". Il ne s'agit pas là d'une vaine curiosité, on va le voir.

Le terme de "tombeau" n'est pas synonyme de celui de "coffre", que l'abbé Calvez applique dans son ouvrage à l'autel du Rosaire, à celui de saint Jean et à celui de saint Joseph. C'est aussi la forme du maître-autel. Ce sont des autels de bois creux, c'est-à-dire ne recouvrant pas un autel de pierre, et de forme parallélépipédique.

La forme tombeau, selon l'usage que nous avons toujours vu faire de ce mot, se dit d'un autel à base nettement plus petite que la table. Le devant et les côtés sont galbés le plus souvent en nos régions; on en rencontre aussi en tronc de pyramide renversé.

Je pense que l'abbé Calvez a dû lire le mot "tombeau" dans la page perdue du registre des délibérations de 1822-1823. Ce terme, en effet, convenait très probablement à l'autel qui était en place en 1822 et qu'on décida de remplacer par un coffre, celui qui est encore en place. L'autel tombeau est l'un des éléments caractéristiques des retables si nombreux de nos régions; contentons-nous de citer Saint Thégonnec et Plounéour-Ménez.

Il est arrivé, à Roscoff par exemple, que l'on ait conservé les autels d'origine en pierre de taille (16ème siècle). L'adjonction plus tardive de portiques et retables aux 17ème et 18ème siècles a conduit à revêtir les dessus, les devants et les côtés de ces autels accolés aux murailles, à les revêtir de planches, coffres de bois, cadres de bois entourant tapisseries, broderies.

b) LE MAITRE AUTEL, son histoire

A Pleyber-Christ, tous les autels de pierre ont été enlevés; les coffres sont vides. Les pierres de taille, on l'a lu dans le N° précédent, étaient appréciées à cause de leur emploi en belle maçonnerie. La grande table moulurée de l'autel, propriété des paroissiens, ne pouvait être mise aux enchères sans scandale, du moins tant que l'on a eu conscience de sa provenance sacrée. Signalons que l'autel rénové de la chapelle Sainte Geneviève de Ploujean (1561) est de même conception gothique que celui de Pleyber-Christ (1552). Peut-être même aussi les crédences d'autel de Sainte Geneviève avec leur aspect renaissance (voir Ouest-France 28 août 1986). La table de ce maître autel mesure 3,30 mètres de long (10 pieds), 0,99 m de large (3 pieds); le bloc de granit a 23 cm d'épaisseur. Deux choses nous intéressent présentement dans cet autel, sa base où nous retrouvons la "doucine" de Pleyber-Christ (moulure convexe) et le sépulcre : la cavité fait 32 x 39 cm et de 2 cm de profondeur.

.page 1097

*

* *

Revenons à notre église; trois dalles de granit présentent la trace d'une cavité. Une à l'entrée sous la tour, dont la cavité s'est usée; on peut songer à une table d'autel, sans être assuré que longueur et largeur soient intactes. Il semble que la petite dalle à cavité comblée devant l'autel de Notre Dame soit un morceau de table d'autel. Une troisième au haut de la nef et partiellement recouverte par le plancher du Choeur mérite une attention très particulière. C'est d'elle que nous attendons quelque clarté pour notre travail.

Le sépulcre d'une table d'autel étant au milieu de celle-ci, il suffit de mesurer la moitié visible de la dalle, 125 cm pour avoir non pas la longueur originelle de celle-ci, mais sa longueur actuelle, qui est donc 250 cm. De toute évidence, la largeur a été retouchée pour intégrer la dalle dans le tapis du couloir de la nef, un peu de guingois. La dalle fait 80 cm de large, elle a été réduite certainement de largeur du côté du sépulcre, car celui-ci n'était pas à fleur du rebord, comme il est maintenant. La pierre était plus facile à bûcher ici car le devant de la table était très mouluré et d'épaisseur très réduite sur le rebord, quelques centimètres seulement, alors qu'au dos la table avait toute l'épaisseur du bloc de granit, 22 centimètres environ. La largeur pouvait être ainsi de 90 cm.

La longueur, elle aussi, a pu être réduite quelque peu. Mais il n'importe pour notre propos : avec 250 cm ce n'a pu être une pierre tombale. Il s'agit, à l'évidence, d'une grande table d'autel, celle du maître autel de 1552.

*

* *

C'est à ceci que nous voulions en venir avec cette promenade à Sainte Geneviève et le regard rivé au dallage de notre église. Quand l'autel de 1552 - qui devait être fort beau de proportions - fut-il démonté et sa table remployée en dallage ? Est-ce au moment de la construction du nouveau sanctuaire, soit en 1678 ? Est-ce dans la suite, alors qu'il aurait été placé en 1678 au fond du sanctuaire ? En ce cas, une seule date convient à son démantèlement, précisément 1823, lors de l'achat du coffre de Jean-Marie Le Roux avec son nouveau "massépié", le marchepied, dans l'orthographe du trésorier de 1822-1823, Pierre Le Gall. Le recteur ou desservant est alors Jean-Pierre Corre.

*

* *

Nous venons de lire (juin 1986, p 19-21) le rapport de la réunion de la fabrique, tenue le 1er dimanche de janvier 1835. Il est l'unique document que nous possédions sur la structure du sanctuaire de 1678. Complété par quelques indications du dossier subséquent de 1866-1870, tenant compte aussi de l'arrivée du coffre en 1822-1823, le document de 1835, à la fois, nous permet une évocation sérieuse du sanctuaire de 1678 et une compréhension fondée de l'état actuel du sanctuaire et du Choeur.

.page 1098

Notre argumentation a des lacunes et des évidences. Il nous faut, dès lors, nuancer notre jugement sur certains points, selon les cas.

1) Le maître-autel, en pierre de taille de 1552, fut transféré, me semble-t-il, dans le sanctuaire de 1678.

On voit mal, en effet, les paroissiens de 1678 placer la table de leur autel en dallage du sol de l'église parmi les pierres tombales et remplissant la fonction funéraire de celles-ci. Ce ne peut qu'être après la fin des inhumations intérieures, c'est-à-dire après 1763, qu'on peut envisager l'emploi de cette table en dallage. Un événement a dû intervenir où cette table fut démontée; ce dut être l'adoption en 1822-1823 du coffre d'autel.

2) Nous découvrons en 1835 que l'on accédait à l'autel-coffre de Jean-Marie Le Roux et à son marchepied en bois par une série de 5 marches en pierres de taille, conduisant à un palier, naturellement dallé de pierres (sans doute en schiste). Le marchepied de bois (3 ou 1 marche) destiné à recevoir le coffre de Jean-Marie était placé sur le terre-plein dallé auquel s'appuyaient les 5 marches en granit.

On peut penser que l'installation d'un marchepied en bois sur la plate forme dallée pour y placer le coffre de Jean-Marie fait suite à un marchepied en pierres de taille conçu en 1678 pour recevoir un autel singulièrement lourd, qui ne pouvait qu'être le maître autel ancien de 1552.

Ce serait donc en 1822-1823 que l'autel de pierre aurait été démolé et que la table aurait été employée en dallage de la nef et du Choeur; le Choeur en 1822 était encore dallé de pierres, souvenir des inhumations d'avant 1763.

3) C'est en 1835 que l'on ôte les pierres des 5 marches qui conduisent au palier dallé. On les remplace par autant de marches en bois, agrippées au terre-plein.

On chasse la pierre du sanctuaire et l'on établit un plancher sur toute la surface occupée par le Choeur.

*

* *

4) Lors des lourds travaux de consolidation du Choeur et de la nef, peu avant 1870, et dont nous traiterons au paragraphe suivant, on nous fait savoir que les marguilliers disposaient d'un local derrière le maître autel de Jean-Marie, appelé "sacristie".

D'autre part, le portique, accolé au pignon, reposait nécessairement sur le palier en terre plein.

Les sièges des officiants, "trois vieux fauteuils", se trouvaient sur le même palier. On fera deux bancs pour les prêtres en place de ces fauteuils.

Le maître-autel est donc bien détaché du mur puisqu'il faut se représenter un dégagement pour les opérations des marguilliers touchant aux quêtes à l'église. Nous n'avons aucune indication sur la largeur de ce couloir. Nous proposons 1 mètre. Au-delà, vers l'intérieur, venait la plate-forme du maître-autel, en pierre avant 1823 et ensuite en bois. Sur l'autel reposaient les gradins en bois sculpté, les tabernacles, les médaillons, cet édifice complexe que l'on appelle RETABLE.

Nous avons hésité sur le nombre des marches à donner à l'estrade de l'autel : 3 comme à St Thégonnec ou 1 seule ? Les tombes de Lesquiffiou, placées, nous allons le voir, dans le sanctuaire, nous conduisent à adopter l'estrade simple.

François Gaouyer nous a été particulièrement précieux dans l'étude de ces données complexes et leur mise en Oeuvre dans les plans et perspectives.

*

* *

.page 1099

5) Toujours en 1835, nous apprenons que le portique à colonnes soutint au-dessus de l'autel un TABLEAU. Le sujet n'est pas indiqué. Il sera restauré. Il n'occupe pas toute la partie centrale du pignon. Le cadre est rectangulaire. Au-dessus il devait y avoir les 6 cellules ou jours qui arborèrent les armoiries prééminencières jusqu'à la Révolution (voir mars 1986). Le tableau recevra la forme cintrée, selon le legs du Marquis de Lescoët. On interprètera ainsi : la partie haute, vitrée, n'ayant plus de fonction nobiliaire, sera recouverte par le prolongement cintré du tableau. Du coup, tout contre-jour était supprimé. L'ensemble du sanctuaire se trouvait éclairé selon les règles par les seules fenêtres latérales sans la gêne dont souffrent, par exemple, les fidèles devant la maîtresse-vitre.

.page 1101

Cette situation si avantageuse pour la mise en valeur des sculptures durera 35 ans, jusqu'en 1870.

Une question est posée par l'existence d'un tableau entre les colonnes, contre le pignon. Dès 1678, selon toute vraisemblance, on plaça un tableau en cette place : le fait est courant pour ces grands portiques. Le pignon fut conçu pour recevoir cette grande architecture de bois. Il n'était pas concevable que les prééminences ne fussent pas honorées. Mais, sur la partie du mur destinée à recevoir le tableau, le pignon fut traité en pierres de taille, on ne peut en douter. Nous faisons corriger ici le dessin du pignon publié en septembre 1985. Ce n'est pas le pignon de 1678 (1668 est une erreur) mais l'état présent, qui date de 1870. Le fenestrage, sans élégance, est de cette époque. Nous y reviendrons, ayant sous la main désormais les délibérations de 1866-1870 et les dépenses de ces années. Le lecteur est invité à corriger 1668 en 1870.

*

* *

6) Il est à peu près certain qu'en 1822 l'autel était revêtu d'un tombeau bois qui le déroba à la vue. La mode de ces tombeaux fut si forte qu'il n'est pas imaginable que dans une église

paroissiale un autel ait gardé sa forme 16ème siècle et son aspect de pierre. On ne dira pas autant des chapelles du pays.

S'il n'est pas sûr que l'autel de pierre ait été habillé de bois peint avec les insignes de Jésus ou un agneau de Dieu dès 1678, cela ne dut pas tarder.

Dans cette conviction nous avons fait placer un autel tombeau dans la représentation du sanctuaire en 1822 avant l'intervention de Jean-Marie Le Roux.

En nous inspirant de Ste Geneviève de Ploujean (1561) nous proposerons un plan probable du maître autel de 1552.

N'y aurait-il pas, opérant ici, l'architecte auquel on attribue la chapelle ? Mais ne crions pas trop vite à la découverte; attendons le mois prochain pour en parler. Il porte le nom de Michel Le Borgne.

c) LES TOMBES ENLEVEES DE LESQUIFFIOU

L'expression "tombe enlevée" désigne dans les documents de la noblesse, nous l'avons signalé en parlant de travaux sur l'église en 1631, une tombe élevée au-dessus du sol et, naturellement, traitée avec art. Le français "enlevé" était archaïque déjà au 17ème siècle; mais l'archaïsme est recherché en toute société hantée par ses traditions; l'Eglise elle-même est parfois accrochée à des mots, vides de substance depuis longtemps. L'ennui du vocabulaire désuet dans toutes les langues, même le breton, c'est de favoriser les interprétations lourdement erronées ou, si l'on devine le piège, de faire courir des années, à la recherche du sens perdu. Les spécialistes n'ont pas le courage toujours d'avouer leur ignorance et de laisser un blanc dans leurs lexiques devant les termes qui leur échappent : ce serait une forme de mendicité singulièrement honorable pour d'authentiques savants.

*

* *

Au moment de la construction du sanctuaire de 1678, la seigneurie de Lesquiffiou disposait de deux tombes enlevées, proches de l'autel, de part et d'autre de celui-ci. Le transfert de l'autel quatre mètres vers l'est en 1678 et l'accès à la nouvelle sacristie du côté nord du nouveau sanctuaire (emplacement actuel) souleva le problème du nouvel emplacement à donner aux deux tombes.

.page 1102

J'ai longtemps hésité à les placer dans le nouveau sanctuaire en des positions homologues aux précédentes. je songeais plutôt à les rétrograder dans le Choeur et voyais leur place dans l'espace entre les piliers et les stalles que le Choeur de 1723 avait réservé (voir N° de mai).

La délibération de janvier 1835 et les analyses qui précèdent ici me conduisent à admettre que les deux tombes suivent l'autel dans son transfert sur le terre-plein où celui-ci fut installé. Plus que jamais c'était une place "éminente" pour la seigneurie revêtue du titre de "fondateur de l'église".

*

* *

.page 1103

Les deux tombes étaient "armoyées". A ce titre, elles furent martelées durant la Révolution pour en faire disparaître les armoiries.

Que les deux monuments fussent encore en leur place sur le palier au moment de la mort du marquis de Lescoët (1834), le document de janvier 1835 l'atteste clairement. Et c'est la marquis lui-même qui semble avoir réglé la répartition de leurs pierres (en Kersanton).

Une confirmation de leur présence en cette place au début du 18ème siècle est apportée par un aveu du 28 août 1716 fourni à la seigneurie de Landivisiau par Messire François Le Borgne, seigneur de Lesquiffiou. Parmi les prééminences de cette maison, on note : "deux tombes enlevées, à droite et à gauche du maître hôtel, armoïées des dites armoiries en relief sur les dits enfeÿs de pierres grises et de tailles".

Cette recherche de l'emplacement des deux tombes a permis une représentation du sanctuaire de 1678 plus satisfaisante. Il s'est révélé que l'intégration de ces tombes dans le sanctuaire rendait pratiquement difficile la circulation autour de l'estrade de l'autel. Alors que nous étions tenté de donner 3 marches à celle-ci, nous avons été contraints de ne lui en donner qu'une, pour sauvegarder un espace suffisant de circulation à droite et à gauche de l'autel vers l'arrière.

Par le fait même, les 5 degrés de pierre dont il est question en 1835 n'avaient pas à déborder dans le Choeur en-dessous, détail technique qui contribue à rendre cette hypothèse encore plus vraisemblable.

Si le chercheur a dû peiner pour sa reconstitution historique du sanctuaire de 1678, le dessinateur en a pâti, contraint qu'il a été de revoir d'urgence des dessins prévus avec une estrade à 3 marches pour rendre raison d'une structure à 1 marche.

*

* *

Messire Sébastien François Joseph BARBIER, marquis de Lescoët, était décédé au château de Lesquiffiou le 21 juillet 1834, dans sa 85ème année. Il avait épousé en 1780 Catherine Vincente Renée de Kergariou. La dalle mortuaire du marquis est dressée auprès de la tombe familiale.

*

* *

d - CONSTRUCTION DU CALVAIRE DE LA CHAPELLE - 1822 - 1823 -

Nous avons consacré une étude copieuse à l'ensemble CHAPELLE, CROIX et FONTAINE DU CHRIST (N° mai 1986, p 10 - 25) (p 1075 à 1084 du présent ouvrage).

Notre objectif était de donner notre interprétation du "miracle" de la fontaine et d'établir la date tardive de la chapelle. L'évocation de la Croix et de la date inscrite sur le socle, 1536, tendait à confirmer l'origine tardive (18ème siècle) de la chapelle.

Le cahier des recettes et dépenses de 1823, consulté à Quimper, en catastrophe, comme on l'a écrit, corrige notre commentaire sur le placement de la croix, refait après la révolution, en un site et sur un socle déjà en place depuis 1536.

Nous nous empressons d'en faire part aux lecteurs, avant leur prochain pèlerinage à la chapelle, le 14 septembre. Voici ce qu'on lit dans ce cahier, dans la rubrique des dépenses. Nous ajoutons des détails pittoresques, qui détendront les lecteurs de leur descente dans le gouffre 1678.

.page 1104

*

* *

C'est dans l'exercice ouvert le 9 février 1823 :

"Dîner chez Yves Hilies à ceux qui ont fait la quette de saint Yves 7 fr

- Payé à Joseph Charles pour manoeuvre fait sur la Croix à la chapelle du Christ 4,50 fr

- Payé à vinsan Hervéou pour blanchir à l'église (la chaux sur les murs) 29,80 fr

- Payé à Guillaume Grall pour manoeuvre sur la croix de la chapelle du Christ 5,25 fr
- Payé à François Léon pour charoyer des piere à la chapelle du Christ pour relever la croix, le 18 janvier (1824 ?) 6 fr

Viennent à la suite les frais pour le coffre d'autel, puis :

- "Payé à Hervé Fily de Garzpléjean pour les pierres fourny AU MASSE (nous dirions "massif") de la Croix de la Chapelle de Christ et quatre journée d'ouvrage sur la même croix 26,20 fr."

*

* *

Dans l'exercice suivant, à compter du 4 avril 1824 :

- "- Le 14 avril payé pour deux boisseau de la chaux pour rétablir la Croix de la chapelle 3,80 fr
- Le 14 avril payé pour 16 livres et demie du PLOMB pour rétablir la même croix 5,60 fr
- Le 20 avril, payé à Jillé Fily pour 37 journées d'ouvrage faite pour rétablir la croix de la chapelle 54,60 fr
- Le 20 avril, payé à Guillaume Grall pour 4 journée de manoeuvre fait sur la réparation de la dite croix 3,37 fr
- Le 15 mai, payé à madamme Trombellein pour une pierre quelle avait séder pour faire une Golle (gaule ou fût) à la croix de la chapelle et le masson l'avoit casser 7 fr
- Payé à François Simon pour une journée de manoeuvre pour remplacer Guillaume Grall sur la même croix 0,75 fr".

*

* *

Si le conseil de fabrique a évoqué l'édification de la croix, l'allusion n'a pu en être rapportée que sur la feuille perdue du registre (1822-1823), celle où se trouvait la décision concernant le travail demandé pour le sanctuaire à Jean Marie Le Roux. La dépense pour celui ci est insérée précisément entre les dépenses pour la Croix. Celles-ci sont si modiques qu'il n'a pas dû être question de la croix, dans les réunions du conseil.

Quoi qu'il en soit, la preuve nous semble faite par ces notations comptables que nous assistons à l'apparition d'une croix sur le site. L'intention, en dressant le monument non loin de la chapelle, mais au carrefour, fut de donner à la chapelle, qui était récente, nous l'avons dit, une croix selon ce qui se voyait auprès des chapelles plus anciennes de Saint Donat, de Saint Eloi, de Saint Maudez.

*

* *

La pierre des emmarchements (masse) vient de Garspléjean en Plounéour Menez. Le fournisseur Hervé Fily a fourni, en outre, quatre journées de tailleur de pierre.

.page 1105

J'ai visité ce terroir; on m'y a fait voir, ébauchée dans un petit rocher effleurant du sol, une grande cuve pour buanderie de toiles de lin (candi). Pour les passionnés de technique, le document est émouvant; la cuve devait avoir 118 d'ouverture, 14 cm de bordure, soit extérieurement 146 cm. Au point bas, la cavité atteint 26 cm.

Gilles Fily, de Garspléjean aussi, sans doute, a fourni 37 journées d'ouvrage pour réaliser les emmarchements. Un picoteur de métier est payé, on le voit, environ 1,50 francs par jour. Un manoeuvre reçoit 75 centimes. Les journées de manoeuvres sont généralement réservées comme un droit du personnel d'église, bedeaux.

Le fût de la croix a été acquis comme occasion auprès de madame Trombellein, au nom mal orthographié certainement. On retiendra le terme de "golle".

Nous ne savons pas d'où vient le socle. Peut-être du côté de Kerrac'h : l'inscription de 1536, que nous avons publiée, porte le nom du seigneur de Kerrac'h et de sa femme.

Le cadastre de 1838 fait état de la croix, comme il se doit. Le champ, au bout duquel elle fut dressée, se dit "parc ar chapel". S'il y avait eu une croix anciennement, il se fut appelé "parc ar groas" et la construction d'une chapelle n'y aurait rien changé.

On corrigera ce que nous avons dit de cette croix par ce qui est écrit ici : c'est une croix implantée en 1823.

*

* *

Conclusion - Notre excursion d'été en 1678 s'achève. Nous serons maintenant en mesure d'observer notre sanctuaire actuel et d'assister à sa mise en place, pour faire bref et fixer les esprits, en 1870.

Nous reprenons le cours de nos recherches sur l'église au 19ème siècle (paragraphe S).

S - AMENAGEMENTS DU 19EME SIECLE (fin)

5) Rénovation du Choeur et des autels - 1835

(suite du N° de juin 1986 p 19-21) (p 1091 à 1093 du présent ouvrage)

a) Le sanctuaire avait reçu en 1823 un nouveau maître autel en bois - en forme de coffre.

En vertu du legs du marquis de Lescoët, les tombes de Lesquiffiou qui s'élevaient de part et d'autre de l'autel sont démolies et leurs pierres léguées à la Maison de charité. Nous n'avons pas d'indications sur celle-ci, ni emplacement, ni activités.

On enlève les dalles du palier ainsi que les marches qui y conduisent à partir du Choeur; ces marches sont en granit. On remplace ces degrés et le palier par du plancher en Sapin du nord.

Les sièges des célébrants placés sur le palier haut furent remplacés par deux bancs, sans dossier, mais rembourrés, probablement. A la place des tombes de Lesquiffiou, on fera des bancs d'Oeuvre (pour les marguilliers peut-être).

Le tableau qui domine l'autel sera restauré; il sera prolongé vers le haut. Je pense qu'on boucha l'ancienne monstrance d'armoiries, sans emploi depuis la Révolution.

.page 1108

Si mon interprétation est bonne, le portique et le retable eurent, durant 30 ans, de 1835 à 1866, l'éclairage latéral qui mit au mieux en valeur volumes, reliefs et couleurs. En 1870, l'aménagement d'une grande vitre dans le pignon, à cause du contre-jour qu'elle déverse sur les fidèles, jettera sur l'ensemble un voile de brume. L'éclairage électrique présent a été conçu pour mettre en valeur cet ensemble.

*

* *

b) Le Choeur, là où sont les stalles, recevra un plancher, posé sur les dalles existantes, qui sont au même niveau que la nef. Il semble bien que les stalles de 1723, toujours en usage, furent reculées à joindre les piliers, car le grillage de bois dont elles furent surmontées se prolongea jusqu'au sanctuaire, c'est-à-dire contre les deux piliers de celui-ci. Les deux bénitiers implantés en 1658 dans les deux piliers du Choeur furent détruits, sans doute, à cette occasion. L'entrée du Choeur était devenue trop large. Le Roux ne fut pas en peine de rattraper le vide de boiserie.

La table de communion devait être encore au bas des degrés du sanctuaire.

*

* *

Nous ne sommes pas en mesure de proposer un dessin de ce Choeur rénové en 1835, et qui n'aura plus longue vie puisque les gros travaux sur cette partie de l'église en 1866-1870 entraîneront sa disparition et son remplacement par un mobilier d'un style plus sobre, toujours en place. Du Choeur de 1723, on a conservé les deux grandes stalles qui étaient vis à vis de l'autel; toutes les autres ont été remployées dans la chapelle saint Joseph, où elles achèvent leur carrière : seuls les montants sont d'origine.

*
* *

c) Autres travaux - Outre le Choeur et le sanctuaire dont les transformations sont couvertes par le legs du marquis de Lescoët, d'autres parties de l'édifice sont prises en charge par la fabrique elle-même : ce sont les deux chapelles latérales qui sont aménagées par ses soins.

Le montant du legs n'est pas cité.

6) RELEVEMENT DE LA CROIX DU CIMETIERE ET DE CELLE DES JUSTICES (1835)

La restauration de ces deux croix était, on l'a vu, la contre partie du legs du marquis de Lescoët.

Les deux crucifix, en Kersanton, avaient été commandés au sculpteur brestois Léonard. Ils furent payés 210 francs; leur transport coûta 10 francs. Ces crucifix sont encore en place.

Voici les dépenses consignées pour leur érection :

- Le 22 mai 1835, Yves MICHEL, maçon, reçut 32 fr. pour son travail sur les deux croix.
- Le 25 mai 1835, les deux bedeaux reçurent pour 14 journées passées autour de la CROIX DES JUSTICES et l'église, 10,50 soit 0,75 fr la journée.
- Le 22 mai on versa à Mr Kerdaniel, de Morlaix, pour du plomb destiné à plomber la croix des Justices 9,50 fr.
- Le chantre Jean Pinçon eut droit à une journée autour de cette croix : 0,75 fr.

.page 1109

*
* *

Un tailleur de pierre de Guimiliau, Joseph Le Roux, consacra 18 journées à ces deux croix. Le 12 juillet 1835 il reçoit 36 fr pour son ouvrage.

La croix du cimetière de l'église fut transférée dans le nouveau cimetière. Sont d'origine seulement (1er quart du 16ème s.) Note-dame de Pitié avec au dos Marie et Jean, ainsi que le soubassement avec sa corniche. Le socle octogonal est trop puissant pour les emmarchements. Le fût octogonal est trop grêle pour le socle.

*
* *

La croix des Justices occupait le carrefour; elle fut entourée d'une haie qui demanda trois journées à Mathieu Le Bourlès et consorts... 2,25 fr.

A part le crucifix de Léonard, tout le reste est de la récupération. Le socle avec son départ de fût faisaient partie d'une croix de famille. Elle porte la date de 1620, avec un calice. On y lit MANACH M:R:H:. Le prêtre est Rolland Manach, prêtre de la paroisse, qui intervient comme parrain de nombreuses fois entre 1615 et 1622. On verra dans les initiales M:R:H: les prénoms de Rolland, de son ainé(e) M et de son cadet H. Ce procédé de dédicace par initiales était courant à cette époque; ainsi des statues d'apôtres au porche du Tréhou portent une série d'initiales d'une famille donatrice; Jésus lui aussi est offert par G:B:A:F:C:I.

Au milieu du 17ème siècle, les Manac'h sont représentés à Pen ar guenquis, Kerrioual, Coatlusec, Goarem Nevez.

On retiendra le pluriel "Justices", en breton "Justissou", fort courant dans nos régions.

7) DES GLANES DANS LE CAHIER DES DEPENSES (1835 - 1836)

- On aime les fleurs artificielles; on en achète pour 1,50 f aux Ursulines de Morlaix (début 1836).
- Le 12 septembre 1835, Laurent Caoussin, charpentier, est payé 3 fr pour faire une porte neuve sur LES LATRINES du clocher et redresser la barrière du cimetière. Serait-ce la fonction du local de la tour dont nous avons publié le plan (N° de nov. 1984 p 12-13 et 17) ? Il faudrait vérifier les évacuations. Si l'interprétation de 1835 garde le souvenir d'un usage plus ancien, nous aurions là un document historique intéressant; nous ne chercherons pas à l'interpréter.

Faut-il rappeler l'inconfort ancien des bourgs pour la satisfaction des besoins élémentaires des foules. On cite à Pleyber la Rue Gaka et Toull ar stôt.

- "Un partonerre" est placé en automne 1836 par Mr Prost, maître serrurier, rue de Brest à Landiviziau; il coûta 200 fr.

8) LES TRAVAUX PORTES A LEUR PERFECTION EN 1838

Le 1er juillet 1838, le conseil de la Fabrique tient sa seconde séance annuelle pour débattre des "besoins de l'intérieur de l'église".

"Le conseil considérant que le sanctuaire (sanctuaire) du maître-autel et le Choeur de l'église boisés à neuf depuis quelque temps n'ont pas encore été portés à leur perfection.

.page 1110

Considérant que sous le rapport de la beauté et de l'amélioration, il serait utile de donner à ces objets une couche de peinture,

est unanimement d'avis que le sanctuaire du maître autel et le Choeur de l'église soient peints incessamment.

Le trésorier (Jean Breton) est prié de faire venir des artistes, c'est-à-dire un ou plusieurs bons peintres à l'effet de donner le devis estimatif de cet ouvrage.

Le conseil ou plusieurs de ses membres s'assembleront à l'arrivée des ouvriers afin d'indiquer à ces derniers le plan de travail à donner à l'ouvrage en question et le genre de peinture qui y devra être employée. L'on pourra même traiter avec eux de gré à gré, si toutefois les offres conviennent..."

*

* *

Le travail fut prévu en 2 tranches. Toutes deux échurent à monsieur Castel de Landerneau.

Le premier marché, de 285 francs, portait sur les aménagements de 1835 dans le sanctuaire et le Choeur. Le deuxième marché, de 1195 francs, concernait la dorure des trois autels, la peinture des lambris des mêmes autels. Ce programme sera étendu le 6 janvier 1839 à l'ensemble des lambris, au buffet d'orgue, aux fonts baptismaux, aux trois confessionnaux, à la chaire, au Crucifix. Les poutres ne sont pas oulées : "Les poudres à la volonté du peintre, pourvu qu'ils ne soient pas en jeaune". Le secrétaire est Guillaume Fichou, de la Salle.

En 1840, les boiseries de l'église étaient pimpantes. Nous ne savons rien de l'état des enduits sur les murs, ni de l'état des vitraux.

*

* *

Nous retiendrons de ces divers travaux ce qui touche à l'aménagement du Choeur proprement dit par la mise en place d'un GRILLAGE de BOIS (1835).

Le 1er marché de 1838 précise :

"128 LANGES couronnant la claire-voie, à dorer en or vrai

10 PANACHES et LA CROIX de la claire-voie à dorer en or vrai".

L'idée mise en Oeuvre est fort simple : on a voulu isoler le Choeur à la mode ancienne des CHANCELS (ou CANCELS), en surmontant les stalles d'une clôture élevée, que l'on appelle "GRILLAGE DE BOIS". Le détail de la composition en 128 lances, 10 panaches et une croix fait apparaître la complexité de l'installation, mais ne permet pas d'en faire un dessin.

9) ON NE DESESPERE PAS DES ORGUES (1843)

Avec l'autorisation de l'Evêque et selon son désir la fabrique décide de réparer les ORGUES (8 janvier 1843). Le facteur désigné est Mr Herlan de Brest; il travaillera aux mêmes conditions qu'il a travaillé récemment à Landivisiau.

Le dimanche 2 juillet, le conseil unanime consent à payer à Mr Herlan 1800 francs "pour la réparation des orgues qui se trouvent en très mauvais état". Le facteur sera payé dès que Mr Samper (si je lis bien,) prêtre espagnol à la maison ecclésiastique à St Pol, aura approuvé l'ouvrage.

La réception des travaux eut lieu le premier dimanche de janvier 1844; monsieur Samper trouva l'ouvrage bien fait et Guillaume Fichou, trésorier, fut autorisé à verser à Mr Herlan les 1800 francs.

.page 1111

*

* *

Le même dimanche de janvier 1844, le Conseil de Fabrique a reçu comme organiste à Pleyber Christ "le nommé Huet Philippe" et s'oblige à lui payer la somme de 200 francs par an "pour toucher les orgues les dimanches et les fêtes toute l'année. L'organiste est de plus autorisé à exiger 1 franc par "nôce" toutes les fois qu'il sera requis, mais il ne devra pas accepter de repas des nouveaux mariés. Pour les baptêmes, il pourra aussi se rendre à la sacristie et les parrains seront libres de lui donner ce qu'ils jugeront à propos et même les marraines quand elles y viendront".

10) EN ATTENDANT LES GROS SOUCIS

L'église avait terminé sa toilette intérieure en 1839 et rénové les orgues en 1843.

Il ne sera pas question de vitraux dans les dépendances avant 1866, où l'on place un vitrail pour la somme de 210 francs. Il devait être du verrier Nicolas, dont nous reparlerons.

En 1857, le marquis de Lescoët prend en charge la restauration de la grande croix d'argent doré, dont l'abbé Castel vient de publier l'étude. La fabrique se chargea du transport de la croix jusqu'à Rennes, qui coûta 9,35 fr. Le train ne viendra jusqu'ici qu'en 1866.

.page 1112

Cette même année on note pour 50,68 fr une intervention non précisée, de Mr Nicolas peintre. Le prix est trop faible pour qu'il s'agisse des 4 portraits des évangélistes sur toile du Choeur. Ceux-ci portent la signature J. L. N. et l'un J.L. Nicolas. Il faut de bons yeux pour déchiffrer.

En 1860 on fait l'achat d'un confessionnal pour 418 fr auprès de Mr Pondaven, ébéniste de St Pol de Léon.

*

* *

La tribune actuelle, conçue pour les chanteuses, a pris la suite d'une tribune pour orgues. Elle porte sur les bases des colonnes dites salomoniennes des inscriptions :

- à gauche, en entrant : M. GUEDES, Recteur.

J. De LESCOET, Maire - 1898 (face est).

Fçois PITON, sculpteur - Morlaix (côté Nord).

- à droite, en entrant - F. GOARNISSON, trésorier (face est).

On n'a pas les comptes de ce travail. Il témoigne d'une bonne maîtrise du métier plus que du bon goût de la composition pour le lieu choisi.

*
* *

L'édifice ne donnait pas de soucis majeurs. Mais peut-être fermait-on un peu les yeux. On devine, en effet, que le pignon ouest de l'église s'écartait sous la poussée de la charpente. Le marquis de Lescoët, Jonathas-Marie-Joseph Barbier, se chargea de la consolidation de la chapelle sud, auprès de la tour. Sur la poutre-entrait qui y fut mise, il fit mettre ses armoiries, celles de son épouse Nathalie Pinczon du Sel des Marais, la devise des Barbier "SUR MA VIE" et la date 1856.

La devise est en breton sur la hampe de la croix : "VAR VA BUHEZ".

Pour fixer nos esprits, rappelons que c'est à l'initiative des mêmes que l'on doit, avec les Andrieux de la papeterie de Glaslan, la proposition le 31 octobre 1852 d'un nouveau tracé de la route de Pont-Pol à Pleyber Christ sur 1246 mètres à partir de Pont-Pol. La proposition fut acceptée, car elle était sans charges pour la commune.

Ajoutons aussi que la ferme modèle de la Garenne, avec son réseau d'égoûts qui feront rêver à de mystérieux souterrains, fut décidée par Jonathas Barbier en 1864.

*
* *

En 1865, la Fabrique vote une somme de 15 000 francs pour la construction d'un NOUVEAU PRESBYTERE.

Une urgence grave vint contrecarrer ce projet et en retarder l'échéance de dix années. C'est ce qu'il nous faut rapporter.

11) LA CHARPENTE S'INCLINE (1866-1870)

L'église porte encore, bien visible, la cicatrice de l'affaissement en direction de l'est dont sa charpente fut victime. Pour s'en rendre compte, il suffit d'observer l'inclinaison de la ligne de fixation des lambris sur la charpente aux approches de la tour; on s'en convaincra aisément par la comparaison avec les pointages du même lambris vers le sanctuaire : on a opéré un redressement en cette deuxième partie.

.page 1113

Mais ce qui n'est plus perceptible nous est accessible par le détour des délibérations du conseil de Fabrique : c'est tout le sanctuaire qui fut ébranlé et dont la reconstruction va faire l'objet de ce dernier chapitre.

*
* *

a) Le dimanche 22 juillet 1866, le conseil de Fabrique est réuni sous la présidence du marquis de Lescoët; le recteur monsieur Le Guen est membre de droit. L'objet est d'attirer l'attention des conseillers sur l'état de l'église. Cet état est très préoccupant.

Les membres du conseil demandent à faire visiter l'édifice en leur présence par un homme de l'art, monsieur Boyer, architecte à Morlaix.

Dans les parties qui avoisinent le chevet (sanctuaire) l'état des lieux est des plus menaçants. Les deux arcades du haut du Choeur sont disloquées et près de s'écrouler. La charpente entière, mais particulièrement les parties hautes de l'église, sont rompues ou s'inclinent sur le chevet. La charpente a poussé sur les arcades et les murs latéraux du chevet; l'ensemble ne tient que par ses liaisons. Le mur Nord du sanctuaire s'incline sur la sacristie avec un surplomb inquiétant de 29 cm.

Les intempéries du prochain hiver risquent de provoquer la ruine de l'ensemble.

*

* *

Il est urgent de reconstruire les deux arcades disloquées (Choeur) et les parties du chevet qui ont subi des poussées.

L'existence d'un double plafond dans les combles n'a pas permis de constater l'état de la charpente à son point d'appui sur les murs. Les parties hautes sont d'un bois de bonne conservation; mais il est à craindre qu'il n'en soit pas de même des parties basses.

La surface de la toiture ondule, les faitages sont en lignes brisées.

La charpente sera remise à neuf sur la partie à réparer, mais on récupérera le bois.

Le conseil est conscient de l'ampleur du travail et de la nécessité de l'entreprendre sans tarder.

*

* *

Il s'agit d'un travail délicat. Il faut d'abord consolider ce qui est à conserver; il faut ensuite démolir et reconstruire de front. Pour y parvenir, le travail doit être exécuté EN REGIE, sous la direction de Mr Boyer, architecte de longue expérience.

Que la présente délibération soit soumise à Monseigneur l'Evêque et que l'autorisation soit donnée d'urgence.

*

* *

Le conseil est d'avis d'appliquer la somme de 15 000 francs prévus pour le presbytère, aux travaux sur l'église et aux aménagements intérieurs qui s'imposeront.

.page 1114

On conservera intégralement l'édifice ou on le rétablira sans modification aucune de toutes ses parties avec leur style primitif.

Quant au presbytère, il attendra; en fait, il attendra 1875.

Il faudra créer de nouvelles ressources ou aliéner des biens. On envisagera un emprunt, on fera appel à la charité.

Le compte-rendu porte les signatures : Marquis de Lescoët, Le Joncour, Maire; Hervé Traon, Y. M. Pouliquen, Pierre Goarnisson, Le Guen, recteur.

b) Quasimodo, 19 avril 1868 - Il n'y avait sans doute pas péril immédiat en la demeure, puisque l'on prit beaucoup de temps à débattre et que la décision tarda.

Après avoir, selon la coutume, présenté le budget de l'année suivante (1869), les membres du conseil de fabrique s'occupèrent des mesures à prendre pour les réparations urgentes à exécuter à l'église.

La réunion, après avoir examiné les plans et devis qui lui ont été soumis par Monsieur RIVOALEN, architecte à Landerneau, en date des 2, 3 et 6 mai courant (1867) et s'en référant particulièrement à celle de ces pièces portant le N°2 et établissant pour les réparations urgentes de l'église le chiffre de 8 773 francs 13, a approuvé ces plans et devis et porté dans ce but, un chiffre de 10 000 fr au budget 1869. Regardant ce chiffre comme nécessaire en prévision des travaux pour l'exercice provisoire du culte et des détériorations inévitables.

Le travail de charpente, qui est capital, devra être confié à un charpentier de capacité reconnue et à prix débattus par l'architecte et par traité à l'amiable, ce pour des raisons de sécurité et d'économie. Il s'agit d'un architecte choisi par le conseil. On évitera ainsi l'adjudication avec des incompetents et l'on traitera à l'amiable avec l'entrepreneur choisi par l'architecte.

.page 1115

Le conseil sollicite de Mgr l'Evêque l'approbation de son vote d'une somme de 10 000 fr, ainsi que de la méthode du traité à l'amiable choisie par le conseil.

Le marquis de Lescoët n'a pas signé le registre ce jour-là.

c) SEANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 JANVIER 1869 - La séance extraordinaire a été autorisée par le vicaire général Evrard.

Le comité des travaux communaux du Finistère a conclu à une reconstruction complète de la charpente de l'église estimant qu'une reconstruction partielle sera sans effet à brève échéance et la dépense aura été perdue.

Le Conseil de fabrique ne suit pas cette argumentation et persiste dans son vote (19 avril 1868). Il ne pense pas que la dépense puisse être annulée par une reprise du chantier dans un avenir proche. Tout au plus aura-t-on perdu les 400 fr à 500 fr de la dépense pour la consolidation.

Pour cette raison, à cause de l'exiguïté des ressources - car il y a aussi le presbytère à rebâtir - on s'en tient au projet. D'ailleurs ces raisons ont été approuvées par le comité départemental des travaux communaux.

L'architecte recevra 5 %.

Le conseil prie monsieur le Préfet de l'autoriser à exécuter les travaux.

d) DELIBERATION DU 12 MARS 1869

Le Préfet ayant donné l'autorisation le 24 février 1869, le conseil délibère sur le marché à passer avec Monsieur PECQUARD, entrepreneur de charpente.

Une commission est nommée pour suivre les travaux. Mr Olivier JONCOUR, maire; Hervé TRAON, trésorier; LE GUEN, recteur, obtiennent le plus de voix et acceptent.

Sont présents : le marquis de Lescoët, président, le Maire et cinq autres membres, dont le recteur.

*

* *

e) DEMISSION DU PRESIDENT - 4 AVRIL 1869

Le marquis de Lescoët n'apparaît pas à la séance du conseil du 4 avril 1869 qui rend les comptes. Il y fait porter sa lettre de démission du conseil et de la présidence de celui-ci, en même temps qu'il l'adresse à l'Evêque.

On lit la lettre, le maire faisant fonction de président provisoire. Puis le bureau élit comme président Yves Pouliquen. On rend les comptes, puis on écrit au marquis pour lui exprimer les regrets du conseil et lui demander de revenir.

Le marquis l'ayant requis comme un droit, sa lettre de démission fut insérée dans le rapport de la réunion.

*

* *

Nous n'aurions à notre disposition que cette lettre de démission, on serait tenté de croire qu'il y avait de l'animosité au sein du conseil de fabrique contre le président et qui se serait exprimée par son éviction de la commission des travaux de l'église. Le vote, en effet, était très révélateur d'un état d'esprit et de dissensions profondes. Mais les comptes rendus des délibérations ne laissent pas deviner l'objet d'une opposition aussi grave, encore moins la relation de celle-ci avec le programme des travaux à réaliser sur l'église.

.page 1116

Le marquis était au conseil de fabrique depuis 15 ans; il en était présentement le président. Le recteur, Guillaume Le Guen, venait d'arriver en juin 1866. Les deux hommes ne s'entendirent pas; nous le savons par la correspondance que le marquis adressa à l'évêque au sujet des travaux à entreprendre sur l'église. Le dossier nous en a été confié par monsieur de Chabannes. Il eût été utile de mettre en parallèle la position du recteur; mais nous n'avons aucun écrit de celui-ci.

Aussi bien s'agit-il, pour nous, seulement, de percevoir les façons dont les deux hommes envisageaient les travaux et leur financement et comment l'un et l'autre tentèrent de convaincre leurs communs partenaires du conseil ainsi que la population.

*

* *

En prenant l'évêque lui-même comme confident de ses problèmes, il risquait de lasser celui-ci de ses longues justifications, de ses récriminations contre le recteur, de ses critiques sur la gestion de la fabrique. Plus grave encore, il indisposait irrémédiablement le recteur : les prêtres n'aiment pas qu'on cherche à les desservir auprès de leur évêque et se défient comme de la gale, de ceux qui ont l'audience de l'autorité, en somme des gens, clercs ou laïcs, qui jouent de leur influence.

*

* *

Dans le brouillon d'une lettre à l'évêque, le marquis fait remarquer que les plans et devis de l'architecte sont depuis longtemps entre ses mains. Il a trainé à provoquer le débat à ce propos, d'une part à cause de ses nombreuses absences du pays, mais aussi "j'hésitais toujours à faire le premier pas dans une voie où je prévois que Mr le recteur et moi, nous allons entrer chacun avec des idées préconçues et diamétralement en opposition".

Plus bas, il résume ainsi leurs idées respectives :

"Ces idées (les miennes) se résument en deux mots, consolidation pure et simple de l'édifice actuel dans les parties qui en ont besoin et principalement dans la charpente, mais sans changement aucun au caractère et aux proportions de ce qui existe aujourd'hui.

Monsieur le recteur, lui, désirerait profiter de la nécessité de refaire, soit de suite, soit successivement presque toute la charpente, pour DONNER PLUS D'ELEVATION A LA NEF et ne serait pas éloigné de chercher les moyens d'arriver à une extension quelconque du bâtiment actuel".

*

* *

Le 4 avril 1869, le marquis écrit à l'évêque pour lui annoncer sa démission et justifier celle-ci par l'attitude du recteur à son égard :

"La question n'est plus engagée aujourd'hui sur les différences d'appréciation qui ont pu exister entre M. Le Recteur de Pleiber et moi relativement aux travaux de l'Eglise ou du presbytère. Les vues que j'ai eu l'honneur de vous exposer à ce sujet ayant désormais reçu la consécration et de celle de M. Le Préfet, je ne puis admettre que M. Le Recteur, dans son

désapointement, soit en droit de s'armer contre moi, pour en obtenir une compensation, des moyens et des procédés que je vous ai signalés..."

Plus loin, il insiste.

"Votre Grandeur sentira parfaitement que ma place n'est plus dans le Conseil de fabrique de Pleiber-christ, quand, lors de la dernière séance que j'ai présidée, Monsieur le Recteur a cru pouvoir s'en absenter presque tout le temps, pour me laisser aux prises avec un architecte, qui n'eut dû être introduit là que pour recevoir les instructions du Conseil et non pour y émettre et y soutenir des avis sur les questions les plus étrangères à sa compétence - comme celle du conflit personnel entre Monsieur le Recteur et moi - pour prendre la direction de notre délibération et en rédiger lui-même le procès-verbal, sans invitation aucune.

.page 1117

Comme je vous l'avais dit, Monseigneur, j'avais le droit et peut-être le devoir, en ma qualité de président, de faire acte d'autorité et de mettre d'un seul mot fin à cette étrange intervention. Comme je vous l'ai également dit, si je ne l'ai pas fait, ça a été par respect pour l'âge de M. Rivoalen et encore plus pour la mémoire de son vénérable oncle, qui fut toujours un des plus vieux et plus dévoués amis de ma famille. Il n'en reste pas moins, dans ce fait inouï et que je ne veux pas qualifier, une responsabilité qui incombe toute entière à M. Le Recteur, puisqu'il avait passé toute la matinée à s'entendre avec M. Rivoalen, puisque pendant le temps si court que ces deux Messieurs se sont trouvés en présence dans le Conseil, ils n'ont cessé de se donner la réplique d'une façon si bien étudiée d'avance qu'elle trahissait un zèle de convention qui ne pouvait échapper aux yeux les moins clairvoyants".

*

* *

Il valait mieux, de toute évidence, que les deux hommes se séparent. Les vues du marquis avaient prévalu, grâce à l'approbation de l'évêque et à l'intervention du préfet. Ce dernier avait promis au marquis de passer outre à l'avis de la commission départementale, ce qu'il fit le 24 février 1869, comme nous l'avons vu.

Le marquis ne parut donc pas, nous l'avons dit, à la réunion du 4 avril 1869; on ne l'y vit plus. Il devait décéder le 16 février 1871 en son château de Lesquiffiou, dans sa 52ème année.

*

* *

Pour mieux situer en son temps ce conflit de personnes et d'idées, il est nécessaire de savoir qu'en cette fin du second empire et durant les années qui suivirent, toutes les paroisses de ce diocèse furent saisies d'une fringale de reconstruction des églises. Ce fut une sorte de contagion, comme on en a connu d'autres, tel le remplacement des statues de bois, jugées vieillottes, par des plâtres mieux léchés, tel encore le bouleversement des intérieurs d'églises, mobiliers et enduits des murs, pour mieux adapter, pensait-on, nos édifices religieux à la nouvelle liturgie et au goût du clergé. Rarement, ç'ont été des réussites. A Pleyber Christ on a respecté la distribution intérieure.

Dans le monde ecclésiastique, on a appelé "MALADIE DE LA PIERRE", la frénésie des prêtres à bâtir et rebâtir. De nombreuses églises en portent témoignage dans le diocèse. Pour rester dans la zone proche citons Landivisiau (1863), Plouescat (1865), Mespaul (1899), Henvic (1902), Taulé (1906)...

L'on n'avait pas encore inventé LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE. Le classement de certaines églises parmi les Monuments historiques n'était pas encore réalisé. L'administration préfectorale et l'administration ecclésiastique, en ce qui concerne les églises, obéissaient à des critères autres que la beauté des formes, tels que la vétusté, le volume d'air, les places disponibles.

Rarement, semble-t-il, les décisions furent prises à l'unanimité des esprits. Les frictions furent fréquentes entre le presbytère et la mairie. Ce ne fut point le cas ici, où le conflit, comme à

Roscoff les mêmes années, se joua entre le conseil de fabrique ou, du moins, son président et le recteur. Le conseil, comme il est naturel, tenait à la gestion saine des ressources.

.page 1118

*
* *

Le recteur Guillaume LE GUEN était né à Lanmeur le 17 juin 1824; ordonné prêtre en 1849, il fut vicaire à St Mathieu de Morlaix. De là, il partit à Botsorhel comme recteur (1862), puis vint à Pleyber Christ en juin 1866. Il y mourra le 21 octobre 1875. Nous ne savons pas les raisons de l'animosité du marquis de Lescoët et du recteur LE GUEN. Le Marquis reconnaît qu'il avait vu d'un mauvais oeil la nomination de ce recteur. Cette mésentente datait-elle du passage du recteur à la paroisse de St Mathieu ? Ou bien de projets qu'aurait nourris à Botsorhel le recteur de rebâtir son église ? Celle-ci sera refaite à neuf plusieurs années après son départ, mais le processus pouvait être engagé par lui.

*
* *

Le marquis avait envisagé de travailler avec l'architecte morlaisien BOYER. C'est de lui qu'il était question, on l'a vu, lors de la réunion du 29 juillet 1866 alors que le recteur venait d'arriver.

Dans la suite, c'est d'un autre architecte qu'il est question, monsieur RIVOALEN de Landerneau. Nous ne savons ni les motifs ni les manoeuvres qui présidèrent à ce choix. Aux réactions du marquis, on peut penser qu'il était l'homme du recteur.

Le cahier des délibérations n'a conservé aucune trace de la réunion au cours de laquelle monsieur Rivoalen, introduit par le recteur, se fit le défenseur d'un projet différent de ce qu'on lui demandait et d'un prix double de ce qui était prévu.

Le marquis a rédigé une longue note de quatre pages d'une écriture serrée sur un projet de monsieur Rivoalen. C'est probablement le projet incriminé : l'architecte a prévu la réfection des arcades (4) depuis le sanctuaire jusqu'à la chaire. D'autre part, il est question d'intégrer le porche à l'intérieur de l'édifice afin d'augmenter l'espace occupé par les fidèles. C'est là, certainement, une requête du recteur.

Le marquis n'a pas d'estime singulière pour la galerie de Apôtres - "des statues fort naïves". Il les croit du 16ème siècle, alors qu'elles sont de l'atelier de Roland Doré (milieu du 17ème siècle). C'est l'aspect général qui lui importe. Tout ce remue ménage pour obtenir 40 places de plus et une dépense de 1 170 francs et pour parvenir à quel aspect pour la façade sud.

*
* *

f) REUNION DU 3 OCTOBRE 1869

Après la démission du président, le 4 avril 1869, intervinrent les démissions de Yves Quéinnec, secrétaire et de Hervé Traon, trésorier. Les motivations de celles-ci ne sont point notées dans le registre.

Le 9 mai 1869 le conseil choisit trois nouveaux membres.

La réunion du 3 octobre 1869, la dernière du registre consacrée aux travaux de l'église, traite de points suivants :

1) "La somme de 1 280 fr 21 centimes distraite du devis des réparations que l'on fait à l'église avec l'autorisation ecclésiastique est insuffisante pour payer le déplacement, la restauration et le remplacement des trois autels.

2) Il faudra faire repeindre et redorer ces dits autels.

3) On doit refaire le Choeur actuel, condamné par Monseigneur Sergent lors de sa dernière visite pastorale dans notre paroisse.

.page 1119

4) Il est très important de profiter de cette circonstance pour placer des meneaux (montants et traverses des fenêtres), des vitraux peints ou en grisaille aux 7 croisées brisées par la démolition des parties condamnées de l'église.

5) Il survient des réparations imprévues.

6) Il faut construire une petite sacristie aux Marguilliers (les quêteurs) pour remplacer celle qui disparaît par l'abaissement du maître-autel.

7) Il est très urgent de réparer la toiture tout autour du clocher pour empêcher les pluies de couvrir les pavés de l'église.

Avons l'honneur de prier Monseigneur de vouloir bien autoriser le trésorier à ajouter au besoin pour toutes ces dépenses 6 000 fr de plus aux 10 000 francs déjà votés".

Le recteur semble avoir désormais les choses en main.

g) LES TRAVAUX

Le silence du registre des délibérations sur le déroulement des travaux, sur le choix des entreprises et les crédits alloués tient de la négligence administrative. Il est compensé dans une certaine mesure par le cahier des recettes et dépenses tenu par le trésorier.

*

* *

Les travaux de boiserie touchant aux autels et au Choeur furent réalisés par PONDAVEN, ébéniste à Saint Pol de Léon. Il fut réglé au fur et à mesure; seul le total nous intéresse, 5 523 francs selon l'abbé Calvez (p 35).

Je regrette beaucoup que l'on ait sacrifié les stalles de 1723 pour faire l'ensemble bien sec de nos stalles Pondaven. C'est sans doute une idée (dépendsière) du recteur; les lances de bois mises en place en 1835 auraient fort bien pu être supprimées sans toucher aux vieilles stalles. La table de communion, qui sépare le Choeur de la nef est l'Oeuvre de Pondaven.

Dans la disposition actuelle du sanctuaire, l'autel ayant été baissé de 1,10 m environ, le portique fut prolongé vers le bas par une boiserie. De même les murs sud et nord furent habillés de boiseries sur lesquelles Jean-Louis NICOLAS colla les images sur toile des quatre évangélistes, deux de chaque côté. Ce travail lui fut payé 800 francs le 27 mai 1870. Ces peintures sont signées J. L. N.; l'une d'elles porte NICOLAS en toutes lettres; mais il faut de bons yeux pour voir les signatures.

Les entrepreneurs, maçonnerie et charpente, furent PEQUART et COQUIN; ils eurent pour tout compte 5 073 francs.

*

* *

L'architecte toucha 420 francs (4 février 1872). Était-ce Boyer ou Rivoalen ? Il n'est pas dit. Peut-être le premier; du moins fournit-il le 18 juin 1870 un baril de ciment et 2 sacs de chaux hydraulique pour la somme de 24 francs 18 centimes.

Les vitraux sont de Jean Louis NICOLAS; on y reconnaît son style et les signatures sont visibles sur deux d'entre eux au moins. Le 27 février 1875, il est payé 1870 francs "pour peinture et croisées".

*

* *

.page 1120

Ici s'achèvera notre étude sur l'église de Pleyber où la collaboration de François Gaouyer aura été appréciée particulièrement.

*
* *

.page 1121

LA CROIX DE PROCESSION

La parution de chaque numéro du Bulletin regroupe autour du Rédacteur et de l'Illustrateur, dont l'intervention est bien perceptible, un ensemble de collaborateurs qui Oeuvent à l'arrière-boutique : deux secrétaires, l'homme de la machine imprimeuse, celui qui l'alimente en papier, le préposé à la surveillance des tirages, assis, comme il se doit, à son poste. A ces opérations d'imprimerie fait suite la composition des 650 numéros mensuels et leur agrafage. Pour cette ultime étape, sur simple coup de téléphone, nous recevons le renfort de quelques mains expertes dans le maniement des feuilles de papier.

Déjà, les distributeurs piaffent; eux aussi "roulent pour le Bulletin".

Ainsi formons-nous, depuis neuf ans bientôt, la même équipe que l'un de nous constitua lors de mon arrivée à Pleyber Christ, en septembre 1977, afin que le Bulletin paroissial, si brillamment lancé par Monsieur Nicol, poursuive sa carrière. Avec cette parution, il est parvenu à son 129ème numéro. Les ARTISANS DU LIVRE ont à leur actif, là-dessus, 96 "livres" au sens usuel du terme en nos régions - AL LEOR - Le Livre.

*
* *

En la circonstance, les ARTISANS DU LIVRE sont heureux d'offrir à leurs lecteurs ce numéro exceptionnel du Bulletin : LA CROIX DE PROCESSION DE PLEYBER CHRIST.

Pour cette étude, nous avons fait appel à Monsieur l'abbé Yves-Pascal CASTEL, dont l'autorité en matière d'orfèvrerie bretonne est bien assise. Les connaisseurs en ce domaine étant fort rares, nous sommes d'autant plus sensibles à cette marque de son amitié. La publication est l'Oeuvre de l'Imprimerie Nouvelle, de Morlaix : elle aussi a droit à notre gratitude.

Nos lecteurs n'ont jamais désappris le chemin qui mène à l'appréciation savoureuse de toute chose, Y GOUTER. Gageons qu'ils PRENDRONT GOUT à cette lecture.

*
* *

Cette présentation de la plaquette avec nos mercis à l'auteur et à son imprimeur devrait s'achever ici.

Si je reprends ma plume d'historien, c'est pour tenter de dissiper les fantasmagories qui occupent les avenues de nos mémoires bretonnes. La CROIX EN OR, la plus honorable des croix de procession de nos paroisses, encore après 1918, fût-elle du toc, avait la vertu, à tout le moins, d'attirer les regards. La nôtre, habillée d'une pellicule d'or, se prêtait fort brillamment à toutes les rêveries romantiques. On eût passé presque pour un blasphémateur si l'on avait osé dire que la croix était en argent et que la dorure qui la recouvrit un jour, jusque dans les moindres interstices, témoignait d'une évolution du goût de nos populations rurales. Ce n'est pas lieu de porter une quelconque appréciation sur les choix artistiques de nos ancêtres, il serait plus révélateur d'observer les goûts présents.

*
* *

.page 1122

Que tout le monde s'en aille répétant dans le pays que notre CROIX EN OR (ar Groas aour) fut donnée aux paroissiens par la famille de Lesquiffiou ne constitue pas un commencement de preuve. C'est un indice qui ne trompe guère sur le caractère légendaire du propos. Le seul intérêt d'un bobard sera toujours de révéler comment tournent nos petites têtes et les plus grosses avec, quand on s'amuse à les mettre ensemble.

Disons le tout net et sans perdre de temps, l'assertion que la Croix serait le don d'une famille particulièrement riche, noble ou julote, ne prend appui sur aucun document historique, pas même un indice, le plus ténu. Bien plus, ce que nous savons, de par les comptes de gestion des fabriques - tous ne sont pas perdus comme les nôtres du 17ème siècle - ces dossiers ôtent toute vraisemblance à une quelconque fonction de mécénat exercée par une famille en faveur des églises paroissiales aux derniers siècles de l'ancien Régime.

On retiendra simplement ceci : la Croix est une acquisition de la fabrique décidée par le Corps Politique des paroissiens et financée par un reliquat substantiel provenant de quelques exercices annuels consécutifs à la gestion des revenus paroissiaux. Aux paroissiens et à leurs habiles gestionnaires tout l'honneur !

*

* *

Grâce à la compréhension si obligeante de la regrettée Madame de Chabanne, nous avons eu accès à ce dossier des archives de sa famille, classé - "A - EGLISE DE PLEYBER CHRIST" où nous avons puisé le meilleur de notre travail sur notre église.

Il est juste que nous ayons ici pour elle une pensée émue.

.page 1123

SUITE DE L'ETUDE SUR COZ-ILIS

LE PAYS DE PLEIBER

INTRODUCTION

Nous entreprenons une étude qui nous tient à cœur et à laquelle plus d'un a appliqué ses soins : les ORIGINES BRETONNES du pays de PLEIBER, les avatars de son territoire et de son nom jusqu'au début du 16ème siècle.

L'abbé Calvez a consacré à ce sujet les quatre premières pages de son livre "Pléiber-Christ" (1913). Son texte est fort estimable et méritoire pour l'époque. Mais il date quelque peu, l'étude des ORIGINES BRETONNES de la province et des PAROISSES PRIMITIVES ayant suscité, depuis 1913, des recherches plus méthodiques, dont nous allons faire état.

Monsieur Francis GOURVIL, qui publia dans les premiers numéros de ce bulletin l'analyse des noms de lieux de notre paroisse, a laissé une note fort suggestive sur le nom de famille PLEIBER (avec I ou Y). C'est la notice 1687 de son livre NOMS DE FAMILLE BRETONS D'ORIGINE TOPONYMIQUE (1970). Nous la transcrivons en entier à cause de l'intérêt qu'y trouveront les lecteurs et à cause des hypothèses qu'avance l'auteur à la fois sur l'étymologie du nom et sur l'extension géographique du PLEIBER primitif. Nous n'adopterons pas toutes ces positions.

*

* *

"1687 - Pleiber - Nom de famille relevé à St Pol de Léon, Lambézellec, Coat Méal (Finistère) en 1932. Nom d'une commune du même département écrit généralement Pleyber (-christ).

Contrairement à l'apparence, et de même qu'avec Pleyben, autre commune du Finistère, il ne s'agit pas ici d'une forme contractée d'un nom en PLOU-. Ses graphies les plus anciennes, entre autre celle du Pouillé (registre de comptes ecclésiastiques) du Diocèse de Léon, 1310, ne se différencient pas de celles d'aujourd'hui, alors qu'on attendrait, pour les XIVE et XVE siècles Ploué - ou Ploé - Iber. Les noms de Pleyber et de Pleyben sont en fait indécomposables eu égard aux moyens dont nous disposons présentement.

Or, ces deux paroisses primitives, l'une léonaise, l'autre cornouaillaise, sont parmi les plus étendues qui aient été avant les morcellements successifs subis par leurs territoires. Pour nous en tenir à celui de Pleyber, signalons qu'il a dû couvrir à l'origine, vers le VIIème siècle, l'ensemble de ceux actuels de :

PLOUNEOUR-MENEZ, SAINT-THEGONNEC, SAINTE SEVE, SAINT-MARTIN -DES-CHAMPS, et de la partie de MORLAIX située sur la rive gauche du Keffleut. (De toute évidence l'auteur a oublié d'y joindre LOC-EGUINER-SAIN-THEGONNEC qui répond à son hypothèse).

Le territoire de PLEYBER primitif s'étendait par conséquent depuis la crête des monts d'Arée jusqu'au confluent du Donant (ou rivière de Pennélé) et de la rivière de Morlaix, totalisant ainsi une superficie d'environ 18 000 hectares - Voir Pleyber, Pleyber N° 1695, 1696".

Les Pleybériens se réjouiront d'avoir conservé le nom initial du grand pays de PLEIBER, mais ils devront se garder de s'en attribuer l'exclusivité : Pleyber-Christ avec ses 4546 hectares représente à peine le quart de la paroisse primitive, PLEIBER.

.page 1124

*

* *

On ne peut songer à traiter des origines bretonnes de PLEIBER que sur le fond historique des mêmes origines de l'Armorique.

Le nom de la paroisse primitive et son extension originelle, dont Francis Gourvil nous entretenait, doivent être reconsidérés.

Le démembrement du pays est le fait d'autorités civiles, dont nous tenterons de percer les motivations, en situant ces interventions dans le cadre ecclésiastique de la REFORME GREGORIENNE.

Tel est le plan que nous allons suivre.

PREMIERE PARTIE : NOS ORIGINES BRETONNES

Les origines bretonnes de notre pays nous furent contées sur le mode légendaire de nos histoires des vieux saints. Les historiens présents de la Bretagne, sans dénier tout intérêt à ces vieux récits, ont préféré articuler leur étude sur des données puisées aux sources générales de l'histoire. Le sentiment de sécurité qui se dégage de ces synthèses récentes n'est point assez fort, cependant, pour transformer en certitudes des interprétations, qui ne peuvent dépasser, en toute hypothèse, l'ordre des probabilités.

A l'intention des lecteurs studieux, citons quelques-uns de ces ouvrages :

- Léon Fleuriot - LES ORIGINES DE LA BRETAGNE (Payot, 1980)
- Louis PAPE - LA CIVITAS DES OSISMES A L'EPOQUE GALLO-ROMAINE (Paris, 1978)
- André Chédeville - Hubert Guillotel - LA BRETAGNE DES SAINTS ET DES ROIS (Ve - Xe siècle) (Ouest-France, 1984).

Sous la plume de R. Giot, L. Fleuriot et G. Bernier, les éditions Jos, de Chateaulin, ont publié une plaquette remarquable de 36 pages, intitulées "LES PREMIERS BRETONS, la Bretagne du Ve siècle à l'an mil".

I - AU TEMPS DE JULES CESAR

Aux premiers mots de son livre "LA GUERRE DES GAULES", Jules César écrit "L'ensemble de la Gaule est divisé en trois parties : l'une est habitée par les Belges, l'autre par les Aquitains, la troisième par le peuple qui, dans sa langue, se nomme Celte, et, dans la nôtre, GAULOIS. Tous ces peuples diffèrent entre eux par le langage, les coutumes, les lois. Les Gaulois sont séparés des Aquitains par la Garonne, les Belges par la Marne et la Seine". Le traducteur moderne (L. A. Constans) précise qu'entre Gaulois et Belges la différence de langage était seulement dialectale.

César entreprit l'expédition de Gaule en mars 58 (avant Jésus Christ). En ce temps-là BRITANNIA-BRETAGNE désignait exclusivement le sud de ce pays que nous continuons d'appeler "la Grande Bretagne" pour le distinguer de l'autre Bretagne, l'armoricaine, dont la dénomination est beaucoup plus tardive.

César donne aux habitants de la Bretagne le nom de "BRITONNI", que nous rendons par BRETONS. C'est à la venue de ceux-ci sur les terres d'Armorique à l'époque gallo-romaine que l'on doit notre nom de BRETAGNE.

Au temps de César le promontoire armoricain constituait trois territoires appelés CITES : les OSISMES à l'ouest, les CORIOSOLITES au nord-est et les VENETES au sud. L'ancrage au continent était assuré par les REDIONES à l'est et les NAMNETES au sud-est. C'est en 56 que César détruisit la puissance maritime des VENETES en prenant à l'abordage la flotte de leurs deux cents navires de haut bord, immobilisée dans le golfe du Morbihan par l'absence de vent.

*

* *

.page 1125

Ainsi au début de l'occupation romaine, nous faisons partie de la vaste cité des OSISMES. Le pays n'avait point attendu de tomber sous le pouvoir de Rome pour avoir son organisation sociale, économique ou religieuse. Aux derniers siècles avant Jésus-Christ, les Venètes (Vannes) avaient la maîtrise du commerce avec la (Grande-) Bretagne et en répandaient les fruits vers les régions méridionales de l'Europe.

A ce commerce dut contribuer l'estuaire de Morlaix, relié à Vannes, avant de l'être plus tard au Carhaix des Gallo-Romains, par une route qui traverse du nord au sud le pays de Pleyber-Christ. Telle est, du moins, notre sentiment, tel que nous tentions de le fonder dans le numéro de janvier 1983. Aux analyses de Louis Pape sur la voie Vannes-Aberwrach'h, nous ajoutons une observation faite autour de ce que nous appelions le GUE DE LA MONTAGNE. Il s'en dégagait, on s'en souvient peut-être, cette évidence que la direction de MORLAIX était à tout le moins combinée avec celle de l'ABERWRAC'H pour ne point dire qu'elle était la direction privilégiée. Ce vieux chemin était la voie qui empruntait le PONT-GLAS.

On se reportera à ce numéro et à son dossier de cartes. Nous n'avons rien découvert depuis qui nous ait incité à remettre en cause cette analyse. Bien plus, nous pensons que le branchement, à l'est du bourg de Berrien, du tronçon qui conduit à Morlaix par QUELERN, est gallo-romain, alors que le chemin du Pont-glas a des chances d'être gaulois et donc bien antérieur à l'occupation romaine.

Cette voie faisait sa jonction derrière Kergompez avec une autre voie antique, elle aussi Quimper-Morlaix. Et les deux allaient de conserve ensuite vers Morlaix. En approchant du Treuscoat, après le passage du ROUDOUROU le chemin desservait un haut lieu gaulois.

Notre attention vient d'être attirée à nouveau sur ce site, dont nous avons entretenu les lecteurs à l'occasion de nos recherches sur le vieux village disparu de COZ-ILIS (octobre 1978 - février 1979). D'énormes travaux agraires réalisés très récemment sur le plateau ont fait apparaître plus clairement la fonction de ces garennes à l'époque gauloise, c'est-à-dire avant la venue des Bretons.

II - LE CHAMP DE TOMBES GAULOISES

Dans l'étude sur COZ-ILIS que nous venons d'évoquer nous avons proposé de voir des tombes de l'AGE DU FER dans quelques amas de pierres revêtus de taillis de chênes situés à la frange nord de la grande garenne dite "GOAREM-AN-ILIS" (garenne de l'église). Cette garenne était cernée de talus de pierres à l'ouest, au nord et à l'est; ces deux derniers étaient particulièrement imposants. En 1978 nous n'étions pas en mesure de proposer une date pour l'édification de cette clôture.

Les amas de pierres structurés que nous avons observés avaient échappé à l'arasement dont la garenne entière venait d'être l'objet en 1977 ou peu avant.

Nous en avons fouillé deux avec quelques bénévoles et en avons gardé des photographies. Notre intention était d'établir clairement que ces amas n'étaient pas des tas de pierres accumulés lors des premiers défrichements comme on en voyait en diverses garennes du pays, par exemple au vallon du Pont et à Gorré-Bloué. Les amas de pierres recouvraient une petite cavité dessinée par des pierres dressées et divisée en deux par une pierre plus importante. Ce ne pouvait être que des tombes destinées à recevoir des cendres humaines.

*

* *

.page 1126

Plan du site de Coz-Ilis

.page 1127

Nous n'annotons le plan du site du Treuscoat que pour faire observer l'étonnante conservation du paysage agraire entre l'époque du cadastre (1838) et l'état des choses à l'époque de la photo aérienne (vers 1965).

Ce plan a l'intérêt, pour le lecteur, de mieux situer, dans le cadre du réseau routier et de la ligne, le site que nous évoquons. Sur ce plan, la voie antique est le chemin qui borde au sud les parcelles cadastrales 162, 163 et 164 et qui file vers le nord en direction de Morlaix.

Désormais on n'y cherchera plus les parcelles.

Monsieur René Sanquer, alors directeur des Antiquités historiques de Bretagne, s'était fait l'écho de ces observations dans sa Chronique d'archéologie antique et médiévale (année 1979) du Bulletin de la Société archéologique du Finistère (page 76).

"Il n'est pas trop imprudent de considérer ces amas de pierres comme des TOMBELLES, ces premières tombes à incinération du début de l'âge du fer, et d'identifier la pierre centrale comme une de ces premières stèles funéraires qui, par la suite, évolueront pour former ces monuments à quatre pans que nous connaissons bien. Si cette hypothèse était exacte, il faudrait remonter l'origine de Goarem-(coz)-ilis au 6ème siècle avant Jésus-Christ au moins. Mais seule une fouille de ces tombelles pourrait nous apporter une réponse fiable".

*

* *

Il est regrettable que les archéologues professionnels n'aient pas jugé utile de faire la fouille systématique de l'une ou l'autre de ces tombelles visibles. Dénué de toute trace d'urnes funéraires le site a dû leur apparaître trop pauvre et peut-être stérile.

Désormais, il est trop tard. D'énormes travaux agraires ont bouleversé tout le plateau, dont le site n'occupait qu'une faible partie, environ 7 hectares. Nous avons eu connaissance de ces travaux vers le 15 août : la grande garenne aux tombelles, dégagée de son talus de pierres (nord) et de sa végétation de taillis de chênes, de genêts et de bruyères, n'était qu'un immense champ de pierres, de toutes dimensions. Plus traces des tombelles que nous avons remarquées auprès du talus nord. Il ne restait plus que le talus est, en grosses pierres et le talus ouest, en pierres plus petites. Auprès du talus est se trouvaient encore de gros blocs quartzitiques poussés par les engins lors des travaux d'arasement de 1977.

*

* *

Depuis la mi-août jusqu'au 20 octobre, nous n'avons cessé de prêter attention aux indices qui pouvaient surgir du sol sous les dents des lourdes machines. Notre cueillette d'objets est terminée; elle est pauvre assurément, autant qu'une cueillette de châtaignes cette année. Par contre l'importance du site funéraire gaulois nous est apparue clairement : il s'étendait sur 6 hectares, à tout le moins. Nous ne nous étions pas aperçu de cette extension lorsque, pour la première fois, nous nous étions rendu sur Goarem-an-Ilis (garenne de l'église) sur une indication recueillie dans le livre de l'abbé Calvez (p 99 - 100).

L'historien de Pleiber-Christ (1913) n'avait observé sur cette garenne que des ruines de bâtiments, dont il avait dressé, par bonheur, le plan. Celui-ci avait été publié d'ailleurs à l'envers. Il avait proposé une explication de ces constructions, dont l'illogisme sent l'absurde : "L'enceinte A est nettement déterminée. Si ces murs étaient plus larges et bordés de quelques traces de fossés, elle aurait une apparence de camp retranché" (p 99). On pense à l'homélie de l'adjudant sur le symbolisme de nos trois couleurs : "Le bleu, s'il était vert, serait couleur d'espérance".

.page 1128

Le site de Coz-Ilis
Plan cadastral (1837)

.page 1129

En dehors de l'enceinte, l'abbé Calvez avait observé : "plus loin sont d'autres substructions éparses" ce sont, sans doute, nos tombelles.

L'auteur décrivait l'ensemble de la garenne, comme "un plateau herbeux assez élevé, dominant au Nord, la vieille voie de Quimper franchissant le ruisseau du Treuscoat" (p 99). L'épithète "herbeux" est singulièrement trompeuse. Le plateau s'incline vers la vieille voie.

L'ensemble, mesurant 5 hectares 73 ares portait le nom cadastral de "GOAREM IZELA" (garenne d'en bas) en 1838. Le point élevé du plateau constituait le "signal du Vieux camp" (carte cadastrale 1838).

Empruntons à la carte I G N au 25 millième les précisions de niveaux : le Roudourou est au niveau 100; la garenne part de 102 pour se tenir à 120 sur le plateau.

*

* *

Nous rappelons la fiche cadastrale (1838) de cette garenne et des terrains qui lui sont contigus et qui firent certainement partie du site funéraire, comme nous allons l'établir. La section cadastrale est G, dite de Kervenarc'hant.

G N° 164 - propriétaire, VILLART, demeurant au Treuscoat - dépendant de la métairie haute du Treuscoat - GOAREM-IZELA (garenne d'en bas), lande de 573 ares, les 3/4 classés qualité 2, 1/4 classé 3 (médiocre), revenu cadastral 20 fr 07 centimes.

G N° 162 - Propr. VILLART, dépendant de la métairie haute - PARC MAR - taillis faisant 54 ares - Classé 1 (très bon taillis) - revenu cadastral 4 fr 89 centimes.

G N° 163 - propriétaire VILLART, dépendant de la métairie haute - PARC MAR, terre labourable faisant 52 ares, classé 4 (terre labourable la plus médiocre) - revenu cadastral 6 fr 24 centimes.

Le nom de PAR MAR donné à la terre labourable 163 rappelle que ce terrain a été conquis sur la friche. Quant à la parcelle 162 elle doit son nom au terrain défriché 163 qu'elle cerne au nord et à l'ouest.

STRUCTURES DES TOMBELLES

Désormais, ces trois parcelles 162, 163, 164 sont d'un seul tenant et leur ensemble est intégré à un terrain beaucoup plus vaste et sans talus aussi, destiné à la culture. L'épierrement de la garenne a nécessité un travail énorme.

A notre surprise, la parcelle 162 recélait encore une tombe en assez bon état de conservation, moins affaissée que celles que nous avons fouillées naguère. Elle nous fut signalée par les conducteurs d'engins, qui l'avaient épargnée afin d'en faciliter l'enlèvement à la pelle. Nous pûmes la photographier, la fouiller et en observer la structure.

1) Le plus frappant, à première vue, était la présence au-dessus de l'amas de pierres et terre d'une pierre assez forte, apparemment couchée et renversée. Nous l'avons mise debout dans la cavité, visible, d'où elle avait basculé. On peut parler, cette fois, de STELE, sans inscription, certes, mais ayant signification. Cette pierre avait 50 x 20 cm de base; sa plus grande hauteur était 70 cm.

Cette observation rejoint une autre faite quelques jours après sur le dernier magma recouvert de taillis et ronces qui faisait anciennement la jonction des talus nord et est de la grande garenne. Lorsque le bull-dozer eut dégagé ce monticule complexe et étalé ses débris, apparut au-dessus de la jonchée de pierres très dense une légère butte, réservée provisoirement pour raison de bornage. Il s'agissait d'une tombelle; les contours avaient été égratignés par l'engin, mais le dessus, à un bon mètre du sol, portait encore un vigoureux moignon de taillis de chêne qui tenait dans ses crocs un bloc de quartzite blanc. La face visible de celui-ci faisait 27 cm x 20 cm. Dégagée par Yves Quiguer, cette pierre se terminait en pointe sur sa plus grande dimension, qui était de 45 cm. On se la représentera debout, à l'origine, au sommet de la tombelle.

.page 1130

Les tombelles de Coz-Ilis

.page 1131

Les tombelles de Coz-Ilis

.page 1132

Si l'on en juge par deux à trois pierres arrachées du sol même, il y avait en cet endroit un agglomérat de tombelles, proches l'une de l'autre. Nous avons trouvé là un morceau de meule dormante comportant son trou d'axe. Nous avons recueilli là aussi un beau galet gris sombre, comme on en trouve à St Jean du Doigt : 12 cm x 9,5 x 5 cm. C'est, avec un morceau de galet ramassé par un jeune homme, le seul galet marin observé sur toute cette étendue lors des derniers travaux.

*

* *

2) La tombelle de la parcelle 162 nous éclaira aussi sur un autre point d'importance.

Nous avons remarqué que le talus nord, face garenne, était constitué de pierres de belles dimensions. Et nous nous étions interrogé sur l'époque à laquelle attribuer son édification.

Nous pensons maintenant pouvoir l'attribuer au moyen-âge, pour des raisons générales d'appropriation des terres et pour la raison particulière suivante.

Les tombelles que nous avons observées auprès du talus nord et dont nous avons fouillé deux en 1979 étaient affaissées et étalées; cet état de choses n'était pas le fait simplement des vigoureux taillis de chêne qui s'y étaient implantés. Celle que nous venions de voir sur la parcelle 162 n'était pas affaissée et gardait une bonne hauteur de 1,20 mètre; elle disposait encore au ras du sol et sur ses pourtours d'une grande partie de sa ceinture de fortes pierres longues en position inclinée d'appui.

L'affaissement des tombelles précédentes trouvait là son explication : les grosses pierres qui assuraient leur équilibre avaient été ôtées pour constituer le talus proche. On admettra sans

peine aussi que l'ancien site voisin de COZ-ILIS, où les mêmes pierres quartzitiques surabondaient, nous l'avons écrit, s'était constitué à partir des tombelles.

Celles-ci servirent ainsi de carrière et l'on s'explique plus correctement que nous ne l'avons fait naguère les origines des bâtiments relevés en 1913 par l'abbé Calvez.

*
* *

Nous avons proposé de voir en ces bâtiments, totalement rasés en 1976-1977, des constructions gauloises contemporaines des tombelles, nous avons même suggéré l'hypothèse d'un édifice religieux gaulois ou "fanum". La découverte d'un culot d'amphore, dans les ruines en octobre 1978 nous avait incité à vieillir ces bâtiments.

Le bouleversement radical de 1986 a fait apparaître au jour une forte couche de pierres dans la partie centrale du plateau qui semblait couverte d'humus. Ces pierres comprenaient un certain nombre de blocs compacts, caractéristiques, on va le dire, des cavités de chaque tombelle.

Les bâtiments du plateau s'étaient implantés sur les tombelles et en avaient utilisé les pierres.

.page 1133

Nous pensons avoir trouvé le nom même de l'établissement, AR PENHOAT; mais le lecteur devra patienter un peu pour en avoir la démonstration.

*
* *

3) La tombelle de la parcelle 162 nous aura révélé un troisième aspect de cette structure funéraire : l'emploi abondant de la terre arable dans la composition des agglomérats coniques qui recouvrent chaque cavité. On pensera à une fonction de colmatage des pierres. La terre était prise, sans doute, sur l'emplacement même de la tombelle et pas seulement la terre extraite de la cavité. Nous allons en proposer une autre origine.

Rappelons ce que nous avons déjà observé à propos de cette cavité. Nous avons mis au jour naguère (1979) le coeur de deux amas de pierres; nous voulions déterminer l'origine de ces amas. Pierres de défrichement, comme on en voit en d'autres garennes, restants des stocks de pierres amenés là pour faire le talus nord, ou monuments funéraires ? Nous n'imaginions pas alors l'immense étendue qu'avaient recouverte tous ces tas de pierres; il n'en restait qu'une dizaine de soupçonnables en 1978. Or il y en avait eu, nous tenterons de l'établir, au moins 2000. Une concentration aussi imposante eût démontré, à l'évidence, qu'il s'agissait d'une nécropole ou cimetière.

Au coeur des deux amas fouillés, nous avons découvert un trou creusé légèrement dans le sol, délimité apparemment par des pierres debout juxtaposées; au milieu de l'une des cavités se voyait en position verticale une forte pierre brute, haute de 50 cm enfoncée dans de la belle argile jaune. Dans le second amas, cette pierre centrale s'était couchée.

Dans ces deux cas, les éminences étaient envahies par de très vigoureux taillis de chênes comportant jusqu'à douze plants. Nous en avons des photographies. Les cavités avaient une profondeur de 25 à 30 cm; leur diamètre était d'une bonne quarantaine de centimètres. Les chênes poussaient leurs racines autour de la cavité; la terre était en abondance dans les 2 amas.

*
* *

4) Les crocs des gros engins ont extirpé du sol un nombre important de grosses pierres et fait apparaître les cavités dont elles étaient issues : chaque trou avec sa grosse pierre signalait la place d'une tombelle.

Ayant expliqué aux conducteurs d'engins la raison d'une telle débauche de pierres et la structure des cavités, nous avons surpris ceux-ci s'arrêtant un instant pour observer une cavité dont la pierre avait fait achopper l'engin : nous avons photographié le trou; les choses se présentaient comme prévu.

En opérant la fouille de la tombelle de la parcelle 162 nous n'excomptions pas y trouver une urne funéraire, mais qui sait ? Nulle part ailleurs, sur ce vaste terrain, nous n'avions trouvé le moindre débris de poterie. Là encore, apparut la grosse pierre centrale enfoncée dans la belle argile jaune. La pierre brute, comme tous les grès quartzitiques utilisés, mesurait 50 centimètres x 25 cm en sa partie enfouie dans l'argile et 40 cm en verticale.

Cette pierre, comme dans les cas analogues, n'occupait que le centre de la cavité, réservant de part et d'autre de sa largeur un espace creux où se voyait de la belle argile ou de la terre fine sans traces de cendres ou matières organiques.

Par contre, au-dessus de cet axe ou pivot la terre était très abondante. Cette remarque nous a conduit à rejeter la représentation que nous nous faisons jusque là. Nous pensions que des cendres, en petite quantité, avaient été introduites dans la cavité. Maintenant nous voyons les choses comme ceci.

.page 1134

*

* *

5) Que ce fussent là des tombes à incinération nous paraissait depuis longtemps bien établi. Qu'il n'y eut pas d'urnes paraissait aussi fort clair. Sous quelle forme étaient déposées les cendres ? Comment étaient-elles recueillies ? Comment et où se faisaient les incinérations ?

En suivant les opérations des engins du côté est, là où s'amorce la déclivité vers la voie antique nous avons observé et fait observer à d'autres une tranchée longue de 5 à 6 mètres, large de deux mètres environ, contenant de la terre très noire et grasse et un amas de pierres noirâtres aussi et, de surcroît, calcinées.

Nous avons remarqué déjà en 1979 sur les amas que nous avons fouillés des pierres aux dimensions réduites qui provoquaient au toucher la sensation rugueuse de pierres ponces; les formes en étaient arrondies. C'étaient des morceaux de grès quartzitiques qui avaient été au feu et y avaient perdu leurs angles et pointes. Nous en avons même recueilli une assez grande dont les formes arrondies pouvait suggérer un débris de granit ouvragé.

Les conducteurs d'engins avaient été frappés eux-mêmes par l'abondance des pierres brûlées. Le nombre de celles-ci dans la tranchée précédente confirmait notre sentiment que nous étions en présence d'une fosse à incinération.

*

* *

6) Tentons, dès lors, de nous représenter l'emploi fait de ces cendres et pierres dans la tombe du défunt.

Les cavités étaient délimitées par des pierres verticales assez planes et jointives. Sur ces pierres et s'appuyant sur le pivot reposait un ensemble d'autres pierres formant toit; nous n'avons pas trouvé de couverture en place, mais seulement quelques dalles.

C'est au dessus de ce toit, contre la pierre pivot, que l'on devait déposer les cendres, puis de la terre, des cailloux brûlés ou non en quantité. L'ensemble était recouvert d'une épaisse couverture conique de fortes pierres en forme de glacis. Beaucoup de ces pierres étaient visibles sur la tombelle 162, non seulement dans la couronne d'en bas, mais vers le haut. Le tout s'achevait en pointe par la stèle dont nous avons parlé.

Les tombelles situées auprès du talus nord avaient été dépouillées de leur glacis protecteur de grosses pierres pour édifier, nous l'avons dit, le talus. Superficiellement les tombelles affaissées ne montraient plus qu'un amas de petites pierres : les chênes avaient absorbé la terre.

Il nous a semblé qu'à leur base les tombelles observées avaient un diamètre de 4 m environ. Chacune d'elles occupait donc un cercle de près de 13m² environ. Il y avait sans doute des couloirs entre elles, des interstices inutilisables, des allées. Mais comment en savoir quelque chose ?

Ce que nous tentons de réaliser ici ce n'est pas tant une évocation du système funéraire pratiqué ici, que l'accumulation d'observations sur ce site, apparemment exceptionnel, dont il ne restera, pour les futurs historiens, que ce que nous relatons ici, les photos que nous avons tirées et quelques débris d'objets recueillis.

.page 1135

Trouvailles sur le site de Coz-Ilis

.page 1136

Les explications de bonne volonté que nous proposons ici ne sont que des hypothèses, utiles pour guider nos analyses et plus utiles encore pour soutenir l'attention des lecteurs.

OBJETS TROUVES

Donnons d'abord les principes qui ont guidé notre glane dans ce vaste champ de pierres.

La pierre exclusivement utilisée ici est du GRES QUARTZITIQUE, extrait sur place d'une carrière située à l'éperon sud-ouest de la garenne 164. Il s'agit de grains de silice agglomérés métamorphosés ensuite en roches massives aux apparences de quartz. Ces roches se débitent par éclats et présentent ici des faces planes.

Ces pierres ne se taillent pas au sens propre; les autochtones les appellent, on l'a déjà écrit, MEIN FENAN. On peut leur donner une certaine silhouette en provoquant des éclats. Nous avons fait mettre de côté au Treuscoat un bloc aux apparences pyramidales, qu'à la première occasion favorable nous ferons transporter jusqu'au presbytère; il fait 1 m de haut.

Nous en avons deux autres depuis des années, recueillis sur le terrain, au commencement de la déclive vers la voie. Ces trois pièces pourraient avoir été des "stèles" qui couronnaient des tombelles.

Il est probable que certains blocs étaient silhouettés artificiellement. Mais comment savoir la signification à leur donner, le sexe, la fonction, l'âge ?

*

* *

Le principe général de notre cueillette était donc celui-ci : toute pierre ou objet qui n'avait pas l'apparence d'un quartzite méritait l'attention comme signifiant une transformation par des hommes ou leur introduction sur le site.

Du temps de l'abbé Calvez, au début de ce siècle, l'on était préoccupé de relever des traces de la civilisation romaine, tuiles et poteries. L'on n'avait rien trouvé de ce genre. Et ce sont encore des indices de ce type que nous cherchions avec des connaisseurs au cours de nos déambulations sur le site en 1978-1979; le genêt commençait à peine à recouvrir le plateau, qui venait d'être arasé. Aucune trace de tuile, ni de poterie. Seulement un CULOT D'AMPHORE.

1) Celui-ci fut découvert par Hubert Hameury, dont les parents tiennent l'entreprise voisine, crêpes et biscuits. C'était fin octobre 1978. Ce culot en terre cuite fut analysé à l'université de Brest et daté du milieu du 2^{ème} siècle de notre ère. Il fut trouvé dans les fondations des bâtiments du "Vieux camp", pour retenir l'appellation de la carte cadastrale de 1838.

Ce débris d'amphore provenait d'une tombelle et suggère que le cimetière était en usage dans la seconde moitié du 2^{ème} siècle et sans doute après.

*

* *

2) Les pierres râpeuses au toucher tranchaient sur les quartzites; c'étaient des grès, mais qui avaient été soumis à un feu intense. L'explication admise, étant reconnus comme abondants, il n'y avait plus lieu de les recueillir, sinon un spécimen.

3) Par contre, les morceaux de GRANIT sont rarissimes. Nous en avons estimé la chasse utile, dès les débuts.

.page 1137

Lors d'une visite sur le terrain en octobre 1978, avec Monsieur Sanquer, des antiquités historiques, l'on avait trouvé, dans une décharge de pierres provenant de l'arasement qui avait précédé, un gros ũuf granitique taillé et rainé pesant 6 kgr. Nous reprenons ici le dessin publié à l'époque. Il avait pu servir de poids pour une balance romaine. Pourquoi sa présence dans une tombelle ? Un hommage au métier du mort, un commerçant de Morlaix ?

Au cours des travaux agraires de cet été, les conducteurs d'engins ont mis de côté eux-mêmes, de leur propre initiative, deux blocs brisés granitiques qui sont des éléments de moulins à bras. Nous en publierons les dessins dans le numéro suivant (Pièces au presbytère).

Un jeune homme a ramassé aussi un élément d'un autre moulin à bras.

Nous avons ramassé nous-même en octobre 1986 une pièce granitique brisée comportant un trou pour pivot; ce morceau se trouvait dans le magma de tombes dont nous avons parlé à l'angle nord-est de la garenne. La pièce est au presbytère : est-ce la partie dormante d'un moulin familial à bras ?

Pourquoi de tels débris dans les tombelles ?

Ajoutons à ce paragraphe des objets granitiques glanés un 2ème ovo•de taillé (16 x 13 x 10cm), au presbytère.

ETENDUE DU CIMETIERE

Les derniers travaux agraires ont fait apparaitre que tout le plateau de la garenne 164 était occupé à l'origine par des tombes, de même que toute la parcelle 162.

L'observation du versant de la garenne 164 devers le vieux "camp" nous a convaincu que le versant lui-même était couvert de tombes; celles-ci avaient été arasées il y a une dizaine d'années. On devinait encore bon nombre de cavités avec leur pierre axale couchée à côté.

Par contre le versant ouest vers les marais ne nous a pas semblé occupé par beaucoup de tombes, sauf au début de la déclive.

Quant à la parcelle 163, dite PARC MAR en 1838, son nom même de PARC MAR suggère qu'elle doit son passage à la culture, au défrichement dont elle fut l'objet à un moment que nous tenterons de cerner. Le défrichement en question n'a pu s'appliquer qu'à des tombelles et taillis comme dans la parcelle 162 qui l'enserrait, restée alors en friche.

*

* *

Dans la distribution de 1838 ces trois parcelles étaient classées et évaluées ainsi :

- 162 - PARC MAR, taillis de première qualité, 54 ares 30
- 163 - PARC MAR, terre labourable médiocre, 52 ares
- 164 - GOAREM izela, lande de 573 ares, dont 3/4 de valeur moyenne et 1/4 de valeur médiocre.

Si nous ôtons de cette superficie la pente du côté est, en la supposant du 1/4 de l'ensemble de la garenne, nous parviendrons à une superficie globale du cimetière dépassant largement 5 hectares :

54 + 52 + 430 = 536 ares.

L'ordre de grandeur du nombre des tombelles a dû être de 2000. Tout ceci sans préjudice d'une extension plus vaste, qui, elle, nous échappe.

La nécropole avait un accès aisé sur la voie du côté est. Quant à l'accès de la garenne 164 sur la même voie on y verra une desserte du village du PENHOAT, dont nous allons nous entretenir.

.page 1138

III - LE TREUSCOAT ET LE PENHOAT

La raison primordiale de l'insistance que nous mettons à réétudier tout ce terroir est la dénomination non cadastrale GOAREM AN ILIS de la garenne 164 et celle de COZ-ILIS des terres autour de la crêperie. Toutes deux font référence à ILIS - église. Or nous inclinons fort à situer sur les terres COZ-ILIS le premier centre religieux du PLEIBER des BRETONS. C'est avant tout une réflexion sur le vieux réseau routier qui desservait le site COZ-ILIS qui nous porte à cette interprétation.

Sur le point en question les seules clartés qui parviennent jusqu'à nous sont incluses dans un document de 1517 relatif à la jeune seigneurie du Treuscoat fondée en 1458.

*
* *

Ce document est un aveu des biens de cette seigneurie fourni à la mort de Goulven de Kergrist, par son épouse Eléonore Le Saux, le "quart février 1517", le 4 février.`

Nous avons traité longuement en 1981 des origines de la seigneurie du TREUSCOAT. C'est Alain de Rohan qui constitue ce fief en faveur de maître Jehan de Kergrist par acte du 19 septembre 1458.

Le domaine concédé par le vicomte de Léon n'avait ni manoir, ni colombier, ni moulin. Il comportait trois exploitations, "hostels et estaiges" dont les tenanciers sont nommés Guillaume Périou, Lorans Périou. La 3ème n'est pas occupée, elle est ainsi décrite : "ung aultre hostel et estaige ouquel demoura autresfois Jehan Goff". Il s'agit d'une habitation abandonnée depuis de nombreuses années. Il y a tout lieu de penser que les bâtiments de ce 3ème habitat faisaient un ensemble avec les deux autres constituant le terroir du TREUSCOAT.

Dans l'aveu de 1517, les tenanciers ont changé naturellement. L'intérêt principal, pour notre propos, est la description des terres sur lesquelles nous évoluons.

*
* *

"Une autre garenne nommée GOAREM AN PENHOET et de jouxte la ditte garenne deux PARCS s'entretenant l'un à l'autre, estants les dits parcs des appartenances du dit convenant du dit Refur où il demeure, appellés les dits parcs, l'un PARCOU AN TILIENNOU et l'autre PARC AN RENE LEY, le tout des dittes garennes et parc situé ez dits terroir (Treuscoët) et paroisse ENTRE LE DIT CHEMIN MENANT DE PLEIBER CHRIST A MORLAIX (la voie antique du ROUDOUROU) d'une part et AUTRE CHEMIN MENANT DE K GUERNARHENT AU DIT MORLAIX.

Item (de plus), de jouxte la ditte garenne une pièce de terre frauste (inculte, abandonnée) entre les dits parcs et garenne d'une part et le dit PARC AN SCEUL (squeul) d'autre.

.page 1139

Item, le dit PARC AN SCEUL entre la ditte pièce dernière décrite d'une part et autres parcs appellés PARC AN GOFF d'autre.

Item, le dit PARC AN GOFF entre icelle pièce dernière déclarée d'une part et la terre qui fut à Hervé Kerret d'autre et en un autre endroit férant sur (touchant) la garenne nommée AN GOAREM DOUREC (garenne pleine d'eau) et en autre endroit sur (touchant) LE CHEMIN MENANT DE KERGOURNADECH A MORLAIX" (folio 2).

*

* *

Le Breton parlé de la région désigne par COAT un bois ou forêt. Il semble que la forme COET fut considérée anciennement comme plus distinguée et eut la préférence de la noblesse dans cette même région.

Etymologiquement, TREUSCOAT évoque la traversée d'un bois; le village de ce nom, comprenant trois exploitations, qui fut cédé par Allain de Rohan à maître Jehan de Kergrist était situé sur le bord sud de la voie antique, à droite de celle-ci quand on va du ROUDOUROU à Morlaix, sur l'emplacement actuel des bâtiments de la ferme. On doit donc se représenter la route bordée de bois ou taillis, plus ou moins épais dans les environs immédiats, à tout le moins, du village. Ce fut le cas entre le Roudourou, passage du ruisseau du Quirin et le village, avant les premiers défrichements. Il n'est pas sûr qu'au delà du village, en direction de Morlaix, les terres marécageuses, à gauche, fussent propices à d'autres plants que des saules.

a) La garenne du Penhoat

Le toponyme PENHOAT est d'un emploi encore courant pour les noms de villages; on en relève 85 dans le Finistère. PENN, en breton, (avec 2 N) désigne "le bout, la tête".

Il n'y a pas lieu de supposer, dans notre cas, que l'attribut AN PENHOAT désigne un nom de personne, Penhoat. La présence de ruines de bâtiments, levés en 1913 par l'abbé Calvez, donne une explication satisfaisante du toponyme : "un village au-bout du bois".

La dénomination notariale ancienne AN PENHOET, "ar penhoat" pour les bretonnants, faisait référence, aux origines de la dénomination, à une exploitation agricole implantée sur un site marqué par un paysage forestier. On peut penser qu'avant tout défrichement des bois, taillis et landes, ce territoire de tombelles et les terres avoisinantes étaient envahies d'arbres et de taillis. Nous ne tenterons pas de dater ce village des premiers défricheurs de ce terroir; nous ne disposons, pour cela, d'aucune référence. Ce que l'on peut dire d'assuré, c'est que ce défrichement fut programmé par un vicomte de Léon, longtemps avant 1517.

La garenne a perdu son nom. En 1735, on l'appelle, dans un aveu officiel de débournement des terres du Treuscoat, GOAREM ISELLA. C'est le nom cadastral retenu en 1838. Le sens est "garenne (la plus) basse", pour la distinguer d'une garenne plus à l'ouest, démembrement aussi de la garenne du Penhoat, appelée GOAREM HUELLA, "garenne (la plus) haute".

Ces épithètes "basse et haute" ne semblent pas en rapport avec une notion d'altitude; en leur zone la plus élevée ces terres sont au niveau 120. Tout l'ensemble des parcelles issues de la garenne du Penhoat dépendant de ce qu'on appelait "la Métairie haute du Treuscoat" encore en 1838, soit la ferme de ce nom, à l'ouest du château, on aurait mieux compris les épithètes "tosta et pella", proche et éloignée.

L'abbé Calvez, en 1913, se fera l'écho des gens du terroir en désignant la garenne aux tombelles par le nom de GOAREM AN ILIS, "la garenne de l'église". On peut penser que cette appellation populaire, probablement assez récente, a été suggérée par l'existence de murailles en ruines au milieu d'innombrables structures de pierres. On parlait, à leur propos, de CIMETIERE DES ANGLAIS. De là, on glissait tout naturellement à l'idée d'une église.

.page 1140

b) UNE LECON DE CHOSES SUR LES TALUS

Il n'était pas requis dans un aveu au suzerain des biens d'un vassal décédé que l'héritier précise les superficies des diverses parcelles de terre de la seigneurie qui lui échoit. C'est pourquoi l'aveu de 1517 ne fait pas état de ces superficies. Celles-ci nous eussent pourtant été secourables pour l'identification des parcelles à l'époque, en 1517.

Le premier arpentage dont nous disposons pour les terres du Treuscoat date de 1735. Il s'agit du débournement des parcelles fourni le 25 septembre 1735 par "Messire Jacques Louis Thépault, chevalier, seigneur de la Vilozern, Tréfaegan, Kerguiriou, Le Treuscoat... demeurant à son hostel à Morlaix, rue des Nobles, paroisse de saint Mathieu". Le destinataire est "Messire

Marie Joseph Hierosme DANICAN, chevalier, seigneur, comte de Daoudour-Coatmeur à Landivisiau..."

La toponymie des parcelles cadastrales de 1838 s'y retrouve. L'unité alors employée est la CORDE, soit QUATRE TOISES AU CARRE, c'est-à-dire environ 8 m x 8 m = 64 mètres carré. Si j'en crois un tableau des équivalences entre les unités anciennes et celles du système métrique, pratiqué à Landivisiau vers 1800, la corde bretonne aurait valu 0,61 ares; ce tableau nous a été offert par un lecteur.

Mais le paysage agraire avait changé, certes, depuis 1517. La mise en exploitation s'était poursuivie; le château s'était construit peu après cette date. Les trois convenants du Treuscoat (1458) s'étaient redistribués en trois METAIRIES : l'une la METAIRIE PROCHE, accolée au Manoir; la deuxième la METAIRIE HAUTE, sur l'ancien village des trois convenants, où se voit encore de grands bâtiments d'exploitation. L'autre métairie, celle du GUERVEUR, fut créée sur un site vierge de toute construction.

*

* *

Malgré les changements survenus dans la distribution des terres depuis 1517, certains éléments des structures, comme les TALUS ou même les NOMS se sont conservés jusqu'en 1986. Ils permettent de vérifier l'analyse historique que nous poursuivons sur la base des documents écrits en notre possession.

Nous appelons TALUS en nos régions, KLEUZ, en breton, une levée de terre avec parfois des parements de pierre servant de séparation entre des parcelles; généralement les talus portent de la végétation, bois de taillis, arbres. Leur nom notarial ancien est FOSSE, par alignement sur une structure en creux ou tranchée en usage en d'autres provinces françaises et faisant le même office de séparation entre parcelles.

Les anciens de la campagne sont enclins à voir dans les talus un procédé de partage des terres entre les héritiers du propriétaire foncier. Cela a pu se produire après la révolution et peut-être, dans une certaine mesure, durant l'ancien régime pour des propriétés roturières.

Mais la plupart des talus que nous pouvions observer avant la présente révolution agraire et le bouleversement du parcellaire sont bien antérieurs au 19ème siècle. Dans le cas des terres du Treuscoat comme de tant d'autres de Pleyber Christ les talus étaient les témoins de la lente conquête du sol par l'homme.

*

* *

Le défrichement des terres seigneuriales et leur mise en culture s'accompagnaient en nos régions, de l'édification de talus limitatifs. Dans le système du domaine congéable, les défricheurs avaient des droits sur ces talus, droits dits convenanciers, que le seigneur était tenu de respecter lui-même et de faire honorer en cas de congédiement ou du décès du tenancier. Le talus ne pouvait, de ce fait, être édifié sans consentement, non plus d'ailleurs la terre défrichée, écobuée.

.page 1142

De là l'importance de bien déterminer l'attribution du talus à telle parcelle ou à celle qui la jouxtait. Ainsi, le parc qui avait ses talus (fossés) tout autour (au cerne) devait être considéré comme conquis sur la friche antérieurement aux champs qui le jouxtaient.

c) TALUS A PAREMENT DE PIERRES D'UN COTE

Une autre observation est de grande utilité pour nos analyses, celle des talus qui ont un parement de pierres, par exemple des talus bordant de vieilles routes. Manifestement, dans ce dernier cas, le talus appartient au champ que longe la route et non à celle-ci.

Les premières fois que nous avons déambulé sur la garenne aux tombelles nous avons été frappé par le beau parement de pierres côté garenne 164 du talus nord. Nous n'avons pas

saisi, à l'époque, l'origine de ce procédé de maçonnerie sèche et nous n'avons pas songé à photographier ce mur en pierres.

Par contre nous avons tenu à photographier à la fin de cet été le dernier lambeau de talus encore en place à l'est de la garenne 164.

*
* *

L'aveu de 1735 est particulièrement précieux pour notre recherche tant par les noms des parcelles, leur superficie, que par l'attribution des "fossés", précisé dans tous les cas.

C'est ainsi que nous apprenons que GOAREM ISELLA (164) n'a pas ses fossés du côté de PARC YVEN (mur à parement de pierres) : le fossé appartient à ce PARC.

L'application de ces principes d'analyse agraire à tout le terroir nous conduit aux conclusions suivantes :

1) PARC YEN de 1838 (N° 156, 155, 154), soit PARC YVEN de 1735 et, très probablement PARC RENE LEY de 1517 est le premier lot défriché et clos gagné sur la garenne du Penhoat.

2) PARC MAR de 1735 et 1838 n'était pas encore défriché en 1517 : le terrain faisait alors partie de GOAREM AR PENHOAT.

3) PARCOU AN TILIENNOU, appuyés sur le futur PARC MAR, se prolongeaient vers le nord. Une tranche, à l'ouest, amorcée par PARC HUELLA (N° 161), jointif à la garenne 164 et à PARC YEN (154-156) avançait en direction du grand chemin, vers KERNEVEZ; en 1517, cette tranche dépendait du convenant Nicolas Refur. L'autre tranche vers l'est, amorcée par PARC IZELA (N° 160), avançait jusqu'à joindre PARC AN SQUEUL en direction de Kerangoff. Ce lot défriché, appelé aussi AN TILIENNOU en 1517, dépendait du convenant Jehan BELLEUC.

*
* *

Cette distribution des terres de 1517 est le premier parcellaire dont nous disposons sur ce site. Il remonte plus haut que 1458, date de la création du fief du Treuscoat. Il fut l'Oeuvre du grand seigneur de la région, de ROHAN et, sans doute même, LEON dont de Rohan hérita.

Le suzerain, comme le bénéficiaire d'un fief, avaient tout à gagner au défrichement de leurs terres opéré sous leur contrôle. On ne défrichait pas sans l'accord du détenteur du fief, ne serait-ce que pour éviter une extension trop grande des droits convenanciers du tenancier.

.page 1143

Le défrichement donnait une grosse plus value aux terres, dont profitait le vassal lors de l'entrée en bail d'un convenant. Le suzerain, à son tour, en tirait gros profit lors du décès de son vassal : sous le nom de RACHAT ou droit féodal de succession, le suzerain jouissait d'une année des revenus du fief.

d) PARC, GOAREM et AN TILIENNOU

Le vocabulaire rural des parcelles de terre requiert quelques explications :

1) PARC, en breton comme en français, dont le breton dérive, semble-t-il, désigne un terrain clos. Le Catholicon a le même terme pour le breton et le français. Les bretonnants traduisent "champ, terre cultivable close de talus".

2) GOAREM ou GWAREMM en écriture correcte vient du français GARENNE, apparu au 13ème siècle. Il désignait, à l'origine, une réserve de gibier, de lapins en particulier. Nous le voyons en usage ici en 1517 pour désigner des terres couvertes de landes, bruyères, broussailles.

Les villages de ce nom sont d'émouvants témoins de la conquête du sol par les agriculteurs. Nous en avons relevé 110 dans le Finistère : 9 à Briec, autant à Leuhan. On connaît à Pleyber Goarem nevez, Ar Voarm, Coat ar Woarem.

Le terme n'est pas dans le Catholicon (1464); on n'en déduira pas trop vite que dans le pays de Plougouven le terme agraire de GOAREM n'était pas encore courant au 15ème siècle. Pour en décider il faudrait une enquête sur des titres de propriété de cette époque.

*

* *

L'appellation de AN TILIENNOU doit être corrigée en TIRIENNOU, qui a un sens agraire fort clair. Le glissement de R en L est courant dans notre région; citons, encore une fois, ILIN ici pour IRIN (prunelle), KELEZ ici pour KEREZ (cerise), COATILEZEC au lieu de COATIRAEZEUC au moyen-âge.

Il s'agit du pluriel de TIRIEN. Le mot est enregistré par Lagadec en son Catholicon imprimé (1499) : "TIRYEN, terre froide", soit "tir = terre" et "yen = froid". Le mot suggère non la forme d'une parcelle mais la qualité, plutôt médiocre, d'une terre labourable, sans profondeur d'humus, humide ou en friche.

Le mot TIR est du vieux-breton (avant l'an 1000) et signifie bien terre; on le retrouve en gallois dans le même sens.

L'appellation TIRIEN, au singulier et au pluriel, a servi à désigner des exploitations. On citait encore, il y a 30 ans, dans le Finistère : TILLIENNOU (à Lanmeur), TYRIENNOU (Plougouven), TY-RIEN (Plogonnec), TYRIEN GLAS (Lanmeur; glas = vert, sans doute), TY-RIENNOU (Saint Thégonnec). La coupe entre TY (maison) et le suffixe RIEN et RIENNOU exprime une méconnaissance du sens.

Dans les Côtes-du-Nord on trouve un habitat TIRIEN à Plouisy et TYRIEN à Ploumilliau. Le Morbihan présente un habitat TERRIENNOU, à Gourin.

*

* *

Nous nous apprêtons à quitter la GARENNE du PENHOAT et de rejoindre le site voisin de COZ-ILIS qui, au départ, constituait notre seul objectif présent de recherche autour du Treuscoat.

Le défrichement radical de la garenne 164 et des terres environnantes nous a fait découvrir l'importance numérique des tombelles et nous a incité à reprendre le sujet du CIMETIERE GAULOIS et d'étudier la structure des tombelles.

.page 1144

En même temps, l'attention aux talus des parcelles nous a conduit à mieux analyser les aveux du Treuscoat de 1517 et 1735. Les découvertes ne se sont pas faites attendre.

IV - A LA RECHERCHE DE COZ-ILIS

Le cadastre de 1838 nous avait révélé le toponyme de COZ-ILIS. Nous désirions trouver une attestation plus ancienne de ce nom.

Nous ne l'avons pas découvert dans l'aveu de 1517, mais, en y regardant de près, "une certaine pièce de terre frauste" décrite dans cet aveu nous a paru correspondre au terroir cadastral de COZ-ILIS parcellisé, nous l'avons vu, en 1838.

D'autre part, le même aveu faisait état d'un CHEMIN du TREUSCOAT à GUERNEVEZ, nous contraignant à reprendre l'analyse des convergences routières sur le site. Or l'étude de ces convergences constitue l'élément majeur de notre argumentation sur COZ-ILIS de Guernevez - Treuscoat.

a) "UNE PIECE DE TERRE FRAUSTE" (1517)

1) La Garenne du Penhoet, en 1517, occupait d'un seul tenant (sans talus intermédiaires) les parcelles : 162. 163. 164. 165. 166. 167. 168. 169. 170. 171. 176. et 177. Dans l'ordre, les

superficies cadastrales sont évalués en ares : 54,30 + 52 + 573,10 + 76,20 + 576,90 + 9 + 90,10 + 124,50 + 186,30 + 55,80 + 413,70 + 19.

Le total était de 2 230 ares 90. La parcellisation est donc postérieure à 1517.

*

* *

2) La garenne touchait le grand chemin de Kervenarhant à Morlaix, depuis la parcelle 171 jusqu'au talus nord bien rectiligne de la parcelle 166, soit pour les lecteurs le bord sud du chemin du Treuscoat sur l'ancienne N 12 du Pont de Runduc.

Le talus existe toujours, interrompu pour une entrée de parcelle (166) à la jonction du taillis 154. En vérité, ce talus se prolonge en ligne droite dans PARC YEN (154 - 155); le cadastre ici est trompeur. Le rétrécissement de la route du côté du taillis n'est pas commandé par le talus.

Nous avons observé de près ce talus; il s'arrête vers la fin du taillis où il se retourne à angle droit sur 4 mètres.

*

* *

3) C'est autour de ce talus, repérable encore en cette fin de novembre 1986, et long de 290 mètres, que s'articule la description suivante de l'aveu de 1517.

"De jouxte la ditte Garenne (du Penhoat), UNE PIECE DE TERRE FRAUSTE entre les dits parcs (RENE LEY et AN TILIENOU) et garenne d'une part et le (dit) PARC AN SCEUL d'autre (part)".

Cette référence à PARC AR SQUEUL nous situe fort bien la limite de la PIECE FRAUSTE vers le nord en bordure du grand chemin de Kervenarc'hant à Morlaix. Le cadastre de 1838 a conservé son nom

N° 126 PARC AR SQUEUL bras (grand) - taillis (1) 41 ares

N° 127 PARC AR SQUEUL bras - terre labourable (3) 171 ares

N° 128 PARC AR SQUEUL bian (petit) - taillis (2) 6 ares 50

N° 129 PARC AR SQUEUL bian - terre labourable (2) 68 ares.

.page 1145

Les talus cernent l'ensemble, d'où le nom unique PARC AR SQUEUL. Jusqu'à nos jours, ce PARC a été des dépendances de KERANGOFF.

*

* *

4) Dans la description des héritages de Goulven de Kergrist que sa veuve, Alienor (Eléonore) LE SAUX déclare le 4 février 1517, il y a, entre autres convenants, en bordure du terroir du Treuscoat, Kerango(ff) et Kernevez. Aussi, y est-il question, jouxtant Parc ar squeul en direction de Morlaix, de PARC AN GOFF, vis à vis précisément du convenant de Kerangoff, qui a gardé le nom d'un ancien tenancier. Il serait imprudent de voir en cet AR GOFF un forgeron, même si le premier de série du nom a tiré son appellation de ce métier, même si, de surcroît, l'implantation des bâtiments de Kerangoff sur les bord immédiats d'un GRAND CHEMIN pouvait suggérer la présence d'une forge, ce garage routier de l'ancienne circulation à boeufs et à chevaux.

Tout comme PARC AR SQUEUL, le PARC AR GOFF, est encore bien repérable en novembre 1986. Il est relevé en ces termes dans l'aveu de 1517.

"PARC AN GOFF entre icelle pièce dernière déclarée (Parc ar squeul) et la terre qui fut à Hervé Kerret (au nord de Parc an Goff) d'autre part, et en autre endroit férant sur la garenne nommée AN GOAREM DOUREC (à l'est) et en autre le chemin de KERGOURNADECH à Morlaix".

On attribuera au copiste distraait au 18ème siècle la confusion de Kervenarc'hant avec le célèbre château de KERGOURNADEC'H en Cléder.

En breton correct, GWAREMM étant féminin, notre garenne gorgée d'eau (dourec) devait se dire "Ar woaremm zourec". Dans le cadastre de 1838, cette pièce de terre sera répertoriée sous le nom AR C'HUN VRAS N° 131, AR C'HUN VRAS, lande 1 046 ares.

En 1537, GOAREM DOUREC était notablement plus étendue, l'exploitation du GUERVEUR n'existant pas encore, comme on va le voir, et le défrichement en direction de GOAREMDOUREC étant à peine entamé.

*
* *

5) Le pays de Pleyber est un "enfer" de GUEUNIOU, d'étendues de terres planes, gorgées d'eau, sans écoulement notable. C'est ce que l'on désigne dans le pays sous le nom de YUN, YEON, AR C'HUN, LE CUN. Nous ne voulons désobliger aucun propriétaire en dressant le palmarès de "l'infamie agraire". Seuls, des chasseurs de grenouilles, sans doute, en feraient leur paradis. Y trouveraient-ils encore une seule grenouille ?

Le terme de GWAREMM était perçu, sans doute, comme plus distingué que GUEN ou YUN. Seul, l'exploitant savait à quoi s'en tenir. En 1735, on continue à dénommer cette pièce humide GOAREM DOUREC.

6) LE CHEMIN MENANT DU LIEU DU TREUSCOAT AU QUERNEVEZ -

Nous tentons de cerner LA PIECE DE TERRE FRAUSTE. Nous avons déjà déterminé son développement le long du grand chemin de Kervenarc'hant à Morlaix. Cette pièce absorbait la N 12 et s'étendait même jusqu'à la belle allée de châtaigniers que nous y admirons aujourd'hui. Au delà de l'entrée de Kernevez, elle bordait la vieille route sur 150 mètres vers Morlaix.

Nous essayons d'aborder ce territoire à l'abandon par le côté est.

.page 1146

La description des terres en 1517 attribuée à Jehan Belleuc l'exploitation des terres suivantes... "De l'autre côté du chemin du Roudourou à Morlaix (à gauche) un parc nommé PARC BIHAN. - Item (de plus) de juxte le dit PARC BIHAN, un autre PARC nommé AN TILLIENNOU entre le dit PARC (bihan, petit) d'un endroit et LA CHEMIN menant du dit lieu du TREUSCOAT AU QUERNEVEZ et deux autres endroits férent sur (touchant) un PARC du dit K CRIST (seigneur du Treuscoat) appartenant, nommé PARC AN SCEUL. - Item un autre parc de juxte entre le dit PARC AN TILLIENNOU d'une part et le dit chemin menant de TREUSCOAT au dit QUERNEVEZ d'autre".

.page 1147

*
* *

Il n'est nullement question en 1537 de l'exploitation du GUERVEUR. Elle n'existait pas à cette date. La première attestation que nous en avons trouvée est dans l'acte d'acquisition de la "seigneurie du Treuscoat" par "escuyer François Le Douguet" en date du 1er juillet 1664.

Le vendeur était "messire Harry de Kerampuil", agissant pour le compte de son épouse, présente à l'acte, "dame Anne Guillousou". Le couple faisait "sa résidence dans son manoir de Kerampuil, treffve de Saint Quigeo, paroisse de Plouguer - Kerahès".

Voici ce texte de 1664 relatif au QUERMEUR "La mettairye noble du QUERMEUR, tenue par Hervé Kerbrat, pour payer (par an) 112 livres 10 solz, y compris 6 chapons et 12 pouletz (les volatiles sont évalués selon un tarif ou appréciés dans la somme des 112 livres), les corvées et 90 livres de COMMISSION (sorte de pourboire à verser au propriétaire foncier, le seigneur du Treuscoat, pour obtenir le bail).

*

* *

La création du convenant du QUERMEUR a pu suivre d'assez près la construction du MANOIR que nous connaissons, qui dut se bâtir peu après 1517 par Goulven de Kergrist, le fils aîné d'Aliénor Le Saux.

Le défrichement se poursuivit autour du QUERMEUR en particulier en direction de la "pièce de terre frauste", innommée de 1517. La parcellisation a touché aussi des terres voisines, anciennement défrichées comme AN TILLIENNOU.

Notre souci présent porte sur le tracé probable du chemin du Treuscoat en direction de KERNEVEZ. Le seul élément qui nous paraît assuré est le départ du chemin sur la voie antique du Roudourou; la photographie de 1965, publiée dans le N° précédent (p 8), nous montre ce tronçon toujours en usage jusqu'au GUERVEUR. Ce branchement sur la voie antique, qui fut voie publique jusqu'à notre époque, existait certainement bien avant 1517.

Nous désespérons de déterminer le tracé de ce chemin du Treuscoat à Kernévez entre le futur GUERVEUR et l'ancien convenant des Kergrist, Kernévez. En toute hypothèse, il approchait de ce dernier village à travers la "pièce de terre frauste". Ce devait être face au chemin qui desservait KERNEVEZ à partir du grand chemin; cette desserte est toujours en place.

Il y avait autrefois, avant la construction de la N12 (1845), un important dégagement de la chaussée, exactement face à QUERNEVEZ. Ce devait être un lieu de repos pour les bêtes de somme et les bêtes de traction, autrefois les boeufs. Peut-être y eut-il même quelque temps une hôtellerie.

Quoi qu'il en soit de la nature de cet emplacement, aire de repos ou non, la distribution actuelle des talus en cet endroit conserve encore l'infléchissement du talus, noté dans le cadastre de 1838, raccordant celui-ci à "l'aire de repos".

Nous avons été tenté, en dernière minute, par un tracé qui aurait abouti plus bas vers Morlaix, à 150 mètres de "l'aire de repos". Mais la dénomination du chemin Treuscoat-Guernévez se justifie mieux par un débouché face à GUERNEVEZ, le chemin se poursuivant précisément par le branchement en direction du village.

Au départ de la voie antique près du Treuscoat, une croix fut placée en 1890 par les propriétaires d'alors. Elle s'y trouve toujours. La croix est d'un seul bloc de kersanton; la forme en est ronde, de 20 cm de diamètre. Elle mesure 1 m 80 de haut et sa branche fait 0,90 m. Le socle est cubique (62 cm d'arête); les emmarchements font respectivement 77 cm et 100 cm de côté.

.page 1148

*

* *

Nous ne disposons de données contrôlables sur l'extension vers le nord, soit vers la "pièce de terre frauste" des terres gagnées sur la garenne du Penhoat, étudiées plus haut.

L'observation d'importance que nous pouvons faire de ce côté c'est que le chemin actuel vers le Treuscoat N'EXISTAIT PAS en 1517. Il n'en est nullement question dans l'aveu d'Aliénor LE SAUX; ce silence est pleinement probant et ne laisse aucune place au doute. Les arpenteurs de 1517 eussent été trop heureux d'y faire référence pour leurs parcs.

Quand ce chemin fut construit on le mit en prolongement d'un vieux chemin, attesté, lui, en 1517, et qui joignait COAT CONVAL. Les 300 premiers mètres du chemin du Treuscoat furent pris sur "la terre frauste"; la suite du chemin jusqu'au GUERVEUR a pu être prise sur des terres défrichées.

7) KERNEVEZ - Le village de KERNEVEZ (ou village neuf) est attesté en 1517 autrement que dans la dénomination d'un chemin. C'était alors un convenant qui dépendait de la seigneurie du Treuscoat. A ce titre, il est décrit en détail dans l'aveu précité de 1517. Nous retenons de cette description les éléments qui vont à notre propos.

"Un hôtel, estage et convenant auquel demeure à présent Allain Léon". Certaines terres (vers l'ouest) "fèrent sur" (touchent) à la fois "le GRAND CHEMIN (Hent bras) de Kervenarc'hant à Morlaix" et "LE CHEMIN VOISINAL MENANT DU GRAND CHEMIN au VILLAGE du (dit) COATCONVAL". Au delà de ce "chemin voisinial", Kernevez exploitait une garenne et un parc nommé GOAREM KERSCAU qui touchait au sud le GRAND CHEMIN.

*
* *

Le terme de "voisinial" appliqué au chemin de Coat Conval a précédé, dans la langue française, le terme "vicinal". De nos jours un "chemin vicinal" joint deux agglomérations proches. Ce n'était pas le cas du chemin de Coatconval.

Au-delà de l'épithète c'est la structure et la fonction de ce chemin qui nous importent. Ce chemin est toujours observable, même s'il n'est pas toujours aisément praticable, des bottes sont utiles. La ligne de chemin de fer qui a requis, en cette zone de Kernévez, le creusement dans la roche d'une large et profonde tranchée a interrompu le chemin. Celui-ci a complètement disparu entre la ligne et l'entrée du chemin du Treuscoat, qui le prolongeait.

En partant de Coat-Conval on peut, en y marchant ou en le suivant dans les champs, atteindre la ligne. Il existe un chemin d'exploitation rurale partant du pont de Runduc qui suit la ligne en direction de Morlaix et aboutit au chemin abandonné de Coat-Conval.

Les talus de ce chemin ont un parement de pierres, certaines de grands blocs, parfois éboulés dans le chemin, vers Coat-Conval. Le chemin fait plus de quatre mètres, il permettait le doublement des attelages (alors, sans doute, à boeufs). Avant l'arrivée à Coat-Conval, dans la descente, le passage des bêtes et l'érosion en ont fait un chemin creux.

Outre la desserte de Kerjean, Kerscau puis Coat-Conval, ce chemin a pu, dans les temps plus anciens vers lesquels nous montons, avoir une fonction plus vaste, mettant le site de la "terre frauste" en liaison avec des populations plus éloignées. Nous allons la retrouver au paragraphe "CONVERGENCES ROUTIERES".

.page 1149

*
* *

Les lecteurs, même bretonnants, qui ne sont pas au fait de certaines finesses de la langue bretonne, s'étonneront des variantes orthographiques des noms de KERNEVEZ, KERMEUR. Elles ne sont pas de notre fait; elles se rencontrent dans les écrits ou s'entendent dans les conversations.

Les notaires anciens, comme les clercs soucieux de mettre en valeur les étymologies, écrivent KER-MEUR, KER-NEVEZ. Les formes adoptées par les bretonnants leur paraissaient basses et vulgaires.

Nous ne savons pas les raisons du choix de MEUR (très grand) comme attribut de KER; peut-être en rapport avec PARC MEUR. En toute hypothèse on doit prononcer, avec les bretonnants, KERVEUR; M se change en V plus souple après KER, qui est féminin.

Dans le pays de Pleyber-Christ, on a tendance à dire et à écrire (ainsi le cadastre de 1838), GUERNEVEZ et GUERVEUR. Employés ainsi, absolument, cette forme GUER n'est pas régulière. Elle ne le serait qu'avec l'article Ar ou en composition dans une phrase, ce qui justifierait cette forme GUER plus douce à la gorge et à l'oreille que KER.

Le nom complet est KERNEVEZ-AN-TREUSCOAT, pour le distinguer de KERNEVEZ-LOHENNEC. En français de 1664 cela donne : "le lieu noble de LA VILLENEUFFVE".

Quant à la forme QUER, qui nous paraît aberrante, elle fut courante autrefois, dans la noblesse surtout, tant pour les patronymes que pour les noms de lieux. Le culte celtique de la lettre K ne date que de la fin du 18ème siècle en Bretagne.

b) "LA TERRE FRAUSTE" ou COZ-ILIS

Le report du parcellaire de 1517 sur le plan cadastral de 1838 établit clairement que le terroir "terre frauste" correspond au terroir COZ-ILIS du cadastre.

L'étude que nous avons tentée de ce toponyme (nom de lieu) COZ-ILIS (oct 78 - février 79) prenait appui exclusivement sur les dénominations cadastrales et les interprétations les plus courantes de l'expression COZ-ILIS. Nous parlions alors du cadastre de 1837. Il est vrai que le tableau d'assemblage porte : "terminé sur le terrain le 25 octobre 1837". Le lecteur ne nous tiendra pas rigueur de cette légère inadvertance; nous continuerons à parler du "cadastre de 1838" pour ne pas introduire un élément inutile de complication dans une analyse déjà fort embrouillée.

Aussi bien, ce premier essai doit-il céder sa place à l'étude présente, ce qui en retient le meilleur et dispense d'y faire retour.

Depuis la parution de ce premier travail, en effet, nous avons eu connaissance des Archives du Treuscoat. Nous venons de les mettre en Oeuvre, singulièrement l'AVEU de 1517 ou DECLARATION de la succession de Goulven de Kergrist touchant à la seigneurie du Treuscoat.

Il nous est arrivé aussi, pour appuyer notre analyse de l'état des lieux en 1517, de recourir à l'aveu de 1735, à défaut de trouver des descriptions du parcellaire entre ces deux dates 1517 et 1735. Il y eut certainement à chaque succession rédaction d'un aveu au seigneur de Landivisiau; ils ne sont pas conservés.

.page 1150

*

* *

1) L'AVEU DU 25 SEPTEMBRE 1735 - A la date de 1735, la parcellisation des terres sur notre site est fort proche du tissu agraire de 1838. Pour beaucoup de parcelles autour de GUERVEUR mais non point toutes, les dénominations elles-mêmes de 1735 se retrouvent dans le cadastre officiel de 1835. Cet aveu a l'immense mérite, en outre, de nous fournir la superficie en CORDES des terrains et l'appartenance des FOSSES (talus) à telle ou telle parcelle.

Tentons de superposer les données agraires de 1735 sur la description de "la terre frauste" de 1517, en utilisant les services du plan cadastral de 1838. Nous voici parvenus à l'objet de notre recherche AR GOZ-ILIS.

*

* *

En 1735, le convenant de Kerangoff n'appartient plus à la seigneurie du Treuscoat, que vient d'acquérir Louis Thépault et dont il fait déclaration le 25 septembre de cette année.

Mais le cadastre de 1838 garde mémoire de PARC AR GOFF et de PARC AR SQUEUL. Il est probable que, tout comme AR GOFF, l'autre nom AR SQUEUL désigne une personne. De nos jours encore, c'est un nom de famille, répertorié par GOURVIL dans "Noms de famille de Basse-Bretagne" (1966). SQUEUL en breton veut dire "échelle".

La terre à l'abandon ou "terre frauste" n'était pas lotie aux convenanciers en 1517. Kerangoff eut un lot à partir de PARC AR SQUEUL vers le sud-ouest jusqu'à l'alignement du chemin vers Kernévez. Ce lot dut être défriché dès le 16ème siècle, en tout cas avant 1664, date à laquelle la seigneurie du Treuscoat ne possédait plus Kerangoff. Le lot défriché constitué un unique PARC; il sera en deux parties en 1838. Il fait alors partie de Kerangoff et porte le nom de PARC COZ ILIS

N° 148 PARC COZ ILIS, taillis (1) - 74 ares 20

N° 149 PARC COZ ILIS, terre labourable (3) 129 ares 90.

Aujourd'hui ce PARC est mis en un avec Parc Ar Squeul; le taillis a disparu; son emplacement est bien humide.

*

* *

C'est dans la description du GUERMEUR que nous rencontrons l'attestation la plus ancienne de notre toponyme, sous la forme AR COSILLIS. Notre chance s'est doublée de la découverte, inespérée, du "CHEMIN menant du lieu du TREUSCOAT au QUERNEVEZ", signalé en 1517. Il nous faut, sans tarder, livrer aux lecteurs la primeur de cette surprenante mise au point survenue en notre esprit ce 4 décembre 1986.

*
* *

2) LE CHEMIN DU TREUSCOAT A KERNEVEZ EN 1517 - Nous faisons part plus haut, de notre incapacité à retrouver le tracé de ce chemin.

En vérité, nous situions mal un certain champ du convenant Jehan BELLEUC dénommé AN PARC BIHAN. Après avoir décrit les bâtiments de Jehan Belleuc au village du Treuscoat, l'aveu de 1517 continuait. "Item, de l'autre côté du chemin un parc nommé AN PARC BIHAN..." Le chemin, c'était la voie antique du Roudourou à Morlaix.

.page 1151

Nous comprenions "de l'autre côté du chemin" comme suggérant un petit champ en bordure de cette voie, tout près du convenant. Nous faisons erreur : ce petit (BIAN) parc était éloigné des bâtiments de Jean Belleuc, vers le nord-ouest et bien de l'autre côté de la voie antique.

L'aveu de 1735 énumérait aussi, en effet, un PARC BIAN parmi les dépendances du "LIEU DE KMEUR".

"Item (de plus), autre parc terre chaude le (PARC MEUR) joignant devers le midy nommé PARC BIHAN, ayant ses fossés fors (sauf) devers le nort (donc contre Parc Meur), contenant 72 cordes et demy". Suit, nous le verrons, contre Parc bian, vers le midy, GOAREM AR COSILLIS, objet principal de notre recherche.

*
* *

Ayant pris le parti de ne plus tenter de retrouver le tracé du chemin du Treuscoat à Guernévez et l'esprit braqué sur COSILLIS, l'idée nous est venue que ce PARC BIAN de 1735, qui jouxtait à la fois PARC MEUR et GOAREM COSILLIS, pourrait bien être AN PARC BIAN de 1517. Nous n'eûmes pas trop de peine à l'établir. Et c'est ainsi que s'est dessiné sous nos yeux "le chemin du Treuscoat à Guernévez" en 1517. Le tracé en méandres que nous lui voyons alors plonge dans un passé bien plus lointain où COSILLIS nous lance son "bip-bip" de détresse.

Quelle découverte ! Avant d'en tirer les leçons, essayons de l'établir clairement.

*
* *

En 1517, alors que GUERMEUR n'était pas encore construit, le parc qui allait de son futur emplacement jusqu'à PARC AR SQUEUL s'appelait, comme les terres de Nicolas Refur, PARC AN TILLIENNOU (Tiriennou, terres froides).

Le convenant de GUERMEUR construit, AN TILLIENNOU fut, naturellement, parcellisé autour des bâtiments. En 1735, tout cela est bien détaillé et mesuré en cordes : "clos à paillée (2 cordes 1/2), un petit jardin (2 cordes), un jardin, JARDIN EN TY (6 cordes), PARC AN TY vers l'ouest (210 cordes) puis vers l'ouest PARC MEUR (25 cordes), touchant celui-ci notre PARC BIAN (72 cordes 1/2), qui n'appartenaient pas au TILLIENNOU en 1517".

*
* *

La présente parution est la troisième d'une série consacrée au PAYS DE PLEIBER, à ses origines bretonnes et aux démembrements dont il fut l'objet à plusieurs reprises. Le mieux établi de ceux-ci est le fractionnement qui constitua en 1128 la paroisse de Saint Martin.

Le lecteur doit avoir présent, tout au long de cette étude, que notre PLEIBER CHRIST n'est qu'une fraction du PLEIBER primitif, dont le seul mérite serait d'avoir conservé le NOM du vaste PLEIBER des Bretons.

Dans le numéro de novembre, nous avons évoqué le grand CIMETIERE GAULOIS du Treuscoat, entièrement disparu lors des travaux agraires de l'été 1986. Pour la première fois de sa longue histoire, la garenne aux tombelles a été ensemencée cet automne.

.page 1152

Dans le deuxième numéro (décembre), nous avons dessiné le paysage agricole du Treuscoat en 1517, tel que le décrivait une déclaration des biens du Treuscoat à cette date. Notre objectif était de cerner d'aussi près que possible un village ancien du même terroir, au nom suggestif de AR GOZ-ILIS, littéralement LA VIEILLE EGLISE. Comme on le redira, cette dénomination n'établit pas, à elle toute seule, que le site garde le souvenir d'une église chrétienne, l'église principale du PLEIBER d'avant l'an mille. Retenons, pour l'instant, qu'il y eut en ce lieu des constructions, dont les RUINES attirèrent la dénomination de AR GOZ-ILIS.

Plus encore que l'étymologie, l'analyse du réseau routier ancien fait apparaître une convergence de voies sur le site. Aussi consacrons-nous ce numéro à l'exploration des CONVERGENCES ROUTIERES sur notre site.

Pour fixer les esprits, indiquons que AR GOZ-ILIS se trouvait approximativement sur l'emplacement de la Biscuiterie Hameury à Guernévez-Treuscoat.

Après cette introduction à l'adresse de nos lecteurs occasionnels du premier de l'an, nous reprenons notre étude au point même où nous étions parvenus.

*

* *

c) AR GOZ ILIS

Connue par le cadastre de 1838, qui l'appliquait à un ensemble de parcelles, la dénomination COZ-ILIS était attribuée aux mêmes parcelles un siècle plus tôt, en 1735.

Les variantes orthographiques de ce toponyme n'en changent pas la signification.

Le cadastre de 1838 écrit PARC, GOAREM COZ-ILIS. Les notaires de 1735 écrivent PARC, GOAREM AR COSILIS. Ils ont fait un petit pas vers le langage parlé en adoptant la forme AR de l'article défini LA; plus anciennement ils se tenaient, dans tous les cas, à la forme AN. En breton, on dit bien : "AN ILIS, l'église - AN ILIS VEUR - La très grande église ou cathédrale". mais on ne dit pas "AN COZ-ILIS, mais AR GOZ-ILIS, la vieille église.

Par fidélité aux documents nous évitons de transcrire ces dénominations bretonnes dans l'orthographe en usage présentement. On sait, par exemple, que la lettre K ne s'emploie guère avant la fin du 18ème siècle que dans le terme féminin KER, village, le plus souvent d'ailleurs, sous la forme expéditive du K barré : K. La barre sur une lettre est l'abréviation de ER, IR. Nous avons trouvé PLEIBER écrit PLEIB.

*

* *

Voici la description cadastrale (1838) de l'ensemble des terres COZ-ILIS :

1) - Dépendant de Kerangoff

N° 148 Parc COZ ILIS, taillis, 74,20 ares

N° 149 Parc COZ ILIS, labourable (3), 129,90 ares

2) - Dépendant du GUERVEUR

N° 144 Parc COZ ILIS tosta (le plus près) labourable (2) 97,30 ares

N° 145 Parc COZ ILIS pella (le plus loin) labourable (3)	117,00 ares
N° 150 Goarem COZ ILIS, lande (2,3)	109,60 ares
N° 151 Goarem COZ ILIS, taillis (2,3)	140,10 ares
N° 152 Goarem COZ ILIS, lande (2)	40,80 ares
N° 153 Goarem COZ ILIS, taillis (1,2)	82,20 ares.

.page 1153

Ces terres sont jointives; leur ensemble couvre 7 hectares 91 ares. Mais, en 1838 et déjà en 1735, les parcelles labourables ou PARCS COZ ILIS, étaient en exploitation. Les talus récemment détruits et ceux qui demeurent, nous l'avons observé, sont constitués essentiellement de terre avec de rares pierres. Même du côté du cimetière gaulois, au fur et à mesure que l'on s'écartait de celui-ci, les pierres se faisaient très rares dans les talus.

Nous en parlons au passé car les talus auprès de la garenne ont tous été arasés.

*
* *

C'est donc dans l'ensemble GOAREM COZ ILIS N°150. 151. 152. 153, encore en friche en 1838, qu'il faut situer AR GOZ ILIS.

Une GARENNE n'est plus, depuis longtemps, en Bretagne, "un petit bois ou bruière où l'on a mis des lapins", comme la définissait, par inadvertance, en 1732, Grégoire de Rostrenen. Il s'agissait ici d'une terre inculte, envahie de taillis, d'ajoncs et d'arbustes sauvages, une terre gorgée d'eau en certaines parties.

Cette garenne de COZ ILIS ne sera défrichée qu'à l'époque contemporaine. En 1517, nous le rappelons, on la décrivait comme "une pièce de terre frauste" (frosté) à l'abandon, inexploitée. La dénomination COZ ILIS ne lui était pas appliquée en cet aveu de 1517.

Pourquoi, aux abords immédiats d'un "grand chemin", avoir laissé en friche durant tant de siècles un site de 3 hectares 72 ares auprès de terres le joutant qui étaient en culture, déjà en 1517 ? Générations après générations on a estimé que le défrichement ne pouvait payer.

*
* *

Dans un premier essai sur le site de COZ ILIS, publié entre octobre 1978 et février 1979, nous nous sommes fait l'écho de Pierre Bourlès qui prit l'initiative, durant l'occupation allemande, de rendre à la culture la plus grande partie de cette garenne. Nous reprenons son témoignage.

Le bois était, durant la dernière guerre de 1939, une denrée rare au pays de Saint Pol de Léon. La famille Bourlès, qui habitait GUERNEVEZ, de l'autre côté de la route, fit condition avec des gens de la côte de défricher les taillis de Goarem Coz Ilis pour le bois à feu qu'ils en tireraient. De ces taillis ils arrachèrent des monceaux de pierres, au moins 500 mètres cubes, selon Pierre Bourlès. Une grande partie fut acquise par la commune pour empierrer les chemins, ainsi celui de Maner-Coz. Une autre partie, 140 mètres cubes, prit le chemin de Tréoudal, non loin de là, en Saint Martin.

*
* *

Les grès quartzitiques dégagés de ce terrain ne constituaient ni une décharge, ni un stock provenant d'une carrière localisée sur le site. Certes, la roche se rencontre non loin de là, précisément où s'amorcent des pentes sensibles. Nous avons fait état du filon quartzitique qui, à l'époque gauloise, alimenta les innombrables tombes de la garenne du Penhoat. On peut même penser que le "succès" de ce cimetière placé en bordure de la double voie antique du Roudourou, Vannes-Morlaix et Quimper-Morlaix, est dû, avant tout, à la surabondance du matériau et à son extraction aisée. Nous ne chercherons pas à imaginer le type de gestion de ce grand système

funéraire gaulois : détermination des emplacements, fourniture des pierres, incinération et approvisionnement en bois, édification des tombelles... Cela n'a pu se passer d'organisation ni sans l'emploi d'une main d'Oeuvre spécialisée, comme on dit. S'il fallait proposer un emplacement pour l'habitat de ces gens nous suggérerions précisément : AR ROUDOUROU - les gués, cet élargissement notable de la voie antique venant de la Justice avant d'aborder la garenne aux tombes. Il y eut là très probablement, nous l'avons déjà fait observer, un village, sans doute gaulois. Ce sera à d'autres d'y aller voir.

.page 1154

Un sol granitique ne se fût pas prêté à une si vaste structure funéraire, qui exigeait une telle débauche de pierres, souvent volumineuses.

*
* *

Les défricheurs de AR GOZ ILIS eurent le sentiment de déboiser sur des ruines, en particulier aux abords du chemin du Treuscoat.

Le nom même du lieu suggérait à tout le moins la présence de telles ruines. Leur nature ni leur époque n'ont fait l'objet d'aucune observation éclairante.

Essayons donc d'aborder le sujet par le biais du réseau routier.

d) CONVERGENCES ROUTIERES SUR AR GOS-ILIS

Parmi les Oeuvres des hommes, celles où se perçoit le mieux leur constant souci de la rationalité et de l'utilité, ce sont leurs voies de communication, organisées en un tissu cohérent.

Nous nous penchons d'abord sur le réseau routier de grande communication du vaste PLEIBER primitif afin de dégager les possibilités d'accès à COS ILIS qu'il offrait.

Nous ne ferons qu'une simple mention de la NATIONALE 12 de 1845. Déclassée désormais au profit de la Voie-express N 12, Paris-Brest, elle est classée D 712. Elle passe sur le site même d'AR GOZ ILIS. Mais son tracé fut réalisé à nouveaux frais et sans le moindre souci de sauvegarder des lambeaux de chemins plus anciens.

Outre son intérêt routier présent, D 712 a l'intérêt, pour notre étude, de donner les coordonnées d'AR GOZ ILIS, nous l'avons dit, à l'emplacement de la Biscuiterie Hameury.

*
* *

1 - LES VOIES ANTIQUES DE PLEIBER

Si le PLEIBER des bretons au 6ème siècle est le vaste territoire que l'on dit, ce que nous tenterons nous-même d'établir, il était doté déjà, depuis des siècles, d'un réseau de voies de communications, polarisé par le fond d'estuaire qui aura un jour le nom de MORLAIX. Nous n'en connaissons pas le nom gaulois.

Les voies principales, que nous allons décrire, sont dites VOIES ROMAINES pour suggérer leur antiquité, sans qu'il faille dénier à l'une ou l'autre une ancienneté gauloise.

Autant que ces grandes artères, nous intéressent aussi les BRETelles qui permettaient le raccordement de l'une à l'autre.

.page 1155

Notre propos se limite à la mise en valeur des convergences sur AR GOZ ILIS de ce réseau routier entre les deux rivières du Queffleut, à l'est, et de la Penzé, à l'ouest.

*
* *

Nous partons de la rive gauche du Queffleut au point appelé plus tard, FAUBOURG de BOURRET. La rivière était alors dans son lit naturel, contre la falaise. L'établissement primitif devait être sur la presqu'île entre Jarlot et Queffleut.

Une voie montait de Bourret suivant la Rue longue. Peut-être se greffa-t-il très tôt sur elle la rampe dite la RUE COURTE.

Au haut de la Rue Longue, la voie descendait pour prendre la rue du POUL FANQ (la mare fangeuse). Au bout de celle-ci, elle se divisait en deux branches : celle qui continuait droit était LA VOIE DE MORLAIX à la REGION BRESTOISE dont nous allons décrire plus loin le carrefour ou CROIX DE COATCONVAL. L'autre branche tournait à gauche suivant la RAMPE SAINT AUGUSTIN, en un tracé proche de l'actuelle rampe, du côté ouest : c'était la VOIE MORLAIX-QUIMPER par le Treuscoat, le cimetière gaulois, avec un branchement à main gauche auprès de Kergompez que nous avons dénommé VOIE MORLAIX-VANNES par le Pont-Glaz.

Nous avons traité de ces deux voies et publié leurs tracés. Nous ne revenons pas sur ce sujet.

*

* *

Faisons retour au haut de la Rue Longue. Une venelle à main droite, plus tard baptisée VENELLE DES MORTS (pour joindre l'église), atteignait la Rue Courte et, suivant la direction de celle-ci, passait devant le site de l'église : c'était une VOIE ROMAINE, dont la double destination s'articulera deux kilomètres plus loin au carrefour, anciennement connu sous le nom de LA MADELEINE, une chapelle.

A partir de la future barrière de Brest, la VOIE allait droit vers la MADELEINE, passant à la porte de la ferme du PUNS (le Puits) qu'elle laissait à gauche, pour arriver à un carrefour, 225 mètres après le PUNS.

Désormais il faut enjamber la Voie express N 12 par une passerelle pour rejoindre le carrefour ou CROIX DU PUNS. Nous sommes alors à la cote 88. Au delà, la voie a été absorbée dans l'établissement I. M. P. de La Garenne, mais on la voit encore dévaler, à l'abandon, les pentes de cette propriété pour déboucher au niveau 51 derrière la JARDINERIE. Puis elle arrivait au lieu de LA MADELEINE, à la cote 38 après avoir traversé la rivière dite LA PENNELE par les cartes. Un autre nom lui fut attribué dans le passé, en référence à la vallée profonde où elle s'engage en aval, LE DONANT. En breton ANT désigne une tranchée, une faille et DON signifie "profond". Rappelons que les sources les plus éloignées de cette rivière sont constituées par les terres marécageuses de notre rue Louis Pasteur (voie romaine).

*

* *

Au carrefour de La Madeleine, la voie se divisait en deux branches : l'une prenait la direction de St Pol-Roscoff (par Penzé-Pont d'Eon), en prolongement du tronc commun, l'autre tournait à gauche, vers l'ouest en direction de Kerilien, puis de la pointe Saint Mathieu (par Plouvorn).

.page 1156

Cette VOIE ROMAINE de MORLAIX à Kerilien (en Plouénéventer) joignait La Madeleine à la Penzé, face à Notéric (en Guiclan). La Madeleine était sur la paroisse de Taulé; son emplacement a disparu dans les dégagements du carrefour de Plouvorn.

Les deux voies se devinent encore dans les frondaisons du carrefour. Aussi bien furent-elles en usage jusqu'au milieu du 19ème siècle; elle furent alors rénovées ou remplacées par des tracés moins pentus, plus favorables aux charrois commerciaux hippomobiles.

*

* *

Notons, dès à présent, que les frontières actuelles entre Sainte Sève et Taulé ne suivent la voie de Plouvorn que sur la portion qui va de LA MADELEINE jusqu'au chemin de Taulé à Sainte Sève. Là, elle suit ce chemin vers le sud jusqu'au BUTOU sur 600 mètres et tourne à droite (vers l'ouest), empruntant un vieux chemin, qui, aux approches de PARC AR BASTARD, tournait au sud. Du grand carrefour fangeux, au sud de Parc-ar-Bastard sur la voie CROAZ-TORR - (Pleiber-Christ)-SAINT-POL, la frontière joint le vieux Moulin de Penarvern et suit la rivière du Coat-Toulzac'h jusqu'à la Penzé.

.page 1157

Ce tracé des frontières nous a paru étrange pour deux paroisses primitives comme TAULE et PLEIBER. Nous aurions volontiers considéré cet outrepassement de la VOIE MORLAIX- PLOUVORN comme un accaparement de l'époque féodale.

Nous jugeons plus judicieux d'admettre l'authenticité de cette frontière paroissiale, même si nous ne pouvons qu'émettre une hypothèse sur un prolongement de ce chemin par COASOUT vers le pays de Guiclan. Lorsque nous refaisons, en effet, le chemin en direction de Morlaix par le BUTOU, FEUNTEUN VEN aux noms évocateurs d'un passé antique, nous montons vers Morlaix par le village de Kerolzec pour joindre ROUDOUR HUELLA et redescendre vers Morlaix à partir de la Barrière de Brest. La Voie expresse a coupé ce chemin; c'est sur lui qu'était la CROIX DU BINIGOU, l'un des quatre pôles de raccordement des voies antiques sur Saint Martin, à quoi nous allons maintenant consacrer nos efforts.

.page 1158

*
* *

Avant d'y venir évoquons rapidement un point de l'histoire routière moderne.

Le cadastre de Saint Martin (1833) désigne la voie du PUNS sous le nom de GRAND ROUTE DE SAINT-POL A MORLAIX.

C'était, alors, un tronçon de la VOIE ROYALE 169, LORIENT-ROSCOFF, conçue à la fin de l'Ancien Régime, et réalisée par emprunt de voies préexistantes, gallo-romaines, pour l'essentiel, entre Roscoff et Carhaix. Au-delà nous n'avons pas poussé nos observations.

A la Barrière de Brest, la voie 169 empruntait la VOIE 12 du Duc d'Aiguillon (rue de La Villeneuve), suivait le quai de Léon, passait le pont de Bourret, prenait la rue du Mur, passait par la Rue Basse (devant S. Mathieu), descendait la Rue des Bouchers pour prendre la direction de Carhaix par une rude et longue côte.

La rue de Brest ayant été percée en 1845, l'idée se fit jour d'une route de Morlaix à Carhaix le long du Queffleut, ce fut la N 169 Lorient-Roscoff de 1875.

On connaît l'actuelle : elle passe chez nous.

2 - LES BRETelles DE SAINT-MARTIN

Parvenues à grand'peine sur les hauteurs vallonnées de Saint Martin, nos voies antiques morlaisiennes de la rive gauche du Queffleut furent dotées immédiatement de raccords permettant le passage de l'une à l'autre et les changements de direction.

La Royale 12 du Duc d'Aiguillon (1760) n'a guère troublé le vieux réseau de ces bretelles. Il s'observe encore fort bien sur les plans cadastraux de 1833. Même les plus importants bouleversements apportés au paysage routier de ce terroir par la VOIE EXPRESS N 12 permettent de s'y retrouver; il y faut seulement un peu d'application, pour ne pas dire, de l'obstination.

*

* *

Notre propos, rappelons-le, est d'observer les convergences routières du pays de PLEIBER sur AR GOZ ILIS. Nous commençons par la portion de MORLAIX et le territoire de Saint Martin qui en firent partie intégrante avant l'an 1000.

De ce point de vue, une BRETELLE s'impose à l'observation. Elle est articulée sur des CARREFOURS, un par voie antique de grande communication. Ils furent choisis judicieusement; ils assuraient, en effet, une interconnection aisée, évitant les vallons encaissés et les marécages fangeux.

Au nord, la bretelle partait de la CROIX du PUNS sur la voie de Saint Pol, à la cote 88. Aujourd'hui il reste encore un lambeau de talus de chemin; la suite, vers le sud, a été absorbée dans la Voie express avec le tracé du chemin, qui était à l'ouest du talus. Ne tentons pas d'évoquer le paysage antique de ce carrefour et du plateau nord de St Martin qui s'y raccorde à présent en partie. Ce devait être une vaste forêt touffue. Même en 1455, le site que nous appelons, depuis 1760, LA BARRIERE DE BREST, bordait la FORET de CUBURIEN.

Nous lisons, en effet, dans "LA DESCRIPCION ET CONFRONTACION DES BONNES (bornes ou limites) de la Ville de mourlaix" la notation suivante (folio 63) :

"Du coign (embranchement du chemin du Roudour à la barrière) dévalent (les bonnes ou limites) contre bas devers mourlaix au long du dit grant chemin de pensez (en direction de l'église saint-Martin), costéant (longeant) le bois revenait (taillis) de (Hervé) de Coatgongar (propriétaire de Kerjoudan) et LA FOREST de CUBURIEN au viconte deRohan". A cette époque, 1455, la forêt était donc à deux pas de l'église.

.page 1159

La ville de Morlaix était alors du domaine personnel du Duc. Et c'est le rentier de Morlaix que nous citons en reproduction photographique (Archive de Nantes B. 1800). Puisque nous traitons de CARREFOURS, indiquons que la forme en usage dans ce document est CARFOUL... Ce coin de Morlaix que l'on appelle TROUDOUSTEN y est dénommé TNOUGOUSTEN.

Mais ne flânon pas de trop.

*
* *

De la CROIX DU PUNS la bretelle prenait vers l'ouest, à 45) de la voie Saint Pol-Morlaix et joignait 875 mètres plus loin le carrefour ou CROIX DU BINIGOU (pour le cadastre de 1833), sur la voie du ROUDOUR HUELLA à Kerolzec, Butou... dont nous venons de souligner l'importance ancienne.

Ce carrefour se trouve à peu près au pied du motel sur la voie d'accès à l'Euromarché quand on vient par le ROND POINT de la zone de Keriven. Le lambeau du chemin du Roudour à Kerolzec jusqu'au motel s'appelle Impasse Alphonse Daudet.

De la CROIX DU BINIGOU, le chemin obliquait à 45) à droite pour joindre, à 450 m, le CARREFOUR de la VOIE MORLAIX-BREST. Ce carrefour n'a pas de nom sur les cartes cadastrales de 1833. Il en avait eu un certainement, mais nous n'avons pas cherché à le trouver.

Ce carrefour se trouvait en vérité sur le rond point anglais de la zone. Quand on en fait le tour, on voit du côté est un sentier marqué par trois bouleaux c'était l'arrivée de Morlaix. En face, à l'ouest, la voie se poursuit par une allée de hêtres. Elle obliquait légèrement au nord pour retrouver la direction ouest après la vallée, passant derrière LE CONVENANT (Ste Sève). Nous la retrouverons plus loin à la CROIX de COATCONVAL. On peut juger encore de l'inflexion du tracé à l'angle sud-ouest de Bagatelle où prend le chemin (de raccordement) avec Kerolzec. C'était le carrefour ou CROIX de Bagatelle (encore en 1833). Dans la vaste pâture voisine, un tronçon de 150 mètres de la VOIE ROYALE de LOUIS XIV est encore en place, large d'une douzaine de mètres, mais très ravinée. Plus loin le talus sud se prolonge vers la rivière en s'incurvant. La voie, elle, a été intégrée aux terres adjacentes avec peu de profit, semble-t-il.

*
* *

Nous revenons à la bretelle du PUNS-BINIGOU dans le croisement de la VOIE MORLAIX-BREST. Celle-ci était coupée par un tracé encore conservé en direction de KERIVEN.

Le plateau de KERIVEN présentait encore en 1833 un réseau complexe de raccordement à la VOIE de MORLAIX-QUIMPER. Le branchement le plus à l'ouest, qui ne traversait aucun village en 1833, prenait la direction de LA CROIX de TROUDAL vers le sud. Trois cents mètres environ avant l'arrivée à ce carrefour, un branchement par l'ouest joignait directement le Carrefour de "L'ÉLEPHANT" (cote 85).

La CROIX de TROUDAL (cote 88) marquait l'arrivée sur le plateau de la VOIE de Quimper, dont le tracé depuis Morlaix était des plus pénibles.

Une autre bretelle, à l'est, descendait joindre la Voie de Quimper aux abords nord-est du futur manoir de Keriven. Depuis des siècles, cette bretelle desservait en même temps la constellation des villages de Kériveren. On conçoit aisément qu'autour du carrefour ou CROIX DE KERIVEN, parmi les villages, se soit tracé en équerre un court chemin de jonction avec la bretelle qui menait à la CROIX de Tréoudal.

.page 1160

De ce dernier carrefour, la voie de Quimper avançait de 300 mètres vers l'ouest pour atteindre le carrefour de "l'Éléphant" où elle obliquait vers le sud.

*
* *

LE CHEMIN VICINAL DE SAINT-POL A PLEYBER-CHRIST (cadastre
1833 de Saint Martin)

Le carrefour que nous venons de faire entre la CROIX du PUNS et le carrefour de l'Éléphant était en place dès l'époque romaine, sauf, peut-être, le parcours CROIX DE KERIVEN à CROIX DE TROUDAL.

Tout le pays de Saint Martin et l'antique agglomération morlaisienne purent ainsi converger, assez commodément, sur le carrefour de l'Éléphant.

*
* *

Avant de poursuivre, de ce carrefour vers AR GOZ ILIS, proche d'un bon kilomètre, survolons, une dernière fois, la bretelle articulée LE PUNS-L'ÉLEPHANT.

Lorsque, aux premières années de notre présence à Pleyber-Christ, nous nous penchions sur les cartes cadastrales de Saint Martin (1833), nous avons été surpris d'y découvrir la dénomination inscrite au long de cette bretelle : LE CHEMIN VICINAL DE SAINT POL A PLEIBER CHRIST. On voulait sans doute parler d'un chemin vicinal de la commune de Saint Martin. Le surprenant venait de la double destination du chemin, de Saint Pol à Pleyber-Christ.

Nous savions alors, par des documents des 16^{ème} et 17^{ème} siècles, qu'il y avait une communication directe DE PLEIBER CHRIST à SAINT POL, partant du bourg, passant par KROAZ-TORR, Nemlac'h, Coatilezec, Penzé. Nous l'avons parcourue et vérifiée sur cartes cadastrales jusqu'à sa jonction avec la Voie Morlaix-Saint-Pol, au carrefour CROAZ-HENT dans la vieille descente de Penzé.

Aussi avons-nous jugé extravagant et peu digne d'intérêt ce nom donné à la bretelle du Puns. Mais, à force de survoler ce spectacle routier de PLEIBER dans tous les sens, au moment même où nous en tentions le schéma, l'idée nous est venue que la dénomination de 1833 pouvait, elle aussi, cacher une tradition beaucoup plus ancienne où il pouvait être question de CHEMIN DE SAINT-POL A PLEIBER. Si cette hypothèse était exacte, la bretelle du PUNS au carrefour de l'Éléphant conduisait vers PLEIBER, c'est-à-dire à COZ-ILIS, où se serait située l'église centrale

du PLEIBER des Bretons, jusqu'à l'éclatement de celui-ci en ces paroisses que nous connaissons bien par ailleurs dans leurs limites.

Est-ce une trouvaille ou un rêve ?
Poursuivons l'aventure.

3 - LE GRAND CHEMIN DE AR GOZ-ILIS

Il n'est pas trop difficile de s'y retrouver dans la circulation gallo-romaine aux abords occidentaux de l'agglomération antique de Morlaix. Le piège à éviter c'est de voir dans toutes les routes de ce pays de PLEIBER des voies ou d'anciens sentiers d'époque gauloise ou romaine. Sur ce point, nous l'avons dit, une confusion monumentale règne dans les esprits, concernant la Royale 12 du duc d'Aiguillon (1760) : tout le monde, ou peu s'en faut, s'en va disant que c'est une VOIE ROMAINE. Cette confusion est si ancrée que nous désespérons de la dissiper.

.page 1161

*
* *

En débarquant en Armorique, les BRETONS trouvèrent un réseau routier si bien organisé qu'il restera en usage sur les longs parcours jusqu'à l'époque moderne. Les nouveau-venus s'y adaptèrent fort bien (6ème siècle); ils adoptèrent même souvent ces voies pour délimiter les PAROISSES qu'ils ne tardèrent pas à fonder, ainsi entre PLEIBER et TAULE. Nous venons d'évoquer cette limite et sommes déjà en mesure, ou presque, d'en proposer le tracé. Nous aurons fini nos observations sur le terrain sans tarder et nous en tracerons l'itinéraire dans le prochain numéro.

Aussi portés qu'ils fussent, semble-t-il, à s'accommoder du réseau antérieur, les BRETONS se dotèrent de chemins nouveaux, ne serait-ce que pour joindre le "chef-lieu" de la paroisse à celui de la paroisse voisine, par exemple, TAULE-PLEIBER, mais surtout pour assurer la convergence de la population vers le bourg principal (GWIC) où se trouvait l'église du PLOU. Ce terme suggère, nous le verrons, une référence à la notion de "peuple, population". Les Bretons étaient chrétiens.

Ce rôle centralisateur de population assumé à l'origine par le bourg paroissial s'observe encore aujourd'hui au GWIC de PLOU-LAN (pays), notre GUICLAN, à GUIMILIAU. Il était dans l'ordre des choses que des bourgs paroissiaux trop jeunes pour avoir été des GWIC, ainsi PLEIBER-CHRIST et PLEIBER-SAINT-THEGONNEC, se dotent, en leur temps, de chemins convergeant sur le bourg. Le problème est précisément de dater la naissance de ces deux paroisses, des "soeurs-siamoises", parvenues vers 1200, sans doute, à l'autonomie.

*
* *

Pour l'instant, nous en sommes à l'arrivée des Bretons. Le GRAND CHEMIN DE KERVENARC'HANT A MORLAIX, évoqué à plusieurs reprises en 1517, et passant sur le site "froste d'AR GOZ ILIS", ce chemin était-il antérieur aux Bretons, donc gallo-romain ou fut-il l'Oeuvre des pères fondateurs de PLEIBER (6ème siècle) ou de leur chef éponyme (qui a donné son nom), un certain IBER ?

Suivons d'abord ce vieux chemin de bout en bout, en partant de l'est en direction de l'ouest.

Le chemin est toujours solidement accroché à notre CARREFOUR de l'ELEPHANT. On le retrouve couvert de taillis entre KERANGOFF et GUERNEVEZ. Il tournait à gauche avant le Pont de Runduig, passait au sud de Runduig et de Kervenarc'hant formant avec la route de Ste Sève-Pleiber-Christ un carrefour (déporté d'une centaine de mètres au nord). Il passait par PENVERN; de là, on peut le suivre jusqu'au bout en voiture : Goas-ar-Guip, Ruvernison, Pont de chemin de fer (tout neuf), Penanvern, Croix de Penanvern, Sainte Brigitte (en St Thégonnec).

A SANTEZ PERHET (breton), le chemin butait sur une bretelle sud-nord, joignant le carrefour gallo-romain de TI CROAZ (VOIE CARHAIX-ABERWRAC'H et Voie QUIMPER-MORLAIX ou du Roudourou) à BON-REPOS sur la VOIE MORLAIX-BREST, au bas du bourg de Saint-Thégonnec. BON REPOS est une dénomination fort commune pour un relais de diligence.

.page 1162

*
* *

La bretelle qui joint TI CROAS à BON REPOS sur la voie MORLAIX-BREST laisse à main droite (est) deux villages dont les noms sont souvent liés à des établissements gallo-romains : AR VEUZIT (La Boissière) et AR GOSQUER. Nous aurions ici une bretelle pré-bretonne. Le bourg de St Thégonnec ne s'installera sur elle que de nombreux siècles plus tard, bien après l'an 1000.

Nous anticipons ici les approximations chronologiques, qui feront l'objet d'un chapitre, pour faire soupçonner au lecteur l'épaisseur du temps que nous sommes en train de forer : le premier fractionnement connu et décrit du PLEIBER des BRETONS est de 1128, la création du prieuré de Saint Martin. La naissance de Pleiber-Christ et de Saint Thégonnec nous semble postérieure. Entre 500 environ et 1128, le pays eut son GWIC ou bourg paroissial que nous cherchons, AR GOZ ILIS, dans notre hypothèse de travail. Nous n'évoquons pas présentement le statut de PLOUNEOUR aux origines bretonnes.

Les Bretons ont bien dû créer quelques itinéraires sur leur paroisse de PLEIBER durant ces 6 siècles d'intégrité territoriale. On pourrait leur attribuer le chemin de SANTEZ PERHET à MORLAIX - alors partiellement sur PLEIBER. Cette agglomération a un pied sur PLOUJEAN, un autre sur PLOURIN, un autre sur PLEIBER.

*
* *

Le chemin de Santez PERHET (Ste Brigitte) à Morlaix pouvait déposer à AR GOZ ILIS (la vieille église) les populations traversées et celles plus occidentales de Loc-Eguiner et des abords de SANTEZ PERHET et d'autant plus aisément qu'un court itinéraire à angle droit devait joindre Sainte Brigitte au RUSQUEC, où passait la route de MORLAIX au FAOU. Nous n'avons pas de place en ce numéro pour traiter de cette voie importante de PLEIBER : elle partait du site agreste de l'échangeur moderne de Sainte Sève où nous stationnerons longuement dès le prochain numéro à la recherche des convergences vers AR GOZ ILIS du pays de Sainte Sève.

4 - DE PLEYBER-CHRIST, PLOUNEOUR ET SAINT THEGONNEC A AR GOZ-ILIS

Des Monts d'Arrée jusqu'à Morlaix, entre le Queffleut et la Penzé, deux voies antiques drainaient la circulation vers la métropole morlaisienne, passant à moins de 500 mètres du site d'AR GOZ ILIS. C'étaient les voies VANNES-MORLAIX ET QUIMPER-MORLAIX, qui, ensemble depuis Kergompez, longeaient le cimetière gaulois.

Le quartier de Lesquiffiou pouvait joindre notre site par un chemin toujours observable.

Quant à la portion septentrionale de Saint Thégonnec, elle était desservie par la voie Brest-Morlaix avec passage à LA CROIX de COAT-CONVAL et bifurcation vers COZ ILIS. Un autre itinéraire, un peu plus court, partant de la route très ancienne du Faou à Morlaix, au sud-est de Coatilézec (en Pleyber-Christ) joignait AR GOZ ILIS par Kersco.

Quant à la desserte du pays de Sainte Sève, elle va faire l'objet d'une attention particulière, non qu'elle présente une difficulté quelconque, mais parce que, tout simplement, nous avons envie de réveiller dans la mémoire tribale de PLEIBER le carrefour gallo-romain de LA CROIX de MARGILIE.

.page 1163

*
* *

Une fois établi, dès lors, le panorama des convergences routières sur AR GOZ ILIS, nous échapperons difficilement, semble-t-il, au sentiment que le site fut bien le GWIC de PLEIBER ou bourg ecclésial primitif.

*
* *

Dans la recherche de l'identité du site de AR GOZ-ILIS, nous mettons en Oeuvre les CONVERGENCES ROUTIERES du pays de Pleiber sur ce site. Il nous reste à traiter de l'accès à AR GOZ ILIS de la population de Sainte Sève.

Nous eussions pu, en quelques lignes, reprendre ce que nous avons dit du chemin de Coatconval à ce lieu. Nous n'avons d'ailleurs rien à ajouter de fondamental.

Mais il nous faut préalablement extirper des esprits des représentations erronées qui traînent partout, concernant le réseau routier qui a précédé la jeune VOIE EXPRESS. Nous visons en outre à reconstituer le carrefour ou CROIX DE COATCONVAL et à retrouver, alors qu'il est temps, la voie romaine qui y passait.

Notre vaste détour, pour y parvenir, va nous conduire sur la route droite du 18ème siècle, romaine pour les gens, parce que droite, la Royale 12 Paris-Brest, dite du Duc D'AIGUILLON.

LE DUC D'AIGUILLON

C'est au Duc d'Aiguillon que l'on fait honneur de la réorganisation du réseau routier de la Bretagne au milieu du 18ème siècle. Il joua un rôle beaucoup plus vaste que celui de promoteur de la voirie, souvent au désagrément des Bretons, qui le lui firent sentir.

Le 20 avril 1753, le DUC D'AIGUILLON, alors âgé de 33 ans, fut nommé COMMANDANT EN CHEF DE BRETAGNE. Il le demeura jusqu'en août 1768, où il démissionna de son commandement.

Ce titre requiert quelques explications. "Vers la fin du 17ème siècle, alors que les GOUVERNEURS ne résidaient plus (en Bretagne) et passaient tout leur temps à la Cour, on vit paraître un nouvel officier (titulaire d'un office ou fonction), le COMMANDANT EN CHEF. Le commandant en chef avait la haute main sur toute l'administration civile et militaire. L'INTENDANT lui-même lui était subordonné; quand le gouverneur ne se dérangeait pas pour assister aux Etats (session des Etats), c'était le commandant en chef qui y représentait le roi avec le titre de premier et principal commissaire". (Marcel Planiol, Histoire des Institutions de la Bretagne, tome 5e, p 49).

Institué lui aussi à la fin du 17ème siècle, l'INTENDANT, agent direct du roi, surveillait les Etats, le Parlement et tous ceux qui avaient des charges ou offices et dirigeait leur action. L'un d'eux a laissé son nom de fin gourmet à une sauce, Louis BECHAMEL, marquis de Nointel, intendant de 1692 à 1705.

*
* *

Les ETATS DE BRETAGNE, institution de la période ducal, avaient été maintenus en vertu de "l'Acte d'Union du DUCHE DE BRETAGNE avec la couronne de France", en 1532. Le roi-duc y était représenté par un GOUVERNEUR. Les Etats comportaient des représentants des trois classes de l'ancien ordre social : le Clergé, la Noblesse, le Tiers Etat. Leur session était annuelle. Celle qui se clôtura le 15 février 1757, sous le Duc d'Aiguillon, avait duré 72 jours.

.page 1164

C'est aux ETATS que revenait la garde des libertés bretonnes et de notre droit, régi par la Très Ancienne Coutume de Bretagne. En particulier, le pouvoir royal ne pouvait lever des impôts sans l'accord des Etats.

Le PARLEMENT DE BRETAGNE, créé par Henri II en 1554, était une institution judiciaire souveraine, supérieure aux justices seigneuriales locales, fort nombreuses. Rien à voir avec ce que nous appelons le PARLEMENT.

Etats et Parlement furent en général en position de défense devant la politique centralisatrice du pouvoir.

*

* *

L'OEUVRE ROUTIERE DU DUC D'AIGUILLON - Les maigres indications qui vont suivre proviennent, pour l'essentiel, de l'étude de Barthélémy POCQUET dans l'HISTOIRE DE BRETAGNE de Laborderie (tome 6e, p 287-290) :

"La Province de Bretagne a gardé jusqu'à la Révolution l'administration de ses chemins; le personnel des Ponts et Chaussées de Bretagne a toujours formé un corps à part, distinct des Ponts et Chaussées de France. Ce sont les ETATS qui avaient la direction de ce grand service public; ce sont eux, en effet, qui fournissaient les fonds. En 1707, ils votèrent les premiers crédits pour les grands chemins". En 1720, les ETATS créèrent une "Commission des grands chemins", chargée de commander et de recevoir les travaux des ingénieurs.

"La noblesse, elle, avait une tendance à faire exécuter par les paysans les grands travaux d'utilité publique. Cependant, la CORVEE ne devint une institution normale et règlementée qu'en 1730, et encore ce fut sans acte législatif, par une simple ordonnance de l'Intendant, avec l'assentiment des Etats de Bretagne.

Les 25 années qui précédèrent l'arrivée du Duc d'Aiguillon, 20 avril 1753, rappelons-le, ces années furent une période de tâtonnements et d'essais. L'organisation de la corvée, si pénible déjà pour les assujettis, donnait lieu à abus et inégalités.

Les grandes routes étaient dans un état déplorable et la corvée inorganisée. Le 5 novembre 1754, le Duc publia LE REGLEMENT POUR LES GRANDS CHEMINS DE LA PROVINCE DE BRETAGNE.

Les ETATS réclamèrent contre ce règlement qui portait atteinte à leurs prérogatives en matière de grande voirie.

*

* *

La Bretagne était divisée pour la grande voirie en sept circonscriptions ou DEPARTEMENTS, à la tête desquels étaient un ingénieur et trois sous-ingénieurs. En général, les travaux d'art (comme les ponts) étaient exécutés à prix d'argent. Mais tous les autres : alignements, terrassements et empierrements étaient faits gratuitement par les paysans réquisitionnés pour la CORVEE.

Chaque paroisse devait fournir un certain nombre de CORVOYEURS. En principe étaient astreints à la corvée tous ceux qui étaient soumis au casernement (hébergement des soldats). On évalue leur nombre à 225 000. Ils sont conduits par un DEPUTE qui les convoque d'après le rôle (liste) dressé par le "syndic" et le "général de la paroisse" (l'ensemble des paroissiens). L'ATELIER DE TRAVAIL ne devait pas être éloigné de plus de deux lieues du clocher. Le maximum de la durée de la tâche était de 20 jours par an pour un homme.

.page 1165

Les assujettis à la corvée, les paysans en particulier, boudaient à la besogne. Les nobles et les clercs étaient exempts de la corvée, mais quantité de professions plus ou moins officielles en dispensaient également. La corvée, si odieuse aux assujettis, survivra jusqu'à nos jours sous le nom de PRESTATIONS".

*
* *

Barthélémy Pocquet, que nous venons de citer, dressant le bilan de l'Oeuvre routière du duc d'Aiguillon : "La longueur des routes ouvertes qui était de 80 lieues en 1743 passa à 400 en 1753 et à 800 lieues 20 ans après".

Le même historien estime que "les attaques dirigées contre le duc d'Aiguillon au sujet des chemins étaient certainement mal fondées".

Les travaux étaient suspendus pendant les périodes de semailles et de moissons (sans doute aussi les foins). La corvée des charrois était ainsi définie : six toises cubes (environ 48 mètres cubes) pierre par an lorsque la carrière est à une demie lieue de l'atelier, neuf toises cubes (72 mc) lorsqu'elle est à un quart de lieue, douze toises (96 mc) à un demi quart.

*
* *

Deux termes requièrent explication dans ce qui précède, la LIEUE et l'ATELIER DE TRAVAIL.

Le premier est d'une évaluation aisée, la LIEUE BRETONNE. Peu de nos contemporains connaissent cette unité de distance. A l'école primaire on nous enseignait que EUR LEO (une lieue) en Bretagne valait 4,800 km, la lieue kilométrique elle, valant par définition, 4 kilomètres. En vérité, la lieue de chez nous faisait 2400 toises; si l'on adopte l'équivalence métrique de la toise pratiquée dans la région, 1 toise = 1,949 mètre, nous obtenons pour notre lieue, environ 4 680 mètres.

*
* *

Le historiens n'ont pas toujours pitié de leurs lecteurs, leur supposant des connaissances étendues et l'accoutumance au vocabulaire ancien. Nous n'avons ainsi, quant à nous, aucune notion claire de l'ATELIER DE TRAVAIL.

Nous imaginons mal des chantiers qui durèrent des années (peut-être 8 à 10 ans) pour les corvoyeurs d'une même paroisse, sans une installation permanente de l'organisation du travail, avec des baraquements pour le personnel des Ponts et Chaussées, des services techniques de charrons, forgerons, des possibilités pour les corvoyeurs de chauffer leurs gamelles, de boire de l'eau, sans oublier leurs fidèles compagnons de travail, chevaux et, peut-être encore, boeufs. Les responsables du chantier devaient y être hébergés.

Etait-ce cela l'ATELIER DU TRAVAIL ? Nous n'en sommes pas tout à fait assuré. Ce pourrait être, en tout cas, une interprétation plausible de la photographie aérienne que nous avons publiée en décembre 1978 et que nous reprenons ici. Il s'agit d'un terrain de 166 ares, tout proche de la Royale 12 du duc d'Aiguillon bordant à l'ouest la route de CROAZ-TORR à Saint Pol. Ce champ a été exploité comme carrière pour la voie express sur une hauteur de 5 mètres. Impossible de contrôler dès lors toute hypothèse sur le dessin géométrique des traces enregistrées, fondations d'un camp ou simples traces de gros labeurs. Madame Charpentier, de Bagatelle en Saint Martin, qui eut l'occasion autrefois d'y accompagner son père à la chasse, nous a certifié y avoir vu d'importantes traces de murailles. Serait-ce le souvenir d'un atelier de travail à Coatilézec ?

.page 1166

Le site se prêtait fort bien durant tout le chantier aux communications puisque le grand chemin en usage passait tout près vers le nord. Il y avait même, nous semble-t-il, un chemin de communication entre "l'ATELIER" et la grande aire de repos, une sorte de vaste parking de la circulation ancienne, dont nous parlerons plus loin situé à gauche de la descente vers Mintric.

Il n'est pas improbable que ce vaste terre-plein de la vieille route ait été aménagé pour les besoins du chantier et, particulièrement pour les attelages.

*

* *

Le GRAND CHEMIN, nouvelle Royale 12, était non seulement projeté mais en voie de réalisation avant la venue du Duc d'Aiguillon en Bretagne (1753). Nous pouvons l'établir en ce qui concerne le tronçon Morlaix-pays de GUICLAN.

Monsieur Yves Miossec, l'historien de Guiclan, cite un certain Yves Pouliquen du manoir de Kermorvan, qui, trois années consécutives (1752-1755) fut chargé par le "général de la paroisse" de veiller aux "travaux des grands chemins".

Nous pouvons y joindre un autre document, du 15 avril 1751 (archives départementales - 3C - Evêché de Léon - 20 Pleyber-Christ).

Il s'agit des déclarations de revenus fonciers pour des biens situés en Pleyber Christ, souscrites par les divers propriétaires en vue d'un impôt exceptionnel, du vingtième de ces revenus, réclamé par le Roi en mai 1749.

Messire Marie Anselme de Kerret, "des vicomptes de Léon", comme il l'écrit, reconnaît les revenus suivants de ses terres du REST-(COATILEZEC)

- 225 livres pour le manoir et lieu du REST.
- 275 livres pour la metterye du REST BRAS.
- 38 livres 5 sols pour le REST PELLAFF.

Soit donc 538 livres 5 sols, sur quoi il devra verser le 20ème soit 26 livres 18 sols 3 deniers.

La déclaration s'achève par une remarque qui vise sans doute à obtenir une réduction d'impôt : "Dans lesquels trois REST sont comprises les terres de Coat toul sac'h étantes PRES LE PONT, en Pleiber-Saint Egonnet; dans l'une des prées passe LE GRAND CHEMIN COMMENCE" (15 avril 1751).

Ajoutons enfin, d'une Histoire de Morlaix par Bernadette Lécureux (1983) :

"En 1744, on ouvrit la route de Brest par la Villeneuve". L'auteur poursuit, sans citer, malheureusement, ses sources : "En 1725, déjà, on avait commencé la construction de la route de Lannion, en 1747, ce fut le tour de celle de Landivisiau et en 1763 de celle de Landerneau; en 1763 et en 1767, on travailla aussi à celles de Carhaix et de Saint Pol de Léon".

.page 1167

Une telle façon de résumer les choses prête à nombreuses confusions, comme tout sommaire. Ainsi les travaux à la route de Carhaix se sont réduits, à Morlaix, à élargir la rue des Bouchers, d'après Mr de Blois, annotateur du DICTIONNAIRE D'OGEE (édition 1845). Le même annotateur propose aussi 1744 comme date d'ouverture de la route de Brest par la Villeneuve. Il fixe à 1760 l'ouverture des routes de Rennes et de Lannion par SAINT NICOLAS.

La rue de La Villeneuve dégagea la Rue Longue de Bourret. La rampe St Nicolas dégagea la rue de Ploujean (pour Lannion) et la rue des Vignes (pour Rennes-Paris).

*

* *

LE RESEAU "DIT DU DUC D'AIGUILLON" - L'attribution de la ROYALE 12 au duc d'Aiguillon n'est pourtant pas injustifiée : c'est lui qui a réorganisé vigoureusement et activé la poursuite de ce vaste dessein conçu, nous l'avons vu, par les ETATS DE BRETAGNE et que ceux-ci n'avaient pas mené avec grande efficacité.

Aussi bien l'activité routière du Duc ne se cantonna-t-elle pas à la Royale 12. Il ne s'agissait pas seulement alors de moderniser un réseau routier vétuste; il fallait organiser la viabilité bretonne en fonction d'un danger permanent depuis 1688, l'invasion de nos côtes et de

nos îles par les Anglais, dont la menace ne s'estompera qu'après l'Empire, au début du 19ème siècle. Des raisons de stratégie se superposèrent ainsi aux nécessités de la rénovation.

Toutes les routes du réseau "dit du duc d'Aiguillon" ne furent pas réalisées à nouveaux frais, comme la Royale 12, Paris-Brest. On se contenta, dans bien des cas, d'améliorer les grands chemins existants et de les raccorder entre eux pour obtenir des parcours beaucoup plus longs, que l'on classait alors en voies royales, objets de soins particuliers. C'est ainsi que la VOIE ROYALE 169 LORIENT-ROSCOFF, joignant l'Atlantique et la Manche, fut composée ainsi de routes préexistantes.

Nous reprenons le tableau du DICTIONNAIRE D'OGEE (édition 1845) :

DE LORIENT à HENNEBON (sur la route N°24 - RENNES A LORIENT)	10,0 km	
DE HENNEBON à l'embranchement (en retour sur la route N°24)	0,5 km	
De l'embranchement à PLOUAY	14,0 km	
De PLOUAY au FAOUE	17,5 km	
Du FAOUE à GOURIN	14,5 km	
De GOURIN à la limite du Finistère	4,0 km	
De cette limite à CARHAIX	11,5 km	
De CARHAIX à la MINE de POULLAOUEN	8,5 km	
De la Mine de POULLAOUEN au CLOITRE (imprécis)	22,5 km	
DU CLOITRE à MORLAIX	10,0 km	
De MORLAIX à SAINT POL DE LEON (dont 1 km sur la route N°12)	18,5 km	
De SAINT POL DE LEON à ROSCOFF	5,5 km	
Traversée des villes	2,3 km	
Total	139,3 km	
A déduire pour parcours sur les routes N° 24 et 12	11,5 km	
Reste	127,8 km	
Métré des PONTS et CHAUSSEES	127,1 km	

Nous en sommes présentement à la 3ème édition de Lorient-Roscoff.

.page 1168

Le pont de la Roche-Maurice

.page 1169

Le pont de la Roche-Maurice

.page 1170

Les lecteurs de la région qui connaissent cette voie royale 169 (ancienne romaine) de QUELERN savent bien qu'elle traverse la commune du Cloître, mais ne passe pas au bourg. Il semble bien que c'est QUELERN, en Plourin, qui est à 10 km de Morlaix. Il reste encore des bornes kilométriques sur la route, témoins de son importance. Elle fut détrônée par la nouvelle route Morlaix-Carhaix, le long du Queffleuth. Le nouveau parcours faisait 47 km contre 41 km l'ancien.

*

* *

LES PONTS DE LA ROYALE 12 - La Royale 12 du duc d'Aiguillon n'est pas caractérisée par son seul tracé, largement rectiligne, ni par son recours aux fortes rampes, non plus que par ses hautes et larges tranchées dans les falaises. On songe, par exemple, aux montagnes "russes" des Côtes du Nord, au chemin de Plouigneau au Ponthou par Luzivily, à la Rue de la Villeneuve et à la rampe Saint Nicolas de Morlaix ou encore à la montée de Kerriou en Guiclan.

Nous aimerions attirer l'attention sur un autre élément caractéristique de cette voie, que l'automobiliste ne soupçonne même plus, ces Oeuvres d'art, doublement dignes de ce nom, que sont les PONTS de la Royale 12.

Il en est plusieurs types. Nous publions celui de la Roche Maurice, le plus soigné, apparemment, et aussi l'un des plus faciles à observer. Il ne s'agit pas d'un pont qui enjambe une vallée, mais d'une jonction entre une falaise élevée et la prairie qui borde l'Elorn. Le pont proprement dit est prolongé aux deux extrémités par d'importants remblais en pente forte; l'accès à la prairie semble se faire sur le tracé même de la Royale qui avait précédé et dont on peut suivre le parcours partiellement à l'est de la voie du duc.

Cette dernière traversait l'Elorn sur le pont, toujours en place, qui porte gravée la date de 1675.

Récemment une tranchée a été creusée dans la chaussée du pont pour faciliter la circulation automobile entre La Roche Maurice et la Voie express.

Les parapets étaient protégés des roues des charrettes par des CHASSE-ROUES; c'étaient de longs blocs granitiques de 1,40 mètres en forme de troncs de pyramide, appuyés par une face plane au parapet et enfoncés dans la chaussée sur plus de la moitié de leur longueur. On n'en voit plus que deux (janvier 87).

Pour donner résistance à la chaussée du chemin sur les portions remblayées on y introduisait des pierres debout (de chant) selon la technique dite du hérisson.

*

* *

Nous publierons le mois prochain des ponts qui traversent des vallées et nous tenterons de reconstituer le PONT de Toulzac'h, dont nous n'avons pas, malheureusement, de photographie.

CONNAISSEZ-VOUS LA VOIE RO...?

Posez l'énigme à vos amis.

5 - L'ACCES DE COZ-ILIS A PARTIR DE SAINTE SEVE

Nous reprenons notre sujet sur PLEIBER et ses origines bretonnes au point où nous en étions, l'étude du carrefour ou CROIX de COAT CONVAL.

.page 1171

LA CROIX DE MARGILIE - Nous avons publié ici la description faite le 12 septembre 1674 d'une "CROIX scituée sur le bord du GRAND CHEMIN conduisant de Morlaix à Landivizieau". Le document est aux Archives de Coat-Conval. La croix dépendait, en effet, du manoir de Coat-Conval, baptisé depuis MANER-COZ du fait de la construction, plus récente, d'un manoir proche. Nous connaissions, dans notre enfance, à Gouézec, une grande demeure du 18ème siècle, à Kerriou, devenue AR MANER COZ (le vieux manoir) de par la construction, à côté, en 1902, du MANER NEVE (neuf), doté, à son origine, de l'éclairage électrique (sur batteries). On se reportera pour la CROIX de Coat Conval au numéro de Novembre 1980 du Bulletin paroissial.

L'inscription du socle de la croix, rapportée en 1674, "MARGILLY LE ROCH, dame de QUOAT COUNVAL", rend raison, on va le voir, du toponyme SAINT ROCH, bien connu des anciens du quartier. Il permet aussi de déterminer le site exact du carrefour, ou CROIX DE COATCONVAL, sur la voie antique qui est l'objet de notre recherche sur les CONVERGENCES ROUTIERES vers AR GOZ ILIS. En outre le lecteur percevra clairement l'amorce de la VOIE MORLAIX-LE FAOU.

Au moment de publier ce texte, il nous faut corriger ce que nous écrivions en janvier sur le bosquet de l'aire de repos auprès de l'échangeur. En février, la référence au bosquet n'est plus valable : la tronçonneuse a fait son Oeuvre. C'est en cet endroit que se situe notre recherche.

Les plans qui illustrent notre reconstitution des lieux paraîtront dans le prochain numéro.

*

* *

La voie royale 12, du duc d'Aiguillon (1760), ayant introduit des perturbations simplificatrices dans la circulation en usage en 1674, nous ne fûmes pas en mesure de déterminer immédiatement (1980) la position du carrefour. Aussi bien, la désaffectation de la vieille Royale 12 antérieure s'accompagna-t-elle d'une aliénation de son parcours, soit par son réemploi comme chemin vicinal, soit par la cession de tronçons à des particuliers.

Les cadastres communaux du début du 19ème siècle font voir les portions conservées de la vieille voie royale 12 qui avait été en usage depuis l'époque romaine jusqu'à Louis XV, inclusivement. Les fractions de voie cédées aux particuliers sont cadastrées : ce sont des lanières étroites occupées en 1833 par des taillis, des pâtures ou encore en l'état de chemin creux, comme sur les terres de Kerohan en Saint Martin, derrière aussi Le Convenant en Sainte Sève.

Sur Sainte Sève, un tronçon de voie antique est resté en usage jusqu'à présent et revêtu pour la circulation automobile. Il se sépare de la royale (droite) du duc d'Aiguillon dans la descente vers PONT AGAS; c'est le nom d'une châteleine de COATILEZEC (13ème - 14ème siècle), AGACE. La voie croise ensuite l'ancienne route CROAZ-TORR (Pleyber-Christ) - SAINT POL, puis descend. Au bas de la descente, un branchement à droite, conduit au moulin de MINTRIC; la vieille voie royale tourne sur la gauche, à angle droit, vers le sud pour chercher le gué du Coat-Toulzac'h, 400 mètres plus loin.

*
* *

.page 1172

SAINTE-SEVE - Le site de la Croix de Margilie
Plan I

.page 1173

SAINTE-SEVE - Le site de la Croix de Margilie
Plan II

.page 1174

SAINTE-SEVE - Le site de la Croix de Margilie
Plan III

.page 1175

Le cadastre de Sainte Sève (1833) ne porte plus la trace précise du carrefour que nous dénommons CROIX de COATCONVAL, où Margilie avait implanté une croix en 1605. Trois parcelles, sans doute, font référence dans la zone présumée du carrefour à une CROIX :
section B :

N° 308 - Parc ar groas, dépendant de GUENARDEC

N° 309 - Goarem ar groas, dépendant du PLESSIX

N° 312 - Goarem ar groas, dépendant de COAT - CONVAL (Ste Sève).

Mais où situer exactement cette croix ? Où surtout faire passer la voie antique, que, nous le savions, la croix dominait. Conjugée avec le souvenir des anciens sur le site SAINT ROCH, l'étude attentive du cadastre ancien nous a sorti d'embaras.

*
* *

LE SITE SAINT ROCH - C'est en la compagnie de Monsieur Pierre Jacq, ancien maire de Sainte Sève, récemment décédé dans un âge avancé, que nous avons reconnu le lieu dit SAINT ROCH et baptisé tel par les anciens du côté du PLESSIX-COAT CONVAL. La première version de l'échangeur était alors en service, mais non pas, nous semble-t-il, la version actuelle avec son rond-point anglais. Aussi bien, dès les terrassements de l'accès au pont souterrain de la voie express, le site exact de Saint Roch avait disparu. Il se trouvait, nous allons le démontrer, sur un point de la bande blanche qui divise en deux la desserte du pont souterrain.

Autrefois, selon monsieur Jacq, il y avait à saint Roch un moignon de sculpture reposant sur une marche de pierre; on ne sait ce qu'il est advenu de ces reliques. Les connaisseurs de l'art des croix regretteront cette disparition : le moindre débris, en effet, peut être parlant.

*

* *

Délaissions notre thème routier le temps de conter l'étonnante méprise qui a donné lieu à la dénomination SAINT ROCH de ce site.

En 1982, la mairie de Sainte Sève fit déplacer CROAS AR VILAR pour implanter la croix au rebord nord du carrefour, afin d'améliorer la circulation. On découvrit alors, enfouis sous la Croix, des blocs granitiques dont un SOCLE DE CROIX gravé d'inscriptions. Le rapprochement de celles-ci avec la description que nous avons publiée de la CROIX de Margilie (novembre 1980) ne laissait place à aucun doute. C'était bien le "pedestail" de la croix de Margilie, que celle-ci avait érigée sur ses terres juste au bord du "Grand Chemin de Morlaix à Landivizieu". Le socle de Margilie réemployé au Vilar devait porter une croix en bois. En 1930, cet ensemble hétéroclite fut remplacé par une croix en ciment de Kerguiduff; les reliques de la croix furent enfouies, par respect, sous la nouvelle croix et c'est là qu'on les a retrouvées.

*

* *

Observons qu'entre MORLAIX et LANDERNEAU la vieille voie royale 12 ne traversait qu'une seule agglomération, LANDIVISIAU. D'où la dénomination Morlaix-Landivizieu du grand chemin à la Croix de Coat-Conval. On s'explique aussi l'importance économique fort ancienne de la bourgade de Landivisiau, simple succursale, pourtant, du PLOUGOURVEST primitif.

.page 1176

La Royale 12 du duc d'Aiguillon, entre Morlaix et Landerneau passait, elle, par deux bourgs, Saint-Thégonnec et Landivisiau.

Faisons une autre remarque, relative à la propriété de la CROIX de Margilie. Elle ne faisait pas corps avec la voie, comme il était courant anciennement, où la croix faisait "rond-point". La croix de Margilie était implantée sur ses terres : elle faisait corps avec son domaine. C'est d'ailleurs dans la PRISE DE POSSESSION de ce bien en 1674 par l'acquéreur de Maner-Coz que nous avons découvert sa description. Nous allons voir que le cadastre ancien en a conservé la position.

*

* *

Une dernière remarque fera valoir le long usage de cette voie vénérable, près de 15 siècles, s'il est vrai, comme le pensent des historiens, qu'elle fut une rocade côtière réalisée pour la défense de la côte nord, après les invasions maritimes de la fin du 3ème siècle, qui avaient semé la ruine dans le pays. Ce sont de telles ruines que les Bretons auraient découvertes en arrivant aux 5ème - 6ème siècles et qu'ils baptisèrent COSQUER (village en ruines), MOGUEROU (les murailles ruinées - Mézières, en français). Le toponyme MOGUEROU situe le petit port gallo-romain de Roscoff (le vieux port).

Aux cours d'une histoire aussi longue s'achevant sur deux siècles de transport en DILIGENCE, bien des évènements meurtriers ont écrasé les populations riveraines, bien des structures défensives, dressées à la va-vite comme LES MOTTES féodales, puis de véritables forteresses, ont tenté de mettre les gens à l'abri des troupes normandes, bretonnes, françaises, anglaises, qui déferlèrent sur le pays, utilisant notre réseau routier antique.

Il faut se garder, dès lors, de ne prêter attention qu'aux vestiges gallo-romains. Il en est plus que l'on ne pense. C'est précisément l'absence de curiosité à ce propos qui a fait passer la région de Morlaix, si riche de vitalité à l'époque gauloise, puis gallo-romaine pour un pays sous-développé de cette époque : simplement, on n'a pas cherché de trace d'habitats. Sans avoir entrepris des recherches systématiques, si ce n'est sur le réseau routier, il nous est arrivé de cueillir des débris substantiels de tuiles au CLOPENNOU de Sainte-Sève, à COAT CONVAL, à Goarem ar Gosquer, sur le plateau de COAT CONVAL, face à Coatilezec, sur le bord sud de la Voie du FAOU, que nous allons retrouver.

*

* *

L'époque féodale ancienne, alors que PLEIBER n'était pas encore démembré, a eu ses retranchements de défense, MOTTES ou TOURS, attestés encore aujourd'hui, comme TOUR LANGOAT auprès du bourg de Loc-Eguiner, le CASTEL de notre ROC'H CREIS; certains ont disparu il y a quelques années à Coatilézec, à Coat-Conval; d'autres sont sauvés de l'oubli par le nom de parcelles cadastrales comme à Kergalein. Ces structures défensives éphémères s'échelonnèrent au long de la vieille voie, à distance respectueuse du danger des ROUTIERS.

*

* *

.page 1177

A partir du 16ème siècle la paix civile favorisa la circulation. Sans faire preuve d'une imagination débridée, on subodorera une aire de repos pour cavaliers et diligences dans l'enclos qui se voit à gauche, sur la descente vers Mintric. Le cadastre de Ste Sève le présente divisé en deux parcelles portant un nom unique : CLOZEN AR RUGNOU : B 143 faisant 44 ares et B 144 faisant 40 ares 70. Cette langue de terre, longue de 325 mètres, était classée "terrain planté" en 1833. On y va chercher encore des châtaignes.

C'est à cette longère de terre, où peut-être passait la voie ancienne, que nous faisons allusion plus haut comme lieu de rassemblement des attelages lors de la construction de la voie royale de 1751. RUN ou REUN est l'un des termes bretons qui désignent une hauteur, au pluriel RUNIOU (et non Rugnou). Ce sont les hauteurs qui dominent à l'est la vallée du Coat-Toulzac'h. Le terme de CLOZEN rend ici, semble-t-il, le substantif français LE CLOS, nom d'habitat qui a donné une tribu de patronymes français.

*

* *

L'idée nous était venue de faire un rapprochement de ce clos avec BON REPOS en St Thégonnec, dont nous parlions dans le numéro précédent comme d'une auberge sur la voie des diligences. Un ami lecteur nous a fait part d'une interprétation fort différente de ce toponyme : ce serait, selon une dame de St Thégonnec, qui le logeait en 1943, le nom donné par un retraité de la fonction publique à la maison qu'il s'était bâtie pour ses vieux jours.

L'explication est fort vraisemblable. En tout cas, le carrefour du bas-bourg n'avait aucune maison en 1837, selon le cadastre. Le seul édifice au bas-bourg était alors le CANDI du Bourg, ou buanderie. BonRepos est ainsi sans lien avec la Grand'route de Brest à Morlaix. Par contre, sur le bord nord du carrefour, une parcelle de 7 ares 10, en forme de croissant de lune, portait le nom de AR CLOSEN.

En 1837 la vieille route était conservée en entier entre la Penzé et le Coat-toulzac'h, dans sa traversée de la commune. Le pont de Pratguenest dénommé sur le plan "pont de l'ancienne grande route"; le chemin lui même y est dénommé sur sa longueur comme "l'ancienne grande route de Brest à Morlaix". On ne pouvait être plus explicite. Il ne faut chercher à ce maintien aucune raison de conservation d'un patrimoine historique: la route gardait une utilité de desserte de la moitié nord du pays.

Aux abords du bourg, la vieille voie était quelque peu envahie par de petits ruisseaux. On peut penser que la route était mieux défendue des eaux aux temps où elle avait été une grande voie royale.

*

* *

Le même lecteur nous précise la prononciation locale SANTEZ BERHET et non PERHET comme un autochtone nous l'avait prononcé en appuyant sur PER. Sainte Brigitte-Berhed est fêtée le 1er février. Le Père Grégoire de Landévennec lui consacre la notice suivante dans la plaquette Le Doaré (1980) "LES SAINTS ET SAINTES CELEBRES en Bretagne" :

"1er février - Sainte Brigitte (Santez Berhed) - Disciple de Saint Patrick, abbesse de Kildare, Irlande. Une extraordinaire vénération entoure sa mémoire, non seulement en Irlande, où dix-huit paroisses portent son nom, mais dans toute l'Europe occidentale. Morte en 523, elle est représentée avec une petite vache."

.page 1178

*

* *

RETOUR A SAINT ROCH - Sous le gouvernement de la Terreur, au début de 1794, la Croix de Margilie, comme toutes les croix du pays, avait été abattue. Les débris en furent abandonnés sur place, bientôt recouverts de ronces. La CROIX n'était plus sur la grand'route, distante de 65 mètres environ.

Il n'est pas improbable que l'habitude se soit prise de dénommer la croix SAINT ROCH (roc) ou CROIX DE SAINT ROCH avant la disparition de celle-ci. La confusion de lecture sur l'inscription bretonne ROCH dont nous allons parler a pu se faire, en effet, dès que les gens du quartier ont perdu tout souvenir de Margilie et n'ont prêté attention qu'à la double gravure de ROCH sur la même face. Si l'on rapproche la description du socle ou piédestal de la croix en 1674 du socle lui-même remis en honneur dans la nouvelle CROAS AR VILAR , on peut rétablir l'orientation des faces du socle : - du côté ouest, devers Landiviziau et du côté sud, devers le manoir de Coatconval se développait l'inscription : "Margillye LE ROCH, dame de Coatconval et M. ROCH". Les armoiries "Trévégan-Roch" regardaient côté Morlaix vers l'est. La date 1605 était nécessairement au nord "devers le grand chemin". C'est l'orientation même adoptée à CROAS AR VILAR - En breton, un VILAR ou VILER est une place de hameau, un terrain vague de grand carrefour, propriété commune (ou BOUTIN).

*

* *

Lorsque la donatrice de la CROIX fit graver son nom sur le socle : "Margilly LE ROCH et M. ROCH" en l'an 1605, ce patronyme écrit alors ROCH se prononçait avec un son guttural rude du CH breton, ni ROC, ni ROCH(e) avec un CH chuintant. C'est pour supprimer l'équivoque du CH, que s'introduisit, vers le milieu du 17ème siècle, sous l'influence du Père Manoir, la double graphie CH et C'H, celle-ci requérant la prononciation gutturale. On prit ainsi l'habitude d'écrire FLOC'H, CABIOC'H, GUYOMARC'H, etc... pour suggérer la prononciation correcte. Aujourd'hui, la plupart des patronymes bretons sont prononcés n'importe comment par leurs porteurs eux-mêmes, tel

votre serviteur. On n'entend prononcer correctement les noms en CH, alias C'H, qu'entre vieux bretonnants.

Ignorant tout de la vieille châtelaine de Coat Conval, les gens du terroir prirent le nom gravé ROCH, ainsi orthographié, pour une évocation de SAINT ROCH, le saint guérisseur des plaies. L'inscription n'était visible que du champ. Les gens n'eussent pas fait cette confusion si le nom avait été orthographié ROC'H.

LA CROIX DE COAT CONVAL ET LA VOIE ANTIQUE - Le cadastre de 1833 confirme le souvenir voilé de la CROIX de Margilie qu'entretint le lieu-dit SAINT ROCH. On se reportera aux deux extraits cadastraux publiés ici à leur échelle 1/2500.

Sur le plan 2 du côté ouest, on aperçoit à la pointe de la parcelle 309, GOAREM AR GROAS "la garenne de la Croix" une portion de talus en retour de 5 mètres, s'appuyant au talus d'avec la parcelle 308, PARC AR GROAS. C'est dans cet angle de la parcelle 309 qu'était dressée la Croix de Margilie précisément là où les anciens plaçaient le site disparu de SAINT ROCH.

*

* *

.page 1179

Le 11 février 1987 a été achevé l'abattage des arbres qui encadraient sur le site le CHEMIN DE MORLAIX AU FAOU, dont nous allons reparler. Un élément cadastral ancien était encore en position, à savoir le talus séparatif entre la parcelle 309 et la parcelle 310. Il y a plusieurs mois déjà nous avons reporté sur le terrain la distance cadastrale entre ce talus 309-310 et le retour d'angle de 309, soit 52,50 mètres, le long du talus encore visible, où se voit un buisson de châtaignier. Nous aboutissons ainsi au milieu de la route d'accès au pont de la voie express, à 8 mètres environ après l'actuel bouclier directionnel, du côté du pont.

*

* *

VERS CLOPENNOU - Passant à toucher la croix de Margilie devers le nord, le "GRAND CHEMIN DE LANDIVIZIEAU" - voie antique, montait vers CLOPENNOU, à 250 mètres de la croix. Le terme CLOPENN (au singulier) signifie "le crâne de la tête d'un animal" selon Troude, ou simplement "crâne" d'après Ernault. Ce sont les terres les plus élevées de Ste Sève, culminant à 117 mètres.

L'arrivée du chemin aux CLOPENNOU était fort bien attestée dans le vieux cadastre et s'est bien conservée jusqu'aux travaux récents. Encore aujourd'hui il reste un modeste témoin buissonneux un peu au-dessus du garage Disez sur le chemin du Mintric.

Le cadastre, en effet, montre deux parcelles contiguës ainsi décrites :

B N° 304 - GOAREM AN NEND BRAS COZ - lande de 13 ares 90, classée 4 (très médiocre), dépendant du PLESSIX voisin - "la garenne du vieux grand chemin" (le nouveau chemin était la Royale 12 du Duc).

B N° 305 - GOAREM AN NEND BRAS COZ - lande de 10 ares 30, classée 1 (premier choix), dépendant aussi du PLESSIX.

La différence de qualité rurale entre ces deux garennes suggère que 304 qui enserrait 305 était un tronçon de la route et 305 un morceau de la garenne GOAREM BRAS N° 316, dépendant du PLESSIX, de même que 315, PARC FALL (mauvais, classé précisément 5).

*

* *

Le tracé de la voie entre la Croix de Margilie et Clopennou est suggéré par les portions de ses talus conservées entre les parcelles 309 - 315 dépendant du PLESSIX et 308, dépendant, en 1833, de l'exploitation toute proche de GUENARDEC.

Tout lecteur, tant soit peu observateur, saura compléter comme nous l'avons fait, en pointillés, les portions disparues des talus du chemin depuis la croix jusqu'au virage de Clopennou. La vieille route fut intégrée aux terres voisines et comblée en y culbutant le talus supprimé. Le PLESSIX et GUENARDEC eurent leur portion du chemin; un talus en oblique joignit les deux talus conservés.

A 375 mètres environ du coude de la vieille route, vers le nord, on trouve de la tuile romaine sur trois parcelles dans leur angle commun.

*

* *

DE COLLORE A SAINT ROCH - Se livrer aux rigueurs de l'écriture sur un quelconque sujet c'est une chance d'échapper aux fantaisies de l'imagination et aux clartés factices de la parole. Nous venons d'en faire le constat une nouvelle fois.

.page 1180

Nous nous représentions, en effet, l'accès de la voie antique à Saint Roch s'effectuant par le site de l'église et l'ancien chemin, coupé par la Royale 12, joignant l'église au carrefour. Dans cette hypothèse, la voie antique prenait à angle presque droit la direction sud-sud-ouest sur une distance de 600 mètres environ, pour reprendre, à partir du carrefour, la direction ouest. L'observation du vieux cadastre nous a détrompé : la voie antique suivait un tracé fort différent, attesté clairement par le vieux cadastre. Monsieur Joseph CROGUENNEC, du Convent, en Sainte Sève nous a été un guide précieux pour le relevé des dernières traces du parcours ancien depuis COLLORE jusqu'aux approches de SAINT ROCH.

Etablissons d'abord ce parcours. Nous indiquerons ensuite ce qui en reste à la date de février et que des lecteurs intéressés pourront retrouver. Depuis l'époque du cadastre (1833) deux bouleversements se sont produits sur ces terres : la révolution agraire du remembrement et le percement de la Voie express.

*

* *

Nous tenons à la prononciation traditionnelle COLLORE, alors que la dénomination cadastrale est COAT-LORE, "le bois de laurier". On entend aussi prononcer COLLOSQUET pour COAT LOSQUET. Un autre nom nous revient en mémoire, de même composition : on le prononçait COL(V)OENNEC. Nous avons été surpris de le voir orthographié COATNOENNEC sur les vieilles cartes cadastrales de Gouézec; ce cadastre n'est pas daté, mais il semble bien de la première génération des cadastres, comme Commana, Brasparts (1812). Le toponyme est familier à Pleyber-Christ : LOHENNEC, OENNEC, "plein de boeufs - bouverie".

Lors de la prise de possession, après vente, dont il va être question plus bas, en 1763, le fermier de Penprat, Jacques Simon, sollicité de signer le rapport de la visite des lieux, se refuse, prétextant ne savoir signer et prie son beau frère Guillaume Tanguy, demeurant à COLLORE BIAN, de signer pour lui.

*

* *

Le plan cadastral de Ste Sève (1833) est explicite pour le tracé de la vieille voie entre le carrefour de COLLORE sur la ROYALE 12 et Saint Roch. Nous le publions. Il ne demande d'autre commentaire que l'interprétation des toponymes qui font référence à la voie.

Par contre, entre KERIZELA et le même carrefour de COLLORE, soit sur une bonne centaine de mètres, la voie n'a laissé d'autre indice qu'un tronçon de chemin creux, définissant l'axe raviné de la vieille route, comme cela apparaît clairement derrière le Convenant. La voie s'étendait de part et d'autre de ce chemin raviné; les abords en surplomb du chemin creux ont été repris par les riverains, dès 1760.

*

* *

Nous avons tenté de trouver, avant la construction de la Royale 12, une attestation qui corrobore l'hypothèse, seule envisageable en vérité entre Kerizella et l'amorce, après Colloré, du chemin de Saint Roch, telle que nous l'a conservée le cadastre.

Voici la seule indication évocatrice du site que nous ayons relevée dans les titres de propriété que nous avait confiés monsieur Pierre Jacq. Il s'agit de la vente le 11 avril 1684, pour la somme de 450 livres, d'un bien sis au bourg de Sainte Sève. L'acquéreur est "noble homme Ollivier SALAUN, sieur de Coatconval, bourgeois et marchand en la ville de Morlaix et y demeurant rue de Bouret".

.page 1181

La prise de possession, qui eut lieu le 20 avril suivant, décrit des bâtiments particulièrement modestes avec quelques terres : "deux maisonnettes ou creiche s'entrejoignantes, donnant sur l'aire du dit convenant... cerné de toutes partz des chemins mesnant de Morlaix à Landerneau et Brest, fors (sauf) au midy qu'ils (que les notaires) donnent à terre de la dame de Lesquiffiou". Il ne peut s'agir que de l'ancien KERISELLA : ces maisonnettes sont encore en place, nous semble-t-il.

*

* *

Quatre-vingts ans plus tard, le 3 mars 1763, Missire François SALAUN, prêtre, aumônier de marine, demeurant à Brest, cède son patrimoine foncier à un négociant morlaisien - toujours eux ! - à Monsieur et Madame François Lannux. Il s'agissait de Kermabon en Pleyber-Christ, de Penprat et Kérisella en Ste Sève et de droits convenanciers sur des maisons de la Rue des Brebis à MORLAIX. L'ensemble est vendu pour une somme de 3200 livres et une rente viagère de 750 livres.

La prise de possession, le 24 mars 1763, fait intervenir Pierre Le Loussaut "pacqueur" de profession, demeurant à Morlaix; c'était certainement un négociant sans doute le PACKER des Anglais : "expéditeur, emballer, personne qui prépare des marchandises pour le transit - encaqueur de harengs", qui empile les poissons dans des tonneaux ou caques.

Après Penprat on descend à Keriselaff. Le fermier Pierre Le Castel fait "la montrée du lieu". En 1763, "la maison manale (d'habitation), couverte d'ardoises, a porte et fenêtres du côté au couchant, foyer et cheminée du bout d'en haut" : seule la petite maison à l'abandon aujourd'hui, présente cette orientation. A la fin de la visite il est rapporté ceci : "Dans une issue (dégagement), près la dite maison manale, où était autrefois LE GRAND CHEMIN".

De Kerisellaf, la compagnie se rend au carrefour "jusques et près d'une maison nouvellement bâtie sur le grand chemin de Morlaix à Landiviziau, servant d'auberge". Le sieur Lannux a acquis sur cette maison une rente de 3 livres. L'auberge a un four par derrière près du chemin qui conduit du bourg de Ste Sève à Kerlan.

*

* *

Entre COLLORE et le site SAINT ROCH, le tracé de la voie peut se décomposer ainsi :
AB - Du carrefour au tronçon sud-ouest 40 mètres

BC - Jusqu'à la bifurcation vers l'ouest 225 mètres

CD - De la bifurcation à Prat-nevez 400 mètres

DE - Traversée de Prat-nevez jusqu'à la croix 125 mètres

- Le parcours AB est encore repérable par delà la tranchée de la Voie express où s'aperçoit le chemin de Kerlan. Un transformateur marque l'angle entre le chemin de Kerlan et la voie ancienne.

- Si du point B on regarde en direction du sud-ouest vers le point C, par dessus la tranchée de la Voie express, on repère au delà de celle-ci un petit morceau de l'ancien talus nord de la route. Au delà, celle-ci avec ses deux talus a été intégrée au champ.

- Le point C où se situait la bifurcation vers Saint Roch est repérable aujourd'hui encore (février 1987) par l'intersection du talus sud du chemin de Saint Roch et de l'alignement que l'on y prend avec le transformateur déjà signalé en B. On rejoint aujourd'hui ce point C par un pont à usage agricole jeté sur la voie express. La talus sud de la voie est encore en position sur au moins la moitié du parcours CD avec sa chevelure de chênes. Le point C est à la perpendiculaire de la Royale 12 (par le pont) à 170 mètres de l'axe de celle-ci.

.page 1182

*

* *

En 1833, la portion BC était à usage de chemin, mais la portion CD était appropriée en trois lots, à partir de C, les N° cadastraux 818. 815. 814 de la section cadastrale B.

N° 818 - dépendant de Coatloré bian - AN (N)END -COZ BIAN, littéralement "le vieux chemin petit"; (au sens probable de "petite portion du vieux chemin") - lande et taillis - 6 ares 10.

N° 815 - dépendant de Penprat - AN (N)END COZ - "le vieux chemin" - taillis - 12 ares.

N° 814 - dépendant de Penprat - PARC AN (N)END COZ BRAS - "champ du vieux grand chemin" - pâture 11 ares 20.

Cette longère touche la parcelle cadastrale biscornue N° 809, dépendant de Penprat, dénommée PRAT NEVEZ "nouveau pré", de qualité médiocre (3), faisant 43 ares 10.

La route de l'église à Penprat, toujours en place, se prolongeait, au delà de la Royale 12 jusqu'aux abords du carrefour de Coatconval - Saint Roch. Le chemin fut désaffecté sur ce parcours et attribué à Penprat sous le N° 811.

N° 811 - dépendant de Penprat - AN END COZ BIAN, sans doute, "le vieux petit chemin" - pâture très médiocre (3), faisant 7 ares 70.

PRAT NEVEZ, que joignaient ces délaissés de chemins, avait été attribué à Penprat et interdit de circulation; c'est pourquoi les deux vieux chemins avaient été interrompus 100 mètres avant le nouveau carrefour et l'accès de Prat nevez clos de ce côté.

Ainsi la mise en service de la Royale 12, vers 1760, introduisit-elle des changements simplificateurs dans les communications lointaines ou vicinales de Sainte Sève. De Colloré, comme du bourg, on dut emprunter la Royale 12 pour joindre à la Croix de Margilie le chemin du FAOU et le chemin de Pleyber-Christ. Ce dernier chemin devait être déjà en continuité avec celui qui venait de CROAZ AR VILAR.

*

* *

Sur la base de ces divers documents nous proposons une reconstitution du carrefour ancien (avant la R 12) de Coat Conval indiquant toutes les directions qui s'ordonnaient sur ce carrefour.

Autour de l'an 1000, époque où il n'y avait pas de Pleyber-Christ, le chemin vicinal de ce nom faisait fonction de bretelle entre deux voies antiques. C'est sur cette bretelle, à la hauteur de Coat-Conval (de Pleyber-Christ) que se branchait le chemin vers COZ-ILIS, dont nous avons entretenu les lecteurs suffisamment.

*
* *

.page 1183

LE CHEMIN DE MORLAIX AU FAOU - C'est la destination du chemin qui s'amorce du côté sud-ouest sur le VILAR de notre carrefour.

Nous n'avons pas l'opportunité de publier la carte détaillée de cette voie. Nous en détaillons l'itinéraire.

Le branchement est encore visible, même si les talus du chemin ont perdu leurs arbres. Le chemin passait au sud de Coatilezec et coupait à la CROIX du REST le chemin de Croaz-Torr (en Pleyber-Christ) à Saint-Pol. Il poursuivait par Saint Eloi de Talingoat, passait le Coat Toulzac'h au Vallon du Pont, suivait celui-ci un moment, approchait ensuite du manoir de Quelennec pour atteindre le KEFF ou TRONC de Saint Thégonnec soit par COZODE, soit, plutôt, en se jetant dans la bretelle dont nous avons parlé joignant les voies antiques Quimper-Morlaix et Morlaix-Brest.

*
* *

C'est au Keff que le chemin coupait ou quittait cette bretelle. Les comptes paroissiaux de Saint-Thégonnec (aux archives départementales) font allusion plusieurs fois au tronc du Keff, soit pour en notifier les offrandes, soit pour la réparation du coffre fracturé. Nous avons relevé les notations suivantes :

"Trouvé dans le tronc estant sur LE GRAND CHEMIN menant de MORLAIX AU FAOU près Lescoat le jour de Saint Thomas au dit mois de décembre (1665) 45 sols (sous)".

En 1649-1650 on totalise à 42 livres 10 sols les offrandes recueillies en deux troncs "l'un sur le GRAND CHEMIN de Morlaix à Landiviziau et l'autre sur le GRAND CHEMIN du FAOU à MORLAIX".

Il y a toujours un tronc à la croix de la Vierge du Keff.

*
* *

Le chemin du Faou passait ensuite dans le village du RUSQUEC, puis atteignait le bourg de Loc-Eguiner par une accès désormais obstrué. Sur ce site le chemin rejoignait la voie antique Vannes-Carhaix-Aberwrac'h, passait de conserve avec elle la rivière de la Penzé et s'en séparait au bout d'un km pour joindre le bourg de St Sauveur, pour couper ensuite la voie antique CARHAIX-LANDERNEAU à CROAZ-CABELLEC.

Le chemin ne passait pas sur le site du bourg de Sizun mais au sud de celui-ci. On traversait l'Elorn un peu en amont du pont actuel. Le plan cadastral de Sizun, qui date de 1812, ne connaît que ce vieux passage de l'Elorn qu'un chemin reliait au bourg. Ce même cadastre conserve l'écriture conforme du toponyme GOLLEN, à savoir GOSLEN (vieil étang), lieu et moulin proche du passage de l'Elorn.

Il est probable que le chemin du Faou est antérieur au choix du site breton de SIZUN.

On passait du GOLLEN à Hanvec pour aboutir à la voie antique QUIMPER-LANDERNEAU, juste avant la voie express Quimper-Brest : on descendait par celle-ci au FAOU, distant de 1 km. Ce tronçon est encore en usage.

*
* *

Aménagée au 19ème siècle et rectifiée, la route de SIZUN-LE FAOU s'embrancher sur la N 12 de 1845 peu après le Vallon du Pont. Elle est codée D 18. Elle a été l'objet de soins particuliers après la guerre : on a expérimenté sur elle, avec succès, les enrobés modernes. Les usagers de

cette départementale, route aussi de Rumengol, connaissent le tronçon qui aborde la traversée de l'Elorn au bas du bourg de Sizun. Le vieux passage de la rivière se devine en amont du pont qui s'emprunte actuellement. L'abandon du vieux pont a entraîné des complications de carrefour à la sortie du bourg vers le sud.

.page 1184

*

* *

La route du Faou à Morlaix canalisait vers cette dernière ville les populations du vieux PLEIBER, à partir de Loc-Eguiner Saint Thégonnec.

Dans l'hypothèse d'une fonction paroissiale dévolue à AR GOZ ILIS le passage de la route du Faou à ce site pouvait se faire suivant l'éloignement, soit par Sainte Brigitte, soit, auprès de Coatilézec, par le chemin de Kersco qui joignait le chemin de Coat Conval à AR GOZ ILIS.

6 - SUR LE SITE MEME D'AR GOZ ILIS

Nous venons de décrire le réseau routier de PLEIBER qui pouvait assurer la convergence éventuelle de la population de ce pays sur AR GOZ ILIS.

Il ne nous reste plus qu'à pousser à ses conclusions l'analyse géographique du site même d'AR GOZ ILIS, entreprise dans le numéro de décembre 1986 (p 16 - 25) avec le plan proposé (p 17). Nous avons interrompu, en effet, cette étude pour donner au numéro de janvier, destiné à toutes les familles, une certaine unité.

Il s'agissait, on s'en souvient peut-être, de la circulation routière auprès de COZ-ILIS en 1517, suivant la mort de Goulven de Kergrist. A la date "du quart février" (4 février) 1517, le Treuscoat était relié à GUERNEVEZ par un chemin débouchant sur le GRAND CHEMIN de Kervenarc'hant à Morlaix. D'autre part, le chemin venant de Coatconval s'arrêtait, en 1517, à ce même grand chemin. Il ne se prolongeait pas en direction du Treuscoat; le terrain était alors en l'état de "terre frauste", à l'abandon. Ainsi le Treuscoat ne communiquait pas en 1517 avec Coatconval.

L'identification d'un certain PARC BIAN de 1517 avec PARC BIAN d'un aveu de 1735 et leur report sur PARC FALL de 1838, de superficie très approchée de la mesure de 1735, nous ont donné la clef du tracé du chemin entre le Treuscoat et Guernevez. On se reportera au plan publié en décembre (p 17).

Ce chemin partait de la voie antique du Roudourou à angle droit, là où fut érigée en 1890 la croix du carrefour, seul témoin désormais d'un branchement séculaire. L'accès direct de Guerneur au manoir du Treuscoat n'a pas vingt ans; les photographies aériennes l'attestent.

A la hauteur du futur GUERVEUR, le chemin tournait à gauche suivant un tracé conservé jusqu'à présent; seuls en ont disparu les vieux talus de bordure. Puis 225 mètres environ après GUERVEUR, le chemin tournait à droite en direction de GUERNEVEZ, mais en vérité pour rejoindre le grand chemin de Morlaix.

*

* *

Ce parcours établi sur la base des descriptions de parcelles de 1517 présente des caractéristiques fort importantes pour notre sujet de AR GOZ ILIS.

La bifurcation vers GUERNEVEZ intrigue. On s'attend, en effet, à voir le chemin se poursuivre en droite ligne, comme maintenant, jusqu'au grand chemin (ancienne N 12) et se prolongeant vers Coat Conval. Or le terrain au delà de la bifurcation était une terre à l'abandon.

.page 1185

D'autre part, le village voisin du PENHOAT, en ruines à cette date de 1517, avait eu sa double desserte tant sur la voie antique du Roudourou que sur le Grand Chemin de Morlaix. Très probablement la desserte du Penhoat vers le grand chemin servait aussi au village du Treuscoat. Cette desserte bordait au nord la "terre froste".

Rappelons que la seigneurie du Treuscoat fut fondée en 1458 au profit des KERGRIST. Le village agricole du Treuscoat, lui, existait alors, depuis assez longtemps sans doute. Les Kergrist eurent à faire choix d'un emplacement pour leur manoir. A nous en tenir au style comme aux termes de l'aveu de 1517, le manoir actuel est légèrement postérieur à cet aveu.

Par ailleurs, le convenant du Penhoat implanté sur le cimetière gaulois était à l'abandon en 1458; il n'est même pas nommé, nous semble-t-il, à cette date. Les terres qui avaient pu en dépendre étaient attribuées alors aux convenants sis au Treuscoat même.

*
* *

Comment s'organisait la circulation avant que la vie n'ait disparu de l'agglomération et que tout n'y ait été réduit en ruines sous la dénomination AR GOZ ILIS ?

On en est réduit sur ce point à des probabilités. Il nous paraît sérieux d'admettre que, plus anciennement, le chemin venant de Coatconval se prolongeait en direction de l'agglomération mystérieuse à laquelle menait aussi le chemin venant du village du Treuscoat.

*
* *

Ici s'achève notre exploration du réseau routier ancien du pays de PLEIBER. Outre son intérêt propre de voies d'échange, ce réseau nous a semblé dégager d'étonnantes convergences vers le site d AR GOZ ILIS, par lesquelles purent s'engouffrer les indigènes de cette vaste paroisse.

Il nous reste à conjuguer ces observations routières et les ressources propres du toponyme breton AR GOZ ILIS pour tenter l'identification de l'établissement qui fut aux origines de ces ruines.

Ainsi, le paragraphe qui suit, conclut-il le chapitre IV, "A LA RECHERCHE DE COZ ILIS" commencé en décembre 1986 (p 14).

.page 1186

7 - "AR GOZ ILIS" FUT-IL LE BOURG DU PLEIBER PRIMITIF ?

C'est vraiment vouloir s'infliger la torture, penseront les bretonnants, que de prendre tant de détours, et de si compliqués, pour essayer de retrouver les origines du site AR GOZ ILIS. Il serait si simple de faire confiance à la langue bretonne qui saisit, en un éclair, la signification "LA VIEILLE EGLISE". Mais l'épervier, lui-même, aussi perçant que soit son regard, n'est point à l'abri d'un leurre. Quel piège pourrait dissimuler une dénomination aussi transparente que "LA VIEILLE EGLISE" appliquée à un site couvert de pierres et envahi de ronces, d'ajoncs et de saules ?

*
* *

Nous avons publié en février 1979 la documentation concernant les adresses postales libellées entre 1952 et 1954 sous la dénomination COZ ILIS. Cette liste, qui a fait l'objet d'une publication officielle en son temps, il y a 30 ans, porte sur le Finistère, les Côtes du Nord et le Morbihan.

A cette liste de COZ ILIS nous ajoutons une parcelle de terre du même nom sise en Guiclan au bord de la voie romaine Morlaix-Kerilien par Plouvorn. Nous pouvons y joindre deux autres toponymes de la famille que nous ont signalés des lecteurs : l'un, en Plougouven sur le

terroir de Penrugaro, "goarem Coz Ilis", l'autre sur Sizun dans le coin de Quistillic en plein contexte gallo-romain, auprès de Loc-Iltud, où passe la voie romaine Carhaix-Landerneau. Nous n'avons pas eu l'opportunité de vérifier ces renseignements sur le terrain ni sur les cadastres anciens de ces communes.

Monsieur GOURVIL, on le sait, a publié un ouvrage sur les NOMS DE FAMILLE BRETONS D'ORIGINE TOPONYMIQUE (1970). Dans la notice du patronyme COZ ILIS, il signale des toponymes de ces trois départements et il ajoute "il est vraisemblable que ces noms de lieux ont désigné des ruines gallo-romaines considérées par les émigrants (bretons) du 6ème siècle comme d'anciens temples".

*

* *

Nous serions moins sensibles aujourd'hui qu'en 1970 à l'interprétation que propose ici monsieur Gourvil, qui rattache COZ ILIS, ou avec l'article AR GOZ ILIS, à des ruines gallo-romaines. Tout au plus peut-on parler d'une présomption, parmi d'autres, sans doute : encore faudrait-il, en chaque cas de COZ ILIS, fournir un élément de preuve de l'hypothèse, qui ne peut qu'être la présence de tuiles romaines sur le site.

Le défrichement de notre COZ ILIS n'a témoigné, certes, d'aucun souci archéologique; des personnes qui y ont travaillé, dont Mr François Derrien, de Tréoudal, n'ont souvenir d'y avoir trouvé granit ou tuiles, mais seulement la pierre du cru, du grès quartzitique.

Le danger est grand en des sujets comme celui-ci et en tant d'autres de gonfler ses certitudes par l'adjonction de probabilités incontrôlables. L'on aboutit ainsi à des certitudes creuses qui ne doivent tromper personne.

Qu'il y ait eu des constructions sur le site est bien établi, tant par le témoignage de ceux qui le défrichèrent que par le nom lui-même "Ar Goz Ilis", qui suggère la présence de ruines. Celles-ci étaient groupées sous l'emplacement de la crêperie Hameury. On ne peut songer à situer ici, sur le plateau étendu, une structure de défense ou d'habitat close de talus et fossés, comme la grande structure ronde du bois de Lesquiffiou ou celle, quadrangulaire, que l'on voyait il y a encore 9 ans sur la pente ouest du Dour Ruz, non loin du calvaire de Kervern.

.page 1187

C'était un lieu desservi, on l'a vu, par un grand chemin, un lieu ouvert et sans défense, abordable de tous les côtés.

*

* *

L'implantation d'un village AR PENHOAT sur le cimetière gaulois lors des premiers défrichements de cette région, peut-être au 12ème siècle, avait entraîné la démolition progressive des tombelles et le réemploi de leurs pierres dans des édifices, dont le plan nous a été conservé par l'abbé Calvez (1913); des pierres plus volumineuses furent employées à la confection des talus qui firent la séparation entre la garenne aux tombes et les champs défrichés à ses abords.

On admettra assez naturellement que les pierres quartzitiques accumulées sur le site de COZ ILIS ont été récupérées de même façon sur les tombes gauloises de la garenne voisine. Une telle façon de procéder eût passé pour une profanation aussi bien à l'époque gallo-romaine qu'à l'époque antérieure gauloise, qui pratiquaient l'incinération.

Il a fallu un changement radical de culture pour que cesse ce type de culte des morts. Ce ne peut être que la venue des Bretons, lesquels étaient chrétiens et pratiquaient l'inhumation. Ceux-ci découvrirent en arrivant la coutume funéraire des indigènes de cette région de Morlaix : ils changèrent le cours des choses et, peut-être par voie autoritaire, imposèrent l'inhumation, moins dispendieuse, de surcroît, puisque ne requérant pas de tertre de pierres.

Le cimetière gaulois à tombelles fut abandonné. Il n'était pas possible, y eut-on songé, de le réutiliser pour des inhumations. On s'en servit comme carrière.

*

*

Un jour vint où l'on ne perçut point la fonction de ces innombrables buttes de pierres.

Une question sur ce point nous est venue souvent à l'esprit : qu'a signifié le toponyme BUTOU (un pluriel) que l'on retrouve à Pleyber Christ, Sainte Sève et Locquéholé ?

Avant de devenir, "garenne du Penhoat", toponyme attesté en 1517, le cimetière gaulois a eu certainement une autre dénomination : AR BUTOU est-il vraisemblable ?

Rien sur les sites de ce nom ne paraît rendre raison de leur commun toponyme, qui suggère la présence de nombreux monticules. Nous avons fait observer déjà que sur AR BUTOU de Pleyber Christ, la voie antique Quimper-Morlaix effectue un virage très large entre la chapelle du Christ et la rue Louis Pasteur (voie antique sur toute sa longueur). Rien pourtant dans la nature de ce terrain plat n'interdisait, semble-t-il, un tracé en ligne droite. Y eût-il là des tombes du même type "en buttes" qu'au Treuscoat ?

CONCLUSION

Nous cherchions à situer le centre religieux principal de PLEIBER primitif des Bretons, ce centre qu'en pays de Léon on s'est plu à dénommer GWIC, ainsi GUICLAN, qui s'est maintenu, et GUITAULE qui est tombé en désuétude.

.page 1188

Qu'un tel centre ait existé c'est certain, au même titre que PLOUJEAN et PLOURIN. Le MORLAIX des Bretons s'est constitué d'emprunts territoriaux à ces deux paroisses ainsi qu'à PLEIBER. Mais le MORLAIX Gaulois, puis Gallo-Romain jouait déjà un rôle fort important, qu'illustre le très riche réseau de routes antiques convergeant sur ce fond d'estuaire.

PLOUJEAN implante son bourg à environ 3 km 500 du centre de MORLAIX; PLOURIN à près de 6 km. AR GOZ-ILIS était à un peu moins de 5 km.

La nécropole gauloise du Treuscoat devait être fréquentée par les gens de Morlaix. Le courant a été infléchi à l'époque bretonne vers le centre religieux de PLEIBER et son cimetière à inhumations.

Était-ce à AR GOS-ILIS ?

Nous avons avancé une série de présomptions en faveur de cette hypothèse. Certes elles ne constituent pas une véritable preuve. Mais aucun autre site du pays n'a les titres d'AR GOZ ILIS à postuler la fonction de GWIC de PLEIBER.

Nous interpréterons donc à la lettre le nom qui nous est parvenu de la "TERRE FRAUSTE" de 1517. Elle était à l'abandon et l'on répugnait encore à cette date, à la défricher, car c'était AR GOZ ILIS, les ruines de l'église et l'emplacement d'un cimetière. On s'en souvenait.

Il nous restera à rendre raison de la ruine de notre GWIC.

V - LES BRETONS EN ARMORIQUE

Ce n'est point d'aujourd'hui que date l'intérêt des Bretons d'Armorique pour leurs ancêtres qui vinrent d'outre-Manche. Les représentations successives qu'ils se sont faites de cette migration originelle ont perçu en elle l'évènement fondateur de la patrie bretonne et la source même de ses droits et devoirs.

Nous concevons l'histoire, de nos jours, se nourrissant de documents authentifiés et soucieuse d'écartier toute préoccupation étrangère à son propos de vérité. Tel ne fut pas toujours le cas, autrefois, pour tout ce qui touchait à l'émigration bretonne : le discours religieux, culturel et patriotique avait donné forme à nos vieilles Vies des saints bretons et entretenu, par la suite, le culte des pères fondateurs, prenant ombrage des remises en ordre critiques de ces légendes. Nous préférons les ombres de l'histoire aux clartés factices des belles imaginations.

*
* *

Aussi avons nous choisi d'engager les lecteurs dans les perspectives plus vastes élaborées par les historiens récents des migrations bretonnes, dont nous citons les travaux au début de cette étude sur PLEIBER (novembre 1986, p 7). L'accord est d'ailleurs maintenu avec les auteurs antérieurs quant à la période intense de l'émigration bretonne en Armorique, à savoir du 4ème au 6ème siècle après J. C.

On ne peut préciser à quelle époque les populations bretonnes continentales passèrent la Manche pour s'installer sur la côte sud de l'île. Les BRITANNI, que Pline l'Ancien signale au 1er siècle dans le Ponthieu (région d'Abbeville), semble-t-il, auraient-ils manqué l'aventure insulaire ? Loin d'être un obstacle aux communications entre les peuples, la Manche a constitué un lien entre ceux-ci.

*
* *

.page 1189

1) PRELUDES A L'EMIGRATION BRETONNE EN ARMORIQUE - Nous nous inspirons des études de Léon FLEURIOT sur la présence de BRETONS sur le continent avant la grande émigration en Armorique. Faut-il rappeler que nous parlons d'hommes originaires de l'île de Bretagne.

Pour faire face au danger romain que César faisait peser sur leur riche cité, les VENETES (Vannes) nouèrent alliance avec diverses cités gauloises, dont la nôtre, celle des Ossismes, les Namnètes (Nantes), et jusqu'en Belgique. Mais ajoute César lui-même : "Ils demandent du secours à la Bretagne, qui est située en face de ces régions". Toutes ces cités de la Manche commerçaient avec la Bretagne; les Venètes jouissaient, semble-t-il, de la suprématie dans ce trafic maritime avec l'île. C'est le sentiment du géographe grec Strabon (né vers 58 avant J. C.) : "Les Venètes livrèrent à César une bataille navale dans le dessein de l'empêcher de passer avec ses navires en Bretagne, cette île leur servant de marché".

Nous avons fait valoir l'importance de ce trafic pré romain par l'estuaire de Morlaix et proposé de voir dans notre vieux chemin du PONT-GLAS une voie gauloise joignant Vannes à l'estuaire de Morlaix.

*
* *

L'historien romain Tacite (55 - 120) parle en ces termes des habitants de la Bretagne : "Les plus voisins des Gaulois leur sont aussi semblables, soit que persiste une communauté d'origine, soit que, dans ces pays orientés à l'encontre l'un de l'autre, le climat ait formé les corps. Cependant, en gros, on peut croire que les Gaulois ont envahi l'île en raison de sa proximité. On peut y remarquer leur culte, leurs croyances superstitieuses; leurs langues diffèrent peu".

César, déjà, avait fait remarquer l'extension du druidisme de part et d'autre de la Manche. "On croit que leur doctrine (celle des DRUIDES) est née en Bretagne et a été apportée de cette île dans la Gaule; de nos jours encore, ceux qui veulent en faire une étude approfondie vont le plus souvent s'instruire là-bas".

Nous retiendrons de ces deux témoignages les similitudes profondes qui s'observaient entre les peuples qui se faisaient vis-à-vis sur la Manche; elles concernaient les croyances et les langues. Nous mettrons en valeur plus loin la longue permanence de la similitude des langues.

*
* *

A deux reprises, César entreprit un débarquement dans l'île de Bretagne. Il justifie ainsi son premier raid dans ses Mémoires sur "la guerre des Gaules".

C'était vers la fin de l'été 55 (avant J.C.); il fallait se dépêcher, "les hivers, disait-il, étant précoces en ces régions". César tenait à cette expédition, et c'est lui encore qui le dit : "Il se rendait compte que dans presque toutes les guerres que nous avons faites contre les Gaulois ceux-ci avaient reçu des secours de la Bretagne. Il pensait d'ailleurs que si la saison trop avancée ne lui laissait pas le temps de FAIRE CAMPAGNE (en latin, "bellum gerere", entreprendre une guerre), il lui serait néanmoins utile d'avoir seulement abordé dans l'île et d'avoir vu ce qu'étaient ses habitants, reconnu les lieux, les ports, les points de débarquement: toutes choses qui étaient à peu près ignorées des Gaulois", mais non pas, s'empresse-t-il d'ajouter, "des marchands" (Guerre des Gaules, livre IV, 20 - Traduction Constans).

Ce faisant, César, voulait faire découvrir aux "Barbares", comme il les nomme, la puissance de Rome et soigner sa réputation personnelle aux yeux de l'opinion romaine.

.page 1190

Ce premier raid, de trois semaines environ, eût pu mal tourner pour les Romains. César avait été frappé par la fonction remplie dans les combats par les chars bretons. On se reposera l'esprit à suivre la description qu'il en fait :

"Voici comment (les Barbares) combattent de leurs chars de guerre. Ils commencent par courir de tous côtés en lançant des traits : la peur qu'inspirent leurs chevaux et le fracas des roues suffisent, en général, à jeter le désordre dans les rangs; puis, ayant pénétré entre les escadrons (de cavaliers), ils sautent à bas de leurs chars et combattent à pied. Cependant les conducteurs (auriges) sortent peu à peu de la mêlée et placent leurs chars de telle manière que, si les combattants (à pied) sont pressés par le nombre de leurs ennemis, ils puissent aisément se replier sur eux. Ils réunissent ainsi dans les combats la mobilité du cavalier à la solidité du fantassin. Leur entraînement et leurs exercices quotidiens leur permettent, quand leurs chevaux sont lancés au galop sur une pente très raide, de les tenir en mains, de pouvoir rapidement les mettre à petite allure et les faire tourner. Ils ont aussi l'habitude de courir sur le timon, se tenir ferme sur le joug et, de là, rentrer dans leurs chars en un instant". (livre IV, 33).

*

* *

L'année suivante, en 54 (avant J. C.), César tentera un autre raid en Bretagne. Mais les Bretons ne seront soumis à Rome que près d'un siècle plus tard sous l'empereur Claude (41 - 54). Le surnom BRITANNICUS de son fils est en lien avec cette conquête.

Durant ce temps, après le grand soulèvement de 52 (avant J.C.), auquel est attaché le nom de Vercingétorix, la Gaule, peu à peu, s'était installée dans la paix romaine. Mais les relations de part et d'autre de la Manche ne pouvaient que se poursuivre. La conquête de l'île par les Romains renforça les échanges.

Cette conquête ne s'étendit jamais à l'île entière ni à l'Irlande. Rome dut donc assurer ses frontières contre les PICTES, ces vieux peuples de Calédonie, nom ancien de l'Ecosse, et contre les SCOTS, populations celtiques d'Hibernie ou Irlande. Notons que c'est l'occupation du pays des Pictes par les Scots d'Irlande qui lui a valu son nom anglais de SCOTLAND.

Les petits royaumes bretons, qui avaient à souffrir eux-mêmes de ces incursions, furent maintenus par les Romains pour servir d'états-tampons devers le nord et l'ouest. Rome recruta des Bretons dans ses armées; on les trouve à la garde de la frontière sur le RHIN; leur présence est aussi attestée en Espagne et même en Egypte. Il est tout naturel, dès lors, que les Bretons soient associés aux actions militaires des Romains en Gaule. Cela est plus notable encore autour de 400 quand l'Empire d'Occident est ébranlé.

Ainsi, lors des troubles intervenus en Armorique vers 184, le général romain Artorius Castus les réprima avec des troupes où se trouvaient des unités bretonnes.

Les passages en Gaule les plus marquants de l'armée de Bretagne se produisirent en 383 avec Maxime et en 407 avec Constantin. Avec ces troupes ils tentèrent de prendre la tête de

l'Empire d'Occident. L'aventure n'eut pas de suites durables et les troupes ne reprirent pas le chemin de l'île : elles essaimèrent sur le continent.

2) LA LANGUE ARMORICAINE - Parmi les conditions favorables à la venue des Bretons sur le continent, outre la facilité du passage, joua certainement la parenté des langues parlées des deux côtés de la Manche.

L'opinion commune des historiens anciens, partagée par les auteurs modernes jusqu'en 1863, est fort bien exprimée par Hersart de la Villemarqué, qui la faisait sienne. C'est dans son "Essai sur l'histoire de la langue bretonne" qu'il a placé en tête de sa réédition du "Dictionnaire français-Breton de Le Gonidec" (1847).

.page 1191

"Lorsque... les Bretons vinrent, au 5ème siècle, sur le continent, demander un asile aux peuples de l'Armorique, ils y trouvèrent un idiome peu différent du leur, en usage sur d'autres points de la Gaule au 3ème siècle... (Les Bretons) ravivèrent (cet idiome), l'y cultivèrent en paix, grâce à leur éloignement des grands centres de civilisation romaine, et à l'abri de la mer, des marais et des rochers, lui, donnant d'année en année une vigueur nouvelle, puisée dans leur commerce avec l'île d'où ils recevaient incessamment (sans cesse) de nouvelles recrues de peuples de la même langue".

*

*

*

Le revirement s'opéra dans l'esprit d'Aurélien de Courson, qui, changeant d'avis, jeta sur le marché aux idées cette hypothèse qui lui paraissait désormais "infiniment probable que ce furent les clans fugitifs des 5ème et 6ème siècles qui transportèrent dans la péninsule armoricaine les débris de langue et d'institutions galliques (gauloises) qu'on y retrouve encore aujourd'hui. Et, en effet, ces débris ne se rencontrèrent guère, le fait est certain, que là où les Bretons ont porté leurs pas. Partout ailleurs, l'élément celtique, comme on dit maintenant, a, pour ainsi dire, disparu".

Ceci est écrit en 1863 dans les PROLEGOMENES (une énorme introduction) du CARTULAIRE DE REDON.

Cette hypothèse lancée par Aurélien de Courson de la receltisation de l'Armorique par l'immigration bretonne deviendra un dogme sous la plume de Joseph Loth (1883) : le breton nous est venu avec les BRETONS. Les Armoricains auraient été alors profondément romanisés, parlant le latin. L'autorité de Joseph Loth a fait le succès, bien provisoire, de sa théorie. Depuis quelques décades déjà on ne lui fait plus crédit.

Ceux des lecteurs qui s'intéressent à la vie et à la mort des idées trouveront à s'édifier sur ce point de la langue gauloise des Armoricains dans les ouvrages de François FALC'HUN, par exemple LES NOMS DE LIEUX CELTIQUES (1970).

Ce retour à la case départ de l'opinion ancienne n'est pas dû à la découverte de documents exceptionnels, mais à la mise en Oeuvre plus sereine de données connues depuis fort longtemps. L'intérêt porté à ce sujet de l'émigration bretonne par des chercheurs anglais, plus modérés, a beaucoup contribué à maintenir le débat sur un plan scientifique et non passionnel.

*

*

*

Au témoignage de Sidoine Apollinaire (430 - 488), évêque de Clermont en 471, la noblesse d'Auvergne vient seulement de "se dépouiller de la rudesse de l'idiome celtique (squama sermonis celtia) et de s'initier au style oratoire et même aux rythmes de la poésie", en latin, naturellement. Ainsi, en plein 5ème siècle, la noblesse restait attachée au gaulois. Que dire du peuple ? Il dut parler gaulois encore longtemps.

Il est d'autant moins présomptueux d'étendre aux côtes armoricaines du nord-ouest ce témoignage sur l'Auvergne que ces côtes entretenaient des relations intimes avec les côtes d'en

face où l'on parlait brittonique, comme le fait observer Léon Fleuriot. "de même, ajoute-t-il, que le Cornique (langue du Cornwall) a persisté avec vigueur tant que les liens avec la Bretagne demeurèrent intimes, de même le gaulois a dû bénéficier sur la côte sud de la Manche des relations avec la Grande-Bretagne, où le brittonique restait la langue dominante" (Les Origines de la Bretagne p 57 - 58).

.page 1192

La romanisation, avec passage à la langue latine, affecta les centres urbains prioritairement et leur zone d'influence. Ce fut le cas, chez nous, de Nantes, Rennes et Vannes. Mais, au-delà de ce vaste foyer de romanisation, il est tout naturel que le gaulois se soit conservé plus longtemps sur les côtes nord et ouest, où précisément les Bretons viendront chercher à la fois refuge et expansion.

3) L'EMIGRATION BRETONNE (5ème - 6ème siècles) - Les auteurs récents qui traitent des origines de la Bretagne présentent la venue massive des Bretons en Armorique aux 5ème - 6ème siècles comme l'apogée d'un mouvement amorcé sous l'égide de l'empire romain et qui ne s'amortira pas de sitôt. C'est ce que nous suggérons plus haut par le terme de "Préludes".

L'évocation, à ce point de notre récit, du personnage de Saint Germain d'Auxerre, fera la transition entre ces préludes et ce qui n'allait pas tarder à se produire après sa mort (448), l'immigration armoricaine des Bretons. On s'expliquera alors pourquoi une paroisse primitive aussi vaste que le Pleyber ancien ait pu se mettre sous le patronage de ce saint.

*

* *

a) SAINT GERMAIN D'AUXERRE (mort en 448) - Germain naquit à Auxerre. Haut fonctionnaire de l'Empire, en résidence dans sa ville natale, il fut plébiscité évêque de celle-ci, à la mort de Saint Amator (1er mai 418) et sacré évêque deux mois plus tard, le dimanche 7 juillet 418.

De sa carrière épiscopale, longue de trente ans, l'on a retenu surtout ses deux missions en Grande Bretagne, à l'appel de l'épiscopat breton, et ses interventions en faveur des turbulents Armoricains. C'est au cours d'un voyage à Ravenne, entrepris pour la défense de ceux-ci auprès de l'Impératrice Gallia Placidia et de son fils Valentinien III, que mourut saint Germain (448).

*

* *

Les évêques de Grande Bretagne étaient impuissants devant les progrès de la doctrine hérétique du moine breton Pélage : selon celui-ci, l'homme se sauve spirituellement par ses propres forces, sans le secours de la grâce divine. Cette doctrine, vigoureusement combattue par Saint Augustin (354 - 430), porte, en histoire, le nom de "pélagianisme".

Les évêques bretons, un peu perdus, lancèrent un appel aux évêques du continent. Un concile gaulois, appuyé par le pape saint Célestin 1er, leur envoya Saint Germain d'Auxerre et saint Loup (ou Leu), évêque de Troyes. Ils partirent vers la fin de l'hiver 429.

Le débat avec les pélagiens eut lieu dans un vaste meeting populaire; on n'y parla certainement pas latin, la foule n'y eut rien compris, elle que les pélagiens tentaient d'endoctriner en recourant à sa langue, le brittonique. Aussi admet-on, assez communément, que nos deux prélats gaulois, pour être parvenus à s'en tirer sous les hourras de la foule, devaient être familiers de la langue gauloise, fort proche du brittonique, et que pratiquaient encore leurs diocésains.

*

* *

.page 1193

Germain retournera en Grande Bretagne vers 442 - 444. Mais ses dernières années furent consacrées aux affaires d'Armorique. Cette région de la Gaule était fort remuante et secouée par l'insurrection des campagnes, connue sous le nom de BAGAUCES. Pour venir à bout de ces révoltes paysannes, les Romains étaient prêts à lancer sur les Bagaudes les envahisseurs Alains. Germain tenta de négocier pour éviter aux Armoricains le passage destructeur de ces hordes. Il meurt, nous l'avons dit, à Ravenne en 448.

Bretons et Armoricains se sont souvenus.

*

* *

Cette action de Germain entre 429 et 448 nous le montre investi d'une mission bien plus vaste que la religion, portant sur les affaires politiques et militaires. "il poursuit inlassablement le rapprochement entre Rome, les Bretons et les Armoricains, anciens sujets dont il cherche à faire des alliés". (Fleuriot... Les origines... p 143).

La conséquence la plus durable de l'Oeuvre de Germain, en ce qui touche l'Armorique, aura été, sans doute, de susciter la vocation d'ILTUD. Nos vieilles Vies des Saints Bretons font, en effet, d'ELTUTUS (Iltud) un disciple de Germain. "Cet Eltutus était un des nombreux Bretons déjà établis en Armorique au début du 5ème siècle, et c'est là une preuve de l'importance de ces groupes, dès cette époque, qui est rarement soulignée. Il suivit Germain dans l'île de Bretagne, soit en 429, soit vers 444. Sa science et son influence firent de son école le centre de formation des plus grands saints, chefs de l'émigration bretonne. Eltutus fut le maître de Samson, Paul, Gildas, Dewi (Divy), Brioux, etc... Son école de "Llan-illtud Fawr", avec d'autres centres de l'estuaire de la Severn, fut le foyer spirituel (et politique) de la Bretagne celtique des 5ème et 6ème siècles" (Fleuriot... p 142).

*

* *

b) LES CAUSES DE L'EMIGRATION BRETONNE - Alors que les peuples germaniques, profitant de la faiblesse de l'Empire d'Occident, déferlent, au long du 5ème siècle, sur la Gaule, l'Italie et l'Espagne, des Bretons, à leur tour, se mettent à descendre sur le continent, en Armorique singulièrement. Cette immigration n'a rien, semble-t-il, d'une invasion de conquérants et n'en a pas les motivations. C'est, fondamentalement, l'insécurité des Bretons dans leur île aux 5ème - 6ème siècles qui les a déterminés à passer la Manche en bandes organisées et à chercher asile sur le continent.

Touchant les causes de l'émigration bretonne, l'auteur ancien qui a le plus alimenté les spéculations des historiens aura été, sans doute, GILDAS (saint Gildas de Rhuys), immigré en Armorique. Né en Grande Bretagne vers 490, il mourut autour de 570. Son livre, "De excidio Britanniae", la Ruine de la Bretagne, est daté des environs de 530.

Gildas était un disciple d'Iltud. A travers son récit on apprend qu'un siècle plus tôt, au début du 5ème siècle, alors que l'armée romaine avait quitté l'île, les Bretons formaient deux partis. L'un, avec Vortigern pour chef, était opposé aux Romains : pour faire face aux attaques des Pictes d'Ecosse et des Scots d'Irlande, alors païens, ce parti préférera faire appel aux Saxons, eux aussi païens. L'autre parti fait tout pour maintenir les liens avec l'Empire; les gens d'église appuient cette tendance. Ce deuxième parti conduit par le roi "britto romain" AMBROSIUS AURELIANUS aura le dessus et parviendra même à stopper pour une quarantaine d'années l'avance des Saxons, qu'il vainquit au mont Badon peu avant 490, semble-t-il.

.page 1194

Le regretté Léon Fleuriot, récemment décédé, voit en Ambrosius "un personnage considérable pendant la seconde moitié du 5ème siècle. Dans l'histoire des origines bretonnes, il joue un rôle essentiel". (Les origines... p 170 - 176). Il aurait porté, dit-on, le titre de "roi des Francs et des Bretons armoricains".

*
* *

A force de vivre durant quatre siècles au sein de l'empire romain et d'en partager les modes de pensée et de vie, Bretons et Armoriciens, avec leurs particularités celtiques, singulièrement la langue, en étaient venus à se considérer d'Empire et à se réclamer du titre de Romains. Les Barbares, ce n'étaient plus eux, comme au temps de César. Pour eux, dans l'île, les Barbares avaient visage et nom de SCOTS, PICTES et SAXONS. Sur le continent, pour eux encore, étaient des barbares, au 5ème siècle, toutes ces peuplades de l'Est qui envahissaient de leurs vagues successives l'empire vacillant, païennes encore ou gagnées à l'hérésie arienne (niant la divinité de Jésus).

Que pouvait avoir d'alléchant pour nos Bretons cette Gaule en proie aux invasions des Wisigoths, des Burgondes, des Vandales et des Francs, puis des Huns ? Et même cet Armorique, si proche de langue, mais non pas christianisée à l'égal de l'île et secouée par les révoltes rurales des Bagaudes ?

On ne les voit pas quitter définitivement leur patrie par groupes ou clans sous la conduite de chefs religieux ou laïques sans avoir reçu la garantie de trouver en face un territoire d'accueil. Puisqu'ils ne furent pas rejetés à la mer, on admettra tout naturellement que l'immigration fut négociée avec les responsables du pays d'accueil.

Ce que nous savons des conditions posées par les FRANCS à cette immigration des Bretons nous éclaire sur le caractère pacifique de celle-ci.

*
* *

Venant des plaines marécageuses de l'Europe du nord, les Francs se rassemblèrent au début du 5ème siècle sur la rive droite du Rhin, fuyant devant les Huns comme ces autres Germains, les Vandales, les Goths et les Burgondes.

Les Barbares étaient prêts à se tailler leur part de l'empire romain fortement ébranlé par leurs assauts.

Les Francs, en vérité, n'émergeront de la cohue des envahisseurs qu'avec le fils de Childéric, CLOVIS, jeune roi Franc de 15 ans lors de son avènement en 481. Cinq ans plus tard en 486, il parvient à vaincre le chef des Romains Syagrius à Soissons; il fera tuer ce dernier. De 491 à 497, Clovis va être en conflit avec les Armoriciens et Bretons. Mais les Francs ne viennent pas à bout de ceux-ci, qui étaient appuyés par des soldats romains. CLOVIS fait alors la paix par le traité de 497. C'est vers cette époque que Clovis se convertit au catholicisme.

Le traité stipulait qu'Armoriciens et Bretons reconnaissaient la suprématie des Francs mais n'auraient pas à payer tribu. Le territoire des Bretons serait accru de la cité des Coriosolites (ancien évêché de St Malo).

Ce traité a restreint les possibilités de migration des Bretons que l'autorité romaine ouvrait largement. "L'émigration massive n'est tolérée que dans le territoire des Ossismes, Vénètes et Coriosolites... Ainsi, poursuit Léon Fleuriot, peu après le traité de 497 commença la seconde migration. Sans doute n'a-t-elle pas été plus massive que les passages commencés à la fin du 4ème siècle, mais, localisée dans un espace étroit, elle y donna vite l'impression d'une marée. Elle n'est nullement anarchique et désordonnée. Ce ne sont point des fuyards qui arrivent (les saxons sont arrêtés dans l'île de 500 à 540 au moins). Ce sont des troupes avec femmes, enfants, chefs politiques et religieux. A côté du roi et tenant la place qu'autrefois tenait le druide est le saint, frère ou parent proche du roi. Il est prêtre, moine, diplomate, organisateur. Sous sa direction, l'on achète la terre; on négocie sa cession avec la lointaine autorité franque; on défriche".

.page 1195

"La grande migration menée par RIWAL, descendant de Ivor et de Cadwaladr vers 511 en Domnonée, a surtout frappé les contemporains par son importance" (Les origines p 207).

Ce qu'on appelle DOMNONEE est la région qui couvre les bords de la Manche entre Brest et le Couesnon; le LEON en fut de bonne heure une partie bien délimitée. Alors que le terme de Domnonée est un double du Devon britannique, celui de Cornouaille reprend la dénomination britannique de Cornwall.

Précisons que l'occupation bretonne de la cité gallo-romaine des Vénètes légèrement plus tardive que la grande migration. Elle fut l'Oeuvre du chef breton WAROC (un Cornouaillais, semble-t-il) autour de 578. Celui-ci ravagea aussi, ces années là, les régions gallo-romaines de Rennes et de Nantes.

c) D'OU VINRENT LES MIGRANTS BRETONS ?

On ne doit pas attendre sur les sujets difficiles dont nous traitons ici des clartés fulgurantes. Les documents sont rares, vagues le plus souvent et les historiens ont oscillé depuis longtemps dans leurs analyses. Celles, récentes, de Léon Fleuriot nous ont paru les plus pertinentes. C'est donc au même historien que nous emprunterons encore le tableau qui suit des lieux d'origine des migrants de la seconde migration. Les chefs religieux qui les guidèrent portent, on le sait, le nom de SAINTS.

1) "Le groupe principal venait du Sud-Galles, des régions du GUENT au sud-est, du GLAMORGAN, du BRECON, du CAERMARTHEN... (c'est le cas de) saint Paul, Téliau, Léonor, saint Malo, saint Méen, saint Tudual, saint Samson, Briec, Carantoc, Suliau, Ninnoc".

2) "Un deuxième grand groupe se rattache à la grande DOMNONEE, au sud-ouest de la Grande Bretagne. Ses principaux représentants sont Congar, Cado, et Condedus... Gildas avait été à l'école d'Iltud."

3) L'Irlande, d'évangélisation récente, Oeuvre de Saint Patrice (Patrick), disciple de Saint Germain, "fournit un gros contingent de "saints" avec Briec, Colomban, Jaoua, Ronan, Sané, Vougay, Tenenan, Sezni, Guigner, peut-être encore Maudez, Servan."

4) "N'oublions pas les saints originaires de Petite-Bretagne : Aaron, Albin, Ethbin, Gwénoles, Corentin, Gobrien, Mélar, Meriadoc".

5) D'autres "saints" firent le passage en sens inverse, de Petite en Grande Bretagne. Nous avons déjà cité Iltud. On peut citer encore Cadfan, Oudoceus, Turiau, Budoc.

Les "saints" ne venaient pas seuls mais avec de véritables bandes. Ce fut le cas aussi, on l'a vu, du chef la•que Riwal. (Fleuriot - Les origines... p 215-216).

4) LES PAROISSES PRIMITIVES BRETONNES - L'immigration bretonne a laissé un témoin fort remarquable de son extension géographique dans la dénomination de nombreuses paroisses de Bretagne. D'autres parmi celles-ci signalent par leur nom les territoires qui échappèrent à la marée bretonne, à l'est de l'Armorique ou se maintinrent comme des îlots de romanité en Basse-Bretagne : c'est le cas particulièrement des paroisses à désinence AC.

Aussi typiques que soient les noms en PLOU- d'une origine bretonne de la paroisse, on doit prêter attention à un fait caractéristique d'une bonne partie de la Cornouaille. Ici, comme en Galles et en Cornwall, la paroisse est désignée par le nom du "saint", sans adjonction de tout préfixe, tel que PLOU. Par exemple, Gouézec, Briec.

.page 1196

La détermination des paroisses primitives bretonnes sur la base des PLOU- ne peut non plus être exclusive des dénominations en LAN- ou TRE, considérées comme contemporaines des noms en PLOU-.

Il est curieux de constater que les termes PLOU- et GWIC-, usuels dans le Léon pour désigner la paroisse (Plou) et le bourg (guic) proviennent non du breton mais du latin. Le premier vient du terme PLEBS (peuple) décliné à l'accusatif (PLE - BEM) d'où PLOE - PLOU - PLE. L'autre vient de UICUS, bourg, par le détour encore de l'accusatif (vic - um). Léon Fleuriot pense que ces termes latins sont "en rapport avec un statut juridique particulier des Bretons exemptés de tribut" (p 206).

*

* *

C'est à un avocat de Beauvais, René LARGILLIERE, que nous devons la première tentative d'étude systématique du maillage ancien des paroisses bretonnes. Son travail, publié à Rennes en 1925, s'intitulait : "LES SAINTS ET L'ORGANISATION CHRETIENNE PRIMITIVE DANS L'ARMORIQUE BRETONNE".

En vérité, il appliquait ses principes d'analyse à une région fort réduite, le Tréguier proche de Morlaix. L'auteur n'eut pas le temps d'étendre son enquête à la Bretagne entière, car il décédait l'année suivante (1926). Mais d'autres avancèrent dans la voie qu'il avait tracée, en observant la justesse globale, affinant la méthode, l'étoffant de vues complémentaires. Francis Gourvil fut, entre autres, l'un des pionniers de cette recherche sur les paroisses primitives bretonnes. L'expression elle-même de "paroisses primitives" se rencontre chez Largillière.

Des analyses plus savantes ont prolongé, à l'époque récente, ces recherches sur la toponymie des paroisses bretonnes où revient constamment le nom de Bernard TANGUY. Un ouvrage vient même d'être publié aux éditions Beltan (Brasparts), honoré d'une préface de Léon Fleuriot. La Bretagne entière y est passée au crible de Largillière. Exercice audacieux, auquel nous prenons grand intérêt, sans attendre que des voix plus compétentes n'en traitent. Cet ouvrage d'Erwan Vallerie, "COMMUNES BRETONNES et PAROISSES D'ARMORIQUE", achevé d'imprimer le 24ème jour de novembre 1986, ne veut pas être le dernier mot sur la question.

*
* *

L'aventure que nous proposons aux lecteurs est infiniment plus modeste dans son propos, puisqu'elle se cantonne au pays de PLEIBER. Ce que nous avons lu sur ce pays nous persuade que des mises au point s'imposent d'autant que les études sur les "paroisses primitives" citent à l'envi PLEIBER comme un type de démembrement mais s'accordent bien des libertés dans leur analyse historique du phénomène.

Nous ferons valoir, en passant, les principes déjà observés par Largillière.

Le plus intéressant, on le verra, n'est point tant de s'y retrouver dans le PLEIBER primitif que s'assister à son démembrement et d'en déterminer les causes.

5) PLEIBER - Nous ouvrons ce paragraphe sur la description des limites territoriales et le poursuivons par l'étymologie de PLEIBER.

Certaines paroisses anciennes de Bretagne ont eu la chance documentaire d'avoir leur nom attesté par des écrits antérieurs à l'an 1000. C'est le cas, par exemple, de la paroisse gallo-romaine (en AC) de COMBLESAC, en Ille et Vilaine et ancien évêché d'Alet-St-Malo; elle est citée comme paroisse dans la vie de Saint Melaine, considérée comme fort ancienne, peut-être du 6ème siècle : "parrochia, quae vocatur Cambliciacus - la paroisse qui est appelée Cambliciac".

.page 1197

De nombreuses paroisses de la région de REDON sont citées au début du 9ème siècle dans les donations faites sur leur territoire en faveur de l'abbaye Saint Sauveur de Redon. L'intérêt de ces documents tient particulièrement à l'emploi du terme latin PLEBS (peuple, population) là où nous parlerions plutôt de "territoire, paroisse". Le terme PLEBS affecte équivalement les paroisses gallo-romaines en AC ou non, fort nombreuses en cette région, et les paroisses de création bretonne, comme PLEBS ARTHMAEL (en 859), aujourd'hui Ploërmel. Seules les paroisses bretonnes intégreront ce "plebs" à leur nom sous les formes PLOU, PLO, PLE...

Plus près de nous, en pays bretonnant, le cartulaire de Landévennec connaît lui aussi cet emploi du latin PLEBS ainsi PLEBS CRAUTHON, transcrit en PLUEU CRAUTHON, notre Crozon.

*
* *

La première attestation écrite que nous ayons de PLEIBER est de 1163. C'est dans une Bulle du pape Alexandre III confirmant le bien de l'abbaye de "Saint Jacut de l'île en mer", aujourd'hui Saint Jacut de la mer, dans les Côtes du Nord. Le document nous a été conservé dans une copie tardive, du 17ème siècle (Bibliothèque Nationale - Manuscrits latins 12675). Parmi les possessions de ce monastère énumérées en 1163 par l'abbé Henry, on relève : "VILLA CHRISTI de PLEIBER cum appenditiis suis".

En latin classique "villa" désigne une maison de campagne, un domaine, une propriété. Le Cartulaire de Redon (9ème siècle) cite de très nombreuses donations de ce genre, environ 150. Il n'y a pas lieu d'y situer, en général, des PRIEURES ou chapelles desservies au profit de l'abbaye. On ne relève parmi ces "villages" aucune "villa christi".

*

* *

Dans notre cas de "villa christi de Pleiber", nous ne disposons pas du titre de la donation à Saint Jacut, ni de la date de celle-ci, antérieure assurément à l'état récapitulatif fourni en 1163 par l'abbé Henry.

Le même document cite une deuxième "villa Christi de Leguarrio cum omnibus pertinentus". Ce sont les deux seules "villa christi" d'un ensemble de biens constitué d'églises paroissiales (30), de 2 centres religieux en LOC, 1 en TRE, 1 en BOD. On y relève, en outre, "l'île de Sancto Castro" sans doute Saint Cast et "le cloître Saint Briac".

Nous sommes ici en pays alors bretonnant; le nom breton de nos deux "villa christi" était probablement KERGRIST. Ce nom est porté de nos jours par une commune du Morbihan, auprès de Pontivy et par une autre des Côtes du Nord, Kergrist-Moëlou, connu par son grand calvaire.

On relève aussi un certain nombre de lieux-dits du nom de Kergrist : 16 dans les Côtes du Nord, 1 dans le Morbihan, 2 dans le Finistère (Plouescat et Le Folgoët).

*

* *

.page 1198

Il est probable, nous semble-t-il, que les deux "Villa Christi" de l'abbaye de Saint Jacut étaient des prieurés avec un lieu de culte. Le contexte du document favorise cette interprétation. D'autre part, comme pour les églises citées, il est précisé "avec leurs appartenances". Ajoutons que le choix du patronyme du Christ postule assez naturellement un lieu de culte.

Nous n'avons trouvé aucune autre attestation d'un KERGRIST sur le territoire de Pleiber. Le bien monastique de St Jacut n'a pas laissé de témoin probant. Deux hypothèses ont quelque vraisemblance. La première c'est que PLEIBER CHRIST devrait son patronyme à Kergrist, dont l'oratoire aurait précédé l'église actuelle sur le même site. Une deuxième hypothèse ferait de ce Kergrist l'antécédent d'un prieuré parfaitement attesté deux siècles plus tard, comme nous le verrons, sous le nom latin de PRIORATUS de PLOE YBER RIVAL, notre Loc Eguiner, apparemment.

*

* *

Deux paroisses contiguës ont porté simultanément, jusqu'au 18ème siècle le nom de PLEIBER, se définissant ainsi comme deux membres de ce même pays : PLEIBER-RIVAUT, devenu vers 1500, PLEIBER-CHRIST et PLEIBER-RIUAL, devenu, sans doute en vertu d'une même décision épiscopale, PLEIBER-SAINT-THEGONNEC. Après 1700, le nom de Saint-Thégonnec a prévalu. Aujourd'hui peu de personnes savent que le nom de PLEIBER fut revendiqué durant des siècles en cette paroisse comme une authentique référence ancestrale. Nous avons même trouvé dans les archives de Saint Thégonnec un emploi de Pleiber sans autre complément, qui ne pouvait désigner que St Thégonnec.

Nous tenterons de dater la naissance de ces deux paroisses jumelles, les benjamines, on va le voir, de la paroisse-mère, Pleiber. Notre objectif présent est de tracer les frontières de celle-ci et d'en délimiter le territoire.

*

* *

a) LE TERRITOIRE DE PLEIBER - Nous fournirons plus loin les documents qui attestent l'existence, sous des noms différents de nos paroisses actuelles de Pleyber-Christ et Saint Thégonnec, sans oublier notre Loc-Eguiner. De ces dénominations anciennes que nous venons de rappeler, il se dégage une certitude, à tout le moins : le PLEIBER originel allait, d'est en ouest, depuis la rivière du QUEFFLEUT jusqu'à la rivière de la PENZE.

La rivière du COAT-TOULZAC'H, située entre celles-ci et coulant, comme elles, vers le nord, aussi profonde qu'en fût la vallée, n'aura de rôle frontalier que dans son cours inférieur, depuis son confluent avec la Penzé jusqu'au moulin de Penanvern. Sur ce bref parcours Pleiber-(Saint Thégonnec) était limitrophe de TAULE. Plus tard, lors des démembrements de PLEIBER, le Coat-Toulzac'h jouera ce rôle le long de Sainte Sève, puis entre PLEIBER-RIVAUT et PLEIBER-RIUAL. Mais entre ces deux paroisses, la frontière du Coat-Toulzac'h, qui nous apparaît pourtant si naturelle, fut délaissée depuis le moulin en ruines de CAN-ROBARD, auprès de Lohennec jusqu'aux approches du MOULIN NEUF (à l'abandon), en amont. Entre ces deux points, la frontière s'enfonçait profondément vers l'est, en direction du bourg de Pleyber-Christ, sans logique géographique apparente. Nous reviendrons sur cette profonde et vaste incursion frontalrière, car elle nous paraît riche de signification historique. Retenons à présent que cette transgression d'une frontière naturelle confirme, à l'égal d'un document écrit, l'ancienne communauté de destin de Pleyber-Christ et de Saint Thégonnec, qui eut nom PLEIBER.

.page 1199

*

* *

1) LE CAS DE PLOUNEOUR MENEZ - L'établissement des frontières du PLEIBER primitif ne fait guère difficulté que vers le nord (SAINT MARTIN) et vers le sud (PLOUNEOUR MENEZ).

Nous commençons par cette dernière paroisse. Francis GOURVIL, nous l'avons dit, pensait que Plounéour était un démembrement de PLEIBER, le plus ancien, réalisé assez tôt avant l'an MIL, alors que l'on continuait à dénommer PLOU des paroisses nouvelles issues d'une paroisse primitive qu'elles auraient supplantée ou mutilée profondément. C'est le cas des paroisses à désinence NEVEZ (nouveau) : PLONEVEZ-DU-FAOU et PORZAY (Cornouaille), PLOUNEVEZ-QUINTIN (ancienne Cornouaille), PLOUNEVEZ-LOCHRIST (Léon), PLOUNEVEZ-MOEDEC (Tréguier).

L'ancien collaborateur de notre Bulletin eût été bien en peine d'étayer son point de vue sur Plounéour d'une quelconque preuve. Aucun document écrit d'âge vénérable ne suggère une telle origine à Plounéour. Ce n'était pourtant pas une pure fantaisie de l'érudit morlaisien; il appliquait à PLEIBER le schéma de la paroisse primitive bretonne, élaborée par René Largillière sur la base des paroisses trégorroises de la région de Morlaix. Nous en parlions dans le numéro précédent (p 23 - 24). La notion de paroisse primitive postulait pour PLEIBER une frontière franche au sud, à quoi seuls les monts d'Arrée, selon Gourvil, pouvaient correspondre.

Evoquons donc sur des exemples simples les principaux éléments du schéma de Largillière.

*

* *

2) LE GUIDE DE L'ARPENTEUR SELON LARGILLIERE

Observons d'abord la configuration de la paroisse voisine, PLOURIN, à l'est du Queffleut. Il est établi surabondamment que LE CLOITRE n'était, avant la Révolution, qu'une simple trève ou subdivision de PLOURIN. Devenu commune, LE CLOITRE aurait dû, en souvenir de ses origines bretonnes, s'appeler LE CLOITRE-PLOURIN et non l'absurde LE CLOITRE-SAINT-THEGONNEC, une création balourde de l'administration.

Le vieux PLOURIN était une paroisse primitive bretonne avec un nom en PLOU, et des frontières franches naturelles : deux rivières LE QUEFFLEUT à l'ouest, LE JARLOT à l'est et au nord vers Morlaix. La frontière sud dans les MONTS D'ARREE séparait PLOURIN de BERRIEN.

Des voies antiques, gauloises ou romaines, tinrent lieu aussi de frontière au même titre que rivières et montagnes. On peut penser de même façon que d'épaisses forêts ont pu jouer ce rôle.

*

* *

En contre-épreuve, étendons notre curiosité à des subdivisions territoriales proches qui ne portent pas l'écharpe prestigieuse du PLOU breton.

Ainsi LANDIVISIAU et TRE(F)LAOUENAN. Leurs noms en LAN et TRE font de ces subdivisions territoriales religieuses des contemporaines ou peu s'en faut, des paroisses primitives en PLOU ou non, dont elles étaient parties intégrantes. Plus tard, ces "trèves", comme on dit, ont obtenu leur indépendance administrative. Landivisiau a été une trève de PLOUGOURVEST jusqu'à la Révolution française. Tréflaouénan serait un ancien démembrement de PLOUZEVEDE. Lampaul-Guimiliau de son vrai nom, Lampaul-Bodénés, était une trève de PLOUMILIAU, nom ancien de Guimiliau, comme PLOULAN est le nom authentique de Guiclan.

.page 1200

*

* *

Quant aux communes et paroisses en LOC et en SAINT, il n'y faut pas voir des paroisses primitives. Elles ont été constituées aux dépens de celles-ci après l'an mil. C'est le cas, parfaitement établi par ces écrits, des trois paroisses de Morlaix : Saint Mathieu, Saint Melaine, et Saint Martin. Nous allons revenir longuement sur SAINT MARTIN.

LOC-EGUINER requerra de notre part un traitement vigoureux. S'il est bien connu, en effet, que notre Loc-Eguiner-Saint-Thégonnec a été démembré de Plounéour-Ménez au 19ème siècle, il serait aventureux, nous allons le voir dans un instant, de faire remonter aux origines de Plounéour l'appartenance à cette paroisse de LOC-EGUINER.

Mais avant de soulever ce problème, il nous faut compléter la trousse du parfait arpenteur des paroisses bretonnes primitives. Certaines paroisses peuvent être présumées bretonnes primitives, alors qu'on ne leur connaît pas de nom composé en PLOU. Par exemple SIZUN, COMMANA. Francis GOURVIL faisait de PLEIBER un nom simple, indécomposable en PLOU-IBER, de même que PLEYBEN, au-delà des Monts d'Arrée.

*

* *

Notre propos n'est point de transformer les lecteurs en gentils scouts baladeurs ni en randonneurs chevronnés, qui chercheraient à repérer les frontières de leur terroir ancestral. De tels exercices manquent, en vérité, de rigueur historique et leurs résultats sont par trop aléatoires pour que l'on ne soit pas en garde contre la méthode d'analyse employée.

Alors que Francis GOURVIL rattache PLOUNEOUR à PLEIBER, Erwan Vallerie fait de PLOUNEOUR une paroisse bretonne primitive, à laquelle il intègre LOC-EGUINER. C'est écrit à la page 179 de son livre "COMMUNES BRETONNES ET PAROISSES D'ARMORIQUE", paru aux

éditions Beltan de Brasparts en 1986. A la même page on lit ceci, que tout lecteur du Bulletin est en mesure de rectifier : "Pleyber précocement éclatée en Pleyber-Rivaut devenue Pleyber-Christ et Pleyber-Saint-Thégonnec devenue Saint-Thégonnec..." Tout cela est d'une inexactitude historique patente, à commencer par ce "précocement éclatée".

L'auteur, il est vrai, conscient de ses limites prend ses précautions : "L'auteur de ces lignes n'est pas historien et il ne prétend pas avoir fait Oeuvre d'historien" (p 19). Le reproche serait à faire au lecteur seulement qui inclinerait à y percevoir un ouvrage élaboré par un historien de métier.

En vertu du "postulat de Largillière" (p 15), le même auteur fait de COMMANA et SIZUN une seule et même paroisse primitive bretonne, une PLOU sans le nom : l'ensemble couvrait, d'après ses relevés, 127 kilomètres carrés (1 km² = 10 x 10 hectomètres = 100 hectares).

Le PLEIBER de Vallerie s'étendait sur 114 km². En y ajoutant son PLOUNEOUR-LOC-EGUINER, de 60 km² nous obtenons le PLEIBER de Gourvil soit 174 km². Toujours, d'après le quadrillage Vallerie, PLEIBEN venait à toucher Sizun et couvrait 225 km².

.page 1201

Nous ne nous amusons pas de ces entreprises de reconstitution géographique des paroisses anciennes; nous voulons faire sentir aux lecteurs les aléas d'une telle opération, fut-elle soucieuse, comme nous le requérons, de mettre en Oeuvre des documents historiques bien établis.

A notre sens, l'attention portée aux frontières présentes ou passées des paroisses est une démarche fructueuse et nous tentons de la conjuguer, à nos risques aussi, avec les éléments d'histoire dont nous disposons pour PLEIBER.

*

* *

3) LOC-EGUINER ET PLOUNEOUR - Les diverses cartes I.G.N. du 25 millième au 100 millième, courantes sur le marché, permettent l'observation en chambre des limites territoriales des communes.

Suivons donc sur une carte au 25 millième, la plus détaillée (1 cm = 250 m), la frontière entre Plounéour et Pleyber-Christ, en partant du Queffleut à l'est. Légèrement en aval de COSTENOIR, la frontière quitte la vallée pour pénétrer dans le Bois du Coatlosquet (étymologiquement, le Bois Brûlé), contourne au sud le terroir de Quipiec, pour joindre le pont de Kerrac'h sur la route du Coat-hir (voie antique Vannes-Morlaix). Du pont, la frontière tourne vers l'ouest assez franchement, suit d'abord le ruisseau du Coat-losquet (la rivière de Pont-Glas), prend un petit affluent de celui-ci (nommé Dour-rus) entre Kerouel et Gernévez, passe au sud de Saint-Donat, emprunte le ruisseau de Kervern jusqu'à son confluent avec la rivière du Coat-toulzac'h, un peu en amont du Moulin-neuf.

Du Moulin neuf, vers le nord, c'est le Coat-Toulzac'h qui fait la frontière sur 750 mètres entre Plounéour et Pleyber-Christ : c'est en ce même point du Coat-toulzac'h que St Thégonnec rejoint les deux communes.

A partir de ce point où s'amorce l'étrange frontière entre St Thégonnec et Pleyber-Christ, à l'aplomb de Kerho, la limite de Plounéour et de St Thégonnec s'engage à travers champs pour rejoindre le chemin de La Boissière, qu'elle remonte sur 375 mètres. Au carrefour de Keramoal, Plounéour devient limitrophe de LOC-EGUINER, sa fille (adoptive ?), émancipée par décret impérial en décembre 1866.

*

* *

Les limites entre ces deux communes retenues par le décret impérial sont particulièrement remarquables : ce sont deux voies très anciennes. A partir de la PENZE, au pont du Moulin du Bois de la Roche, jusqu'au COAT TOULZAC'H, en dessous et à l'est de MARTEL, la frontière

emprunte la voie antique Quimper Morlaix (Notre Rue Pasteur). Au près de Martel s'amorce la voie ancienne de raccordement entre la voie antique Quimper - Morlaix et la voie romaine Morlaix-Brest, que nous avons désignée sous le nom de bretelle, passant par GUERBIGUET SAINTE-BRIGITTE et le bourg de SAINT-THEGONNEC. Cette bretelle sert de frontière communale entre Loc-Eguiner et Plounéour jusqu'au carrefour de Keramoal et 100 mètres au-delà du Carrefour vers Ste Brigitte pour la frontière de Loc-Eguiner avec St Thégonnec.

Cette limite communale zigzague un peu dans les terres pour joindre le ruisseau de Kerzéré, le suivre jusqu'au confluent de la rivière de Kerargant et Kergaradec. De là, la frontière suit, le plus naturellement du monde, l'affluent de la Penzé que forment ces ruisseaux.

.page 1202

La limite ouest est constituée par le cours de la PENZE depuis le pont du moulin du Bois de la Roche, proche de Poulfanc, jusqu'au confluent que nous venons de citer, où se boucle la ligne frontalière du côté nord.

*

* *

.page 1203

La commune de LOC-EGUINER fut constituée en 1866 par deux sections, A et M, de PLOUNEOUR, séparées par "le chemin de Landivisiau à Plounéour" (1837), répertorié par les historiens comme voie gallo-romaine de Vannes-Carhaix à l'Aber-Wrac'h.

La paroisse de LOC-EGUINER a précédé la commune de quelques années : "Ancienne chapelle de Plounéour-Ménez, érigée en trêve avec fonts (droit de baptiser) le 20 novembre 1831, puis en succursale (titre concordataire d'une paroisse indépendante) le 20 novembre 1843. La trêve devint commune le 31 décembre 1866" (Répertoire des églises et chapelles).

*

* *

On ne cherchera, en aucune façon, dans le tracé si franc des limites de LOC et leur aspect antique, un quelconque souci administratif de retour à une vieille structure territoriale. Avant le 19ème siècle, LOC n'a jamais été qu'un village avec une chapelle, à la pointe nord ouest de la paroisse de Plounéour-Ménez.

La chapelle de Loc avait son calvaire et ses fontaines (deux) en contre-bas. Alors que l'on reconstruisait l'église de Plounéour (1649), la fabrique de la chapelle fit élargir celle-ci en utilisant le type des piliers et arcades qui était en Oeuvre à Plounéour; c'était en 1651, comme il est gravé au pignon.

Les piliers et les arcades, à Plounéour et à Loc, sont inspirés de Pleyber-Christ (1552).

Les gens de LOC, comme ceux de tous les villages de Plounéour, étaient tenus de se rendre à l'église paroissiale de Plounéour pour la célébration des baptêmes, des mariages et des obsèques.

Les registres paroissiaux de Plounéour permettent de suivre ces célébrations à partir de 1682 et de retrouver de ci-de là l'indication des villages. De même que dans les autres paroisses de la région, la totalité des défunts étaient inhumée dans le sol même de l'église paroissiale. Nous avons traité longuement de ce sujet. La pratique d'une telle inhumation cessa à Plounéour le 1er may 1759. L'enclos servit alors de cimetière.

*

* *

Le GUIDE DES ARCHIVES DU FINISTERE, par Joseph Charpy (1973), fait le point des dénominations des Communes.

C'est en vertu d'un décret du 25 mai 1955 que fut accolé aux noms de LE CLOITRE et LOC-EGUINER celui de "SAINT-THEGONNEC". Quant à LOC-EGUINER en Ploudiry, il a été encore plus mal traité, puisqu'on l'a affublé d'un patronage historiquement et géographiquement insensé, celui de LANDIVISIAU. Le décret ravageur remonte au 4 février 1914.

Rappelons que notre LOC est devenu une paroisse à part entière le 20 novembre 1843 et une commune le 31 décembre 1866. L'église conserve un très beau crucifix du 15ème siècle et une Vierge à l'enfant plus vénérable encore.

*
* *

Francis GOURVIL était le tenant, nous l'avons dit, de la thèse d'un PLEIBER primitif englobant le territoire de PLOUNEOUR-MENEZ. Il tenait fort à son hypothèse, non qu'il l'estimât plus que telle et scientifiquement établie, mais comme l'explication la plus satisfaisante et commode.

.page 1204

Nous ne pensons pas, quant à nous, que l'analyse des frontières de Plounéour-Ménez (avec Loc) conduise à adopter l'hypothèse de Gourvil. Qu'il y ait eu retouche des frontières dans les Bois du Coat Losquet et à l'ouest auprès de la Boissière (ar Vuzit) sur la rivière du Coat Toulzac'h, on n'en doutera pas. Mais cette retouche concerna toutes les paroisses en même temps et ne put qu'être le fait d'une même autorité féodale, les comtes de LEON dont nous allons parler à propos de SAINT MARTIN.

*
* *

Nous inclinons nous aussi vers l'hypothèse de Gourvil comme l'apprenti à l'école d'un maître, mais davantage encore parce que son grand PLEIBER nous paraissait fournir le cadre d'une subdivision territoriale et religieuse à la fois, formellement attestée par un document officiel du 14ème siècle, connu sous le nom de POUILLE DE TOURS et qui sera évoqué un peu plus bas.

Ce PRIEURE de PLOE-YBER RIVAL (en St Thégonnec), non déterminé en ses limites, nous semblait, avant toute étude, correspondre au territoire si nettement défini de LOC, dont le titre breton en LOC (du latin Locus, lieu) suggérait un lieu de culte. Dans cette hypothèse, LOC n'aurait pas fait partie de Plounéour.

Ce mirage de LOC-PRIEURE (monastique) s'est dissipé dès l'instant où nous avons regardé d'un peu près le statut religieux de LOC avant la Révolution. Aucune raison dès lors, nous est-il apparu à l'évidence, de refuser à PLOUNEOUR la maternité de LOC.

Il nous restera ainsi à situer sur la paroisse de Saint Thégonnec ce prieuré de PLOE-YBER RIVAL.

*
* *

Francis GOURVIL étayait son hypothèse sur le grand PLEIBER de considérations sur le nom de ce pays. A son avis, PLEIBER était un nom indécomposable et n'avait pas donné lieu, même aux 14ème et 15ème siècles, à des écritures en PLOUE-IBER ou PLOE-YBER. Or cette assertion est fautive : nous disposons en photographies de documents manuscrits officiels portant écriture de ces formes composées. Sur ce point il n'y a donc pas lieu d'attacher quelque intérêt à son interprétation du nom de PLEIBER. Par ricochet, le mythe du grand PLEIBER, non PLOU au

départ, perd toute vraisemblance. On ne peut soutenir que PLOUNEOUR soit un démembrement d'un PLEIBER primitif.

*

* *

4) SAINT MARTIN - S'il nous a fallu peiner quelque peu pour rétablir dans leur ordre nos liens avec Plounéour, c'est par une pente sans embûches notables que nous descendons vers SAINT MARTIN et MORLAIX.

De ce côté, la chance nous sourit davantage, elle prend les traits d'un ACTE DE NAISSANCE. La naissance du prieuré de Saint Martin nous est décrite, en effet, dans deux documents complémentaires, mais contemporains, publiés par Dom Hyacinthe MORICE dans ses PREUVES A L'HISTOIRE DE BRETAGNE (tome 1 colonne 558), ouvrage monumental publié en 1742. Ces pièces étaient reproduites d'un Titre de l'abbaye de Marmoutiers (Tours).

.page 1205

Nous aurions pu nous contenter de résumer ces documents de 1128. Nous avons préféré en donner la traduction française pour la raison suivante : En 1983, est parue une HISTOIRE DE MORLAIX par Bernadette Lécureux comportant une traduction de ce texte dans une version plus complète que celle de Dom Morice. Nous nous sommes empressés de faire venir le document de la Bibliothèque Nationale à la côte indiquée : "manuscrits latins 12879 folio 27" - à corriger en 77, comme nous l'avons appris à nos dépens.

Il s'agit d'une copie faite sur l'original autour de 1700.

Nous avons été bien inspiré de nous procurer la photographie de ce folio 77 : le texte français de Bernadette Lécureux, non seulement n'est pas complet, mais il comporte de nombreuses imprécisions et de lourdes erreurs de traduction.

Voici la traduction que nous proposons de ce folio 77 du manuscrit latin de la Bibliothèque Nationale.

Des notes feront suite au texte.

*

* *

CHARTRE DE FONDATION	1128
DU PRIEURE (cella) de	77
SAINTE-MARTIN DE MONT RELAIS	
(B. N. manuscrit latin	(ex autographe)
12879, folio 77)	tiré de
l'autographe	

De préférence à toutes les autres créatures a été donné aux hommes comme aux anges l'usage de la raison. C'est pourquoi quiconque en fait usage doit méditer sur les biens célestes.

Aussi, moi, HERVE, vicomte de Léon, par une prévenance de l'amour de Dieu, dans l'espérance de la vie éternelle, en vue de porter remède à mon âme et à celle des mes parents,

J'ai donné à Dieu et à Saint Martin ainsi qu'aux moines de MARMOUTIERS (Majus Monasterium), tout près de mon château (castrum), une TERRE pour y bâtir un monastère, un cimetière et aussi un bourg.

Cette terre part de l'endroit où le bourg d'un certain REHALARDR a sa séparation d'avec mon bourg à moi. Ce mien bourg, MOI, je le donne avec tous les hommes qui y sont et que les moines, à leur tour, pourront traiter en hôtes. Et cela jusqu'à l'ETANG.

A partir de celui-ci, la terre englobe tout le bois (nemus) avec la CHAPELLE de saint AUGUSTIN jusqu'à la ROUTE D'EN HAUT. (Puis), aussi bien à droite qu'à gauche de cette même route d'en-haut, toute la terre jusqu'à LA CHAUSSEE (calceata) FETGAR, à l'exception, toutefois, de quelques possessions (saisitiones) que certains barons y avaient antérieurement.

J'ai fait don aussi de la CHAPELLE de SAINTE MARIE MAGDELEINE et du moulin lui-même, avec l'hôtellerie et toutes ses dépendances.

J'ai donné également toute MA DIME que j'avais sur TAULAI, à savoir deux parts.

En outre, je fais don de tout ce que je détenais de la dîme sur SENTSEGUOT et de deux parts de la dîme de PLURIN.

J'ai concédé encore aux sus-dits moines toutes les COUTUMES (taxes ou droits coutumiers) et FORFAITS (amendes pour délits) des gens du bourg et de tous leurs hommes tant pour les foires que pour les marchés.

Et en tous les lieux de ma terre sans exception, de la même manière que j'ai (droit) sur mes gens que les moines pareillement l'aient sur les leurs.

.page 1206

S'il plaisait à mes hommes de contracter mariage avec ceux des moines, qu'ils aient la faculté réciproque de s'épouser entre-eux, sauf dans le cas "hereditarium stationis" (voir en notes).

S'il arrivait au vicomte d'avoir à combattre dans l'intérêt général, les hommes des moines iront avec lui.

Si un de leurs hommes se battait en duel avec un homme du vicomte et qu'il fût vaincu, les moines percevront l'amende.

En retour, si un homme des moines enfreignait une ordonnance du vicomte concernant, par exemple, la monnaie ou ma forêt, et qu'il n'eût pas d'excuse à faire valoir, alors le vicomte percevra l'amende.

La matériau à bâtir les maisons et à les réparer, je le prendrai de partout dans mes forêts pour réaliser mes propres projets (opus meum).

Aux moines aussi j'ai donné la moitié de la PECHERIE que j'avais, avec la dîme des GRANDS POISSONS, c'est-à-dire les cétacés. Des autres poissons pareillement je leur ai donné la dîme.

Je leur ai donné encore la POELLE (patella) à confectionner le sel et le bois suffisant pour la faire fonctionner (sel obtenu par chauffage).

Et lorsque leur bois (boscus) ne leur fournira pas le combustible en quantité suffisante, j'ai donné pour leurs besoins le (bois de) chauffage à prendre dans ma forêt, aussi bien en vert qu'en sec.

Les hommes aussi de ma forêt sur le territoire paroissial je les leur ai donnés ainsi que la pâture pour leurs porcs comme pour mes propres porcs.

Quant au moulin sur l'étang, qui est en dessous de leur bourg, je le leur construirai de nouveau et le leur rendrai en propriété paisible, incontestable.

De plus, toutes les coutumes (taxes) de la foire de la fête d'été de Saint Martin je les leur ai concédées à perpétuité. Quant au MONASTERE je le construirai pour eux sur mes propres ressources et eux-mêmes feront leurs aménagements selon leurs possibilités.

De ceci sont TEMOINS :

GALON, (évêque) de Léon - GRADILON, fils d'Ehoarn - REHALARD et EVAN, son frère - HERVE, frère bâtard du vicomte - ROTLAND, fils de Guihien - HARNICON - EVAN, chapelain - BUHIC, fils de l'évêque.

Du côté des moines, ANDRE, prieur du château (castrum) qui a reçu cette donation de la main de l'évêque - WILLELM (Guillaume) - LOUIS (Ludovicus) - ETIENNE - SALOMON - GUIHOMAR, familial (famulus) et de nombreux autres.

Fait l'an de l'Incarnation du Seigneur mil cent vingt huit, précisément le 5 des nones de mars (le 7 mars).

Signature de HERVE, vicomte +

Signature de GUIHOMAR, son fils +

Signature d'EUDON +

NOTES SUR LA CHARTE DE 1128

1) On observera d'abord qu'outre les biens, terres ou droits sur des biens donnés aux moines, le Vicomte HERVE leur transfère aussi les droits féodaux sur les personnes : de sujets du Vicomte, elles deviennent les sujets des moines.

2) Le monastère avec église, cimetière et bourg sera édifié auprès de la route d'en haut, qui est dans le prolongement de la Rue Courte : c'est la voie romaine Morlaix région de St Pol. La forêt du Vicomte (CUBURIEN) venait jusqu'au monastère. Elle y venait encore en 1455.

La route d'en-bas était celle de Morlaix-Brest (Rue Longue-Pouffanc).

.page 1207

3) L'étang du vicomte n'était pas, nous semble-t-il, sur la grande rivière du Queffleut, mais sur son dernier affluent avant Morlaix, le ruisseau à bonne pente du Roudour. Le nom de TRAON AR VILIN en garde le souvenir : LE VAL-MOULIN. Les bouleversements du site lors des travaux de percement de la N 12 en 1845, puis 30 ans après de la route d'Huelgoat cachent aux passants la topographie naturelle, fortement vallonnée. A l'époque où nous sommes, 1128, la chaussée de l'étang devait servir de passage à la voie antique Quimper-Morlaix avant qu'elle n'aborde la montée vers la chapelle de St Augustin et le Pouffanc.

4) La chaussée FETGAR, au carrefour actuel de Plouvorn, carrefour de 2 voies antiques, permettait la traversée de la vallée du DONANT (notre fleuve pleybérien). C'est là précisément qu'était LA MADELEINE, mais sur Taulé.

5) Les moines sont autorisés à fabriquer du sel par chauffage de la saumure dans des fours et le Vicomte leur donne le combustible nécessaire. Les moines de St Melaine eurent ce même droit. Le procédé, dénommé ici "patella" en latin, est appelé pour St Melaine, "sartage", poêle à frire.

6) Nous traduisons PISCARIA par PECHERIE ou GORED en breton. Dans le cas présent d'un estuaire, il s'agirait du droit féodal de barrer des criques pour y piéger les poissons à marée descendante.

7) Quant à l'empêchement de se marier "hereditarium stationis", il concerne des sujets du Vicomte de Léon encore sous le statut du servage dit de "motte" ou "glèbe". Héritairement, ils sont liés à une tenure sous l'autorité du vicomte, tenus à résidence (statio).

8) On aura été surpris sans doute par l'écriture SENT SEGUOT, de notre Sainte-Sève.

*

* *

La fondation du prieuré de Saint Martin en faveur des Moines de Marmoutiers fut confirmée dans une lettre souscrite au Concile de Dol par GALON, évêque de Léon et RAOUL, évêque de Tréguier (Dom Morice, tome I, colonne 558).

L'acte de fondation ne comporte pas explicitement les précisions de limites territoriales que nous aurions souhaitées. Mais on admettra avec la plus totale vraisemblance que la frontière avec Taulé et avec notre Pleyber-Christ fut tracée incontinent par les services administratifs du vicomte.

Les gaspilleurs de papier que nous sommes devenus auraient mauvaise grâce à reprocher aux anciens scribes sur parchemins leur parcimonie. Les motivations profondes de la fondation elle-même ne sont point décrites non plus; nous en traiterons dans un instant sous le titre de LA REFORME GREGORIENNE.

Du point de vue qui nous tient à coeur, le nom de PLEIBER, on regrettera son absence en ce document. Mais le silence de celui-ci ne constitue pas une difficulté insurmontable. La

permanence du nom de PLEIBER, après la constitution de la paroisse monastique de Saint-Martin avec les frontières historiques qu'elle reçut, laisse deviner que la paroisse nouvelle fut démembrée d'un pays beaucoup plus vaste qui avait nom PLEIBER.

.page 1208

*

* *

b) LE NOM DE PLEIBER - Le seul document que nous possédions sur le nom ainsi orthographié PLEIBER, sans ajout d'un autre nom, tel Rivaud ou Christ, est daté de 1163.

La bulle d'Alexandre III cite parmi les possessions de l'Abbaye SAINT JACUT outre "villa christi" de PLEIBER, trois autres noms de paroisses de la même famille : "ecclesia sancti Petri de PLOBALLEIO" - Ploubalay, auprès de Saint Jacut (C. D. N.) - ecclesia Sancti jacuti de PLEIESTIN - Plestin - et tout le droit possédé "in ecclesia de PLEGANO".

L'identification de cette dernière paroisse est problématique. La transcription que nous avons est de la main de Dom Noël Mars, nous a assuré le frère Marc, de Landévennec. Elle est à dater de 1649. Peut-être le document veut-il désigner PLOUGASNOU. Il importe peu pour notre propos qui est de suggérer que le nom de PLEIBER n'a rien d'insolite et qu'il est resté fidèle à sa forme ancienne.

L'orthographe du nom que nous voyons pratiquée par les bureaucrates du Moyen-âge se veut savante, c'est-à-dire, soucieuse de mettre l'étymologie en évidence, PLOE YBER. L'usage populaire a dû s'en tenir à PLEIBER, avec un I ou un Y.

*

* *

Comme l'ensemble des noms de paroisses en Plou, Plo ou Ple, le nom de PLEIBER est un nom composé : PLE, qui rappelle qu'il s'agit d'une paroisse primitive bretonne et IBER, nom d'homme, probablement le fondateur.

Cet ancêtre éponyme (qui a donné son nom au pays) n'a suscité aucune légende. Mais le nom est attesté en d'autres toponymes : KERIBER, à Guissény, Plouvien et Ploudalmézeau. On ne fera point fi, pour raison d'orthographe, des formes en IBERT utilisées pour les mêmes lieux et à Keribert en Saint Jean-Brevelay (Morbihan). Nous restons dans les mêmes probabilités avec Quilibert ou Quilibert à Briec, Riec sur Belon (Finistère) et Louargat (C. D. N.). On sait que l'écriture PLEIBERT fut courante à la fin du 18ème siècle et au 19ème siècle : c'est l'orthographe adoptée par le Dictionnaire d'Ogée.

Le nom de notre paroisse, comme il est courant, même hors de Bretagne, est devenu un patronyme : on peut en faire la découverte gratuitement dans ce merveilleux catalogue des noms que constitue l'annuaire téléphonique. Nous proposons aux lecteurs de commencer par la ville de Brest : ils y trouveront une nichée PLEIBER et une autre nichée PLEYBER. Le recours à ce catalogue est bien plus expéditif que la consultation des listes électorales, à laquelle s'était livré Francis Gourvil à l'ère pré-téléphonique.

.page 1209

CONCLUSION DE LA PREMIERE PARTIE SUR NOS ORIGINES BRETONNES

Depuis novembre 1986, nous sommes penchés sur les ORIGINES BRETONNES de PLEIBER.

Nous avons d'abord évoqué les périodes gauloise et gallo-romaine par le détour du réseau routier et la découverte d'un vaste cimetière gaulois. Nous avons tenté ensuite d'identifier le site de COZ ILIS.

Puis nous avons présumé à notre propre usage et dans l'intérêt des lecteurs les positions des historiens très récente des origines bretonnes de l'Armorique. Ils estiment que la grande vague des "saints" bretons est du 6ème siècle finissant.

Sans pouvoir proposer une géographie prébretonne de PLEIBER nous avons écarté de la notion du PLEIBER primitif la paroisse de PLOUNEOUR-MENEZ, que Gourvil lui intégrait.

A notre sentiment, PLE-IBER, la paroisse d'IBER, recouvrait du 7ème au 12ème siècle, le territoire de St Martin, Sainte Sève, Pleyber-Christ, Saint-Thégonnec, à quoi on joindra la partie de Morlaix sise sur la rive gauche du Queffleut.

*

* *

Le limites de cet ensemble sont celles que nous avons décrites précédemment. Nous avons à y apporter une correction et une précision.

La correction porte sur la limite entre Pleyber-Christ et Plounéour entre Lamarc'h et la rivière du Coat-Toulzac'h. Nous écrivions dans le numéro précédent (p 16 en bas) : "la limite emprunte le ruisseau de Kervern jusqu'à son confluent avec la rivière du Coat-toul-zac'h, un peu en amont du Moulin-Neuf". En vérité, ce ruisseau de Kervern, nous le savions, se jette dans le Coat-toulzac'h en aval de la pisciculture de Bailleguen, en-dessous de Keroriou. La vallée entre Kerho et Lamarc'h présente des abris rocheux qui ne laissèrent pas indifférents les hommes préhistoriques.

Le ruisseau continu que la carte I.G.N. au 25 millième dessine entre Lamarc'h et le Moulin-Neuf n'est pas conforme à la topographie. Nous n'avons pas pensé à le vérifier avant d'écrire. Il s'agit en fait de deux ruisseaux très courts, issus des deux versants d'une légère croupe, légèrement à l'ouest du chemin de Kerho : l'un se jette dans la rivière de Kervern - Lamarc'h, l'autre se jette dans le Coat-Toulzac'h auprès du moulin. La limite communale emprunte les deux vallons adossés formés autour des deux ruisseaux.

La voie antique Quimper-Morlaix qui passe au sud du ruisseau de Kervern est en rénovation routière.

*

* *

Un site a marqué de son nom une vaste région : LA TOUR de LANMARC'H, qui dominait la voie antique QUIMPER-MORLAIX. Quelques ruines s'y voient encore. Dans l'ancienne subdivision fiscale de Pleyber-Christ en CORDELEES, encore pratiquée à la révolution, l'une porte le nom de CORDELEE de LAMARC'H. Les trois autres portent les noms de CORDELEE du BOIS, de COATILEZEC et de GUERLEAU. Les rôles de la CAPITATION au 18ème siècle (1744 - 1789) sont aux archives départementales 3 C N° 4.

Nous avons été surpris de découvrir récemment (archives 3 C 117) que Saint Thégonnec avait aussi sa CORDELEE de LAMARC'H couvrant tout le territoire à l'est du Coatoulzac'h et la Boissière; Keranfleach, Lannivinon, Fers, Cosquer jusqu'à Lescoat. LA CORDELLE de SAINTE BRIGIDE s'étendait à l'OUEST de la route de St Thégonnec à Plounéour. La CORDELLEE DU BOIS partait du château du Penhoat et descendait jusqu'à Kernizan et Goashuon. La quatrième était dénommée CORDELEE DU BOURG. Si nous évoquons ce double recours au nom de LAMARC'H c'est que nous y voyons une référence au statut territorial antérieure à la partition de PLEIBER en cette zone. Cette observation sera reprise ci-dessous.

.page 1210

*

* *

La précision que nous annonçons concerne la frontière entre Sainte-Sève (PLEIBER primitif) et Taulé depuis le Butou (nom d'un champ donné à une exploitation récente de Ste Sève) jusqu'au moulin de Penarvern.

Cette voie ancienne aborde St Thégonnec à COATELAN (en ruines), passe COASOUT, traverse la Penzé à Trévilis. Elle a certainement contribué à l'implantation du Bourg (GWIC) de Ploelan, notre moderne GWIC-LAN. De là elle poursuit vers l'ouest, passe, nous semble-t-il, le vallon de Kerofil pour rejoindre de là Kerlidou, en Plougourvest. A partir de là, la tracé ancien est encore bien attesté par des tronçons des croix (Croaz Kervelec) jusqu'à l'ouest de Kerdurant où elle prend en charge une bretelle ancienne de la voie romaine Morlaix-Brest branchée entre Kerlaviou et Kerriou, en Guiclan (CROAZ AL LAERON, croix aux Voleurs). Cette bretelle passait à Kerbriant, Planten, CROAZ AL LEURIOU (hippodrome de Landivisiau). Les deux voies allaient de conserve par Coat-Sabiec, Spernen pour rejoindre la voie romaine Carhaix-Aberwrac'h en passant au nord-ouest du bourg de Bodilis. Désormais leur carrefour est absorbé avec les voies elles-mêmes par la base aéronavale.

DEUXIEME PARTIE - LA PARTITION DE PLEIBER

La naissance en 1128 de la paroisse prieuré de SAINT MARTIN sonne la fin de la vaste paroisse originelle de PLEIBER. Ce qui resta alors de son territoire et continua d'en porter le nom sera soumis à un autre partage. De nouvelles paroisses en sortirent. Elles furent trois, nous allons l'établir. On pensait communément qu'elles furent deux.

*

* *

1) DATE DU DEUXIEME PARTAGE

Nous ne disposons d'aucun document explicite traitant de la création des paroisses-filles de Pleiber, en dehors de Saint Martin.

On peut, dès lors, émettre diverses hypothèses sur la suite des opérations de découpage. Si nous penchons vers l'antériorité de Saint Martin c'est en raison de l'allusion à "villa christi de PLEIBER" dans la Bulle d'Alexandre III (1163) à l'abbaye de Saint-Jacut. A cette date, la paroisse où se trouvait ce bien de l'abbaye s'appelait donc encore PLEIBER. Il est prudent de s'en tenir à cette solution.

*

* *

.page 1211

Dans ce cas, le bourg principal de PLEIBER, aussi excentré qu'il fût de par la sécession de Saint Martin, dut continuer à remplir son office de paroisse de baptême. D'autres centres religieux secondaires existaient, on l'a vu, en 1128 : la chapelle Saint Augustin, la chapelle Sainte Madeleine. On admettra qu'à la même époque il y avait une chapelle de Saint Thégonnec et saint Aubin et sainte Brigitte. Le KERGRIST ou "villa christi" devait avoir aussi sa chapelle.

*

* *

Si nous nous fions à la bulle d'Alexandre III, la deuxième partition de Pleiber doit se placer après 1163. Or cette seconde moitié du 12ème siècle est particulièrement troublée en Bretagne, dans le Léon et autour de Morlaix singulièrement. Nous avons déjà évoqué cette période désastreuse pour le pays dans notre étude sur "Le nom de Morlaix". Henri II Plantagenêt, roi d'Angleterre de 1154 à 1189, convoite le duché de Bretagne. En 1158 il se saisit du comté de Nantes. Ecoeurés de la complaisance du duc Conan IV pour le monarque anglais, des seigneurs

bretons se révoltent en 1164; leur ligue échoue. Henri II oblige le duc à marier sa fille et héritière Constance, âgée de 5 ans à son 3ème fils Geofroi, âgé, lui, de 8 ans. Henri II contraint de surcroît le Duc à lui laisser la garde de la Bretagne jusqu'à la majorité de Geofroi.

Ainsi de 1166 à 1181, Henri II est le maître de la Bretagne, mais non pas le maître incontesté.

*

* *

Il ne faut point crier trop vite au patriotisme breton des seigneurs qui se dressèrent contre l'occupant anglais. Ils défendaient tout autant leurs intérêts propres et leurs projets d'avenir. La Borderie a fait le décompte des révoltes survenues durant ces quinze années de présence anglaise : il y en eut huit.

Le vicomte de Léon, Guiomarch IV, ouvrit les hostilités dès 1167. Henri II lâcha immédiatement ses troupes sur le Léon. Ce que nous dit Laborderie de cette campagne punitive est, dans sa brièveté, d'une imprécision décevante : "Le roi prit plusieurs châteaux du pays, notamment le plus fort de tous ceux du vicomte de Léon". Quel était ce château ? Il ne le dit pas. Il s'agit, sans doute, de la forteresse de CASTEL AN TREBEZ dressée sur le promontoire entre l'estuaire de la rivière de Morlaix et l'estuaire de la Pennellé (ou Donant) sur Taulé. Albert Le Grand précise que le roi fit "razer les chasteaux de S. Paul de Léon, Trebez (trépied) sur la rivière de Morlaix, et de Lesneven".

Il semble bien que la ville de Morlaix fut épargnée cette fois-là. Mais, lors de la dernière révolte, la 8ème, en 1179, Guiomarch IV et ses fils s'étant dressés de nouveau contre l'occupant et le duc Geofroi d'Angleterre, celui-ci attaqua le vicomte de Léon et se saisit de tous ses domaines.

Le duc retint pour lui-même la châtelainie de Morlaix et de Lanmeur, comprenant une vingtaine de paroisses du Tréguier, situées entre le Douron et le Queffleut et leur estuaire. Après la mort de Geofroi, le 19 août 1186, Guiomarch V et Hervé de Léon reprirent Morlaix et sa chatellenie. Mais Henri II vient les déloger de Morlaix. Ainsi s'exprime le chroniqueur anglais, Robert de Houveden : "an 1187. Le Roi d'Angleterre se rendit en Bretagne et au cours d'un siège, s'empara du château-fort de Montrelaix qu'Hervé de Léon et Guiomarch son frère, avaient occupé après la mort de Geofroi, comte de Bretagne". Morlaix fit désormais partie du domaine ducal.

.page 1212

*

* *

Dès 1179, le duc Geofroi avait procédé au partage du comte de Léon. L'ainé, Guiomarch V, avait reçu les deux châtelainies de Saint-Renan et de Lesneven. Cette branche aînée, ruinée, disparaîtra de la scène un siècle plus tard et les châtelainies entreront dans le domaine ducal.

La branche cadette, avec Hervé de Léon, fut favorisée. Lui furent attribués l'ouest du Léon avec Landerneau et Daoudour (Landivisiau) les fiefs de la maison de Léon en Cornouaille, les seigneuries de Daoulas, de Crozon, du Porzay... Cette branche cadette prospèrera jusqu'en 1363, date à laquelle l'héritière Jeanne de Léon, par son mariage avec Jean 1er de Rohan, unit son apanage à celui des Rohan.

La mort d'Henri II Plantagenêt (1189) ne mit pas fin aux prétentions anglaises sur le duché de Bretagne, ni aux incursions des troupes mercenaires recrutées par l'Angleterre. Mais il y eut des accalmies, par exemple, durant l'absence de Richard-Coeur de Lion, parti à la 3ème croisade et retenu ensuite pour obtenir rançon par Léopold d'Autriche puis par l'empereur Henri VI (1190-1194).

*

* *

En l'absence d'indication formelle, nous proposons de placer autour de 1200, un peu avant, ou plutôt un peu après, le deuxième démembrement de PLEIBER, en un temps de paix civile relative et de possession tranquille de leur récent apanage par la branche cadette de Léon.

2) LA REFORME GREGORIENNE

Le morcellement de PLEIBER s'inscrit dans le cadre plus général d'une REFORME de l'EGLISE, entreprise au 11ème siècle sous l'impulsion vigoureuse du pape GREGOIRE VII (1073-1085). D'où le nom de REFORME GREGORIENNE.

Guy Devailly, professeur à l'Université de Rennes, a bien évoqué cette remise en ordre de l'Eglise en Bretagne, dans sa contribution à l'HISTOIRE RELIGIEUSE DE LA BRETAGNE (1980, p 50 - 70).

Partout en Europe, l'on avait à se plaindre de l'inconduite du clergé séculier et des évêques eux-mêmes, de leur inculture et de leur vénalité, ce que l'on appelait la simonie. On avait tenté, ici ou là, d'y mettre ordre, mais sans grand succès. L'intuition de Grégoire VII fut de discerner la cause principale des maux de l'Eglise dans la dépendance étroite de celle-ci à l'égard des puissances laïques, princes et aristocraties locales. Le pape s'attela donc à rendre au pouvoir spirituel la liberté et l'indépendance, au risque de se trouver en conflit grave avec les princes et les seigneurs, depuis longtemps habitués à imposer leurs hommes à l'Eglise et à accaparer les ressources ecclésiastiques. En 1075, Grégoire VII publia des décrets interdisant à tout laïc, sous peine d'excommunication, d'investir un clerc d'une charge ou bénéfice ecclésiastique.

La Réforme se fit sentir en Bretagne plus tardivement qu'en d'autres régions comme le Centre ou la Bourgogne. "Presque toutes les églises paroissiales (au 11ème siècle) étaient entre les mains de petits seigneurs ruraux... Parfois même une église était partagée entre plusieurs propriétaires : on connaît un propriétaire d'un seizième d'église. Ces propriétaires laïques avaient à leur charge l'entretien du bâtiment, touchaient la plupart des revenus attachés à l'église paroissiale (dîmes, oblations, récoltes du fief presbytéral) qui auraient dû canoniquement être partagés entre le desservant, les pauvres de la paroisse et l'évêque" (Devailly, p 59).

.page 1213

*

* *

Manifestement, on l'a lu, Hervé de Léon faisait acte de propriété en amputant la paroisse de Pleiber d'un territoire pour constituer une nouvelle paroisse en faveur des moines de Saint Martin ou Marmoutiers; c'était en 1128.

Sur sa lancée, quatre ans plus tard, le même seigneur amputera Plounéour-Menez d'un territoire au profit des moines de Citeaux : ce sera l'abbaye du Relec.

A n'en pas douter, le réaménagement paroissial du reste de PLEIBER, vers 1200, comme nous le pensons, fut aussi l'Oeuvre du seigneur de Léon (branche cadette). L'évêché de Léon, cette fois, y eut sa part, mais point tout seul, puisque nous y trouvons aussi un PRIEURE, c'est-à-dire une paroisse dépendant d'un ordre monastique.

C'est ce qu'il nous reste à évoquer.

3) TROIS PLEIBER

Une référence de l'abbé Calvez (p 3-4) à "l'Echo paroissial de Brest" des 20 et 27 septembre 1908 nous a mis sur la voie d'une riche trouvaille touchant PLEIBER.

Dans une suite d'articles qu'il intitulait "Topologie des paroisses du Léon", Jourdan de la Passardière recourait entre autres ouvrages, au "POUILLES DE LA PROVINCE DE TOURS", récemment publié (1903) par Auguste Longnon. Cet historien y donnait la liste des paroisses des divers diocèses dont ceux de Bretagne, qui constituaient la province religieuse de Tours, liste qu'il datait des environs de 1330, conservée aux Archives Vaticanes.

Le gros ouvrage de Longnon, consulté dans une bibliothèque, nous fournit la cote du document aux Archives du Vatican. Nous pûmes ainsi nous procurer la reproduction de la liste des

paroisses du LEON en 1330. Notre collection s'est enrichie depuis des listes contemporaines relatives aux autres diocèses bretonnants.

*
* *

Jourdan de la Passardière, suivi par l'abbé Calvez, avait sauté un nom de paroisse dans la liste publiée par Longnon, conforme, nous l'avons vérifié, à l'original romain. L'erreur du journaliste avait été d'abandonner l'ordre géographique du document pour adopter un ordre alphabétique des paroisses. Cette faute de méthode lui ôtait, de surcroît, un bon critère d'identification de certaines paroisses.

Ainsi l'érudit brestois situait "Locus brandani" à Loc brévalaire et "Locus Michaelis" dans l'île d'Ouessant, alors qu'il s'agissait de Lopreden en Plouéan et Lomiquel à Penzé, ce que confirme l'ordre même du classement de 1330.

De même, Jourdan de la Passardière a été victime, et l'abbé Calvez avec lui, de son classement alphabétique : il a enlevé "Prioratus de ploe yber..." de son cadre géographique et il a oublié, par la suite, de le placer en sa liste alphabétique, après les PLOE, parmi les PRIORATUS.

*
* *

Il y avait donc en 1330 trois paroisses du nom de PLOE YBER, deux dépendant directement de l'Evêque de Léon et une autre dépendant d'un ordre monastique et, à ce titre, désignée sous le nom de PRIEURE.

Avant de transcrire sur l'original la titulaire de ces paroisses justifions la lecture que nous retenons du double nom que portent ces trois paroisses. Notre obstination à recourir aux documents originaux aura, jusqu'à la dernière minute, sa récompense combien surprenante, dans l'identification du nom du PRIEURE de PLOE YBER.

.page 1214

a) Commençons par notre Pleyber-Christ. Les auteurs qui ont eu connaissance du vieux nom de notre paroisse par des documents autres que le Pouillé de Tours lisaient RINANT avec ou sans T là où nous lisons RIVAUT. Nous citerons ces auteurs plus bas. Il est vrai que dans les manuscrits du moyen-âge les caractères U, V, N ne sont guère discernables l'un de l'autre. Pour s'y retrouver il faut recourir au sens ou à des usages du terme antérieurs ou postérieurs. Dans notre cas, ce sont des graphies (écritures) plus tardives qui nous induit à retenir, sans hésitation, la forme RIVAUT.

*
* *

b) Quant à notre moderne Saint Thégonnec, il est dénommé lui aussi par un double nom PLOE YBER RIUAL. Nous traiterons de son passage au nom présent de la paroisse. La comparaison avec la graphie de PLOE RIN dans le même document conduit à écarter la lecture RUAL (à prononcer Roual). La prononciation probable de RIUAL est RIOUAL. La forme ancienne était RIWAL.

4) - LE PRIEURE DE PLOE YBER...

La surprise, nous l'annonçons, est venue du double nom du PRIEURE.

Longnon avait bien noté que, dans le document romain, le nom accolé à YBER ne pouvait se lire que NUAIL ou NIAIL. A notre avis, graphiquement NUAIL s'impose.

Pour des raisons historiques, l'auteur datait ce catalogue des paroisses de 1330 environ. L'écriture, quant à elle, fort soignée, dénote le 15ème siècle. Il s'agissait donc d'une reproduction "pour chacun des douze diocèses de la province (de Tours) du texte d'un comte de décimes

rédigé entre 1329 et 1332". Cette transcription contenait, selon Longnon, "bien des leçons fautives" (p VII). En voulant corriger celles-ci pour sa propre transcription, le savant historien courait le risque, à son tour, de commettre des interprétations fautives. Ce fut le cas pour notre prieuré.

Longnon, en effet, proposait de corriger le mot litigieux en RIVAIL et aggravait sa faute en faisant de ce RIVAIL un doublet de RIVAL (RIOUAL). Ainsi, pour lui, cette paroisse monastique s'appelait PRIORATUS de PLOE YBER RIVAIL ou RIVAL. Or, rien dans l'écriture du nom n'autorise à y voir un R initial. Le pseudo nom breton RIOUAIL est étranger aux gorges bretonnes.

Nous eûmes le tort de nous laisser impressionner par l'autorité d'Auguste Longnon et, d'admettre à sa suite, que le prieuré portait le même nom que l'une des paroisses diocésaines limitrophes. Tel un radeau égaré, le document de 1330 nous a sauvé du naufrage.

Certes, le nom de NUAIL reste mystérieux et ne peut, pour l'instant, nous révéler l'ordre monastique qui fut doté par les seigneurs de Léon de ce territoire, fort important, comme on va l'observer. Nous entrevoyons une interprétation non bretonne de NUAIL, mais le moment est venu, pour nous, de déposer la plume et l'heure n'est plus aux hypothèses mais aux certitudes établies sur documents.

*

* *

.page 1215

Nous tenons à la disposition des lecteurs la reproduction sur l'original romain de la liste des paroisses léonardes en 1330.

Nous transcrivons ici la série de nos trois PLOE YBER dans le contexte géographique du document. Le tarif des redevances qui s'y trouve enregistré permet de juger de l'importance relative des revenus paroissiaux à l'époque :

Archidiaconé de Léon

..... Comanha	35 solz	
Ploe neour menez (in monte)		40 solz
Ploe yber rivaut	43 solz	6 deniers
Prieuré de ploe yber nuail	35 solz	
Ploe yber riual	16 solz	
Ploe milau (Guimiliau)		60 solz
Ploe mahorn (plouvorn)	30 solz	
Ploe lan (Guiclan)	5 solz	

.....

*

* *

Les redevances indiquées désignent, semble-t-il, le dixième (décime) de la dîme perçue dans chaque paroisse. Quoi qu'il en soit, la comparaison de ces sommes est révélatrice de l'importance des recettes paroissiales et, indirectement, des cultures céréalières dans les diverses paroisses.

Le PRIEURE avait le double des revenus de PLOE YBER RIUAL : 35 sous contre 16 sous. Plus que l'étendue du territoire devaient peser, en défaveur de PLOE YBER RIUAL, la zone du grand bois de Penhoat au nord de Saint Thégonnec et la zone humide et marécageuse appelée MORLENNOU, peu propice, il y a six cents ans, à la culture des céréales, sources de la dîme. Ce grand terroir est le plateau qui domine au sud la bourg de Saint Thégonnec. Son nom breton MORLENNOU mériterait une étude que nous n'avons plus le temps d'entreprendre.

Comme nous allons le montrer, la paroisse de PLOE YBER RIUAL sera affectée au milieu du 15ème siècle d'un nom complémentaire de son nom ancien PLOE YBER RIUAL SAINT-EGONNEUC. Il n'est plus question alors du prieuré.

Celui-ci devait être implanté sur la partie sud de l'actuel Saint-Thégonnec à partir du vieux chemin de Morlaix au Faou depuis Quelennec jusqu'aux limites de Plounéour (actuellement de Loc-Eguiner) en passant par le KEF et le RUSQUEC. La frontière à partir de Quelennec, entre Pleyber-Christ et Saint Thégonnec dont nous avons souligné le tracé insolite, trouve une interprétation très satisfaisante dans la présence du PRIEURE têt disparu. Les terres en pente de celui-ci devaient être propices aux céréales.

Le lecteur étendra lui-même cette analyse de la dîme céréalière à Ploe yber rivaut (43 sous 6 deniers), à Ploelan (5 sous) et Ploemil(i)au (avec Lampaul) qui bat les records paroissiaux du coin (60 sous).

*
* *

Le centre religieux du prieuré a dû se trouver à Sainte Brigitte. Des raisons de voirie ancienne, que nous avons déjà évoquées, militent en faveur de cette implantation.

La résurrection du prieuré de PLOE YBER sera notre dernier grand sauvetage d'un naufrage de notre histoire locale.

.page 1216

5) - PLOE YBER RIUAL

La paroisse diocésaine de PLOE YBE RIUAL, créée en même temps que PLOE YBER RIVAUT et le prieuré, peu après 1200, nous l'avons dit, occupait le territoire que nous venons de décrire au nord du chemin de Morlaix au Faou.

Il est très probable qu'une chapelle dédiée à un disciple de saint Paul Aurélien, CONOC, ou, plus familièrement TOGONOC, a servi de berceau à l'église de la nouvelle paroisse, PLOE YBER RIUAL. Celle-ci en a gardé le patronage et le nom a évolué dans l'usage selon des formes diverses, stabilisées désormais en THEGONNEC. Il eut fallu, semble-t-il, ne retenir qu'un seul N et rejeter H.

Voici selon la suite chronologique les attestations anciennes du nom de Saint Thégonnec prises sur les documents dont nous disposons :

- Vers 1330 - PLOE YBER RIUAL - Poullié de Tours
- 1345 - PLEYB RIUALL (B = BER) - Lesquiffiou
- Vers 1450 - PLOEYBER RIUAL St EGONNEUC - Archives de Loire -
- Atlantique B 2988. La réformation du fouage ne parle plus du Prieuré de Pleyber.

*
* *

Les archives départementales du Finistère conservent sous la cote 6 G 363 des rôles de décimes dressés par le chapitre de Léon, le plus ancien étant de 1467.

Extrayons de ces listes les noms successifs de St Thégonnec :

- 1467 - PLEYBER Sct EGONEC
- 1485 - PLEYBER Sct EGONEC
- autour de 1500 - PLEIBER SAINCTEGONNEC
- 1536 - PLEIBER SAINCTEGONNEC

Le nom RIUAL s'est volatilisé. A son tour, celui de PLEIBER sera balancé par-dessus la carlingue, mais il faudra attendre les années 1690 pour voir SAINT THEGONNEC délesté de son Pleiber, prendre son envol.

6) - PLOEYBER RIVAUT

La forme PLOE relève d'un style administratif, soucieux à la fois d'une dénomination commune aux diverses PLOU et d'une mise en valeur de l'éponyme (nom de personne donné à la PLOU) : PLOE // YBER. Dans les transactions notariées rédigées sur place on s'en tenait à la

prononciation populaire. Nous venons de la noter à propos de Saint Thégonnec, en 1345. Aussi bien PLOE était-il PLE en prononciation.

Ceci est confirmé par ce qui suit :

- Lundi avant Noël 1297 : PLEIBER-RIVAUT. Ce petit parchemin, irrégulier de formes (16 x 14 cm) est aux archives de Lesquiffiou. Il comporte deux autres évocations du nom de Pleiber, avec la barre sur B, abréviation, nous l'avons dit, de la syllabe ER, soit donc PLEIB.
- 1310 - P(L)OEYBERRINANT, transcription de Dom Morice (1742) - tome I colonne 1228
- 1320 - PLEIBERRINAN et PLEYBER, transcription de Dom Morice, tome I colonne 1317.
- 1330 - PLOEYBER RIVAUT - Pouillé de Tours
- 1403 - Kerilis (bourg) de PLEYBER RIVAUT - Lesquiffiou
- 1420 - PLEIBER RIVAUT - superbe parchemin (36 x 25 cm) à Lesquiffiou
- 1438 - PLEYBER RIUAUT - Lesquiffiou
- Vers 1450 - PLOEBER RIVAULT - Archives de Loire-Atlantique B 2988.
- 1497 - PLEY(B)ER RIUAUT - Quimper 6 G 363
- 1485 - PLEYBER RIUAUT - Quimper 6 G 363
- vers 1500 - PLEIBER RYUAUT - Quimper 6 G 363
- 1536 - PLEIBERCRIST - Quimper 6 G 363

.page 1217

*

* *

Inutile de poursuivre. Le nom est désormais bien fixé même si on découvre encore des allusions à Pleiber rivaut en tant que nom ancien de la paroisse.

Dans un parchemin du Treuscoat, daté du 18 juillet 1492, et se présentant comme une copie conforme (vidimus) d'une charte du 19 septembre 1458, on lit, pour la première fois, le nom de PLEIBER CRIST. Anachronique en 1458 sous la plume d'un officier de justice, il commence à s'imposer en 1492.

Nous avons sous les yeux une reproduction de vieille carte postale puisée dans une étude récente, fort suggestive, "VIKINGS EN BRETAGNE" (éditions Skol vreiz). Le sujet en est "Croix mérovingienne" (en correction, carolingienne) à PLOURIVO, près Paimpol - "ecclesia de PLURIVOU", dans le Pouillé de Tours. Et voici qu'au moment de ranger ce document, qui nous faisait songer, à tort peut-être, à notre RIVAUT (Rivod), nous avons relevé au bas de la reproduction "Photo Le Nouail". ,a ne vous dit rien ?

Le patronage du CHRIST pourrait venir du nom du prieuré de St Jacut attesté en 1163 : en ce cas, l'église paroissiale aurait pris la suite de KERGRIST. Quant à SAINT PIERRE, en position seconde dans l'église, il a dû être le patron de la paroisse primitive de PLEIBER.

FIN

(Dernière page du dernier Bulletin de l'abbé Jean FEUTREN, 22 juin 1987, 14ème année)

.page 1218

IMAGES DE PLEYBER CHRIST

UN MOULIN A MOUDRE LE BLE NOIR

Pour faire diversion à cette étude délicate sur AR GOZILIS, François Gaouyer nous propose des dessins d'un merveilleux petit moulin à moudre le blé noir, qui vient de nous être offert. Il n'a plus sa trémie pour l'introduction du grain ni son tiroir pour recueillir la farine; naturellement la manivelle a disparu.

.page 1220

LES BOULEAUX

Les BOULEAUX sont des témoins d'une époque glaciaire récente; ils se sont adaptés à l'adoucissement du climat. Ce fut même en nos régions, le temps du mammoth et des rennes. C'était il y a une dizaine de milliers d'années.

Mon grand-père me fit un jour une CORNE d'appel en écorce de bouleau.

.page 1221

L'ALERTE AUX CORBEAUX, dont nous publions le texte en couverture, est un souvenir que nous évoque un de nos commensaux de la résidence du Brug, Jean-Yvon MESSAGER, un souriant octogénaire.

Les laboureurs en savent le bien fondé. Les corbeaux, dans le passé, furent les dévastateurs des semilles. On chercha à les chasser par des épouvantails, des fils tendus ou même des oiseaux pendus.

Les caricaturistes savent depuis longtemps qu'un corbeau se place sur une pique, sur le point haut d'un arbre : il est la sentinelle qui alerte ses congénères de la venue d'un ennemi.

.page 1222

IMAGES DE PLEYBER-CHRIST

LA MAISON DE BOD-SCO

De discrètes transformations ont su conserver à la MAISON de BOD-SCO son aspect de maison bretonne. Nous sommes heureux de complimenter les propriétaires. Nos lecteurs, après un instant de surprise, sauront à qui adresser eux-mêmes les leurs.

.page 1223

LES PONTS

D'UN PONT A L'AUTRE SUR LA NATIONALE 12

Nous avons publié précédemment deux ponts destinés avant tout à raidir des pentes en remblais joignant une falaise au terre plein d'une prairie et conduisant, à la Roche, au passage d'un pont préexistant sur l'Elorn. Le pont du duc d'Aiguillon à la Roche-Maurice a, en vérité, une légère pente de son parapet : 90 cm sur une longueur de 26,50 mètres.

Nous en proposons d'autres, destinés vraiment à passer des vallées et leur rivière. Le pont de KERVEC (village de MEC ou MAEC, nom du fondateur de GUIMAEC) est imposant comme un château-fort. Avec l'article on écrit AR GUERVEC.

Le réemploi de la Royale 12 dans la nationale 12 de 1845 a entraîné plus d'une fois le remplacement des ponts du Duc. C'est le cas du pont sur le Jaudy et aussi à Prat Guen en St Thégonnec.

Nous aurions aimé reconstituer la silhouette du pont de Toulzac'h, disparu dans la voie express. Nous espérons que les dessins à l'échelle publiée ici remettent en meilleur ordre les souvenirs contradictoires des usagers du Toulzac'h que nous avons consultés.

.page 1226

LES PONTS DE LA ROYALE 164

Les images que nous publions des ponts de la Royale 164, ANCENIS - BREST, outre leur intérêt propre d'Oeuvres d'art, se veulent aussi invitation à la promenade.

Le site de PONT-PIERRE sur la haute vallée de l'AULNE (Aon = fleuve), entre Poullaouen et Plouyé, est un paysage de grande beauté. Le tracé de la voie Lorient-Roscoff l'a respecté : celle-ci traverse l'Aulne à 300 mètres du pont en aval de celui-ci.

La voie Ancenis-Brest empruntait dans le Finistère une ancienne voie romaine, Carhaix-Landerneau-Brest.

.page 1227

Une vieille grand'mère rencontrée sur la route entre La Feuillée et Roc'h Trévézel, dénommait ce chemin "route Napoléon"; le pont modeste aménagé dans la descente des Monts d'Arrée est à l'ouest de LITIEZ (la Feuillée). C'est sur cette route que l'on voit les voitures stationnées des personnes qui font l'ascension de Roc'h Trévézel.

La dénomination PONT-PIERRE n'est pas significative du matériau employé, la pierre. On y verra plutôt un nom de personne PIERRE, ce que suggère la prononciation PONT-PIERS (Pierres, forme ancienne de Pierre).

.page 1230

DES PONTS AU-DESSUS DE L'EAU

Nous poursuivons nos promenades sur les rivières.

Le "PONT GAULOIS" est remarquable non seulement par le type archaïque des arches, mais encore par la chaussée de pierres creusée d'ornières comme par des chars à boeufs.

On peut exercer son flair historique tout près de ce pont, sur un pont de petit train.

Dans un moment de pudeur les lecteurs observeront aussi les ponts de Pleyber Christ.

.page 1233

IL A COULÉ DE L'EAU SOUS LES PONTS

La fin du printemps aura été très pluvieuse et les PONTS auront eu leur utilité. Les derniers que nous publions me tenaient à cœur.

PONT COBLANT est le pays de ma grand'mère maternelle. Le pont est l'un des derniers grands ponts de pierre du Finistère - 1840 -

Le pont de PENHOAT sur la Penzé est une reconstitution de François Gaouyer; il n'en reste que les piles.

Le plus émouvant de ces ponts est sans doute celui de la Penzé en Plounéour : une Oeuvre des merveilleux tâcherons de ce pays.

.page 1242

IMAGES DE PLEYBER-CHRIST

GORREBLOUE

L'image que François Gaouyer et moi-même vous offrons cette année se veut un hommage à Ernest OLIER. Il nous a quittés en 1985.

Il était attaché de toutes ses fibres à son village de GORRE-BLOUE, "LE DESSUS (gorré) de LA PAROISSE (ploué)".

Nous lui devons, ainsi qu'à son épouse, la publication d'un travail sur l'organisation du tissage dans la région. Leur désir à tous deux était d'éveiller l'intérêt pour cet aspect de notre patrimoine; il a été réalisé.

Au revoir, cher Ernest Olier !

.page 1243

EDITORIAL DU DERNIER BULLETIN

"JE SUIS PARTI"

La notion de "droits acquis", me paraissant favoriser la fraude, je me garderais d'invoquer de nobles principes avant de déposer la plume et mettre le point final à vingt cinq années d'écriture.

"Le moi est haïssable !" m'avait-on dit au départ de ma vie. J'ai donc écrit au pluriel, suivant les vieilles conventions. Nul, jamais, ne m'en a fait reproche. Mais ce "nous" me pesait à moi-même; il me donnait un air pédant d'écrivain et point assez l'aspect d'un brave homme. J'ai ôté, pour finir, ce survêtement encombrant, et, sans complexe, je redeviens "je".

*

* *

Au début de septembre retentira pour moi l'appel du silence. J'ai eu mon temps de parole. L'heure est venue de me taire, mais non pas encore de dormir. C'est la moment de savourer. La vie éternelle est saveur de Dieu. Pourquoi s'en priver en attendant ?

L'écriture ne me fut jamais aisée. La parole m'est devenue naturelle quand, pendant le sommeil, à figoler des phrases, je me suis laissé porter par le coeur. Me restera désormais l'écriture mais pas pour conter des mémoires, pour fixer des découvertes, s'il s'en trouve.

*

* *

"Je suis parti" dit le visiteur au moment de se séparer de ses amis. Mais la conversation se prolonge jusqu'au moment où se présente un autre visiteur.

C'est alors aussi que je partirai. Un autre va venir, dont le nom ne tardera pas à être connu. Il sera, j'en suis sûr, le bienvenu.

*

* *

Une chambre m'attend à la maison Saint Joseph à SAINT POL DE LEON.

Un jour, je ne pourrai plus venir jusqu'à Pleyber-Christ ni aller à Roscoff.

Quand la spirale, peu à peu, se resserrera sur ma chambre, qu'importe ! On vit par le coeur.

Plus tard, ne m'y cherchez plus. Je serai auprès de JESUS-CHRIST, LA OU IL EST.

*

* *

Vous irez, vous aussi, votre chemin sans vous affoler de rien. La vie est belle !

Au revoir !

Jean FEUTREN

Recteur de

PLEYBER CHRIST (1977-1987)